HN 2ZAE F

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Fa 1586.9

KF 952

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

[Class of 1830].

"For books relating to Politics and Fine Arts."

7 August, 1876.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1895

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 86

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

HISTOIRE DE MON TEMPS

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

PUBLIÉS PAR

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE

RESTAURATION

III. — 1824-1830

TOME SIXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1895

Digitized by Google

Origina from
HARVARD UNIVERSITY

~~7-1586.1~~
5564.98.5

HARVARD COLLEGE
AUG 7 1896
LIBRARY.

Sumner Fund.

11456

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

CHAPITRE PREMIER

Modifications dans le ministère; M. de Damas aux affaires étrangères, M. de Clermont à la guerre, M. de Chabrol à la marine. — Mutations dans le haut personnel administratif. — Affaires de presse; ordonnance du 16 août 1824. — Épuration du Conseil d'État. — Voyage de M. Pasquier à Londres; il y rencontre M. de Polignac; caractère de ce dernier; ses sentiments à l'égard de M. de Villèle. — Derniers moments de Louis XVIII. — Caractère du souverain défunt; ses rapports avec les membres de sa famille. — Attitude du nouveau roi. — Efforts de M. de Fitz-James et de ses amis pour rallier toutes les opinions royalistes. — Accueil fait par le public au nouveau règne. — Entrée de Charles X à Paris. — Funérailles de Louis XVIII. — Article de M. de Salvandy dans les *Débats*. — Convocation des Chambres. — Ordonnance concernant l'armée; mécontentement qu'elle soulève parmi les officiers généraux. — Affaires d'Espagne; l'occupation française. — La cour de Naples échappe complètement à notre influence. — Glorieux succès des Grecs dans leur lutte pour l'indépendance.

Le lendemain du jour où les Chambres s'étaient séparées parut au *Moniteur* l'ordonnance qui nommait le nouveau ministre des affaires étrangères. C'était M. de Damas; le choix était bien fait pour surprendre. On a beaucoup dit que M. de Villèle avait d'abord pensé à prendre ce portefeuille. Je ne l'ai jamais cru. Il voulait avant tout éviter M. de Polignac, dont il redoutait l'influence auprès de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Monsieur. Il désirait avoir un homme à sa dévotion, qu'il pût diriger; non qu'il attachât une grande importance aux questions étrangères, qu'il connaissait mal. Il pensait que la France avait, par son intervention en Espagne, donné toute satisfaction à la Sainte-Alliance, qu'on n'avait plus rien à exiger d'elle. Ce qu'il cherchait avant tout, c'était un homme dont le concours lui fût assuré dans le conseil.

M. de Damas était devenu impossible au ministère de la guerre; il était difficile de le congédier, il était en grande faveur auprès de Monsieur; sa piété exaltée lui avait mérité l'appui de la toute-puissante Congrégation. M. de Villèle n'avait donc pas hésité à le proposer au Roi.

M. de Clermont-Tonnerre passa du ministère de la guerre au ministère de la marine, M. de Chabrol, directeur général de l'enregistrement, le remplaça. Le duc de Doudeauville fut nommé ministre de la maison du Roi, et le marquis de Lauriston, qui avait déjà été récompensé de ses services par le bâton de maréchal et le cordon bleu, reçut comme dédommagement du ministère qu'on lui retirait la place de grand veneur.

Vinrent ensuite les grandes directions qui se trouvaient vacantes, l'enregistrement et les postes. La première fut donnée à M. de Martignac, la seconde à M. de Vaulchier; M. de Castelbajac, directeur des haras, de l'agriculture et du commerce, passa à la direction générale des douanes. Il fut remplacé par M. Sirieys de Mayrinhac.

Parmi ces nominations, plusieurs étaient fâcheuses; elles n'étaient motivées ni par les services rendus, ni par des connaissances spéciales. Rien n'a plus nui au ministère de M. de Villèle que la légèreté avec laquelle il livrait les plus importantes administrations à des hommes n'ayant d'autre titre que la protection de Mme du Cayla, ou les obscurs services rendus dans les couloirs du Parlement. Les choix des préfets et des sous-préfets ne furent ni plus heureux ni plus justifiés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le nouveau cabinet se signala dès le 16 août par une mesure à laquelle personne ne s'attendait. Le procureur général de la cour de Paris avait appelé devant la Cour de cassation de l'arrêt rendu par la Cour royale en faveur des nouveaux éditeurs de l'*Aristarque,* et le gouvernement comptait beaucoup sur le succès de ce pourvoi; il fut rejeté. Dans la colère que cet arrêt causa à M. le garde des sceaux, il se décida à user du droit que lui conférait l'art. 4 de la loi du 17 mars 1822. Le 16 août parut une ordonnance dans laquelle il était dit que, voulant pourvoir avec efficacité, jusqu'à la prochaine réunion des Chambres, au maintien de l'ordre public, le Roi ordonnait que les *lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 seraient remises en vigueur.* L'impression que cette ordonnance produisit fut extraordinaire. Pendant plusieurs jours, les journaux de l'opposition royaliste ou libérale n'offrirent à leurs lecteurs que des colonnes en blanc, mais les étalages des libraires furent en revanche couverts par des brochures qui suppléèrent largement à ce silence, et entre autres par une suite de lettres sur la censure dans lesquelles M. de Chateaubriand attaquait la mesure, comme portant atteinte à l'indépendance et à la dignité du pouvoir de la magistrature. Rien de plus maladroit, en effet, que le considérant qui précédait le dispositif. Ce blâme public portant sur le corps judiciaire tout entier, devait le rallier à la cause des écrivains et des journalistes. C'était se créer de redoutables adversaires dans la France entière.

La passion de M. de Peyronnet l'avait évidemment emporté, en cette occasion, hors de toutes les bornes. Il ajouta à l'inconvenance de cette réprimande officielle la destitution de l'avocat général qui avait porté la parole devant la Cour de cassation; c'était M. Freteau de Pény. En vain le procureur général, M. Mourre, magistrat plein de science et de vertu, jouissant d'une haute considération, vint le trouver et lui représenta que la cassation poursuivie

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ne pouvait s'accorder, que la question avait été agitée par le parquet tout entier en sa présence; que les conclusions prises par M. Freteau n'étaient autres que celles qui lui avaient été prescrites. Ces observations ne firent qu'irriter davantage M. le garde des sceaux; il n'osa cependant frapper M. Mourre, mais persista dans son injustice envers M. Freteau. Il acheva ainsi de s'aliéner la magistrature, qui déjà était si mal disposée à son égard; il lui a été impossible depuis de la ramener. Le sentiment public fut tellement hostile à cette mesure, qu'aucun homme de lettres ne voulut accepter les fonctions de censeur et qu'on fut obligé d'organiser une commission secrète, sous la surveillance de M. Franchet, directeur général de la police.

M. de Villèle a beaucoup dit depuis qu'il ne s'était décidé à cette mesure, si sévèrement jugée, que par la connaissance qui lui était acquise de la misérable situation où se trouvait la santé du Roi; il ne voulait pas que le peu de jours que ce prince avait encore à vivre fussent affligés par la lecture de plusieurs de ces feuilles, qui pouvaient lui causer une pénible impression; mais le fait est que le président du conseil ne fut pas fâché que la censure se trouvât établie et qu'il ne fût pas nécessaire d'en donner l'odieux au nouveau Roi. Déjà tout se préparait, tout se faisait dans cette vue; il semblait très politique au président du conseil de placer dans les derniers jours de Louis XVIII tous les actes et surtout tous les sacrifices qu'il serait commode pour Charles X de trouver accomplis, le jour où il monterait sur le trône, et dont il recueillerait ainsi les avantages sans qu'on pût lui imputer ni la dureté des uns, ni l'injustice des autres. C'est pour plaire à Monsieur qu'on introduisit un ecclésiastique dans le conseil, en créant un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique qui fut confié à M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France et déjà grand maître de l'Université.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce fut pour plaire à son entourage que M. de Peyronnet, sous prétexte de réorganisation, fit dans le Conseil d'État les éliminations depuis longtemps désirées et devant permettre de satisfaire d'impatientes ambitions. En tête de la liste des exclus figuraient M. Bertin de Vaux, auquel on ne pouvait pardonner son attachement à M. de Chateaubriand, et M. de Bertier, qui dans la Chambre des députés marchait avec M. de La Bourdonnaye. Leur attitude hostile pouvait expliquer la décision. Mais ensuite venaient MM. Maine de Biran, d'Augier, de Mézy et Zangiacomi. Leur expulsion ne pouvait avoir d'autre motif que le besoin de faire place à des amis. Ils étaient tous les quatre gens de mérite. M. Zangiacomi était une des lumières de la Cour de cassation et du conseil; M. de Mézy avait tous les titres que donnent les services rendus dans la plus haute administration, dans deux grandes préfectures et dans la direction générale des postes, exercée pendant six ans avec distinction. On lui devait les plus heureuses améliorations dans cette importante partie du service public; de plus on le savait agréable au Roi; mais l'affaiblissement moral et physique de Louis XVIII ôtait à sa signature toute autorité. On ne craignait pas d'en abuser.

On était bien décidé à faire dans l'armée les mêmes épurations; on avait repris le projet qu'on n'avait pu faire accepter au ministère Richelieu. Il ne s'agissait de rien moins que de mettre brusquement à la réforme soixante lieutenants généraux et cent vingt maréchaux de camp. Aucune mesure n'était plus désirée par les royalistes et par Monsieur. Cette fois, tout était préparé pour son exécution, les listes dressées, l'ordonnance rédigée, il n'y manquait plus que la signature du Roi, qui n'a pu y être apposée. Il y a peu de contretemps qui aient causé au futur Roi et aux hommes qui l'entouraient une plus vive contrariété. M. de Damas était encore au ministère de la guerre quand l'ordonnance dut être soumise à l'approba-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tion royale; il la porta en effet dans le cabinet de Sa Majesté, mais, soit répugnance à provoquer toutes les haines que devait inspirer une mesure aussi dure, soit scrupule de conscience (il en était fort capable), il trouva que le Roi n'était pas en état d'entendre la lecture de la liste des officiers réformés; il ne put se décider à prendre une pareille responsabilité et remit le dossier dans son portefeuille. Ce scrupule ne pouvait manquer de causer un vif dépit à ses collègues. Je ne serais pas étonné que M. de Villèle, ne lui pardonnant pas son hésitation, fût plus décidé encore à lui retirer le ministère de la guerre. Lorsque M. de Clermont-Tonnerre lui succéda au bout de très peu de jours, il ne pouvait lui convenir de débuter par un acte aussi rigoureux contre des hommes sous les ordres desquels il avait servi longtemps.

La santé du Roi déclina de plus en plus, et sa mort arriva plus rapidement encore qu'on ne l'avait supposé. Les derniers jours de ce prince ont été tristes; les actes que ceux qui l'exploitaient ont obtenus de sa faiblesse les ont assombris. Il eût mieux valu pour lui qu'il mourût quelques mois plus tôt, au moment où, après l'expédition d'Espagne heureusement terminée, il venait de presser dans ses bras son neveu, dans tout l'éclat du succès; c'était de tous les princes de sa maison celui pour lequel il avait le plus d'affection.

J'ai vu Louis XVIII pour la dernière fois le 5 ou le 6 août; j'allais partir pour l'Angleterre; c'était un dimanche, à Saint-Cloud; ce souvenir si triste est mêlé pour moi d'une amertume particulière. J'avais été trois fois son ministre; toujours j'avais reçu de lui des marques de satisfaction, presque d'affection, qui m'avaient été précieuses. Après ma sortie du dernier ministère, bien que je fusse fort peu agréable à Monsieur et à M. de Villèle, toutes les fois que je m'étais présenté à son audience, il m'avait honoré d'un accueil aussi bienveillant. Cette fois,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le Roi affecta de ne pas me voir; il adressa la parole aux deux personnes qui se trouvaient à côté de moi. J'en fus affecté et quittai tristement ce Roi mourant, que j'avais toujours servi avec un dévouement sincère, mais que j'avais contristé par mes derniers actes d'opposition à des mesures que j'avais crues mauvaises pour lui comme pour le pays. J'ai toujours accusé M. de Villèle de l'avoir indisposé contre moi et lui en ai toujours gardé rancune.

Deux jours après, j'étais à Londres; j'eus alors des rapports avec M. de Polignac, qui y était ambassadeur. Il y aurait eu, dans ma position, de l'affectation à ne pas lui rendre visite. Nous avons eu ensemble d'assez longs entretiens; je l'observai avec soin, bien persuadé qu'il était impossible que le règne du prince qui allait monter sur le trône s'écoulât sans que nous le vissions à la tête du ministère des affaires étrangères. Il avait peu d'expérience des affaires, et avec cela son esprit était hanté par les projets les plus téméraires avec une confiance absolue dans le succès de tout ce qu'il entreprendrait. Rien pour lui n'était incertain ni difficile; il professait une grande admiration pour le gouvernement représentatif, qu'il voyait établi en Angleterre, mais sans en avoir bien pénétré le mécanisme; il croyait qu'un pays peut servir presque littéralement de modèle à un autre. L'Angleterre avait une puissante aristocratie; il lui en fallait une en France; rien ne lui semblait plus facile à reconstituer : il suffisait de quelques changements dans la loi qui règle les successions. Il détestait ce qu'on appelle la centralisation, parce qu'elle n'existe pas en Angleterre. Il fallait donc détruire la division du royaume par départements et rétablir les anciennes provinces. Il établissait entre ces provinces et les comtés d'Angleterre des comparaisons enfantines. Il voulait des barrières sur les routes, jugeant de ce qu'elles rendraient en France par ce qu'elles rendaient en Angleterre; puis il voulait surtout que les ministres pussent, comme en Angle-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

terre, aller passer de temps en temps un mois à la campagne.

Dans toutes ses conversations, il était aisé de voir le dépit contenu qu'il nourrissait contre M. de Villèle. En somme, il était dans sa politique, comme dans ses goûts, tout Anglais. De graves questions s'agitaient à cette époque, entre autres la reconnaissance des gouvernements établis dans l'Amérique espagnole. Il était persuadé qu'elle n'aurait pas lieu de fort longtemps. Je pris la liberté de lui faire observer qu'en voyant la quantité de capitaux que la cité de Londres avait déjà engagés et engageait tous les jours dans les entreprises financières et industrielles de ce pays, notamment dans l'exploitation des mines, il me semblait difficile que le gouvernement anglais pût se refuser longtemps à donner aux capitaux la sécurité qu'ils réclamaient. Il me répondit qu'il connaissait bien M. Canning et l'avait assez pénétré, dans ses dernières conversations avec lui sur ce sujet, pour être assuré que rien n'était plus loin de sa pensée. J'avais eu aussi l'occasion de causer avec M. Canning, et j'avais gardé de sa conversation une impression toute différente. Je ne fus donc pas surpris quand, après mon retour en France, M. Canning, contrairement aux assurances que M. de Polignac avait envoyées au ministère français, venait de prononcer la reconnaissance des gouvernements établis en Amérique. De tout cela il me resta dans l'esprit la conviction que, si M. de Polignac arrivait aux affaires, il pourrait, avec d'excellentes intentions, les mettre dans une confusion dont les plus habiles auraient peine à les tirer.

Les nouvelles que je reçus de la santé de Louis XVIII abrégèrent mon voyage dans l'intérieur de l'Angleterre. J'allais chaque jour dans la pièce qui précédait la chambre du Roi. Je voyais passer les princes et les princesses. Je remarquais surtout la préoccupation de la duchesse d'Angoulême, dont le visage défait et les yeux rouges attestaient sa douleur. Louis XVIII n'était pas dévot; dans sa

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jeunesse il avait eu, disait-on, des opinions assez voltairiennes, tout en gardant les convenances. Sa situation politique pendant l'émigration lui commandait les plus grands ménagements pour les prêtres, dont un si grand nombre étaient restés fidèles à sa cause. Dès son premier retour en France, il affecta de les traiter avec une prédilection fort marquée. Lorsqu'il revint de Gand après les Cent-jours, il me parut plus sincèrement revenu aux idées et aux croyances religieuses que beaucoup ne le supposaient même à la Cour. Il remplissait tous ses devoirs religieux, assistait aux offices toutes les fois que sa santé le lui permettait, faisait ses dévotions et affectait de le dire. Dans ses dernières années, la nature de sa liaison avec Mme du Cayla n'était pas pour le porter à des sentiments religieux très sérieux. Lorsque ses derniers moments approchèrent, il ne témoigna aucun désir de recevoir les secours religieux; il fallait au moins les accepter, mais on ne savait comment l'aborder sur ce sujet. C'était la grande préoccupation de Madame la duchesse d'Angoulême. On imagina que Mme du Cayla pouvait seule, grâce à l'ascendant qu'elle avait pris sur lui, toucher une corde aussi délicate. Elle s'en chargea et réussit; le Roi consentit à tout ce qu'on voulut; il vit un prêtre, le 13 septembre au matin; il reçut le viatique et fut administré. Il avait toute sa connaissance; le grand aumônier remplissant mal la cérémonie, il l'avait relevé d'une voix forte et presque colère, en lui indiquant ce qu'il avait à faire. Ce service rendu par Mme du Cayla explique la situation qu'elle a conservée à la Cour, et comment Madame la duchesse d'Angoulême l'a non seulement tolérée, mais lui a même témoigné une certaine bienveillance.

Louis XVIII expira le 16 septembre 1824, à deux heures du matin, entouré de toute sa famille (1). Je n'ai pas la pré-

(1) Veut-on savoir jusqu'à quel point les lois de l'étiquette étaient toujours présentes à la pensée de la famille royale? Pendant la vie de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tention de faire un portrait de ce prince, que j'ai pu étudier et bien connaître. Je voudrais seulement ajouter quelques traits à tout ce qui a déjà été écrit sur lui. Tout le monde est convenu que la maladie qui le retint en Angleterre pendant un mois, à l'époque de la Restauration, fut un malheur pour la France; cet aveu renferme déjà un grand éloge. Vis-à-vis de l'étranger, comme vis-à-vis du pays, son attitude eût été plus digne, plus ferme et plus habile que celle de son frère. Presque toutes les fautes qui furent commises pendant cette première année, et qui facilitèrent tant les Cent-jours, furent la conséquence logique des mesures prises par Monsieur durant sa lieutenance générale. Louis XVIII arriva alors qu'il y avait plus à réparer qu'à agir. Les manières affables, obligeantes, de son frère avaient séduit dans le premier moment, mais elles ne lui donnaient d'autorité sur personne.

Du moment où Louis XVIII arriva, on reconnut le Roi. La dignité éclatait dans son air, dans son regard, dans ses paroles. Elles étaient habituellement spirituelles, quelquefois fort habiles, mais toujours royales. Comme Louis XIV, il savait, si je puis m'exprimer ainsi, son métier de roi. Il lui a fallu une grande adresse pour suppléer à ce qui lui manquait d'activité physique. Infirme, podagre, ne pouvant monter à cheval, se traînant d'un appartement dans un autre avec un dandinement disgracieux, pénible à voir (heureux encore quand il ne lui fallait pas se faire rouler dans un fauteuil), il avait à faire oublier l'homme le plus prodigieusement actif, ne quittant le commandement de ses armées que pour parcourir en tous sens son vaste empire! Et cependant, chose étrange! les hommes

Louis XVIII, Madame la duchesse d'Angoulême, comme fille de Roi, avait le pas sur son mari. Au moment de sa mort, en sortant de la pièce où il venait de rendre le dernier soupir, le duc d'Angoulême prenant place suivant son habitude derrière sa femme, elle se rangea et lui dit vivement : « Passez donc, Monsieur le Dauphin. » Il était déjà convenu qu'il prendrait ce titre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de guerre, au début, furent peut-être ceux qui l'acceptèrent le plus franchement. C'est que la prodigieuse mémoire du Roi le servait admirablement pour parler à chacun d'eux de leurs services, de leurs exploits glorieux. Était-il toujours sincère dans ces appréciations bienveillantes? Peu importe; il était habile. Un roi n'est-il pas obligé d'être souvent dissimulé? Henri IV lui-même le fut et dut l'être souvent.

Louis XVIII n'était pas toujours maître de lui; parfois sa nature violente le trahissait; alors son regard était perçant et, quand il le voulait, d'une sévérité terrible, ne laissant aucune illusion à ceux qui avaient encouru son mécontentement. Libéral, acceptant les nécessités de son temps, il était franchement partisan du gouvernement parlementaire et avait loyalement accepté la Charte, qui n'était pas son ouvrage; il avait compris qu'il fallait en faire sa chose et, dans les moments les plus difficiles, y puiser sa principale force. Lorsqu'il revint de Gand, après les Cent-jours, il fut alternativement soumis à des influences contraires; il ne reprit son aplomb qu'à l'époque de l'ordonnance du 5 septembre 1816. Elle fut son œuvre; il la signa en pleine liberté, après la plus mûre réflexion, absolument convaincu de sa nécessité. Il n'a véritablement régné que depuis cette époque, jusqu'à la fin du mois de décembre 1821. Il n'est resté étranger ou indifférent à rien de ce qui s'est fait alors, et on peut dire que la politique qu'il inspirait et dirigeait était la seule qui dût réconcilier la France avec la maison de Bourbon. Il y avait d'autant plus de mérite à la suivre que dans sa famille il ne trouvait aucun appui.

En dehors de l'obéissance consciencieuse mais passive de son neveu le duc d'Angoulême, il ne trouvait que des sentiments hostiles sur les affaires qui lui tenaient le plus au cœur. Il lui était impossible de s'ouvrir, d'échanger ses idées, sûr qu'il était de ne trouver que contradictions vio-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lentes ou silence glacial. Les hommes de son service d'honneur étaient, à bien peu d'exceptions près, opposés à la marche qu'il avait adoptée. Les premiers gentilshommes de la chambre, les capitaines des gardes quittaient les Tuileries pour aller au Parlement voter contre les lois qui y étaient portées au nom du Roi. Il aimait la société, et son esprit était plus que tout autre fait pour en jouir et y briller. Il dut y renoncer et n'eut que la ressource de quelques causeries en tête-à-tête dans son cabinet.

Jamais existence royale ne fut plus pénible et plus triste. Est-il donc étonnant qu'il ait cédé au besoin des distractions et qu'il les ait cherchées en dehors des siens? Il a toujours recherché des intimités; celles qu'il a trouvées composent l'histoire de sa vie, depuis Mme de Balbi et M. d'Avaray, jusqu'à M. de Blacas, M. Decazes et Mme du Cayla. Après 1821, les années que l'histoire conservera comme appartenant encore à son règne doivent être ajoutées au règne de son frère. Que d'efforts, que d'intrigues, que de ruses et de violences morales n'a-t-il pas fallu employer pour amener Louis XVIII à cette abdication contre laquelle il sut longtemps se défendre! Il faut ajouter à tout ce que j'ai dit sur la répugnance qu'un tel parti lui inspirait, l'anecdote que voici. Lorsque j'arrivai à Rome à la fin de 1822, j'y trouvai M. de Blacas exerçant encore les fonctions d'ambassadeur, qu'il allait céder au duc de Laval. Il causa beaucoup avec moi, avec grand abandon, du dernier changement ministériel, m'interrogea sur ce qui l'avait amené et sur les circonstances pouvant le mieux faire apprécier ses conséquences. Je lui dis que tout se réduisait à ceci, que Louis XVIII, ennuyé, fatigué des intrigues qui s'agitaient autour de lui, voulant enfin trouver un peu de repos, avait pris le parti de laisser tout aller aux mains de son frère, et lui avait de fait, sinon de droit, abandonné le gouvernement. « Impossible, monsieur, s'écria-t-il avec force », et sur mon insistance : « Impos-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sible, répondit-il; vous ne savez pas comme moi ce qui s'est passé entre les deux frères; aucune réconciliation sincère entre eux n'est possible. — Soit, lui dis-je; ils ne sont pas réconciliés, mais le Roi est vaincu, soumis, résigné ! »

Aussitôt que la famille royale fut sortie de la chambre du roi défunt, le chancelier rédigea les actes nécessaires, puis procéda à la visite du cabinet et des papiers qui pouvaient s'y trouver. Louis XVIII avait pris le parti, quinze jours avant, assisté de l'un de ses valets de chambre, de brûler toutes ses correspondances, jusqu'aux plus petites notes éparses dans ses tiroirs. Il voulut mettre à l'abri des recherches, peut-être même des persécutions, les personnes qu'il avait honorées de sa confiance.

On doit cependant à Charles X la justice de reconnaître que les instructions qu'il avait données au chancelier étaient pleines de délicatesse et de générosité. Le Roi était parti avec la famille royale pour Saint-Cloud, deux heures après la mort de son frère, après avoir informé M. de Villèle et ses collègues que sa volonté était de conserver sans nul changement le conseil des ministres qui avait si bien servi Louis XVIII et auquel il n'avait à demander que de le servir de même. Le lendemain 17, il reçut en cérémonie, à Saint-Cloud, les hommages de sa famille, du corps diplomatique et des grands corps de l'État. On attendait avec assez d'anxiété les paroles que Charles X allait leur adresser. Elles furent très convenables; on remarqua surtout, dans la réponse qu'il adressa aux compliments des deux Chambres, cette phrase : « J'ai promis, comme sujet, de « maintenir la Charte et les institutions que nous devons « au souverain dont le ciel vient de nous priver. Aujour- « d'hui que le droit de ma naissance a fait tomber le pou- « voir en mes mains, je l'emploierai tout entier à conso- « lider, pour le bonheur de mon peuple, le grand acte que « j'ai promis de maintenir. » On ne pouvait ni mieux dire,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ni promettre davantage. Aux députés du consistoire réformé il répondit : « Soyez sûrs, messieurs, de ma pro-« tection, comme vous l'étiez de celle du Roi qui vient de « nous être enlevé; tous les Français sont égaux à mes « yeux, ils ont tous les mêmes droits à ma protection, à « ma bienveillance. »

Ce langage, avec les opinions religieuses qu'on lui connaissait, était fait pour surprendre et rassurer. L'impression que rapportaient tous ceux qui étaient allés à Saint-Cloud fut très heureuse. M. de Chateaubriand s'en fit l'interprète dans une brochure qui parut avec cette épigraphe : *Le Roi est mort; Vive le Roi !* Comment M. de Chateaubriand avait-il oublié ses rancunes? Comment s'était-il décidé à faire un acte d'adhésion et de confiance à un gouvernement dont M. de Villèle, son irréconciliable ennemi, restait le chef comme président du conseil? Dans les derniers jours du règne de Louis XVIII, plusieurs personnages de l'entourage de Monsieur s'étaient préoccupés des moyens de donner à l'opinion publique une direction favorable au nouveau Roi. Une des personnalités qu'il importait le plus de conquérir était M. de Chateaubriand, et M. de Fitz-James en fut chargé. Il lui rappela qu'il avait été longtemps l'organe du pavillon Marsan, qu'on lui avait témoigné la confiance la plus complète. Ses services rendus, les bienfaits acceptés ne laissent-ils donc pas dans sa mémoire des traces durables? L'occasion était belle pour un homme d'un aussi prodigieux talent, placé si haut dans l'opinion, de rendre un de ces services qu'on ne peut oublier. En 1814, M. de Chateaubriand avait, par sa brochure contre Bonaparte, puissamment contribué à aplanir la route de Louis XVIII; il lui appartenait de rendre à Charles X un service analogue. Son avènement était incontesté, mais il fallait qu'il fût salué par des acclamations unanimes. Il dépendait de lui, M. de Chateaubriand, d'obtenir ce résultat; vingt pages écrites comme lui seul pouvait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les écrire entraîneraient le pays tout entier! Se pourrait-il donc que le dépit dont il était justement animé contre M. de Villèle l'empêchât d'entrer dans une voie si digne de lui? Ce serait se faire tort à soi-même. On ne pouvait se priver des services de M. de Villèle à l'ouverture d'un règne. Il avait la clef des affaires importantes. Pour les questions de finances surtout, son concours était indispensable; il avait de nombreux amis dans la Chambre des députés; mais le moment arriverait, peut-être plus tôt qu'on ne le supposait, où il serait possible de se séparer de lui et de confier la direction des affaires en des mains plus habiles et plus sûres. Mais il était une condition à laquelle M. de Chateaubriand devait par-dessus tout tenir avec raison; c'était la liberté de la presse. La censure serait retirée et la liberté rendue aux journaux. M. de Chateaubriand fut convaincu, entraîné par ces promesses; la brochure parut.

Poursuivant leur œuvre, M. de Fitz-James et ses amis avaient senti le besoin de rattacher à la cause qu'ils servaient les lieutenants généraux, maréchaux de camp, officiers de tous grades se trouvant en non-activité et auxquels leur conduite politique, durant le règne de Louis XVIII, avait attiré une défaveur dont ils n'espéraient guère sortir. On leur donna à entendre qu'il fallait saisir l'occasion du nouveau règne pour rentrer dans les bonnes grâces du gouvernement, que rien n'était plus facile. Charles X était bon, généreux; aucun prince n'avait plus que lui le désir de devenir populaire (cela était vrai). Il serait donc enchanté que des hommes qui avaient bien servi leur pays lui donnassent l'occasion de les recevoir en grâce. Le général Claparède, inspecteur général de la première division militaire, fut employé par M. de Fitz-James dans cette négociation; le succès fut facile. On vit, parmi les plus empressés à entourer Charles X, des généraux ne pouvant ignorer que, sous le règne de son frère, il avait été leur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus constant adversaire et que les officiers de l'émigration sortis des rangs de l'armée de Condé leur avaient toujours été préférés; tant il est vrai que le courant qui porte les hommes vers le soleil levant est irrésistible.

Le Roi avait fait entrer son fils dans le conseil; il en avait le désir depuis quelque temps et fut affermi dans cette résolution par M. de Villèle. Celui-ci, peu confiant dans la bienveillance du Dauphin, craignant, ce qui n'était guère vraisemblable, avec le caractère connu de ce prince, qu'il ne devînt un centre d'opposition, pensa que ce serait une manière de l'engager, de le lier, par la part qu'il prendrait aux affaires, de s'en emparer enfin, comme cela s'était si heureusement opéré pour son père. Le Dauphin, malgré quelques avis qui lui furent donnés, et où on essaya de lui faire comprendre qu'il y avait pour lui plus d'inconvénients que d'avantages dans la situation qui lui était offerte, se laissa séduire.

Le résultat de toutes ces manœuvres fut l'accueil sympathique que le public fit au nouveau règne. La presse, satisfaite par la promesse du retrait de la censure, y contribua largement; les journalistes, bien conseillés, se conduisirent avec habileté. Ceux qui appartenaient à l'opposition libérale la plus vive entourèrent, comme les autres, leurs feuilles de bandes noires et ne se permirent pas une parole dont la susceptibilité royale pût être offensée.

Le corps de Louis XVIII, après une exposition de cinq jours dans le palais des Tuileries, fut transporté en grande pompe à l'église de Saint-Denis, où il fut déposé dans une chapelle ardente pour y demeurer jusqu'au jour du service solennel de l'inhumation. Le concours des personnes de tous les rangs qui suivirent à pied le corbillard durant ce long trajet, fut très considérable.

L'entrée solennelle du Roi dans Paris eut lieu le 27 septembre; l'accueil le plus enthousiaste lui fut fait par l'immense population réunie sur son passage, et cela malgré

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

un temps effroyable, avec une pluie battante. Le Roi, à cheval, précédé des états-majors de la garde royale, était entouré des princes et suivi des carrosses des princesses. Son cortège avait été grossi par tous les officiers généraux qui se trouvaient à Paris et qui avaient été le recevoir à la barrière. Leur vue fit grande impression sur le peuple. On les reconnaissait à leurs vieux uniformes, qui, évidemment, n'avaient guère servi depuis les jours de combat. Le cortège se rendit à Notre-Dame pour assister à un *Te Deum*. Lorsque le souverain était accueilli avec de tels témoignages d'amour, avec un enthousiasme aussi manifeste, que pouvait-on craindre de la licence de quelques journaux? Dès le lendemain 29 septembre, la censure fut donc supprimée. Le considérant qui précédait l'ordonnance était ainsi conçu : « Ne jugeant pas nécessaire de « maintenir plus longtemps la mesure qui a été prise, dans « des circonstances difficiles, contre l'abus de la liberté des « journaux, nous avons ordonné et ordonnons... »

La revue de la garde nationale, passée le lendemain de la signature de cette ordonnance par le Roi, se ressentit de la vive allégresse qu'elle avait causée, et il fut reçu dans tous les rangs avec des transports qui surpassèrent encore ceux du jour de son entrée. La popularité qu'il désirait si vivement, et que ses amis s'étaient tant efforcés de lui ménager, paraissait donc acquise au delà de toute espérance. Il n'était pas destiné à en jouir longtemps.

L'inhumation solennelle de Louis XVIII eut lieu le 29 octobre; l'oraison funèbre fut prononcée par l'évêque d'Hermopolis. Comme tout ce qui sort de sa plume, ce discours est plus remarquable par la sagesse des idées que par leur élévation; il manque de mouvement, mais il est bien composé, assez bien écrit, et Louis XVIII y est loué pour tout ce qui, dans le cours de sa vie, mérite un éloge. Il faut savoir gré à l'évêque, membre du conseil de Charles X, d'avoir rendu justice aux efforts de son prédé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cesseur pour allier avec les conséquences d'une révolution qui avait changé la face de la France, les principes de la monarchie qui avait été rétablie en sa personne. « Légis-« lateur ferme et sage tout à la fois, rien ne fera fléchir « Louis XVIII devant des doctrines d'anarchie qui, en « déplaçant le pouvoir pour le confier aux caprices de la « multitude, mettent dans la société un levain éternel de « révolution; mais en même temps, dans ce qui est com-« mandé dans l'intérêt de tous, il comprendra qu'il faut « plier devant les choses... » Tout ce morceau est digne de louanges.

Cette cérémonie me rappelait la première pompe funèbre qui eut lieu en 1815 pour Louis XVI dans la même église, et où M. de Boulogne, évêque de Troyes, prononça un discours si impolitique.

Le lendemain parut, dans le *Journal des Débats*, un article dans lequel toutes ces pompes étaient racontées avec une verve, une chaleur et quelquefois un éclat de style, une élévation de pensées qui ne permettaient de l'attribuer qu'à un écrivain habile et très exercé; on crut reconnaître la plume de M. de Chateaubriand, et les félicitations et les compliments arrivèrent chez lui. Un des plus empressés fut M. Laborie, accouru en toute hâte pour lui dire qu'il n'avait encore rien fait de si beau. Or, l'article était de M. de Salvandy! M. de Chateaubriand en fut froissé; il prétendait avoir le droit de n'être confondu ni comparé avec aucun autre. M. de Salvandy était tout jeune, et la rancune que le maître garda à l'écolier n'a jamais pu s'effacer. Bien que l'un et l'autre se soient passionnés pour défendre la même cause, celle de la liberté de la presse, la plus chère de toutes à M. de Chateaubriand, rien n'a eu le pouvoir de lui faire accepter de bonne grâce un tel auxiliaire. Il a pu cependant s'apercevoir, en plus d'une occasion, que son secours n'était pas à dédaigner.

Le 19 novembre parut une ordonnance convoquant les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Chambres pour le 22 décembre. Le conseil des ministres avait reconnu que la question de l'indemnité des émigrés devait être mise en tête de l'ordre du jour. Quant aux moyens de se procurer la somme énorme que cette mesure nécessitait, M. de Villèle n'avait pas renoncé à se la procurer par une réduction dans le taux de l'intérêt attribué à la dette publique. La loi n'avait échoué qu'à la Chambre des pairs, à une très faible majorité. Cette majorité se retrouverait-elle une seconde fois et ne pourrait-on en détacher personne? On avait prétendu que la hausse du 5 pour 100 était factice, que l'agiotage seul l'avait porté au-dessus du pair. Mais, malgré l'échec éprouvé par le gouvernement, les cours, après avoir un moment fléchi, étaient depuis le 23 septembre montés au-dessus du pair. Rien n'empêchait donc de reprendre le projet abandonné l'année dernière, en préparant le terrain et gagnant des voix. C'est à cela que M. de Villèle consacra tous ses efforts. Son influence sur Charles X n'avait jamais été si bien établie. Elle dominait les anciens amis, qui avaient pris l'habitude de tout décider, de tout diriger. Ils s'en apercevaient et ne devaient pas pardonner à celui qui avait réussi à les écarter. Un des premiers actes de la nouvelle administration fut la publication de l'ordonnance concernant l'armée et que des circonstances imprévues avaient heureusement retardée.

Cette ordonnance fixait le cadre des officiers généraux pour l'armée de terre à 150 lieutenants généraux et à 300 maréchaux de camp; elle mettait à la retraite, à partir du 1er janvier 1825 : 1° les officiers généraux qui, ayant droit au maximum de la retraite, n'avaient pas été employés depuis le 1er janvier 1823, ou n'avaient pas été retenus par des fonctions législatives; 2° les officiers généraux qui, ayant droit à une retraite, n'avaient pas été employés depuis le 1er janvier 1816.

56 lieutenants généraux et 111 maréchaux de camp se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trouvaient compris dans cette réforme. Beaucoup appartenaient à la vieille armée, étaient encore pleins de vie et dans la force de leur talent. Presque tous étaient chargés de famille et n'avaient d'autre fortune que leur traitement. A côté d'officiers ayant peut-être assisté à trente batailles, ayant à peine cinquante-cinq ans et qu'on condamnait à la retraite, on conservait en activité de service de tristes invalides qui n'avaient pas été au feu. Ces hommes qu'on frappait ainsi étaient ceux qu'on avait suppliés de se rapprocher du Roi, qui l'avaient escorté, acclamé, lors de son entrée solennelle dans Paris.

L'impression produite par cette rigoureuse mesure porta une sérieuse atteinte à la popularité de Charles X. On voulut voir, dans les marques de bienveillant intérêt qu'il avait si largement données à ces vieux serviteurs du pays, quand il croyait avoir besoin d'eux, une fausseté calculée. Ses amis véritables et sincères comprirent la portée de cette faute. Le duc de Fitz-James exprima sans nul détour, avec beaucoup d'énergie, son éclatante désapprobation; de ce moment commença son opposition contre le ministère, ou plutôt contre M. de Villèle. A partir de ce moment cessa la trêve qui avait existé entre le gouvernement et les journaux de l'opposition pendant les premiers jours du nouveau règne.

La guerre reprit plus violente que jamais; c'était une fâcheuse préparation à l'ouverture de la session.

Avant de m'engager dans le récit des discussions qui l'ont remplie, je veux jeter les yeux sur notre situation à l'extérieur.

En Espagne, la situation de Ferdinand VII, loin de s'améliorer, devenait de plus en plus difficile. Placé entre les vainqueurs et les vaincus, ce prince était opprimé par le parti royaliste, et comme il lui était impossible de céder à toutes ses exigences, de s'associer à toutes ses fureurs, il était devenu l'objet de son aversion. Les volontaires

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

royalistes, devenus la principale force armée du royaume, prétendaient l'obliger à abdiquer en faveur de son frère Don Carlos, lequel se montrait entièrement dévoué aux absolutistes. Il est probable que, sans la présence des troupes françaises qui étaient restées en Espagne, le roi aurait été précipité du trône par ceux qui se vantaient de l'y avoir rétabli. Il avait en vain essayé de calmer les esprits et de se créer, au moyen d'une amnistie, quelques amis en dehors de ceux qui l'opprimaient.

Ferdinand VII, loin de réclamer le départ des troupes françaises, s'était hâté de souscrire à une nouvelle convention prolongeant leur séjour jusqu'au 1er janvier 1825. Plus on approchait de ce terme, plus il était évident qu'une nouvelle prolongation serait nécessaire. Le commandement des troupes dont se composait l'armée d'occupation avait été retiré à M. de Bourmont, qui paraissait beaucoup trop favorable aux absolutistes. Il avait été donné au général Digeon. Une des circonstances qui aggravaient la position du roi d'Espagne était l'impossibilité de faire rentrer soit par force, soit par voie de négociation, les colonies de l'Amérique du Sud sous l'autorité de la mère patrie. Aussi longtemps que l'indépendance de ces colonies n'était pas reconnue par les grandes puissances européennes, surtout par l'Angleterre, le cabinet de Madrid aimait à se persuader que tout n'était pas définitivement perdu. Tous les efforts du ministère espagnol tendaient à retarder cette reconnaissance, et la France l'aidait de son mieux. Ce fut donc une grande déconvenue quand l'Angleterre se décida à reconnaître la complète indépendance des colonies séparées, et cet échec n'était pas fait pour rétablir le prestige de la royauté en Espagne.

Comme l'Espagne, Naples sentait toujours le poids de l'occupation étrangère, et les frais qu'entraînait la présence des troupes autrichiennes étaient écrasants. Moins que jamais le roi ne voulait se confier aux troupes nationales,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et il reprit avec les cantons suisses un projet de capitulation pour l'organisation d'un corps de troupes qui remplacerait les troupes autrichiennes. En attendant, on obtint de la cour de Vienne que l'armée d'occupation serait diminuée de cinq mille hommes et que l'évacuation complète aurait lieu à la fin du moïs de mai 1826. Il fallut, malgré cela, contracter dans le cours de 1824 un nouvel emprunt de 62 millions.

La France n'exerçait plus aucune influence sur les résolutions de la cour de Naples, malgré les liens de parenté qui unissaient les deux couronnes. Les conseils de l'Autriche et de l'Angleterre étaient seuls écoutés. Nous trouvions partout le mauvais vouloir, l'antagonisme patent ou secret de cette dernière puissance. Il existait en Grèce, comme en Italie. A Londres, on ne pouvait supporter sans ombrage l'accord qui semblait exister entre le cabinet français et la Russie. Ces deux puissances agissaient toujours, sinon d'accord, du moins au même point de vue. Toutes deux cherchaient loyalement à mettre un peu d'ordre dans l'anarchie qui désolait la Grèce. Jusque-là elles n'avaient obtenu aucune amélioration. Les rivalités, les haines qui régnaient entre les chefs, les guerres qui désolaient les provinces, rendaient inutiles les héroïques efforts faits contre l'ennemi commun. Lord Byron, que son enthousiasme généreux avait conduit au milieu de la mêlée, s'était consumé en de vains efforts pour faire entendre les conseils de concorde et d'union; il était mort à la peine. Malgré les désastres éprouvés dans la Grèce occidentale, l'Attique et le Péloponèse étaient restés libres; les Turcs, à la suite d'une campagne où ils avaient mis en ligne des forces considérables, étaient venus échouer devant le fameux passage des Thermopyles; mais ils s'étaient emparés, malgré une résistance opiniâtre, de l'île d'Ipsara, l'un des principaux arsenaux de la marine grecque. Ils ne l'avaient évacuée qu'après y avoir tout

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

détruit. La flotte grecque ne tarda pas à réparer cet échec en remportant une victoire signalée devant l'île de Samos et en forçant la flotte ottomane à regagner les Dardanelles. Ce prodigieux succès était dû à l'emploi aussi habile que courageux de brûlots dirigés par Canaris. Bientôt la flotte égyptienne, que n'avait pu rejoindre la flotte turque que commandait le fils du Pacha, fut attaquée par la flotte grecque et, grâce à l'usage du même moyen, fut, après des pertes considérables, obligée de chercher asile dans le port de Rhodes.

Ainsi la campagne sur mer, comme sur terre, finissait glorieusement pour les Grecs. Cependant les amis de la Grèce restaient inquiets pour l'avenir de ce généreux pays. Le gouvernement ottoman paraissait décidé à tout faire pour le soumettre; les Grecs pourraient-ils soutenir longtemps une lutte si inégale? Le temps approche où l'intervention des grandes puissances sera nécessaire.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

Discours du Roi à l'ouverture de la session. — Loi sur les congrégations de femmes. — Puissance de la *Congrégation*. — Loi sur le sacrilège. — Loi sur l'indemnité des émigrés; mesures financières prises par M. de Villèle pour mettre son projet à exécution; discussion dans les Chambres; discours du général Foy. — Effet produit par le vote de la loi. — Les dépenses de la guerre d'Espagne devant le Parlement; impression du rapport relatif aux marchés Ouvrard; M. Pasquier prend part au débat soulevé sur cette question dans la Chambre des pairs. — Sacre de Charles X. — Clôture de la session. — Insuccès des combinaisons financières de M. de Villèle. — Négociation avec le gouvernement d'Haïti; mission de M. de Mackau auprès du président Boyer. — Influence croissante du clergé. — Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier*. — La cour de Paris se déclare incompétente pour prononcer sur l'affaire Ouvrard; on en saisit la Cour des pairs.

Le discours prononcé par le Roi, à l'ouverture de la session, fut dans le premier moment assez bien accueilli, puis on remarqua qu'il avait évité de prononcer le mot de *Charte*.

Le Roi avait dit qu'il s'engageait, « en présence des « autels, à maintenir et à faire observer avec les lois de « l'État les institutions octroyées par son frère ».

N'y a-t-il pas dans la Charte des articles fort importants auxquels ne s'applique pas le mot *institution;* par exemple, les articles sur l'inviolabilité des propriétés dites nationales et sur l'interdiction de toute recherche des opinions et des votes émis avant la Restauration, et surtout l'article où il est dit que « chacun professe sa religion avec une « égale liberté et obtient pour son culte la même protec- « tion »? N'était-ce pas celui-là qui avait, en 1814 et 1815, motivé dans la Chambre des pairs plusieurs refus de ser-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment à la Charte, entre autres celui de M. le prince de Polignac? On savait, à n'en pouvoir douter, qu'il avait aussi, à la même époque, beaucoup répugné à la conscience de Monsieur. Personne n'ignorait que le clergé était formellement contraire à cette promesse et qu'il avait toujours prétendu qu'un Roi très chrétien n'aurait jamais dû prendre un tel engagement.

L'influence du clergé sur l'esprit du nouveau Roi avait été grande dans les deux dernières années du règne de son frère. Bien des actes d'intolérance et de prosélytisme maladroit avaient prouvé qu'il décidait en maître dans l'enseignement public. On ne pouvait nier les progrès des établissements fondés par les Jésuites, manifestement soutenus par les congrégations qui travaillaient avec eux à rétablir les doctrines ultramontaines et le pouvoir absolu dans l'État comme dans l'Église. Tout cela justifiait les craintes soulevées par l'omission évidemment préméditée du mot *Charte* dans le discours royal.

La première loi un peu importante, discutée par les deux Chambres, fut la loi sur les congrégations de femmes. Je n'en parlerai pas; les mêmes arguments qui l'avaient fait rejeter par la Chambre des pairs furent reproduits, et le projet ministériel ne fut adopté qu'avec des amendements qui en détruisaient la portée, trompant ainsi toutes les espérances de la Congrégation. J'ai plusieurs fois déjà fait allusion à la puissance de cette association; je dois expliquer les origines et les causes de l'importance qu'elle avait acquise. Son fondateur, l'abbé Legris-Duval, ecclésiastique d'une grande vertu, d'une grande modération, réunit autour de lui, sous l'Empire, quelques jeunes gens dont il cherchait à développer les sentiments religieux. Mais sous la Restauration, le nombre des affiliés, leur qualité, leur situation sociale, leur crédit personnel, donnèrent à la Congrégation une importance considérable. On compta parmi les nouveaux associés le duc Mathieu de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Montmorency, le duc de Rivière, le comte de Damas (tous les trois ont été gouverneurs du duc de Bordeaux), puis M. Franchet et M. Delavau, placés à la tête de la police par M. de Villèle. A leur suite, les hommes les plus importants, surtout dans l'entourage de Monsieur. On ne tarda pas à penser qu'une association aussi nombreuse, aussi puissante, pourrait être employée au triomphe des idées politiques et religieuses, qui étaient celles des royalistes et des catholiques les plus exaltés. On s'adjoignit alors quelques-uns des chefs des Jésuites. Les exhortations religieuses leur furent confiées. Le Père Ronsin d'abord, puis le Père Loriquet, supérieur de la plus importante des maisons des Jésuites en France, devinrent les directeurs du troupeau. Leur action s'étendit en dehors des pratiques religieuses et finit par dominer non seulement les ministres, mais le Roi lui-même. Pour se rendre compte des moyens employés, de la marche prudente et habile qui leur permit d'arriver à un pareil résultat, il faut relire, à la page 285 du *Catéchisme des Jésuites*, par E. Pasquier (édition de Villefranche, 1602), les préceptes et les agissements de cette célèbre compagnie. Sous le règne de Charles X, nous aurons souvent à constater sa toute-puissance.

Le ministère fut plus heureux dans la loi sur le sacrilège. Malgré une opposition très vive à laquelle je pris part avec MM. Portalis et de Pastoret, dans la Chambre des pairs, malgré des discours remarquables prononcés à la Chambre des députés par MM. Royer-Collard, Benjamin Constant, Bertin de Vaux, le projet fut adopté, sauf un amendement exigeant la publicité du délit.

Enfin vint la discussion sur l'indemnité des émigrés. La position de M. de Villèle était fort difficile. Il fallait satisfaire le Roi, la Cour et les émigrés. Il fallait aussi que la charge ne fût pas tellement écrasante pour le Trésor qu'il lui devînt impossible de la supporter. M. de La Bourdonnaye avait, à la fin de la dernière session, posé le principe

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de l'*intégralité dans l'indemnité,* et ce principe avait été adopté avec une telle passion par les intéressés, qu'il n'y avait plus moyen de le leur contester. Mais sur quoi baser cette *intégralité?* Où trouver une estimation sincère des pertes qui avaient été faites? Le plus simple eût été de soutenir que l'État ne devait restituer que ce qu'il avait reçu; alors l'opération eût été facile. On aurait pris pour chaque propriété vendue le taux de la vente, et on aurait calculé, pour chaque payement, la valeur du papier-monnaie avec lequel les acquéreurs s'étaient libérés. Mais cette manière de procéder n'eût pas satisfait les prétendants, et il fut bientôt démontré qu'on n'y pourrait recourir que si aucune autre n'était praticable. Or, il y avait eu une époque où la loi avait prescrit que les ventes ne seraient faites désormais que sur des estimations dont la base serait donnée par le revenu de 1789 régulièrement constaté. Pour toutes celles, donc, qui avaient eu lieu en vertu de cette loi, on ne pouvait contester les valeurs qui étaient établies par ces estimations, et M. de Villèle se résigna à les tenir pour bonnes. Pour tout ce qui avait été vendu en dehors de l'action de la loi précitée, les estimations entièrement arbitraires ne pouvant être acceptées, il se décida à en apprécier la valeur par celle du produit que l'État en avait retiré, et en tenant compte de la dépréciation du papier-monnaie. Ses évaluations produisirent, pour les biens dont le revenu avait été évalué sur la base de 1789, la somme de 692,407,615 francs; pour ceux dont la valeur était déterminée par le prix d'adjudication, une somme de 605,352,992 francs, total 1,297,760,607 francs. Mais sur cette somme il y aurait à déduire les dettes payées au compte des émigrés, et dans le cas où des rachats avaient été faits, soit par eux, soit par leurs ayants droit, la différence entre la valeur des biens rachetés et le prix qu'ils en auraient donné. Cette déduction était estimée à la somme de 309,940,645 francs. Restaient 987,819,962 francs,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

c'est-à-dire un milliard. Ce fut à ce chiffre que M. de Villèle fixa, sans qu'elle pût jamais être dépassée, l'indemnité à partager entre les ayants droit.

Pour acquitter cette dette nouvelle M. de Villèle reprit l'ancienne combinaison du 3 pour 100 qui avait été repoussée à la dernière session. Il trouvait à cela deux avantages : d'abord, n'ayant point l'intention de rembourser effectivement le capital du milliard et comptant s'en libérer par la délivrance d'inscriptions sur le grand-livre, que les indemnisés seraient obligés de recevoir, il lui convenait beaucoup mieux de servir les intérêts de ce capital à 3 pour 100 au lieu de 5, et le taux de 3 étant le plus avantageux, celui que les biens en fonds de terre rapportent généralement, les émigrés qui voudraient garder leurs rentes se trouveraient avec un revenu égal à celui que rapportaient leurs propriétés. Ils auraient, de plus, en supposant qu'ils prissent ce parti, l'avantage presque certain de voir élever le cours de cet effet à un taux qui, s'ils voulaient plus tard les réaliser, leur représenterait, à bien peu de chose près, cent francs de capital.

Voilà pour les émigrés; voici maintenant pour le Trésor et pour M. de Villèle.

L'introduction sur la place des rentes à 3 pour 100 données en payement aux émigrés aurait bientôt familiarisé le public avec l'existence de cette nature d'effets, et les soins qui seraient pris pour en soutenir la valeur, le cours auquel ils ne pourraient manquer de s'élever presque sur-le-champ, rendraient très facile un retour à l'opération qui avait si malheureusement échoué lorsque la première tentative en avait été faite, c'est-à-dire à la réduction de l'intérêt général de la dette. Cette fois même, on ne serait pas obligé de rendre cette réduction obligatoire, et il suffirait probablement d'offrir aux créanciers la possibilité de la conversion de leur rente à 5 pour 100 en rente à 3, pour qu'ils se hâtassent de profiter de la permission qui leur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

serait donnée. Le Trésor retrouverait de cette manière, sur le payement des intérêts généraux de la dette, cette économie de trente millions qui lui avait été refusée à la dernière session, et se trouverait ainsi en mesure de payer sans nulle gêne les intérêts de l'indemnité. L'opération de l'indemnité était encore liée à celle de la réduction de la dette. Seulement, lorsqu'il en avait été question pour la première fois, la réduction avait été proposée avant l'indemnité comme moyen de la faciliter, et cette fois l'indemnité payée en rentes à 3 pour 100 était proposée avant la réduction de l'intérêt de la dette comme moyen d'y arriver. Toute dissimulation cessait; le président du conseil finit même par donner à entendre que la loi qu'il proposait sur la conversion était une condition sans laquelle on ne pourrait donner suite à l'indemnité. Il comptait sur le secours des intéressés pour s'assurer les suffrages nécessaires.

M. de Martignac, commissaire du Roi, s'attacha à établir les droits de l'émigration, en énumérant d'une part tous ses mérites, et de l'autre toutes les injustices, toutes les rigueurs de la législation qui leur avait été appliquée. Il mit un grand soin à faire voir que les droits des autres victimes de la Révolution ne pouvaient être comparés à ceux-là. Il fit encore ressortir d'une manière plus particulière l'importance de rendre à la face du monde un éclatant témoignage de la protection qui était due, dans tous les pays civilisés, à la propriété foncière.

Le rapporteur de la commission fut M. Pardessus. Au début de la discussion, M. de Girardin avait voulu soulever une question préjudicielle. On refusa de l'entendre; il fit imprimer le discours qu'on ne lui avait pas permis de lire, dans lequel il indiquait qu'il y avait dans la Chambre trois cent vingt anciens privilégiés, dont cent quatre-vingt-quatre titrés et au moins deux cent soixante fonctionnaires. Il demandait que M. le président voulût bien inviter ceux de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

MM. les députés qui étaient directement intéressés dans la question à se récuser.

La discussion s'engagea, soutenue du côté de l'opposition par MM. Foy et Benjamin Constant; du côté du gouvernement, MM. de Corbière et de Villèle eurent à en porter à peu près tout le poids. La controverse ne tarda pas à s'établir sur le fait de l'émigration en lui-même et sur le jugement qui devait en être porté. La grande difficulté pour le ministère vint bien moins des critiques très vives exprimées par les libéraux que de la passion avec laquelle elle fut justifiée, exaltée même, par les hommes de la contre-opposition. A les entendre, rien n'avait été plus juste, plus digne que d'avoir fait alliance avec l'étranger, de l'avoir appelé sur le territoire de France. Comme on devait s'y attendre, les acquéreurs de biens nationaux ne furent pas épargnés. Il n'était question de rien moins que de les faire contribuer pour une large part à la somme destinée aux émigrés. M. Duplessis-Grénédan s'écria que « les acquéreurs des biens nationaux n'avaient le droit de « revendiquer que les crimes de la Révolution; que la jus- « tice et l'intérêt de l'État réclamaient contre cette spolia- « tion. Les héritages vendus pouvaient être appelés, comme « le champ du potier, le prix du sang. »

Le discours du général Foy fut de beaucoup le plus remarquable entre ceux qui attaquaient le principe de la loi. Les dernières séances furent désolantes. Ce ne fut plus qu'un long plaidoyer en faveur des prétentions les moins justifiées; les violences les plus inutiles, les plus compromettantes, vinrent enlever à la couronne la popularité dont elle avait tant joui quelque temps avant. A la dernière séance, une scène mit le comble au scandale. Je veux m'y arrêter, parce qu'elle fait bien connaître la situation de certains esprits et confirme pleinement ce que je viens d'en dire.

Pour atteindre le but, indiqué par M. de Beaumont, de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faire rentrer le plus possible les biens des émigrés dans les mains des anciens propriétaires, il fallait user de toutes les voies indirectes, puisqu'on ne pouvait recourir aux moyens coercitifs. On voulait indiquer le plus possible, aux acquéreurs des biens d'émigrés, que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de les rétrocéder à leurs anciens possesseurs. M. du Hamel avait proposé un amendement par lequel les droits d'enregistrement étaient réduits pendant cinq ans à un droit fixe d'un franc pour tous les actes portant rétrocession des biens confisqués et passés entre le possesseur actuel et l'ancien propriétaire ou ses héritiers. Cet amendement, très goûté par la Chambre, fut chaudement combattu par le général Foy, comme contenant une violation des articles 2 et 9 de la Charte; par M. Benjamin Constant, comme tendant à établir une différence énorme entre les propriétés de différente origine au préjudice des propriétaires de biens confisqués, et à livrer les possesseurs de ces biens aux persécutions des émigrés; enfin par Casimir Perier, comme très nuisible au Trésor. Renvoyé à la commission, l'amendement revint en discussion le lendemain. Voici les conclusions que le général Foy prononça à la tribune : « Cette loi qui, d'après la volonté « du Roi, et discutée d'une autre manière, aurait pu être « une loi d'union et de paix, est devenue une déclaration « de guerre, un instrument de haine et de vengeance. Ce « n'est plus l'indemnité seulement que veut l'émigration ; « elle veut ravoir ses biens, elle veut les ravoir par l'in- « fluence et par la force. Ne voit-on pas que partout le « pouvoir est entre ses mains? Et si les moyens clandes- « tins ne lui suffisent pas, qui peut douter qu'elle n'ait « recours à des moyens plus énergiques? Dans ces circon- « stances, il nous reste un devoir à remplir. Le but de « l'émigration est clairement indiqué : personne ne peut « en douter après cette discussion. MM. les propriétaires « des domaines nationaux sont presque tous les fils de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« ceux qui les ont achetés; qu'ils se souviennent que dans « cette discussion leurs pères ont été appelés voleurs et « scélérats, et qu'ils sachent que transiger avec les anciens « propriétaires ce serait outrager la mémoire de leurs « pères et commettre une lâcheté... » Il y eut dans cet endroit une violente interruption à laquelle les ministres eux-mêmes prirent part. « Ce serait, continua l'orateur au « milieu du tumulte, avec une voix plus animée, ce serait, « de la part des fils des nouveaux propriétaires, une véri- « table lâcheté, ce serait convenir eux-mêmes que leurs « pères furent *des voleurs, des scélérats*. Que si on arrachait « par la force les biens qu'ils possèdent légalement, qu'ils « se souviennent qu'ils ont pour eux le Roi et la Charte et « qu'ils sont vingt contre un. » A ces terribles paroles, des murmures éclatèrent avec une violence sans égale. On s'écria que c'était le langage d'un factieux, un appel à la révolte. L'amendement fut adopté à une grande majorité, et l'ensemble de la loi voté par deux cent cinquante-neuf suffrages contre cent vingt-quatre.

A la Chambre des pairs, elle fut combattue par le duc de Broglie, M. Molé, le duc de Choiseul et M. de Barante. M. de Chateaubriand défendit le principe, mais condamna les moyens d'exécution. Après avoir largement et éloquemment défendu la cause et les droits des émigrés, il déclara qu'à ses yeux une loi qui devait être une loi de salut avait été gâtée par des combinaisons dont le mal était peut-être irréparable. M. de Villèle répondit compendieusement à M. de Chateaubriand; M. de Martignac le seconda avec mesure et habileté dans cette pénible tâche. Le débat s'anima lors de la discussion des articles. M. Roy proposa d'affecter à l'indemnité, au lieu d'une somme de 30 millions de rentes à 3 pour 100, au capital d'un milliard 37 millions, 500 mille francs de rentes à 5, au capital de sept cent cinquante millions. Ainsi sept millions de rentes de plus et deux cent cinquante millions de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

capital de moins. Il démontra, par les raisonnements les plus irrécusables, que ce système serait plus avantageux aux indemnisés et à l'État. Sa démonstration était si convaincante que j'ai souvent pensé que, si cette manière de procéder se fût de prime abord offerte à l'esprit de M. de Villèle, il l'aurait adoptée; que peut-être même il l'aurait acceptée, offerte par M. Roy, si ce n'eût été d'une part le dépit de recevoir un si bon conseil d'un des ministres qui l'avaient précédé dans l'administration des finances, de l'autre l'embarras de retourner à la Chambre des députés. Le président du conseil combattit donc l'amendement, et, comme cela arrive toujours quand on n'est pas sûr d'avoir raison, il devint agressif et se laissa aller à des insinuations odieuses sur la conduite et les actes du ministère Richelieu. Cela me mit dans la nécessité de lui faire une très sévère réponse. Cependant l'amendement commençait à prendre crédit; il était soutenu par M. de Chateaubriand et M. Mollien, deux grandes autorités, l'une sur les royalistes et les émigrés, l'autre sur les hommes de finances. M. de Villèle, pour trancher la question, fit savoir que, si le système de M. Roy prévalait, le Roi était décidé à retirer la loi. Cet argument décida un certain nombre d'hommes timides, qui ne purent se résoudre à prendre sur eux la responsabilité d'un tel dénouement; l'amendement, mis aux voix, se trouva rejeté par cent trente-sept suffrages contre cent trois.

Enfin nous étions sortis de ces éternels débats! On peut dire que le triomphe du principe sur lequel la loi reposait n'a jamais été douteux; et cependant, que de passions déchaînées, que de ressentiments soulevés! Le mal était venu de ce droit absolu à une indemnité intégrale qu'on avait eu la faiblesse de concéder aux émigrés. C'était promettre l'impossible. Alors les désappointements succédèrent aux folles espérances et produisirent ce désordre d'idées, cette intempérance de langage qui transformèrent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la Chambre des députés en une arène où les passions qu'on croyait assoupies se heurtèrent avec violence. Comme le général Foy l'avait dit, une loi qui aurait pu être une loi d'union et de paix devint une déclaration de guerre. Elle a été éminemment favorable aux acquéreurs des domaines nationaux. Personne, même les émigrés, n'en a tiré d'avantages, et on avait trouvé moyen, en leur accordant ce bienfait, de les indisposer, de les irriter, de les aliéner.

Si, dès le début, on eût tenu aux émigrés un langage modéré; si, faisant appel à leur patriotisme, à leur raison, on leur avait montré ce qui était possible, ce qui était chimérique, on eût pu les satisfaire. Ils furent mécontents et eurent raison de l'être. Par une fatalité étrange, il se trouva que presque tous les grands propriétaires de l'émigration, presque tous les hommes de cour se trouvaient placés dans la catégorie favorisée, et presque tous avaient déjà retrouvé de considérables débris de la fortune perdue. Et à côté de cela, les pauvres gentilshommes de province, presque tous propriétaires des maisons vendues, ne recevaient que des allocations presque illusoires. Faut-il s'étonner si de tels résultats, très faciles à prévoir, ont indisposé bien des esprits qu'on avait eu la prétention de satisfaire? M. de Villèle a fait une œuvre utile; elle doit, tôt ou tard, replacer les propriétés acquises nationalement sur le même pied que les autres, mais il l'a fait par des procédés qui n'ont apporté, ni à lui ni au gouvernement de Charles X, le bénéfice sur lequel il comptait.

Le reste de la session n'eut d'intéressant que le règlement du budget définitif de 1823, les dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne, et les dilapidations dont elle avait été l'occasion. Ce n'était pas moins de trois cents millions qu'on avait employés pour une guerre qui n'avait pas mis en mouvement plus de cent mille hommes, qui n'avait pas duré plus de huit mois et qui s'était faite dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la belle saison, dans laquelle il n'y avait pas eu une bataille rangée et, par conséquent, aucune perte de munitions, ni d'artillerie. L'attention publique était principalement occupée du marché passé avec le munitionnaire général Ouvrard. La commission d'enquête, chargée d'examiner sa gestion, avait présenté à M. de Villèle un rapport si volumineux qu'il ne put s'arrêter à la pensée de le parcourir et se borna à demander s'il se terminait par quelques conclusions positives. On lui répondit que cela n'avait pas été possible, que la commission n'avait pas eu le droit de prendre personne à serment. Seule une information judiciaire pourrait amener des conclusions précises. M. de Villèle n'hésita pas à ordonner l'impression du rapport, afin qu'il fût distribué aux membres des deux Chambres; il ne s'arrêta pas là et déclara que l'affaire était renvoyée devant les tribunaux.

Le lendemain, M. Daru vint trouver M. le président du conseil et lui demanda très loyalement s'il avait bien pensé aux inconvénients du parti qu'il avait cru devoir prendre, s'il avait suffisamment réfléchi aux conséquences de la publicité qu'il allait donner à un travail qui n'avait pas été fait dans cette vue et à celles du renvoi d'une telle affaire devant les tribunaux. M. le président répondit qu'en une semblable matière il ne pouvait voir d'inconvénients à ce que tout fût mis au grand jour. Je crois que la véritable cause de cette détermination était qu'il avait à faire passer dans la session le règlement définitif des dépenses de 1823; il s'estimait heureux de pouvoir couper court à la discussion probable sur les marchés d'Ouvrard, en disant que cette affaire était renvoyée devant les tribunaux, que les Chambres n'avaient dès lors pas à s'en occuper, qu'on devait attendre avec confiance le jugement qui interviendrait. Sa méthode a toujours été de se tirer de l'embarras du moment, sans se soucier de l'avenir. La discussion ne fut pas, à beaucoup près, aussi complètement évitée dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les deux Chambres qu'il l'avait supposé. M. de Villèle n'échappa pas aux observations de l'opposition. MM. Benjamin Constant, de La Bourdonnaye, le général Foy, firent adopter une disposition additionnelle d'où résultait que les ministres seraient tenus de présenter, à la prochaine session, les comptes de leurs opérations relatives à la guerre d'Espagne et de la liquidation définitive des dépenses de cette guerre. Ainsi la question n'était pas vidée, comme s'en était flatté le président du conseil; elle devait nécessairement se reproduire dans le cours de l'année suivante.

A la Chambre des pairs, je fus amené à la tribune, voici comment. A la Chambre des députés, la discussion avait été peu favorable à l'expédition d'Espagne; le Dauphin en avait été blessé, il l'avait été surtout du travail de la commission d'enquête, qu'on avait publié. M. Daru avait été, avant tout, préoccupé du soin de dégager la responsabilité de l'administration de la guerre; il en résultait cette impression que les marchés de Bayonne n'avaient été nullement nécessaires. M. Daru avait sans doute obéi à des souvenirs personnels; il avait débuté dans l'intendance militaire et avait contracté sous l'Empire l'habitude d'une excessive sévérité contre tout ce qui portait le nom de fournisseur. Toujours est-il que son rapport n'envisageait l'affaire que sous une de ses faces et négligeait entièrement le côté politique, qui avait décidé le prince généralissime à tout sacrifier, durant son court séjour à Bayonne, à l'avantage d'entrer sans nul retard en Espagne. Cet avantage, en effet, avait été considérable. Le Dauphin désirait donc beaucoup que ce point de vue fût rétabli, et il ne pouvait plus l'être qu'à la Chambre des pairs. Le duc de Guiche vint de sa part m'en parler, et je me chargeai de lui donner toute satisfaction. Le jour venu, je demandai la parole et m'exprimai en toute liberté sur la conduite du ministère et de ses agents, dont les fautes accumulées avaient rendu ce traité de Bayonne nécessaire. Je louai, comme il était juste

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de le faire, la conduite du prince sur ses actes personnels, qui n'avaient pas toujours été approuvés ni soutenus par le ministère, sur l'ordonnance d'Andujar, par exemple. Le discours eut grand succès dans la Chambre, mais il excita la colère de M. de Villèle au delà de toute mesure. La séance avait fini fort tard; malgré cela, il courut à Saint-Cloud, raconta à Sa Majesté que je venais de prononcer l'opinion la plus odieuse, la plus séditieuse qu'il eût jamais entendue. Charles X avait été prévenu par le Dauphin, qui se trouvait près de son père quand arriva M. de Villèle. Ses plaintes furent assez froidement accueillies; le Roi se borna à dire qu'il prendrait le soin de lire le discours, qu'il voulait le juger par lui-même. Le lendemain, cette lecture eut lieu entre le père et le fils, et le duc d'Angoulême fit aisément partager son impression favorable. Quand revint M. de Villèle, il trouva auprès des princes un accueil tout différent de celui auquel il s'attendait. Cet échec lui causa d'autant plus de déplaisir qu'il lui fut facile de s'apercevoir qu'il y avait eu un accord préalable entre le Dauphin et moi. Le dimanche suivant, à Saint-Cloud, je reçus du Roi lui-même le plus obligeant accueil qu'il m'eût jamais fait. Les sentiments du père avaient, en cette occasion, pris le dessus sur les inclinations du Roi.

Le session tirait à sa fin, et la Chambre des députés achevait la discussion du budget. A l'occasion du budget de la guerre, le général Foy repoussa avec une grande énergie la mesure qui mettait à la retraite un grand nombre d'officiers généraux. C'était la dernière fois que la tribune française était occupée par l'homme qui l'avait grandement honorée par son caractère et par son talent.

Le 20 mai, une ordonnance prorogea la session jusqu'au 7 juin; il fallait s'occuper de la cérémonie du sacre, qui eut lieu le 29 mai. On avait un instant hésité sur le lieu où il aurait lieu. Mais la mémoire de saint Remi et de Clovis! La sainte ampoule qui était, disait-on, miraculeusement

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

retrouvée et qui ne pouvait sortir de Reims! Mgr de Latil, enfin, archevêque de cette ville, qui avait une si grande part dans les affections de Charles X, avait longtemps été son confesseur et se glorifiait de l'avoir fait rentrer dans les voies du salut! Toutes ces raisons militaient en faveur de Reims; ajoutez que Napoléon avait été sacré à Notre-Dame, et que M. de Chateaubriand, dans sa brochure pour l'avènement de Charles X, avait annoncé que son sacre aurait lieu à Reims. Le Roi était décidé depuis longtemps; une seule chose le préoccupa jusqu'au dernier moment : le mot de *charte* serait-il prononcé dans le serment solennel? ne s'en tiendrait-il pas à la locution, déjà employée dans une récente occasion, promettant de conserver des *institutions données par son auguste frère?* S'il devait en être ainsi, il valait certainement mieux que le retranchement du mot *charte* eût lieu à Reims qu'à Paris. On se transporta donc à Reims.

Je n'ai nullement l'intention de donner de cette pompe une description qui se trouve dans tous les récits publiés à cette époque. Rien n'avait été oublié pour sa magnificence, et la dépense fut énorme (1). Rien aussi n'avait été négligé pour retrouver les anciens usages, les anciens rites oubliés ramenaient les esprits au temps où le clergé des Gaules avait donné la couronne à Clovis. Ces réminiscences, acceptées avec assez d'indifférence par le Roi et la Cour, furent loin d'être agréables à la grande masse de la nation. Cette impression fut reproduite par la presse. Jusqu'à la

(1) Je ne puis m'empêcher de noter un fait qui témoigne du mauvais goût de cette époque. L'architecte chargé de préparer l'ornementation à l'intérieur de la cathédrale, l'un des plus beaux monuments de l'architecture gothique, n'imagina rien de mieux que d'en faire une espèce de temple grec ou romain qui était dans un désaccord complet avec la cérémonie qui devait s'y accomplir. Si la somme employée à cette décoration, détruite au bout de huit jours, avait été employée à une restauration complète de l'édifice dans son style, on aurait fait une chose utile, qui serait demeurée et dont le souvenir se serait fort noblement attaché à celui du sacre du roi Charles X.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

veille, le Roi paraissait décidé à ne pas prononcer le mot de *charte*. Le clergé l'y poussait fortement, et le nonce du Pape en avait à peu près reçu l'assurance. Le soir, le Roi assistait aux vêpres qui se chantaient dans la cathédrale; le sermon d'usage fut prononcé par le cardinal de La Fare. On s'était rappelé que le sermon pour l'ouverture des États généraux avait été aussi prononcé par lui trente-sept ans auparavant; ce rapprochement avait paru fort heureux. Son esprit, malheureusement, n'avait pas marché avec son temps; il se laissa aller à prêcher sinon contre la Charte, au moins contre l'absence de tous sentiments religieux qui, suivant lui, se faisait remarquer dans plusieurs de ses articles. Les convenances furent si peu respectées et l'effet produit sur l'auditoire si fâcheux, que M. de Villèle avait demandé au Roi l'autorisation de défendre l'impression de ce discours et supplié Sa Majesté de souffrir que le mot de *charte* fût introduit dans son serment du lendemain. Il a rendu à Charles X, en cette occasion, un signalé service. Pendant la cérémonie, j'ai pu constater avec quelle anxiété on attendait les paroles royales. Le désappointement fut grand parmi ceux qui s'étaient flattés d'un triomphe décisif pour leur cause; j'ai su que le nonce du Pape, qui se trouvait à Reims avec tout le corps diplomatique, avait le soir même laissé percer son mécontentement.

Le lendemain eut lieu la réception solennelle des chevaliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, puis le Roi fut à l'hôpital Saint-Marcoul, où il toucha, suivant l'antique usage, cent vingt et un malades auxquels il fit une croix sur le front en disant à chacun d'eux : *Dieu te guérisse, le Roi te touche !* Après quoi il visita l'antique abbaye de Saint-Remi et fit ses dévotions sur le tombeau de l'apôtre des Français, dont la châsse avait été découverte. Enfin le Roi passa en revue les troupes qui avaient été réunies dans un camp auprès de la ville.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Charles X quitta le 1er juin la ville de Reims pour retourner à Compiègne. Malgré les efforts du gouvernement, le déploiement des pompes qui toujours émeuvent la foule, l'accueil fut bien différent de ce qu'il avait été l'année précédente, et tous ceux qui ne cherchaient pas à se faire illusion purent mesurer l'impopularité croissante qui avait remplacé l'enthousiasme des premiers jours du règne.

La session fut définitivement close le 12 juin; mais aux fatigues des débats parlementaires devaient succéder, pour le président du conseil, les très graves complications de la question financière. La loi, promulguée le 1er mai, ne donnait que trois mois aux porteurs de rentes 5 pour 100 pour opérer la conversion en 3, au cours de 75 francs; ainsi toute cette opération devait être terminée le 1er août. Une commission avait été nommée pour opérer la répartition de l'indemnité allouée aux propriétaires spoliés révolutionnairement. Les deux opérations étaient, quoi qu'en ait dit le président du conseil, solidaires l'une de l'autre, puisque c'était sur le bénéfice réalisé sur la conversion qu'on devait prendre la somme destinée aux émigrés. Les déceptions successives ne tardèrent pas à rendre sinon impossible, au moins fort douteux, le succès de l'opération. Le cours du 3 pour 100 fléchissait, malgré les efforts de la Caisse d'amortissement; M. de Villèle fit appel aux receveurs généraux, constitués en syndicat; c'était dénaturer leurs fonctions et les transformer en agents d'agiotage. La conversion cependant ne marchait pas. Au 1er août, jour où se fermait la conversion, la somme des rentes converties se trouva être environ de 30 millions en 5 pour 100, laquelle donnait 24 millions en 3. La meilleure partie de cette somme provenait de la caisse du syndicat des banquiers qui soutenaient l'opération, de M. de Rothschild surtout et de quelques autres encore, engagés dans la même voie. Les rentiers proprement dits, ceux qui ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

spéculent point à la Bourse et se contentent de vivre du revenu de leurs inscriptions, ceux entre les mains de qui ces inscriptions (pour me servir du langage de la Bourse) sont classées ne convertirent point. Le 3 pour 100, pendant les huit premiers jours du mois d'août, ne dépassa pas le cours de 75 à 75,90; puis, dans le reste du mois, tomba avec une incroyable rapidité, d'abord à 73, puis à 72, 71 et 70. A la fin de novembre, il était à 62. En décembre on s'estimait très heureux de le voir se relever à 63, 64 et 65. Le 5 pour 100 était en même temps retombé au-dessous du pair, et à la fin de décembre ne valait plus que 95 ou 96.

Pour M. de Villèle, l'échec était complet; c'était toute sa combinaison renversée. On ne peut s'empêcher d'admirer le sang-froid et la fermeté avec lesquels il fit tête à l'orage. La situation devenait chaque jour plus difficile, l'opposition triomphait, ses journaux redoublaient leurs attaques, leurs railleries. Le président du conseil avait pu s'apercevoir que tous ces embarras avaient porté atteinte à son crédit sur l'esprit du Roi. Il était impossible que l'homme politique se dissimulât la vivacité des colères dont il allait être assailli de la part de ceux qui voyaient s'évanouir l'espoir de cette indemnité intégrale, promise avec tant de légèreté. La déception était amère. Les receveurs généraux victimes de leur obéissance, les capitalistes qui avaient suivi l'impulsion qu'on leur avait donnée avec tant d'assurance, rendaient tous le ministre responsable de leur déconvenue.

Un moment M. de Villèle se flatta de trouver un allégement à ces embarras et le moyen d'indemniser ceux qui avaient le plus souffert de l'avortement de ses combinaisons, dans l'arrangement qui se concluait avec l'île de Saint-Domingue; nouvelle illusion! Au mois d'août, il avait repris les négociations interrompues avec le gouvernement d'Haïti. Il avait cru devoir déclarer aux ministres étrangers que, si jamais la France consentait à reconnaître l'indépendance

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de son ancienne colonie, ce ne serait qu'après que les grandes puissances se seraient mises d'accord sur les États de l'Amérique du Sud. Ce qu'il voulait au fond, c'était non pas reconnaître l'indépendance, mais la donner sous certaines conditions. Le Roi avait rendu secrètement, le 17 avril, une ordonnance ainsi conçue : « Vu les articles 14 « et 73 de la Charte, voulant pourvoir à ce que réclame le « commerce français, les malheurs des anciens colons de « Saint-Domingue et l'état précaire des habitants actuels « de cette île, nous avons ordonné et ordonnons ce qui « suit : — Art. 1er. Les ports de la partie française de Saint- « Domingue seront ouverts au commerce de toutes les « nations; les droits perçus dans ces ports, soit sur les « navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la « sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, « excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits « seront réduits de moitié. — Art. 2. Les habitants actuels « de la partie française de Saint-Domingue verseront à la « Caisse des dépôts et consignations de France, en cinq « termes égaux, d'année en année, le premier échéant le « 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions « destinés à dédommager les anciens colons qui réclame- « ront une indemnité. — Art. 3. Nous concédons à ces con- « ditions par la présente ordonnance, aux habitants actuels « de la partie française de l'île de Saint-Domingue, l'indé- « pendance pleine et entière de leur gouvernement, et sera « la présente ordonnance scellée de notre grand sceau. »

Cette pièce est étrange ; sous prétexte d'accorder ce qui en fait existe déjà, on dispose et ordonne pour l'avenir, dans un pays dont on déclare le gouvernement indépendant.

Le premier paragraphe de l'article 1er ouvrait les ports de l'île au commerce de toutes les nations, et le second le rendait impossible. Comment les pavillons autres que celui de la France auraient-ils pu supporter la concurrence avec

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

celui qui ne devait payer que la moitié des droits qui leur étaient imposés !

Le deuxième article imposait au gouvernement de Saint-Domingue le payement d'une somme de cent cinquante millions. Comment M. de Villèle avait-il pu oublier que pendant qu'il faisait partie du ministère Richelieu, M. Portal, alors ministre de la marine, avait réuni les documents les plus positifs sur la véritable situation du gouvernement d'Haïti ? Il s'agissait alors aussi de traiter avec lui; on voulait savoir ce qu'il était possible de lui demander. Or, il était résulté de ces documents officiels que le trésor qu'on prétendait accumulé entre les mains de ce gouvernement n'existait pas. M. de Villèle avait vu tous ces documents. Comment pouvait-il prétendre obtenir cent cinquante millions d'un pays où la culture avait souffert dans les dernières années, surtout la culture de la canne à sucre, la plus productive de toutes, devenue presque partout impraticable, attendu l'impossibilité d'y assujettir les nègres ? Le seul revenu sur lequel le gouvernement d'Haïti pût réellement compter était celui de ses douanes, et on le forçait de diminuer de moitié les droits dont ce revenu se compose !

M. de Mackau, capitaine de vaisseau, fut chargé de porter l'ordonnance à Saint-Domingue, de la communiquer au président Boyer et de la faire accepter; car on ne peut donner le nom de notification à une telle pièce. Aux objections faites par le président Boyer, à la déclaration qu'il était hors d'état de remplir les obligations qu'on lui imposait, que jamais il ne pourrait payer les cent cinquante millions, M. de Mackau répondait par la menace du blocus immédiatement effectué par l'escadre française arrivée en vue de Port-au-Prince. Cette menace, à la fin, produisit son effet, et le 11 juillet, le président et le Sénat prirent le parti de se soumettre. Le président Boyer n'était pas un homme sans lumières, et il ne put lui échapper que le seul

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

résultat certain de cette soumission était la reconnaissance immédiate de l'indépendance de son île; que cette indépendance, une fois reconnue, entrerait sans contestation dans le droit public des nations, et qu'il ne dépendait plus de la France de retirer sa concession, alors même que les conditions sous lesquelles elle était accordée ne s'accompliraient pas; alors aussi d'autres intérêts que ceux du gouvernement d'Haïti se trouveraient engagés, entre autres ceux de l'Angleterre et de l'Amérique. M. de Mackau revint en France avec trois envoyés du gouvernement haïtien ayant mission de négocier l'emprunt indispensable pour assurer le payement de la contribution. M. de Villèle, qui voulait procurer aux banquiers, aux capitalistes engagés sur sa foi dans la conversion des rentes, un dédommagement des pertes qu'elle leur faisait éprouver, avait stipulé que l'emprunt serait fait à Paris et qu'on en traiterait avec des capitalistes français. Ce fut en vain que les députés d'Haïti reçurent de Londres les offres les plus positives et presque l'assurance de pouvoir traiter, si cela leur convenait, pour la totalité des cent cinquante millions, il leur fallut subir la loi qui leur était imposée.

M. Portal avait en vain conjuré M. de Villèle de réfléchir; l'affaire pouvait n'être pas aussi bonne qu'il paraissait le croire; il serait d'autant plus à propos d'en laisser courir les chances aux capitalistes anglais qu'on aurait ainsi un excellent moyen d'engager leur gouvernement à ne rien faire qui dût contrarier l'arrangement que la France venait de conclure avec son ancienne colonie. Il fut inflexible, et la négociation eut lieu sur la place de Paris, pour les trente millions avec lesquels devait être payé, au 31 décembre, le premier terme de la dette d'Haïti. Les députés avaient d'abord annoncé la prétention de ne pas traiter au-dessous de 90 pour 100, et une première adjudication n'ayant donné que 76, ils furent trop heureux d'accepter le prix de 80 francs que M. de Villèle leur fit accor-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

der deux ou trois jours après, par une compagnie du syndicat des receveurs généraux, composée de M. Laffitte, de Rothschild et quelques-uns de leurs associés. On sait les pertes que cette compagnie a dû supporter, le gouvernement d'Haïti n'étant jamais parvenu à la couvrir de ses premières avances faites témérairement. Ainsi s'est réalisée la prédiction de M. Portal; bientôt les reproches, les récriminations se produisirent. Au premier moment, les libéraux et les constitutionnels ne lui furent pas très défavorables; mais les clameurs des royalistes s'élevèrent; ils étaient indignés qu'on eût sanctionné honteusement les droits de la révolte. Quant aux colons, ils se dirent sacrifiés; de quel droit s'était-on permis de conclure, sans les consulter, un arrangement où des propriétés d'immense valeur étaient abandonnées pour une si chétive indemnité? Ils se montrèrent fort mécontents du travail préparatoire de la commission chargée de rechercher les bases et de proposer le mode de répartition des sommes devant leur être distribuées.

Il est possible que dans cette affaire M. de Villèle ait été dirigé par une pensée politique. J'ai lieu de croire qu'il avait voulu donner à l'Espagne un exemple et un conseil pouvant l'éclairer sur la conduite à tenir à l'égard de ses colonies d'Amérique du Sud et surtout du Mexique, qu'on supposait pouvoir lui faire d'assez grands avantages, si elle consentait à sanctionner son émancipation. Le monde commercial aurait eu sans contredit de grandes obligations à M. de Villèle, s'il était parvenu à lui faire ouvrir, sans coup férir, ces belles et riches contrées pacifiées et prospères. Le principal ministre à Madrid, M. Zéa, ne se montrait pas, dit-on, éloigné d'entrer dans des voies raisonnables; mais la raison pouvait-elle prévaloir en Espagne? Toujours est-il que ces échecs répétés avaient ému l'opinion publique; les intérêts froissés, les espoirs déçus exhalaient leur colère dans la presse, chaque jour plus

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

agressive; l'opposition grandissait contre le président du conseil.

Une question surtout enflammait les esprits, excitait les méfiances; c'était la question religieuse. La présentation des lois sur le sacrilège et sur les corporations religieuses, l'influence croissante des Jésuites, l'audace avec laquelle leurs établissements se multipliaient, envahissant l'éducation publique, surtout celle du peuple, inquiétaient l'opinion. Partout des missionnaires sortis de leurs rangs, affiliés à leur Ordre, parcouraient les campagnes, plantant des croix, sans nul égard aux convenances locales, encourageant les plus grossières superstitions. L'ingérence du clergé dans les affaires publiques et privées devenait intolérable, il envahissait les administrations, décidait les avancements, les disgrâces. Pour en juger, il faut lire le mandement publié dans le diocèse de Rouen, au nom de l'archevêque, grand aumônier de France, dans lequel les fidèles étaient menacés des rigueurs de la discipline ecclésiastique s'ils négligeaient de remplir leurs devoirs religieux.

Il serait injuste de dire que tout le clergé de France approuvait ces excès de zèle; mais les exaltés, les imprudents, les ambitieux, assurés de la protection et même de la faveur du gouvernement, parlaient plus haut que les autres. Le jeune clergé surtout avait plus d'ardeur que de lumière; les petits et grands séminaires ne pouvaient lui donner qu'une éducation incomplète. M. le ministre des affaires ecclésiastiques avait fait rendre, dans le courant du mois de juillet, une ordonnance qui instituait dans la ville de Paris une maison pour les hautes études ecclésiastiques. Dans cette maison, dont les chefs seraient nommés par le Roi, les études devaient être dirigées suivant les doctrines de l'ancienne Sorbonne. L'intention était bonne, sans aucun doute, et l'acte fort louable; mais le remède ne pouvait être d'une prompte efficacité, et il devait se passer

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bien du temps avant que l'instruction donnée dans cette maison prévalût sur les principes du parti ultramontain.

Il ne faut pas s'étonner que la presse se fit l'écho des consciences alarmées et qu'elle prit avec passion la défense des intérêts civils menacés. Le journal de la contre-opposition, *le Drapeau blanc,* ne craignit pas d'insérer une suite de lettres, publiées par M. de Montlosier, dans lesquelles il dénonçait à la fois l'existence d'une société mystérieuse désignée sous le nom de *congrégation*, le rétablissement des Jésuites et la violation des lois du royaume en ce qui concernait l'enseignement des quatre articles de la déclaration de l'assemblée du clergé de France en 1682. A la fin de ces lettres, qui firent une prodigieuse sensation, M. de Montlosier annonçait un mémoire à consulter, dont la publication, qui eut lieu en effet, appartient à l'histoire de l'année suivante. Une telle attaque venant d'un homme considérable, publiée par un journal royaliste, était un événement dont les journaux libéraux ne pouvaient manquer de s'emparer. Ils ne s'y épargnèrent pas; la violence de leurs attaques fit perdre tout son sang-froid au gouvernement, qui se décida à poursuivre, sur le réquisitoire de M. Bellart, procureur général, le *Constitutionnel* et le *Courrier*. Ces deux procès, qui ne furent jugés que dans les premiers jours de décembre, eurent par toute la France un retentissement prodigieux; ceux-là mêmes qui ne partageaient pas les opinions politiques de ces deux feuilles se passionnèrent pour leurs idées. M. Bellart ne manqua pas de mettre en cause la religion, qui, disait-il, était menacée par les plus noirs complots, combattue par les ennemis de l'ordre et de la légitimité. Il n'avait pas hésité à qualifier les journalistes de nouveaux iconoclastes voulant détruire « les « pratiques les mieux justifiées par les plus antiques et les « plus respectables usages, ne pouvant tolérer ni l'érection « des croix, ni les dévotions particulières à tel saint vénéré « comme patron d'une région, ni les pèlerinages vers cer-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« tains lieux consacrés par des coutumes séculaires ». Il avait ensuite pris la défense des Trappistes, des Frères de la Doctrine, celle des Frères de la Charité; mais il n'avait pas osé nommer les Jésuites. C'était une prudence maladroite, car il était impossible que l'omission ne fût pas, comme cela arriva, relevée dans la défense.

L'esprit dans lequel ce réquisitoire était conçu se montre dans le passage suivant : « Non, ce n'est pas aujourd'hui « le fanatisme, ce n'est pas ce vieux fantôme de l'ambition « du clergé, évoqué de la poussière des tombeaux, qui est « à craindre; c'est l'athéisme, c'est le matérialisme, ces « deux grands dissolvants de toute organisation sociale, « qui, sous quelque masque qu'ils prennent, sont à répri- « mer, parce que là est le péril commun. Ce sont là les « ennemis qu'il faut combattre sous peine de périr, il faut « les combattre sans se lasser... »

Les conclusions qui venaient à la suite de ce réquisitoire, portaient « qu'attendu l'esprit des deux journaux « résultant de l'ensemble des articles cités en entier dans « un cahier signé de M. le procureur général et qui étaient « de nature à porter atteinte à la religion de l'État, les « deux dits journaux seraient suspendus, savoir : le *Consti-* « *tutionnel* pendant un mois, et le *Courrier,* attendu la réci- « dive, pendant trois mois ».

Les deux causes avaient été disjointes, et chacun des deux journaux fut l'objet d'un procès séparé. Le *Constitutionnel* fut défendu avec beaucoup de talent par le premier avocat du barreau à cette époque, M. Dupin. Le *Courrier* le fut moins habilement par un sieur Mérilhou, mais le jugement rendu dans la première affaire entraînait nécessairement celui de la seconde. « La Cour royale, considé- « rant que si plusieurs des articles incriminés contiennent « des expressions et même des phrases inconvenables et « répréhensibles dans des matières aussi graves, l'esprit « résultant de l'ensemble de ces articles n'est pas de nature

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« à porter atteinte au respect dû à la religion de l'État; « considérant encore que ce n'est ni manquer à ce respect, « ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter et « combattre l'introduction et l'établissement dans le « royaume de toute association non autorisée par la loi, « que de signaler, soit des actes notoirement constants qui « offensent la religion et même les mœurs, soit les excès « et les dangers non moins certains d'une doctrine qui « menacerait tout à la fois l'indépendance de la monar- « chie, la souveraineté du Roi et les libertés publiques, « garanties par la charte constitutionnelle et par la Décla- « ration du clergé de France de 1682, Déclaration toujours « reconnue et proclamée loi de l'État », avait déclaré pour le *Constitutionnel*, qu'il n'y avait lieu de prononcer la suspension requise, et néanmoins avait enjoint aux éditeurs de ce journal d'être plus circonspects. Pour le *Courrier* l'arrêt fut le même, avec un considérant encore plus fâcheux pour ceux qui avaient dirigé l'accusation. Il y était dit que les circonstances atténuantes qui motivaient l'indulgence de la cour « résultaient principalement de « l'introduction en France des corporations défendues par « les lois, ainsi que des doctrines ultramontaines haute- « ment professées depuis quelque temps par une partie du « clergé français et dont la propagation pourrait mettre « en péril les libertés civiles et religieuses de la France ».

Ainsi l'arrêt reconnaissait comme vraies des allégations dont l'exactitude avait pu être jusque-là plus ou moins contestée, sur l'existence en France de corporations religieuses non autorisées. Il reconnaissait la propagation, par une partie du clergé français, des principes les plus dangereux pour les libertés jusque-là respectées! Cet arrêt était rendu par la première cour du royaume! Jamais démarche plus malhabile, plus inopportune, n'avait amené de plus fâcheuses conséquences. La Congrégation et la portion du clergé qui l'avaient provoquée en furent sans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

doute déconcertées, mais leur désappointement n'alla pas jusqu'au découragement.

Quant à M. de Villèle, j'ai la certitude qu'il fut très affecté de ce contretemps. Il en vit la portée et en conçut un violent dépit contre le garde des sceaux, qu'il accusait d'avoir mécontenté et froissé la magistrature par ses manières hautaines. Il fit confidence de ses impressions à M. Beugnot, qui était alors assez avant dans son intimité. M. Beugnot s'était laissé aller à lui objecter qu'il fallait peut-être voir dans ce fâcheux événement l'inconvénient du pouvoir politique qu'on avait mis entre les mains des cours royales, le jour où on avait inventé le procès de tendance. « Allons donc! lui répliqua-t-il avec humeur. N'allez-« vous pas me répéter les raisonnements que M. Pasquier « nous a faits dans le temps à ce sujet? » M. Beugnot l'avait plus blessé qu'il ne s'en doutait.

Le président du conseil n'était pas au bout de ses déboires avec la cour royale de Paris. Un arrêt intervint à propos de l'affaire des marchés Ouvrard. « La Cour, con-« sidérant que des pièces et de l'instruction résultaient des « motifs suffisants d'examiner et d'approfondir, par la voie « judiciaire, des faits qui s'appliquaient aux lieutenants « généraux Guilleminot et Bordesoulle, pairs de France, « déclare qu'elle est incompétente pour prononcer à leur « égard; qu'il y a connexité entre ces faits et ceux appli-« cables à d'autres personnes justiciables de la Cour, et « ordonne qu'à la diligence du procureur général du Roi, « toutes les pièces du procès seront renvoyées devant qui « de droit pour être procédé ainsi qu'il appartiendrait. » Sur cet arrêt il fallut saisir la Cour des pairs. M. de Villèle avait espéré soustraire cette affaire à l'investigation des Chambres; il s'était flatté de lui ôter son caractère politique et avait cru l'enterrer en quelque sorte en l'envoyant devant les tribunaux. Ses prévisions trompées, le procès porté devant la Cour des pairs en pleine lumière ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pouvait manquer de soulever toutes les passions, car les deux pairs de France impliqués dans l'affaire sont les deux lieutenants généraux qui, pendant la campagne, avaient joui le plus constamment et au plus haut degré de la confiance du Dauphin.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

La guerre de Grèce; siège de Missolonghi; les philhellènes. — Mort de l'empereur Alexandre. — L'indolence de M. de Villèle fait perdre à la France tous les avantages de son intervention en Espagne. — Ouverture de la session (31 janvier 1826). — Nouvelle affaire de presse; le *Journal du commerce*. — Débats sur le droit d'aînesse. — Discussion du budget. — Débats sur les Jésuites. — Clôture de la session (6 juillet). — Arrêt prononcé par la Chambre des pairs dans l'affaire des marchés Ouvrard. — Mort du roi Jean VI de Portugal. — Règlement de la succession au trône; le nouveau souverain, don Pedro, accorde à ses sujets une constitution. — Voyage de M. Canning à Paris. — Mission de lord Wellington à Saint-Pétersbourg. — Difficultés avec la Prusse au sujet de la démarcation de la ligne frontière. — Débarquement de troupes anglaises en Portugal. — Discussion de la pétition de M. de Montlosier sur les congrégations; rapport de M. Portalis; M. Pasquier prend part aux débats, qui se terminent par un échec pour le ministère.

La lutte continuait en Grèce, lutte inégale, dans laquelle le manque de direction dans la résistance augmentait la difficulté de faire tête aux forces supérieures de la Turquie, unies à celles du pacha d'Égypte. Malgré l'habileté, le courage de la flotte grecque, le fils de Méhémet Ali, Ibrahim, avait pénétré en Morée, dévastant, massacrant tout. Missolonghi, le boulevard de la Grèce occidentale, résistait encore, malgré de nombreux assauts. Trois fois le siège avait été levé, trois fois la ville avait été de nouveau investie. Ses défenseurs décimés, à bout de forces, ne pouvaient résister longtemps. L'Attique n'était pas dans une situation meilleure; la Grèce ne pouvait être sauvée que par l'intervention des puissances chrétiennes. Divisées d'intérêts, de vues, elles se paralysaient, et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

leurs divisions prolongeaient une situation très critique.

Dans les grandes villes de l'Europe, à Paris, les sympathies étaient ardentes; nous étions tous profondément émus par les nouvelles nous disant les efforts héroïques et les souffrances de ce malheureux pays. Des comités s'étaient formés à Paris; à leur tête étaient le duc de Broglie, le duc de Choiseul, le duc de Dalberg, M. de Chateaubriand. On envoyait des munitions, des armes; on encourageait le départ d'officiers qui portaient aux insurgés le secours de leur bravoure, de leur expérience, organisaient les opérations. Tout cela restait insuffisant; on se décida alors à faire quelques démarches auprès des puissances européennes. Là encore les efforts tentés manquèrent d'ensemble. Il y avait en Grèce un parti français qui demandait un des fils du duc d'Orléans; un parti anglais qui voulait placer la Grèce sous la protection britannique, qui, grâce à la possession des îles Ioniennes, pouvait mieux que les autres la secourir. Les négociations de ce côté furent poussées beaucoup plus loin que de l'autre; il y eut même une déclaration du gouvernement central; mais la témérité de cette démarche et l'émotion qu'elle produisit dans tous les cabinets obligèrent bientôt ceux qui l'avaient conçue à y renoncer. Il était évident que la protection anglaise deviendrait incessamment une complète domination.

Les choses ne pouvaient aller longtemps ainsi; l'opinion publique se soulevait d'un bout de l'Europe à l'autre contre l'espèce d'indifférence avec laquelle les puissances chrétiennes regardaient périr une nation chrétienne que tant de souvenirs recommandaient. En Russie surtout, ces sentiments étaient plus puissants qu'ailleurs. Le peuple russe tout entier, et son chef le czar Alexandre, ne pouvaient rester indifférents aux malheurs de coreligionnaires dont ils avaient encouragé les généreux efforts, au début de l'insurrection. Un voyage que fit l'empereur de Russie

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à la fin du mois de septembre en Crimée, pour visiter ses établissements maritimes de la mer Noire, n'était peut-être pas étranger aux projets, que beaucoup de personnes lui prêtaient, de venir d'une manière quelconque au secours de la population grecque. Une nouvelle aussi terrible qu'imprévue vint arrêter toutes ces conjectures. Une fièvre dont il fut atteint en traversant à cheval les marais pestilentiels qui bordent la mer Noire l'emporta en douze jours, à l'âge de quarante-huit ans. Nul événement ne pouvait avoir en Europe de plus graves conséquences.

En Russie, les complots éclatèrent, révélant une situation profondément troublée. Je n'ai pas à retracer les incidents d'une révolte qui fut promptement réprimée, grâce à la loyale attitude du grand-duc Constantin, à l'énergie que l'empereur Nicolas déploya. Les conjurés, écrasés, ne tardèrent pas à porter la peine de leur audacieuse et criminelle entreprise. Il est juste de dire, cependant, que les rigueurs exercées à leur égard ne furent ni aussi terribles ni aussi multipliées qu'on avait pu le craindre. Il y eut cinq exécutions à mort et seize autres condamnations à des peines plus ou moins sévères, que l'Empereur adoucit presque toutes.

Pour la France, la mort d'Alexandre était un événement de grande conséquence, une perte irréparable. A la place d'un souverain qui lui avait toujours témoigné une bienveillance précieuse, qui était lié à elle par les services qu'il lui avait rendus, par la part qu'il avait prise à la restauration de la maison de Bourbon, arrivait un prince entièrement libre de tout engagement, dont les inclinations étaient inconnues, qui pouvait choisir ses liens politiques. Beaucoup plus jeune que son frère, il pouvait avoir une impatience d'agir qui n'était plus dans les habitudes d'Alexandre. Il voudrait sans doute donner satisfaction aux sentiments de son peuple, si favorables à la Grèce, et, d'accord avec les conseils de l'impératrice mère, chercher

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

une diversion aux scènes pénibles qui avaient attristé les premiers jours de son règne en intervenant hardiment, sans s'arrêter aux objections des différents cabinets de l'Europe, de celui de France surtout, jouissant du repos qui avait suivi son expédition en Espagne.

M. de Villèle, par l'indolence qui le portait toujours à ne s'occuper que des difficultés du moment sans jamais penser à celles qui devaient se produire dans un avenir prochain, n'avait pas tiré parti de l'heureuse issue de la campagne espagnole. Il laissait aller les choses et n'avait eu nul souci de conserver auprès des grandes puissances l'influence que devaient si naturellement lui donner ses succès. Il était évident qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard il faudrait intervenir dans les affaires de la Grèce; il n'était donc pas habile de laisser l'initiative d'une semblable résolution, soit à la Russie, soit à l'Angleterre. C'était déjà beaucoup que grâce à lui la France eût perdu les avantages que les succès de son intervention en Espagne lui avaient donnés auprès des souverains qui l'y avaient poussée.

Ainsi qu'il avait été décidé, la session s'ouvrit le 31 janvier. Dès le premier jour, le discours du Roi annonça un projet de loi sur les successions et les substitutions. Le public ne s'y trompa pas; c'était du rétablissement du droit d'aînesse qu'il s'agissait; la question devait donner lieu aux plus ardentes controverses. La discussion de l'adresse fut longue; l'opposition de droite, conduite par M. de La Bourdonnaye, marchait d'accord avec l'opposition libérale, à la tête de laquelle se trouvaient M. Royer-Collard et le général Sébastiani, qui avait remplacé le général Foy. Un membre de la droite, M. Salaberry, proposa de mander à la barre de la Chambre l'éditeur du *Journal du commerce*, pour insulte à la dignité des députés. Il demandait sa condamnation au maximum de la peine édictée dans la loi de 1822.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le débat qui eut lieu, tant pour la prise en considération de cette proposition que pour la plaidoirie et le jugement, occupa plusieurs séances et aboutit à une condamnation au minimum de la peine, c'est-à-dire à cent francs d'amende et à un mois de prison. La Chambre eut à entendre de pénibles vérités. Le bénéfice que pouvait apporter la condamnation prononcée n'était pas contre-balancé par l'effet d'un discours de M. Royer-Collard. « L'article incri-« miné, disait-il, fait allusion à deux faits : l'un, qu'il y a « beaucoup d'émigrés; l'autre, qu'il y a beaucoup de fonc-« tionnaires publics dans la Chambre. Ces deux faits sont « de notoriété publique; mais de ce qu'il y a beaucoup « d'émigrés dans la Chambre, le journaliste en conclut « que l'indemnité des émigrés a été votée dans des inté-« rêts personnels et que la Chambre protège les courti-« sans. De ce qu'il y a beaucoup de fonctionnaires publics, « il conclut que le crédit de la Chambre est singulièrement « affaibli et qu'elle protège les commis. Ces conséquences « sont téméraires, malsonnantes, irrespectueuses pour la « Chambre, injurieuses même, je l'accorde, pourvu qu'on « convienne au moins que l'injure n'est pas gratuite, « qu'elle tient plus de l'erreur que de la malice et d'un « besoin pervers de diffamation. Le journaliste n'a jugé, « en cette occasion, que comme juge le vulgaire, auquel « la prudence commune, cette prudence aussi vieille que « le monde, enseigne que la situation particulière des « hommes, déterminant leurs intérêts, détermine leurs « actions. Là où le contraire arrive, ajouta-t-il, il y a de « la vertu; elle seule opère ce miracle. » Il fut évident que la Chambre avait eu tort de suivre M. de Salaberry et que l'opinion publique n'était pas de son côté.

Quand vint la discussion sur le droit d'aînesse, j'intervins à deux reprises dans le débat. J'avais déjà dit, à propos du rétablissement des communautés, que le nouvel état social fondé par le Code était passé dans les mœurs,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que je n'imaginais rien de plus difficile que de toucher à cet état d'une manière qui fût mieux faite pour révolter la grande majorité des Français. Les cadets sont le grand nombre dans les familles; il serait assez malaisé de leur faire comprendre qu'ils devaient, dans une vue d'intérêt général, renoncer aux avantages que leur assurait la loi qu'on prétendait réformer. M. le garde des sceaux était convaincu que rien n'était plus simple, plus facile à faire adopter que son projet. A ses yeux, il s'agissait seulement d'étendre une faculté accordée par le Code en supposant que, toutes les fois que le père de famille s'était tu, son intention avait été de donner à l'aîné de ses enfants la part dont il lui était permis de disposer. C'était donc, à vrai dire, *un article du Code retourné*. On a souvent cité cette singulière locution dans la bouche d'un ministre de la justice. Il ne se doutait pas que ce n'était pas une mince entreprise que d'établir sur la totalité du royaume un droit que beaucoup de provinces n'avaient jamais connu, qui était aboli depuis trente ans dans celles où il existait autrefois. Il voulait donner ce droit à toutes les classes de citoyens, quand il n'avait jamais existé en France que pour une certaine classe de personnes et pour une certaine nature de biens.

Avant que la discussion de cet étrange projet eût été entamée dans la Chambre des pairs, il avait déjà révolté l'opinion d'un bout de la France à l'autre. La presse s'en était emparée, et elle a rarement agi aussi puissamment sur l'esprit public. Dans la Chambre des pairs, tous les hommes les plus recommandables par leurs talents et leurs lumières se prononcèrent contre : MM. Molé, Mollien, Daru, Roy, Lainé, de Barante, Siméon, de Broglie, Decazes. On ne pourrait presque citer parmi ses défenseurs ayant quelque autorité que M. de Lally-Tollendal.

M. le garde des sceaux, dans la réponse qu'il fit à mon discours, soutint les propositions les plus malsonnantes,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

entre autres que le droit des enfants à la succession de leurs pères ne dérivait pas du droit naturel, qu'il n'y avait pas de droit naturel. M. Siméon le réfuta avec l'autorité de sa profonde science et la simplicité pénétrante de son langage. M. le ministre de l'intérieur ne fut pas beaucoup plus heureux que son collègue de la justice, et en dernier résultat il fut bien démontré que ceux mêmes qui tenaient à trouver un moyen quelconque de recréer le principe d'un droit d'aînesse devaient repousser le projet, attendu qu'il ne changerait en rien la situation des classes riches, où les parents ne meurent presque jamais *intestats*, et établirait l'inégalité des partages dans les classes moyennes, dans celles des propriétaires peu aisés, où elle n'avait jamais existé, où l'usage de tester n'était pas établi et ne s'établirait jamais. Après dix jours de discussion, les deux premiers articles du projet furent rejetés par cent vingt voix contre quatre-vingt-quatorze. Le troisième seul fut adopté; il était relatif aux substitutions et accordait, quant à la portion de biens dont le Code permet de disposer, la faculté de la donner en tout ou en partie, par acte entre vifs ou testamentaire, avec la charge de la rendre à un ou plusieurs enfants du donataire nés ou à naître, jusqu'au deuxième degré inclusivement. Ce n'était que l'extension à une génération de plus d'une faculté qui, sous une autre forme, était déjà donnée par le Code. Le projet sortit donc de la Chambre des pairs réduit à ce seul article. On croyait que le ministre ne le porterait pas à l'autre Chambre, ne trouvant plus qu'il en valût la peine; mais, pour rendre sa défaite moins sensible, il affecta de mettre encore un grand prix à la disposition consacrée et se hâta de le soumettre à la Chambre des députés. Elle y fut assez mal reçue, la droite la trouvant insuffisante et la gauche y voyant un premier pas fait dans une route qu'elle regardait comme pernicieuse. Toutefois, comme les grands et véritables intérêts que le projet avait menacés se trouvaient sauve-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gardés, la Chambre des députés l'accepta dans les termes où celle des pairs l'avait renfermée.

La discussion du budget donna lieu à des débats dans lesquels le ministère, toujours soutenu par sa majorité, dut entendre des vérités bien dures : sur la transaction conclue avec Saint-Domingue, sur l'abandon dans lequel on laissait la nation grecque. Missolonghi avait succombé, l'invasion de la Morée avait fait tomber aux mains des Égyptiens un grand nombre de femmes et d'enfants qui avaient été vendus sur tous les marchés de l'Orient. M. Alexis de Noailles avait demandé qu'une somme fût votée par les Chambres pour racheter ces captifs chrétiens si dignes de pitié. On avait surtout insisté sur les complications que le rôle effacé de la France pouvait amener en Europe, en laissant le champ libre à l'Angleterre et à la Russie.

Ce fut sur les affaires ecclésiastiques et religieuses que les débats dans les deux Chambres prirent le caractère le plus sérieux. La Chambre des pairs donna résolument le signal de la lutte qui allait s'engager en France entre les partisans et les adversaires de l'influence dominante du clergé, entre ceux qui demandaient qu'on exécutât les lois rendues contre les Jésuites et ceux qui soutenaient soit la légalité, soit l'opportunité de leur retour et de l'existence patente de leurs établissements, que personne ne pouvait plus nier.

M. Lainé interpella Mgr l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, sur la conduite qu'il entendait tenir à l'égard des Jésuites; si, malgré tous les reproches qui pesaient sur cet Ordre, malgré les justes inquiétudes que tant de personnes éclairées étaient fondées à en concevoir, on jugeait à propos de le rétablir en France. Il demanda que la question fût nettement posée. Le devoir du gouvernement était de présenter un projet de loi parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de l'autoriser régulière-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment. M. le ministre des affaires ecclésiastiques fit alors l'apologie des Jésuites, disant combien, à ses yeux, il était regrettable qu'ils eussent été chassés de toute la chrétienté à la fin du dernier siècle. Il ajouta que, s'ils avaient été supprimés par la volonté du Souverain Pontife, un autre Pape les avait depuis formellement rétablis; que le jour n'était pas éloigné où une disposition légale les rétablirait en France; qu'il fallait vider cette grande question; qu'en attendant, la modeste situation qu'ils avaient obtenue dans le royaume devait être considérée comme une tolérance qui ne présentait pas le moindre danger. De quoi s'agissait-il? De quelques petits séminaires que quelques évêques avaient trouvé convenable de leur confier. Dans ces établissements, le nombre total des élèves n'égalait pas celui des élèves reçus dans les collèges de plein exercice de la capitale. La franchise de M. de Frayssinous et la naïveté de ses aveux allèrent certainement beaucoup plus loin que n'aurait voulu M. de Villèle. Je répondis au ministre, lui rappelant les déclarations formelles qu'il avait apportées à la tribune quand il s'était agi d'étendre les facilités pour l'autorisation des communautés de femmes. Il avait alors constamment affirmé que ce qui était demandé par les communautés de femmes ne devait être d'aucune conséquence pour les communautés d'hommes, lesquelles ne pourraient jamais acquérir d'existence en France que par une autorisation donnée en forme de loi. Que fallait-il dès lors penser d'une tolérance qui se substituait si manifestement à l'autorité, qui ne devait, suivant les propres déclarations du ministre, n'appartenir qu'à la loi? Du Parlement, la discussion passa dans la presse; les journaux, les brochures entrèrent avec passion dans le débat. M. de Montlosier fit paraître un nouvel ouvrage, sous le titre de *Dénonciation aux cours royales relativement au système religieux et politique signalé dans le mémoire à consulter*. Il signalait une adresse présentée au Roi, dans le mois d'avril précé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dent, par le plus grand nombre des évêques de France, ayant pour objet de désavouer les doctrines ultramontaines que M. l'abbé de Lamennais avait professées et qui n'allaient à rien moins qu'à soumettre les souverains, même dans l'ordre politique, à la puissance spirituelle, affirmant qu'elle pourrait, dans certains cas, délier les sujets du serment de fidélité. Cette dénonciation ayant été portée par les voies légales devant la cour royale de Paris, la cour se déclara incompétente, parce qu'il n'appartenait qu'à la haute police du royaume de supprimer et de défendre les congrégations, associations et autres établissements de ce genre. L'ouvrage de M. de Montlosier fit une grande sensation dans toute la France. Dans les plus grandes villes du royaume, à Lyon, à Rouen, à Brest, les prédications des missionnaires, notoirement connus comme Jésuites ou affiliés à la Congrégation, amenèrent des troubles; il fallut employer la force armée pour rétablir l'ordre.

La session fut close le 6 juillet, au milieu de toutes ces agitations. La Chambre des députés partit seule en vacances, la Chambre des pairs, après ses travaux législatifs, devant se constituer en cour de justice. Les procédures et les débats auxquels donna lieu la scandaleuse affaire des marchés de Bayonne durèrent jusqu'au mois d'août; l'arrêt définitif ne fut prononcé que le 3 de ce mois. Cet arrêt portait : « Attendu qu'il ne résultait pas de l'instruction que « les traités conclus pour les fournitures de subsistances à « l'armée d'Espagne eussent été obtenus à l'aide de cor- « ruption consommée envers des fonctionnaires publics, « ou de tout autre fait qualifié crime et délit par la loi », déclare qu'il n'y a pas lieu à de plus amples poursuites à raison desdits marchés, soit contre le lieutenant général comte Guilleminot, soit contre les inculpés Gabriel-Julien et Victor Ouvrard, Tourton, Sicard, Rollac, Deshaquet et Filleul-Baugé. Il n'y eut plus de réservé à la connaissance des tribunaux que certaines tentatives de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

corruption restées sans effet, mais dont se trouvaient inculpés les sieurs Moléon, Gabriel-Julien Ouvrard, Ducroc, Filleul-Baugé, Poissonnier et Espariat. L'affaire était donc complètement terminée, mais les deux rapports de la commission d'enquête rédigés par M. Portalis avaient révélé au public l'incapacité de l'administration militaire. Ses agents avaient été au-dessous de leur tâche; les marchés, mal faits, avaient été plus mal exécutés encore. Cet incroyable désordre avait rendu l'intervention de M. Ouvrard nécessaire. La plus grande responsabilité, dans ces fautes accumulées, remontait au ministre duc de Bellune et à son entourage.

C'était miracle que l'expédition eût pu réussir. Ce fut un bonheur que cette affaire vint à la Chambre des pairs, qui rendit un grand service en la terminant d'une manière si absolue.

Pendant les mois qui nous séparent du retour du parlement, les affaires, à l'intérieur, offrent peu d'intérêt. J'en profite pour jeter un coup d'œil sur les affaires extérieures. Des événements graves avaient eu lieu en Portugal depuis le moment où ce pays avait répondu par sa contre-révolution au signal que lui avait donné l'Espagne. Le roi Jean était mort le 10 mars 1826; notre ambassadeur, M. Hyde de Neuville, s'était fait honneur par l'énergie avec laquelle il avait défendu le malheureux prince, au milieu des scènes violentes qu'il avait eu à subir de la part de la reine et de son fils don Miguel, poussés l'un et l'autre par le parti absolutiste. Un des hommes auxquels le roi accordait le plus de confiance, le marquis de Loulé, avait été assassiné dans le palais même. On voulait lui ôter tout pouvoir et le donner à la reine et à don Miguel.

Dès le commencement de la crise, M. Hyde de Neuville avait eu la présence d'esprit de réunir le corps diplomatique et de le conduire auprès du roi. Rassuré par l'appui des ministres étrangers, le prince avait fait tête à l'orage et n'avait pas tardé à se trouver dans la plénitude de l'au-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

torité qu'on avait voulu lui ravir (1). La conséquence de cette victoire avait été l'expulsion de don Miguel hors du royaume. Envoyé d'abord en France, sa dernière résidence avait été fixée d'un commun accord dans la capitale de l'Autriche, où il se trouvait au moment de la mort de son père. L'héritier du trône de Portugal était l'aîné des fils de Jean VI, don Pedro, reconnu alors empereur du Brésil; mais d'après les conventions, les deux États ne pouvaient être réunis sous la même autorité. Don Pedro avait donc à opter entre les deux couronnes; s'il conservait la couronne du Brésil, le Portugal devait appartenir à son frère don Miguel. Don Pedro prit un parti que personne, je crois, n'avait prévu : il garda le Brésil et donna le Portugal à sa fille dona Maria, qui n'était encore qu'une enfant. Il stipula, à la vérité, qu'elle épouserait don Miguel sous la condition que celui-ci s'engagerait à maintenir une constitution conçue dans des idées assez libérales. Je ne prétends apprécier ni le mérite de cette résolution de don Pedro, ni la valeur du droit en vertu duquel il disposait ainsi d'une couronne qu'il délaissait et donnait une constitution nouvelle à un pays qu'il abandonnait.

Les actes exprimant la volonté de don Pedro furent apportés à Lisbonne par sir Ch. Stuart; cette circonstance dut faire croire qu'ils avaient été inspirés par l'Angleterre. L'émotion fut grande à Lisbonne quand ils furent connus. Des troubles éclatèrent dans plusieurs provinces; les ennemis de la nouvelle constitution ne tardèrent pas à se révolter, bien qu'elle eût été acceptée, promulguée par la princesse Isabelle, sœur de don Pedro, et qu'il avait provisoirement confirmée dans la régence que le roi leur père lui avait confiée en mourant.

(1) M. Hyde de Neuville reçut de Jean VI, en reconnaissance de ce signalé service, le titre de comte de Bemposta; c'était le nom de la résidence où le roi se trouvait lorsque le corps diplomatique, conduit par M. Hyde de Neuville, était venu à son secours.

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

L'apparition d'un nouveau régime constitutionnel, établi à une si petite distance de Madrid, n'était pas faite pour plaire au gouvernement espagnol; on devait craindre qu'elle ne ranimât les espérances du parti qui avait succombé en 1823. Les partisans de la constitution étaient persuadés que l'Espagne allait intervenir en faveur de leurs adversaires, et la cour de Madrid redoutait la contagion. Elle avait pris le parti de rassembler sur la frontière du Portugal une armée d'observation; cette mesure de défense pouvait amener de fâcheuses complications. Tel était l'état des choses dans la Péninsule à la fin de 1826.

M. Canning arriva le 18 septembre à Paris, il y séjourna un mois. C'était un fait au moins étrange que l'absence aussi prolongée du ministre dirigeant les affaires en Angleterre. Il était inadmissible que ce séjour en France n'eût d'autre motif que le besoin de se distraire sur le continent. Quels pouvaient en être les motifs secrets?

L'empereur Alexandre était mort le 1er décembre 1825, cela avait causé une grande émotion en Angleterre. Dans les premiers moments on était persuadé que le nouveau souverain russe serait plus que ses prédécesseurs disposé à intervenir en faveur des Grecs. Dans cette crainte, le cabinet de Londres, sous le prétexte d'un grand empressement à féliciter le nouvel empereur, se décida à faire partir le duc de Wellington pour Saint-Pétersbourg. Il devait, en s'efforçant de modifier son ardeur, lui montrer combien il serait à regretter que ses déterminations vinssent à rompre l'équilibre de l'Europe; au fond, il n'était besoin de recourir à aucun parti extrême. Avait-il de justes demandes à formuler en exécution des traités que la Porte Ottomane avait souscrits? Était-il désireux de mettre un terme aux désastres qui accablaient la Grèce, d'assurer la paix à une population que sa religion lui commandait en quelque sorte de protéger? Sur ce dernier point, l'Angleterre elle-même avait un grand intérêt à ce que le désordre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'entrainait dans la Méditerranée la lutte des Grecs contre les Turcs vint à cesser. Elle était disposée à concourir à tous les actes nécessaires pour amener le gouvernement turc aux concessions utiles. Sur tous les autres litiges entre la Russie et la Porte Ottomane, elle offrait une médiation qui ne serait vraisemblablement pas sans efficacité. Mais, depuis le départ de Londres du duc de Wellington, la conspiration dont j'ai déjà parlé avait éclaté à Saint-Pétersbourg. Sans doute, elle avait été réprimée, mais il était certain qu'elle avait été tramée de longue main; elle pouvait avoir de secrètes ramifications dans l'armée; les idées qui, en d'autres circonstances, auraient pu exciter le nouvel empereur à se jeter dans de hasardeuses entreprises se trouvaient ajournées.

Dans cette situation, un négociateur plus expérimenté et moins entreprenant que le duc de Wellington se serait contenté d'observer, d'attendre, laissant à son voyage l'apparence d'une démarche toute de courtoisie, se montrant heureux de porter à l'empereur Nicolas les sincères félicitations du roi d'Angleterre. Mais pouvait-il convenir à un homme du caractère et de l'importance du duc de Wellington de laisser croire qu'on l'avait mis en avant, envoyé aussi loin, dans un simple but de politesse? Il alla donc de l'avant; dès les premiers mots on lui déclara nettement que, pour ce qui concernait les différends en quelque sorte personnels qui existaient entre la Russie et la Porte, qui tous se rapportaient à l'exécution des anciens traités, la Russie entendait que personne n'eût la prétention de s'en mêler; elle prétendait les résoudre à elle seule. Quant à l'affaire grecque, il en était autrement; celle-là intéressait sous beaucoup de rapports la chrétienté tout entière, et le Czar serait fort aise que les autres puissances voulussent bien unir leurs efforts aux siens pour mettre fin à des calamités fâcheuses et graves. Ce fut en partant de cette idée que fut rédigé un premier protocole

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans lequel l'Angleterre et la Russie posaient les bases de la médiation. Elles devaient s'efforcer, tout en respectant les droits de légitime souveraineté que la Turquie exerçait sur la Grèce, d'assurer aux habitants de ce pays une sécurité intérieure et une liberté de commerce auxquelles ils avaient droit. On leur donnerait une situation analogue à celle de la Moldavie et de la Valachie. Qui ne voit dans cette hypothèse que le protectorat de ce nouvel établissement devait échoir à l'Angleterre, comme celui de la Moldavie et de la Valachie devait appartenir à la Russie ? Rien ne pouvait mieux convenir au cabinet de Londres, qui, en donnant satisfaction aux sentiments généreux du nouvel empereur, écartait en même temps ce qu'elle redoutait le plus, c'est-à-dire la création dans la Méditerranée d'un nouvel État entièrement indépendant, libre de chercher ses appuis et ses alliances. Il fut encore convenu que ce protocole confidentiel serait porté à la connaissance des cabinets de Vienne, de Berlin et de Paris. Il leur serait proposé, en y accédant, de garantir de concert avec la Russie et l'Angleterre les transactions finales qui devaient réconcilier la Turquie et la Grèce.

Le duc de Wellington eut donc la satisfaction non seulement de ne pas retourner à Londres les mains vides, mais encore d'y apporter une pièce importante dont il était loin de prévoir les conséquences. Elle a été le premier pas fait vers le traité conclu dans cette ville le 6 juillet 1827, entre la France, la Russie et l'Angleterre. C'est ce traité qui, en amenant la bataille de Navarin, a porté le coup le plus sensible à la puissance ottomane. C'est de là qu'est sortie l'indépendance complète de la Grèce. Or, ce n'était certainement pas le but que le cabinet britannique et le duc de Wellington cherchaient à atteindre. A l'époque où M. Canning vint à Paris, il était loin de prévoir ces conséquences et ne voyait dans ces premiers engagements qu'un moyen de lier l'empereur de Russie et de retarder

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sa marche. Il désirait donc beaucoup que l'Autriche, la Prusse et la France consentissent à accepter la proposition d'y accéder. C'était la question qu'il était venu traiter avec le cabinet de France, se trouvant à Paris plus à portée qu'à Londres de suivre les négociations qu'il avait fait entamer à Berlin et à Vienne.

Les sujets de conférences, outre celui qui vient d'être indiqué, ne manquaient pas. Une révolution militaire venait d'éclater à Constantinople, où le Grand Seigneur, pour se délivrer de la turbulence des janissaires, avait anéanti le corps qui pendant si longtemps avait fait la force de l'Empire ottoman. La Perse venait de déclarer la guerre à la Russie; le cabinet britannique avait reconnu les États américains détachés de la monarchie espagnole; enfin, les affaires de Portugal, les sentiments hostiles qui existaient entre ce royaume et l'Espagne, la protection déclarée que le cabinet de Londres accordait au Portugal, toutes ces questions devaient préoccuper singulièrement M. Canning. Il n'avait pas trouvé dans le ministre des affaires étrangères, M. de Damas, un homme capable de comprendre et de traiter ces graves sujets; tout roulait sur le président du conseil; mais M. de Villèle lui-même, dont toute l'intelligence était tournée sur les affaires de l'intérieur, connaissait mal les affaires du dehors, auxquelles il ne portait qu'un intérêt très secondaire. Que tout s'arrangeât de manière à troubler le moins possible ses combinaisons financières, ses rapports avec les Chambres, avec le Roi et le parti royaliste, voilà tout ce qu'il demandait. Les idées et les vues de M. Canning s'accordaient à merveille avec les siennes, puisqu'il voulait maintenir le *statu quo*, puisqu'avec la coopération qu'on voulait obtenir de la France il s'agissait seulement d'obtenir de la Porte qu'elle assurât aux Grecs la sécurité et l'indépendance. L'accord fut vite établi entre le président du conseil et M. Canning; aussi le ministre anglais ne cessait de

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

louer l'habileté, la haute intelligence de M. de Villèle. Il félicitait le Roi d'avoir un ministre si capable. Charles X, de son côté, poussait les égards pour le ministre anglais jusqu'à lui faire, contrairement aux usages de la cour de France, l'honneur de dîner à Saint-Cloud à la table royale.

M. Canning fut moins heureux avec les cabinets de Vienne et de Berlin. La Prusse n'avait aucune raison de s'intéresser à ce qui se passait sur les côtes de la Méditerranée et ne voyait pas la nécessité d'engager sa responsabilité dans cette affaire. A Vienne, M. de Metternich refusa d'entrer dans une combinaison qui, bien qu'elle fût au fond favorable à l'Empire ottoman, avait un caractère d'intervention impérative dont la Sublime Porte pourrait se sentir blessée. M. de Metternich faisait une faute dont le gouvernement autrichien n'a pas tardé à ressentir les conséquences.

Le résultat de toutes les démarches de l'Angleterre fut en tout opposé à ce qu'elle espérait. La France, qu'on avait voulu lier par ces négociations, dont on croyait avoir enchaîné la volonté, fut par la force des choses amenée en 1827 au traité du 6 janvier, puis à la bataille de Navarin, enfin en 1828 à l'occupation de la Morée. Elle a joué ainsi un rôle glorieux. Après le refus de l'Autriche et de la Prusse, la France restait seule avec la Russie et l'Angleterre; il était dès lors impossible que l'accord secret qui existait entre la France et la Russie ne finît pas par faire prévaloir leur volonté. L'indifférence et la faiblesse de M. de Villèle n'eurent donc pas les conséquences qu'on pouvait redouter.

Un fait de moindre importance montre bien à quelle situation effacée son dédain pour les affaires extérieures avait réduit la France. Le travail relatif à la démarcation des frontières entre la Prusse et la France avait laissé indécis le sort de deux villages de l'ancien canton de Sarrelouis. Toutefois, les maires n'avaient pas cessé d'être

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

nommés par le préfet de la Moselle; mais les impositions depuis 1822 n'avaient été payées à personne. C'était donc comme un territoire neutre. Les percepteurs prussiens s'étaient enfin présentés pour exiger les termes arriérés; les habitants avaient énergiquement refusé de payer. Des détachements de troupes prussiennes avaient été envoyés de Sarrelouis pour occuper militairement les deux villages, dont les maires avaient été enlevés et dont la population s'était réfugiée, avec ce qu'elle avait pu emporter de ses meubles et de ses troupeaux, sur le territoire du village voisin, dont la possession n'était pas contestée à la France. Les soldats prussiens tentèrent de l'y poursuivre, mais ils furent arrêtés d'abord par les douaniers, bientôt après par un détachement de la garnison de Thionville. Ils n'en restèrent pas moins en possession de deux villages, en attendant la démarcation définitive des limites. Cette manière de se faire justice à soi-même était certainement une grossière insulte; aussi les journaux ne manquèrent pas de dire qu'il fallait que le gouvernement français eût pris une bien humble attitude dans toutes ses relations avec l'étranger pour qu'on se permît de pareils procédés.

M. de Villèle ne devait pas tarder à se repentir de ses complaisances pour M. Canning. La Chambre des communes venait d'être réélue, et le Parlement avait été réuni plus tôt que de coutume. Cette convocation hâtive avait été motivée par la crise sur les grains et aussi par les affaires de Portugal; le parti qui s'était déclaré contre la constitution de don Pedro avait été battu par les troupes de la Régente. Les vaincus n'avaient eu d'autre ressource que de se réfugier en Espagne. Là, en effet, la bienveillance du gouvernement espagnol ne lui avait pas manqué, et les régiments refugiés qui, sur la demande du Portugal, de l'Angleterre et même de la France, avaient dû être désarmés et éloignés des frontières de Portugal, n'avaient pas tardé à se reconstituer et à menacer de nouveau ces frontières,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avec l'assistance notoire des Espagnols. La Régente, n'hésitant pas à regarder cette agression comme le fait de l'étranger, avait réclamé l'exécution des traités garantissant au Portugal l'assistance de l'Angleterre. Le gouvernement britannique, sans hésiter, fit débarquer des troupes à Porto et à Lisbonne.

Ces événements se passèrent dans les premiers jours de décembre; le 11, M. Canning en rendait compte à la Chambre des communes; le discours qu'il prononça à cette occasion et la réplique à laquelle il se laissa entraîner par les attaques de l'opposition étaient de nature à faire une grande impression en Europe, et en France surtout. Il dit : « Je ne saurais redouter la guerre quand je pense au pou- « voir immense de l'Angleterre, quand je pense que si elle « venait à éclater, tous les mécontents du monde se range- « raient de son côté. » Dans sa réplique, il avait traité fort dédaigneusement l'expédition française en Espagne. Je sais, avait-il dit, « que l'entrée des troupes françaises en « Espagne a porté un coup sensible aux sentiments de « notre pays, c'est un fait que je ne nie pas. Un des « moyens de redressement était une guerre contre la « France; mais il y avait un autre moyen : c'était de rendre « l'occupation d'Espagne presque inutile pour elle; c'était « de la rendre préjudiciable à l'occupant. J'ai adopté ce « dernier moyen et, regardant l'Espagne sous un autre « aspect, j'ai vu d'un côté l'Espagne et de l'autre les Indes. « J'ai dans ces dernières contrées appelé un nouveau « monde à l'existence, et la balance se trouvant ainsi « réglée, j'ai laissé à la France tous les résultats de son « invasion. » M. Canning a tâché, depuis, dans une édition postérieure donnée de ses discours, d'atténuer les termes et d'en rendre l'effet moins fâcheux; mais il n'y avait pas moyen d'effacer la première impression, qui eut un grand retentissement dans les Chambres françaises. Il était dur, en effet, de se voir ainsi traité par un ministre qui, deux

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mois auparavant, vivait à Paris dans une si douce intimité avec le président du conseil, et que le Roi avait accueilli avec une bienveillance exceptionnelle.

Dès l'ouverture de la session, le ministère se décida à aller au-devant des interpellations qui pourraient se produire sur la conduite qu'il comptait tenir relativement au Portugal et à l'intervention anglaise. M. de Damas prit la parole dans la Chambre des pairs, aussitôt après la lecture du projet d'adresse, pour expliquer la situation du gouvernement français. Il en résultait qu'en 1823, lors de l'entrée en Espagne de l'armée française, le gouvernement anglais avait demandé et obtenu de la France l'engagement qu'aucune hostilité n'aurait lieu à l'égard du Portugal; que, lors des derniers troubles dans ce pays, une demande semblable ayant été faite par l'Angleterre à l'Espagne et communiquée à la France, ainsi qu'à toutes les grandes puissances du continent, il avait été convenu que l'Espagne n'entreprendrait rien contre le Portugal, que, de son côté, l'Angleterre veillerait à ce que le Portugal se conduisit de même. Ces conventions avaient été observées jusqu'au moment où les réfugiés portugais étaient rentrés en armes dans le Portugal. Il était difficile de douter de la connivence des autorités espagnoles dans le retour des réfugiés et la violation des frontières, bien qu'elles eussent pris l'engagement de les désarmer et de les disperser dans l'intérieur. La France avait constamment insisté auprès du gouvernement espagnol pour que les engagements fussent respectés. Ses avis avaient été dédaignés, malgré les droits qu'elle avait d'être entendue, malgré l'occupation d'une partie des provinces espagnoles par les troupes françaises. L'aveu de ce dédain devait être pénible pour un ministre de France. Il prouvait que le gouvernement français n'avait su tirer aucun profit du grand service qu'il avait rendu au roi d'Espagne. M. de Damas se trouva dans la triste obligation d'avouer que le Roi avait manifesté son mécontente-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment en rappelant son ambassadeur à la cour d'Espagne. Il termina son discours par cette phrase : « C'est en défen- « dant les principes d'ordre et de légitimité que l'Angle- « terre est sortie victorieuse de la longue et sanglante lutte « qu'elle a soutenue contre la Révolution française. Les « mêmes succès nous seraient assurés si nous étions jamais « appelés à défendre à notre tour les mêmes principes. » Ainsi la légitimité des droits qu'avait exercés don Pedro, et par conséquent du gouvernement qu'il avait donné au Portugal, se trouvait nettement reconnue !

Je crus, ainsi que M. de Chateaubriand, devoir relever ce qu'il y avait de triste et d'affligeant dans la conduite tenue par l'Espagne depuis quatre ans que durait l'occupation française, et en même temps repousser ce qui, dans le langage de M. Canning à la Chambre des communes, avait été blessant pour la France. M. de Chateaubriand insista sur ce point avec une grande éloquence. Quoique la Chambre n'eût pas voulu ordonner l'impression de son discours, il ne manqua pas de le publier, comptant avec raison sur l'impression qu'il devait produire. Il le terminait par cette apostrophe : « On a déjà poussé bien loin les « complaisances ; quiconque se laisse humilier n'obtient « pas la paix, mais la honte. »

Dans la Chambre des députés, l'opposition grandissait, surtout du côté des royalistes; les membres qui se séparaient du ministère et marchaient avec l'opposition libérale devenaient chaque jour plus nombreux.

L'adresse passa, malgré les efforts de MM. Perier, Benjamin Constant, de Bouville et Hyde de Neuville. En effet, dans la Chambre des députés, malgré le talent des orateurs de l'opposition, une majorité docile, prête à tout pour sauver le ministère, faisait cortège au président du conseil. C'est dans la Chambre des pairs que lui étaient portés les plus rudes coups. Cette Chambre, depuis trois ans, avait vu croître dans le pays son crédit et sa considération.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Sa résistance aux mesures les plus impopulaires : la conversion, le retour au droit d'aînesse, le rétablissement sans frein ni bornes et sur le seul bon plaisir du gouvernement des corporations religieuses de femmes, l'avait d'autant plus rehaussée dans l'opinion publique, qu'on avait été surpris de trouver chez elle, pour la défense de tous les droits, de toutes les garanties, la fermeté qui malheureusement ne se trouvait pas dans la Chambre des députés.

Le 18 janvier commença la discussion sur la pétition de M. de Montlosier; c'était la reproduction de celle qu'il avait déjà soumise à la cour royale de Paris. Elle signalait la multitude de congrégations politiques et religieuses répandues sur toute la France, les nouveaux établissements de la Société de Jésus, la profession plus ou moins patente de l'ultramontanisme, enfin le fâcheux esprit d'envahissement qui régnait dans le clergé et ses empiétements continuels sur l'autorité civile. M. de Montlosier, après l'arrêt de la cour royale de Paris précédemment rapporté, s'était cru fondé à s'adresser au ministre de l'intérieur, puisqu'aux termes de cet arrêt il n'appartenait qu'à la puissance administrative d'accorder le redressement des griefs dont il se plaignait. N'ayant point obtenu de réponse de ce ministre, il avait alors pris le parti de s'adresser à la Chambre des pairs. Fort heureusement pour sa prétention, M. Portalis faisait partie de la commission des pétitions et fut chargé de faire le rapport. Personne dans la Chambre ne pouvait s'acquitter de cette délicate mission avec plus d'autorité et de mesure que lui. La dignité de son caractère et ses sentiments religieux, la science profonde dont il avait donné tant de preuves, le désignaient entre tous.

Nous n'entreprendrons pas de donner une analyse même succincte de son rapport; il doit être considéré comme le document le plus solide, le plus utile à consulter sur tout ce qui touche au maintien des libertés gallicanes, aux droits de la couronne, à ceux de l'Église. Là se trouvent exposés

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les vrais principes de la juridiction civile, de la juridiction religieuse. Il nous suffira, pour l'intelligence du résultat, de dire que M. Portalis allégua en faveur de la prise en considération l'existence en France des Jésuites, malgré la suppression prononcée suivant les formes légales les plus solennelles. Cette suppression n'avait été rapportée par aucun acte de nature à autoriser leur rétablissement. Or, leur existence en France était un fait avéré; les discours prononcés dans les deux Chambres par le ministre des affaires ecclésiastiques le reconnaissaient. Les tribunaux s'étaient déclarés incompétents ; il proposait, comme la seule voie qui fût ouverte, le renvoi par la Chambre au président du conseil des ministres de la pétition de M. de Montlosier. Le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, prit le premier la parole. Il présenta l'expulsion des Jésuites comme le premier succès des ennemis du trône et de l'autel. Il prétendit qu'aux termes de la Charte, leur existence était devenue licite. Dans le même sens, on entendit M. de Fitz-James, puis M. de Bonald, qui alla chercher dans l'histoire d'Angleterre et dans les persécutions dont les Jésuites avaient été l'objet la démonstration qu'en France ceux qui les attaquaient étaient les pires des révolutionnaires.

Dans l'opinion contraire, on remarqua MM. de Barante et Lainé. M. Lainé surtout fit beaucoup d'impression sur la Chambre. Il s'appliqua à venger M. de Montlosier des sarcasmes que M. de Fitz-James s'était permis; quant au fond de la question, il ne craignait point de soutenir que, quand six rois catholiques, appuyés de l'avis de leurs conseils, de la magistrature tout entière, avaient rendu à de longs intervalles des édits consacrés six ans après par le Souverain Pontife, il fallait tenir la question pour jugée. Il montra ensuite que les Jésuites n'étaient pas seulement tolérés, mais qu'ils étaient encouragés, qu'ils obtenaient des privilèges tels que l'établissement d'une école sur le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plan de l'ancienne école normale qu'elle avait remplacée, la faculté de conférer les grades, enfin la dispense de la rétribution universitaire. Il fit ressortir le danger d'un tel état de choses.

Après lui, vint le ministre des affaires ecclésiastiques, qui posa nettement les trois questions : Que faut-il penser des éloges que peut avoir reçus depuis son origine jusqu'à la Restauration, la Société des Jésuites? Que faut-il penser des accusations qui ont été portées contre elle? Que faut-il penser de son rétablisssement par Pie VII et de l'introduction de ses membres en France? Sur tous ces points, l'apologie fut complète; jusque-là, rien de plus simple; on peut avoir sur cette matière une opinion à soi et la soutenir; les faits passés sont du domaine de l'histoire, on peut les discuter, les apprécier diversement; mais quant au point de droit, il y avait dans l'état présent de la législation des principes que nul ne pouvait nier ni méconnaître. Il ne craignit pas d'affirmer qu'avant comme après la Restauration, on avait accordé une existence de fait à un grand nombre de congrégations et de communautés religieuses de femmes qui n'avaient jamais été inquiétées. « En sorte, dit-il, qu'il y a deux catégories de congréga- « tions : les unes ont pris naissance et ont vécu sous un « régime de tolérance, d'autorisation tacite, sans jouir des « droits civils; les autres ont été expressément autorisées « par décrets, ordonnances ou lois, et jouissent de ces « droits. » Il concluait qu'une maison de Jésuites ne pouvait être autorisée régulièrement à jouir des droits civils que par une loi, mais que pour jouir de l'existence de fait il n'en était nullement besoin. Il proposa donc à la Chambre de passer à l'ordre du jour, afin de témoigner hautement à quel point elle blâmait une attaque aussi injuste, aussi violente contre les ministres de la religion de l'État.

L'heure était avancée, j'obtins cependant la parole. En quelques phrases je pus replacer les faits sous leur véri-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

table jour et faire justice de cette distinction toute jésuitique entre une congrégation autorisée et une congrégation tolérée. Je reconnus, avec le ministre, la valeur, l'habileté dont les membres de la Société de Jésus avaient fait preuve; je reconnus que dans bien des pays ils avaient su acquérir une puissance redoutable; c'était pour cela que je demandais s'il était possible de laisser rétablir dans n'importe quel État une compagnie si fortement constituée, se mettant au-dessus des lois et finissant par dominer les autorités établies. Je montrai qu'il était surtout téméraire de les introduire dans un gouvernement monarchique, lequel reposait principalement sur le principe de la succession à la couronne, dans l'ordre légitime et naturel. Je terminai en suppliant la Chambre de ne pas prendre la responsabilité d'un système tout nouveau, violant les coutumes, les lois, la constitution de la France, et d'adopter les conclusions de la commission. L'ordre du jour demandé par le ministre fut rejeté par cent douze voix contre soixante-treize. Les conclusions de la commission furent adoptées par la même majorité. C'était pour le ministère un grand échec. La loi sur la presse lui en réservait de plus graves encore.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

Nouveau projet de loi sur la presse; intervention de l'Académie française; réponse du Roi; discussion à la Chambre des députés; la Chambre des pairs prend parti contre le ministère. — Funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. — Le cabinet retire son projet de loi sur la presse. — Manifestation de la garde nationale; elle est licenciée. — Retraite de M. de Doudeauville. — Discussion du budget; clôture de la session (22 juin 1827). — Une ordonnance rétablit temporairement la censure. — Traité de Londres (6 juillet 1827). — Mort de Canning. — Bataille de Navarin. — Voyage du Roi au camp de Saint-Omer et dans le nord de la France; il en revient enthousiasmé. — Situation périlleuse de M. de Villèle en présence d'une opposition sans cesse grandissante. Il se décide à dissoudre la Chambre. — Ardeur apportée à la lutte électorale. — Nomination de soixante-seize pairs. — Défaite complète du ministère dans les collèges d'arrondissement. — Troubles à Paris. — Résultat général des élections. — Illusion de M. de Villèle; il songe à modifier la composition du cabinet; M. de Martignac lui refuse sa collaboration. — Le Roi se résigne à se séparer de son ministre. — Constitution du cabinet Martignac (5 janvier 1828).

Le projet de loi apporté par le ministère avait pour but d'enchaîner la presse, de la bâillonner à ce point que le gouvernement n'eût plus rien à redouter d'elle. Le garde des sceaux prétendait se mettre à couvert contre la mauvaise volonté de la magistrature, en rendant impossible à l'avenir l'incommode protection que les journaux avaient trouvée près d'elle; l'exposé des motifs qu'il avait rédigé lui-même ne dissimulait ni ses sentiments, ni ses intentions. Dès qu'il fut connu, le déchaînement fut universel; les journalistes, quelles que fussent leurs couleurs politiques, le combattirent avec la dernière énergie. Leur colère, leur indignation furent partagées par tous ceux qui tenaient une plume et prétendaient s'en servir pour défendre leurs

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

opinions : par les savants, par les hommes de loi, par les magistrats enfin, qui avaient été plus particulièrement visés et froissés.

L'Académie française, sur la proposition de l'un de ses membres (c'était un des plus connus par ses sentiments royalistes), décida qu'une humble supplique serait rédigée pour demander au Roi la permission de lui faire connaître les vœux et les craintes de l'Académie. M. de Chateaubriand, M. Villemain et M. de Lacretelle, auteur de la proposition, furent désignés pour rédiger la supplique. La réponse ne se fit pas attendre; dès le lendemain, le *Moniteur* annonça que M. Villemain, maître des requêtes au Conseil d'État, était révoqué, que M. Michaud (il avait pris, dans le sein de l'Académie, beaucoup de part au débat) ne faisait plus partie des lecteurs de Sa Majesté, et que M. de Lacretelle était révoqué des fonctions de censeur dramatique. Jamais vengeance ne fut plus malhabile et ne produisit un effet plus opposé à celui que se proposaient ses auteurs. Elle frappait trois hommes estimés, considérés du public, ayant une grande influence sur l'opinion. En atteignant M. Michaud, elle blessait au cœur un grand nombre de royalistes qui ne pouvaient oublier qu'il avait été, durant les mauvais jours de la Révolution, un des partisans dévoués de la légitimité, que pour elle il avait affronté les plus grands dangers, subi plusieurs condamnations, que c'était lui qui le premier à Hartwell avait porté la nouvelle de la révolution qui éclata à Paris, à la suite de l'entrée des alliés. A l'odieux vint se joindre le ridicule; le *Moniteur* publia un article dans lequel, faisant l'apologie de la loi, il imagina de la qualifier de *loi d'amour* pour la presse. Ce fut une explosion de rires et de sarcasmes.

La discussion dura vingt-neuf jours à la Chambre; le ministère resta isolé; aucun orateur de quelque valeur ne vint à son aide. Tous les gens de talent lui donnèrent l'assaut : MM. de La Bourdonnaye, Benjamin Constant,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Gauthier, Bourdeau, Hyde de Neuville et Royer-Collard. Le ministère gardait toujours sa majorité compacte et docile, mais elle était silencieuse; personne dans ses rangs n'avait l'autorité nécessaire pour la diriger. Elle flottait au hasard, toutes les fois qu'un cas imprévu se présentait sans qu'elle eût reçu la consigne du président du conseil. Ainsi la commission, quoique favorable au projet, avait proposé plusieurs amendements que les ministres repoussaient, parce que leur adoption eût défiguré complètement leur projet. Malgré ses incohérences, les articles contradictoires qu'il renfermait, le ministère n'hésita pas à l'accepter, parce qu'il lui fournissait de redoutables moyens de répression. Il eut même le soin d'affecter la confiance la plus entière dans le succès qu'elle devait obtenir à la Chambre des pairs, et le Roi, obéissant à ses inspirations, ne manqua pas de parler dans le même sens et de dire à plusieurs reprises, de manière que ses paroles fussent répétées, qu'il comptait bien que la Chambre des pairs ne lui donnerait pas l'embarras de nouveaux amendements, qu'elle sentirait qu'il était pressant d'en finir sur une telle question. Cette précaution n'était qu'une inhabileté de plus. La Chambre des pairs ne pouvait renoncer au droit de modifier un projet que la Chambre des députés avait si largement amendé. Elle sentait la puissance du courant qui entraînait l'opinion publique; elle jouissait trop de la situation que lui avait faite son indépendance pendant la dernière session pour ne pas désirer la conserver. Dès les premiers jours, on en eut la preuve par le choix des commissaires nommés. Ce furent MM. Portal, de Bastard, Portalis, le duc de Brissac, l'abbé de Montesquiou, le duc de Lévis, le duc de Broglie. C'était une déclaration de guerre au ministère.

Un bien triste incident avait encore aggravé les sentiments hostiles de la Chambre haute contre lui. M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt était mort; les brutalités

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dont il avait été l'objet de la part du gouvernement avaient augmenté la popularité de cet homme, dont la vie tout entière avait été employée à secourir les misères humaines. Ses obsèques devaient attirer un grand concours de personnes désireuses de rendre un dernier hommage à ce grand homme de bien. L'affluence fut considérable; dans le trajet de son hôtel à l'église, des jeunes gens sortis de l'école des arts et métiers de Châlons, dont il avait été si longtemps le protecteur, qui lui devaient leur éducation, leur carrière, s'empressèrent de porter son cercueil sur leurs épaules. C'était un touchant hommage rendu à leur bienfaiteur. A la sortie de l'église, ils avaient repris leur fardeau, comptant le porter jusqu'à la barrière, lorsqu'un commissaire de police donna ordre de replacer le cercueil sur le char funèbre. Résistance des jeunes gens, appel du commissaire de police à la force armée, et dans ce débat, au milieu du lugubre cortège composé de la députation de la Chambre des pairs, des plus hautes autorités, de la famille du défunt, le cercueil, arraché des mains des jeunes gens, tomba à demi brisé sur le pavé, aux cris d'indignation de tous les spectateurs. Lorsque la nouvelle de cette honteuse scène fut rapportée à la Chambre des pairs, personne n'y voulut croire; mais quand il ne fut plus possible d'en douter, la Chambre chargea son grand référendaire de s'informer des faits et d'en faire immédiatement son rapport. Il fut constaté que les règlements de police prescrivaient l'emploi d'un char dans les cortèges funèbres; on aurait dû demander une autorisation spéciale; la conduite du commissaire ne devait donc pas être critiquée au point de vue légal; que du reste la justice informait. Il fut aisé de montrer ce que les ordres donnés par le préfet de police avaient d'inconvenant et d'odieux dans cette circonstance, les jeunes gens de l'École de Châlons n'ayant fait que ce qui avait été toléré lors des obsèques du général Foy, que tout s'était passé avec le plus grand ordre jusqu'à la bru-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tale intervention de l'autorité, qu'elle seule était responsable du déplorable scandale qui avait indigné la Chambre tout entière.

M. le préfet de police Delavau était trop puissant dans la Congrégation pour qu'il fût possible au ministère de ne pas le défendre. Cette maladroite intervention de M. de Corbière fournit l'occasion de trois ou quatre répliques, entre lesquelles fut remarquée celle, piquante et très énergique, du duc de Broglie. Tout cela n'était pas fait pour modifier les sentiments de la Chambre des pairs, et dans nos rangs, comme dans la France entière, resta la douloureuse impression produite par un pareil trouble aux funérailles d'un tel homme.

M. Portalis fut nommé rapporteur de la loi sur la presse, et bientôt le ministère fut informé que la commission modifiait profondément le projet que la Chambre des députés avait adopté. Il prit alors le parti de le retirer. Il entra probablement dans cet acte beaucoup de dépit, et aussi la crainte d'avoir à rapporter le projet à la Chambre des députés et d'affronter une nouvelle discussion. Peut-être aussi espérait-il pouvoir triompher de l'opposition de la Chambre des pairs, l'année suivante. Il n'y a aucun doute que dès ce moment la pensée d'une nouvelle et nombreuse promotion de pairs n'ait été arrêtée dans l'esprit de M. de Villèle. Quoi qu'il en soit, le public ne vit dans le retrait du projet qu'une victoire remportée par l'opinion. Sa joie se produisit par de bruyantes manifestations. Les rues furent spontanément illuminées, des feux d'artifice furent tirés dans les carrefours; pendant plusieurs jours, les abords de la Chambre des pairs furent remplis d'une foule criant des vivats chaque fois que paraissait un pair de France.

On était arrivé au jour anniversaire de l'entrée de Charles X dans Paris, en avril 1814. Il était d'usage qu'il passât à cette occasion une grande revue de la garde natio-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nale parisienne, qui alors l'avait si bien accueilli et dont le concours lui avait été si utile. Après quelques hésitations, on se décida à suivre la coutume, et la garde nationale fut convoquée. Le Roi fut personnellement bien accueilli quand il se présenta devant le front des troupes; mais, dès qu'il fut passé, des cris : *A bas les Jésuites! à bas les ministres!* furent poussés par quatre ou cinq légions. La calèche dans laquelle se trouvaient Madame la Dauphine et Mme la duchesse de Berry suivait à quelque distance. Les deux princesses avaient entendu ces cris et en étaient vivement affectées. Madame la Dauphine surtout avait été impressionnée; outre qu'elle avait été secrètement avertie des sentiments hostiles de la population, ces clameurs étaient de nature à reporter son souvenir sur les fédérations de 1790, 1791 et 1792, dont la dernière avait de si peu précédé le 10 août! Les légions défilèrent pour regagner leurs quartiers; toutes celles qui passèrent par la rue de Rivoli et la place Vendôme répétèrent avec violence, sous les fenêtres du président du conseil et sous celles du garde des sceaux, les cris : *A bas les Jésuites! à bas les ministres!* A son retour, M. de Villèle, ayant pris les ordres du Roi, assembla le conseil des ministres; le licenciement de la garde nationale fut décidé. L'ordonnance, aussitôt rédigée sans préambule, fut portée à la signature du Roi par M. le ministre de l'intérieur, qui la contresigna. Elle fut dans la nuit envoyée au maréchal Oudinot; de six à sept heures du matin, tous les postes que la garde nationale occupait furent relevés par les troupes de la ligne, en même temps que l'ordonnance paraissait dans le *Moniteur*.

La mesure était bien grave; la garde nationale avait été le premier et peut-être le plus utile instrument de la Restauration de 1814. En 1815, après les Cent-jours, la maison de Bourbon l'avait retrouvée animée du même zèle, du même dévouement. Il n'y avait sorte de fatigues qu'elle n'eût supportées pour maintenir le bon ordre et suppléer à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la force militaire; seule elle avait gardé la famille royale. Monsieur, depuis Charles X, en avait fait alors l'objet de sa plus chère affection. A la revue du 29 août, il avait encore été personnellement l'objet des plus chaleureuses acclamations. Les cris séditieux ne s'étaient produits que dans trois ou quatre légions, et encore n'avaient-ils été proférés que par un nombre assez restreint de mécontents que leurs camarades avaient essayé de calmer en leur imposant silence.

Suivant une version assez accréditée, une des clameurs étant venue jusqu'aux oreilles du Roi, Sa Majesté, s'étant retournée, aurait dit : « Je suis venu ici pour recevoir des hommages, et non des leçons. » Ce qui avait été aussitôt accueilli par les acclamations les plus vives et les plus générales. Si ces paroles avaient été, dès le lendemain, reproduites au *Journal officiel,* la leçon donnée de si haut et si à propos aurait été accueillie par toute la France comme elle l'avait été au Champ de Mars. Si on voulait se montrer plus sévère, on devait licencier une ou deux légions, sauf à les réorganiser ensuite; cet acte de rigoureuse justice n'aurait pas soulevé la moindre objection. Mais cette mesure extrême, ce licenciement général, cette rupture brutale de tous les liens qui rattachaient la famille royale à une partie de la population, si dévouée dans les jours difficiles, étaient excessifs, et le châtiment n'était pas proportionné à l'offense. C'était d'ailleurs une vengeance impolitique dont la responsabilité pèse sur le président du conseil; le ministère seul, et non le Roi, avait été mis en cause. et seul M. de Villèle avait entretenu Charles X de cette affaire, car Sa Majesté n'avait pas présidé le conseil dans lequel la résolution avait été prise. De ce jour son impopularité déjà grande augmenta, les haines qu'il avait soulevées ne laissèrent échapper aucune occasion de s'afficher. Les conséquences furent ce qu'elles devaient être; le Roi pendant quelque temps dut éviter de se montrer en

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

public. Les acclamations habituelles avaient complètement cessé sur son passage; Sa Majesté hâta son départ pour Saint-Cloud.

M. le duc de Doudeauville, qui dans le conseil s'était opposé de toutes ses forces au licenciement de la garde nationale, ne crut pas devoir partager la responsabilité d'une mesure qu'il avait désapprouvée et pria Sa Majesté de vouloir bien agréer sa retraite. Déjà il avait été blessé de l'insulte faite au cercueil de son proche parent, du chef de famille, du duc de Liancourt; il saisit cette occasion de se retirer d'une association qui commençait à lui peser. Cette retraite était un fâcheux indice de la situation de M. de Villèle. On y vit la preuve que, depuis la revue, son existence ministérielle était fort attaquée auprès du Roi, qu'il y avait à la Cour une ligue contre lui, que cette ligue ne tarderait pas à le renverser. Dans cette opposition se trouvaient les hommes les plus éclairés, les plus indépendants de la Cour, qui à la Chambre des pairs avaient voté contre le ministère; plusieurs des serviteurs particulièrement dévoués au Roi, quelques-uns de ses amis, s'il est permis de se servir de cette expression : le duc de Fitz-James, le duc de Maillé et le duc de Rivière. Ils étaient tous plus ou moins pénétrés de la pensée que le ministre actuel compromettait gravement l'autorité royale; ils ne pouvaient surtout lui pardonner d'avoir laissé affaiblir, puis détruire la popularité dont Charles X avait joui dans les premiers temps de son règne. Sur certains points, ils avaient raison, mais n'avaient-ils pas approuvé, conseillé les imprudentes entreprises du parti religieux? N'était-ce pas cette ingérence du clergé dans les affaires politiques qui avait alarmé, froissé l'opinion, et M. de Villèle, pour leur complaire, n'avait-il pas été dans cette voie beaucoup plus loin que ne l'y portaient ses convictions personnelles?

La discussion du budget fut, comme on devait s'y attendre, le signal des plus violentes attaques contre le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ministère. M. Laffitte alla jusqu'à prononcer le mot de *mise en accusation;* à la Chambre des pairs, M. de Chateaubriand ne craignit pas de proposer de rejeter le budget. Il prévit que de nombreuses nominations seraient faites dans la pairie pour changer la sage majorité qui tenait tête aux ministres. Pour empêcher un acte dont il montrait les funestes conséquences, il n'y avait d'autre parti à prendre que de renverser le ministère, en refusant de voter le budget.

M. de Lally-Tollendal, dans sa réponse, repoussa avec indignation cette pensée. « Quant à une inondation de « pairs dont on menace la Chambre, sans doute elle serait « un grand malheur pour l'État, mais elle serait en même « temps un tel acte de folie qu'on ne pourrait supposer un « pareil dessein de la part de l'administration. » Trois mois plus tard, la prédiction de M. de Chateaubriand s'accomplissait, et les amis du ministère l'approuvaient hautement.

La session fut close le 22 juin 1827. Deux jours après, parut une ordonnance par laquelle le Roi, usant de la faculté accordée par la loi de 1822, établissait la censure sur les journaux jusqu'à l'ouverture de la prochaine session. Quoique prévue, cette mesure fit le plus mauvais effet; beaucoup n'y virent qu'un acte de colère et de vengeance contre la presse, qu'on n'avait pas réussi à enchaîner; c'était la revanche de l'échec subi à la Chambre des pairs. Mais pour tous ceux qui étaient en mesure de pénétrer plus avant dans les intentions du ministère, il devait être hors de doute que M. de Villèle méditait quelque importante résolution qu'il ne voulait pas laisser discuter par les journaux. Quelle était cette résolution? Il avait encore la majorité dans la Chambre des députés, majorité ébranlée sans doute, mais enfin suffisante. C'était donc du côté de la Chambre des pairs que le danger était pressant. Nul doute qu'il ne fût résolu à tout faire pour le conjurer.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il y avait un autre côté de sa situation qui l'inquiétait; c'était la fâcheuse impression qu'il avait constatée dans l'esprit du Roi. Il savait trop à quel point les intrigues anglaises avaient été puissantes aux Tuileries contre le duc de Richelieu pour ne pas travailler de tout son pouvoir à les désarmer. Il n'hésita pas à tout faire pour obtenir les bons offices de M. Canning, qui par la mort de lord Liverpool et la retraite du duc de Wellington était devenu tout-puissant.

Le premier ministre anglais avait suivi avec persévérance son plan avec la Russie, s'efforçant de donner toutes les satisfactions qui pouvaient empêcher cette puissance d'intervenir par les armes dans les affaires de la Grèce. La Russie, de son côté, paraissait se prêter de bonne grâce à l'idée d'une alliance avec l'Angleterre. Que ce fût habileté, prudence ou timidité, toujours est-il que le cabinet de Saint-Pétersbourg se montrait de très facile composition. Cette disposition de sa part s'explique, au reste, assez bien par les satisfactions qui lui avaient déjà été accordées par la convention signée à Ackermann entre ses plénipotentiaires et ceux du sultan. Elle avait eu pour objet de régler les difficultés toujours existantes au sujet de l'exécution du traité qui avait terminé la dernière guerre entre la Russie et la Porte. Il n'y avait plus à régler que l'affaire des Grecs. Le conseiller le plus écouté par l'empereur était l'ambassadeur russe à Paris, M. de Pozzo di Borgo; il est permis de croire que sa perspicacité habituelle lui avait fait pressentir des conséquences qui échappaient à ceux avec lesquels il avait l'air de se mettre d'accord. Ami très zélé des Grecs, il était convaincu que, l'alliance une fois engagée, les contractants se trouveraient obligés d'aller beaucoup plus loin qu'ils ne le supposaient et qu'on ne s'y attendait généralement.

Pour complaire à M. Canning, M. de Villèle n'avait donc qu'à entrer dans l'alliance également souhaitée par les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

deux puissances russe et anglaise. A la vérité, la cour de Vienne verrait cette décision avec grand déplaisir; elle faisait également agir, pour entraver les négociations, ses ambassadeurs à Londres et à Paris, mais cet obstacle n'était pas de nature à faire reculer le ministre français; tout au plus retarda-t-il la signature du traité. Ce fut pour l'Autriche un véritable malheur, car sans cette circonstance la bataille de Navarin n'aurait peut-être pas eu lieu.

Le traité du 6 juillet fut signé à Londres par les plénipotentiaires des cours de France, d'Angleterre et de Russie. Il était divisé en deux parties : la première, composée de sept articles patents, reposait entièrement sur les bases établies dans le protocole que le duc de Wellington avait rapporté de Pétersbourg, au mois d'avril précédent, et avait été rédigée suivant une inspiration tout anglaise. La deuxième était renfermée dans un seul article additionnel secret; mais cet article était divisé en quatre paragraphes dans lesquels se trouvaient contenues les stipulations qui devaient, au cas où la Porte Ottomane n'accepterait pas dans le terme d'un mois la médiation qui lui était offerte, procurer l'exécution du traité en tout ce qui était destiné à assurer le sort de la Grèce. Ici l'influence du cabinet russe, assisté par le cabinet de France, se faisait évidemment reconnaître. Il est indispensable, pour l'intelligence des faits qui doivent suivre, de lire ce singulier traité avec son article additionnel, non moins extraordinaire. Ajoutez que, bien que cet article fût qualifié de secret, il n'en fut pas moins publié avec le traité, avant le temps nécessaire, pour que notification en fût faite à la Porte. Jamais grande affaire diplomatique n'a été conduite d'une manière si étrange.

La plus habile des trois puissances fut celle qui sut le mieux cacher, par des nuages amoncelés à plaisir, le but vers lequel elle marchait. La Russie avait inspiré l'article additionnel, elle prévoyait qu'une médiation offerte dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de tels termes, avec de telles conditions, ne pouvait être efficace. S'il était vrai que M. Canning se fût fait illusion, je ne saurais que penser de la perspicacité de cet esprit distingué. Il ne lui a pas été donné de voir le résultat de l'entreprise; on est donc condamné à rester sans lumières sur les moyens qu'il comptait employer pour la conduire à son terme. Sa mort a suivi de bien près la signature du traité; il fut enlevé le 8 août, après une courte maladie.

La Porte Ottomane, comme on devait s'y attendre, ne répondit pas à l'offre de la médiation qui lui était faite par les trois cours signataires du traité; le délai d'un mois prescrit pour l'acceptation de cette offre s'écoula sans qu'il fût possible d'en rien obtenir. Le ministre de Prusse avait cependant usé de toute son influence pour la décider à écouter les propositions qui lui étaient faites; mais le ministre d'Autriche, malgré toutes les assurances contraires données depuis par sa cour, n'avait pas agi dans le même sens. Alors venait nécessairement le recours aux moyens indiqués dans l'article additionnel, ayant pour résultat d'établir de fait l'armistice qu'on entendait imposer aux puissances belligérantes. On ne conçoit guère comment ceux qui ont rédigé cet article ont pu croire que son exécution n'aboutissait pas à de véritables hostilités, puisque l'armistice devenait indispensable si on ne voulait pas que la Grèce fût ensevelie sous ses ruines.

La Porte se préparait à faire un effort suprême qui devait faire cesser toute résistance. Outre les renforts arrivés par terre au pacha qui commandait les troupes turques dans le nord de la Grèce et qui devait concerter ses efforts avec ceux d'Ibrahim en Morée, celui-ci venait de recevoir les renforts que lui amenait la flotte égyptienne, réunie à tous les vaisseaux qu'avait pu fournir le port de Constantinople. Quelques jours après, arrivait dans la rade de Navarin la flotte combinée de France, d'Angleterre et de Russie. Elle était composée de quatre grands vaisseaux

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de ligne de chaque nation. Les amiraux qui la commandaient avaient aussitôt signifié à Ibrahim l'armistice qu'ils avaient mission de faire observer. Ibrahim refusa de s'y soumettre tant que l'ordre ne lui en serait pas adressé par son souverain. Je n'entrerai pas dans le récit des pourparlers qui, durant plusieurs jours, eurent lieu entre lui et les amiraux, des tentatives d'Ibrahim pour faire sortir de la rade une partie de sa flotte afin d'attaquer l'île d'Hydra. La flotte fut bientôt ramenée à l'entrée de la rade. Les amiraux avaient reçu de Constantinople l'avis du refus obstiné de la Porte et l'ordre, le cas échéant, de s'opposer par tous les moyens à la continuation des hostilités. Ils pensèrent que, pour atteindre ce but, le mieux était d'entrer dans la rade et de rendre tout mouvement de la flotte ottomane impossible. Les conséquences de cette résolution furent ce qu'elles devaient être; au moment où les plus habiles étaient encore occupés dans toutes les capitales d'Europe à prévoir les conséquences du traité de juillet 1827, la nouvelle de la bataille de Navarin vint éclater comme une bombe. Le résultat de cette bataille fut l'anéantissement complet par l'escadre combinée de la marine turque et égyptienne. La cause de l'indépendance entière de la Grèce était irrévocablement gagnée. J'ai dit que le retard apporté à la conclusion du traité avait pu être une des causes de cette rencontre de Navarin, qui n'était certainement pas dans les intentions du cabinet anglais, ni même dans celles du cabinet de France; en effet, si le pacha d'Égypte avait plus tôt reçu les messages qui lui furent adressés de Londres après la signature du traité, il est probable qu'il n'aurait pas poussé aussi vivement ses armements et ne se serait pas mis en situation de n'avoir plus aucun prétexte à faire valoir auprès de la Porte pour retarder le départ de la flotte et des troupes devant composer sa seconde expédition en Morée. Mais il était dans la destinée de la Grèce que sa libération fût rendue inévitable par ceux-là mêmes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui y étaient au fond le plus contraires; si les Anglais n'en ont pas eu le premier mérite, ils en ont eu au moins la première part.

La mort de M. Canning fut pour l'Angleterre un malheureux événement. Seul il pouvait empêcher les graves conséquences que devait avoir pour son pays la bataille de Navarin. A Londres, quel que fût le déplaisir causé par cet événement qui dérangeait les combinaisons et dépassait les calculs du gouvernement britannique, on affecta dans le premier moment de ne voir que la nécessité qui l'avait amené et la gloire que la marine anglaise en recueillait; mais cette gloire avait été partagée par la marine française, il était difficile que l'orgueil anglais envisageât ce partage sans un secret et vif déplaisir. En France, au contraire, ce fut une joie nationale sans mélange. M. de Villèle put croire un moment qu'un peu de la faveur publique allait lui revenir; mais il était évident que sa coopération n'avait été qu'une complaisance pour l'Angleterre, et l'opinion était décidée à ne lui en savoir aucun gré.

La presse restait hostile; le rétablissement de la censure ne lui était pas pardonné; les journaux étaient pour la plupart rédigés par des hommes fort expérimentés. La guerre à laquelle ils étaient habitués continuait plus cruelle que jamais. Le public était avec eux et saisissait les moindres allusions; M. de Chateaubriand avait organisé une société qui, à frais communs, chaque semaine, faisait paraître un certain nombre de brochures envoyées gratis aux abonnés des différents journaux. Comme elles ne paraissaient pas à jour fixe et ne pouvaient, par conséquent, pas être considérées comme périodiques, elles échappaient à la censure. Or, tout se disait dans ces brochures, et beaucoup avaient obtenu un grand succès.

Au milieu de ces soucis, une diversion heureuse fut apportée par le voyage du Roi au camp de Saint-Omer. Il était pénible pour Charles X de rester sur la triste impres-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sion des scènes du Champ de Mars; il était désirable que l'accueil qu'il recevrait en province lui fît oublier l'humeur frondeuse des Parisiens. Il était bon que le Roi se montrât aux troupes sur la fidélité desquelles on avait plus que jamais besoin de compter. Le Roi agréa donc la proposition de ce voyage; il partit dans les premiers jours de septembre, fut trois semaines absent et eut toutes les satisfactions qui pouvaient lui paraître les plus douces. Les troupes, heureuses de sa présence, le saluèrent par les plus vives acclamations, qui se renouvelèrent chaque fois que le Roi parut. Il assista aux différentes manœuvres. Soldats, officiers généraux furent touchés de l'affabilité et des aimables manières du souverain. L'impression qu'il reçut de cet accueil fut vive et alla même jusqu'à ce point qu'il dit à un officier de sa maison ces paroles significatives : « Que ne peut-on pas faire en France avec un corps « de troupes animé d'un si bon esprit? — Oui, Sire, lui « répondit le duc de Mortemart, on pourrait tout, ou à peu « près, le jour de l'entreprise, mais le lendemain? »

La visite du prince héréditaire des Pays-Bas ajouta à la solennité de l'apparition du Roi à Saint-Omer. Ce prince assista avec Monsieur le Dauphin à toutes les manœuvres. Il était bon militaire et s'était distingué à la bataille de Waterloo. Sa présence, quoique acceptée avec des formes obligeantes, ne fut pas, au fond, très agréable à la maison royale de France, qui savait les rêves ambitieux dans lesquels son imagination s'était égarée, durant les premières années de la Restauration. Il était difficile de ne pas lui supposer toujours quelque arrière-pensée.

Le voyage au camp de Saint-Omer fut pour Charles X une occasion de parcourir cinq départements, ceux de l'Oise, de l'Aisne, du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. Partout sur son passage se pressait une foule désireuse de l'acclamer. Partout il avait trouvé des arcs de triomphe, des maisons pavoisées, le son des cloches se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mêlant aux cris de la multitude. Les prêtres saisirent cette occasion de montrer leur zèle; les curés ne manquèrent jamais de se tenir en habits sacerdotaux sur les marches des églises devant lesquelles le Roi passait. Le succès fut donc grand, et lorsque Sa Majesté rentra à Saint-Cloud, elle était dans un véritable enivrement. Il lui semblait s'être trouvée au milieu d'une fête de famille. On peut attribuer à l'impression qui lui resta de ce voyage la forte résistance que fit le Roi, trois mois plus tard, aux efforts de ceux qui voulaient qu'il se séparât de ce ministère qui lui avait fait passer de si doux moments.

De ce côté M. de Villèle avait toute satisfaction; sa situation n'avait jamais été plus forte auprès du Roi. Restait le côté parlementaire dont il avait dû s'ouvrir avec ses amis. A quel parti s'arrêter? Si on faisait le compte de voix, la situation était périlleuse; la majorité dans la prochaine session lui était assurée; mais c'était la dernière; après viendraient les élections générales. Il était d'autant plus perplexe qu'il sentait les conséquences de la loi sur le jury présentée par le garde des sceaux. Il avait été décidé que les listes électorales, qui serviraient également pour le jury, seraient dressées à l'avance, à une époque fixée, en sorte que chacun, étant averti de longue main, aurait le loisir de faire valoir ses droits. Nul ne pouvait être rayé de ces listes sans un jugement contradictoire et solennel, dont l'appel était suspensif. Il n'y avait plus d'espoir pour les fraudes électorales; M. de Villèle savait, mieux que personne, combien elles lui avaient été utiles. Il se disait que, si l'opinion publique continuait à marcher dans le sens de l'opposition comme elle l'avait fait cette année, il ne lui restait plus aucune chance de succès. Était-il donc impossible d'échapper à ce danger? Ces listes électorales qu'on devait redouter quand tous les droits auraient eu le loisir de se faire respecter, quand elles seraient devenues publiques, que chacun aurait pu véri-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fier, contrôler, ne serait-il pas possible, en hâtant les élections, de s'en servir avant que personne ait eu le temps de les examiner? N'y avait-il pas moyen d'obtenir les mêmes résultats qu'aux dernières élections, si on prononçait la dissolution avant qu'on pût se douter de la résolution du gouvernement et en mettant le plus court intervalle possible entre la dissolution et la convocation des collèges? Aux termes de la loi de 1822, il faudrait bien, à ce moment-là, rendre aux journaux toute liberté. Il fallait, pour ne pas perdre tout le bénéfice de la censure récemment établie, leur donner le moins de temps possible pour ressaisir leur action et agir sur les esprits. C'était une chance à courir; si on réussissait, on aurait à sa disposition, pendant sept ans, une Chambre des députés nouvelle et animée du même esprit que la dernière. Si, au contraire, on laissait aller les choses, si on ajournait les élections générales à l'année suivante, c'était la défaite certaine avec toutes ses conséquences. Après de longues hésitations, M. de Villèle se décida à risquer la dissolution. Mais il fallait faire adopter ce parti à ses collègues; cela ne fut pas facile. Presque tous, d'abord, furent opposés à l'entreprise; chacun d'eux avait ses renseignements particuliers ne laissant entrevoir que très peu de chances de succès. M. de Corbière, si intime avec le président du conseil, résista longtemps; comme ministre de l'intérieur il devait avoir plus d'autorité qu'aucun autre. Mais à cette époque, il était accablé par la perte récente de son fils et atteint d'une maladie menaçant ses jours; il avait même la pensée de quitter les affaires. Il céda donc, malgré l'opiniâtreté habituelle de son caractère, et tout ploya sous l'ascendant de M. de Villèle.

Le Roi ne voyant alors que par ses yeux, la dissolution fut résolue. Pour que cette grave mesure eût quelque chance de réussir, il fallait qu'elle fût préparée dans le plus grand secret, il fallait surprendre les nombreux adver-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

saires qu'on avait à redouter, d'autant plus que les élections qui avaient eu lieu depuis quelques mois, par suite de décès, s'étaient toutes faites au profit du parti constitutionnel ou même libéral. Il fallut bien pourtant, avant de prendre une résolution, se procurer certains renseignements, faire certaines vérifications, compulser les correspondances des préfets. Or, les employés subalternes, dans ces occasions, sont tout yeux et tout oreilles. Des avis partant du ministère de l'intérieur arrivèrent à un comité organisé par M. de Chateaubriand, de ce qui se préparait; bientôt l'éveil fut donné partout. Les journaux, malgré les peines qui pouvaient les atteindre, trouvaient moyen d'instruire leurs nombreux abonnés; bientôt tous les électeurs du royaume furent dûment avertis que les listes électorales allaient avoir une grande importance, que tous ceux ayant le droit d'y figurer ne devaient rien négliger pour être inscrits, qu'il y allait du succès des prochaines élections.

Ceci se passait peu avant la fin de juillet. Aux termes de la loi sur le jury, les préfets étaient tenus de dresser au 1er août les listes électorales, de les faire afficher dans le chef-lieu de chaque commune le 15 du mois au plus tard, pour être définitivement closes le 30 septembre. Il n'y avait donc pas de temps à perdre. D'un bout de la France à l'autre, l'activité qui fut déployée tint réellement du prodige. Des comités s'organisèrent pour veiller à la confection des listes, pour réclamer contre les inscriptions frauduleuses et pour obtenir la réparation des omissions évidemment faites dans l'intérêt du ministère. Ce fut partout une lutte à outrance entre les préfets et les électeurs. Si l'administration parvint encore à commettre des fraudes, ainsi que cela a été prouvé plus tard, les listes furent au moins beaucoup plus régulières. M. de Villèle ne reculerait-il pas devant les chances douteuses que lui laissaient ces listes? Persisterait-il dans son projet de dissolution? Son obstination repoussa tous les avertissements. Tous

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ses collègues étaient convaincus qu'il les menait à un désastre. Il leur fallut céder pourtant, la volonté royale appuyant toujours celle de M. de Villèle.

On sut donc, dans le courant d'octobre, que la dissolution était proche. En même temps, on commença à parler d'une nombreuse promotion de pairs, qui devait paraître avec l'ordonnance convoquant les collèges électoraux. Que cette promotion entrât dans les vues du président du conseil comme complément du grand parti qu'il prenait, qu'elle fût arrêtée dans son esprit, il n'y avait guère moyen d'en douter; mais qu'il la mît au jour avant de connaître le résultat des élections, qu'il changeât la majorité dans la Chambre des pairs avant d'être assuré que celle qui allait arriver dans la nouvelle Chambre des députés serait d'accord avec ce changement, c'est ce que ne pouvaient admettre ceux qui avaient encore quelque confiance dans la sagesse de son esprit. Monsieur le Dauphin lui-même et Madame la Dauphine, à en juger par le langage des personnes qui les entouraient, ne dissimulaient guère leur désapprobation. La volonté et le crédit de M. de Villèle triomphèrent de tous les obstacles et l'emportèrent, dans l'esprit du Roi, même sur les représentations qui lui furent directement adressées par ses serviteurs les plus dévoués.

L'ordonnance de dissolution fut publiée le 5 novembre avec celle qui convoquait les collèges d'arrondissement pour le 17 et ceux de département pour le 24. Il n'y avait pas d'exemple de délais aussi courts. Ce même jour, 5 novembre, parurent encore une ordonnance portant nomination de soixante-seize pairs, puis celle qui rendait la liberté à la presse périodique. Des deux côtés, on s'était préparé à entrer en campagne. Les journaux publiaient des avertissements de tout genre : listes de candidats, accusations contre le ministère, contre les manœuvres des préfets dans la confection des listes électorales, rien ne fut épargné. La brièveté des délais accordés excita une indignation qui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tourna contre le gouvernement et redoubla le zèle des électeurs. La nomination des soixante-seize pairs fut prise comme un avertissement de ne plus compter, pour la défense des intérêts constitutionnels, sur la Chambre des pairs; il fallait dès lors redoubler d'efforts pour avoir des députés énergiques et dont l'indépendance pût être une garantie. M. de Villèle dans cette liste de soixante-seize nouveaux élus avait été obligé de faire la plus grande part à ses députés les plus fidèles, à ceux qui depuis douze ans n'avaient cessé d'obéir à ses inspirations, de voter selon ses moindres désirs. Ce furent autant de candidats à remplacer; jusqu'alors ils avaient obtenu la majorité et eussent été facilement réélus. Il ne manqua donc rien, absolument rien de ce qui pouvait contribuer à discréditer, à paralyser l'influence du gouvernement. Aussi fut-il vaincu, dès le début, dans les collèges d'arrondissement.

Le ministère obtint à grand'peine le tiers des candidats qu'il avait présentés comme présidents de ces collèges, et encore parmi ceux qui furent agréés, une bonne partie n'obtinrent ce succès que parce qu'ils étaient d'une nuance très modérée. D'autre part, presque tous les noms que les élections de 1824 avaient écartés reparurent : MM. de La Fayette, de Chauvelin, Bignon, de Kératry, puis des noms nouveaux, mais très connus par leurs principes constitutionnels : MM. de Pradt, Dupin aîné, Ch. Dupin, Mauguin... Les hommes les plus dévoués au ministère échouèrent. MM. de Vaublanc, Dudon, Cornet d'Incourt, de Saint-Chamans, étaient écartés. Le garde des sceaux, M. de Peyronnet lui-même, était repoussé dans deux collèges, à Bourges et à Bordeaux. MM. Benjamin Constant, Dupont de l'Eure, Terneaux, Bignon, Dupin, Casimir Perier furent élus dans plusieurs arrondissements. M. Royer-Collard fut nommé par sept collèges. Ce fut à Paris que le succès de l'opposition fut surtout complet. Le gouvernement échoua dans les huit collèges électoraux qui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

se partageaient la capitale; sur 7,800 votants, les candidats de l'opposition obtinrent 6,690 voix.

Dès que les résultats furent connus, la joie éclata, bruyante, affolée. Les fenêtres furent illuminées; l'air retentissait du bruit des pétards et des cris de *Vive le Roi! Vive la Charte! Vivent nos députés!* Bientôt des désordres se produisirent. On vit paraître sur différents points des bandes d'enfants et d'hommes de la lie du peuple, lesquels jetaient des pierres aux fenêtres qui n'étaient pas éclairées. Une de ces bandes pénétra jusque dans la cour de M. Laffitte, nommé la veille; elle en fut chassée. D'autres parcoururent la ville dans différents quartiers sans être inquiétées. A mesure que la nuit s'avançait, le désordre s'aggravait; dans la rue Saint-Denis, un détachement de gendarmerie, ayant voulu disperser les bandes qui encombraient la chaussée, fut assailli à coups de pierres, et les tapageurs finirent par élever sur deux ou trois points, les plus étroits de la rue, des barricades. On les en chassa une première fois sans qu'un coup de fusil fût tiré. Mais la gendarmerie s'étant retirée, la barricade principale fut promptement relevée. Alors la gendarmerie revint, mais cette fois assistée de troupes assemblées sur la place du Châtelet et qui sous les ordres d'un colonel d'état-major marchèrent sur trois colonnes, ayant des commissaires de police à leur tête. Devant la résistance persistante qui leur était opposée, elles n'hésitèrent pas à faire feu, les émeutiers se dispersèrent. Tout cela se passait au milieu d'une population stupéfaite, inoffensive, épouvantée; elle ne se rendait pas compte de la révolte, ni des mouvements de la force armée. Le calme fut rétabli à une heure du matin.

La journée du lendemain ne fut pas moins fâcheuse. L'autorité avait eu le temps de prendre ses mesures; or il est certain qu'elle n'en prit aucune; rien n'était plus aisé que d'enlever, le matin, tous les matériaux qui avaient été employés la veille pour construire les barricades. De nom-

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

breuses patrouilles auraient pu parcourir les quartiers qui avaient été le théâtre des désordres et dissiper les premiers attroupements. La population n'était nullement complice des troubles; elle les désapprouvait, ils étaient l'œuvre de cinq ou six cents misérables sans aveu. Enfin malgré les démarches des députés nouvellement nommés et qui crurent devoir se présenter dans la matinée du 20 chez le président du conseil afin de le supplier de prendre des mesures pour garantir les citoyens contre le retour de semblables scènes, rien ne fut fait dans ce but. L'intérieur de la ville fut pendant toute la journée abandonné à lui-même; mais en même temps tous les moyens étaient pris pour s'assurer d'une éclatante punition, quelle que fût la quantité de sang répandu. Les troupes de la garnison, la gendarmerie, les régiments de ligne et la garde royale, furent consignés et placés sous les ordres du général commandant la division militaire. Les soldats reçurent chacun dix cartouches. Voulait-on donc ce qu'on appelle une journée ou l'occasion de faire un exemple? Les scènes de la veille se renouvelèrent sur le même théâtre, avec le même caractère. Les fusillades, les charges de pelotons de gendarmerie, dans les rues, furent donc plus nombreuses et plus meurtrières qu'elles ne l'avaient été depuis vingt-quatre heures. Il y eut plus de victimes parmi les passants inoffensifs. On cita, entre autres, un jeune avocat, neveu du général Foy, qui fut blessé par un gendarme d'un coup de sabre, au moment où il rentrait chez lui.

Le lendemain, tout rentra dans l'ordre, en apparence au moins; l'impression restait profonde dans Paris. Une instruction judiciaire fut commencée; la cour crut devoir évoquer l'affaire. Son arrêt n'intervint que deux ou trois mois après la retraite du ministère Villèle; on y attacha par conséquent beaucoup moins d'intérêt.

Il n'était pas impossible de tirer parti des émeutes de Paris pour alarmer la province et influencer les électeurs

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans les collèges de département. Les agents du gouvernement ne manquèrent pas de répandre le bruit que la révolution avait failli renaître dans la capitale, avec toutes ses horreurs, et que sans la vigueur déployée par le ministère, la faction jacobine, encouragée par le succès qu'elle avait obtenu dans les collèges d'arrondissement, aurait repris le pouvoir qu'elle y avait exercé dans les plus mauvais jours. L'invention n'était pas malhabile; on pouvait entraîner en les épouvantant une bonne partie des hommes dont se composaient les grands collèges. Elle réussit en effet dans certaines contrées.

Quand l'ensemble des élections fut connu, on put constater que sur quatre cent vingt-huit députés, il n'en était revenu que cent quatre-vingt-un de la dernière Chambre. On ne pouvait supposer que M. de Villèle et ses collègues pussent se flatter d'avoir la majorité dans cette Chambre nouvelle. M. le président du conseil, cependant, ne se tenait pas pour battu. Voici par quels calculs il entreprit de justifier ses espérances, que pendant quelque temps encore il trouva moyen de faire partager au Roi, dont le goût et l'attachement pour lui semblaient redoubler à l'approche d'une inévitable séparation. « Le succès des « libéraux dans les élections a été assez marqué, disait « M. de Villèle, pour que ce soit un avertissement dont il « est impossible que tous les royalistes ne fassent pas leur « profit. Les voilà obligés de se réunir contre l'ennemi « commun, et dès lors plus de défections, plus de contre-« opposition; tout le côté droit, tout le centre droit, mar-« cheront ensemble. Il faut y ajouter les fonctionnaires « publics, dont le ministère disposera toujours. Voilà une « majorité compacte qui ne peut faire défaut. Sans doute, « il y aura une nombreuse minorité, une opposition agis-« sante; mais on peut l'envisager sans crainte. Dans la « Chambre des pairs, grâce aux nouvelles nominations, « la majorité ne saurait être douteuse. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Tout cela n'était qu'illusions! La contre-opposition royaliste, pour employer les mots usités, loin de songer à se réunir aux royalistes ministériels, n'avait jamais été plus résolue à renverser le ministère, voulant un ministère de *coalition* dans lequel les principaux d'entre eux devaient entrer. Enfin, quand bien même la réunion de tout ce que M. de Villèle appelait royaliste aurait pu s'opérer, elle n'aurait pas suffi pour lui donner la majorité; il aurait fallu y joindre un assez bon nombre de voix du centre gauche. A cela il y avait impossibilité absolue. Toute cette fantasmagorie n'a servi qu'à prolonger de quelques semaines l'existence du ministère Villèle.

Décidé à lutter jusqu'au bout, le président du conseil résolut d'opérer la plus large modification dans la composition de son ministère. Les questions de personnes ne le troublaient guère; il était prêt à sacrifier la plupart de ses collègues. Celui qui aurait pu lui causer le plus d'embarras, dont le remplacement était cependant nécessaire, en raison des reproches qui se manifestaient de toutes parts contre l'incurie et l'arbitraire de son administration, M. de Corbière, était dans un état de santé qui expliquait son départ. Mais M. de Villèle avait compté, pour remplir ce poste important, sur un homme dont le talent devait lui être de grand secours, M. de Martignac, qui lui devait toute sa fortune politique. Il l'avait fait conseiller d'État, ministre d'État; M. de Martignac ne pouvait rien lui refuser. En cela M. de Villèle se trompait; M. de Martignac était trop avisé pour songer à unir sa fortune à la sienne, alors que la position était devenue désespérée, alors qu'il avait pu juger, dans le voyage qu'il venait de faire, à quel point l'opinion était hostile au cabinet qui depuis six ans était au pouvoir. Il n'hésita donc pas à décliner le portefeuille qu'on lui offrait; ce fut pour le président du conseil une amère déception. Il porta ses plaintes au Roi et a ainsi contribué à faire entrer dans l'esprit de ce prince

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les préventions que plus tard il a manifestées contre M. de Martignac.

Dans son désarroi, M. de Villèle alla frapper à toutes les portes. Il fit plusieurs tentatives auprès de M. Royer-Collard, et alla certainement jusqu'à M. Laffitte. Il finit même, ce qui est peut-être encore plus étrange, par songer à moi; quelques ouvertures me vinrent par la duchesse de Vicence et par M. de La Panouse. Ces étranges démarches restaient sans résultat. Le Roi finit par comprendre qu'il ne pouvait garder plus longtemps un ministre auquel personne ne voulait plus s'associer et contre lequel s'élevaient ceux à qui il avait de tout temps accordé sa confiance.

Le Roi se résigna donc, le 3 janvier 1828, à annoncer lui-même à M. de Villèle que l'heure de la séparation était venue et que, malgré l'injustice, l'iniquité des préventions dont il était l'objet, il n'y avait plus moyen d'y résister plus longtemps. La formation d'une nouvelle administration fut résolue, mais on se tromperait fort si on croyait que le crédit et la puissance de l'ancien président du conseil eussent cessé. La part secrète qu'il prit à la composition du nouveau ministère fut considérable. Il y exerça d'abord un droit d'exclusion qu'il appliqua à M. de Chateaubriand, à M. de Polignac et à moi. Pour ce qui me concernait, rien de plus juste; je n'avais jamais été agréable à Charles X, et la place que je venais de tenir à la Chambre des pairs, dans l'opposition qui avait tant ébranlé le ministère, avait dû accroître sensiblement ses préventions sur mon compte. Je connaissais parfaitement cette situation et n'avais ni l'envie ni le droit de m'en plaindre. Il n'en était pas de même de M. de Chateaubriand, contre lequel Charles X peut-être et sûrement M. de Villèle étaient encore bien autrement irrités que contre moi. M. de Chateaubriand ne pouvait comprendre que le ministère, qui tombait en grande partie sous ses

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

coups, ne serait pas remplacé par un cabinet dont il serait le chef. Ses mécomptes à cet égard, le dépit qu'il en ressentit, les efforts que lui et ses amis n'ont cessé de faire pour obtenir réparation de cette injustice, ont été une des principales causes des embarras du ministère qui s'est formé à cette époque. Quant à M. de Polignac, c'était de tous les intimes du Roi celui qui tenait la première place dans son cœur. M. de Villèle s'était appliqué de longue date à faire douter Charles X de sa capacité et avait assez bien réussi. Cette impression que rien n'avait encore affaiblie le rendit donc dans le premier moment assez facile à écarter, mais il fut dès lors aisé de prévoir que ces impressions ne tarderaient pas à s'effacer.

Après d'assez longs pourparlers, le 5 janvier, la nouvelle administration se trouva ainsi composée : M. Portalis, garde des sceaux; M. de La Ferronnays, ministre des affaires étrangères; M. Roy, ministre des finances; M. de Martignac, ministre de l'intérieur; M. de Caux, ministre secrétaire d'État de l'administration de la guerre; M. de Chabrol, ministre de la marine; M. Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques; M. de Saint-Cricq, ministre secrétaire d'État, président du conseil supérieur du commerce et des colonies. Il n'y eut pas de président du conseil, MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet furent nommés pairs et ministres d'État.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE V

Illusions du Roi et du public sur la combinaison ministérielle du 5 janvier 1828. — Prétentions de la contre-opposition royaliste et du parti constitutionnel. — Destitution de MM. Delavau et Franchet. — Le Dauphin est appelé à prendre part à l'administration de l'armée. — Rentrée en faveur de M. de Chateaubriand. — M. de Vatimesnil reçoit le portefeuille de l'instruction publique. — Élection du bureau de la Chambre des députés. — Discussion de l'adresse ; elle a pour conséquence la retraite de MM. de Chabrol et Frayssinous. — Impression produite par l'adresse sur le Roi ; sa réponse. — M. Pasquier rapporteur à la Chambre des pairs. — Projets de loi sur les listes électorales et la presse périodique ; ils sont adoptés. — M. de Chateaubriand obtient l'ambassade de Rome. — Discussion sur l'organisation des petits séminaires ; deux ordonnances réglementent et limitent leur exercice ; résistance opiniâtre du clergé. — Négociation avec le Saint-Siège. — Discussion du budget. — Pétition relative au rétablissement de la garde nationale. — M. Labbey de Pompières propose de mettre le précédent ministère en accusation ; ajournement de la discussion. — Clôture de la session. — Situation du cabinet. — Voyage de M. de Polignac à Paris. — Vues de Charles X sur lui.

Dans la nouvelle combinaison ministérielle, tout le monde avait eu sa part d'illusions. Le Roi, les ministres, le public s'étaient trompés. Le Roi s'était persuadé que toutes les difficultés que son gouvernement avait rencontrées, surtout dans les deux dernières années, venaient de l'aversion qu'on avait, à tort ou à raison, conçue contre M. de Villèle. Les jalousies qu'un trop long exercice du pouvoir ne manque guère d'enfanter, quelques fautes qu'on ne pouvait se dissimuler étaient, à ses yeux, une explication suffisante de l'impuissance et de la défaveur devant lesquelles le président du conseil avait dû se retirer. Charles X était convaincu qu'après son départ les affaires

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

allaient prendre une tournure favorable. Suivant lui, le principal obstacle élevé sur la route de M. de Villèle résultait de la division qui s'était introduite parmi les royalistes. Maintenant l'union devait promptement se rétablir.

Le public voyait les choses sous un jour tout différent; il ne doutait pas que la retraite du ministère Villèle ne dût entraîner un changement complet dans le système du gouvernement et dans la conduite des affaires. Cela lui semblait si naturel, qu'il était disposé à beaucoup exiger des nouveaux ministres. De leur côté, les ministres, sans prétendre marcher très vite dans la voie des réformes, étaient loin de s'attendre, de la part du Roi, à des difficultés aussi sérieuses que celles qu'ils ne tardèrent pas à rencontrer. Pour en triompher, ils comptaient sur la force des choses et la nécessité de gouverner conformément à l'esprit de la nouvelle Chambre des députés. Comment comprendre, en effet, qu'ayant sacrifié un ministère de son goût, parce que ce ministère ne pouvait s'accorder avec la majorité, le Roi ne se fût pas résigné à voir ses nouveaux ministres faire l'indispensable pour marcher d'accord avec la Chambre?

Dans le ministère nouveau se trouvaient deux hommes ayant fait partie de la précédente administration : MM. de Chabrol et Frayssinous. Il y avait de leur part un peu de témérité à supposer qu'ayant fait si longtemps partie d'un ministère condamné par l'opinion publique, il leur serait possible de se maintenir au pouvoir. M. de Chabrol comptait sur la faveur personnelle du Roi. M. Frayssinous tenait à son poste par obéissance pour le parti qui dominait dans le clergé et qui ne voulait pas que le poste fût abandonné. On conçoit que le Roi ait tenu à conserver ces deux ministres; mais les nouveaux venus avaient fait une faute en consentant à pareille association. D'abord, elle ne pourrait durer; plus tard, le choix des remplaçants serait chose délicate. Tout était difficile dans la position de ces nouveaux dépositaires du pouvoir; dès les premiers jours ils

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

furent aux prises avec des exigences impossibles à satisfaire. Celles qui se manifestèrent en première ligne vinrent de cette fraction de royalistes désignés dans le langage de Charles X par l'épithète d' « hommes de la défection ». Parmi eux se trouvait M. de Chateaubriand. Bien qu'il siégeât à la Chambre des pairs, il n'en exerçait pas moins une puissante influence sur les trente ou quarante députés parmi lesquels se trouvaient plusieurs de ses amis politiques les plus intimes : MM. Hyde de Neuville, Agier, Bertin de Vaux, de Lalot... Sa nomination comme ministre des affaires étrangères avait été réclamée par eux avec la plus vive instance; mais le Roi avait pour sa personne l'éloignement le plus marqué; elle n'était guère plus agréable à la meilleure partie des membres du nouveau cabinet. Il lui avait fallu sinon renoncer à ses prétentions, du moins les ajourner pour quelque temps; ce n'était qu'une trêve, nullement une paix durable.

Du côté du parti constitutionnel et national, les prétentions et les exigences visaient moins haut. Il était représenté dans le ministère par des royalistes modérés, faisant partie du centre droit; ils ne réclamaient aucun portefeuille et demandaient simplement le déplacement de certains fonctionnaires qui, bien que dans des rangs secondaires, n'en avaient pas moins un grand pouvoir et une fâcheuse influence. Parmi eux étaient MM. Delavau, préfet de police, et Franchet, directeur de la police au ministère de l'intérieur; quelques préfets aussi qui s'étaient signalés par des manœuvres illégales dans les dernières opérations électorales; tous ces hommes affiliés à la Congrégation étaient par conséquent soumis à l'influence des Jésuites.

Les premiers débats entre le Roi et ses ministres eurent lieu à leur sujet. Charles X était beaucoup plus tenace dans les questions de personnes que sur les questions politiques, sur les projets de loi, par exemple, dont il ne comprenait pas toujours la portée. Il n'aurait voulu abandonner aucun

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des agents qui, depuis son retour en France, avaient formé ce qu'il appelait son parti; leur présence lui semblait la meilleure des garanties pour le maintien de son autorité. Un des sacrifices qui devaient lui coûter le plus était celui de MM. Delavau et Franchet. Il était cependant impossible que la nouvelle administration n'en fît pas une des premières conditions de son existence. Leur changement eut lieu dès le surlendemain; toutefois ils furent, l'un et l'autre, conservés dans le service ordinaire du Conseil d'État.

De son côté, le ministère avait été obligé de faire une concession qui devait lui causer bien des embarras. M. de Caux n'avait été nommé d'abord que ministre secrétaire d'État de l'administration de la guerre. Le personnel restait sous l'autorité du Dauphin; c'est lui qui devait faire au Roi les présentations pour les emplois vacants, sauf la signature des brevets, qu'on réservait au ministre. Cette combinaison était impraticable; il fut impossible de la maintenir plus de douze jours; elle supprimait la responsabilité ministérielle. Le 17 janvier parut une ordonnance qui rendait à M. de Caux le titre de ministre de la guerre; mais un des aides de camp du Dauphin, M. de Champagny, fut nommé en même temps chef de la division du personnel. A dater de ce moment, M. le Dauphin eut la haute main dans l'administration de l'armée. Il a fini par puiser dans cette omnipotence la conviction que l'armée était dans sa main et que, sûr de son appui, le gouvernement pouvait se permettre tout ce qu'il croirait nécessaire aux intérêts de sa dynastie.

Un des premiers actes du gouvernement fut un rapport de M. le garde des sceaux à la suite duquel le Roi autorisa la formation d'une commission chargée d'examiner les mesures à prendre pour assurer l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques secondaires, c'est-à-dire des petits séminaires. Elle était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

composée de M. l'archevêque de Paris, de MM. Lainé, Séguier, Mounier, Feutrier, évêque de Beauvais, Alexis de Noailles, de La Bourdonnaye, Dupin aîné, député, et de Courville, membre du conseil de l'Université. Cette composition était habile, le clergé ne pouvait s'en plaindre, y étant représenté par deux de ses membres les plus élevés. Au fond, tout cela était dirigé contre l'influence des Jésuites, et il est étrange que Charles X n'y ait fait aucune opposition. C'était, du reste, une des trois conditions posées par les ministres à leur acceptation : 1° prendre les moyens nécessaires pour assurer l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles secondaires; 2° donner pour l'avenir toutes les garanties désirables pour la sincérité des élections; 3° organiser définitivement l'administration départementale et communale.

L'approche de la session avait fait sentir le besoin de renforcer le cabinet, et on avait détaché de l'administration dirigée par M. Frayssinous l'instruction publique, qu'après beaucoup de négociations avec le Roi on offrit à M. de Chateaubriand, qui la refusa. Il ne voulait rentrer dans les affaires que par le ministère des affaires étrangères; c'était une sorte de réparation qu'il se croyait en droit d'exiger, après la façon brutale dont M. de Villèle l'avait chassé. En attendant qu'on pût lui donner satisfaction, car c'était une puissance que le ministère ne pouvait braver, on se servit du prétexte de certaines répétitions qu'il avait fait valoir sur le ministère des affaires étrangères; on rappela à son profit, contrairement à l'usage, le traitement attaché au ministre d'État pour toutes les années pendant lesquelles il avait été privé de ce titre. Il reçut la somme de cent cinquante mille francs sur les fonds du ministère des affaires étrangères. Le ministère de l'instruction publique fut donné le 10 février à M. de Vatimesnil, avocat général à la Cour de cassation, et qui huit jours avant avait été nommé grand maître de l'Université.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pendant que la vérification des pouvoirs se poursuivait à la Chambre des députés, on s'était occupé, à la Chambre des pairs, de la rédaction de l'adresse en réponse au discours du Roi. Cette fois, c'était une assez grosse affaire, car on allait juger du degré d'influence exercée par les nombreuses promotions faites par M. de Villèle. Chose étrange à laquelle personne ne s'attendait, les nouveaux pairs n'empêchèrent pas la commission d'être composée dans un sens tout différent de celui qu'on avait prévu! Parmi les commissaires, on remarquait le nom de M. Lainé et le mien. Au cours de la discussion, M. de La Ferronnays avait prononcé un discours dans lequel il faisait un exposé complet de la situation politique. La franchise et la netteté de sa parole produisirent un excellent effet dans le public.

Quand la Chambre des députés procéda à la nomination de son bureau, la droite dissidente obtint trois candidats sur cinq pour la présidence : MM. Hyde de Neuville, de Lalot et Gautier. Les deux autres furent MM. Royer-Collard et Perier. M. Ravez, qui avait occupé le fauteuil pendant dix ans, ne réunit que cent soixante-sept suffrages. Ceci ne fut pas seulement un dégoût pour lui, ce fut, à ses yeux, une insulte dont il rendit le ministère responsable. Cette insulte lui semblait d'autant plus imméritée qu'il n'avait jamais, disait-il, donné un complet assentiment au ministère précédent. Il n'y eut pas moyen de lui faire comprendre qu'ayant été huit ans président d'une assemblée où dominait M. de Villèle, il était impossible que la majorité de la nouvelle Chambre consentît à mettre à sa tête celui qui l'avait si longtemps défendu. M. Ravez devint pour le ministère un adversaire redoutable. Charles X l'avait toujours assez aimé ; bientôt il devint un de ses conseillers secrets.

Lorsque vint la discussion de l'adresse, les opinions exprimées dans la commission témoignèrent d'une telle hostilité contre la précédente administration, que les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ministres qui en avaient fait partie comprirent l'impossibilité de rester plus longtemps dans une position aussi fausse. M. de Chabrol n'hésita pas à supplier le Roi d'accepter sa démission. Sa retraite entraînait celle de M. Frayssinous. Cette séparation fut très sensible à Charles X; il ne s'y résigna qu'à la dernière extrémité. M. de Chabrol se retirait comblé de toutes les marques de faveur qui peuvent s'accumuler pendant un ministère, et cependant il se retirait mécontent. Ses critiques sur la marche du cabinet, son insistance sur la nécessité de s'arrêter dans une voie périlleuse, arrivaient souvent aux oreilles du Roi, et sa rentrée dans le ministère du 8 août 1829 a suffisamment prouvé qu'il n'était point demeuré étranger aux manœuvres qui ont amené cette révolution de cabinet.

A la place de M. Frayssinous, il fut facile de faire accepter au Roi M. Feutrier, évêque de Beauvais; puisqu'on voulait un évêque dans le conseil, il était impossible de mieux choisir. Le choix du ministre de la marine fut plus difficile. Le Roi pensa à M. de La Bourdonnaye; le ministère ne se crut pas de force à l'écarter de haute lutte. Il fallut négocier; on lui chercha des concurrents. M. de Chateaubriand fut encore proposé; mais il ne voulait que le ministère des affaires étrangères. De son côté M. de La Bourdonnaye voulut imposer des conditions, exiger je ne sais quelles faveurs pour quelques amis; pendant ce temps, M. de Chateaubriand mit en avant M. Hyde de Neuville. C'était, disait-il, un autre lui-même. En l'acceptant de sa main, on pouvait compter qu'il se tiendrait pour obligé de faire cause commune avec une administration où il se trouverait si parfaitement représenté. Cette considération fit pencher la balance, et les ministres parvinrent non sans peine à arracher le consentement de Charles X. M. de La Bourdonnaye, qui n'avait voulu que se faire prier, en conçut naturellement un mortel dépit; son inimitié à partir de ce jour-là s'appliqua sans relâche à renverser les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

hommes qui avaient refusé de lui ouvrir leurs rangs. M. Hyde de Neuville, qui lui fut préféré, le méritait à tous égards. D'un caractère franc, loyal et généreux, il n'avait pas le sang-froid et le jugement supérieur de l'homme d'État. Souvent entraîné par l'ardeur de ses sentiments, il était incapable de juger, alors même que ses sentiments étaient louables, des moyens à employer pour les faire prévaloir. Sa reconnaissance pour M. de Chateaubriand devint sa principale préoccupation; il ne fut occupé que du soin de le faire arriver à ses côtés et fatigua le Roi de ses instances.

Nous voici arrivés au moment où la majorité de la Chambre de 1828 a décidément pris la couleur qu'elle devait conserver; ce fut à l'occasion de l'adresse, sur une seule phrase qui a suffi pour faire cesser toute incertitude. Voici la phrase adoptée dans la commission : « Ses vœux « ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la « vérité de vos bienfaits, ses plaintes n'accusent que le « système déplorable qui les rendit trop souvent illusoires.» Attaquée et défendue avec chaleur, elle ne passa qu'à une majorité de vingt-quatre voix.

Comment le Roi allait-il accueillir ces deux mots : *système déplorable* ? Il en parut profondément blessé et affecta d'y trouver une attaque personnelle; car enfin, disait-il, il n'avait pu rester étranger pendant six ans au système que ses ministres avaient adopté et suivi. Ceci trahissait toutes les illusions qu'il s'était faites en sacrifiant M. de Villèle. Ce n'était donc pas la jalousie, la passion contre un homme resté longtemps au pouvoir qui avaient inspiré ses adversaires; c'était un sentiment hostile qui ne craignait pas de s'attaquer au gouvernement tout entier et remontait jusqu'au trône, jusqu'à sa personne même. Il paraissait résolu à ne recevoir l'adresse ni dans la salle du trône, avec la pompe accoutumée, ni dans son cabinet particulier, comme l'avait une fois fait Louis XVIII. Les ministres se trouvèrent dans le plus grand embarras, le soir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du jour où fut votée l'adresse; tous leurs efforts pour le calmer restèrent sans effet. Le Roi ne voulait entendre à rien. Quel ne fut donc pas leur étonnement lorsque, au conseil du lendemain, ils le trouvèrent apaisé au point qu'il insista pour adoucir quelques expressions de la réponse qu'on lui soumettait! A quelle influence devait-on attribuer ce changement? Était-ce la suite de ses propres réflexions, ou quelque conseiller resté inconnu l'avait-il persuadé? On ne l'a jamais su; mais il est certain qu'à partir de ce jour le Roi est entré avec le nouveau cabinet dans un système de dissimulation qui ne s'est pas démenti, jusqu'au moment où il l'a congédié. La grande députation fut reçue le soir même où s'était tenu le conseil. La réponse du Roi n'eut de remarquable que cette phrase : *Mes paroles avaient été adressées à la Chambre entière ; il m'aurait été doux que sa réponse eût pu être unanime.* Ce regret était une approbation non douteuse du vote de la minorité, mais il ne renfermait rien de trop sévère pour la majorité.

Dès le début de la session, je fus chargé, à la Chambre des pairs, de deux rapports : le premier sur une résolution votée à la Chambre des députés, portant que tout député auquel une place rétribuée viendrait à être conférée serait soumis à la réélection, ainsi que cela se passait en Angleterre; l'autre avait trait à deux nominations faites par M. de Villèle. Il avait compris, dans la dernière liste des pairs, deux hommes d'origine étrangère qui n'avaient pas encore acquis la plénitude des droits de citoyens français. Il leur fallait, pour être reçus, des lettres de grande naturalisation. Cette formalité aurait dû précéder leur élévation à la pairie. C'étaient le prince d'Arenberg et le prince de Hohenlohe. Je fis rejeter la première proposition, malgré l'opposition du duc de Broglie. Pour la seconde, l'enregistrement des lettres de grande naturalisation fut accordé, conformément à mes conclusions.

Deux lois importantes furent présentées, toutes deux

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réclamées par l'opinion publique, l'une sur les listes électorales, l'autre sur la presse périodique. Le projet de loi sur les listes électorales, rédigé par le ministre de l'intérieur, avait été discuté devant le Roi, dans un conseil de cabinet dont j'avais fait partie. C'est la seule occasion où j'aie pris part à une délibération en présence de Charles X. La discussion fut longue et très sincère en apparence. Chacun parut dire fort nettement sa pensée. Il s'agissait d'empêcher le retour des fraudes électorales, non seulement de les rendre impossibles, mais de persuader au public que l'administration ne pourrait plus y recourir. Je n'hésitai pas à dire tout ce que je savais, tout ce que je pensais. Cette franchise dut bien un peu paraître rude au Roi; mais il n'en témoigna pas de mécontentement, et au sortir du conseil, le Dauphin me dit qu'il m'avait entendu avec beaucoup de plaisir. La seule objection sérieuse fut présentée par M. Ravez contre la partie du projet qui admettait l'intervention des tiers dans la rectification des listes; il blâmait aussi le recours direct, en certains cas, devant les cours royales, comme portant atteinte aux attributions et à la considération du pouvoir administratif. Malgré l'intérêt assez évident avec lequel le Roi écoutait M. Ravez, malgré l'assentiment qu'il paraissait lui donner, le conseil n'en persista pas moins dans le projet présenté; il fut adopté avec de très légères modifications. Je fus alors très frappé de l'intelligence avec laquelle Charles X saisissait les principaux points de la discussion et de sa facilité à les résumer. Les conversations que j'avais eues avec lui quelques années avant ne m'avaient donné l'idée de rien de semblable. Il fallait que l'habitude de présider le conseil et d'entendre discuter eût singulièrement mûri son esprit.

L'opposition de M. Ravez présageait celle que le parti royaliste devait faire au projet ministériel à la Chambre. M. de Martignac avait joint au projet un très bel exposé

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des motifs; c'est dans le cours de ces débats qu'il s'est révélé l'un des orateurs parlementaires les plus habiles qu'ait vus la tribune française. Le projet fut adopté avec quelques légères modifications par une très forte majorité à la Chambre des députés et, ce qui est plus remarquable, à la Chambre des pairs, malgré l'opposition de MM. de Villèle et de Peyronnet. La grande promotion faite par eux n'avait pas changé la ligne politique de la Chambre des pairs.

Après la loi sur les listes électorales vint la loi sur la presse péridioque. Il fallait réformer la loi de 1822, dont les inconvénients frappaient tous les esprits. Il n'y avait plus moyen d'user de la censure facultative, ni d'essayer des procès de tendance; il fallait mettre quelque chose à la place. M. Portalis, garde des sceaux, avait préparé un projet qui, en affranchissant la presse périodique des entraves de la censure et du monopole, exigeait des garanties plus onéreuses et la soumettait à des dispositions souvent plus sévères que celles imposées par la législation existante. On accordait des facilités pour l'établissement et la libre rédaction des journaux; mais les facilités devaient être compensées, d'une part, par l'efficacité de la répression et, de l'autre, par plus de liberté, plus de garanties pour le repos et l'ordre publics. C'était un problème dont la solution n'était pas facile.

L'impression produite par l'exposé des motifs de M. Portalis fut très heureuse. M. Benjamin Constant lui-même, si ombrageux pour tout ce qui touchait la liberté de la presse, ne dissimula pas son contentement. Pendant le temps qui s'écoula jusqu'à l'ouverture de la discussion, ses dispositions changèrent, et nous le verrons à la tête de l'opposition de gauche. Comme de raison, la droite trouva les concessions excessives, surtout l'abandon du droit d'autorisation, réservé au gouvernement toutes les fois qu'il s'agissait d'un nouveau journal. Aux attaques

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des deux côtés, le garde des sceaux, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires ecclésiastiques, répliquèrent avec éclat. Le dernier avait été provoqué par une sortie de M. de Corcelles sur l'influence de la coterie religieuse et jésuitique. M. l'évêque de Beauvais parla très dignement du clergé et fit sentir avec beaucoup de mesure l'inconvenance de cette expression le *parti prêtre*, dont l'usage était devenu si fréquent.

La proposition la plus importante fut celle de rendre au jury la connaissance des délits de la presse. Soutenue avec chaleur par plusieurs orateurs, notamment par M. de Cormenin, elle fut rejetée à une grande majorité. Enfin, le projet fut adopté par deux cent soixante-six suffrages contre cent seize. Ce succès était grand, le ministère n'ayant eu à céder que sur quelques amendements, toujours plus favorables à l'extension du principe de la liberté, mais n'altérant en rien le fond de la proposition.

A la Chambre des pairs il y eut cela de remarquable que M. de Chateaubriand soutint ouvertement le nouveau ministère. Il était sur un terrain favorable à la liberté de la presse, dont il avait toujours été un des plus déterminés champions. Il avait depuis quelque temps accepté des arrangements qui ne lui permettaient plus de tenir une autre conduite. A la suite de beaucoup de négociations où son ami Hyde de Neuville l'avait soutenu, voyant qu'il n'y avait aucune chance d'entrer au ministère des affaires étrangères, il avait fait savoir que son ambition serait satisfaite par l'ambassade de Rome. Ce poste était alors occupé par M. de Laval, dont personne ne se plaignait, qui tenait beaucoup à son poste et pour lequel le Roi avait une bienveillance ancienne et très marquée. L'affaire fut donc assez difficile à arranger; mais le cabinet avait un tel intérêt à satisfaire M. de Chateaubriand, qu'on finit par tout concilier en envoyant M. de Laval à Vienne, à la place de M. de Caraman.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Deux ordonnances signées par le garde des sceaux ramenèrent l'attention sur les questions religieuses. La commission nommée au mois de janvier pour s'occuper des mesures à prendre relativement aux écoles secondaires ecclésiastiques, avait procédé avec beaucoup de soin et de scrupules; elle avait recherché tous les documents; tous ses membres avaient marché dans le plus parfait accord, jusqu'au moment où il s'était agi d'examiner la capacité de certains instituteurs ou directeurs qui, dans plusieurs diocèses, avaient été donnés par les évêques à leurs séminaires, grands et petits. Elle avait unanimement reconnu l'illégalité d'un grand nombre d'écoles dites ecclésiastiques, de petits séminaires enfin qui, sans aucun titre légal, avaient trouvé moyen de se soustraire à la juridiction de l'Université, et elle avait émis l'opinion qu'il était nécessaire de les faire rentrer dans l'ordre légal. Elle n'avait pas hésité à réclamer les mesures propres à faire cesser ce désordre. Quand il fallut trancher la question de savoir si les évêques étaient en contradiction avec les lois du royaume lorsqu'ils choisissaient pour instituteurs ou directeurs, dans des établissements placés sous leur dépendance, des ecclésiastiques notoirement connus pour faire partie de la Congrégation des Jésuites, la division s'était mise entre ses membres. Après de longs débats pleins d'aigreur, cinq commissaires contre quatre avaient déclaré qu'à MM. les évêques appartenait et devait appartenir pleine et entière liberté de choisir les directeurs et instituteurs de leurs séminaires; que les prêtres qu'ils employaient étaient révocables à volonté, soumis en tout à leur autorité et juridiction spirituelle, même à leur administration temporelle; que nul n'avait le droit d'intervenir; que, par conséquent, bien que les professeurs nommés par les évêques eussent été pris parmi ceux qui étaient soumis à la règle de saint Ignace, les choix n'avaient rien de contraire aux lois du royaume. La ma-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jorité des cinq membres se composait des deux évêques, de M. de La Bourdonnaye, de M. de Noailles et de M. de Courville. M. de La Bourdonnaye n'était entré dans la commission qu'après une longue conférence avec le garde des sceaux pendant laquelle il avait manifesté des principes tout à fait différents. Quant à M. Alexis de Noailles, naturellement indécis, il ne s'était décidé qu'au dernier moment. Les quatre membres opposants étaient MM. Lainé, Dupin, Séguier et Mounier. Tout ce qu'ils purent obtenir fut que leur opinion et les motifs qui l'avaient dictée fussent consignés dans le rapport général.

C'est après cette publication que parurent les deux ordonnances dont j'ai parlé. La première, signée par le garde des sceaux, soumettait au régime de l'Université plusieurs établissements dirigés par des personnes appartenant à *une congrégation religieuse non autorisée* (celle des Jésuites). Il était en outre ordonné qu'à l'avenir nul ne pourrait être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement, dans une des maisons d'éducation dépendant de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'avait affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. La seconde, signée par le ministre des affaires ecclésiastiques, limitait à vingt mille pour toute la France le nombre des élèves placés dans les écoles ecclésiastiques dont l'établissement devait être déterminé par le Roi, d'après la demande des archevêques et évêques et sur la proposition du ministre. Il était interdit d'y recevoir des externes; il était commandé d'y faire porter l'habit ecclésiastique après deux ans d'admission. On comprend pourquoi le ministère, malgré les conclusions de la commission, a jugé à propos d'en ordonner la publication, et tenu à les faire connaître.

Il résultait des conclusions prises à l'unanimité par les commissaires que soixante établissements qui jusqu'alors

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avaient été couverts par la protection et l'autorisation ecclésiastiques devaient rentrer dans la loi commune. On avait cru d'abord que le Roi se montrerait peu disposé à apposer sa signature sur ces ordonnances, bien que la question eût été débattue plusieurs fois devant lui dans son conseil; l'étonnement des ministres fut donc grand lorsque Sa Majesté se montra toute disposée à les signer. Cette facilité leur parut même si peu naturelle qu'ils ne voulurent pas en profiter et prièrent le Roi de garder les pièces pendant quelques jours, de vouloir bien les examiner avec soin, de prendre enfin toutes les informations qu'il jugerait convenables pour s'assurer qu'il n'y avait rien, dans les mesures qui lui étaient proposées, qui pût blesser sa conscience. Il y consentit, mais sans empressement, et trois ou quatre jours après remit à ses ministres, au conseil, lesdites ordonnances bien et dûment revêtues de sa sanction. Il ajouta même, en les leur remettant, qu'après avoir pris l'avis des personnes les plus autorisées dans ces matières, il ne lui restait aucun doute, aucun scrupule. On sut qu'il avait conféré avec M. Frayssinous; mais ce n'était pas dans cette conférence qu'il avait, suivant toutes les probabilités, puisé sinon sa conviction, du moins les motifs de sa détermination. Elle lui avait été inspirée par une sorte de conseil de conscience auquel il recourait dans toutes les occasions de quelque importance, dans celles surtout où il s'agissait d'affaires religieuses. L'abbé Ronsin, supérieur ou provincial des Jésuites en France, en faisait partie, et rien ne serait plus conforme à la règle de conduite, avec les habitudes de son ordre, que la consigne de ployer pour laisser passer l'orage, de se résigner à une concession qui désarmerait les méfiances et donnerait le loisir de préparer le moment de ressaisir un pouvoir ébranlé.

Les ordonnances rendues et publiées, il fallait procéder à leur exécution; ce fut alors que commencèrent les diffi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cultés. Le soulèvement du clergé fut dans le premier moment presque général. L'intention de ne pas obéir fut d'abord hautement manifestée; on qualifia les ordonnances de persécution religieuse. Il y eut un mémoire anonyme rédigé à l'archevêché de Paris dans lequel elles furent représentées comme l'œuvre et le triomphe d'une conspiration révolutionnaire pour la ruine de la religion catholique. L'archevêque de Paris, malgré son ancienne liaison avec l'évêque de Beauvais, ministre de l'instruction publique, malgré l'assentiment qu'il avait donné dans la commission aux mesures que ce ministre avait mises à exécution, ne craignit pas de se mettre à la tête des préparatifs de résistance. M. l'évêque de Beauvais s'était empressé de demander aux évêques les renseignements d'après lesquels le Roi devait autoriser l'établissement des écoles secondaires ecclésiastiques et faire entre elles la répartition des demi-bourses. Il y eut un accord tacite pour ne pas envoyer ces renseignements. L'archevêque de Toulouse fit plus; il répondit : « Monseigneur, la devise « de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II en 1120, « est celle-ci : *Etiam si omnes ego non*. C'est aussi celle de « ma conscience. J'ai l'honneur d'être avec la plus respec- « tueuse considération qui est due au ministre du Roi... » Les journaux du parti royaliste et jésuitique, l'abbé de Lamennais à leur tête, sonnèrent l'alarme. A partir de ce moment, le parti religieux dit bien haut que le ministère que le Roi s'était laissé imposer le menait à sa ruine, que les factieux, les révolutionnaires en disposaient entièrement, et que de concessions en concessions, les plus importantes prérogatives ne tarderaient pas à être sacrifiées. Alors on commença à murmurer dans les alentours du cabinet du Roi et des princes le mot de *Ministère de concession*, qui servit à ruiner la nouvelle administration dans l'esprit du Roi.

Vers le milieu du mois d'octobre, le ministère n'avait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus aucun moyen de ramener par ses seuls efforts les évêques à la raison; il avait échoué auprès de l'archevêque de Paris, malgré de longs pourparlers, malgré les engagements qu'il avait semblé prendre. La conduite de ce prélat était tout à la fois inconséquente et violente; on pouvait croire qu'elle lui était dictée par quelque dépit secret. On a beaucoup dit, j'incline à le croire, qu'il aspirait au portefeuille des affaires ecclésiastiques, qu'il avait été fort blessé de se voir préférer l'évêque de Beauvais. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à une liaison fort intime avait succédé une inimitié non dissimulée qui amena bientôt une scène fort imprévue dans le conseil des ministres. M. l'évêque de Beauvais, ayant écrit à Mgr de Paris une dernière et très pressante lettre, en avait reçu, au moment d'entrer au conseil chez le Roi, une réponse offensante. Cette réponse était dans son portefeuille, et le Roi ayant exprimé la confiance que l'archevêque de Paris reviendrait enfin à des sentiments plus modérés, il ne put s'empêcher de dire qu'il avait entre les mains la preuve contraire. Charles X demanda des explications, et la lettre lui fut montrée. A mesure qu'il en faisait la lecture, l'émotion qui se trahissait sur son visage fut telle que le Dauphin demanda s'il ne pourrait aussi jeter les yeux sur cette pièce; elle lui fut passée, et sur l'interpellation de son père : « Qu'en dites-vous? » le Dauphin répondit : « *Si j'étais Roi, M. l'Archevêque coucherait ce soir à Vincennes.* »

A une résistance aussi opiniâtre, le ministère n'avait plus qu'à recourir au Saint-Père; ce parti devenait d'autant plus urgent qu'on ne pouvait douter que les évêques n'eussent écrit de leur côté à Sa Sainteté. M. le garde des sceaux, qui avait en 1819 traité d'importantes affaires à Rome et qui savait comment il y faut conduire les négociations, fit choix pour celle-ci du sieur Lasagni, conseiller à la Cour de cassation, homme de beaucoup d'esprit, Génois d'origine et ayant été autrefois auditeur de la rote.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Sa mission eut tout le succès désirable. Sa Sainteté fit savoir qu'elle ne trouvait dans les ordonnances rien de contraire aux droits épiscopaux; elle voulait sans doute que ces droits fussent respectés, quant à l'enseignement des séminaires, mais elle ne prétendait pas imposer au gouvernement français une congrégation que sa législation repoussait. Elle fit donc rédiger une lettre dans ce sens pour les évêques de France; mais comme cette lettre devait être confidentielle, il était nécessaire de désigner celui des évêques qui serait chargé de la communiquer à ses collègues. On se décida pour M. de Latil, archevêque de Reims. Il accepta avec plaisir cette marque de confiance à laquelle sa jalousie contre l'archevêque de Paris donnait un nouveau prix. Ce fut donc lui qui, au grand déplaisir de M. de Quélen, informa ses vénérables collègues que « Sa Sainteté, persuadée du dévouement sans réserve des « évêques de France envers Sa Majesté, ainsi que de leur « amour pour la paix et pour tous les véritables intérêts « de la religion, avait fait répondre que les évêques de- « vaient se confier en la haute piété et sagesse du Roi « pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord « avec le trône ». Le Pape aimait les Jésuites, sans doute, mais il ne prétendait pas les imposer nulle part, en France moins que partout ailleurs. La cour de Rome était trop habile pour faire une pareille faute dans les temps difficiles que traversait la religion. La lettre de Sa Sainteté mit fin à la lutte. Les évêques se résignèrent à envoyer les renseignements demandés. Avant la fin du mois de janvier 1829, le nombre des élèves ecclésiastiques était ramené dans les limites fixées par les ordonnances. Les établissements dont les directeurs ou les professeurs n'avaient pas consenti à la déclaration demandée étaient fermés. Tout rentra dans l'ordre, même dans le diocèse de Toulouse, dont l'archevêque avait envoyé une lettre si hautaine. Le Roi ayant ressenti l'insulte adressée à son

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ministre, l'archevêque de Paris avait reçu l'injonction de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre de paraître en sa présence.

Le ministère sortait donc à son honneur d'une affaire qui lui avait donné de gros soucis ; mais il avait reçu dans la bataille une secrète blessure qui devait chaque jour s'envenimer; on le vit bien à l'allure violente que prit aussitôt l'opposition royaliste dans la Chambre. Tout lui devint matière à récriminations, reproches ou accusations. Il fut évident qu'il n'y avait plus d'espérance à concevoir de ce côté, même pour une trêve passagère. Le mal n'eût peut-être pas été très grand sans les liens qui, en dépit de toutes les apparences, unissaient toujours cette opposition avec le conseil secret de Charles X. D'autre part, le parti constitutionnel, qui avait su avec quelle facilité ce prince avait accordé son assentiment aux ordonnances, qui l'avait vu sans hésiter donner à l'archevêque de Toulouse une marque éclatante de mécontentement, concluait qu'avec un peu de fermeté les ministres obtiendraient tout ce que demandait l'opinion qui les avait portés aux affaires. Il ne fallait donc s'en prendre qu'à eux si les mesures réparatrices n'étaient pas toujours aussi complètes que le désirait ce parti. Les ménagements vis-à-vis du Roi et du clergé n'apparurent aux députés du centre gauche que comme une misérable faiblesse de la part de gens qui n'osaient pas tout ce qu'ils pouvaient. Déplorable erreur qui amena à la fin de la session de 1828, et plus encore en 1829, des exigences qui permirent à la droite de représenter le ministère comme incapable de résister et de défendre l'autorité royale et les intérêts religieux.

Le débat sur le budget dura plus d'un mois à la Chambre des députés. Chaque ministre, à son tour, fut obligé de défendre les dépenses de son département. Ils le firent avec talent; la réputation de M. de Martignac s'en accrut sensiblement, et M. de Caux prouva qu'il était homme de grand sens, qu'il savait à fond les affaires du ministère de la

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

guerre. Outre l'attaque sur les gros traitements, il eut encore à soutenir celle contre les Suisses; il en était peu qui touchassent de plus près aux préférences de Charles X, aux idées qu'il s'était faites sur la meilleure garantie dont son trône pouvait être entouré.

M. Portalis était incontestablement la première capacité du ministère. Dans toutes les discussions auxquelles il prit part, dans toutes les affaires qu'il eut à traiter, on put reconnaître la solidité de ses principes, l'étendue de ses connaissances, son habileté à en faire l'application; mais ces qualités bien rares étaient gênées, à la tribune, par un organe sourd, une diction désagréable, manquant surtout de naturel. On avait donc pour lui dans la Chambre beaucoup d'estime; mais il n'avait rien de cette éloquence qui entraîne un auditoire.

M. de Martignac au contraire, beaucoup moins instruit, ayant peut-être des principes moins arrêtés, traitant quelquefois d'une manière un peu superficielle les plus graves affaires, avait une élégance d'élocution et un charme dans le débit qui lui conciliaient les suffrages même de ceux qui n'étaient pas de son avis. La grâce chez lui devenait une puissance. Il n'a pas seulement conservé cet avantage; il l'a constamment accru dans l'une et l'autre Chambre jusqu'à la fin de sa carrière ministérielle. M. de La Ferronnays avait peu d'occasions de parler; la distinction de sa personne, la loyauté empreinte sur son visage lui donnaient une grande autorité. M. Hyde de Neuville, plus verbeux, excessif souvent, se faisait pardonner ses défauts par son incontestable bonne foi. M. de Vatimesnil n'eut point à la tribune les succès auxquels on s'était attendu; mais il était utile à ses collègues, parce qu'il ménageait l'opinion libérale. Il n'y avait que lui qui fût en relations faciles avec la gauche. Quant à M. Roy, il avait gardé dans les questions de finances l'autorité que la puissance de son organe, son imperturbable assurance et une connaissance approfondie

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des moindres détails de son administration lui avaient donnée dans la Chambre des députés, alors qu'il en faisait partie. Sa manière de discuter était sèche et raide; peut-être ne supportait-il pas la contradiction avec tout le sang-froid désirable chez un homme public. M. de Caux avait l'influence que donnent une capacité, une compétence reconnues dans le service spécial qu'il dirigeait.

M. Portalis, à cette époque, était de tous les ministres celui qui jouissait le plus de la confiance et de la faveur de Charles X. Après lui venait M. Roy. M. de Martignac n'était pas aimé du Roi, qui ne lui pardonnait pas d'avoir déserté dans un moment décisif la cause de M. de Villèle. Il n'avait pas oublié davantage l'ancienne querelle qui avait fait sortir M. de La Ferronnays de la maison du duc de Berry. Le Dauphin partageait ses rancunes. A la cour, comme dans le faubourg Saint-Germain, le ministre des affaires étrangères était froidement accueilli, on lui reprochait ses opinions modérées. Le sentiment du devoir lui faisait supporter avec dignité des procédés immérités. Il en souffrait sans doute, et je crois que le chagrin qu'il en a ressenti a porté une profonde atteinte à sa santé.

La session semblait devoir finir assez paisiblement, quand une pétition vint soulever la question du rétablissement de la garde nationale. Il n'en était pas qui pût blesser plus directement le Roi; la dissolution de la garde nationale de Paris était un des actes les plus importants du ministère Villèle, un de ceux où l'autorité royale avait été le plus clairement engagée. Le Roi ne pouvait sans faiblesse revenir sur cette mesure; les ministres furent donc fort embarrassés à l'approche de cet orage imprévu. La commission avait proposé le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur et au ministre de la guerre. M. de Martignac soutint que ce double renvoi pourrait paraître dans une certaine mesure attentatoire à la prérogative royale. Il mit dans son discours une chaleur si persuasive, une mesure

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

si habile, que la Chambre vota l'ordre du jour, malgré les violentes réclamations de MM. Benjamin Constant et de Laborde. Mais l'affaire n'était pas finie, M. de Salverte, député de Paris, déposa sur le bureau une proposition tendant à supplier le Roi de rétablir la garde nationale de Paris. Il s'attachait surtout à démontrer que, lors des derniers troubles, les rues de Paris n'auraient pas été arrosées de sang français si cette garde eût existé. M. de La Bourdonnaye combattit la demande de M. de Salverte; il ne pouvait saisir une meilleure occasion de se concilier les bonnes grâces du Roi. Il soutint donc que toute adresse au Roi serait une attaque contre les prérogatives royales, que ce serait un encouragement donné à toutes les insubordinations militaires. Il termina par un rapprochement capable de faire impression. On était au 14 juillet; en 1789, à pareil jour, la monarchie s'écroulait. « Souvenez-vous, messieurs, « de cette époque et comparez ce qu'il fallait d'efforts pour « renverser une monarchie de quatorze siècles avec ce « qu'il faudrait pour renverser une monarchie de quatorze « ans! » La question préalable fut votée à une grande majorité, aux cris de : Vive le Roi!

Une autre proposition devait déplaire bien davantage à Charles X, c'était celle que M. Labbey de Pompières avait déposée le 20, réclamant la mise en accusation du précédent ministère. Excepté quelques hommes ardents du côté gauche dont cette proposition flattait les passions, et quelques autres de la droite auxquels tout combat semblait bon, elle avait sensiblement affligé la Chambre. M. Royer-Collard avait employé toute son influence pour le dissuader de donner suite à sa démarche; il avait un moment paru y réussir. Mais quand l'ordre du jour appela la discussion de la proposition, ce vieillard de quatre-vingts ans porta son factum à la tribune. L'acte d'accusation était aussi long que malhabile. La prise en considération allait être mise aux voix, sur la demande de la gauche, appuyée cette fois

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par l'ami le plus intime de M. de Villèle, M. de Montbel. Il fallait, disait-il, que la vérité fût enfin connue, et il réclamait la prise en considération comme un acte de justice.

La Chambre aurait probablement accueilli cette demande, lorsque M. de Martignac, ayant remarqué que le libellé de l'accusation tel que M. de Pompières venait de le lire, différait, en plusieurs expressions, de celui qu'il avait déposé sur le bureau le 30 mai, s'empara de ce changement, soutint que la Chambre ne pouvait délibérer que sur le premier libellé. Il établit que celui-ci reposait sur une supposition offensante pour le pays et pour le Roi lui-même, puisqu'il admettait que Sa Majesté avait été isolée de son peuple et que le peuple avait perdu la confiance du Roi. M. Labbey de Pompières avait supprimé dans la seconde rédaction ces assertions; il devait donc retirer sa proposition. Le débat sur cet incident fut très orageux. M. de La Bourdonnaye proposa le renvoi immédiat dans les bureaux pour examiner, conformément au règlement, la nouvelle rédaction que M. de Pompières apportait. M. de Montbel intervint alors dans un sens opposé à sa première demande; il voulait que l'inconvenance des termes décidât la Chambre à ne pas délibérer sur la proposition. Le tumulte fut à son comble; enfin au milieu de la confusion et du désordre le président trouva le moyen de mettre aux voix le renvoi immédiat dans les bureaux, qui fut adopté. La suspension de la séance ne dura qu'un quart d'heure; quand elle fut reprise, on donna lecture d'une proposition ainsi rédigée : « Je demande que la Chambre accuse les mem-« bres du dernier ministère pour crime de concussion « et de trahison. » La proposition, appuyée de nouveau par M. de Montbel, fut prise en considération presque à l'unanimité. Une commission spéciale fut nommée pour l'examiner. M. de Montbel s'y rencontra avec M. Benjamin Constant, M. de Lalot, M. Mauguin, M. Agier, M. Girod de l'Ain, M. Raudot. C'était la représentation de toutes les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

opinions. On travailla alors à faire naître des incidents pour l'empêcher d'aboutir. Comment devait-elle procéder? Avait-elle le droit de faire une véritable instruction? Ce droit appartenait-il à la Chambre des députés? N'était-ce pas à la Chambre des pairs seule qu'il appartenait de prendre toutes les informations, de faire tous les actes d'instruction nécessaires pour arriver au jugement? Il y avait beaucoup à dire en faveur de cette dernière opinion, et c'était, dans toutes les hypothèses, une grande et délicate question.

Le conflit éclata dès le premier moment entre la commission et les ministres, qui ne se crurent pas fondés à lui donner la communication qu'elle réclamait de certaines pièces. Le ministre de la justice répondit au nom de tous ses collègues : « Dépositaires publics des documents qui « intéressent le service du Roi, le gouvernement et l'admi- « nistration de l'État, nous avions cru d'abord devoir « rechercher s'il pouvait être de notre devoir d'en donner « communication; mais en considérant l'état actuel de « l'affaire, nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu à « l'examen et à la solution de cette grave question; qu'en « conséquence nous ne pouvions vous transmettre les « pièces demandées. » On ne pouvait décliner la demande d'une manière plus absolue.

La commission ne fut en état que le 21 juillet d'apporter à la Chambre le résultat de ses délibérations. Son rapporteur, M. Girod de l'Ain, fit un long exposé de tous les faits incriminés, des doutes qu'avait eus la commission sur l'étendue de ses attributions. Demandait-on à la Chambre de dire si, oui ou non, il y avait lieu à accusation? Trois membres avaient répondu *non*, deux avaient répondu *non* sous la condition de blâme; quatre avaient répondu *oui* sous la condition de faire une instruction. La majorité était donc d'avis que la Chambre ne devait pas admettre l'accusation. Seconde question : proposerait-on à la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Chambre de dire qu'il y a lieu de procéder à plus ample instruction? La majorité de la commission avait été d'avis que la Chambre devait déclarer qu'il y avait lieu à instruire sur l'accusation de trahison proposée contre les membres du dernier ministère. On décida que la discussion serait ajournée jusqu'après le budget.

Tout le monde désirait que cette affaire fût abandonnée, les uns voulant éviter le scandale, les autres n'étant pas fâchés que les ministres restassent dans l'état de suspicion légale rendant impossible leur retour aux affaires. L'ajournement après la discussion de la totalité du budget pouvait être avec raison considéré comme indéfini. L'Assemblée, une fois le budget voté, ne devait plus se trouver en nombre suffisant pour délibérer; les choses ont tourné ainsi, et la clôture de la session est venue débarrasser chacun d'une discussion pleine de périls.

La session fut close le 15 août; le ministère en sortait raffermi dans l'opinion publique. Toutes les lois votées avaient été conformes aux intérêts du pays et à ses désirs. Un contrôle sévère avait été établi sur les procédés de l'administration en matière d'élections, la permanence des listes était garantie, la censure facultative abolie, ainsi que le monopole auquel était assujettie la presse périodique, le droit d'interpréter les lois rendu aux trois branches du pouvoir législatif. Enfin un système d'économie adopté dans la confection du budget, ainsi que la spécialité que le gouvernement avait refusée si longtemps. A cela on doit ajouter les ordonnances du 16 juin, qui avaient fait justice des envahissements du clergé, et surtout des Jésuites, dans l'éducation publique.

Dans la Chambre des députés, la position du cabinet était moins solide. Il n'avait pas trouvé près d'elle la confiance à laquelle il croyait avoir droit; dans toutes les questions importantes, il avait rencontré une majorité manquant d'homogénéité, se formant tantôt avec le concours

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'une partie de la gauche, quelquefois avec celui de toute la droite. Les amis particuliers du Roi, ceux qui avaient le plus d'influence sur son esprit, avaient été exaspérés par les ordonnances du 16 juin et avaient tout fait pour amener le Roi à partager leurs ressentiments. En vain les ministres avaient défendu avec chaleur la prérogative royale; ils n'en demeuraient pas moins responsables à ses yeux des attaques dirigées contre cette prérogative. En vain ils s'étaient tenus dans une sage réserve sur les actes de leurs prédécesseurs et avaient tout fait pour détourner les coups qu'on voulait leur porter; le Roi persistait à croire qu'une attitude plus ferme aurait empêché ces tentatives de se produire. N'avait-on pas vu les ministres soutenus par les hommes du centre gauche? Ne devaient-ils pas tout faire pour se rapprocher des membres de la droite, les seuls sur lesquels il fût possible de compter pour la défense des principes monarchiques?

Dans les choses qui intéressaient le plus le Roi, malgré les bons procédés apparents dont il usait vis-à-vis de ses ministres, sa méfiance se trahissait souvent. Au mois d'avril, quand il fallut remplacer auprès du duc de Bordeaux le duc de Rivière, Charles X, bien loin de prendre l'avis de son ministère, déclara que c'était affaire de famille. Le Dauphin, sur ce point, n'était pas moins prononcé que son père, et tout ce qu'on put obtenir fut que les ministres fussent informés de sa décision la veille du jour où le nom du nouveau gouverneur du duc de Bordeaux serait au *Moniteur*. Le choix se porta sur M. de Damas, en sorte qu'au déplaisir que dut ressentir le cabinet d'être tenu en dehors d'une affaire qui, dans tous les pays soumis au régime parlementaire, est considérée comme essentiellement politique, il fallut joindre celui de voir un membre de l'ancienne administration placé dans une situation qui le mettait dans les rapports les plus intimes avec le Roi.

Un fait plus important encore, et dont les conséquences

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ont été grandes, fut le voyage que M. de Polignac fit à Paris à cette époque. J'ai dit ailleurs que M. de Villèle avait employé toute son habileté à détruire M. de Polignac dans l'esprit du Roi, et l'avait empêché d'entrer dans le ministère. M. de Villèle éloigné, l'impression que ses manœuvres avaient produite s'affaiblit. M. de La Ferronnays, plus que personne, contribua à l'effacer. Ancien camarade de M. de Polignac durant l'émigration, ami de sa famille, se piquant d'autant plus de générosité à son égard qu'il connaissait ses prétentions au ministère des affaires étrangères, il s'appliqua à le relever dans l'esprit de Charles X. Il fit remarquer les dépêches de l'ambassadeur à Londres, qui pouvaient donner une idée avantageuse de son esprit politique. Le succès alla peut-être au delà de ses intentions; mais cependant j'ai lieu de croire que, s'il ne désirait pas voir M. de Polignac au ministère des affaires étrangères, il n'était pas éloigné de penser que sa nomination au ministère de la marine ne serait pas sans utilité. Selon lui, ce qui manquait à la nouvelle administration, c'était un intermédiaire qui pût se placer à propos entre le Roi et les ministres, en qui sa confiance n'était pas suffisamment établie, c'était un témoin dont les opinions et les principes, bien connus de Charles X, le rassureraient sur leurs tendances. Or, M. de La Ferronnays s'était persuadé que M. de Polignac, une fois entré dans le cabinet, partagerait ses opinions, ses vues; ses idées avaient dû se modifier par le séjour qu'il venait de faire en Angleterre. Tout cela pouvait être vrai, mais l'erreur de M. de La Ferronnays fut de croire qu'une fois entré dans le conseil, M. de Polignac se contenterait d'un rôle secondaire. Il se trouva que M. de Polignac avait entre lui et M. Portalis un intermédiaire fort actif, fort habile, M. Laborie. Il était depuis plusieurs années l'agent, le porteur de dépêches de M. de Polignac; il comptait pour rétablir sa fortune faite et détruite déjà plus d'une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fois, sur l'arrivée de ce patron à la tête des affaires. M. Portalis père, ministre des cultes sous Napoléon, l'avait accueilli avec bonté dans sa jeunesse ; il était resté un des habitués de sa famille ; il est très probable qu'il chercha à convertir M. Portalis à l'idée de faire entrer M. de Polignac dans le ministère. Dès son retour à Paris, après la clôture de la session, M. de Polignac trouva le terrain bien préparé et n'eut pas de peine à reprendre sur l'esprit du Roi l'influence qu'il avait eue autrefois.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VI

Fin de l'occupation française en Espagne; convention conclue avec le gouvernement espagnol le 30 décembre 1828. — Situation de la Grèce; les Égyptiens évacuent la Morée; la politique française en Orient en 1828. — Blocus d'Alger. — Don Miguel accepte la couronne de Portugal et prête serment à une constitution qu'il ne tarde pas à supprimer; appréciation de Charles X sur son compte. — Constitution de deux commissions d'enquête sur l'état des voies de communication et sur le régime commercial de la France. — Mouvement dans les ambassades. — Voyage du Roi dans les départements de l'Est et de la duchesse de Berry dans le Midi. — Mémoire présenté au Roi par le cabinet. — Épuration du Conseil d'État. — Négociations relatives à la délimitation du nouvel État grec. — Victoires des Russes sur le Danube. — M. de La Ferronnays quitte le ministère; le choix de son successeur donne lieu à de nombreuses intrigues; le Roi veut introduire M. de Polignac dans le cabinet; opposition de M. Portalis. — M. de Polignac, appelé par le Roi, vient à Paris et cherche à constituer un ministère; il s'adresse à M. Pasquier qui lui refuse sa collaboration; ses tentatives restent infructueuses, et, sur la prière des ministres, le Roi le renvoie à Londres. — Discussion de l'adresse.

L'occupation française en Espagne durait depuis 1823. Il était temps d'y mettre fin et de savoir si le gouvernement de ce pays pouvait se suffire à lui-même. Déjà les troupes qui occupaient la Catalogne s'étaient retirées ; on ne pouvait laisser plus longtemps celles qui occupaient Cadix. L'évacuation définitive commença dès le mois de juillet, par l'embarquement de deux régiments qui furent transportés à Toulon. Le reste des troupes, cinq à six mille hommes de toutes armes, se mit en route à la fin de septembre, sur quatre colonnes qui traversèrent ainsi l'Espagne dans toute sa longueur et rentrèrent en France par Bayonne. Nos soldats furent partout accueillis avec la plus grande cor-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dialité. Restait à régler les comptes avec le cabinet espagnol; peut-être eût-il été prudent de faire de ce règlement la condition du retrait de nos troupes. Il fallait d'abord fixer le montant de la dette, et sur ce point il n'était pas facile de se mettre d'accord. Une convention fut signée le 30 décembre 1828. C'était heureux, quoi qu'on ait pu en dire. Nous avions dû accepter en payement d'une somme de quatre-vingts millions une rente de deux millions quatre cent mille francs; mais on sait que le gouvernement espagnol n'a pas l'habitude de payer ses dettes. On a beaucoup dit que l'Angleterre avait obtenu des conditions bien meilleures; que le payement des indemnités qu'elle réclamait avait été calculé en rentes portant cinq pour cent d'intérêt. On ne disait pas que les Anglais avaient consenti sur le capital une réduction qui compensait au moins cette différence. Le ministère ne pouvait, à mon sens, faire mieux; il subissait les conséquences des fautes accumulées par M. de Villèle.

La Grèce présentait des difficultés d'une autre nature; les trois puissances qui avaient contribué à la victoire de Navarin étaient, vis-à-vis de l'Empire ottoman et du pacha d'Égypte, dans une situation à laquelle il fallait un dénouement. La Porte, par une imprudence, avait amené la guerre avec la Russie; c'était une lutte qui intéressait l'Europe entière, mais surtout l'Angleterre et la France. Vis-à-vis de la Russie, l'Angleterre se trouvait dans un état de rivalité qui était bien près de devenir une hostilité flagrante. Si elle avait cru en avoir les moyens, elle aurait volontiers couru au secours de la Turquie. La France, au contraire, avait vu depuis vingt ans au moins ses anciens liens avec la Turquie s'affaiblir; les avantages commerciaux qu'elle en retirait avant la révolution de 1789 étaient presque tous passés aux mains des Anglais, et elle n'avait plus, comme par le passé, à en attendre le secours d'une puissante diversion dans ses luttes avec l'Autriche. Ce que son intérêt bien entendu lui conseillait, c'était de tenir la balance

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

égale entre la Turquie, son ancienne alliée, et la Russie.

Qu'allait-on faire pour la Grèce? On avait détruit à Navarin la flotte ottomane et égyptienne, mais Ibrahim-Pacha restait dans la Morée, où il se maintenait en la ravageant de la manière la plus cruelle. Le secours porté à ce malheureux pays n'avait jusque-là servi qu'à hâter sa ruine en prolongeant la lutte. Toutefois, ceci n'était qu'une considération d'honneur et d'humanité, et il fallait d'autres motifs pour entraîner les cabinets, celui de Londres surtout.

Du côté de la France, l'intérêt d'assurer l'émancipation de la Grèce ne semblait pas douteux. Lorsque les Anglais occupaient Malte et Corfou, lorsque leurs alliés naturels, les Autrichiens, étaient complètement maîtres du golfe Adriatique, il était sensible qu'un État libre, indépendant, situé d'une manière aussi favorable que la Grèce, qui devait son indépendance à la France surtout, pouvait lui offrir dans la Méditerranée la seule alliance, les seuls avantages commerciaux capables de compenser ceux qu'elle avait perdus. Cela même ne devait-il pas pousser l'Angleterre dans un système et des vues entièrement contraires? Elle avait heureusement, dans la question, un intérêt d'une autre nature et qui la conduisait aux mêmes conclusions. Ce qu'elle redoutait par-dessus tout était l'anéantissement de l'Empire ottoman et l'occupation de Constantinople par les Russes. Il était impossible qu'elle ne se dît pas que cet événement était probable dans un délai assez rapproché. Il était naturel qu'elle cherchât d'avance à rendre les conséquences de cette occupation moins fâcheuses pour elle. Si la Grèce, de droit et de fait, continuait à faire partie de l'Empire ottoman, elle tomberait, par la similitude de religion, par ses inclinations naturelles, sous la domination russe, ou au moins sous un protectorat; si elle était rendue à elle-même, les choses devenaient différentes : les liens, les habitudes qu'elle avait contractés avec les puissances européennes qui auraient contribué à sa délivrance pou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vaient très bien en faire, dans la Méditerranée, le poste avancé de l'Europe contre la colossale puissance de la Russie, allant des rives de la Baltique à celles du Bosphore.

L'Angleterre, par son importante possession de Corfou, pouvait se flatter de conserver une influence sur la conduite et la destinée du nouvel État. Si cet État se bornait à la Morée, n'était-il pas évident qu'il tomberait dans une dépendance presque absolue de son puissant voisin de Corfou, qu'il finirait par n'être en quelque sorte qu'une grande île anglaise? Les sentiments du cabinet de Londres sur tous ces points devaient s'accorder avec ceux du cabinet de Vienne. Quant à la Russie, tous les coups qui seraient portés à la Turquie devaient lui être profitables, et lorsqu'il s'agissait de constituer le nouvel État, on pouvait être sûr qu'elle le voudrait faire dans des conditions lui permettant d'échapper à l'influence anglaise.

Au mois de décembre précédent, les ambassadeurs des trois puissances française, anglaise et russe, à la suite de pourparlers dans le but d'éviter une rupture entre la Russie et la Porte, avaient quitté Constantinople et s'étaient retirés à Corfou. Pendant l'hiver, les envoyés de Prusse, d'Autriche et de Hollande avaient essayé de faire entendre raison au Grand Seigneur; leurs efforts avaient été vains. On avait alors pris le parti de traiter avec le pacha d'Égypte et avec son fils Ibrahim, pour obtenir l'évacuation de la Morée, où il s'obstinait à demeurer malgré le blocus rigoureux que lui faisaient subir les flottes combinées. Il ne pouvait cependant retourner en Égypte sans une capitulation lui assurant les moyens de transporter ses troupes. Cette négociation, qui avait d'abord rencontré assez de difficultés, se termina par une convention que l'amiral anglais venait de signer le 17 août, lorsque parut devant la rade de Navarin une expédition française détachée de la division rentrée en France à la suite de l'annexion de Cadix. Cette expédition était forte de quatorze mille hommes environ. Elle n'avait été

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

envoyée qu'après l'acquiescement formel du cabinet britannique. Par un protocole en date du 19 juillet 1828, l'Angleterre s'était même engagée à concourir par tous ses moyens maritimes au succès de l'entreprise et notamment à l'approvisionnement des troupes. Il me paraît inutile de raconter comment le succès fut obtenu, après des combats sans importance, comment les troupes n'eurent guère à supporter que les fatigues d'un mauvais campement et les dangers des maladies à redouter d'un climat malsain. Le but qu'on se proposait fut atteint; non seulement la Morée fut évacuée par Ibrahim, ainsi que l'exigeait la convention, mais les places fortes dont l'occupation avait été réservée aux troupes égyptiennes furent, après une faible résistance, rendues au général commandant l'armée française. C'était le général Maison; il y gagna le bâton de maréchal de France; il l'avait mérité par des entreprises difficiles et des succès militaires éclatants.

Restait à obtenir de la Porte la reconnaissance du nouvel État auquel on venait d'assurer la vie. Quelles seraient ses limites? de quelle nature serait le protectorat dont le couvriraient ces trois puissances? Tout cela fut, sinon réglé, du moins ébauché dans la conférence de Londres et donna lieu, le 16 novembre 1828, à un nouveau protocole.

La conduite du ministère n'avait pas été sans hardiesse; le parti auquel il s'était arrêté pouvait même paraître téméraire. Hasarder une armée française dans une expédition au fond de la Méditerranée, quand, en cas de rupture avec l'Angleterre, nos forces navales pouvaient se trouver en disproportion écrasante avec celles que, grâce à la possession de Malte et de Corfou, cette puissance pouvait rassembler, n'était-ce pas faire courir à cette armée de périlleuses chances? Elles étaient aggravées par son petit nombre, sans renforts possibles. Il n'était donc pas étonnant que l'Angleterre eût consenti à l'expédition.

Même parmi les hommes nullement hostiles au ministère,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

beaucoup pensaient que l'affranchissement de la Grèce allait se décider dans une grande bataille au pied des Balkans, que le secours qu'on lui portait serait inutile, que, si les Turcs étaient vainqueurs des Russes, ils tiendraient peu de compte de ce que les bataillons français avaient fait en Morée; si les Russes remportaient la victoire, les affaires de la Grèce s'arrangeraient d'elles-mêmes. Prétendait-on secourir indirectement la Russie et faire une diversion en sa faveur? Le moyen était mal choisi. Qu'est-ce que les Russes pouvaient craindre dans leur lutte avec les Turcs? C'était une intervention armée de l'Autriche en faveur de ceux-ci; la France seule pouvait parer à ce danger en déclarant que, dans le cas où l'Autriche manifesterait l'intention d'intervenir en Orient, elle entrerait en Italie. Cette manière d'envisager la question n'était certainement pas dénuée de raison; je ne puis cependant m'empêcher de penser que, dans la situation du ministère vis-à-vis du Roi et du pays, la résolution à laquelle il s'est arrêté a été la meilleure. Il n'eût jamais obtenu du Roi l'attitude que je viens d'indiquer vis-à-vis de l'Autriche; d'un autre côté, il fallait agir. La cause des Grecs était très populaire; le public n'eût jamais admis qu'on tardât à les secourir et qu'au lieu de les délivrer de la barbarie des Égyptiens d'Ibrahim, on se fût borné à continuer le blocus, en attendant les résultats de négociations dont le succès était fort douteux. Il était politique d'engager le Roi dans une cause qui, aux yeux des populations, n'était pas, comme la guerre d'Espagne, recommandée par des intérêts dynastiques. Il était bon qu'il parût ému par les souffrances d'une population que recommandaient les plus glorieux souvenirs, qu'il se fit le défenseur des droits de l'humanité méconnus et opprimés. En dehors des avantages politiques et commerciaux que la France devait retirer de la constitution d'un royaume grec indépendant, le ministère a bien mérité du Roi en lui conseillant la ligne qui a été suivie.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le gouvernement français avait encore dans la Méditerranée une affaire dont j'aurai à parler plus longuement plus tard, quand elle prendra une grande importance sous le ministère de M. de Polignac. La conduite insolente du dey d'Alger vis-à-vis du représentant de la France avait amené le rappel immédiat de notre consul. Le gouvernement français avait exigé une réparation éclatante. On avait espéré mettre le dey à la raison par un blocus rigoureux. Ce blocus durait depuis un an sans aucun résultat, malgré quelques beaux faits d'armes exécutés contre des corsaires qui avaient essayé de sortir du port. Le contre-amiral qui commandait la croisière étant mort par suite des fatigues qu'elle lui avait causées, fut remplacé par l'un des capitaines qui s'étaient le plus distingués dans le combat de Navarin, M. de La Bretonnière. Il partit avec des instructions qui, je crois, l'autorisaient à essayer d'une nouvelle entrevue avec le dey. On se plaisait à espérer que la vue de tout ce que sa capitale souffrait l'amènerait à faire quelques concessions. Cet espoir ne se réalisa pas ; il fallut en revenir à l'opinion des militaires, qu'on n'aurait raison de ce barbare qu'au moyen d'un débarquement, que c'était une opération dont la difficulté n'était pas grande et dont le succès était assuré. Le maréchal Marmont avait rédigé un mémoire dans lequel il soutenait cette opinion un peu trop optimiste.

En Portugal, dans le courant de février, don Miguel était arrivé pour prendre possession d'une couronne qui lui était cédée par son frère l'empereur du Brésil, sous la condition d'épouser sa fille dona Maria et d'accepter une constitution qu'il avait envoyée de Rio-Janeiro. Cette condition n'avait paru rencontrer aucune difficulté de la part du nouveau roi. Il avait sans hésitation, le 22 février 1828, quatre jours après son entrée à Lisbonne, prêté serment, devant les deux Chambres, à la nouvelle constitution en vertu de laquelle il allait régner. L'étonnement fut donc

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

universel en Europe, lorsque moins d'un mois après on apprit qu'elle était renversée de fait; plus tard elle fut supprimée en droit par une assemblée d'États que don Miguel avait convoquée conformément, disait-il, aux anciennes lois du royaume, après avoir annulé tous les actes de son frère, empereur du Brésil. L'assemblée avait déclaré qu'il régnait en vertu de son propre droit, qu'il n'était astreint à aucune des conditions imposées par don Pedro; elle le suppliait de choisir une épouse qui pût bientôt donner un héritier à la couronne.

On aurait pu discuter savamment et longtemps sur la validité des actes de don Pedro, sur les droits que l'ancienne constitution du royaume donnait à don Miguel; mais ce qui n'offrait pas l'ombre d'un doute, c'était la duplicité de ce prince, son manque de respect pour les engagements pris, sous les formes les plus solennelles, non seulement à Lisbonne, mais à Londres, à Paris et même à Vienne. Il n'était parti de cette dernière ville qu'après avoir envoyé par écrit le serment qu'il avait renouvelé en mettant le pied dans ses États. Aussi l'indignation fut-elle générale; tous les ambassadeurs à Lisbonne, moins peut-être celui d'Espagne, cessèrent aussitôt leurs fonctions et furent rappelés par leurs cours. Celui de France n'attendit pas longtemps son ordre de retour; il ne pouvait y avoir à cet égard aucune hésitation dans le ministère français, et il ne rencontra pas d'obstacles dans la volonté du Roi. Toutefois, il faut que je rapporte une anecdote qui m'a été contée par un des hommes dont la sincérité a toujours été pour moi incontestable, par M. de Caux, alors ministre de la guerre. Ayant eu, deux ou trois mois plus tard, occasion de causer avec Charles X des affaires de Portugal, de tout ce qui se passait de révoltant dans ce royaume : « Oui, sûrement, répondit Sa Majesté, « ce don Miguel est un misérable; il faut pourtant convenir « qu'il leur a escamoté bien adroitement cette sotte consti-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« tution. » Où ne peut conduire la conviction d'un droit supérieur à tous les autres et dont on ne doit rendre compte que dans l'autre monde?

Le ministère profita du répit que lui donnait le départ des Chambres pour procéder à une enquête sur les besoins du pays; il proposa au Roi la formation de deux commissions : l'une, sous la présidence du ministre de l'intérieur, fut chargée d'examiner l'état des routes et des canaux; l'autre, sous la présidence du ministre du commerce, chargée d'étudier les changements qu'il était convenable d'apporter dans le régime commercial de la France. Il ne s'agissait de rien moins que de faire une vaste enquête industrielle et agricole : rechercher les causes de la détresse des pays de vignobles, étudier les meilleurs moyens d'assurer la prospérité des forges qui ne devaient leurs bénéfices qu'aux entraves apportées à l'importation des fers étrangers, examiner jusqu'où devait aller la protection accordée aux fabriques de tissus de coton et de drap; voir s'il y avait lieu de maintenir la surtaxe imposée sur les sucres étrangers en faveur des sucres provenant des colonies françaises. La tâche était immense, tout à fait disproportionnée. Elle touchait à une foule d'intérêts qui prirent l'alarme; consommateurs, producteurs, tous redoutaient les différences que les avis de la commission pouvaient apporter dans leurs spéculations. Un programme plus restreint eût donc été préférable. La commission fut d'ailleurs obligée de se renfermer dans un cadre plus modeste. Elle se borna à traiter la question des sucres et celle des fers. Malgré de fort nombreuses séances qui occupèrent la fin de l'année 1828 et les quatre premiers mois de l'année suivante, ce furent les seules sur lesquelles elle se trouva, dans le mois de mai 1829, en mesure de terminer et de présenter son travail. J'étais membre des deux commissions; dans celle des routes et des canaux, je fus chargé de deux rapports; dans celle du commerce,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

je rédigeai le rapport sur les fers. J'ai fait en ma vie peu de travaux auxquels je me sois livré avec plus de goût.

La santé de M. de La Ferronnays était altérée; il fut, un peu avant la fin de la session, obligé de prendre un congé et d'aller aux eaux de Carlsbad. Le portefeuille des affaires étrangères fut confié, pendant son absence, à M. de Rayneval, ambassadeur de France en Suisse. Cette absence obligée du ministre des affaires étrangères amena Charles X à penser qu'il serait bientôt dans le cas de le remplacer. Ses yeux alors se tournèrent vers M. de Polignac; il était difficile de donner à son favori le ministère des affaires étrangères; il considéra donc M. de Rayneval comme un intérimaire commode jusqu'à l'époque où la volonté royale pourrait s'affirmer sans contrainte. M. de Rayneval était certainement un homme habile et méritait tous les égards; mais il serait facile de l'envoyer à Londres occuper l'ambassade que M. de Polignac laisserait vacante; on verra plus tard avec quelle obstination Charles X suivit ce plan.

L'ambassade de Russie avait été donnée, en dehors de toute intrigue et conformément aux vrais intérêts du pays, à M. le duc de Mortemart. Loin de l'avoir sollicitée, il avait fallu, pour le décider, user presque de violence; encore n'avait-il donné son consentement qu'à condition qu'il n'occuperait ce poste que tant que durerait la guerre entre la Russie et la Porte. La France ne pouvait, de toute manière, être mieux représentée à Saint-Pétersbourg.

Tout autre fut l'attitude de M. de Chabrol; il avait, en quittant le ministère, espéré recevoir en compensation de son portefeuille perdu, l'ambassade de Turin. Mais la place était occupée par M. de La Tour du Pin, qui ne voulait pas s'en dessaisir et fut soutenu dans sa résistance par M. le Dauphin. Il n'y eut donc pas moyen de rendre le poste vacant. M. de Chabrol ne pardonna pas à des hommes dont il avait été le collègue pendant deux mois ce

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'il appelait un odieux manque de foi. A partir de ce mécompte, il devint de plus en plus hostile au cabinet, qu'il desservait de son mieux auprès du Roi. Ainsi que M. Ravez, il insistait sur le danger des concessions, affirmait qu'il était facile au ministère de se créer dans la Chambre des députés une majorité beaucoup plus royaliste que celle à laquelle il obéissait et qui lui arrachait tant de dangereuses concessions. Il a, sans le vouloir sans doute, contribué à pousser Charles X dans la voie qui devait le conduire au ministère du 10 août. Peut-être eût-il été mieux que le ministère l'envoyât à Turin. M. de La Tour du Pin n'avait pas montré dans ses fonctions une grande perspicacité; on n'avait pas eu à se louer de ses services pendant la révolution de 1821. On avait appris à Paris certaines démarches faites par le cabinet de Vienne auprès du roi de Sardaigne pour l'engager à faire un testament dans lequel il désignerait le duc de Modène comme son successeur. M. de La Tour du Pin reçut ordre de s'informer du fait et de rechercher avec soin tout ce qui pouvait éclairer le cabinet français. Non seulement il ne découvrit rien, mais il affirmait que c'était une supposition sans apparence de fondement, lorsqu'on apprit que le roi de Sardaigne avait écrit au Pape pour le consulter sur cette affaire et pour savoir s'il pouvait y accéder en sûreté de conscience. Heureusement la réponse du Pape fut négative. Ce pontife, dont la sagesse nous rendit alors un si grand service, était Léon XII. Il mourut au mois de février suivant; sa mort a peut-être exercé une fâcheuse influence sur les destinées de Charles X.

Les ministres ayant trouvé qu'il serait utile de faire parcourir par le Roi les départements de l'Est, comme il avait l'année précédente parcouru ceux du Nord en allant visiter Saint-Omer, le Roi se décida à partir pour le camp de Lunéville. Il s'était toujours défié des sentiments de ces provinces, qu'on lui représentait comme dominées par

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les idées libérales. Les ministres avaient espéré qu'il y aurait avantage à montrer au Roi combien la politique suivie par le ministère avait apaisé les esprits. M. de Martignac l'accompagna dans ce voyage, ainsi que le ministre de la guerre. La réception qui lui fut faite surpassa toutes les espérances. L'Alsace surtout se signala par des témoignages de joie et d'affection bien faits pour toucher le Roi. Il était tout naturel de croire que la conduite de son gouvernement était pour quelque chose dans ces heureuses dispositions de la population. Il eût été juste d'en savoir gré à ceux qui le dirigeaient. Il en fut tout autrement. J'étais du petit nombre de ceux qui avaient prévu ce qui arriva. Le Roi revint convaincu que son affabilité, sa bonne grâce avaient tout fait, que les acclamations qui l'avaient accompagné prouvaient l'amour des Français pour leur Roi, le bonheur que le peuple trouvait toujours à le voir. Pour qu'on ne pût se méprendre sur ses impressions, il affecta, dès son retour à Saint-Cloud, de dire que l'accueil qu'il avait reçu ne différait en rien de celui qu'on lui avait fait l'année précédente, et tint surtout ce langage à ses ministres, comme s'il eût craint qu'ils cherchassent à s'attribuer quelque mérite. Il se refusa longtemps à donner une marque de satisfaction à ceux d'entre eux qui l'avaient accompagné. M. de Martignac désirait le grand cordon de la Légion d'honneur; M. Portalis eut beaucoup de peine à obtenir pour lui cette faveur. En résumé, Charles X revint de son voyage plus persuadé que jamais qu'avec les troupes qu'il venait de voir et des sujets si dévoués il lui serait facile, quand le moment serait venu, de secouer le joug du parti constitutionnel qu'on prétendait lui imposer.

A la même époque, Mme la duchesse de Berry partait pour les Pyrénées, traversant les départements qui avaient été le théâtre de la guerre de Vendée. Elle visita les champs de bataille illustrés par la bravoure des royalistes;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

on avait eu soin de placer sur son passage un certain nombre des survivants des vieilles bandes, portant leurs tenues et les drapeaux comme aux temps héroïques. La princesse fut saluée par des acclamations enthousiastes; son imagination exaltée lui avait inspiré dans le dévouement sans bornes de ces populations la même confiance que Charles X rapportait de l'Alsace.

Les gens sages ne purent s'empêcher de redouter les conséquences de toutes ces imprudences. Les membres du cabinet ne devaient plus garder d'illusion sur ces symptômes faisant pressentir une situation incertaine et fausse. Il fallait à tout prix savoir à quoi s'en tenir, obtenir du Roi sur la ligne politique à suivre des explications catégoriques qu'il savait toujours éluder dans les conversations qu'on avait avec lui. Ils prirent le parti de rédiger un mémoire dont ils lui demandèrent d'abord d'entendre la lecture en conseil, et qu'ils lui remirent ensuite avec prière de vouloir bien le méditer, ayant besoin de connaître définitivement sa pensée sur tous les points qui y étaient traités. J'ai vu la minute de ce mémoire, écrite en entier de la main de M. Portalis. Il était divisé en deux parties, dont la première contenait une exposition complète et sincère de tout ce que le ministère avait fait, de tous les actes qu'il avait conseillés au Roi depuis son entrée au pouvoir. Venait ensuite la justification de cette conduite et les résultats qu'elle avait produits. La seconde partie était employée à développer les conséquences nécessaires du système adopté. On y exposait le plan de la prochaine session, on y examinait les principales dispositions législatives qui devaient être demandées aux Chambres. Pour s'assurer de leur concours on ne dissimulait pas qu'il y avait certaines satisfactions que réclamait l'opinion publique et qui ne pouvaient être refusées. Là venait la question de personnes, toujours délicate à traiter avec Charles X. Sans contester le mérite de ses amis, leurs excellentes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

intentions, ni même leurs bonnes résolutions, on montrait cependant au Roi qu'il y avait dans le pays contre eux des méfiances difficiles à vaincre, que si on ne sacrifiait au moins ceux qui étaient l'objet de l'animadversion générale, si on ne les remplaçait dans la haute administration, dans les parquets des Cours, dans le Conseil d'État, par des hommes inspirant plus de confiance, on rencontrerait partout, surtout dans les collèges électoraux, et à la Chambre des députés, des obstacles insurmontables.

Tout ce mémoire, plein de faits, de raisonnements justes présentés avec fermeté, était rédigé dans des termes qui ne pouvaient blesser la susceptibilité royale; mais ce que je ne saurais oublier, c'est la conclusion. S'arrêtant sans cependant paraître y croire, à la supposition que le Roi, adoptant un autre système, se livrerait entièrement aux hommes qu'on le suppliait d'écarter des affaires, ceux qui les dirigeaient encore lui montraient sans détour les conséquences de cette résolution. D'abord impossibilité d'obtenir une majorité dans la Chambre actuelle; il faudrait la dissoudre, en appeler une autre auprès de laquelle on n'aurait pas plus de succès. Venait alors l'hypothèse d'une suspension momentanée de la Charte, qu'on rétablirait après avoir décidé par le pouvoir royal seul certains points qui ne peuvent être sagement décidés que par lui. Si, par malheur, de pareils conseils étaient écoutés, les ministres, accomplissant un rigoureux devoir, ne craindraient pas de déclarer au Roi qu'ils amèneraient non seulement sa ruine immédiate, mais celle de toute sa famille. Je n'ai jamais vu de prédiction plus formelle, comme il n'y en a jamais eu de plus rigoureusement accomplie! La lecture de ce mémoire fut écoutée froidement; le Roi, évidemment froissé, n'exprima aucun mécontentement et dit qu'il le relirait, qu'il y songerait. Le Dauphin ne put retenir une observation un peu ironique sur le soin avec lequel était traitée la partie dans laquelle on énumérait les mérites du

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ministère. Charles X garda le mémoire sans trop s'en expliquer; lorsqu'il fallut dire son sentiment, il fit peu de difficultés sur la partie théorique, sur les lois à présenter. Ses plus fortes objections furent réservées, comme on devait s'y attendre, sur les personnes auxquelles il était attaché et qu'il défendit avec une grande opiniâtreté. Cette disposition d'esprit du Roi paralysait souvent le ministère. Ainsi, à peine avait-on pu introduire dans les préfectures quelques modifications; les seules satisfactions données à l'opinion publique consistaient en des changements de résidence. Cela mécontentait les provinces, et ce mécontentement se traduisait dans les votes. Comment, en effet, ne pas remarquer que sur cinquante-quatre députés réélus depuis l'élection générale, l'opinion constitutionnelle en avait obtenu au moins quarante? Dans la magistrature l'action ministérielle était un peu plus libre, et les choix se ressentaient de cette indépendance. M. de Sèze, premier président de la Cour de cassation, étant venu à mourir, il fut sans trop de difficultés remplacé par M. Henrion de Pansey, magistrat vénérable, le plus âgé des présidents de la cour, mais dont les opinions fort constitutionnelles ne devaient pas beaucoup plaire au Roi.

Dans l'Église, on avait remarqué la rapide élévation de l'abbé duc de Rohan. Jeune encore, il était entré tard dans les ordres sacrés et n'en fut pas moins promu à l'archevêché de Besançon. C'était trop clairement un choix de cour; même dans l'intérêt de la religion, le temps de ces choix était décidément passé.

La grande affaire était celle du Conseil d'État; là se trouvaient réunis les amis politiques du Roi et les orateurs du ministère Villèle; là, même après la chute de ce ministère, M. Delavau, renvoyé de la préfecture de police, et M. Franchet de la direction qu'il occupait au ministère de l'intérieur, y avaient trouvé un asile; aussi Charles X

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

n'a-t-il rien défendu avec plus de persévérance. Jusqu'à la nouvelle organisation qui eut lieu au commencement de novembre, il n'avait pas été permis d'y porter la main. S'il a enfin consenti à sa réforme, c'est qu'on lui avait prouvé, la discussion du budget à la main, que c'était le seul moyen de sauver ce corps ; que les préventions contre lui allaient si loin qu'on pouvait craindre, si rien n'était fait pour les détourner, que la Chambre ne refusât la somme nécessaire pour le conserver. Déjà une réduction considérable avait été apportée à l'allocation inscrite au dernier budget; il fallait donc aviser. M. Portalis eût voulu faire une réorganisation complète, si nécessaire pour la bonne marche des affaires. Il dut y renoncer devant les résistances du Roi ; tout se borna donc à éliminer du service ordinaire certains noms plus compromis que les autres : MM. Delavau, Dudon, Franchet, Forbin des Issarts, et à faire entrer à leur place quelques personnes mieux vues du public.

M. de La Ferronnays revint de Carlsbad vers la fin du mois d'octobre, et quoique sa santé fût encore chancelante, il avait repris la direction des affaires étrangères. La conférence réunie à Londres s'occupait de régler les questions que soulevait le succès de l'expédition française en Morée. Allait-on laisser la Morée livrée à elle-même, à ses dissensions intestines, et exposée aux nouvelles entreprises des Turcs et des Égyptiens? Ne convenait-il pas que les troupes qui l'avaient délivrée y séjournassent au moins pendant quelque temps? Devait-on donner à ce pays une indépendance absolue, ou le laisserait-on soumis à une sorte de suzeraineté nominale de la Porte? Consentirait-on à lui laisser payer un tribut à ses anciens maîtres? Attendrait-on le consentement du gouvernement turc, ou passerait-on outre? Restait enfin à fixer les limites du nouvel État. Sur la première question, il n'y eut point de difficultés; on tombait d'accord que la Morée ne devait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas être évacuée et que la France devait y laisser une partie de ses troupes. Sur le second point, les alliés avaient toujours déclaré, malgré la bataille de Navarin, qu'ils n'étaient pas en guerre avec la Turquie. Il fallait donc s'adresser à elle pour qu'elle voulût bien entrer dans les arrangements indispensables pour assurer la sûreté de la Méditerranée et le repos de l'Europe.

Sur cette question, pas de difficultés, mais il en fut autrement quand on arriva à discuter l'étendue qui devait être donnée à la Grèce indépendante. Il n'y avait que trois délimitations possibles : celle de l'ancienne Grèce allant jusqu'aux montagnes de la Thessalie, celle donnée par l'isthme de Corinthe, celle enfin que formerait une ligne tirée du golfe d'Arta au golfe de Volo. La première de ces trois délimitations était la meilleure, la seule assurant à la Grèce une frontière forte et facile à défendre. La seconde, qui ne comprenait que la Morée, réduisait le nouvel État à n'être qu'une espèce d'île de très faible consistance. La troisième, moins bonne que la première, pouvait encore être admise. L'Attique au moins ne se trouverait pas séparée de la Grèce. L'ambassadeur de France devait demander la première solution, puis la troisième. Pour se contenter de la Morée, il aurait fallu, ce qu'on ne pouvait guère admettre, une impossibilité absolue de rien obtenir au delà. Dans tous les cas, si la conférence n'acceptait pas la délimitation des montagnes de la Thessalie et adoptait l'une des deux autres, M. de Polignac ne devait rien signer qu'après en avoir référé au ministre des affaires étrangères de France. Malgré ces instructions, il se crut permis, dans un acte qui préjugeait la question, d'accepter la délimitation de l'isthme de Corinthe, et ce qui doit paraître plus étonnant encore, M. de La Ferronnays eut la faiblesse de ne pas le désavouer formellement. Il se contenta de chercher des palliatifs à cette concession faite aux idées de l'Angleterre. A partir de ce jour, le duc

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Wellington n'a cessé de célébrer le bon esprit et l'habileté de M. de Polignac.

Le protocole qui fut signé le 16 novembre contenait une disposition qu'on dut à l'insistance de l'ambassadeur russe et qui laissait une porte ouverte pour revenir à une meilleure délimitation. Il n'en est pas moins vrai que, si le Sultan avait reconnu l'indépendance du territoire fixé par les protocoles, il eût été difficile de revenir sur sa décision et d'étendre le bienfait de l'indépendance au delà des limites acceptées. On eut la chance que son obstination écarta toute négociation; il se montra d'autant plus résolu à ne rien céder que les premières opérations de la guerre qui venait d'éclater entre lui et les Russes n'avaient pas été, à beaucoup près, aussi heureuses, aussi décisives pour la Russie que toute l'Europe s'y attendait. L'occupation des Principautés avait eu lieu, à la vérité, sans de trop sérieuses difficultés, mais plusieurs places fortes d'une haute importance tenaient toujours sur le Danube, et l'armée russe, obligée de les laisser derrière elle, n'avait pas traversé sans de grandes fatigues l'espace qui devait la conduire au pied du Balkan. Arrivée à ce point, elle y avait rencontré une vigoureuse résistance, n'avait pas osé attaquer la place forte de Schoumla, située au milieu de la ligne du Balkan, et s'était bornée à la bloquer. Ses principaux efforts avaient été dirigés, et non sans raison, sur Varna. Cette place, située au bord de la mer, à l'extrémité de la ligne des montagnes, offrait par son port des facilités d'approvisionnement sans lesquelles il eût été téméraire d'aller plus loin. Ce n'était, à vrai dire, qu'une bicoque, mais l'artillerie et la garnison y étaient nombreuses, et on sait comment les Turcs se défendent derrière les moindres retranchements. La première attaque avait eu lieu le 14 juillet, et la capitulation n'eut lieu que le 11 octobre, c'est-à-dire après trois mois d'un siège meurtrier.

La prise de Varna avait été généralement considérée

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comme devant terminer la campagne ; il était d'autant moins permis d'en douter que l'empereur de Russie, aussitôt après ce succès, avait repris le chemin de Saint-Pétersbourg. Les résultats obtenus étaient importants ; les Russes avaient, malgré leurs pertes, ouvert la route pour la prochaine campagne. Mais la résistance des Turcs avait été plus vigoureuse qu'on ne s'y attendait. Cet empire qu'on s'était habitué à considérer comme menaçant ruine avait plus de force et de vitalité qu'on ne le supposait. On se demandait, à Londres et à Vienne, s'il ne serait pas politique de lui venir en aide pour l'empêcher d'être accablé par la Russie. On en vint même à se faire l'illusion de croire que, sans intervenir, les choses iraient au mieux, que la Russie ne ferait pas une seconde campagne. M. de Metternich lui-même ne sut pas assez se défendre de ces prévisions optimistes, et elles ont été la cause principale des mauvais conseils qu'il fit donner à Constantinople et qui ont empêché le Sultan de profiter d'une occasion qui n'était pas trop défavorable, pour conclure une paix moins désavantageuse que celle qu'il a été, un peu plus tard, heureux d'obtenir. Les mêmes illusions avaient contribué sans aucun doute aux ménagements de la conférence de Londres pour les intérêts ottomans et à la délimitation de l'isthme de Corinthe, qu'on avait voulu imposer à la Grèce.

On était arrivé aux premiers jours de janvier 1829. Les Chambres avaient été convoquées pour le 27, alors qu'un événement jeta dans le ministère une perturbation dont les conséquences ont été des plus graves. M. de La Ferronnays tomba en faiblesse dans le cabinet du Roi ; il fut évident qu'il ne pouvait plus porter le fardeau du ministère. Les regrets unanimes que causa sa retraite furent un éclatant témoignage de l'estime que son caractère avait inspirée ; mais ils ne pouvaient réparer le mal dont il avait été si profondément atteint par les injustices au-dessus desquelles il ne sut jamais s'élever. Le choix de son remplaçant fut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'occasion d'un profond désaccord non seulement entre le Roi et son ministère, mais entre les ministres eux-mêmes. Pour gagner un peu de temps, on affecta de croire que l'état de M. de La Ferronnays n'était pas désespéré, et bien qu'il eût envoyé sa démission, bien qu'il insistât pour qu'elle fût acceptée, son portefeuille fut confié par intérim à M. Portalis, garde des sceaux. Cela n'empêcha pas les candidatures de se produire. M. Hyde de Neuville fit campagne avec plus d'entrain que jamais pour M. de Chateaubriand. Plusieurs ministres se seraient bien accommodés de M. de Rayneval, à cause de ses connaissances spéciales, ou mieux encore de M. le duc de Mortemart, ambassadeur de France en Russie; il se trouvait depuis quelques jours à Paris, où il était venu rendre compte de la véritable situation des affaires en Orient, après la campagne à laquelle il venait d'assister à la suite de l'empereur Nicolas. Fort estimé, méritant de l'être, il venait de remplir avec succès la mission délicate qui lui avait été confiée. Homme d'honneur et de courage, ayant toujours professé les principes les plus sages et les plus modérés, placé à la tête de la noblesse française, jouissant de tous les avantages que donne une grande existence à la cour, il ne lui manquait que l'habitude de la tribune; mais M. de La Ferronnays ne l'avait pas davantage, et cela ne l'avait pas empêché d'occuper fort dignement sa place. Toutes les convenances semblaient donc se réunir en sa faveur; ce fut lui, en effet, que les ministres proposèrent définitivement au Roi. Charles X montra peu de goût pour ce choix, qu'il ne repoussa cependant pas. Le duc de Mortemart refusa avec fermeté; on ne put vaincre sa résistance. Il eut à ce sujet un entretien avec le Roi (je le tiens de lui-même), qui insista peu et laissa voir que son refus ne le contrariait en aucune façon.

Charles X avait dès lors une intention très arrêtée et que M. de Mortemart n'eut pas de peine à pénétrer : il voulait M. de Polignac, et ne tarda pas à agir en conséquence. Ce

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fut avec M. Portalis que Sa Majesté rompit enfin la glace. « Il faut décidément, lui dit-il, que je profite de l'occasion « pour renforcer mon ministère. » Sur cela, nulle objection de la part de M. Portalis. « J'en veux causer avec M. de « Polignac et M. Ravez. Envoyez à M. de Polignac l'ordre « de venir sur-le-champ, et dites à M. de Martignac d'écrire « par le télégraphe à M. Ravez d'arriver ici le plus tôt « possible. » Cette injonction ne pouvait manquer d'amener quelques observations, d'abord sur la manière dont serait motivé l'ordre à envoyer à M. de Polignac : le Roi n'entendait pas sans doute que la véritable cause fût exprimée dans la dépêche, mais on avait un prétexte qui pouvait être saisi ; M. de Mortemart était au moment de repartir pour la Russie, il pourrait être utile d'aboucher ensemble les deux ambassadeurs de France à Londres et à Saint-Pétersbourg, afin que leur langage sur les affaires d'Orient fût parfaitement concerté et n'offrît aucune disparate dans l'une et l'autre cour. Le Roi adopta cette manière d'exécuter sa volonté ; elle avait l'avantage de n'engager à rien ; mais M. Portalis voulut aller plus loin, alors éclata le dissentiment.

Le Roi révéla ses projets sans plus d'hésitation ; il voulait mettre M. Ravez à l'intérieur en faisant passer M. de Martignac à la marine. Il fallait à l'intérieur un homme ayant plus de caractère ; M. Ravez était cet homme. Il voulait mettre M. de Polignac aux affaires étrangères. M. Portalis ne manqua pas d'objections contre cette combinaison. M. Ravez ne s'était jamais occupé d'administration ; il n'avait aucune connaissance de l'immense personnel qui dépendait du ministère de l'intérieur, il était en outre cassant, nullement propre à manier les hommes. M. de Martignac, au contraire, s'était fait dans la dernière session un grand honneur par la manière dont il avait défendu l'administration qui lui était confiée ; il avait montré un magnifique talent et ne consentirait probablement pas à accepter un

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

ministère inférieur à celui qu'il occupait. Il se retirerait, et alors M. Portalis se verrait obligé de le suivre ; car rien ne pourrait le décider à quitter un de ses collègues et surtout M. de Martignac. Il ne fut pas difficile de faire voir les inconvénients de M. de Polignac, de montrer qu'il exciterait au plus haut degré les méfiances et les mécontentements dans la Chambre des députés et rendrait peut-être impossible d'y former une majorité. Était-ce donc au moment de l'ouverture d'une session, qu'on pouvait courir un tel risque et s'exposer à un danger si manifeste? Il ne dissimula pas non plus que ses collègues, suivant toute apparence, ne consentiraient pas à ouvrir leurs rangs à M. de Polignac, que leur opinion à cet égard paraissait arrêtée. Il faudrait donc former un ministère nouveau.

Malgré toutes ses objections, M. Portalis reçut l'ordre itératif de faire venir M. de Polignac et M. Ravez. Il alla communiquer cet ordre à M. de Martignac, et le lendemain la dépêche télégraphique fut expédiée pour Bordeaux en même temps que le courrier des affaires étrangères partait pour Londres. Le soir même, les deux ministres en firent part à leurs collègues. Peut-être eussent-ils mieux fait de les en informer plus tôt ; il est certain que ceux-ci conçurent quelque déplaisir de ce retard et qu'il a été l'origine de la méfiance qui, à partir de ce moment, s'est établie entre les membres du conseil. Cependant le Roi avait réfléchi sur les objections de M. Portalis ; il avait, pour les lever, imaginé un nouveau plan dont il ne tarda pas à lui faire part. On garderait M. de Martignac à l'intérieur ; M. Ravez aurait la justice, et lui, M. Portalis, passerait au ministère des affaires étrangères, auquel il faudrait joindre la présidence, car décidément il fallait un président du conseil. Charles X n'admettait pas qu'un tel arrangement pût être repoussé, surtout par M. Portalis, auquel il offrait tant d'avantages ; il ne doutait donc pas qu'on consentît à accepter M. de Polignac comme ministre de sa maison. C'était une satis-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faction qui pouvait d'autant moins lui être refusée, qu'on lui avait plusieurs fois proposé de rétablir ce ministère et que l'administration qui en dépendait était étrangère aux intérêts généraux de l'État. Quel fut donc l'étonnement du Roi lorsque M. Portalis s'efforça de lui faire entendre que ce second plan n'était pas plus praticable que le premier, que, quant à lui, l'introduction de M. de Polignac dans le ministère ne lui permettait pas d'y rester, lorsque enfin il refusa personnellement cette présidence qui lui était si gracieusement offerte (1)! Les explications sur ce grave sujet furent longues et très laborieuses. Elles ont donné lieu à une correspondance entre le Roi et son ministre, correspondance qui existe encore. On ne saurait douter qu'à dater de ce mécompte Charles X n'ait été tout à fait hostile à un ministre si peu empressé de satisfaire son désir, si peu reconnaissant de ses plus obligeantes concessions.

M. Ravez, pressentant l'offre qu'il était décidé à ne pas accepter, répondit qu'il était retenu par plusieurs affaires dont le jugement était engagé à la Cour royale sous sa présidence et qu'il ne pouvait arriver avant la fin de la session. Quant à M. de Polignac, ses correspondances secrètes le tenaient trop au courant de ce qui se passait aux Tuileries pour qu'il eût la moindre hésitation. Il partit donc au reçu du courrier; son apparition causa dans le public une vive et pénible émotion; le véritable but de son voyage ne tarda pas à être connu. Personne ne fut dupe du prétexte mis en avant de la nécessité de l'aboucher avec le duc de Mortemart. Beaucoup ne purent s'empêcher de

(1) M. Portalis n'avait dit à aucun de ses collègues, ni même à aucun ami, cette offre de la présidence du conseil, et il croyait que c'était un secret enseveli entre le Roi et lui, lorsque fut trouvé dans les papiers de M. de Polignac, à l'époque du procès des ministres de Charles X, un mémoire où M. Laborie l'articulait formellement. M. Portalis en tomba de son haut, et cela prouve jusqu'où savaient pénétrer les investigations de cet homme.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

croire à une intelligence secrète entre lui et M. Portalis, et cette supposition, malgré tout ce qui est venu postérieurement la démentir, n'a jamais pu être complètement détruite dans l'esprit de plusieurs de ses collègues. M. de Polignac, parti de Londres avec la conviction qu'il venait prendre possession des affaires étrangères, ne doutant point que M. Portalis ne fût sur cela d'accord avec le Roi, se hâta, aussitôt descendu de voiture, de lui écrire un billet conçu dans des termes fort amicaux, lui demandant à le voir le plus tôt possible. Ce billet fut porté à M. *Pourtalès;* il y avait quelque rapport dans le nom; tous les deux habitaient place Vendôme, ce qui causa la méprise. M. Pourtalès lut le billet; son contenu fut bientôt non seulement connu, mais prodigieusement amplifié. Il ne resta plus de doute dans le plus grand nombre des esprits sur l'accord parfait qui régnait entre les deux personnages. Voici cependant la vérité. L'entrevue demandée eut lieu dès le même jour, et M. de Polignac y arriva persuadé qu'il n'avait qu'à s'entendre avec un collègue. Quel ne fut pas son étonnement lorsque M. Portalis se mit à lui parler de la Russie, de la Turquie et d'une conférence qu'il allait aussitôt arranger entre lui et M. de Mortemart! Son impatience ne put y tenir; il prit le parti d'aller droit au but et d'aborder lui-même la question ministérielle. Alors M. Portalis, lui rendant franchise pour franchise, lui déclara nettement que c'était une affaire qu'il fallait traiter directement avec le Roi, que, quant à lui, il ne pouvait s'en mêler et se croyait même obligé de lui faire connaître que, s'il tenait à entrer dans le ministère et si le Roi persistait dans la volonté de l'y introduire, sa nomination devait entraîner sa complète dissolution. M. de Polignac se retira, et M. Portalis fut trois jours sans le revoir. Ces trois jours furent sans doute employés en conférences particulières et secrètes avec le Roi. Elles n'aboutirent pas, car il revint trouver M. Portalis avec ordre de se mettre en rapport avec le duc de Morte-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mart pour rédiger les instructions qui devaient être données à l'un et à l'autre, relativement aux affaires de la Grèce.

M. de Polignac n'était nullement désireux de retourner à Londres; il l'avait quitté salué du titre de ministre des affaires étrangères par les principaux personnages du gouvernement anglais, notamment par le duc de Wellington. Le cabinet anglais désirait vivement voir à la place de M. de La Ferronnays un homme sur lequel il pouvait compter dans toutes les affaires d'Orient ; aussi suis-je certain que des démarches furent faites auprès de Charles X dans ce sens.

M. de Polignac n'épargnait rien pour arriver à former la liste de son ministère; il frappait à toutes les portes. Il s'adressa à M. Lainé, à M. Portal, à M. Royer-Collard, à M. Molé. Il m'envoya le fils du marquis de Boissy, pair de France, mon parent. Ce jeune homme était attaché au ministère des affaires étrangères et avait été employé sous M. de Chateaubriand, auquel il était resté fort dévoué. Il vint me déclarer que M. de Polignac, étant au moment de former un ministère, me proposait d'y entrer avec lui, me laissant choisir le portefeuille qui me conviendrait le mieux. Tout en déclinant cette proposition, je voulus savoir comment celui qui l'envoyait entendait composer cette administration : d'abord M. de Chateaubriand, si cela lui convenait, puis M. Molé, M. Royer-Collard et quelques membres du ministère actuel. Je vis que ceux qu'on désirait le plus étaient M. Roy et M. Hyde de Neuville. On attachait peu d'importance à M. de Martignac, dont on affectait de regarder le talent comme assez futile (1). Quant à M. Portalis, que je nommai comme étant celui que je supposais le plus agréable au Roi et auquel on devait tenir pour beaucoup

(1) Il était de bon air, parmi les habitués du palais, de dire de M. de Martignac qu'il n'était qu'une *jolie serinette*. Charles X lui-même a répété plusieurs fois le propos.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de raisons : « Oh! pour celui-là, jamais ! me répondit-on. C'est impossible! » Rien ne démontre mieux combien l'incompatibilité était profonde. Je n'ai eu l'explication de ce fait que plus tard, quand j'ai connu la conversation entre M. Portalis et M. de Polignac. Il ne fut pas question de M. de Villèle, qui affectait alors de se tenir à l'écart. Parti pour sa terre, près de Toulouse, dans les derniers jours de la précédente session, il n'en était point encore revenu; ses amis annonçaient que son intention n'était pas d'assister à celle qui allait s'ouvrir.

Je ne pus m'empêcher de dire à M. de Boissy qu'il me paraissait impossible que M. de Polignac pût réunir une majorité à la Chambre des députés. Il me répondit que j'étais dans l'erreur, que M. de Polignac était absolument certain qu'il serait aisé de former une majorité royaliste décidée à marcher d'accord avec lui. Sur mon refus d'entrer dans la combinaison qu'il me proposait, M. de Boissy se retira. Je croyais n'en plus entendre parler, lorsque je le vis reparaître au bout d'un quart d'heure. Il demeurait dans la même rue que moi, et M. de Polignac avait évidemment attendu chez lui ma réponse. Il revenait pour m'annoncer que M. de Polignac, pour vaincre ma résistance, me proposait de me joindre à M. Lainé. L'association avec lui devait me convenir; elle me garantissait qu'aucune personne pour qui j'aurais de la répugnance ne serait admise dans la nouvelle organisation ministérielle. Il me répétait qu'il me laissait le choix du portefeuille que je préférais, même celui des affaires étrangères. M. de Polignac se contentait de la présidence sans portefeuille, ou même, si on l'aimait mieux, du ministère de la maison du Roi sans présidence. Ma détermination ne fut pas plus longue à prendre cette fois que la première, et M. de Boissy se retira en déplorant mon obstination et les funestes conséquences qu'elle pouvait entraîner. Il ajouta que, si j'avais voulu dire oui, l'ordonnance aurait été signée le lendemain

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

matin, mais que je faisais tout manquer. Je tiens de M. Portal et de M. Royer-Collard que pareilles démarches avaient été faites auprès d'eux, par M. de Polignac lui-même.

Tant de négociations ne pouvaient passer inaperçues; dans les Chambres, qui venaient de se réunir, l'inquiétude était générale. Le ministère était parfaitement fondé à dire que la présence de M. de Polignac à Paris, les mouvements qu'il se donnait nuisaient à l'action du gouvernement et à la confiance qu'il devait inspirer. Il se résolut donc à prier le Roi de vouloir bien intimer l'ordre à M. de Polignac de retourner à son poste. Le Roi, qui savait l'insuccès des tentatives faites pour organiser une nouvelle administration, se résolut enfin à renvoyer son ambassadeur à Londres en lui promettant qu'il serait libre de revenir aussitôt après la clôture de la session. Il partit laissant le Roi en complet désaccord avec son ministère. Rien n'était décidé pour le ministère des affaires étrangères. Cette situation ne pouvait se prolonger longtemps.

Le discours du Roi à la séance d'ouverture fut très applaudi. Il parlait de l'évacuation de l'Espagne par nos troupes, du succès si rapide de notre expédition en Morée, des négociations entamées pour assurer l'indépendance de la Grèce. A la Chambre des pairs, je fus chargé de la rédaction de l'adresse en réponse; elle fut adoptée sans difficulté. A la Chambre des députés, il n'en fut pas de même; le projet d'adresse avait été rédigé par M. Étienne. Le général Lamarque, MM. Laffitte, Mauguin, blâmèrent la conduite du ministère, surtout à propos du projet de délimitation indiqué dans le protocole du 16 novembre. Dans sa réponse, M. Portalis donna clairement à entendre que l'Attique ne serait pas laissée en dehors des limites du futur royaume; que le traité du 6 juillet 1827 n'était qu'un acte préliminaire. Le ministre avait senti la nécessité de réparer la faute de M. de Polignac, et, s'appuyant sur la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conduite de l'ambassadeur de Russie et sur le refus de la Porte de reconnaître le droit d'intervention des puissances, il avait fait sentir à la conférence de Londres la nécessité d'entrer dans une nouvelle négociation. Dès le 22 mars, un nouveau protocole fut signé par lequel les puissances donnaient pour délimitation nouvelle de la Grèce la ligne allant du golfe de Volo à celui d'Ambracie, à peu de distance d'Arta. On y joignait l'île de Négrepont, les îles voisines de la Morée et toutes celles connues sous le nom de Cyclades.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VII

Session de 1829. — Projets de loi sur l'administration départementale et communale; exposé des motifs de M. de Martignac; travail des commissions; elles ne tardent pas à entrer en désaccord avec le gouvernement. — Élection du général Clausel. — Discussion de la loi sur l'administration départementale; le projet du cabinet est violemment attaqué par l'opposition de droite et de gauche; M. de Martignac porte à lui seul le fardeau de la défense. — L'obstination de l'opposition à réclamer la suppression des conseils d'arrondissement a pour conséquence le retrait du projet de loi. — Compétitions nombreuses élevées au sujet du portefeuille des affaires étrangères. — M. de Chateaubriand à Rome. — Modifications dans le cabinet. — Discussion du budget; la salle à manger de M. de Peyronnet. — Clôture de la session de 1829. — Propos tenus par M. Royer-Collard à Charles X. — Constitution du cabinet Polignac; elle donne lieu à de longues négociations.

Je n'ai pas le dessein d'entrer dans le détail des travaux législatifs qui ont occupé les premiers jours de la session, et j'arrive de suite à l'organisation communale et départementale. Le discours du Roi avait appelé particulièrement l'attention des Chambres sur cette importante question. Elle devait exercer la plus grande influence sur le système politique et administratif de la France. Le ministère s'en était occupé dès les premiers moments de son existence et avait confié à une commission spéciale, composée d'hommes capables, le soin de préparer et de rédiger un projet de loi complet sur la matière. Le travail de cette commission avait été assez long, et ce n'était qu'après beaucoup de discussions dans le conseil, en présence du Roi, qu'on avait arrêté les deux projets qui furent présentés à la Chambre des députés le 9 février. On avait cru devoir séparer l'organisation municipale de l'organisation

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

départementale. Cette division a eu, comme on le verra, une grande importance. Pendant la longue période d'étude qui avait précédé le dépôt des projets, l'opinion publique avait été travaillée en tous sens. Dans les brochures, dans les journaux, dans les conversations particulières, on avait émis bien des théories qui, comme d'habitude, s'inspiraient bien plus de doctrines absolues que de la pratique, en tenant compte du temps, des circonstances, des hommes qu'il importait le plus de ménager. En somme, les deux projets formaient le code le plus complet qui eût été offert sur la matière, et, à coup sûr, le plus satisfaisant pour les amis des formes et des procédés constitutionnels. Je ne prendrai pas le soin, attendu le triste résultat auquel on est arrivé, d'analyser ces projets en détail. Je n'en veux toucher que les points qui étaient de nature à produire achoppement entre les différents partis.

Tout ce qui était relatif aux attributions des conseils soit municipaux, soit départementaux, soit d'arrondissement, ne fut l'objet d'aucun débat sérieux dans les commissions. On trouva généralement que cette partie était bien réglée. Les difficultés portèrent presque toutes sur la composition des conseils et sur les procédés employés pour arriver à leur formation. Par qui le droit d'élection serait-il exercé? On avait à opter entre deux systèmes, celui d'un cens fixe et celui d'une certaine portion des plus imposés, dont le nombre serait diversement combiné suivant les localités et la population. On s'était arrêté à ce dernier mode, fortifié pour les communes par un certain nombre d'adjonctions que la loi spécifiait et qui étaient prises dans des situations sociales où devaient se trouver le plus de garanties de sagesse et de lumières. C'était ce qu'on appelait les *notables*. Ils devaient avoir vingt-cinq ans. Les trois quarts des conseillers municipaux devaient être nécessairement choisis dans la première moitié de la liste des plus imposés; ils devaient avoir vingt-cinq ans.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour les communes, ces dispositions furent seules contestées et gravement amendées par la commission.

Pour les conseils d'arrondissement, composés d'autant de membres qu'il y avait de cantons dans l'arrondissement, les membres étaient nommés par des assemblées de canton, composées encore d'une certaine portion des plus imposés auxquels étaient joints un certain nombre de conseillers municipaux désignés par ces conseils. Pour ces derniers, comme on voit, il y avait un premier degré d'élection. Les membres de ces conseils généraux étaient nommés par des assemblées d'arrondissement, se composaient encore d'une certaine portion des plus imposés qui ne pouvaient jamais tomber au-dessous de cinquante, puis des membres des assemblées cantonales, au nombre de trois pour chacune et élus par elles au scrutin secret. Il y avait encore pour ceux-là, on le voit, un premier degré d'élection. Étaient seuls éligibles, comme membres du conseil général, les plus imposés compris dans la première moitié des listes dressées pour la formation des assemblées d'arrondissement.

Lorsque M. de Martignac porta les deux projets à la Chambre, son exposé des motifs fut accueilli avec beaucoup de faveur par tout ce qui ne siégeait pas à droite. On trouva que les principes étaient bien posés. A droite, l'impression était toute contraire : l'exposé et les projets avaient également déplu. On y voyait l'abandon des principes monarchiques et des droits de la couronne. Le principe d'élection étendu si largement et mis en pratique sur toute la France était, disait-on, une énormité menant droit à la République. On oubliait de ce côté que, pendant de longues années, l'opposition royaliste n'avait cessé de mettre ce principe en avant et d'en demander, pour les corps municipaux surtout, la plus rigoureuse application. M. de Villèle lui-même, arrivé au ministère, s'était cru obligé de présenter un projet de loi conforme à ces idées ; si ce

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

projet n'avait pas eu de suite, il n'en avait pas moins obéi aux volontés de son parti.

Les deux commissions, composées en majorité de députés du centre gauche, se mirent au travail. Elles étaient avant tout pénétrées de l'idée qu'il y avait de grands perfectionnements à apporter aux projets, afin de les mettre mieux d'accord avec les théories si chères à leurs chefs. Ils ne doutaient plus qu'il leur serait facile de les obtenir du gouvernement. Leur erreur était grande et était d'autant plus inexplicable que, dans plusieurs passages de l'exposé des motifs, le ministre avait indiqué certains points comme n'étant susceptibles d'aucune modification qu'il pût accepter. Comment les députés n'avaient-ils pas compris que le ministère, pour vaincre les hésitations et les scrupules du Roi, avait dû se placer sur le terrain qu'il ne devait plus quitter, concéder ce qu'on devait concéder, témoigner ainsi sa bonne volonté, puis résister avec la force que donne toujours la droiture, défendant une cause juste? Voilà, sans aucun doute, le raisonnement dont les ministres s'étaient servis pour convaincre Charles X et obtenir son consentement, en supposant qu'il l'ait donné en pleine sincérité. La raison pour en douter se tire, ainsi que je l'ai su depuis, de la facilité avec laquelle, après quelque résistance, il eut l'air de prendre tout d'un coup son parti. Par exemple, l'élection directe et sans liste de candidats présentés par le gouvernement, sans que la couronne conservât aucun moyen d'intervenir dans les choix des membres des conseils de département, devait d'autant plus le choquer que la commission, dont j'ai dit le travail préparatoire, y avait été opposée et qu'elle avait appuyé son avis sur des motifs de nature à lui paraître très puissants. Ce qui fut plus surprenant, c'est qu'on avait longtemps hésité à présenter ces deux projets ensemble. On était à peu près certain qu'il n'en pourrait être voté qu'un seul dans le cours de la session. Pourquoi, dès lors, aug-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

menter les chances de division? Il était naturel de commencer par le projet sur l'organisation communale; il présentait moins de difficultés que le projet sur les conseils généraux, il fallait s'en tenir là. Cette opinion avait paru, au premier moment, réunir la majorité. Dans le conseil de cabinet présidé par le Roi, elle fut écartée au dernier jour par Sa Majesté elle-même, qui se rangea à l'avis contraire; c'est ainsi qu'il fut décidé que les deux projets seraient présentés ensemble, en commençant par le projet sur l'organisation municipale. La manière dégagée avec laquelle Charles X adopta cet avis frappa M. Portalis, qui ne put, en sortant du conseil, s'empêcher de dire à M. de Martignac qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire et que leur position auprès du Roi avait subi quelque notable changement. M. de Martignac, engagé plus récemment que lui dans les affaires, devait croire moins facilement aux étranges déceptions qui se rencontrent dans cette carrière. Quant à moi, je ne doute pas qu'étant dès ce moment résolu d'en finir avant peu de mois avec son ministère, Charles X crut plus à propos de ne se montrer difficile sur quoi que ce fût, bien convaincu, d'ailleurs, que la discussion qui aurait lieu dans les Chambres le débarrasserait bientôt des malencontreux projets. S'il a eu, en effet, cette prévoyance, sa satisfaction a dû être grande en voyant avec quelle facilité les députés sont tombés dans le piège et l'étrange aveuglement qui les a conduits à priver le pays, pour un temps indéfini, des avantages que lui assuraient les concessions de l'autorité royale et que pouvait seul procurer le ministère dont ils ont rendu la chute inévitable.

Alors commencèrent d'incessantes conférences avec le ministre de l'intérieur, afin d'obtenir les améliorations qu'on s'acharnait à trouver indispensables. Celles qui concernaient l'administration départementale étaient beaucoup plus graves que celles relatives au projet sur l'administra-

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

tion municipale. Le principe de l'élection, et surtout de l'élection directe, principe si cher aux doctrinaires et aux libéraux, étant bien reconnu, mis en pratique dans l'un et l'autre projet, on s'en félicitait, mais l'application n'était pas assez complète. Pour qu'une élection fût de nature à satisfaire ceux dont les élus devaient gérer les intérêts, il fallait que le nombre des électeurs fût justement proportionné à celui des intéressés. On trouvait que partout ce nombre était beaucoup trop faible; on voulait l'élever considérablement. Les électeurs qui étaient capables de nommer les députés devaient être bons pour élire les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement et de département. Ainsi, partout où il y avait une élection, les citoyens payant trois cents francs d'impositions devaient y être appelés. C'était, pour l'élection des conseils d'arrondissement et de département, le bouleversement complet du projet du gouvernement; car les plus imposés, d'après les bases adoptées pour toute la France, ne donnaient que trente-deux mille votants, et la liste des électeurs à trois cents francs en donnait quatre-vingt-dix mille environ. Le nombre des électeurs étant ainsi accru, on augmentait comme de raison celui des éligibles; autre changement très important. Puis l'âge nécessaire pour voter ou être élu était baissé de vingt-cinq à vingt et un ans; ajoutez que la liste des adjonctions de droit que le ministère proposait se trouvait, ainsi que celle des plus imposés, lorsqu'il s'agissait des élections des corps municipaux, sensiblement diminuée. Les ministres du culte, par exemple, en étaient retranchés. Puis enfin, pour rendre l'élection complètement directe relativement aux conseils de département, on supprimait les collèges d'arrondissement et on faisait nommer directement les membres de ces conseils par les assemblées cantonales. Or, ceci avait conduit les réformateurs à une innovation de très grande conséquence. Ils entendaient qu'on supprimât non seulement les assem-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

blées électorales d'arrondissement, mais les conseils d'arrondissement. Ils les considéraient comme une superfétation dans la machine gouvernementale. C'était une idée que M. de Barante, l'un des plus éclairés sans doute parmi les doctrinaires, avait mise en avant dans un ouvrage publié depuis quelques années; elle avait eu un vrai succès parmi ses amis. Les libéraux aimaient à croire qu'on arriverait ainsi à la suppression des sous-préfectures; ce qui avait à leurs yeux l'avantage de priver le gouvernement de l'influence qu'il pouvait encore exercer en beaucoup d'occasions par l'intermédiaire des sous-préfets. Cela dit assez pourquoi, de son côté, le ministère devait défendre l'existence d'une partie aussi essentielle des fonctionnaires par lesquels il avait le moyen d'agir sur la population.

Je ne prétends discuter ni la valeur théorique ni les résultats probables de ces modifications; je veux seulement indiquer les divergences qui se produisirent progressivement entre le gouvernement et les membres des deux commissions. Beaucoup de personnes en redoutaient les conséquences et s'étaient efforcées de faire sentir aux uns et aux autres la nécessité de trouver un terrain de conciliation. Plusieurs conférences secrètes dans lesquelles je fus appelé avec quelques amis du ministère, eurent lieu chez M. de Martignac sans amener de résultat. Pendant que nous cherchions en vain les moyens d'amener un rapprochement, la mort de M. de Sainte-Aulaire rendit notre tâche plus difficile. Son fils héritait de sa pairie; il était député, membre de la commission départementale, et dut cesser ses fonctions. C'était un des meilleurs esprits, un des plus conciliants; il avait de l'influence, et si quelqu'un pouvait amener un rapprochement, c'était lui. Il eût sans doute été nommé rapporteur et eût cherché à atténuer les périls du conflit. Le général Sébastiani le remplaça et fut, comme il le désirait passionnément, nommé rapporteur;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mais le rapport sur de pareilles questions était évidemment au-dessus de ses forces. Il eut recours à M. Guizot, qui saisit cette occasion de mettre en lumière les idées qui lui étaient chères depuis quinze ans.

Le ministère se croyait sans doute quelques droits de compter sur lui, car il venait de le reporter, sans grande difficulté de la part du Roi, sur la liste du Conseil d'État. Cette considération n'était pas faite pour arrêter M. Guizot. Il fit un travail extrêmement remarquable, mais que les circonstances rendaient peu politique. Il faut convenir toutefois que le résultat des élections partielles par suite du décès de députés avait montré l'influence croissante du parti constitutionnel et libéral. La confiance du centre gauche et de la gauche s'était accrue, et ce côté de la Chambre devait être d'autant moins disposé à renoncer à ses idées qu'elles avaient été adoptées par les commissions. D'autre part, la méfiance du Roi augmentait, et il insistait plus que jamais auprès de son ministère pour qu'il ne fît aucune concession. Il y eut une de ces élections surtout qui produisit sur son esprit, aussi bien que sur M. le Dauphin et Madame la Dauphine, une impression très fâcheuse. Le général Clausel, l'un de ceux qui furent portés en 1815 sur la liste de bannissement, celui qui, au mois de mars de cette même année, avait, à la tête des troupes dont Napoléon venait de lui confier le commandement, forcé la duchesse d'Angoulême à abandonner la ville de Bordeaux, venait d'être élu à une grande majorité dans l'arrondissement de Rethel, où il n'avait aucune propriété, où il était inconnu, par la seule influence du parti libéral. Le parti royaliste affecta de voir dans cette élection une attaque directe contre la famille royale. On prétendit que le Roi avait dit en l'apprenant : « C'est un coup de canon tiré contre les Tuileries. »

Il avait été convenu que la loi sur l'organisation communale serait discutée la première; mais les personnes qui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

désiraient avant tout arriver à la réforme de l'administration départementale ne voulaient pas que le ministère remportât un premier avantage en faisant passer la loi municipale. Cela lui donnerait une grande popularité dans le pays et une plus grande autorité pour faire passer, à la session suivante, son projet sur l'organisation départementale tel qu'il l'avait conçu. C'était donc à ce projet qu'il fallait faire donner la priorité. M. Sébastiani, averti qu'il ne devait pas perdre un moment, se présenta dès le 19 mars, avec la confiance que M. Dupin n'était pas prêt et qu'il allait sans difficulté emporter la priorité; mais M. Dupin, qui, ainsi que la commission dont il était le rapporteur, n'entendait pas perdre le fruit de son travail, n'avait pas fait une moindre diligence. Son rapport étant inscrit, la parole ne put lui être refusée, et M. Sébastiani ne vint qu'après lui. L'ordre de discussion semblait fixé, mais les demandes qui s'élevèrent de plusieurs côtés obligèrent le président à le poser formellement. Après la lecture des rapports et malgré les puissantes objections que firent entendre le ministre de l'intérieur et celui de la marine, il fut décidé que la loi départementale aurait la priorité. Ce premier échec était le résultat de la coalition formée entre les hommes de la gauche, qui voulaient de grandes modifications aux projets, et les membres de la droite, décidés à faire échouer par tous les moyens les propositions ministérielles.

La discussion commença le 30 mars. Par une sorte de dérision, la liste des inscrits en faveur du projet était fort nombreuse, mais dans ces prétendus défenseurs avaient pris rang tous ceux qui voulaient les amendements que le ministère regardait comme subversifs de la loi. Sur la liste des adversaires du projet figuraient les députés les plus violents de l'extrême gauche à côté de ceux de l'extrême droite, les uns repoussant le projet comme antimonarchique, les autres comme attentatoire à l'égalité des droits.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La discussion générale dura huit jours. Ce que j'ai fait connaître jusqu'ici des diverses opinions doit suffire pour faire juger des différents points de vue sous lesquels le projet fut envisagé, des raisonnements, des moyens d'attaque employés de part et d'autre. Presque tous les orateurs connus de la Chambre s'y engagèrent; l'opposition de droite se signala par une âpreté et par des accusations contre le ministère dont la violence surpassa tout ce qu'elle avait encore fait entendre. MM. de Fermont, de Salaberry, de Montbel, de La Bourdonnaye, de Conny, de Chantelauze, de La Boëssière, et enfin M. Ravez, plus modéré dans les termes, mais non moins amer, furent successivement entendus. Du côté gauche, MM. Étienne, Benjamin Constant, Bertin de Vaux, de Laborde, Charles Dupin, de Brigode et Viennet.

Le projet du gouvernement ne fut défendu que par M. Donatien de Sesmaisons; les ministres durent donc se suffire à eux-mêmes. MM. de Vatimesnil, Portalis et de Martignac s'acquittèrent de ce devoir avec beaucoup de distinction, mais le grand honneur de la défense ministérielle revint à M. de Martignac; il s'y surpassa, faisant face aux adversaires des côtés opposés de la Chambre. Dans une seconde réplique, il se prit en quelque sorte corps à corps avec M. Ravez, qui n'avait pas laissé de produire de l'effet, et mit à néant la plupart de ses arguments avec une remarquable habileté. Comme M. Portalis, il refusait les concessions demandées par la commission. Nous sommes, avait-il dit, « responsables envers le Roi et envers le pays « de l'avenir que peut avoir pour la monarchie l'innovation « contenue dans le projet que nous avons présenté; si on « change ce système, si on dénature ces précautions, que « nous croyons nécessaires, nous ne pouvons plus répondre « de rien, nous ne pouvons plus engager notre conscience « et notre responsabilité. Ainsi donc, nous ne pourrions « jamais conseiller au Roi d'adopter un projet qui de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« viendrait autre que celui que nous avons présenté. »

Une discussion s'engagea entre le général Sébastiani et le ministère, sur l'ordre de discussion à propos des conseils d'arrondissement, que la commission voulait supprimer. La Chambre décida, conformément à l'avis du ministère, que rien ne serait changé à l'ordre des chapitres. La délibération s'ouvrit donc sur le premier chapitre du projet, concernant l'organisation des conseils d'arrondissement; mais le rapporteur proposa aussitôt de mettre en discussion l'article additionnel tendant à la suppression de ces conseils. Le débat porta sur cet article; on redit tout ce qui avait été dit pour ou contre l'initiative de la Chambre en fait d'amendements. Le ministre de la marine parla avec beaucoup de chaleur contre l'extension abusive qu'on prétendait donner au droit d'amender jusqu'à ce point qu'on annulait la prérogative royale. Le rapporteur lui répondit que cette théorie contre le droit d'amendement renversait l'ordre constitutionnel. Enfin il fallut aller aux voix, et le gouvernement devait croire qu'il allait retrouver au moins la majorité qui, sur la même question, s'était déclarée pour lui une heure auparavant; mais l'extrême droite tout entière s'abstint de voter, et l'amendement fut adopté par une majorité composée de la gauche et d'une partie du centre gauche. Le sort du projet tenait à ce vote; il était impossible d'en douter, après les déclarations réitérées des ministres. La gauche n'avait pas senti les conséquences de la victoire qu'elle remportait, elle venait de frapper à mort le projet que l'extrême droite désirait tant voir tomber. Quand le résultat du vote fut connu, il y eut un instant de stupeur; les députés entouraient le banc des ministres. Après s'être concertés, M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur se levèrent ensemble et sortirent de la salle. Leur départ n'était pas fait pour calmer le trouble de l'assemblée; après de longues hésitations, la discussion avait été reprise, quand les ministres

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rentrèrent. Le ministre de l'intérieur demanda la parole et donna lecture d'une ordonnance royale en vertu de laquelle les deux projets de loi sur l'organisation municipale et départementale étaient retirés.

La Chambre écouta cette lecture avec un calme apparent, cachant mal l'inquiétude qui tourmentait tous les hommes sensés. Il ne fallait pas beaucoup de réflexion pour comprendre qu'on venait de commettre une grande faute; le pays était privé d'une loi très désirée, à laquelle le reproche de trop de libéralité pouvait être justement adressé; elle l'en privait par l'obstination de quelques esprits peu pratiques à exiger la suppression des conseils d'arrondissement. Cette suppression, loin d'être populaire, contrariait beaucoup d'habitudes, froissait beaucoup d'intérêts; mais la pire des conséquences était, pour les hommes du centre gauche, la mésintelligence qu'ils faisaient éclater entre eux et le ministère le plus favorable à leurs principes, le plus en harmonie avec leurs sentiments. Ce ministère ainsi privé de l'appui sur lequel il avait à un si haut degré le droit de compter, ne pouvait plus se maintenir contre le parti opposé soutenu par l'autorité royale. On avait un moment, dans le centre gauche, entrevu cette vérité; il est certain que les hommes les plus importants de ce parti avaient l'intention d'intervenir dans le cours de la discussion, de proposer des amendements acceptables pour les ministres; ils avaient laissé aller les choses beaucoup trop loin. Il n'y avait donc dans la Chambre que les hommes de l'extrême droite qui eussent atteint leur but; ils avaient repoussé des projets ce qui leur en déplaisait et avaient, ce qui leur importait bien davantage, porté dans l'esprit du Roi la conviction que son ministère, faute de vouloir s'appuyer sur eux, n'avait pas de majorité, qu'il était hors d'état de gouverner. A la vérité, pour obtenir ce résultat ils n'avaient pas craint de manquer à leur devoir en ne prenant pas part au vote. Les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ministres étaient en droit de se plaindre et de faire observer au Roi que c'étaient les hommes qui se prétendaient ses amis particuliers, sur le dévouement desquels il se plaisait à compter, qui venaient de faire échec à son administration et rejeter des projets ayant eu son approbation. Charles X, au fond, désirait plus que personne le retrait des projets, et par conséquent le retrait des concessions qu'on lui avait arrachées. Il est bien difficile de ne pas admettre que cette opposition avait été concertée avec lui, quand on sait que les hommes qui suivirent cette marche étaient, comme MM. de La Bourdonnaye et Ravez, de ceux qui possédaient alors au plus haut degré sa confiance et dont les communications secrètes étaient les plus fréquentes avec le cabinet de Charles X.

A ce moment expirait le congé de M. de La Ferronnays et arrivait la nécessité de mettre un terme à l'intérim dont le fardeau pesait sur M. Portalis. Charles X ne désirait pas prendre telle mesure qui dût consolider son ministère; il eût voulu rester dans le *statu quo* et prolonger l'intérim, mais M. Portalis se refusait à porter plus longtemps cette double responsabilité; ses collègues, d'ailleurs, demandaient un choix définitif. Ils s'occupèrent de chercher l'homme qui pouvait remplir ces délicates fonctions et ne pouvaient guère s'empêcher de revenir aux candidats déjà proposés. M. de Mortemart était retourné en Russie; restaient donc MM. de Rayneval et de Chateaubriand. Plus que jamais M. Hyde de Neuville insista pour M. de Chateaubriand, en parla au Roi, et finit par se persuader que Charles X n'avait aucun éloignement pour un homme dont cependant, à cette époque, il ne voulait pas. M. de Chateaubriand n'avait rien négligé pour donner le plus grand relief à son ambassade de Rome : discours au Pape, au Sacré Collège, recherche de monuments antiques, fête donnée à une sœur de l'empereur de Russie, monument élevé au Poussin! Ses lettres à ses amis de Paris étaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

publiées, célébrées dans le *Journal des Débats*. Les occasions de se mettre en scène ne lui manquaient pas. La mort du Pape au commencement de février allait amener la réunion du conclave, dans lequel ses amis prétendaient qu'il devait exercer une immense influence. La vérité était cependant que le cardinal de Gregorio, candidat de la France, dont l'élection n'avait manqué que de peu de voix, s'était vu à la fin supplanter par le candidat de l'Autriche, le cardinal Castiglioni. M. de Chateaubriand en fut quitte pour déclarer que le cardinal Castiglioni avait été le candidat de la France, que c'était le choix auquel il avait fini par donner les mains. Avec le secours de quelques amitiés et surtout de quelques journalistes dévoués, il n'y a rien qu'on ne fasse croire! M. de Chateaubriand se trouvait donc assez en faveur dans l'opinion publique; M. Hyde de Neuville ne concevait pas que tous ses collègues et le Roi lui-même ne fussent pas entraînés par d'aussi brillants services.

Restait M. de Rayneval. Le Roi ne faisait aucune objection; les ministres se demandaient si, avec des connaissances spéciales, une intelligence exercée, un grand bon sens, il avait l'habitude de la parole, s'il pourrait se défendre à la tribune. La bienveillance ou plutôt le peu d'objections présentées par le Roi n'indiquait-il pas son intention de mettre là M. de Rayneval pour garder la place à M. de Polignac, qui lui donnerait en échange l'ambassade de Londres? Au fond, telle était sans aucun doute l'intention de Charles X. Après bien des pourparlers, bien des conférences, le Roi demanda une liste de trois noms sur laquelle il choisirait. La liste présentée portait le nom de M. de Chateaubriand, celui de M. de Rayneval et le mien, que, malgré mon opposition formelle, MM. Portalis et de Martignac avaient maintenu. Le Roi désigna M. de Rayneval. On devait s'y attendre; cependant, lorsque Sa Majesté fut rentrée dans son cabinet, plusieurs ministres décla-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rèrent qu'ils ne pouvaient continuer à faire partie d'un cabinet où la place de M. de Polignac était aussi clairement marquée. On raisonna, on discuta, enfin on décida que M. Portalis et M. de Martignac, plus en situation que les autres d'aborder le Roi, demanderaient immédiatement à être entendus et qu'ils lui feraient connaître cette nouvelle complication. La commission était très pénible, car il était impossible que le Roi ne se tînt pas pour offensé, lorsqu'il voyait ainsi repousser un choix auquel il ne s'était décidé que sur l'option offerte par ceux-là mêmes qui maintenant la repoussaient. Charles X, en effet, fut profondément blessé ; ce jour acheva de ruiner dans son esprit M. Portalis, auquel il n'a jamais pardonné d'avoir consenti à se charger d'un tel message.

Il fallait cependant sortir de cette impasse. Ce fut alors qu'on pensa au duc de Laval, ambassadeur de France à Vienne. Il ne manquait pas d'esprit et s'était conduit avec un tact et une prudence qui lui avaient attiré la bienveillance des hommes au milieu desquels il avait vécu. On ne pouvait lui refuser de la loyauté et un grand soin dans l'accomplissement de ses devoirs. Il venait de le prouver par la fermeté avec laquelle il avait demandé des explications à M. de Metternich sur une démarche que celui-ci s'était permise vis-à-vis des cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, pour appeler leur attention sur ce qui se passait en France, sur la ligne que le gouvernement paraissait suivre, sur ses rapports avec la nouvelle Chambre des députés. M. de Metternich, embarrassé par la netteté d'un langage auquel M. de Caraman ne l'avait pas accoutumé, n'avait trouvé d'autre ressource que celle de nier le fait. Le fait n'en était pas moins certain, et la preuve en était acquise par une indiscrétion de M. de Bernstorff, à Berlin.

Le choix de M. de Laval était fait pour plaire au Roi et répondait à ses secrètes intentions. M. de Laval ne pouvait rester longtemps ministre dans un gouvernement repré-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sentatif ; il était bègue et avait la vue tellement basse qu'il ne lui aurait pas été plus facile de lire que de parler à la tribune. Ajoutez que son oreille était extrêmement dure. Si donc il acceptait, ce ne serait que par obéissance. Sa nomination fut annoncée le 24 avril ; un courrier fut aussitôt expédié pour lui en porter la nouvelle, avec une lettre pressante du Roi, impérative même. On s'attendait donc à le voir arriver aussi vite que le permettait la distance qui sépare Vienne de Paris. Il n'en fut rien ; le duc de Laval répondit sans nulle hésitation que les fonctions ministérielles étaient hors de ses moyens et qu'il croirait mal servir le Roi en les acceptant. Alors le Roi estimant qu'il lui serait plus facile de trouver un ministre de la justice qu'un ministre des affaires étrangères, ordonna à M. Portalis de quitter les sceaux et d'accepter le département des affaires étrangères. Il était impossible que M. Portalis, à moins de s'exposer à amener sur-le-champ une crise dont les conséquences étaient incalculables, se refusât à cet arrangement ; il fit de nombreuses objections ; pour les écarter, le Roi lui dit : « Acceptez le portefeuille des affaires étrangères, et je « vous donne la première présidence à la Cour de cassation, « que la mort de M. Henrion de Pansey a rendue vacante ; « voici l'ordonnance qui vous nomme, vous la garderez et « la mettrez au jour quand il en sera temps. » C'était lui dire que son séjour au ministère des affaires étrangères ne serait pas de longue durée. C'est ce que pensèrent aussi les autres membres du cabinet en apprenant cet arrangement. Ils jugèrent sévèrement M. Portalis et lui reprochèrent fort injustement d'avoir affaibli le cabinet et hâté sa dissolution et l'arrivée au pouvoir de M. de Polignac. Restait à trouver un garde des sceaux ; on jeta les yeux sur M. Bourdeau, ancien procureur général, puis directeur général des domaines, remplissant depuis le mois de janvier les fonctions de sous-secrétaire d'État au ministère de la justice. Ses opinions étaient à la fois constitutionnelles

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et royalistes; à toutes les époques il avait eu dans la Chambre l'attitude la meilleure et la plus sage. On peut s'étonner qu'il ait consenti à changer une position aussi bonne que la sienne pour une situation aussi évidemment précaire que celle qu'on lui offrait. La crise était terminée, mais pour tous ceux qui avaient eu connaissance de ce qui l'avait amenée, il n'y avait plus d'illusions à se faire, le vrai dénouement ne se ferait pas attendre longtemps.

La session reprit son cours; la discussion du budget commença. Quand vint le budget de la justice, une discussion assez vive s'engagea sur une somme employée pour la construction d'une salle à manger dans l'hôtel du ministre. M. de Peyronnet avait fait cette dépense sans qu'elle fût autorisée par le budget, croyant la couvrir au moyen du reliquat d'une somme allouée pour la construction des bureaux de la chancellerie. Il s'était trompé, et la dépense était demeurée à la charge de son successeur, qui avait dû demander les fonds nécessaires pour payer les entrepreneurs. La conduite de M. de Peyronnet avait été sans aucun doute irrégulière; cette dépense toute de luxe n'avait pu être considérée comme urgente, dès lors elle ne devait pas être entreprise sans que les fonds en eussent été préalablement demandés aux Chambres. L'intérêt, d'autre part, était minime: le ministre auquel l'abus pouvait être reproché n'était plus en fonction; il n'était pas possible de qualifier le fait de concussion. Un blâme nettement exprimé eût été le meilleur moyen de faire dans une sage mesure justice de ce désordre; mais M. de Peyronnet était détesté d'un grand nombre de personnes. La commission, obéissant à ces sentiments, proposa d'accorder le crédit, mais à la charge par le ministère des finances d'exercer telle action en indemnité qu'il appartiendrait contre le ministre qui avait ordonnancé la dépense sans crédit préalable. Une fois sur ce terrain, le débat fut vif entre les membres de l'extrême droite et ceux de l'extrême gauche. Le garde des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sceaux essaya de combattre l'amendement. Tout en reconnaissant l'irrégularité de la dépense, il s'efforça d'obtenir que le vote se bornât à exprimer la censure de l'opération. Cela devait suffire pour prévenir le retour de semblables écarts.

M. Dupin, en réponse à quelques observations sur l'embarras où on mettrait le ministre des finances en lui imposant une obligation qu'il ne saurait comment remplir, proposa une nouvelle rédaction ainsi conçue : « A la charge par le « ministre d'exercer devant les tribunaux action en indem- « nité contre les anciens ministres. » Cette rédaction, combattue par le ministre des finances avec force de raisonnements, et encore par M. Hyde de Neuville, n'en fut pas moins adoptée, et la loi de crédit supplémentaire pour 1828 arriva à la Chambre des pairs avec cet amendement. La commission de cette Chambre (j'en faisais partie) fit remarquer qu'on ne pouvait mettre les tribunaux dans le cas de prononcer sur un fait administratif, ce qui leur était interdit d'une manière absolue par tous les principes du droit public. La commission n'avait pas voulu cependant qu'on pût lui reprocher de passer condamnation sur un fait répréhensible auquel la Chambre des députés avait attaché une si haute importance ; elle proposa d'accorder le crédit nécessaire pour solder, sauf liquidation, les entrepreneurs et fournisseurs, en réservant toutefois la responsabilité prévue par l'art. 151 de la loi du 25 mars 1817.

Cette solution pratique et modérée allait prévaloir, quand un incident vint tout brouiller. Les sentiments haineux manifestés par un grand nombre de députés contre un ministre pour lequel il avait une grande affection avaient profondément irrité le Roi. M. Ravez, M. de La Bourdonnaye et leurs amis lui firent entendre qu'il n'avait éprouvé ce désagrément que par la faute de ses ministres. Ils n'avaient point opposé à l'amendement de la Chambre des députés une résistance suffisante ; ils n'avaient pas fait agir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

leurs amis comme ils l'auraient dû faire. Cela est si vrai, ajoutèrent-ils, et la Chambre des députés est si honteuse aujourd'hui de cet amendement que, si la Chambre des pairs le rejette, elle n'en sera nullement blessée et s'empressera d'accepter la loi. Le mot fut donné, à la Chambre des pairs, à tous les hommes sur lesquels la cour et le parti royaliste avaient action, de repousser l'amendement. M. de Peyronnet défendit sa propre cause avec talent; il sut même se rendre intéressant en rappelant de grands malheurs qui venaient de tomber sur sa famille. Il fut soutenu par plusieurs personnes. M. de Corbière ne s'y épargna pas. La discussion dura pendant deux séances; l'amendement fut rejeté. Il fallait retourner à la Chambre des députés, et, malgré les assurances de M. Ravez et M. de La Bourdonnaye, la majorité de cette Chambre trouva un moyen auquel ces messieurs n'avaient pas pensé. Sans prendre la peine d'ouvrir une discussion, elle adopta la loi, mais en rejetant l'article qui autorisait le payement des cent soixante-dix-neuf mille francs. Ce rejet eut même lieu à une majorité beaucoup plus forte que celle accoutumée. Nouveau retour à la Chambre des pairs, qui cette fois adopta purement et simplement, sans discussion. La dépense restait sans moyen d'acquittement; cette situation devenait embarrassante pour le ministère. L'année suivante, on y pourvut en puisant dans la caisse du sceau, ce qui valut beaucoup de critiques au ministre qui avait imaginé cet expédient.

Je ne m'arrête pas sur la discussion du budget des différents ministères. Elle amena les mêmes attaques de la part de l'opposition; mais là n'était pas le danger qui menaçait le cabinet. Le 30 juillet (1829), la session fut close; la situation du ministère vis-à-vis du Roi ne s'était pas modifiée. Il est hors de doute que, dans le dernier mois de la session, le Roi avait eu avec M. Ravez et M. de Chabrol des rapports plus fréquents que de coutume, qu'il avait beaucoup vu

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

M. de La Bourdonnaye, qui avait repris une grande place dans sa confiance. Une circonstance peu importante en apparence y avait contribué. Dans une conversation avec le président de la Chambre, le Roi avait parlé de M. de La Bourdonnaye. M. Royer-Collard lui dit que c'était en réalité le seul homme de la droite qui eût conservé quelque importance, qui fût resté debout. C'était, aux yeux du Roi, un mérite bien plus grand que ne le supposait M. Royer-Collard, et son témoignage vint ainsi, sans qu'il s'en doutât, augmenter le crédit d'un de ses plus constants adversaires. S'il fallait en croire un mémoire rédigé par M. de Guernon-Ranville, M. Royer-Collard aurait eu avec Charles X une conversation bien plus importante encore. Interrogé sur la nuance ministérielle qui aurait le plus de chance de succès auprès de la majorité, il aurait répondu ces paroles : « Au « milieu des fractions qui morcellent la Chambre, il est « impossible qu'un ministère, quel qu'il soit, puisse rallier « une majorité forte et durable. Votre Majesté peut donc « choisir ses ministres selon ses opinions personnelles et « ses affections. Ces ministres n'auront ni plus ni moins « de succès que les autres. »

Il n'est nullement impossible que M. Royer-Collard ait tenu ce langage; ses jugements hautains et dédaigneux prenaient parfois ces formules tranchantes. Il est non moins vrai que Charles X ne tirait pas grande lumière de ses conversations avec les députés, même avec ceux qui étaient d'opinions absolument contraires aux siennes. Il avait l'art de se persuader qu'ils partageaient au fond, sans vouloir l'avouer, ses propres idées. M. Humann, avant de partir pour l'Alsace, avait obtenu la faveur d'une audience. Le Roi resta convaincu que ce libéral était frappé des dangers que faisaient courir au pays l'opposition, le mauvais esprit qui s'était manifesté dans la Chambre, et il disait le soir à ses intimes que, même dans le centre gauche, on reconnaissait la nécessité de marquer un grand

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

temps d'arrêt, de prendre un parti qui fût de nature à donner à la conduite des affaires une tout autre direction. Or ce parti ne pouvait être qu'un changement de ministère. Le Roi était en outre encouragé dans cette voie par les conseils venus d'Angleterre et d'Autriche. A aucune époque, ces deux cours n'avaient été plus agissantes. Au moment où la crise amenée par la guerre entre la Russie et la Turquie allait se dénouer, les cabinets de Londres et de Vienne tenaient à s'assurer le concours du cabinet de Paris; ils ne l'espéraient que de M. de Polignac. Voilà pourquoi les dénégations du duc de Wellington ne parviendront jamais à persuader aux gens bien instruits qu'il n'ait pas très activement contribué à lui frayer la route. Ses manœuvres ont été tellement connues et avérées qu'il n'y a pas une correspondance diplomatique de l'époque qui n'en fasse foi. Ces efforts réunis devaient promptement amener le résultat désiré.

Chose étrange, dans le ministère, sauf M. Portalis, on avait encore de grandes illusions; un nouveau symptôme cependant aurait dû l'éclairer. Le 27 juillet, M. de Polignac était arrivé à sa terre de Millemont, d'où les communications avec le château de Saint-Cloud n'étaient pas difficiles. Il n'avait pas daigné prendre le soin d'informer de sa venue le ministre des affaires étrangères. Dès son arrivée, il avait repris les démarches qu'il avait suspendues six mois avant, et les listes ministérielles commencèrent à circuler.

M. de Chateaubriand avait demandé un congé et était revenu de Rome dans les derniers jours de mai, un peu moins de trois mois après la nomination du nouveau Pape. Ce retour si hâtif avait sans doute pour but de tâter de nouveau le terrain. Les renseignements qu'il avait recueillis n'avaient pas été favorables, car il prit le parti d'annoncer que l'ambassade de Rome satisfaisait à la fois ses goûts, son ambition, et qu'il ne voulait plus jouer dans

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les affaires d'autre rôle que celui d'ambassadeur auprès du Saint-Siège. Il était donc reparti de Paris dans les premiers jours de juillet, et s'était dirigé sur les eaux de Cauterets d'où il devait regagner l'Italie.

Les affaires de M. de Polignac ne marchaient pas aussi vite qu'il l'avait espéré; malgré les secrètes intelligences qu'il avait avec le Roi, il eut à supporter en arrivant un pénible désappointement : il se croyait appelé à former un ministère dont il serait le chef; or le Roi avait déjà pris des engagements, notamment avec M. de La Bourdonnaye. Celui-ci n'entendait point qu'il y eût au-dessus de lui un président du conseil et voulait avoir la plus grande part dans le choix de ses collègues. Dans le conflit entre ces deux puissances, le Roi semblait tenir la balance égale; il n'y avait qu'un homme qu'il fût très décidé à faire entrer dans la nouvelle administration; c'était M. de Chabrol, pour lequel le Roi avait toujours eu beaucoup de goût et dont le caractère modéré semblait devoir être une garantie de nature à rassurer l'opinion publique. Le ministère de la marine lui était réservé; pour la guerre, M. de La Bourdonnaye désirait le duc de Bellune, mais le Dauphin déclara qu'il ne consentirait jamais à travailler avec ce maréchal, objet de son aversion depuis la guerre d'Espagne. M. de La Bourdonnaye proposa alors M. de Bourmont, auquel le Dauphin ne fit aucune objection. Charles X eût voulu conserver M. Roy et aussi, a-t-on dit, M. de Martignac; mais cette supposition est sans fondement. La place de celui-ci se trouvait prise sans discussion possible par M. de La Bourdonnaye. On aurait désiré M. Ravez à la justice; mais il était parfaitement décidé à ne pas abandonner le poste de tout repos, où il se trouvait heureux, de premier président de la cour royale de Bordeaux. Ce fut donc sur son refus que M. de Polignac mit en avant M. Courvoisier. Procureur général près la cour de Lyon, il avait autrefois siégé au centre gauche de la Chambre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des députés, ce qui convenait aux idées de fusion dont se berçait toujours M. de Polignac. Le choix de M. Courvoisier fut décidé, quoique M. de La Bourdonnaye eût préféré M. de Chantelauze, qui était à je ne sais quel titre agréable à M. le Dauphin; on le réserva pour le cas où M. Courvoisier n'accepterait pas. Restait le ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; le nom de M. de Montbel, personnage fort honorable, ayant aux yeux du Roi le mérite d'être l'ami de M. de Villèle, fut mis en avant.

Telle était, le 5 août, la composition ministérielle dont le Roi était convenu avec MM. de Polignac et de La Bourdonnaye. Comme les choses les plus secrètes ne manquent guère de transpirer, dès la veille on fut informé dans Paris de ce qui se préparait. J'allai en causer avec M. Portalis, qui, pas plus que moi, ne doutait de la chose. Il me dit que ses collègues ne pouvaient se résoudre à y croire. Ils étaient résolus à faire auprès du Roi une démarche qui devait les éclairer sur ses intentions. Il s'agissait de je ne sais quelle proposition que Sa Majesté ne pourrait manquer de repousser dans le cas où son parti serait définitivement pris. Chacun s'efforcerait de faire sentir au Roi le danger de la route dans laquelle il allait s'engager. M. de Vatimesnil seul, à cause des mauvaises dispositions de Charles X à son égard, s'abstint, je crois, de cette démarche, qui, de sa part, aurait fait plus de mal que de bien.

Le Roi reçut toutes les représentations avec bonté, avec apparence de gratitude, mais avec la fermeté d'un homme qui a pris son parti. Quand on lui représentait l'impossibilité pour la nouvelle administration de trouver une majorité, qu'en recourant à de nouvelles élections on n'en trouverait pas davantage, il répondait qu'il était parfaitement convaincu que, sans recourir à la dissolution, il trouverait facilement dans la Chambre actuelle une majorité

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

royaliste. C'est cette idée, inspirée par MM. Ravez et de La Bourdonnaye, qui l'a égaré. De tous les ministres sortants, le mieux accueilli fut M. Roy. Charles X renouvela inutilement ses instances pour qu'il gardât le portefeuille des finances. Il lui savait gré de la fermeté avec laquelle il avait défendu son budget des dépenses et le congédia avec des paroles affectueuses, l'assurant qu'il n'oublierait jamais ses loyaux services.

Le refus de M. Roy laissait un vide qu'il fallait remplir; M. de Chabrol reçut ordre de prendre le ministère des finances. Pour le remplacer à la marine, M. de Polignac proposa l'amiral de Rigny, dont la belle réputation militaire devait rehausser le prestige du nouveau cabinet. M. de Rigny était alors loin de Paris; il fallait donc attendre son consentement, dont on croyait être certain. Le dimanche parurent au *Moniteur* les ordonnances, datées de la veille, nommant les nouveaux ministres. Trois d'entre eux, MM. Courvoisier, de Rigny et de Montbel, étaient absents. M. de Polignac fut chargé par intérim du portefeuille de la marine, M. de Chabrol de celui de la justice, M. de La Bourdonnaye de celui des affaires ecclésiastiques.

M. Portalis désirait que le Roi renouvelât l'ordonnance qui le nommait à la première présidence de la Cour de cassation, et qu'elle fût datée du jour de la dissolution du ministère; cette légère faveur fut très difficile à obtenir. Le Roi ne dissimula guère qu'il lui en coûtait beaucoup de confirmer ainsi une grâce que la nécessité des circonstances lui avait seule arrachée. Ce fut à cette occasion qu'il laissa percer le regret de ne pouvoir disposer de cette place pour M. de Peyronnet. Cette mauvaise grâce de Charles X montre la fausseté des allégations si souvent répétées sur la secrète intelligence des derniers mois entre M. Portalis et M. de Polignac.

Quant à M. de Vatimesnil, les préventions du Roi étaient telles, qu'ayant demandé une audience dans laquelle il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

devait solliciter, suivant l'usage, la faveur des entrées du cabinet, ce qui ne se refusait jamais aux ministres sortants, Charles X ne put contenir son mécontentement, contrairement à ses habitudes de politesse et de dignité. Peu de jours auparavant avait paru, dans je ne sais quel journal libéral, un article dans lequel les regrets et les éloges étaient prodigués au ministre de l'instruction publique. Le Roi en prit occasion pour lui reprocher la faveur dont il jouissait dans un parti notoirement hostile au trône et à la dynastie; puis, après une scène violente dans laquelle M. de Vatimesnil se défendit avec fermeté, il lui signifia que les entrées ne lui seraient accordées qu'autant qu'il désavouerait hautement dans les journaux les éloges inconvenants dont il était l'objet. M. de Vatimesnil se retira après lui avoir représenté qu'une pareille condition était inacceptable, qu'elle serait un démenti donné à tous les actes du dernier ministère, qu'il n'y en avait aucun dont il se repentit, que tous, d'ailleurs, avaient eu dans leur temps l'approbation formelle du Roi.

M. de Martignac était déjà ministre d'État; on lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur. Il se retira profondément blessé dans ses sentiments dévoués pour la famille royale. Il n'avait jamais pu supposer que les services qu'il avait rendus, l'éclat que son talent avait jeté sur le gouvernement pussent être méconnus, que son éloignement des affaires dût paraître si naturel et si simple à des princes qu'il avait servis avec passion. On ne lui avait pas dit un mot de regret, on n'avait pas fait la moindre démarche pour le retenir, alors qu'on avait paru mettre tant de prix à conserver M. Roy! Peut-être cependant aurait-il pu le prévoir. Vers la fin de la session, à la Chambre des pairs, une discussion assez violente s'était élevée entre lui et M. de Villefranche; il avait repoussé avec éloquence et énergie les attaques dirigées contre son ministère; le lendemain, le Roi lui dit : « Mais pourquoi

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« donc, mon cher, avoir fait ce discours? à quoi bon? quelle « nécessité de répondre à M. de Villefranche? — Mais, Sire, « il était impossible de laisser sans réplique une attaque « aussi démesurée; c'eût été passer condamnation. Je ne « me serais jamais pardonné une telle fin de session; on me « l'aurait éternellement reproché. — Eh bien, soit; mais « pourquoi parler des ordonnances du 16 juin? Vous pouviez « bien, au moins, vous taire sur ce point. — Votre Majesté « n'oublie pas, sans doute, qu'elle ne les a adoptées qu'après « avoir acquis l'entière conviction de leur légalité, de leur « utilité, de leur nécessité; elle nous l'a dit vingt fois. — « Eh bien, oui, je n'en disconviens pas, j'ai fait alors ce que « j'ai cru utile. Je ne me le reproche pas, je le ferais peut-« être encore; mais qu'est-ce que cela a de commun avec « votre politique? Croyez-moi, c'est une faute que vous « avez faite là; *ils ne vous la pardonneront jamais.* »

Cette conversation, que je rends littéralement telle qu'elle m'a été rapportée par M. de Martignac, est caractéristique, surtout quand on la rapproche du parti auquel Charles X était alors arrêté et qu'il a exécuté quinze jours plus tard. Quels étaient donc les puissants personnages dont il disait : *Ils ne vous le pardonneront jamais*, si ce ne sont les Jésuites et leurs amis, si ce ne sont les membres de cette congrégation qui voulait le pouvoir à tout prix? En effet, il n'a pas été pardonné à M. de Martignac, il n'a pas été pardonné à M. Portalis, principal rédacteur des ordonnances, et auquel le Roi n'a laissé qu'à regret la place de premier président de la Cour de cassation, ni à M. Feutrier, ministre des affaires ecclésiastiques, dont le frère n'a pas tardé à être enlevé à une préfecture qu'il administrait avec un incontestable succès (1).

(1) M. Feutrier, évêque de Beauvais, est mort à la fin du printemps suivant; il était encore dans la force de l'âge. On ne saurait douter que les dégoûts dont il avait été abreuvé par ses anciens amis du clergé n'aient beaucoup contribué à hâter la fin de sa carrière.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il est difficile de ne pas croire que Charles X, pendant toute la durée du ministère du 8 août, a subi l'influence des comités secrets, très puissants sur sa conscience. On lui avait donné le conseil de céder, de laisser passer l'orage, jusqu'au moment où il pourrait se débarrasser de ministres suspects et reprendre son autorité et sa liberté. On a beaucoup dit, et je n'hésite pas à le croire, que M. de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux, était l'intermédiaire habituel entre le Roi et le *conseil de conscience*. Le nonce du Pape n'y était pas étranger; enfin, M. Franchet était un des membres les plus agissants. Sur ces différents personnages je n'ai aucun doute; il en est d'autres que j'ai souvent entendu citer, que j'ai d'assez sérieuses raisons de soupçonner, mais je n'ai pas la certitude nécessaire pour écrire leur nom.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VIII

Le ministère Polignac et l'opinion publique; sentiments de la presse. — Les projets du cabinet; ses irrésolutions. — M. de Rigny refuse d'entrer dans la combinaison ministérielle. — M. Courvoisier accepte, en stipulant le respect pour la Charte. — Caractères et dispositions des membres du cabinet. — Démission de M. de Belleyme, préfet de police. — Attitude de son successeur M. Mangin. — Autres démissions au Conseil d'État. — Procès de presse; condamnation du *Figaro*. — Voyage triomphal de M. de La Fayette dans le Midi. — Les associations pour le refus de l'impôt; condamnation du *Commerce* et du *Courrier*. — Mouvement dans le personnel administratif. — La guerre russo-turque; mission du général Muffling à Constantinople; signature de la paix. — Mission de M. de La Bretonnière à Alger; insulte au pavillon parlementaire; l'expédition est décidée. — Désaccord de M. de Polignac et de M. de La Bourdonnaye; ce dernier quitte le ministère, où il est remplacé par M. de Guernon-Ranville. — Condamnation de l'*Apostolique*. — Arrangement définitif des affaires de Grèce. — Méhémet-Ali propose au gouvernement français de châtier le dey d'Alger. — Préparatifs de l'expédition. — Mécontentement de l'Angleterre; négociations avec le Foreign-Office. — Sentiments hostiles de la Grande-Bretagne à notre égard.

Le *Moniteur* qui publiait la nouvelle liste ministérielle causa en France une émotion impossible à décrire. Dans Paris surtout, ce fut une explosion de surprise indignée. Il est sans exemple que ni en France, ni en aucun autre pays, un changement de cabinet ait excité tant de passions et causé tant d'alarmes. La presse se fit l'interprète des sentiments publics; un des journaux les plus répandus, celui qui dans ses jours d'opposition les plus ardents avait toujours conservé une couleur fort royaliste, le *Journal des Débats*, s'écriait : « Le voilà donc encore une fois brisé, ce « lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« monarque ! » Il annonçait des coups d'État, formulait la première menace qui eût été faite du refus d'impôt. « Qu'on « y pense bien, disait-il, la Chambre a maintenant une « autorité contre laquelle viendraient se briser tous les « efforts du despotisme. Le peuple paye un milliard à la loi, « il ne payerait pas deux millions aux ordonnances d'un « ministre. » C'était, en peu de mots, prédire le sort du ministère avant qu'il eût fait un pas. Trois noms surtout excitaient les plus vives appréhensions : ceux de MM. de Polignac, de Bourmont et de La Bourdonnaye. On les considérait comme les chefs de la nouvelle administration. Dans les journaux de province, comme dans ceux de Paris, commencèrent contre eux non seulement les attaques les plus violentes, mais les accusations les plus graves. A M. de Polignac on reprochait son nom impopulaire déjà au commencement de la Révolution, la part qu'il avait prise à la conjuration de Georges et son refus de prêter serment à la Charte, lors de son élévation à la pairie ; à M. de Bourmont, sa conduite dans la Vendée et sa désertion à l'ennemi la veille de la bataille de Waterloo ; à M. de La Bourdonnaye, sa violence, les fameuses catégories qui étaient son œuvre, ses discours de 1815. Il y en eut un, entre autres, qu'on réimprima et répandit à profusion, celui-là bien compromettant. Le *Journal des Débats* écrivait : « Coblentz, « Waterloo, 1815, voilà les trois principes, les trois per- « sonnages du ministère. Pressez, tordez ce ministère ; il « en dégoutte humiliation, malheur et dangers. »

Que faisait, que méditait ce ministère, objet d'un déchaînement si général ? Où était sa force ? Où se trouvaient ses points d'appui ? On lui supposait des projets longuement médités, et dans le fait il n'avait d'idées arrêtées sur rien. Amis et ennemis se trompaient ; le parti ultra-royaliste et les deux ou trois journaux qui en dépendaient étaient convaincus qu'il allait agir, porter sans hésiter les coups si longtemps attendus pour renverser, dans le régime consti-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tutionnel, tout ce qui les blessait. Ils le présentaient comme le réparateur de tous les maux que les anciens ministres avaient causés en France par leur alliance avec le parti libéral et les concessions coupables qu'ils s'étaient laissé arracher. Ainsi les espérances des uns venaient à l'appui des craintes des autres. Dans le parti ultra, l'impatience était telle que la semaine n'était pas encore écoulée que déjà l'un des plus violents, M. Dudon, disait : « Que voulez-« vous qu'on attende de ces gens-là? Ils se contentent de « mettre des noms en avant comme un épouvantail; ils « n'ont pas eu l'esprit de comprendre qu'il fallait surtout « frapper les imaginations, que les actes devaient précéder « les paroles. Le *Moniteur* n'aurait-il pas dû publier, le len-« demain de la formation du ministère, une belle et bonne « ordonnance portant que la Charte était réformée dans « tous ceux de ses articles qui sont un obstacle évident au « maintien et à la consolidation du gouvernement monar-« chique? » Cette marche eût sans doute été périlleuse, mais elle eût eu le mérite de prendre la nation au dépourvu, et je n'oserais affirmer qu'elle aurait produit de plus désastreux effets que celle qui a été suivie.

Loin de se décider à marcher d'un pas si résolu, MM. de Polignac, de La Bourdonnaye, de Bourmont et de Chabrol n'avaient même pas un programme sur lequel ils pussent échanger des idées. Ils avaient vaguement le sentiment que leur mission consistait à supprimer les dernières lois qui avaient assuré la liberté de la presse et la sincérité dans les élections. Quant aux meilleurs procédés à prendre pour arriver à ce résultat, ils ne s'en préoccupaient pas, persuadés, comme le Roi, qu'il leur serait facile d'obtenir de la Chambre des députés, telle qu'elle existait, une majorité favorable.

M. de Polignac était assez porté à ménager les apparences, à respecter jusqu'à un certain point les formes constitutionnelles. M. de La Bourdonnaye dédaignait toutes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ces habiletés et comptait surtout sur l'impression que devait produire une volonté bien arrêtée, ne reculant jamais jusqu'à l'achèvement de ce qu'elle avait entrepris. Il y avait, entre ces deux hommes prétendant à la direction suprême des affaires, une divergence bien plus importante et qui éclata dès les premiers jours : non seulement M. de La Bourdonnaye n'était pas dévot, mais il redoutait les prêtres et n'entendait leur laisser prendre aucune part dans le gouvernement; or, c'était précisément sur l'influence du clergé que M. de Polignac fondait ses plus chères espérances. S'il s'est trompé sur l'efficacité de cet appui, l'expérience, du moins, a prouvé qu'il n'avait pas eu tort de compter sur lui, surtout sur le haut clergé, qui s'est engagé dans sa cause avec un zèle imprudent et dont les effets ont été très fâcheux (1). Le nouveau ministère vivait donc au jour le jour, semblant attendre conseil des circonstances. Il fallait d'abord qu'il se constituât. Trois de ses membres étaient absents. M. de Montbel arriva sans retard. M. de Rigny vint apporter lui-même son refus inébranlable. Malgré les prières, les injonctions du Roi, rien ne put vaincre sa résistance. Je sais positivement qu'il donna à M. de Polignac, pour motif de ce refus, une invincible répugnance à se trouver le collègue de M. de Bourmont. L'embarras pour le remplacer fut grand; on se décida pour M. d'Haussez, préfet de la Dordogne.

M. Courvoisier, homme d'honneur, de talent, excellent magistrat, avait reçu sa nomination avec un véritable sen-

(1) On ne saurait oublier un mandement de l'archevêque de Toulouse dans lequel ce prélat, déjà signalé par tant d'actes violents, s'écriait : « Ils sont donc véritablement dignes de la confiance du « monarque et des espérances des chrétiens, ces ministres si basse- « ment outragés par des hommes qui ne veulent ni monarchie, ni « christianisme. Nous n'en doutons point, ces nouveaux dépositaires « du pouvoir auront la gloire de replacer la patrie sur ses *véritables* « *bases* : nous en prenons à témoin les sinistres présages des esclaves « de l'incrédulité qui déjà s'annoncent comme ne pouvant supporter « une patrie où le trône et l'autel se prêtent un naturel appui. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

timent d'effroi; il répondit qu'il avait besoin de réfléchir, qu'il partait pour Paris et mettrait aux pieds du Roi les très bonnes raisons qui auraient dû empêcher de penser à lui. Il partit, voyageant à petites journées, avec ses chevaux; il avait voulu se ménager l'occasion de causer avec un grand nombre de personnes, sur la route qu'il allait parcourir. Le matin de son arrivée, je le vis de très bonne heure entrer chez moi. Nous étions restés dans les meilleurs termes; il me devait sa place de procureur général. Il m'exposa sa situation avec le plus grand abandon; le changement de ministère l'effrayait autant que moi; il était décidé à en montrer au Roi toutes les conséquences et à le supplier de permettre qu'il ne fît pas partie d'une combinaison dans laquelle il serait déplacé. Si Charles X insistait, il ne croyait pas possible de le refuser; son père avait été secrétaire particulier de ce prince, auquel il avait lui-même des obligations qui lui commandaient un dévouement tout particulier. Ce dévouement n'irait cependant pas jusqu'à mettre son nom au bas d'actes violant la Charte. Je pouvais être sûr que, si jamais on avait cette intention, sa retraite ne serait pas douteuse. « Le château, me dit-il, se trompe « à mon égard; parce que je suis devenu très pieux (c'est « un bonheur dont je me félicite tous les jours), on sup- « pose que je suis à la merci des prêtres. Loin de là; je « prétends qu'ils ont leurs devoirs et doivent s'y renfermer, « que s'ils n'ont pas la sagesse de se tenir en dehors de la « politique, on doit les en écarter énergiquement. »

M. Courvoisier fut ce même jour reçu par le Roi et parla avec beaucoup de force dans le sens qu'il m'avait annoncé. Charles X lui donna l'assurance formelle que l'intention de porter la moindre atteinte à la Charte était à mille lieues de sa pensée, qu'il ne méditait aucun coup d'État, et qu'assuré d'une majorité à la Chambre des députés, il n'en voyait pas le prétexte ni l'occasion. En vain M. Courvoisier s'efforça de lui faire comprendre que sa confiance dans la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

majorité qu'on lui promettait ne reposait que sur des suppositions qui, avec le ministère qu'il venait de choisir, ne se réaliseraient pas. Le Roi resta inébranlable et finit par donner à M. Courvoisier l'ordre d'accepter le ministère. Il revint me raconter cette conversation et me renouvela l'assurance que sa retraite précéderait tout acte pouvant conduire à un coup d'État. C'est une parole qu'il a religieusement tenue.

C'était un singulier assemblage que ce ministère, dont on redoutait les résolutions énergiques et qui cependant renfermait tant de germes de division, bien faits pour rendre impossible toute unité d'action. M. de Polignac et M. de La Bourdonnaye, jaloux l'un de l'autre, cherchaient chacun de son côté à s'emparer de la présidence. M. de Polignac, accoutumé à marcher à pas comptés, allant à son but avec une persévérante adresse ; M. de La Bourdonnaye, impétueux, violent, voulant emporter tout de haute lutte; M. de Bourmont, bien décidé à s'attacher à celui des deux qui paraîtrait avoir les meilleures chances. Joueur effréné, perdu de dettes, il était décidé à rester au pouvoir. Il avait montré une brillante valeur dans les guerres de 1813 et 1814, mais aucune qualité supérieure. Les plus belles années de sa jeunesse s'étaient passées dans les aventures de la dernière guerre des Chouans. Il avait contracté l'habitude des complots, n'agissait jamais ouvertement. Pendant sept ou huit années que je l'ai vu à la Chambre des pairs, je ne me souviens pas d'avoir entendu sortir une parole de sa bouche ; il ne causait même pas avec ses voisins. Il avait cependant trouvé moyen de gagner la confiance du Dauphin ; c'était d'autant plus remarquable qu'au retour d'Espagne il était en d'assez mauvais termes avec ce prince. Le premier il avait refusé d'obéir à l'ordonnance d'Andujar. Quant à la fermeté, qui est un des premiers mérites de l'homme de guerre, de celui surtout qui a fait son chemin dans les guerres civiles, il ne la possédait pas. Qui croirait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'au moment de commettre une des actions les plus graves de sa vie, la veille de la bataille de Waterloo, il hésita jusqu'au dernier moment, et qu'il fut entraîné par l'énergique insistance de son aide de camp, M. Clouet?

M. de Chabrol, comme M. de Montbel, n'avait aucune idée arrêtée et suivait la marche de ses collègues, sans se bien rendre compte du but vers lequel ils se dirigeaient. Ils affectaient un grand respect pour la légalité et déclaraient, à qui voulait les entendre, que jamais ils ne consentiraient à une violation de la Charte, ajoutant qu'un semblable projet était aussi loin de la pensée du Roi que de la leur. Mais ils avaient beau le répéter, ils n'étaient crus de personne.

Dès les premiers jours, le cabinet eut à subir des dégoûts qui étaient de mauvais augure. M. de Belleyme, préfet de police, donna sa démission. Son administration durant les deux dernières années avait eu un succès presque éclatant; il avait eu l'habileté de se concilier la confiance de toutes les classes de la population de Paris. Il sentit qu'il ne pouvait continuer de servir sous des chefs dont les principes seraient aussi peu d'accord avec ceux des hommes qui l'avaient lancé dans la carrière administrative. Il se serait trouvé sous la direction immédiate de M. de La Bourdonnaye, et l'épreuve lui parut trop rude. Le ministère, qui savait la faveur dont il jouissait dans le public et le tort que lui ferait dans l'opinion un pareil abandon, ne voulut pas paraître offensé et le nomma président du tribunal de première instance de la Seine (1). M. de La Bourdonnaye le

(1) On a su depuis que M. de Belleyme, fort peu franc, se ménageait avec tous les partis, avait, sous le ministère Martignac, conservé des rapports fort intimes avec l'intérieur du palais de Charles X, qu'on y comptait beaucoup sur lui. Le désappointement que causa sa démission n'empêcha pas qu'on crut lui devoir des ménagements; telle est la cause de sa nomination à la place de président du tribunal de première instance de Paris. En 1832, à la Chambre des députés, il a pris place dans les rangs du parti libéral, parmi les hommes du mouvement. Est-il plus sincère dans cette attitude?

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

remplaça par M. Mangin, procureur général à Poitiers, où il s'était signalé en 1822 par l'implacable dureté de sa conduite dans la poursuite de la conspiration qui coûta la vie au général Berton. Jamais homme ne fut moins propre à faire supporter, en les adoucissant par de sages tempéraments, les sévérités inévitables dans les nouvelles fonctions qui lui étaient confiées. Dur et irascible au dernier degré, incapable de supporter la moindre contradiction, chaque affaire un peu délicate devenait pour lui une lutte personnelle qu'il poursuivait avec passion. Il faisait continuellement insérer dans les journaux, en vertu de son droit magistral, des articles où les démentis injurieux étaient prodigués. Comme il eût dû s'y attendre, ces démentis et ces injures étaient rendus au centuple à qui les adressait. Sans perspicacité pour juger les hommes, il est resté étranger à la population, ignorant la véritable disposition des esprits; ses rapports quotidiens ont tenu dans une erreur perpétuelle le gouvernement, qu'il aurait dû avertir. Il avait de grandes qualités morales, probe, de mœurs austères, d'une incontestable capacité dans les affaires judiciaires. Il eût été à sa place dans la magistrature assise et avait rendu de grands services à la Cour de cassation, où il était très estimé. Il était déplacé à la préfecture de police, comme dans le ministère public, où le contact avec les hommes était trop immédiat.

L'exemple de M. de Belleyme fut suivi par plusieurs membres du conseil d'État. MM. Bertin de Vaux, Alex. de Laborde, Villemain, Hély d'Oissel, Froidefond de Bellisle, Agier, de Salvandy, se retirèrent. Mais la plus éclatante de toutes les démissions fut celle de M. de Chateaubriand. Il arriva des Pyrénées pour la déposer lui-même aux pieds du Roi et espérait avoir ainsi une occasion de dire au prince toute sa pensée sur les périls de la route où il s'engageait; mais l'audience qu'il réclamait ne lui fut point accordée; il ne put voir que son ancien ami M. de Polignac, auquel il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parla avec une complète franchise. Le ministère n'épargna rien pour le retenir et lui prodigua les offres de toute nature, entre autres le titre de duc. M. de Chateaubriand l'avait beaucoup désiré ; ses amis l'avaient plusieurs fois demandé pour lui, Mme de Chateaubriand en eût été heureuse; il y eut donc dans le refus persistant de M. de Chateaubriand beaucoup de mérite. Il abandonnait un poste brillant qui lui convenait, il renonçait à un gros traitement qui, dans le délabrement de ses affaires, lui était presque nécessaire. Il sentait le prix de tous ces sacrifices, mais n'hésita pas. C'est, à mon sens, l'époque la plus honorable de sa vie. Je le rencontrais alors, et je puis attester qu'il ne se faisait aucune illusion, qu'il était convaincu que Charles X ne lui pardonnerait jamais ce dernier acte d'opposition. C'était donc son avenir tout entier qu'il compromettait.

Les journaux qui défendaient le cabinet, la *Gazette* et la *Quotidienne* (le *Drapeau blanc* ne pouvait être considéré que comme un enfant perdu du parti), disaient chaque matin que blâmer les choix du Roi, attaquer ses ministres avec une telle violence, quand aucun acte ne pouvait être incriminé avec justice, c'était attenter à la prérogative royale, c'était attaquer la couronne dans l'exercice de son droit le plus important, celui de choisir librement ses ministres. Cette argumentation n'était pas dénuée de fondement; en d'autres circonstances, elle eût pu être très puissante ; mais il se rencontre dans l'histoire de tous les gouvernements des moments de crise où le droit écrit est nécessairement primé par un droit préexistant à tous les autres, le droit de légitime défense. Or, qui pouvait nier que la Charte ne fût menacée? que MM. de La Bourdonnaye, de Polignac et même M. de Bourmont n'en fussent les ennemis déclarés? La polémique des journaux ne pouvait donc offrir au ministère un moyen de défense très efficace; il eut recours aux tribunaux. Ce fut d'abord le *Journal des Débats*, qui fut traduit devant eux; les poursuites n'eurent que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'assez minces résultats. Le rédacteur d'un petit journal, le *Figaro*, fut condamné à six mois de prison et à mille francs d'amende; la cour royale confirma ce jugement; mais les mêmes peines ayant été prononcées par le tribunal contre M. Bertin, éditeur responsable du *Journal des Débats*, nous verrons plus tard comment la cour royale annula ce second jugement. Ce fut un des graves événements de la fin de l'année.

Dans les grandes villes, l'opinion publique saisissait toutes les occasions de manifester ses tendances hostiles. M. de La Fayette fut l'objet d'une ovation à Lyon. Il était parti quelques jours avant la clôture de la session pour aller revoir les lieux de sa naissance; son passage à Clermont, à Issoire, à Brioude, n'avait été marqué que par des banquets offerts par ses amis ou des membres de sa famille, mais il se trouvait au Puy lorsqu'il y reçut la nouvelle du changement de ministère. A partir de ce moment, son voyage prit un caractère politique. A Vizille, à Grenoble, on fit cortège au *grand citoyen*, on lui présenta une couronne de chêne dont les feuilles étaient d'argent; c'était le produit d'une souscription à cinquante centimes. A Lyon, une troupe de cinq cents cavaliers et de huit à neuf cents jeunes gens à pied alla à sa rencontre, et il fit son entrée dans une calèche attelée de quatre chevaux. Le 6, il y eut promenade sur la Saône, et le 7, un grand banquet avec toasts et discours politiques. Le lendemain, il partit dans la matinée, escorté, malgré la pluie, d'une masse énorme de population. L'autorité n'eut d'autre parti à prendre que de rester silencieuse. Il était impossible de se dissimuler la gravité de ces manifestations. Était-ce seulement le défenseur des idées libérales qu'on acclamait ainsi? n'étaient-ce pas aussi les souvenirs de la révolution de 89 et peut-être même l'espérance d'une révolution nouvelle? Qui donc avait soulevé ces passions assoupies, si ce n'est l'apparition d'un ministère auquel on supposait l'intention de supprimer les libertés

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

publiques? Rien de semblable s'était-il produit sous le ministère précédent?

Bientôt vinrent se joindre à ces démonstrations des actes autrement graves. Je veux parler des associations pour le refus de l'impôt. Ce fut le 11 septembre que parut dans le *Journal du Commerce* le premier acte d'association. Il était présenté à l'acceptation de cinq départements dont se composait l'ancienne Bretagne, dans le ressort et sous la protection, était-il dit, de la cour royale de Rennes. — Je n'entrerai pas dans le détail de cette pièce assez longue; il me suffira de dire que les signataires, prévoyant d'abord le cas où les ministres entreprendraient de lever l'impôt par voie d'ordonnance et sans le concours des Chambres, puis celui où ils essayeraient d'introduire un changement inconstitutionnel dans le système électoral, s'engageaient, dans ces deux cas, à ne pas payer l'impôt et à recueillir des souscriptions afin de couvrir les frais qui pourraient rester à leur charge, par suite de ce refus.

Le gouvernement fit poursuivre le journal. Le délit était certain, cette prétendue association n'était encore qu'un projet rédigé, je crois, par un ancien député de Bretagne. Le journal l'avait présenté comme étant en plein cours d'exécution avant qu'il fût encore revêtu d'une seule signature. Il y avait donc manœuvre coupable. L'accusation porta sur trois points : 1° attaque formelle à l'autorité du Roi; 2° provocation à la désobéissance aux lois; 3° excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi. Tous les tribunaux et toutes les cours qui furent saisis de cette affaire (car elle fut poursuivie dans plusieurs ressorts, plusieurs journaux ayant reproduit les articles du journal incriminé) furent d'accord pour écarter les deux premiers chefs d'accusation, se fondant sur ce qu'il n'y avait pas d'attaque formelle à l'autorité du Roi, ni de provocation à la désobéissance aux lois, puisque le cas de la résistance au payement de l'impôt était subordonné à des circon-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

stances qui n'existaient pas et dont l'existence eût motivé légalement ce refus. Mais sur le troisième chef, il était difficile de nier que la supposition sur laquelle reposait le système d'association ne fût une incitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi. Les rédacteurs des journaux *le Commerce* et *le Courrier* furent donc, sur ce seul chef, condamnés par le tribunal de la Seine à un mois de prison et à cinq cents francs d'amende. La cour royale de Paris confirma ces jugements. A Metz, il y eut semblable jugement rendu par le tribunal de première instance, mais celui-là fut infirmé par la cour royale. A Rouen, le tribunal, tout en blâmant l'article incriminé, donna mainlevée de la poursuite et de la saisie. Au fond, il y avait moins divergence de doctrine que différence dans la manière d'appliquer la loi. On ne manqua pas de rappeler dans le cours des débats auxquels ce procès donna lieu, que la légalité, en certains cas, du refus de l'impôt avait été proclamée à la tribune par l'un des membres du ministère actuel, M. de La Bourdonnaye.

Les associations se formèrent et se propagèrent très librement; le gouvernement renonça à y mettre obstacle. A Paris, l'acte fut signé par tous les députés et par quelques grands propriétaires. En résumé, il y eut plus de bruit que de besogne; il est difficile d'apprécier le nombre des souscripteurs; tandis qu'un journal royaliste affirmait à la fin de 1829 que leur nombre n'allait pas à quinze cents dans toute la France, le *Constitutionnel* avait la prétention d'en compter jusqu'à dix-neuf cents dans un seul arrondissement!

Ce fut au milieu de ces agitations et de ces querelles que la cour royale annula l'arrêt du tribunal de première instance qui condamnait le *Journal des Débats*. L'éditeur responsable, M. Bertin l'aîné, fut défendu avec beaucoup de talent par M. Dupin, et lui-même prononça un discours fort habile. Il tirait grand parti de son dévouement très

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

connu à la famille royale, à la personne même du Roi, et de tout ce qu'il avait souffert en d'autres temps, pour la cause qu'on l'accusait d'attaquer. « Personne ne croira, « ajouta-t-il, qu'arrivé au terme de ma carrière, j'aie sé- « rieusement voulu offenser, outrager, insulter celui qui « fut toujours l'objet de mon respect, de mon amour, j'al- « lais presque dire de mon culte. »

La Cour, considérant que, si les expressions de l'article étaient inconvenantes et contraires à la modération qu'on doit apporter dans la discussion des actes du gouvernement, elles ne constituaient pas les délits d'offense à la personne du Roi et d'attaque à la dignité royale, le déchargea des condamnations portées contre lui et le renvoya de la plainte. Cet arrêt fut accueilli dans le public avec une faveur extraordinaire ; la joie triomphante qui éclata partout, est un des symptômes les plus caractéristiques de l'impopularité du ministère. Il ne paraissait pas s'en soucier, car les nominations faites depuis cinq mois étaient dans le sens du royalisme le plus ardent, et plus hostiles que jamais aux institutions constitutionnelles. M. de Curzay, signalé parmi les violents de 1815, avait été remplacer M. d'Haussez à la préfecture de Bordeaux. M. d'Arbaud-Jouques était envoyé à Marseille. M. Rives, directeur du personnel au ministère de l'intérieur; M. de Boisbertrand avait été remis à la tête de la direction du commerce ; le baron Trouvé, chef du cabinet du ministre de l'intérieur ; M. Berthier, directeur des forêts. Tous gens de même nuance.

Si les débuts du nouveau cabinet étaient pénibles à l'intérieur, il en était autrement à l'extérieur. Pour les cabinets étrangers, le nouveau ministère était personnifié dans M. de Polignac. Excepté à Saint-Pétersbourg, son avènement fut partout envisagé d'un œil favorable. En Espagne, en Portugal et dans tous les États d'Italie, les gouvernements plus ou moins absolus qui régissaient ces pays ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pouvaient manquer d'en ressentir une grande joie. En Angleterre, les journaux le célébrèrent à l'envi comme un événement fort heureux dont ne devaient pas s'inquiéter les amis de la liberté et qui devait resserrer les liens d'amitié entre le gouvernement français et le gouvernement anglais. Comme en Autriche, on espérait à Londres que M. de Polignac romprait les engagements qui avaient pu être pris entre le cabinet de Paris et celui de Saint-Pétersbourg. Mais, par un concours d'événements que ni l'un ni l'autre n'avaient prévus, il se trouva que ce ministre sur lequel les puissances avaient mis leur confiance arrivait trop tard et qu'il ne pouvait, quelles que fussent ses inclinations, leur être utile. Charles X avait beaucoup plus qu'on ne le croyait le goût et la prétention de diriger lui-même les affaires extérieures. Il lisait toutes les dépêches de quelque importance et débattait avec son ministre les réponses à faire. Il était donc fort au courant de ces questions et avait fini par s'identifier avec le système suivi par son cabinet depuis deux ans. Il n'était pas vrai qu'il eût aucun engagement positif avec la Russie, mais il était avec elle dans les meilleurs termes, plus disposé à la servir qu'à la contrarier. M. de Polignac trouva donc sur ce point son opinion beaucoup plus établie, plus ferme qu'il ne l'avait peut-être supposé.

Depuis le mois de juin, les événements qui s'étaient succédé avaient changé bien des choses. Une première bataille gagnée par le général Diebitsch au pied du Balkan lui avait ouvert le passage de cette chaîne de montagnes, boulevard de l'Empire ottoman; après plusieurs combats qui tous se terminèrent à son avantage, il était en marche sur Andrinople. Une fois entré là et bien appuyé sur ses flancs, il pouvait recevoir par la mer Noire les renforts et les approvisionnements. Il n'y avait plus rien pour empêcher sa marche sur Constantinople. L'empereur Nicolas, connaissant le mauvais vouloir de l'Autriche et de l'An-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gleterre, peu rassuré du côté de son frère Constantin, qui lui avait à peu près refusé le secours de son armée de Pologne, désirait la paix. De Varsovie, où il était venu, il se décida à aller jusqu'à Berlin ; il y arriva le 8 juin. Là, dans des conférences intimes qu'il eut avec le roi de Prusse, désirant consolider son alliance avec lui, il lui parla avec un entier abandon, lui donna l'assurance que, s'il poursuivait la guerre, c'était uniquement pour s'assurer la paix. Il n'avait, disait-il, aucune ambition, aucun désir de conquête, et il était surtout à mille lieues de vouloir s'emparer de Constantinople. Le roi de Prusse n'hésita pas à lui promettre son assistance dans le cas où d'autres voudraient l'attaquer ; il fut décidé entre eux que le général Muffling, l'un des hommes de confiance du roi, partirait aussitôt pour Constantinople et ne négligerait rien pour persuader au Grand Seigneur que le moment de traiter était venu.

Lorsque, le 4 août, le général Muffling arriva à Constantinople, les opérations militaires avaient rendu le rôle du médiateur plus facile. Il réussit d'abord à faire comprendre au Sultan que tout lui commandait d'accepter les propositions faites pour fixer le sort de la Grèce. Le reis effendi ne tarda pas à déclarer au nom de son maître qu'il acceptait la médiation des puissances et le traité du 6 juillet 1827. Puis il pria les ministres de France et d'Angleterre d'interposer, avec celui de la Prusse, leurs bons offices pour arrêter la marche de l'armée russe. Le traité ne fut signé que le 14 septembre ; les conditions étaient sans doute fort avantageuses pour la Russie, bien qu'il fût impossible de dire que le Czar eût précisément manqué aux engagements pris à Berlin. La Porte, en effet, ne semblait perdre aucun territoire en Europe, et le Pruth servait encore de limite aux deux empires ; mais l'exercice de la suzeraineté qui était conservé à l'Empire ottoman sur la Moldavie et la Valachie n'était plus appuyé sur la possession des forteresses situées

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur le Danube et sur les confins de la Serbie. Les privilèges de cette suzeraineté se trouvaient dès lors à peu près réduits à de vaines formalités d'investiture. Le protectorat de la Russie, au contraire, fortifié pendant la dernière guerre par une influence morale toujours croissante, équivalait presque à une suzeraineté. Une des conditions les plus importantes du traité fut l'ouverture des Dardanelles et du Bosphore. Stipulée pour toutes les nations, les plus grands avantages de cette ouverture devaient cependant appartenir à la Russie, car elle lui assurait le développement de sa marine, la libre exportation de ses produits dans la Méditerranée.

Quant à la Grèce, il est évident que son sort ne devait plus causer d'inquiétudes, et les négociations qui allaient suivre, sur les bases fixées par le protocole du 22 mars précédent, ne laissaient entrevoir aucune difficulté. Ces résultats étaient d'abord dus au succès de la campagne du général Diebitsch, puis à la modération de l'empereur Nicolas. Quant à M. de Polignac, le temps avait évidemment manqué pour que son intervention pût se faire sentir.

Restait la querelle engagée avec la régence d'Alger; depuis deux ans, cette ville était bloquée plus ou moins rigoureusement. Cette situation aussi onéreuse que pénible coûtait sept millions par an; le blocus était plus dangereux pour l'escadre que nuisible à l'État qui le supportait; il fallait en finir. Alors que M. Portalis était aux affaires étrangères, il avait jugé convenable de tenter une dernière démarche en vue d'un accommodement. Le contre-amiral La Bretonnière, qui commandait le blocus, avait reçu l'ordre d'entrer en pourparlers avec le dey et de lui porter les réclamations de la France. Le 30 juillet, le vaisseau *la Provence*, monté par M. de La Bretonnière, était venu mouiller à deux milles d'Alger avec pavillon parlementaire. Admis le lendemain à l'audience du dey, le contre-amiral fit connaître l'objet de sa mission et la satisfaction que la France exigeait. Le dey écouta les propositions avec une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

attention de bon augure, et jusqu'au 12 août on le crut disposé à les accepter; mais, ce jour venu, il répondit par le refus le plus positif. La *Provence* appareilla le 3 août à une heure; mais comme elle sortait de la baie, à un signal parti du château dit la Casba, où le dey faisait sa résidence, l'artillerie d'une batterie voisine tira sur le vaisseau parlementaire; toutes les autres l'imitèrent, et la *Provence* sortit de la baie criblée de boulets et ayant beaucoup souffert dans sa mâture et ses agrès, l'amiral n'ayant pas voulu riposter un seul coup.

La nouvelle de cette indigne violation du droit des gens arriva à Paris au moment où M. de Polignac venait de prendre le portefeuille des affaires étrangères. Il n'hésita pas à envoyer l'ordre de cesser toute communication avec le dey. En vain celui-ci essaya de s'excuser; en vain il fit dire au commandant du blocus qu'il était fâché de l'insulte qu'avait reçue le pavillon français; que c'était l'effet d'une ineptie, et qu'il avait fait décapiter les commandants des batteries. On ne tint aucun compte de ces explications, et on ne pensa plus qu'aux moyens de se faire justice à soi-même. Les préparatifs de l'expédition commencèrent donc avec le plus grand entrain. On ne peut enlever à M. de Polignac le mérite d'une résolution aussi prompte qu'énergique.

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, les divergences d'idées et de caractère qui existaient entre M. de Polignac et M. de La Bourdonnaye allaient s'accentuant chaque jour et avaient fini par dégénérer en désaccord flagrant. Dès que les prêtres, si puissants auprès de Charles X, eurent reconnu les mauvaises dispositions de M. de La Bourdonnaye pour eux, ils s'appliquèrent à le desservir par tous les moyens possibles. La chose était facile, car il était absolument étranger aux questions qu'il avait charge de décider; à chaque conseil, son inexpérience éclatait aux yeux du Roi lui-même. Il avait affaire à deux antagonistes ne le ména-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

geant pas, M. de Chabrol et surtout M. Courvoisier. Celui-ci l'arrêtait continuellement en faisant toucher au doigt l'illégalité de ses propositions. Aussi sa haine contre le garde des sceaux, dont il ne cessait de signaler l'esprit étroit et méticuleux, était-elle sans bornes et s'exprimait-elle sans réserves. M. de Polignac, avec une adresse parfaite, se faisait bienvenir de tous ses collègues et donnait à entendre aux modérés que, sans cette espèce de boutefeu mis au milieu d'eux, rien ne serait plus facile que d'adopter une marche réconciliant le ministère avec l'opinion publique. Il affirmait que, quant à lui, il en sentait le besoin; qu'il était disposé à tout faire pour arriver à ce résultat; qu'il voulait enfin être constitutionnel autant que raisonnable et sincère. Les prêtres lui étaient aussi dévoués qu'ils étaient hostiles à son rival; au bout de trois mois, ils avaient su persuader à Charles X que M. de La Bourdonnaye, loin d'être un appui, était un obstacle, son impopularité rejaillissant sur tout le ministère.

Une fois fixé sur la nécessité de s'en séparer, le moyen d'y parvenir ne fut pas difficile à trouver. Sentant que la présidence du conseil ne lui serait jamais déférée, M. de La Bourdonnaye avait, à l'époque de la formation du ministère, signifié qu'il ne consentirait pas à ce qu'il y eût un président, la responsabilité étant la même pour tous. Vers le milieu de novembre, on souleva de nouveau la question. Il n'y avait, disait-on, si petit corps qui n'eût un chef. Le Roi ne dissimula pas qu'il jugeait qu'un président était indispensable pour donner une direction unique aux travaux du ministère, qu'il lui serait quelquefois commode de n'avoir à s'adresser, pour certaines affaires, qu'à une seule personne qui lui servirait d'intermédiaire avec les autres. M. de La Bourdonnnaye comprit ce que cela signifiait et offrit sa démission, qui fut acceptée. Le 17 novembre parut l'ordonnance qui nommait M. de Polignac président du conseil. Pour calmer le mécontentement de M. de La Bour-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

donnaye, on lui donna le titre de ministre d'État avec une pension de douze mille francs. C'était beaucoup pour les services qu'il avait rendus pendant trois mois. Peu de temps après il fut nommé pair de France. On le remplaça par M. de Montbel, qui du ministère des affaires ecclésiastiques passa à celui de l'intérieur, dans lequel des connaissances spéciales et une grande habitude des affaires étaient de toute nécessité. Il fut remplacé par M. de Guernon-Ranville, procureur général avant le 8 août près la cour royale de Grenoble, et depuis dans les mêmes fonctions à Lyon. Fils d'un émigré, avocat au barreau de Caen, le très rapide chemin qu'il avait fait dans la magistrature était la récompense de l'exaltation royaliste dont il avait fait preuve alors qu'il servait sous les ordres du duc d'Aumont, dans un corps de volontaires qui, en 1815, fit le désespoir des paisibles Normands. Aussitôt son arrivée au ministère, les journaux libéraux s'emparèrent de sa vie passée, de ses discours comme procureur général et aussi de chansons gaillardes, œuvres de jeunesse. Il avait toutefois une réelle valeur, des idées sages; il n'avait pas désiré cette élévation, l'avait longtemps refusée. Dans les pièces du procès auquel il a été mêlé, on a pu voir une sorte de profession de foi adressée à M. de Polignac, qui aurait dû détourner de lui un honneur qu'il n'a pas eu la force de repousser jusqu'au bout. S'il faut en croire son mémoire, M. de Polignac aurait été complètement étranger à sa nomination; elle aurait été suggérée au Roi par les membres de son conseil secret.

Les attaques de la presse redoublèrent; on n'avait su aucun gré à M. de Polignac des modifications apportées dans la composition du ministère. Peut-être le départ de M. de La Bourdonnaye, ne le rendant pas plus populaire, l'avait-il affaibli? On le savait homme de résolution, et il avait un incontestable talent de tribune. Ajoutez que ce départ produisait une scission dans le parti royaliste. Il avait des amis qui ne pardonneraient jamais à l'homme qui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'en était séparé avec tant de légèreté. Dès le lendemain, les deux journaux royalistes se séparèrent; la *Gazette* demeurait à M. de Polignac; la *Quotidienne*, à M. de La Bourdonnaye.

Ce n'était pas chose facile pour le cabinet de tenir tête, dans la guerre sans pitié que lui faisait la presse, à ses adversaires naturels. Il lui fallait subir les fautes des amis téméraires et compromettants. Sous prétexte de le défendre, les écrivains qui se disaient dévoués à la monarchie menacée, lui conseillaient le renversement de toutes les lois, qu'ils accusaient de nuire à l'action du gouvernement. C'est ainsi qu'on lisait dans un journal, l'*Apostolique*, cette phrase caractéristique : « On ne peut se refuser à le reconnaître, la source du mal vient d'une charte impie et athée et de plusieurs milliers de lois rédigées par des hommes sans foi et révolutionnaires. La religion, la justice et Dieu même commandent d'anéantir ces codes infâmes, prodiges d'impiété que l'enfer a vomis sur la France. » Il fallait bien poursuivre de pareilles folies; l'auteur fut déféré aux tribunaux. Après une plaidoirie qui, loin d'atténuer le délit, semblait avoir été conçue dans le but de l'aggraver, il ne fut condamné qu'à un mois de prison et trois cents francs d'amende. Décidément le système d'impunité prévalait pour tous les délits de presse, de quelque côté qu'ils vinssent. Il faut bien le dire, on était généralement persuadé que le ministère n'était pas de bonne foi, et que les écrivains désavoués étaient payés par lui.

La session approchait : il était bien difficile d'ajourner l'ouverture au delà du 15 février. A mesure que ce terme approchait, l'inquiétude augmentait. Le ministère trouverait-il, dans la Chambre qui avait voté les lois dont on voulait l'abolition, une majorité qui, comme M. de La Bourdonnaye s'en était flatté, consentirait à détruire son ouvrage? Dans le cas contraire, en appellerait-on à de nouvelles élections lorsque l'opinion libérale était si puis-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sante ? Irait-on jusqu'à annuler des lois par des ordonnances et imposer par ce procédé un système électoral ? On connaissait l'esprit peu maniable de M. de Polignac, son inflexible opiniâtreté ; on le savait entouré d'hommes aventureux, sans scrupules, ne connaissant pas la véritable tendance du pays et dont les conseils étaient à craindre. Les deux principaux étaient M. Laborie et M. Ouvrard, récemment sorti de Sainte-Pélagie. Peut-on s'étonner que le président du conseil ait ignoré l'état réel de la France, la force de résistance dont l'opinion soulevée était capable ? Il ne serait pas juste de laisser à M. de Polignac seul la responsabilité des erreurs commises par son administration. Charles X agissait sur son ministre plus encore peut-être que celui-ci n'agissait sur lui ; il le dirigeait plus qu'il n'en était dirigé. Il y avait entre eux des idées, des préjugés, surtout des illusions communs. Tout leur paraissait facile, persuadés qu'ils étaient que leurs opinions, leurs principes étaient ceux de la majorité de la Chambre.

Le 3 janvier 1830 parut l'ordonnance convoquant le Parlement pour le 2 mars. Personne ne s'était attendu à un retard aussi prolongé.

Avant la réunion des Chambres eut lieu l'arrangement définitif des affaires de la Grèce. Le Grand Seigneur ayant consenti à s'en rapporter à ce que ferait la conférence de Londres, celle-ci adopta, le 4 janvier, un protocole où les limites du nouvel État furent fixées d'une manière un peu plus restreinte que celles qui avaient été adoptées au mois de mars précédent. Quoique ce changement ne fût pas très défavorable en apparence, il affaiblissait cependant les moyens de défense de la Grèce, et ce fut une concession que le ministre anglais et celui de France firent à tort aux vœux du gouvernement ottoman. Le même protocole décida que la Grèce serait rangée sous un gouvernement monarchique héréditaire, mais que son souverain ne pourrait être choisi parmi les membres d'aucune famille ré-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gnante ayant pris part au traité du 6 juillet. Un mois après, le 4 février, un autre protocole décida que la couronne de Grèce serait offerte au prince Léopold de Saxe-Cobourg, veuf de la princesse Charlotte, héritière du trône d'Angleterre; aucun choix ne pouvait être plus agréable au gouvernement et au peuple anglais. Les plénipotentiaires français avaient eu le soin de stipuler que les Grecs catholiques (le prince était protestant) seraient protégés dans l'exercice de leur culte. Le prince Léopold accepta, mais en demandant certaines concessions qu'il jugeait indispensables pour la solidité de son établissement, et, entre autres, qu'on en revint aux limites du mois de mars 1829. Le 20 février, nouveau protocole, dans lequel on lui donnait satisfaction sur quelques points, mais où il était dit qu'on ne pouvait revenir sur la question des limites. Toutes ces pièces furent communiquées à la Porte Ottomane et au gouvernement provisoire de la Grèce. Le Grand Seigneur y donna son assentiment, mais le gouvernement provisoire de la Grèce, tout en se soumettant à ce qui était décidé, exprima, par l'organe de son président, ses regrets. Cette réponse de M. de Capo d'Istria servit de prétexte au prince Léopold pour revenir sur son acceptation, et le 21 mars il écrivit à la conférence une lettre pour exposer les motifs de sa nouvelle détermination. Il entrevoyait trop clairement l'impossibilité de gouverner heureusement un peuple aussi justement mécontent. La conséquence de cette faute commise dans la question des limites a été de laisser la Grèce dans un état provisoire dont elle n'est point encore sortie. (J'écris ceci en juillet 1831.) Elle n'a pu être maintenue dans un calme relatif que par les efforts très méritants de son président, M. de Capo d'Istria. Peu d'hommes, je crois, se sont jamais trouvés dans une position plus difficile que la sienne (1).

(1) Sa fin tragique n'a que trop prouvé à quel point cette position était intenable. M. de Capo d'Istria avait sans doute l'esprit trop systé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

On avait poussé activement les préparatifs de l'expédition contre la régence d'Alger. Je dois, avant d'entrer dans le détail de l'entreprise, mentionner une idée assez bizarre qui avait eu un certain succès auprès de M. de Polignac. Elle avait été suggérée par M. Drovetti, consul de France en Égypte et fort avant dans les bonnes grâces du Pacha. Celui-ci offrait de se charger, moyennant dix millions, d'organiser une armée de terre et une flotte avec lesquelles il réduirait les trois régences de Tripoli, de Tunis et d'Alger, et en prendrait possession au nom de la Porte. Il s'engageait à gouverner en payant un tribut au Sultan, à établir une administration régulière, à abolir enfin les usages barbares qui paralysaient le commerce.

On comprend difficilement qu'il ait été question de s'adresser à des étrangers pour venger une injure nationale, et cependant on ne peut douter que la proposition du Pacha n'ait été acceptée par le cabinet français au mois d'octobre 1829. Il était impossible d'en poursuivre l'exécution sans s'être préalablement entendu avec l'Angleterre et avec la Porte. On devait s'attendre à une opposition plus ou moins vive de la part de ces deux puissances. M. de Polignac prit le parti de faire connaître son projet à la cour de Russie. Le consentement ne se fit pas attendre; alors il se décida à le communiquer aux quatre grandes puissances. Le cabinet de Londres vit dans le projet de l'alliance franco-égyptienne une menace contre la prépondérance que depuis vingt ans il était parvenu à se créer dans la Méditerranée. Le duc de Wellington ne cacha pas sa ferme résolution de s'opposer par tous les moyens en son pouvoir à l'exécution du plan qui lui était communiqué. On était alors revenu à l'idée d'une expédition dans laquelle les forces françaises de terre et de mer seraient seules employées. Les difficultés de l'entreprise avaient

matique; mais jamais intentions ne furent plus honorables que les siennes. (Août 1843.)

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

été étudiées par les hommes les plus compétents; le maréchal Marmont surtout s'y était employé; on doit lui faire honneur d'avoir indiqué les meilleurs moyens à prendre pour les surmonter.

Il ne faut pas oublier que l'entreprise de prendre Alger par terre avait été tentée à plusieurs reprises depuis Charles-Quint, et que toujours elle avait échoué. Il y avait donc quelque mérite à surmonter le préjugé que cette succession d'échecs avait fait naître et à expliquer comment elle ne devait être attribuée qu'à des fautes faciles à éviter. M. de Polignac pria le maréchal Marmont de voir le ministre de la guerre et de ne rien négliger pour le convaincre. M. de Bourmont se montra d'abord très effrayé des difficultés à vaincre; mais la confiance du maréchal finit par le gagner. Charles X voyait avec satisfaction une expédition dont le succès devait jeter un vif éclat sur son règne et lui attacherait les troupes. Ce dernier avantage le devait beaucoup frapper au moment où il était difficile qu'il n'entrevît pas la possibilité d'une résistance sérieuse aux projets qu'il méditait. On pouvait en outre espérer que le trésor du dey suffirait pour solder les dépenses de la guerre. Il fallait se hâter, car, excepté pendant une saison de courte durée, les parages de la côte africaine étaient redoutables. Les marins consultés, entre autres l'amiral Duperré, disaient que, pour avoir chance de succès, il fallait que la flotte fût en état de mettre à la voile dans les derniers jours d'avril ou les premiers de mai.

Il ne s'agissait de rien moins que de transporter une armée de plus de trente-sept mille hommes et de quatre mille chevaux. L'effort à faire était considérable. Les Anglais durant leur guerre avec Napoléon, dans leur débarquement en Portugal, n'ont rien effectué qui approche de cet énorme contingent; ils ont pu opérer à plusieurs reprises, presque toujours sur des lieux de débarquement assurés. Rien ne fut épargné pour faire vite et bien; une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cruelle déception attendait le maréchal Marmont. Comment n'aurait-il pas cru que le commandement d'une expédition dont il avait donné la première idée, dont il avait tracé tous les plans, lui était destiné ? Ce commandement lui avait été non seulement promis, mais offert par M. de Polignac et par M. de Bourmont. Quelle ne fut pas sa surprise, et aussi celle du public, lorsqu'on apprit que le ministre de la guerre se l'était réservé ! L'ordonnance qui le lui conférait ne fut cependant signée que le 12 mars. M. de Bourmont avait surtout apprécié l'avantage de s'absenter pendant le cours d'une session où, sans doute, il aurait à entendre des discours très désagréables, auxquels il lui serait d'autant plus difficile de répondre qu'il n'avait jamais parlé en public. Quant à l'expédition, elle gagnait à ce choix; on avait la certitude que rien ne serait épargné pour la faire réussir.

De ce côté, tout marchait vers le but. A l'extérieur, il fallait s'attendre au sourd mécontentement de l'Angleterre; la décision de la France devait l'inquiéter plus encore que le projet qui lui avait été communiqué et auquel elle s'était opposée. Le cabinet de Londres ne nous déniait pas le droit de venger l'injure, mais il aurait voulu que cette vengeance ne fût poursuivie qu'au moyen d'une opération maritime, ainsi qu'il l'avait fait lui-même dix ans plus tôt. Peu lui importaient les obstacles nouveaux qui avaient été accumulés depuis, en vue d'une expédition de cette nature. Il était prêt à se consoler de l'échec que nous pouvions rencontrer. Le piège était trop grossier pour qu'il fût possible d'y tomber. Point de milieu : ou renoncer à l'entreprise, ou la concerter avec un débarquement de troupes assez considérable pour que la conquête d'Alger dût en être la conséquence. Tel, en effet, était le plan dont la communication fut donnée le 4 février par M. de Polignac à toutes les puissances chrétiennes. Cette démarche avait pour but de donner à l'expédition française un caractère

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'intérêt général et de créer en sa faveur une opinion européenne capable de gêner et de retenir l'opposition de l'Angleterre. Cette idée avait de la grandeur. « Que veut la France? disait son représentant à Londres. Elle veut d'abord venger son injure personnelle, et vous lui en reconnaissez le droit; elle veut aussi faire sortir de cette vengeance un bienfait général; elle veut la destruction de l'esclavage, de la piraterie, des tributs imposés par les régences sur toute la côte d'Afrique; elle veut la sécurité de la navigation pour les puissances de l'Europe qui ont grand intérêt à ce que ces résultats soient atteints. C'est avec elles que le gouvernement français veut discuter et traiter de tout ce qui peut y conduire. Il ne s'agit pas ici de ces conférences qui ont été si souvent tenues depuis 1815, auxquelles n'ont jamais été appelés que les représentants des cinq grandes puissances; nous convions à celles-ci les représentants de toute l'Europe. » Cette manière de poser la question devait être assez embarrassante pour la puissance qui, depuis vingt ans, avait poursuivi avec tant de chaleur l'abolition de la traite des nègres.

Les ministres anglais éprouvèrent un moment de trouble que trahit la modération passagère de leur langage; mais bientôt ils eurent pris leur parti de mettre de côté ce point de vue secondaire, et, allant droit au fait, ils demandèrent ce que la France entendait faire d'Alger, de son territoire et de tous ceux qui, par suite de l'expédition, pourraient tomber en son pouvoir. Ne prétendrait-elle pas en tirer l'occasion de former sur la côte d'Afrique un grand établissement à son profit? Or, l'Angleterre avait besoin qu'il lui fût donné sur ce point les garanties les plus positives. On a prétendu que M. de Polignac n'avait point hésité à donner ces garanties et avait pris l'engagement formel de ne rien entreprendre de semblable. La justice commande de dire bien haut que c'est une calomnie; il a été dans toute cette affaire bien plus près de la témérité que de la faiblesse. Il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

se borna à promettre que la France ne s'attribuerait de plein droit, dans les États d'Alger, que la partie de la côte sur laquelle elle pouvait justifier d'une possession qui remontait au quinzième siècle et où était construit le fort de la Calle, se réservant toutefois de fixer les limites de cette possession de telle manière que la jouissance en fût assurée. « Que si, dans la lutte qui allait s'engager, il « arrivait que le gouvernement existant à Alger vînt à être « renversé, le Roi, dont les vues dans cette grave question « étaient fort désintéressées, se concerterait avec ses alliés « pour arrêter le nouvel ordre de choses qui, pour le plus « grand bien de la chrétienté, devrait remplacer le régime « détruit et qui serait le plus propre à assurer le noble but « que Sa Majesté se proposait d'atteindre. »

Cette réponse fut loin de satisfaire le cabinet anglais. D'abord elle n'était que verbale; il voulut un engagement écrit et formellement pris avec lui qu'aucune colonisation nouvelle ne serait faite par la France sur la côte d'Alger. Ensuite il ne s'accommodait nullement de cette proposition d'une délibération avec toutes les puissances de l'Europe, proposition dont la France paraissait vouloir se faire un rempart. Le duc de Wellington s'expliqua même sur ce sujet très nettement et avec toute la raideur de son caractère. « La promesse de se concerter avec toutes les puis- « sances, dit-il au duc de Laval, ne me semble nullement « rassurante; il serait possible que quelques-uns des alliés « (notamment la Russie et la Prusse) fussent d'opinion « d'établir en Afrique une colonie française, et qu'alors la « France fût tentée de s'en prévaloir. » Allant plus loin : « Il se pourrait encore, un peu plus tard, que la France « pensât à faire tourner la conquête d'Alger au profit de la « Sardaigne ou de tout autre État. Or, nous ne voulons pas « avoir à débattre ces questions dans des réunions ou dans « un congrès; nous sommes les plus intéressés en Europe, « peut-être même les seuls intéressés à conserver l'équi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« libre de forces et d'influence dans la Méditerranée tel « qu'il existe sans altération. » L'aveu était remarquable, on pourrait ajouter qu'il était naïf jusqu'à l'imprudence. On doit juger du degré d'aigreur qui régna à cette époque entre le cabinet de Londres et celui de Paris. Le ton du premier alla plusieurs fois jusqu'à la menace, on y répondit par une froide impassibilité.

Dès le 12 mars, la France adressa aux cours de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Londres, une circulaire, qu'elle adressa quelques jours plus tard à celles de Rome, de Madrid, des Deux-Siciles, de Sardaigne et de Toscane, dans laquelle elle affirmait de nouveau ses intentions. Cette circulaire fut généralement bien accueillie; l'Autriche même fit une réponse assez obligeante. M. de Polignac, un jour où M. Stuart lui donnait lecture d'une dépêche de son ministre dans laquelle se trouvaient ces paroles : « La persévérance de la France à refuser les « explications qu'on lui demande fera retomber sur elle les « conséquences de ce refus », put lui répondre que, « toutes « les cours d'Europe ayant été satisfaites des communica- « tions que la France leur avait adressées, si le refus d'en « donner d'autres devait entraîner des conséquences, la « responsabilité en appartiendrait tout entière à ceux qui « les auraient provoquées par leurs exigences ».

Les formes sèches et cassantes du duc de Wellington, la ténacité écossaise de lord Aberdeen ont échoué devant la fermeté de M. de Polignac; l'opiniâtreté de son caractère lui a procuré le grand mérite de ne pas se laisser impressionner par les dangers auxquels il s'exposait, d'avoir accepté toutes les responsabilités et de ne s'être pas laissé détourner du but qu'il voulait atteindre. Si la flotte française, lorsqu'elle mit à la voile, ne rencontra pas sur son chemin une flotte anglaise, il le faut attribuer principalement à la secrète conviction dans laquelle on se complaisait, à Londres, qu'un grand échec attendait l'expédition

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sur la côte d'Afrique, et qu'elle se terminerait probablement par une déroute qui porterait à la puissance et surtout à la marine françaises un coup dont elles se ressentiraient pendant longtemps. Il en résulterait l'affermissement dans la Méditerranée de la prépondérance dont l'Angleterre avait eu le bonheur de s'emparer et à laquelle elle attachait un si grand prix.

M. de Polignac eut de si fortes raisons pour croire aux intentions hostiles de l'Angleterre, que déjà il s'occupait de réunir des forces sur la frontière nord de la France, convaincu que le meilleur moyen de contenir l'Angleterre dans la Méditerranée était de menacer ce royaume des Pays-Bas qu'elle avait tant contribué à élever et dont l'existence lui était si précieuse. Mais quels moyens pouvait-il avoir de donner à ce rassemblement un caractère vraiment sérieux? Les troupes dont il pouvait disposer étaient bien faibles, alors que l'élite de l'armée française était sur les côtes d'Afrique et en reviendrait difficilement, s'il plaisait à l'Angleterre de s'opposer à leur retour. De quel œil l'Europe verrait-elle une entreprise qui pouvait troubler le précieux repos dans lequel tous les cabinets se complaisaient depuis 1815 et pour lequel leur goût s'est si hautement manifesté? Sur toutes ces questions les réponses sont difficiles; je me borne à affirmer que l'idée de cette diversion en Belgique était entrée dans la tête de M. de Polignac.

Pour montrer jusqu'où ont été les instances de l'Angleterre et ses sentiments hostiles contre nous à cette époque, il suffit de lire dans un document officiel ce que raconte M. de Laval. Il se disposait à profiter d'un congé. Au moment de quitter Londres pour passer quelques semaines en France, il alla prendre congé des ministres anglais : ceux-ci, profitant de l'occasion, lui renouvelèrent avec les plus vives instances le désir que la France s'engageât à ne rien garder des « territoires qu'elle pourrait conquérir en

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Afrique, et à les évacuer aussitôt que toutes les mesures « nécessaires pour que la piraterie ne pût jamais s'y réta- « blir seraient prises ». Sur le refus de M. de Laval de rien promettre, le duc de Wellington lui dit : « On regarde le « prince de Polignac comme un homme borné, mais loyal; « moi, je le considère comme un des hommes les plus habiles « et les plus faux qui existent. » — « Jamais, ajouta lord Aber- « deen, jamais la France, sous la République, sous l'Em- « pire, n'a donné à l'Angleterre des sujets de plainte aussi « graves que ceux que nous avons reçus d'elle depuis un « an. » Puis, au moment des derniers adieux, lord Aberdeen, prenant la main du duc de Laval, lui dit avec un ton d'affection mêlé de tristesse : « Je me sépare de vous, mon « cher duc, avec plus de peine que de coutume, car peut- « être ne sommes-nous plus destinés à nous revoir. » L'ambassadeur, saisissant sa pensée, lui dit : « Milord, je « ne saurais ni dire ni prévoir ce que vous pouvez espérer « de la générosité de la France; mais ce que je sais, c'est « que vous n'en obtiendrez jamais rien par les menaces. » Ce récit est littéralement tiré de la correspondance du duc de Laval.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IX

Ouverture de la session de 1830 ; discours du trône. — Élection du bureau de la Chambre. — Discussion de l'adresse ; elle est votée par 221 membres. — Attitude du ministère ; réponse du Roi à l'adresse. — Agitation profonde de l'esprit public. — Incendies en Normandie. — Voyage de M. de Villèle à Paris ; son entrevue avec M. de Peyronnet. — Départ de la flotte pour Alger. — Dissolution de la Chambre des députés. — Modifications dans la composition du ministère. — Séjour du roi et de la reine de Naples à Paris. — Bal au Palais-Royal. — Menées secrètes de M. de Peyronnet pour constituer un cabinet à l'exclusion de M. de Polignac. — Proclamation royale. — La politique dans les départements. — Résultats des élections. — Délibération du conseil des ministres ; préparation du coup d'État. — Prise d'Alger. — *Te Deum* à Notre-Dame ; discours de l'archevêque de Paris. — Précautions prises pour assurer le secret des dispositions du gouvernement. — Avis donné à M. Greffulhe.

Le 2 mars s'ouvrit la session de l'année 1830. Dans le discours du trône, deux phrases étaient à remarquer. Après les affirmations d'usage sur les relations extérieures, l'annonce de mesures financières, le Roi ajoutait : « Le premier besoin de mon cœur est de voir la France, heureuse « et respectée, développer toutes les richesses de son sol et « de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai « la ferme volonté de consolider le bienfait. La Charte a « placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits « de ma couronne. *Ces droits sont sacrés;* mon devoir envers « mon peuple est de les transmettre intacts à mes suc- « cesseurs. Pairs de France, députés, je ne doute pas de « votre concours pour opérer le bien que je veux faire. « Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations « que la malveillance cherche à propager. Si de coupables « manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obsta-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« cles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je « trouverais la force de les surmonter dans ma résolution « de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des « Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour « leurs rois. »

La menace que renfermait cette dernière phrase n'échappa à personne. A la Chambre des pairs, la rédaction et le vote de l'adresse n'amenèrent aucune difficulté. A la Chambre des députés, dès les premiers votes pour la formation du bureau, la droite fut maltraitée. Les candidats à la présidence furent MM. Royer-Collard, Casimir Perier, de Lalot, Agier et Sébastiani, et le Roi dut encore se trouver heureux de pouvoir faire tomber son choix sur M. Royer-Collard. Les quatre vice-présidents furent MM. Dupin, Bourdeau, de Cambon et de Martignac : ainsi deux des derniers ministres; rien ne pouvait être plus significatif. Les quatres secrétaires furent choisis dans la même nuance d'opinion. Enfin la commission de l'adresse fut composée de MM. de Preissac, Étienne, de Kératry, Dupont de l'Eure, Gauthier, Sébastiani, Lepeletier d'Aunay, de Sade et Dupin aîné. L'ensemble de ces choix ne présageait rien de bon pour le ministère. L'introduction de M. Dupin dans une commission de cette importance était pour la gauche un triomphe qui devait d'autant plus fixer l'attention, que la droite n'était pas représentée dans cette commission. On verra bientôt que ce tort envers cette notable partie de l'Assemblée eut de graves conséquences.

La discussion du projet d'adresse fut adoptée par une majorité se composant de deux cent vingt voix sur quatre cent deux. Cette opposition de cent quatre-vingt-un membres démontrait qu'une partie assez considérable du centre droit avait voté contre l'adresse. Voici comment cela s'explique. Elle était rédigée avec beaucoup de dignité; la réponse suivait pas à pas les paragraphes du discours du Roi, et on lui donnait l'assentiment le plus entier, jusqu'au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

moment où, parlant de l'affermissement du crédit public, on disait : « Mais il est une condition nécessaire à l'accom-
« plissement de ce bienfait et sans laquelle il demeurerait
« stérile; c'est la sécurité de l'avenir, fondement le plus
« solide du crédit et premier besoin de l'industrie. » Après ces paroles, venait un fort beau paragraphe sur la sainteté des droits de la couronne : « Cependant, Sire, au milieu
« des sentiments unanimes de respect et d'affection dont
« votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits
« une inquiétude vive qui trouble la sécurité dont la France
« avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospé-
« rité et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à
« son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité
« que nous vous avons jurée et que nous vous garderons
« toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la
« cause. Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de
« votre auguste frère et dont Votre Majesté a la ferme
« volonté de consolider le bienfait, consacre comme un
« droit l'intervention du pays dans la délibération des inté-
« rêts publics. Cette intervention devait être, elle est en
« effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des
« limites exactement tracées et que nous ne souffrirons
« jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est posi-
« tive dans son résultat, car elle fait du concours perma-
« nent des vues politiques de votre gouvernement avec les
« vœux de votre peuple la condition indispensable de la
« marche régulière des affaires publiques. Sire, notre
« loyauté, notre dévouement, nous condamnent à vous dire
« que ce concours n'existe pas. Une défiance injuste des
« sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui
« la pensée fondamentale de l'administration. Votre peuple
« s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en
« inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.
« Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur.
« Non, Sire, la France ne veut pas plus de l'anarchie que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« vous ne voulez du despotisme; elle est digne que vous « ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans vos pro- « messes. Entre ceux qui méconnaissent une nation si « calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction pro- « fonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de « tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son « Roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce. « Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les « moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette har- « monie constitutionnelle, première et nécessaire condition « de la force du trône et de la grandeur de la France. »

Ces lignes ont amené une éclatante rupture entre le trône et la Chambre. La commission en avait longuement débattu la rédaction, pesant les mots avec une scrupuleuse attention; mais le profond secret qu'elle s'était imposé ne lui permit pas de consulter quelques-uns des membres de la Chambre dont l'avis eût été bon à recueillir, de ceux surtout dont l'opinion avait le plus de poids dans le centre droit, et on a vu que cette partie des centres n'avait pas de représentant dans la commission.

La discussion roula d'abord sur l'ensemble; la droite s'y engagea vivement; l'un de ses orateurs, M. Berryer, prononça pour son début un discours véhément, mais dans lequel on remarqua un véritable talent. Le lendemain, vint le débat sur les paragraphes. La veille au soir, il y avait eu réunion des membres du centre droit; on avait décidé qu'un amendement serait proposé, atténuant la phrase ainsi conçue : « Notre loyauté, notre dévouement, nous « condamnent, Sire, à vous dire que ce concours n'existe « pas. » S'il eût été présenté à la commission, je ne doute pas qu'il eût prévalu, mais le gant était jeté; la commission se croyait engagée. L'amendement, bien léger cependant, sembla un pas rétrograde dont le ministère tirerait avantage; elle le combattit donc avec ardeur. Il fut rejeté à une assez forte majorité; il en advint que le centre droit,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

déjà mal disposé par l'exclusion qui lui avait été donnée dans la formation de la commission et blessé du peu de condescendance que témoignait le rejet d'une proposition aussi modérée, s'obstina à ne pas voter en faveur de l'adresse, bien qu'il fût au fond tout aussi mal disposé pour le ministère que l'était le centre gauche. S'il n'eût pas pris ce parti, l'adresse aurait été adoptée par trois cents voix au moins, au lieu de ne l'être que par deux cent vingt et une, et la minorité eût été de quarante voix au lieu de cent vingt. Le Roi, dans ce cas, aurait peut-être été autrement impressionné qu'il ne l'a été et n'aurait surtout pas cru qu'il ne s'agirait, dans le cas d'une nouvelle élection, que de gagner quarante ou cinquante voix, que trente même passant d'un côté à l'autre suffiraient. Il se serait peut-être moins facilement arrêté à la résolution qu'il ne tarda pas à prendre.

L'adresse était dure pour le ministère, mais elle était fort respectueuse pour le trône et proclamait hautement l'inviolabilité de ses droits. A cela les hommes qui poussaient le Roi répondaient : « Qu'est-ce donc que ce prétendu respect pour les droits de la couronne lorsqu'on porte atteinte à la plus importante de ses prérogatives, à l'indépendance de ses choix, lorsqu'on prétend forcer le Roi à renvoyer des ministres dont aucune action ne peut encore être incriminée et avant même qu'ils aient présenté aucun projet de loi dont on puisse faire un sujet de plainte? » Charles X ne reçut l'adresse que le 18 mars; il y avait eu une longue délibération dans son conseil. Les ministres étaient divisés sur le parti à prendre. MM. de Guernon et de Chabrol auraient voulu qu'on poussât la Chambre dans une impasse dont il lui serait difficile de sortir; il fallait lui présenter immédiatement des lois d'une utilité incontestable, les lois de finances, par exemple. Refuserait-elle de les discuter? Prétendrait-elle les rejeter sans examen? Elle aurait alors contre elle tous les bons

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

citoyens, tous les amis de l'ordre, tous ceux qui sentent le besoin d'un gouvernement. Que si elle suivait une marche contraire et se rangeait à son devoir, discutant et délibérant, que deviendrait alors cette sortie prématurée contre le ministère, lorsqu'elle n'empêchait pas les affaires de suivre leur marche accoutumée? M. de Chabrol comptait sur un succès complet dans ses propositions financières. Déjà il avait publié un rapport au Roi sur l'administration des finances, et ce rapport avait fixé avantageusement l'attention du public. Les gens bien informés savaient qu'il était d'un bout à l'autre l'œuvre du marquis d'Audiffret; mais auprès du plus grand nombre, le ministre qui l'avait signé en recueillait l'honneur. M. de Chabrol faisait encore valoir une autre considération. On était engagé dans les préparatifs de l'expédition d'Alger, et la dépense en était énorme. Que le trésor n'ait pas hésité à faire face à cette dépense lorsque les Chambres n'étaient pas assemblées, rien de plus simple; mais quand les Chambres étaient réunies, quand on était en mesure de leur demander l'autorisation dont on avait besoin, était-il permis de s'en passer? Le ministre qui hasarderait cette témérité ne s'exposait-il pas à des reproches, à des accusations dont il serait malaisé de se défendre?

Malgré la force de ces raisons, l'opinion contraire, qui était celle du Roi et de M. de Polignac, prévalut. Le Roi écouta la lecture de l'adresse dans une attitude très sévère et répondit en ces termes : « Monsieur, j'ai entendu « l'adresse que vous me présentez au nom de la Chambre « des députés; j'avais droit de compter sur le concours des « deux Chambres pour accomplir tout le bien que je médi- « tais. Mon cœur s'afflige de voir que les députés des dépar- « tements déclarent que, de leur part, ce concours n'existe « pas. J'ai annoncé mes résolutions dans mon discours « d'ouverture de la session. Ces résolutions sont immua- « bles; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Mes ministres vous feront connaître mes intentions. » Le lendemain 19, M. de Polignac apporta à la Chambre des pairs et M. de Montbel à celle des députés l'ordonnance royale qui prorogeait la session de 1830 au 1er septembre suivant. Le choix d'un terme aussi éloigné indiquait assez que de grandes choses devaient se passer dans l'intervalle. Il était évident que la dissolution aurait lieu; qu'on voulait seulement se donner le temps de choisir le moment qui paraîtrait le plus favorable pour la convocation des collèges électoraux. Il est aussi fort probable que l'expédition d'Alger entra pour beaucoup dans les combinaisons du gouvernement. Il prévoyait le succès de cette expédition et pensait que ce serait un puissant moyen d'influence sur les électeurs.

En l'absence des Chambres, la tribune étant muette, la presse redoubla de violence dans la guerre qu'elle avait déclarée au ministère. Le Roi semblait plus que jamais convaincu que la France le vengerait, dans les nouvelles élections, de l'affront qu'il croyait avoir reçu. Son attention se portait surtout sur les préparatifs de l'expédition contre le dey d'Alger. Cependant de graves symptômes témoignaient de l'agitation de l'esprit public. Ce fut à cette époque qu'éclatèrent avec un redoublement d'intensité les incendies qui depuis quelque temps désolaient la Normandie. Comme les partis font arme de tout, ils ne manquaient pas de s'imputer réciproquement d'abominables calculs, spéculant sur la terreur produite par cette série de crimes. C'était, disaient les uns, un moyen d'influencer les prochaines élections; on n'oserait pas aller voter, de crainte de trouver au retour sa maison brûlée. Suivant les autres, c'était une occasion de mettre les troupes en mouvement et de les compromettre avec la population. Les prêtres mêmes étaient mêlés à ces odieuses suppositions; d'autre part, les écrivains ministériels s'efforçaient de faire planer les soupçons sur le parti libéral, qui comptait profiter de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ces troubles et à qui tout était bon pour les susciter. Rien, dans les longues et consciencieuses instructions auxquelles ont donné lieu ces incendies, n'a jamais autorisé à croire qu'ils se rattachassent à une combinaison politique. Il n'en est pas moins vrai que ces crimes mystérieux contribuèrent à entretenir et à accroître dans le cours de l'été de 1830 l'agitation qui régnait dans les esprits. Le ministère aurait dû s'efforcer de la calmer à tout prix; mais il était plus divisé que jamais; on ne pouvait douter qu'il dût bientôt subir quelque modification importante.

Charles X avait l'habitude de tenir chaque année un certain nombre de réceptions, vers la fin du carême. Le Roi passait en revue tous ceux qui avaient leur entrée au château; à l'une d'elles, l'apparition de M. de Villèle fixa tous les regards. Suivant ses amis, il arrivait à Paris pour assister aux couches de sa fille; peu de personnes doutaient que ce retour n'eût une cause politique, et on s'attendait à le voir rentrer aux affaires. Je suis très persuadé qu'il en avait la pensée, mais son espoir fut déçu. M. de Polignac l'avait trop complètement remplacé dans l'esprit du Roi, qui se trouvait beaucoup plus à l'aise avec le nouveau président du conseil qu'il ne l'eût été avec l'ancien. En effet, avec M. de Polignac, Charles X dictait sans nulle difficulté toutes ses résolutions; avec M. de Villèle, il aurait fallu les débattre, peut-être même renoncer à quelques-unes. Les prêtres n'aimaient pas M. de Villèle, qui ne leur était pas assez entièrement soumis. L'audience que le Roi lui accorda n'eut aucune importance, et lorsqu'il voulut amener la conversation sur les affaires publiques, il fut interrompu par des questions sur la vie qu'il menait à Toulouse, sur l'état de l'agriculture dans ce pays, toutes choses indiquant assez que le Roi ne voulait pas l'entendre sur la politique. Je tiens ces détails d'une personne à laquelle M. de Villèle les a racontés le soir même. Des amis communs voulurent le rapprocher de M. de Peyron-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

net; ils étaient restés dans d'assez mauvais termes. Un dîner fut arrangé chez M. Olivier, banquier, l'un des soixante-dix pairs de la promotion de 1828. La conversation qui s'engagea entre eux fut de la dernière aigreur!

L'expédition sur Alger était prête à partir; déjà l'amiral Duperré était allé prendre à Toulon le commandement des vaisseaux et des troupes de mer. M. de Bourmont ne pouvait plus tarder à le rejoindre. Pour le remplacer en son absence, le Roi se décida à confier par intérim à M. de Polignac le portefeuille du ministère de la guerre. Cette résolution, qui a si puissamment influé sur les destinées de Charles X et de sa famille, fut rendue publique par une ordonnance du 18 avril. Dans la première quinzaine de mai, les préparatifs se trouvèrent entièrement terminés à Toulon; matériel et personnel, tout était embarqué le 18, et il n'y eut plus qu'à attendre un vent favorable. Il avait été fait des prodiges d'activité, de zèle et d'intelligence pour organiser une flotte de cent trois vaisseaux de guerre de tous rangs, quatre cents navires de commerce, six mille quatre cents hommes, composant les deux armées de terre et de mer, quatre mille chevaux; l'artillerie, les munitions, les approvisionnements, les moyens de transport, tout était prêt. Tout est arrivé sans encombre, dans un ordre parfait, à travers toutes les difficultés de la mer, des vents, jusqu'au lieu du débarquement, sur la côte d'Afrique. Cette grande opération a été conduite avec tant de prudence, d'activité et de talent, que rien n'a manqué; le programme a été exécuté de point en point, tel qu'il avait été arrêté. Il est juste de rappeler le mérite des officiers, des administrateurs qui ont concouru à ce succès. Les événements qui sont survenus trois mois plus tard ont détourné l'attention et empêché l'opinion publique de témoigner sa reconnaissance à ceux qui l'avaient si bien méritée. C'est le 25 que les vents permirent d'appareiller; depuis le 18, tous les hommes entassés sur les navires vivaient dans une pénible

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

attente, impatients de voir s'ouvrir la campagne dans laquelle ils espéraient se distinguer.

Le *Moniteur* du 17 mai fit connaître l'ordonnance par laquelle la Chambre des députés était définitivement dissoute. La réunion des collèges était fixée, pour les collèges d'arrondissement, au 25 juin; pour les collèges de département, au 3 juillet; la réunion des Chambres, au 3 août. Alors éclata dans le conseil la scission dont j'ai parlé; trois ministres, MM. Courvoisier, de Chabrol et de Montbel, annoncèrent la volonté de se retirer; deux seulement persistèrent. M. de Montbel céda aux instances ou, pour mieux dire, aux ordres du Roi et prit le ministère des finances, que quittait M. de Chabrol. A la vérité, le Roi promit de lui rendre sa liberté aussitôt après les élections. Il fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. de Peyronnet. C'était en lui que Charles X se fiait spécialement pour l'action à exercer sur les élections. « Ce qui a « toujours manqué, disait-il, c'est l'audace de planter haute- « ment son drapeau. Eh bien, le nom seul de M. de Peyron- « net est un drapeau que j'arbore et autour duquel tous les « royalistes, tous les hommes bien intentionnés se rallieront; « on lui connaît une volonté ferme, on le sait incapable de « lâcher pied. » M. Capelle, longtemps secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui passait pour avoir une grande expérience en cette matière, fut retiré de la préfecture de Versailles; on lui fit place dans le conseil en créant un ministère des travaux publics. Restait à pourvoir au ministère de la justice; on revint à l'idée d'appeler M. de Chantelauze. Il avait été, dans les sessions de 1828 et de 1829, le bras droit de M. Ravez; il avait les mêmes illusions que lui sur la possibilité de trouver une majorité purement royaliste. Il paraît même qu'il avait, en 1829, fourni un mémoire sur la meilleure manière de regagner le terrain que le ministère de cette époque avait, disait-il, perdu par sa faute. Il est certain que le Dauphin disait, quand on

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parlait des embarras de la situation : « Mais nous avons le « plan de Chantelauze. » M. de Chantelauze avait-il changé d'avis? Toujours est-il qu'il n'avait aucun désir d'entrer dans le ministère, et qu'il s'en était défendu avec une grande énergie. Il était premier président à la cour royale de Grenoble, n'avait pas de fortune et ne se souciait pas de perdre une position inamovible pour courir les hasards ministériels. Pour vaincre sa résistance, le Roi chargea M. le Dauphin, qui allait à Toulon visiter et hâter les préparatifs de l'expédition, de peser sur lui, de le décider. M. de Chantelauze n'osa plus résister.

Dès que la crise fut connue, j'allai voir M. Courvoisier. « Nous voilà donc arrivés au coup d'État, lui dis-je, « puisque vous vous retirez? — J'espère encore que non, « répondit-il. Le Roi se fait tant d'illusions sur les élections « que lorsqu'elles seront complètement dissipées, car elles « le seront certainement, il est possible que ce mécompte « lui ouvre les yeux et l'éclaire enfin sur sa véritable situa- « tion. Notre retraite, ajouta-t-il, était indispensable pour « obtenir ce résultat. Aussi longtemps que le Roi aurait « conservé dans son ministère des hommes n'entrant pas « entièrement dans ses vues, il n'aurait pas manqué de « croire, si le résultat des élections n'est pas tel qu'il l'es- « père, que ce désappointement n'a tenu qu'à un défaut « d'ensemble dans l'action, dans le langage et les corres- « pondances de ses différents ministres. Cette fois, il n'aura « rien de semblable à dire; l'épreuve sera complète, déci- « sive; il faut espérer qu'elle lui enseignera enfin la vérité. » Il y aurait eu quelque chose de vrai dans ce que supposait M. Courvoisier si on n'avait pas eu affaire à une volonté venant d'en haut et bien autrement arrêtée qu'il ne le supposait. Dans l'attachement qu'il avait pour la personne du Roi, il lui était difficile de se défendre de certaines illusions; cependant, les occasions de s'éclairer ne lui avaient pas manqué. Ainsi, il m'a lui-même raconté que, revenant

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

les jours de conseil avec M. de Polignac, de Saint-Cloud, il employait le temps que durait le trajet à lui démontrer les dangers de la route dans laquelle on s'engageait chaque jour de plus en plus. Il l'ébranlait fort souvent, le laissait même quelquefois convaincu. « Eh bien, ajoutait-il, le soir ou « dans la matinée du lendemain, le pauvre homme revoyait « le Roi, causait avec lui, lui rapportait notre conversation, « et le fruit de mes paroles était entièrement perdu. »

Au milieu de circonstances si graves, parlerai-je de l'arrivée du roi et de la reine de Naples ? Pour n'y plus revenir, je vais dire sur-le-champ tout ce qui vaut d'être raconté. Leurs Majestés avaient jugé à propos de passer par Paris, en retournant dans leurs États, et entrèrent dans la capitale le 30 mai pour en repartir le 30 juin. Leur présence causa plus d'embarras que de satisfaction à la famille royale. On les reçut avec une grande ostentation de magnificence. On les logea au palais de l'Élysée, on les défraya de tout, on les promena dans les différentes résidences royales où ils prirent le plaisir de la chasse, qu'ils aimaient beaucoup. Puis des bals chez les ambassadeurs de Naples et d'Espagne. Le plus remarquable fut celui du Palais-Royal, où le duc et la duchesse d'Orléans fêtèrent leur frère et beau-frère. Charles X, contre les habitudes de son étiquette, alla à ce bal qui précéda de peu de jours le départ de Leurs Majestés Siciliennes. Il y eut, à la fin de la soirée, quelques désordres dans le jardin, dont le duc d'Orléans, cédant à son goût pour la popularité, n'avait pas voulu qu'on fermât les grilles à l'heure accoutumée. Cette circonstance, jointe à la présence de quelques-uns des hommes les plus marquants de l'opposition libérale, fit tenir contre lui, par les amis du Roi, des propos amers. S'ils vinrent à ses oreilles, ils ont dû le blesser profondément. Je me souviens cependant que, me promenant avec le duc de Fitz-James sur les terrasses qui dominent la grande cour et le jardin dont les splendides illuminations

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

éblouissaient les yeux, il me dit : « On accuse le duc d'Or-
« léans de malveillance contre tout ce qui se fait, de mau-
« vais propos sur la marche du ministère ; quant à moi,
« je conçois à merveille qu'il redoute les effets d'une con-
« duite pouvant amener une révolution qui le forcerait
« encore une fois à fuir son pays, à abandonner les dou-
« ceurs d'un tel séjour. »

L'accueil fait par la presse aux nouveaux ministres dépassa en violence tout ce qu'on devait attendre. M. de Peyronnet surtout fut l'objet d'un déchaînement jusque-là inconnu. On récapitula les actes les plus impopulaires de son précédent ministère, en les flétrissant. Devant de pareilles injures, tout autre que lui eût reculé. Il y opposa un front d'airain et ne parut aucunement ému. Le secret de cette imperturbable confiance s'explique par une ambition secrète dont peu de personnes ont eu connaissance. Comment croire, en effet, quand on n'en a pas eu d'irrécusables preuves, qu'il soit à cette époque entré dans le ministère avec l'espoir de renverser M. de Polignac? Voici pourquoi je n'ai là-dessus aucun doute. Quinze jours après son arrivée au ministère, je reçus la visite d'un homme auquel j'avais rendu quelques services et qui était en rapports intimes avec lui. A la suite de propos insignifiants, cet homme arriva sans détour à me parler de son nouveau patron. Il savait, me dit-il, que j'avais des préventions contre M. de Peyronnet, qui ne l'ignorait pas, et tenait à les détruire. Il n'était pas rentré dans les affaires pour les motifs qu'on lui supposait, mais, au contraire, pour les remettre dans une meilleure voie. Il n'y avait rien à faire avec M. de Polignac; mais le moment viendrait, et plus tôt qu'on ne le croyait, où le Roi lui-même sentirait la nécessité de s'en séparer; sa confiance alors ne retomberait-elle pas naturellement sur son ministre de l'intérieur, actif, habile, ayant à un haut degré l'habitude et la connaissance des affaires? Celui-ci se trou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

verait alors en mesure de former son ministère tel que la France le pouvait désirer; mais il fallait, dans cette hypothèse, qu'il connût à l'avance les hommes sur lesquels il pourrait compter. Et pourquoi mes amis refuseraient-ils de s'associer avec lui? Ne valait-il pas bien M. de Villèle, dont on était, il y a deux mois, en train de se rapprocher? On supposait évidemment que, lors du dernier voyage de M. de Villèle, il y avait eu des pourparlers entre lui et les membres du ministère du duc de Richelieu. Je répondis à mon interlocuteur que, pour ce qui me concernait, il était entièrement faux que j'eusse reçu et accepté aucune ouverture de M. de Villèle, et que je croyais pouvoir en dire autant de mes anciens collègues. Quant aux avances qui paraissaient m'être faites en ce moment de la part de M. de Peyronnet, je n'y pouvais pas entendre; une trop grande distance nous séparait. Alors même que cet éloignement politique ne subsisterait pas, il ne pouvait ignorer les motifs personnels qui me tiendraient toujours éloigné de lui. Deux jours après, la même personne reparut, et il ne fut pas permis de douter de la réalité de sa mission, car elle se mit à discuter avec moi, cherchant à atténuer les griefs personnels que je pouvais avoir contre M. de Peyronnet et dont elle n'avait pu être instruite que par lui seul. Cette seconde tentative n'eut pas plus de succès que la première; je n'y aurais peut-être pas attaché grande importance, si je n'avais appris de M. de Martignac lui-même que pareille démarche avait été faite auprès de lui, dans des termes identiques. Il y avait donc dans la tête de M. de Peyronnet un plan très arrêté et pour l'exécution duquel il cherchait à l'avance des instruments, des associés. Mais comment entrevoyait-il la possibilité de réaliser une conception si hardie? Peut-être raisonnait-il comme M. Courvoisier relativement à l'effet que le résultat des élections produirait sur l'esprit de Charles X, et sur le parti à en tirer pour l'engager à sacrifier M. de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Polignac et à entrer dans la voie des concessions avec la nouvelle Chambre. Il s'est grandement trompé; à la suite des élections, il s'est laissé entraîner, il a prêté l'autorité de son nom à une politique qu'il désapprouvait, plus coupable en cela que ceux qui, n'étant pas avertis par leur expérience et leur raison, ont cru de bonne foi qu'ils entraient dans la seule voie à suivre pour sauver la monarchie.

Dans le mémoire de M. de Guernon-Ranville que j'ai déjà cité, après avoir bien établi, ce qui est parfaitement vrai, que M. de Peyronnet, loin d'avoir fait la moindre résistance à sa nomination, ainsi que quelques-uns l'ont prétendu, l'avait acceptée avec empressement, il ajoute ceci : « On a dit que les nouveaux ministres n'avaient reçu leurs « portefeuilles qu'après avoir pris l'engagement formel de « réaliser le coup d'État dès lors médité... Je sais, mais je « ne puis révéler toute la vérité sur ce point. On la saura « plus tard. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après nos « délibérations générales, il m'était impossible de ne pas « être convaincu que tout le conseil entendait, comme « moi, ne procéder que par les voies parlementaires, sauf, « bien entendu, le cas où une agression révolutionnaire « pourrait forcer le gouvernement à pourvoir au salut « public. Au reste, cet engagement, s'il eût été pris par « ceux auxquels on l'a attribué, eût été une infamie à « l'égard des autres ministres qui se seraient trouvés liés « par une majorité formée d'avance; car on savait bien « qu'ils ne reculeraient pas devant le danger. » Il est difficile de ne pas croire, d'après ces paroles, que l'engagement de réaliser le coup d'État avait été réellement pris, au moment de leur nomination, entre les trois nouveaux ministres, sans doute avec l'un au moins des anciens. Ceci prouverait que M. de Peyronnet jouait double jeu. J'ai parlé des démarches de M. de Peyronnet auprès de moi et de plusieurs de mes amis politiques, non parce qu'elles pouvaient avoir une grande importance à mes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

yeux, mais parce qu'en les rapprochant des mêmes avances faites par M. de Villèle à la fin de son ministère, de celles que M. de Boissy m'apportait de la part de M. de Polignac, il m'est impossible de n'y pas voir la preuve que ces hommes si sûrs d'eux-mêmes, affectant de blâmer la conduite de leurs prédécesseurs, avaient des moments de trouble, de doute, d'angoisse, où l'opinion vraie de la France leur apparaissait, où la politique modérée, libérale du ministère Richelieu leur semblait bonne. Ils mesuraient les périls de celle qu'ils avaient adoptée.

Le ministère attachait une grande importance à empêcher la réélection des deux cent vingt et un. Il fit lancer par le Roi une sorte de proclamation maladroite qui débutait ainsi : « Français, la dernière Chambre a méconnu mes in-« tentions ; j'avais droit de compter sur son concours pour « faire le bien que je méditais ; elle me l'a refusé. Comme « père de mon peuple, *mon cœur s'en est affligé ;* comme Roi, « *j'en ai été offensé.* J'ai prononcé la dissolution de la « Chambre. Français, votre prospérité fait ma gloire, « votre bonheur est le mien. Au moment où les collèges « électoraux vont s'ouvrir sur tous les points du royaume, « vous écouterez la voix de votre Roi. » Ainsi le Roi considérait tout ce qui avait été dit contre ses ministres comme s'adressant à sa personne et se déclarait personnellement offensé ! Il demandait aux électeurs de lui faire justice et de l'affront et de ses auteurs ! Il posait le débat dans les collèges électoraux, et cela au moment où les deux cent vingt et un étaient acclamés dans leurs départements, lorsque dans les villes importantes leur entrée ressemblait à une véritable ovation. A Angers, le préfet avait voulu mettre obstacle à la réception préparée pour deux d'entre eux, MM. Guilhem et d'Andigné ; la scène serait devenue tragique sans la prudence de quelques membres de la municipalité et des députés eux-mêmes, qui consentirent à entrer dans la ville par une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voie détournée. Cette affaire eut un grand éclat et produisit un fort mauvais effet. Les députés intentèrent une action contre le préfet, qui ne fut interrompue que par l'ordonnance royale refusant l'autorisation sans laquelle on ne pouvait poursuivre un fonctionnaire public. Cette mesure était bien faite pour augmenter encore l'irritation.

Le 19 juin, la dépêche annonçant le débarquement de l'armée d'Afrique était arrivée à Paris. Cette heureuse nouvelle avait beaucoup augmenté les espérances du ministère; il n'hésitait pas à le prendre de haut avec l'opinion publique. Mécontent des circulaires que M. de Saint-Cricq, le général Lamarque et M. Poyferé de Cère avaient écrites pour solliciter les suffrages de leurs électeurs, il fit paraître une ordonnance qui ôtait à M. de Saint-Cricq le titre de ministre d'État, qui mettait le général Lamarque à la retraite et qui ôtait à M. Poyferé le titre de maître des requêtes.

Dès le 23 juin, le mouvement électoral dans les collèges d'arrondissement se manifesta d'une manière qui ne laissait pas de doute sur le résultat. Le gouvernement n'eut pas lieu d'être satisfait, quoiqu'il eût déployé toutes ses voiles, mis en avant tous ses fonctionnaires, prodigué les promesses ou les menaces. Ses adversaires n'avaient pas été moins actifs; partout ils avaient organisé des comités pour veiller à l'inscription des électeurs, désigner les candidats qui avaient le plus de chance de réussir. L'anxiété était grande dans les deux camps, mais elle ne fut pas de longue durée. A la fin de juin, on savait déjà que, dans les collèges d'arrondissement, les deux cent vingt et un, à très peu d'exceptions près, l'avaient emporté. Grâce à sa malhabile proclamation, le Roi se trouvait personnellement vaincu; l'offense dont il s'était plaint si hautement se trouvait aggravée. Restaient les collèges de département sur lesquels le ministère, avec raison, comptait un peu plus. Ces collèges, en effet, lui furent moins défavorables, mais il n'était pas en leur pouvoir de lui rendre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la majorité, et lorsque l'ensemble des nominations fut connu, il fallut bien reconnaître qu'il allait se trouver devant une majorité hostile, beaucoup plus forte que celle qu'il avait cru devoir dissoudre.

Il est difficile de ne pas croire, malgré la bonne contenance que le Roi et ses ministres affectèrent de tenir, qu'ils ne fussent pas très déconcertés par un résultat renversant toutes leurs combinaisons en les acculant à des résolutions redoutables. S'il faut en croire M. de Guernon (on n'a aucun motif pour mettre en doute son récit), dès le 29 juin la pensée fut émise, dans un conseil tenu à la chancellerie, de chercher quelque moyen d'éluder le combat avec le Parlement. Les ministres étaient tous réunis, et ils causaient entre eux fort tristement des dangers qui s'approchaient, lorsque l'un d'eux dit qu'il savait comment on pouvait conjurer ces dangers, mais que le moment n'était point encore venu d'y recourir. On le pria de s'expliquer; il refusa, en laissant paraître le désir d'être pressé. En effet, on insista, et son début fut tel qu'on pouvait le croire préparé et convenu avec un autre collègue. Je ne crois pas me tromper en disant que ce devait être M. de Chantelauze et M. de Polignac. On entendit alors de longs développements sur un plan médité de longue main et dont le résultat était le système fondé sur l'article 14 de la Charte, qui a été mis à exécution à la fin du mois suivant. M. de Guernon prétend que, ce jour 29 juin, il fut d'abord le seul qui se permît d'élever la voix pour combattre les dangereuses idées qui venaient d'être exposées pour la première fois. Sa résistance inspira cependant un peu de courage à M. de Peyronnet, qui finit par l'appuyer; mais aucun autre ne se prononça en sa faveur. Toutefois il déclare que l'accord fut unanime entre eux pour reconnaître « que des mesures « de cette nature n'auraient rien d'inconstitutionnel, « qu'elles seraient même expressément autorisées par « l'article 14 de la Charte, s'il survenait un concours de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« circonstances tel que l'État fût mis en un péril imminent « et que les moyens ordinaires fussent évidemment insuf- « fisants pour protéger l'ordre public et la constitution ».

Il était difficile que les conséquences de pareilles théories ne fussent pas acceptées tôt ou tard. Lorsqu'il ne fut plus permis de douter que l'opposition aurait une majorité d'au moins cent voix, on n'hésita plus à recourir à l'article 14 de la Charte. Quel est le ministre qui en fit la proposition formelle? « Son nom *se trouve écrit dans mon journal*, dit M. de Guernon, *et je puis à peine en croire mes yeux.* » Voici la seule indication qu'il donne. Je serais fort trompé si ce nom n'était pas celui de M. de Montbel, qui dans ce dernier temps était, à ma connaissance, sorti de sa modération habituelle. Son esprit était obsédé par l'idée d'un effroyable complot contre l'autorité royale; pour le combattre, il se croyait tout permis.

Ce fut, suivant M. de Guernon, le 6 juillet que s'ouvrit solennellement dans le conseil cette grave discussion. Le système proposé comprenait la suspension de la liberté de la presse, la dissolution de la Chambre et une nouvelle organisation électorale. Seul, s'il faut l'en croire, il repoussa avec toute l'énergie dont il était capable cette combinaison et soutint avec persévérance qu'il fallait laisser les Chambres se réunir, qu'on ne devait recourir à l'article 14 qu'alors que la nécessité de ce moyen extrême serait bien constatée; jusque-là, ajoutait-il, on aurait le temps de prendre des précautions, de concentrer autour de Paris les régiments dont on était sûr. M. de Peyronnet le combattit; il s'était rallié au système contraire. Cette assertion de M. de Guernon est d'autant plus remarquable qu'elle est en contradiction avec ce que M. de Peyronnet a, autant qu'il dépendait de lui, donné à entendre dans tout le cours de son procès. Le mémoire de M. de Guernon, dont j'ai eu connaissance fort récemment, a été écrit sous forme de lettre, à la date du 16 février 1833. La mésintelligence qui

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

existe notoirement entre les prisonniers de Ham l'a probablement déterminé à sortir, sur plusieurs points, de la réserve qu'il s'était imposée jusqu'alors.

La discussion du 6 n'avait eu lieu qu'entre les ministres; elle fut reproduite en présence du Roi et du Dauphin. M. de Guernon persista dans son opposition, et même, ajoute-t-il, avec une chaleur qui fit impression sur le Dauphin. Ce prince aurait dit « qu'il serait très porté à préférer comme « plus légal et peut-être plus sûr le système exposé par « M. de Guernon; mais que la majorité en ayant décidé « autrement, il se rangeait à l'opinion commune ».

Une fois décidé à recourir à l'article 14, restait le mode de procéder. De très étranges propositions furent mises en avant : ainsi on parla d'une assemblée composée de pairs, de députés, de membres des conseils généraux, qui sous le nom de grand conseil de France et sous la présidence de M. le Dauphin serait appelée à donner son avis sur les moyens de sortir de la crise. On eut aussi l'idée d'annuler un certain nombre d'élections et de procéder avec le reste de la Chambre. Pauvre réminiscence du coup d'État de fructidor! Tout cela pour une querelle qu'à cette époque encore, l'éloignement de M. de Polignac et de M. de Peyronnet eût certainement apaisée, car le nom de quelques hommes y tenait bien plus de place que les intérêts publics. On s'arrêta aux divers points dont se composent les ordonnances du 26 juillet. Les jours qui suivirent furent employés à leur rédaction, et M. de Guernon raconte que le système électoral fut l'occasion d'une discussion extrêmement vive entre son rédacteur et lui. Or, ce rédacteur fut certainement M. de Peyronnet. Après avoir combattu la plupart des dispositions qu'elle contenait, M. de Guernon termina par ces mots, qui durent piquer au vif le rédacteur, quel qu'il fût : *Votre loi est une véritable déception; j'aimerais cent fois mieux qu'elle fût conçue en ces termes : « Article unique : Les députés sont nommés par les préfets. » On*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aurait au moins le mérite de la franchise. Faut-il s'étonner maintenant de la manière dont le public a accueilli des actes qui produisaient un tel effet, qui donnaient lieu à de tels reproches dans le conseil même où ils s'élaboraient?

Le 10 juillet, le gouvernement reçut une nouvelle qui rehaussa beaucoup le courage des ministres et leur rendit l'assurance dont ils étaient évidemment jusque-là assez mal pourvus. Ils apprirent que l'armée française, après vingt et un jours de marches pénibles, mais courageusement supportées, après plusieurs combats glorieux, avait amené la reddition du fort où se trouvait la principale défense d'Alger et était entrée dans la ville. Une capitulation lui en avait ouvert les portes. Le succès le plus complet avait donc couronné les efforts de notre armée, malgré les sinistres prédictions de voisins jaloux. Le ministère avait d'autant plus de raisons de s'en prévaloir que, grâce au trésor de la Régence, qui était tombé entre nos mains, il n'aurait peut-être point d'argent à réclamer des Chambres pour couvrir les dépenses d'une si glorieuse entreprise. A partir de ce moment, Charles X se persuada qu'aucun obstacle sérieux ne pouvait l'arrêter; que l'armée, fière et reconnaissante de la gloire qu'elle venait d'acquérir et dont il lui avait fourni l'occasion, était désormais dans sa main; que la nation, à l'exception de quelques turbulents, que le pays tout entier, reconnaissant enfin la sagesse et la force de son gouvernement, était prêt à se confier à lui et à se ranger sous son autorité.

Les plus grandes difficultés de l'expédition avaient été dans le débarquement. La flotte, ayant une première fois abordé la côte, fut obligée, par la crainte d'un gros temps, de s'en éloigner presque aussitôt. L'amiral la conduisit et la rallia dans la rade de Palma à l'île de Minorque. L'armée de terre avait vu ce mouvement avec grand déplaisir; les soldats ne peuvent jamais se faire une juste idée des difficultés que les marins sont seuls en état d'apprécier. Au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bout de quelques jours, la flotte fut ramenée à la côte, et le débarquement s'opéra avec une rare célérité sur la plage de Sidi-Ferruch, à six lieues environ d'Alger.

Le dey n'eut point l'idée d'opposer à ce débarquement une résistance sérieuse; il le souhaitait plus qu'il ne le craignait, ne doutant pas que les chrétiens ne fussent massacrés par ses soldats et se croyant inexpugnable derrière les fortifications de sa capitale. Cette résolution fut heureuse pour l'armée française. Les troupes furent admirables de courage et de patience pour supporter les fatigues résultant du climat. Les officiers généraux qui les commandaient étaient à la hauteur de leur mission; seul le général en chef montra une inexplicable inertie, dont la mort de son fils aîné, tué à l'attaque d'une petite redoute, n'eut pas le pouvoir de le tirer. Il avait donné en plusieurs occasions les preuves d'un brillant courage; là cependant on ne le vit pas une seule fois au feu; il n'assista pas à la prise du fort de l'Empereur, qui devait être l'action décisive. L'artillerie française, avec sa supériorité accoutumée, fit taire le feu des batteries ennemies. Le fort tombé en notre pouvoir, la ville ne pouvait plus tenir, mais on pouvait craindre encore une de ces résistances désespérées dont les peuples barbares sont plus capables que les populations civilisées; les rues étroites d'Alger devaient la rendre très meurtrière. Le dey, fort heureusement, demanda à capituler et à être transporté dans le lieu qui serait ultérieurement désigné, avec ses femmes et son trésor particulier. A cette condition, il s'engagea à remettre le 5 au matin, entre les mains des autorités françaises, la ville d'Alger, la Casba, les canons, les munitions et généralement toutes les propriétés de la régence. Les habitants les plus riches avaient pris la fuite du côté de la ville qui n'était pas encore occupé. Ils emportaient avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux. On fut loin de trouver les richesses qu'on espérait; le butin se borna

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

donc au trésor de la Régence renfermé dans la Casba. On a reproché à M. de Bourmont sa condescendance pour le dey. Il lui a abandonné tout ce qu'il prétendait être sa propriété particulière, mais il a eu raison d'acheter à ce prix une capitulation qui a épargné le sang de nos soldats. Tout compté, le trésor de la Casba s'élevait à la somme de 48,684,527 francs. On s'était plu à le croire beaucoup plus considérable : les accusations n'ont pas manqué sur les dilapidations qui avaient eu lieu et qui, disait-on, l'avaient diminué. Toutes les précautions avaient été prises pour que rien ne fût détourné, et l'information que le général Clausel a faite quand il est venu remplacer M. de Bourmont ne permet pas de concevoir le moindre doute sur la régularité des opérations et sur l'intégrité des agents.

Charles X demanda à tous les évêques de France d'ordonner qu'un *Te Deum* fût chanté dans les églises de leurs diocèses. Dans le mandement que l'archevêque de Paris publia, on lisait cette phrase : « Trois semaines ont « suffi pour humilier et réduire à la faiblesse d'un enfant « ce musulman naguère si superbe! Ainsi soient traités « partout et toujours les ennemis de notre seigneur Roi; « ainsi soient confondus tous ceux qui osent se soulever « contre lui. » Cette phrase fut remarquée, parce qu'on savait les rapports qui existaient entre M. de Polignac et l'archevêque; elle fut encore aggravée par les paroles que le prélat adressa au Roi lorsqu'il le reçut à la porte de sa cathédrale. « Ainsi le Tout-Puissant aide au Roi Très « Chrétien qui réclame son assistance. Sa main est avec « vous, Sire. Que votre grande âme s'affermisse de plus en « plus. Votre confiance dans le divin secours et dans la « protection de Marie, Mère de Dieu, ne sera pas vaine. « Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt une nouvelle « récompense! Puisse-t-elle venir bientôt remercier le « Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non « moins éclatantes! » Comment ne pas voir dans ces paroles

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

un encouragement pour des projets qu'on savait arrêtés dans l'esprit de Charles X?

La cérémonie de Notre-Dame a été la dernière des pompes célébrées sous le règne de Charles X. J'y assistai; il était d'usage que quatre chevaliers des Ordres marchassent en cette occasion dans l'une des voitures qui précédaient le Roi. Je n'avais jamais été appelé à cet honneur, que j'ai dû sans doute cette fois à l'imprévu de la cérémonie et aux absences que cause toujours la belle saison. Je me trouvai seul dans la voiture à huit chevaux; ceux de mes collègues qui avaient été désignés manquèrent à l'appel. La marche fut silencieuse et triste. Peu d'affluence sur le passage du cortège; une inquiétude vague semblait peser sur la population et retenir les cris de joie qui auraient dû accueillir une victoire. Le Roi ne fut salué que de quelques acclamations évidemment préparées sur la place du Carrousel, au moment où il rentrait dans la cour des Tuileries. Remonté dans ses appartements, il affecta une satisfaction qu'il ne devait pas éprouver, car il était impossible qu'il n'eût pas été frappé du silence qui avait régné sur son passage. Il parla assez longuement aux personnes qui l'avaient accompagné et s'adressa particulièrement à moi. Ce jour est le dernier où je me sois trouvé en présence du Roi et où il me fit l'honneur de me parler. Toute la famille d'Orléans assistait à la cérémonie. Madame la Dauphine était partie pour Vichy.

A ce propos, je me souviens de ce que m'a raconté un homme tout à fait digne de foi, un de mes collègues à la Chambre des pairs, le général d'Ambrugeac. Il me l'a raconté pendant le procès des ministres, lorsque M. de Peyronnet demandait aux membres de la Chambre qui avaient présidé des collèges électoraux de dire quelles étaient les instructions qu'il leur avait données et le langage qu'il leur avait tenu. « Il est très vrai, me dit-il, que lorsque je me suis vu sur la liste des présidents, je suis

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

venu le trouver pour lui dire que je ne pouvais accepter une telle mission, n'étant pas d'accord avec le gouvernement et ne voulant pas des choix auxquels il aspirait certainement. Sur quoi il m'a répondu : « Mais vous vous « trompez; je désire les mêmes nominations que vous. Je « veux des hommes modérés. » Je me pris à rire, et lui répliquai que, malgré ses belles paroles, il m'était impossible de ne pas croire que le ministère marchât à quelque coup d'État. « Eh bien, me répliqua-t-il, je puis encore vous « rassurer sur ce point de la manière la plus positive. Vous « savez que Madame la Dauphine va partir incessamment « pour Vichy; elle ne s'est décidée à faire ce voyage que « sur la parole qui lui a été donnée par le Roi qu'il n'y « aurait pas de coup d'État. »

Dans les jours qui s'écoulèrent entre le 10 juillet et le 26, l'attente fut douloureuse pour nous. Je ne puis comparer l'anxiété qui nous oppressait qu'à ces heures qui précèdent l'orage. Que feront-ils? Ils ne peuvent songer à s'entendre avec la Chambre qui va arriver; rien n'indique qu'ils pensent à se retirer. A quels actes de déraison ou de violence faut-il nous attendre? D'après des renseignements que j'ai toutes raisons de croire certains, dès les premiers jours de juillet, le parti du Roi, d'accord avec M. de Polignac et M. de Chantelauze, était irrévocablement arrêté. Le Roi était dominé par deux sentiments. Il se croyait menacé par les mêmes passions révolutionnaires qui avaient conduit son frère à l'échafaud, et avait une aveugle confiance dans la puissance de son organisation militaire, dans l'appui que lui prêteraient ses troupes. On lui avait entendu dire plusieurs fois, durant ces derniers mois, « qu'il valait « mieux monter à cheval qu'en charrette ». A ses yeux, le moment était donc venu d'en finir. S'il y eut quelque lutte dans le conseil, les intentions pacifiques de M. de Guernon-Ranville et les velléités de M. de Peyronnet ne pouvaient opposer un long et sérieux obstacle à l'ascendant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de la volonté royale, affermie dans ses idées par l'enivrement de la victoire d'Alger, par les assurances de M. de Polignac et par les rapports d'un préfet de police qui garantissait la tranquillité de la ville de Paris. A l'entendre, on aurait tout au plus à châtier quelques factieux de la dernière classe, de ceux qui avaient figuré en 1827 aux barricades de la rue Saint-Denis. Quant à M. de Montbel, à M. d'Haussez, à M. Capelle même, dont on avait tant vanté l'énergie, tout se bornait à des déclarations solennelles d'obéissance absolue à la volonté de M. de Polignac et aux ordres du Roi.

M. le Dauphin ne savait plus contenir son impatience et ne pouvait supporter qu'on n'eût pas une confiance parfaite dans l'armée, qu'il croyait tenir dans sa main. Il n'avait qu'un désir, c'est qu'elle eût le plus tôt possible l'occasion de montrer enfin ce dont elle était capable pour le service du Roi. S'il faut en croire ce que M. de Peyronnet, durant le cours de son procès, a laissé percer dans ses demi-confidences, le prince se laissait parfois emporter, et dans le conseil même il ne craignait pas de diriger les insinuations les plus blessantes contre ceux qui ne partageaient pas son avis, ou semblaient hésiter. Le récit de M. de Guernon est tout autre; suivant lui, le Roi n'aurait jamais fait sentir son autorité dans le conseil, même d'une manière incidente, et quant au Dauphin, la loyauté de son cœur, la rectitude de son esprit lui inspiraient un respect presque exagéré pour la loi; il était, comme nous disions au barreau, *à cheval sur la loi*. Je cite les propres expressions de M. de Guernon; ce qui est certain, c'est que pendant tout le temps que dura la délibération, et à plus forte raison quand la résolution définitive fut arrêtée au conseil, ce qui eut lieu le mercredi 21, tout le monde était d'accord; il ne restait plus que quelques difficultés de rédaction, qui furent levées dans les trois jours suivants. Le Roi et tous les membres du conseil sentirent la nécessité de garder

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jusqu'au moment de l'exécution le plus profond secret. Pour le garder, le Roi eut à subir une assez rude épreuve. Le duc de Mortemart, toujours ambassadeur de France en Russie, était en congé à Paris, d'où il entretenait une correspondance assez suivie avec M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie. Celui-ci, au moment de partir pour les eaux de Carlsbad, où il devait se rencontrer avec M. de Metternich, lui écrivit de se garder de croire que cette réunion eût le moindre but politique; que la Russie avait toujours à cœur les intérêts de la France; que les sentiments de l'empereur Nicolas étaient inébranlables; que cependant il le priait d'avertir de nouveau le roi Charles X qu'on savait à Saint-Pétersbourg que des coups d'État se préparaient à Paris, et qu'il était chargé par son auguste maître de faire parvenir au roi de France l'avertissement que, une fois le serment de Reims violé, il ne faudrait plus compter sur son appui; que les malheurs de l'homme privé seraient toujours déplorés, mais que la cause des Bourbons serait abandonnée. M. de Mortemart n'hésita pas à mettre cette lettre sous les yeux du Roi. Il la lui porta le jeudi à Saint-Cloud. Charles X en éprouva un vif accès de colère. Il commençait, répondit-il, à être horriblement fatigué de toutes ces calomnieuses accusations, à l'étranger comme à l'intérieur. Puis il jura qu'il ne pensait à rien de ce qu'on se plaisait à supposer, et le fit avec une énergie, une indignation dont M. de Mortemart ne pouvait être que très satisfait et qu'il promit de faire connaître à M. de Nesselrode.

Mais ce secret si recommandé à Saint-Cloud et pour lequel tant de précautions avaient été prises même autour du Roi, comment avait-il été si clairement pénétré à l'étranger? Cela ne peut s'expliquer que par de certaines intelligences toujours parfaitement établies pour lesquelles alors rien ne restait caché. J'en vais donner une preuve positive dans un petit fait dont je dois la connaissance au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ministre de Prusse, M. de Werther; il me le conta peu de jours après la révolution de Juillet. On sait que la congrégation des Jésuites était depuis longtemps parvenue à se faire tolérer en Prusse; elle y était fort établie et envoyait assez souvent quelques-uns de ses membres à Paris, où ils devaient s'aboucher, pour la plus grande prospérité de l'Ordre, avec les chefs les plus importants de la maison mère de Montrouge. Ces députés ne traversaient pas la capitale de la France sans venir rendre leurs devoirs au ministre de Prusse, qui devait viser leurs passeports. Un mois environ avant les fatales ordonnances, deux de ces voyageurs lui annoncèrent, en prenant congé de lui, qu'on touchait en France à de bien gros événements, qui, il fallait du moins l'espérer, auraient de très salutaires conséquences. Il serait difficile de se méprendre sur ce que devaient être ces événements auxquels s'attachaient de telles espérances!

A l'intérieur, on avait pris les plus minutieuses précautions pour que rien ne fût découvert. Quand on fut d'accord sur tous les détails, les ordonnances furent rédigées par les ministres et écrites de leurs mains. Cependant M. de Chabrol, dans une conversation qu'il eut avec M. Capelle et dont il vint me faire part, avait bien cru entrevoir des indices du coup d'État préparé; mais ce n'étaient que suppositions assez vagues. Je crois que, excepté M. de Vitrolles, qui a certainement reçu certaines confidences, il n'y a eu que deux hommes qui, s'ils n'en ont pas reçu de directes, ont eu le talent de surprendre des indications assez précises: MM. Ouvrard et Rubichon; M. Ouvrard, sous prétexte d'entretenir de ses projets M. de Polignac et M. de Montbel, pénétrant à toute heure dans leurs cabinets et allant de l'un à l'autre, ayant l'art de se faire dire ce qu'il voulait savoir, en affirmant que la confiance qu'il inspirait lui avait valu déjà telle et telle confidence. Je tiens de M. de Laval lui-même que, l'avant-veille du jour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

où la nouvelle des ordonnances fut apportée à Londres, un courrier extraordinaire lui arriva des affaires étrangères. Sa surprise fut grande quand il vit que le motif futile allégué ne motivait nullement cette mesure exceptionnelle. Quelques heures après, il avait acquis la certitude qu'après lui avoir remis les dépêches, le courrier s'était rendu dans la Cité, chez les banquiers avec lesquels M. Ouvrard faisait de très grosses affaires. Quant à Rubichon, c'était un homme exalté, professant les opinions les plus exagérées, pamphlétaire médiocre, agent secret de Montrouge et n'ayant pu avoir révélation de ce qui se préparait que par les Pères Jésuites. Il devait de l'argent à M. Greffulhe et crut pouvoir s'acquitter en lui donnant un bon avis. Le jeudi 21, il lui dit : « Croyez-moi, le gou-« vernement va frapper la semaine prochaine un grand « coup; faites vos affaires en conséquence. » Les paroles de Rubichon semblaient de si peu de poids que M. Greffulhe ne leur donna aucune attention et n'en a compris l'importance que le lundi suivant. Mais ce qu'on ne savait pas, ce qu'on n'avait aucun moyen de pénétrer avec certitude, on ne pouvait s'empêcher de le redouter, on le devinait, car l'inquiétude grandissait chaque jour. Un moment elle se calma, trompée par une ruse du ministère; le jeudi dans la matinée, on apporta à la Chambre des pairs les lettres closes qui devaient être distribuées à MM. les pairs pour qu'ils eussent à assister à l'ouverture de la session le 3 août. Je me souviens que je dînais à Neuilly chez le duc d'Orléans, tout le monde était dans un grand émoi; je calmai les esprits en donnant la nouvelle de l'envoi de ces lettres. Le vendredi et le samedi, le bureau de M. de Peyronnet était couvert de lettres destinées aux députés, et il avait soin que les personnes qui venaient lui parler pussent les voir. Il les montrait même comme une preuve des intentions pacifiques du gouvernement. Pour pousser jusqu'au bout la dissimulation, il alla jusqu'à les faire

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

porter le dimanche au domicile des députés qui habitaient Paris. Enfin non seulement les ministres étrangers ne reçurent ni le samedi, ni le dimanche, aucune insinuation, si légère qu'elle pût être, mais M. de Rothschild lui-même, si avant dans les affaires du trésor et dont le secours pouvait devenir si nécessaire, fut, malgré ses interrogations réitérées, laissé dans l'ignorance la plus absolue. Il dînait le dimanche à la campagne chez un autre banquier, M. Thuret, où se trouvaient avec lui plusieurs membres du corps diplomatique. Tous étaient dans une sécurité complète.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE X

Signature des ordonnances; leur contenu; impression de la population parisienne. — Organisation de la résistance; l'insurrection éclate; son caractère spontané. — Inaction et impéritie du ministère. — Déclaration de l'état de siège. — Lutte des troupes contre la population. — Le maréchal Marmont est contraint de se replier sur le Louvre. — Malgré la gravité des circonstances, le maréchal Marmont entretient le Roi dans l'illusion que le calme pourra être facilement rétabli. — La Cour à Saint-Cloud pendant la lutte. — Les visions de M. de Polignac. — Réunions tenues chez M. Pasquier; l'abbé de Montesquiou essaye en vain de parvenir jusqu'au Roi. — Arrivée du duc de Mortemart à Saint-Cloud. — Les ministres quittent Paris et rejoignent le Roi. — L'insurrection maîtresse du Louvre. — Les troupes royales se retirent au Trocadéro, puis à Saint-Cloud. — Calme relatif de la population parisienne soulevée. — M. de Mortemart arrive jusqu'au Roi et lui dépeint la situation dans toute sa vérité. — Convocation du conseil. — Le Roi donne le ministère à M. de Mortemart et envoie MM. de Sémonville, de Vitrolles et d'Argout à Paris. — Leurs négociations avec la commission municipale. — M. de Mortemart n'arrive pas.

Les ordonnances ont été signées le dimanche, dans le conseil qui, suivant l'usage, se tint à l'issue de la messe. Il y avait, ce jour-là, peu de monde à Saint-Cloud. M. de Sémonville s'y trouvait avec le duc de Castries; tous deux remarquèrent sur la physionomie du Roi et sur celle des ministres une expression triste et préoccupée. Il était évident que des affaires graves allaient se décider. En sortant de cette audience, M. de Sémonville rencontra M. de Vitrolles sur l'escalier et ne put s'empêcher de lui faire part de ses inquiétudes. « Vous avez raison, répon-« dit M. de Vitrolles. J'espère encore cependant que le « malheur peut être conjuré; si un seul a le courage de « refuser sa signature, il n'y aura rien de fait, et demain

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« M. de Mortemart peut être à la tête du conseil. » S'il pouvait en être ainsi, combien M. de Guernon et M. de Peyronnet sont coupables! car ils n'étaient pas aveuglés par les mêmes illusions que leurs collègues. Dans les interrogatoires qu'ils ont subis, ils n'ont jamais nié la nécessité d'un consentement unanime.

Ajouterai-je, pour achever de peindre l'aveuglement, l'inconséquence et la légèreté de ces hommes dans la plus grave des situations, que M. de Polignac a passé la soirée de dimanche jusqu'à onze heures à entretenir plusieurs des collaborateurs du ministère des affaires étrangères, ceux dans lesquels il avait le plus de confiance, de la prochaine ouverture des Chambres, de ce qu'il conviendrait de faire entrer dans le discours de la couronne! L'homme qui avait l'esprit si libre et si enjoué portait la triple responsabilité de la présidence du conseil, des affaires étrangères et du ministère de la guerre! Confident intime du Roi, le lendemain matin il affrontait une crise dans laquelle le prince qu'il aimait jouait sa couronne. Est-il vrai, comme on l'a dit, qu'il puisait sa béate sécurité dans la certitude d'un secours surnaturel, qu'il avait eu des visions qui le lui annonçaient? Comment expliquer autrement son étrange incurie et la totale absence des préparatifs indispensables, alors même qu'il ne dût pas prévoir la gravité et l'étendue du soulèvement auquel il allait bientôt tenir tête? Cette incurie fut poussée à ce point que le préfet de police ne fut positivement informé que le dimanche soir des actes qui allaient être mis au jour le lendemain matin. M. de Peyronnet avait demandé au conseil, dès le mercredi précédent, la permission de le mettre dans la confidence; mais elle lui avait été refusée. M. de Champagny, sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre et qui en était le véritable administrateur, fut tenu dans une aussi complète ignorance. Cela amusait M. le Dauphin, qui, le lundi matin, dit en se frottant les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mains : « Enfin, jusqu'à Champagny qui n'a rien su! »

La première des quatre ordonnances soumettait tous les journaux ou écrits périodiques au-dessous de vingt feuilles d'impression à la nécessité d'une autorisation préalable, laquelle équivalait à la censure, parce qu'elle en entraînait l'usage sans qu'il fût besoin d'en parler. Elle était contresignée par tous les ministres. La seconde prononçait la dissolution de la Chambre des députés; celle-là n'était contresignée que par M. de Peyronnet. La troisième contenait une nouvelle loi d'élection avec le système de deux degrés, puis la prescription qu'à l'avenir, et conformément à l'article 46 de la Charte, aucun amendement ne pourrait être fait à une loi dans la Chambre, s'il n'avait été proposé ou consenti par le Roi et s'il n'avait été renvoyé et discuté dans les bureaux. Celle-là encore était contresignée par tous les ministres. La quatrième convoquait d'abord les collèges électoraux pour le 6 et le 18 septembre, puis la Chambre des pairs et celle des députés pour le 28 du même mois. Elle n'était contresignée que par M. de Peyronnet.

Ainsi une Chambre était dissoute avant d'avoir été assemblée, avant d'avoir existé. Ainsi deux lois qu'on pouvait appeler fondamentales : celle sur la liberté de la presse, celle sur l'exercice du droit électoral, étaient renversées de fond en comble par voie d'ordonnance, et elles étaient remplacées par le même procédé! Et tout cela fondé sur le prétendu droit que, à l'aide de l'interprétation le plus évidemment forcée, on faisait résulter de l'article 14 de la Charte! Les quatre ordonnances étaient précédées d'un exposé des motifs dans lequel se trouvait établie la doctrine de l'omnipotence que le Roi puisait dans cet article 14. Il était surtout parlé de la nécessité de réprimer la licence de la presse; la question électorale était laissée de côté.

Pour que rien ne manquât de ce qui devait soulever

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'opinion publique, à la suite des ordonnances venait une liste de faveurs personnelles :

1° Des réintégrations dans le conseil d'État, parmi lesquelles figuraient les noms les plus antipathiques aux amis de l'ordre constitutionnel : MM. Delavau, de Vaublanc, Dudon, Forbin des Issarts, de Frenilly, Sirieys de Mayrinhac, Franchet, de Castelbajac, Cornet d'Incourt, de Formont et de Conny. Voilà les hommes dont le secours était jugé nécessaire; leurs noms disaient le but qu'on voulait atteindre.

2° Une ordonnance séparée nommait conseiller d'État honoraire M. Bergasse, le fameux rédacteur du traité de la Sainte-Alliance, devenu depuis plusieurs années le partisan le plus déclaré du pouvoir absolu.

Le Roi, ne voulant pas s'exposer à voir le premier mouvement de surprise ou de désapprobation se produire autour de lui, avait pris le singulier parti de défendre la distribution d'aucun des exemplaires du *Moniteur* dans le château de Saint-Cloud; pour plus de précaution, il partit de bonne heure pour Rambouillet, où une partie de chasse était arrangée, et où il devait dîner. Il put ainsi ne revenir à Saint-Cloud que pour l'heure de son coucher et ne fut, par conséquent, exposé à l'importunité d'aucune parole dont son oreille aurait pu être blessée. Madame la duchesse de Berry, seule, à sa rentrée à Saint-Cloud, alla se jeter dans ses bras et lui dit qu'il était enfin Roi!

Dans Paris, la stupéfaction fut générale; cependant, bien des fois cet acte de violence avait été annoncé par les journaux libéraux comme un péril auquel on n'échapperait pas, et par les journaux royalistes comme une ressource à laquelle il faudrait arriver. On s'attendait à de vives résistances, mais on en reculait généralement l'époque au moment où le gouvernement mettrait en action son organisation électorale. Le refus de l'impôt se présentait aussi comme un des moyens de protester.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans le corps diplomatique, l'inquiétude et la désapprobation se traduisaient publiquement. Je puis assurer que, parmi les ambassadeurs et les ministres qui, dans la matinée du lundi, allèrent voir M. de Polignac (c'était son jour de réception), il n'y eut que l'ambassadeur d'Autriche qui se laissa aller à dire que tout se passerait bien, et qu'on ne devait avoir aucune inquiétude. N'avait-on pas vu avec quelle facilité, trois ans avant, la garde nationale de Paris s'était laissé dissoudre? Le dépit des mécontents était plus bruyant que redoutable. Il tint ce langage devant plusieurs de ses collègues, mais sans trouver d'écho.

La journée du lundi se passa assez tranquillement jusque vers neuf heures du soir. Alors, un rassemblement s'étant formé devant l'hôtel des affaires étrangères, les vitres furent cassées aux cris de : *Vive la Charte! A bas les ministres!* Ces préludes annonçaient pour le lendemain une journée plus orageuse, et M. de Polignac, sur les avis qu'il reçut le mardi matin, crut devoir prendre quelques précautions pour la sûreté de son hôtel. Une centaine de gendarmes, un bataillon de ligne et cinq cents hommes de la garde royale furent placés aux alentours. Sur l'avis qu'il fit parvenir au Roi de l'agitation qui se manifestait, Sa Majesté se décida à donner au maréchal de Raguse, qui était de garde, l'ordre d'aller prendre à Paris le commandement de toutes les troupes. Dès le 25, le Roi avait signé une ordonnance qui donnait au maréchal, outre le commandement de la garde, celui de la première division militaire. Mais, toujours fidèles à la loi du secret qu'ils s'étaient imposé, les ministres n'en avaient point informé le maréchal. Il fut tenu dans cette ignorance jusqu'au moment où il reçut de la bouche du Roi l'ordre de partir sur-le-champ pour Paris. L'affaire paraissait alors si peu sérieuse à Charles X, qu'il lui donna comme dernière instruction de revenir coucher le soir à Saint-Cloud, si, comme il le présumait, tout se trouvait calmé. Le maré-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chal n'arriva à Paris qu'à midi; aucune précaution n'était prise, les troupes n'étaient même pas consignées.

Du côté de l'opposition, tandis que les hommes d'affaires, les gens de loi, pensaient aux moyens de résistance légaux, rédigeaient des protestations, d'autres hommes plus ardents, engagés depuis longtemps dans des sociétés secrètes, préparaient l'insurrection. Parmi ces hommes étaient en première ligne les membres de la société *Aide-toi, Dieu t'aidera*. Jusqu'alors cette société s'était surtout occupée d'élections. Elle prit, dans ce moment, une marche plus hardie; elle n'eut pas de peine à s'entendre avec les jeunes gens assez nombreux qui travaillaient à la rédaction des journaux, et ceux-ci eurent sur-le-champ pour associés un bon nombre d'étudiants, une partie des élèves de l'École polytechnique, auxquels il faut ajouter quelques *carbonari*, restes d'une loge échappés à la police de 1820 et 1821.

Dans la nuit du 26 au 27, il fut résolu entre les chefs de commencer la résistance par les journaux qui paraîtraient en dépit de l'ordonnance. Si on voulait saisir les presses, on les ferait défendre autant que possible par les ouvriers. Cette défense n'aurait sans doute pas grand succès, mais on jetterait ainsi sur le pavé tous les imprimeurs, gens généralement passionnés, violents, qui se trouveraient sans ouvrage. Puis on s'entendrait avec quelques-uns des principaux manufacturiers des faubourgs pour que leurs ateliers fussent fermés. Le gouvernement remettait tout en question, violait tous les droits et foulait la Charte aux pieds, le travail était suspendu; c'était donc à lui qu'ils devaient aller demander de l'ouvrage. La presse avait depuis longtemps accoutumé ces populations ouvrières aux idées de résistance; il ne devait pas être difficile de les soulever. La plupart de ceux qui la dirigeaient ont tenu dans le gouvernement suivant une place importante. Parmi eux, en première ligne, MM. Thiers, Mignet et Carrel, tous trois rédacteurs du *National*, le seul de tous les journaux dont l'inclination

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pour les intérêts de la maison d'Orléans fût alors considérée comme chose avérée.

Les choses se passèrent ainsi qu'il avait été décidé. Quelques journaux parurent encore le mardi matin. Ils n'avaient point demandé d'autorisation; ils contenaient la protestation la plus énergique, au bas de laquelle étaient les signatures de quarante-quatre principaux rédacteurs. Le préfet ordonna la saisie des presses, qui fut opérée sur quelques-unes, mais échoua sur plusieurs autres, notamment sur celles du journal intitulé *le Temps,* dont les propriétaires et les ouvriers résistèrent. Des groupes d'ouvriers se formèrent alors aux cris de : *Vive la Charte!* place de la Bourse et place du Palais-Royal. Dans ce premier moment, les ouvriers imprimeurs faisaient le fond des rassemblements. Dans la rue Neuve du Luxembourg, une assez grande quantité de jeunes gens des Écoles s'étaient réunis à la porte de M. Casimir Perier, chez lequel se trouvaient un certain nombre de députés membres de la Chambre dissoute, et qu'on supposait, non sans raison, occupés à rédiger une protestation. Là encore on criait : *Vive la Charte!* et de plus : *Vivent les députés!* Vers deux heures, la gendarmerie à cheval et un ou deux bataillons de la garde furent envoyés pour dissiper ces rassemblements. Ils y parvinrent sans peine; je me trouvai sur la place du Palais-Royal lorsque le premier engagement eut lieu. La gendarmerie chargea sans nulle sommation préalable; les groupes se bornaient à crier : *Vive la Charte!* Personne dans ces groupes n'était encore armé; quelques hommes montèrent sur un tas de décombres et jetèrent des pierres aux gendarmes. L'infanterie de la garde arriva peu après; les soldats alors commencèrent à tirer. Il y eut sept ou huit personnes tuées, soit sur la place, soit dans les rues adjacentes. Une scène semblable avait lieu devant la Bourse. Jusque-là il y avait eu peu de victimes. Le soir, les boutiques d'armuriers furent pillées et fournirent aux émeutiers des fusils de chasse

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et de la poudre. La police n'avait pris aucune précaution; dans la matinée du lendemain, de très bonne heure, le dépôt de poudre du gouvernement tomba au pouvoir de la foule. A partir de ce moment, l'insurrection ne manqua pas de munitions.

Chose étrange, cette insurrection qui avait été conseillée par des hommes connus, intelligents, décidés, quand elle eut éclaté, n'eut pas de chefs. Rien ne prouve mieux qu'elle n'avait pas été préparée à l'avance. Elle a dû sa principale force à la violence d'un premier élan; pas un général connu ne s'est présenté pour prendre ou pour accepter un commandement. Ceux mêmes qu'on pouvait regarder comme les plus hostiles au gouvernement s'abstinrent. Le général Pajol ne voulut pas se laisser mettre en avant, et pour avoir un uniforme de général à montrer, il fallut en faire endosser un à un sieur Dubourg, colonel sous l'Empereur et attaché pendant quelque temps au général Bernadotte. Il arrivait de Belgique ; il fut produit par un agent de change nommé Loubers, et jusqu'au vendredi matin il n'y eut pas d'autre commandant que lui. Son influence ne fut pas grande, quoiqu'il montrât du courage. Quand on se souvient qu'en 1820, lors de l'insurrection tentée dans Paris, tous les commandements étaient distribués, que dans les plus hauts rangs de l'armée des engagements étaient pris, que le général Pajol était déjà de sa personne dans le faubourg Saint-Antoine, et que cependant tout fut déjoué promptement, il est impossible de ne pas reconnaître la différence des dispositions du public à des époques si rapprochées et de n'en pas conclure qu'en 1830 c'est l'opinion publique qui a tout entraîné.

Le ministère, dans la journée du mardi, ne s'apercevait pas que tout allait se décider sur un champ de bataille ; il s'arrêta à une vengeance d'autant plus misérable que son succès était au moins fort douteux. Il fit décerner par le procureur du Roi quarante-quatre mandats contre les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rédacteurs de journaux signataires de la protestation; puis il imagina de déclarer Paris en état de siège. Quel pouvait être l'avantage de cette décision? Elle n'ajoutait rien au pouvoir que le maréchal duc de Raguse exerçait déjà sur les troupes, puisqu'elles avaient été toutes mises sous son commandement; quant au pouvoir civil dont elle l'investissait, il est sensible que le ministère n'entendait pas pour cela se dessaisir de l'action principale du gouvernement. Que voulait-il donc? Le moyen sans doute de faire rendre par un conseil de guerre les jugements et d'obtenir ainsi ce qu'on appelle, en cas pareil, *une prompte et bonne justice.*

Le maréchal qui allait concentrer dans ses mains de si grands pouvoirs avait été envoyé à Paris sans avertissement préalable, et, n'ayant pas eu le temps de prendre par lui-même aucune information, il dut s'en rapporter à ce que lui disait M. de Polignac, par qui tout devait passer, et qui ne pouvait lui faire voir autre chose qu'une échauffourée devant se terminer plus ou moins vite, suivant qu'on l'attaquerait avec plus ou moins de vigueur. Quant aux forces dont il pouvait disposer, aucun point ne mérite un plus sérieux examen. Rien n'eût été plus aisé, dans les jours précédents, que de faire approcher de la capitale une trentaine de mille hommes qui auraient pu, au premier commandement, s'y rendre en trois heures. La garde royale en pouvait fournir 26,000 environ de toutes armes, et M. de Polignac, qui tenait le portefeuille de la guerre, avait donné à ses collègues l'assurance que toutes les précautions étaient prises, qu'on n'avait à s'inquiéter de rien. Le fait est que le maréchal n'a jamais eu à sa disposition que la garnison dite de Paris, composée de 11,500 hommes, dont 5,000 environ de la garde, 3,800 de ligne, 1,100 fusiliers sédentaires, ou autrement dits vétérans, et 700 hommes de la gendarmerie de Paris. Ce dénombrement est important; il montre dans quelle proportion figuraient les troupes de ligne, dont les dispositions étaient très dou-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

teuses et dont la conduite dans les derniers moments a eu une influence décisive. Ajoutez que nulle précaution n'avait été prise pour assurer la subsistance des troupes. Voilà cependant sur quelles ressources M. de Polignac comptait!

Le mardi, les rassemblements avaient été aisément dispersés; à neuf heures du soir, le maréchal annonça au président du conseil et au Roi que tout était tranquille, qu'il allait faire rentrer les troupes dans leurs casernes. Le mercredi matin, à neuf heures, il écrivit au Roi que les rassemblements se reformaient plus nombreux, plus menaçants que la veille; que ce n'était plus une émeute, mais une insurrection. A peine la matinée était-elle commencée, et déjà tous les corps de garde isolés dans la ville se trouvaient forcés et désarmés, ainsi que ceux qu'occupaient les fusiliers sédentaires. Leurs fusils et ceux des corps de garde étaient passés dans les mains des insurgés, qui s'emparèrent en même temps de l'Arsenal, des poudrières et de la manutention générale. Un peu plus tard, ils se mirent à abattre les insignes de la royauté et à remplacer le drapeau blanc par le drapeau tricolore. Le message envoyé par le maréchal produisit peu d'effet à Saint-Cloud. Charles X recevait de M. de Polignac des renseignements très différents et ne doutait pas qu'avec les mesures qu'on allait prendre tout ne fût terminé avant la fin du jour.

Dès qu'on eut fait connaître au maréchal les nouveaux pouvoirs que lui donnait l'état de siège, les ministres jugèrent à propos de venir s'établir à son état-major, situé sur le Carrousel, dans la partie du palais des Tuileries qui longe la rue de Rivoli. Ils y trouvaient une sûreté que ne leur offraient plus leurs hôtels et l'occasion de connaître le véritable état des choses et de donner aux opérations la direction qu'ils jugeaient convenable. Ils ont nié cette action exercée par eux; ils ont essayé de se couvrir par l'autorité absolue qui appartenait au maréchal.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une telle assertion est inadmissible. Elle est démentie par les faits. Deux des ministres, MM. de Peyronnet et Capelle, avant de se réfugier à l'état-major, sont allés à Saint-Cloud, dans la prévision, ont-ils dit, que le conseil devait s'y tenir comme de coutume. Ils auraient pu profiter de cette occasion pour éclairer le Roi; mais, s'il faut les en croire, ils manquaient eux-mêmes de renseignements positifs. Ce ne fut qu'à deux heures que le maréchal se décida à mettre en mouvement les colonnes destinées à dissiper l'insurrection.

La première de ces colonnes devait, en suivant les boulevards, s'avancer jusqu'à la place de la Bastille, puis par la rue Saint-Antoine gagner l'Hôtel de ville, que les insurgés occupaient. La seconde se rendrait au même but en suivant les quais, et la troisième devait aller, par la rue Saint-Honoré, jusqu'au marché des Innocents, où elle s'établirait.

On avait su, à l'état-major, que les députés réunis la veille chez M. Casimir Perier s'étaient assemblés de nouveau chez M. de Puyravault et avaient résolu de publier une protestation dont MM. Dupin, Guizot et Villemain étaient les rédacteurs. On assurait que M. de La Fayette avait assisté à cette réunion. M. de Polignac crut alors que l'occasion était belle de frapper les principaux conspirateurs. Il dressa une liste sur laquelle se trouvait une douzaine de noms. Il pria le maréchal de la signer et de faire arrêter tous ceux qui s'y trouvaient inscrits. Celui-ci fit d'abord quelques difficultés, puis demanda des retranchements; la liste ainsi réduite fut remise à M. de Foucault, commandant de la gendarmerie de Paris. Elle ne contenait plus que six noms : ceux de MM. Laffitte, La Fayette, Gérard, Marbois, de Salverte et Audry de Puyravault.

Un événement important ne tarda pas à faire retirer par le duc de Raguse les ordres que M. de Polignac venait de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lui arracher. Les députés réunis avaient voté la plus énergique des protestations, mais ils n'avaient pas l'intention de pousser les choses à la dernière extrémité. Peu confiants dans l'issue du combat, ils ne voulaient pas une révolution, tant s'en faut. Ce qu'ils souhaitaient par-dessus tout, c'était un accommodement avec le Roi; on ne pensait nullement à le renverser. Que les ministres fussent renvoyés, que les ordonnances fussent rapportées, et les armes tombaient des mains. On crut à propos de tenter une démarche auprès du maréchal, qu'on conjurait de faire cesser l'effusion du sang. On essayait de lui faire comprendre qu'il était de son devoir d'éclairer le Roi, de le supplier de mettre un terme à un conflit devant amener tant de malheurs, en renonçant à des actes injustifiables et en sacrifiant des hommes avec lesquels toute réconciliation était devenue impossible. MM. Laffitte, Casimir Perier, le comte de Lobau, le général Gérard et M. Mauguin furent chargés de cette délicate négociation. Ils parvinrent, non sans peine, à pénétrer auprès du maréchal, qui les entendit avec de grandes marques d'intérêt, mais leur répondit que ses pouvoirs ne s'étendaient pas jusqu'à accepter de semblables propositions, et qu'il ne pouvait faire cesser le feu qu'après la soumission complète des citoyens. Pour cela, il réclamait à son tour la haute influence des cinq commissaires. Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient aucun moyen de parler de soumission, du moment où ils n'auraient à annoncer aux combattants aucune satisfaction sur les griefs qui leur avaient mis les armes à la main. Le maréchal promit alors qu'il allait faire part au Roi de la démarche des députés; il leur ferait ensuite connaître sans retard la réponse de Sa Majesté, ne dissimulant pas, toutefois, qu'il n'espérait guère qu'elle fût favorable. Ils allaient se retirer, quand il leur demanda s'ils ne voudraient pas voir M. de Polignac et, sur leur réponse affirmative, entra dans une pièce voisine,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dont il ressortit au bout de quelques minutes. Il avait rendu compte à M. de Polignac des conditions que les députés mettaient à leur intervention auprès du peuple. Le président du conseil avait alors répondu qu'il était inutile d'avoir avec eux aucun entretien, qu'il ne fallait pas les retenir plus longtemps. Le maréchal fit aussitôt prévenir le commandant de la gendarmerie qu'il ne devait pas procéder à l'arrestation des personnes désignées par M. de Polignac.

Les colonnes lancées contre les insurgés avaient rencontré des obstacles auxquels elles ne s'étaient pas attendues. Les pavés arrachés, les arbres abattus sur les boulevards, formaient des barricades de tous côtés; des coups de fusil très bien ajustés partaient des fenêtres, des coins de rue, et les hommes qui les avaient tirés se mettaient à couvert dans les allées, dans les cours, aidés par une population sympathique qui les protégeait autant que possible sans trop se compromettre.

Quand un tel esprit règne dans une ville aussi étendue que Paris, la lutte n'est plus possible pour des troupes régulières qui ne voient pas les ennemis auxquels elles ont affaire et qui sont frappées par des mains invisibles. La colonne qui s'avançait par les boulevards eut beaucoup de peine à franchir la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. A mesure qu'elle s'avançait, renversant les barricades, celles-ci se relevaient derrière elle, et quand elle eut gagné la place de la Bastille, la rue Saint-Antoine était si obstruée et le retour devint si périlleux que le général qui la commandait prit le parti de gagner le pont d'Austerlitz, pour rentrer au Carrousel par les boulevards du sud. La colonne de la rue Saint-Honoré arriva au marché des Innocents après une très pénible marche et s'y trouva en quelque sorte bloquée, ne pouvant plus communiquer avec le quartier général que par des émissaires déguisés. Celle qui marchait par les quais pénétra jusqu'à l'Hôtel de

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

ville, dont elle s'empara après un combat assez vif; mais elle s'y trouva bientôt dans une position fort dangereuse, toutes les maisons voisines étant remplies d'insurgés qui n'attendaient qu'une occasion pour prendre leur avantage.

Je ne puis entreprendre le récit d'épisodes qui ont eu alors une grande importance parce qu'ils prouvaient l'obstination de la défense et firent une grande impression morale sur l'esprit des troupes. Aujourd'hui ils n'auraient plus d'intérêt. A huit heures du soir, le maréchal n'eut d'autre parti à prendre que celui de rappeler ses colonnes et de concentrer toutes les troupes dont il disposait, dans le Louvre, le Carrousel, les Tuileries, jusqu'à la place du Palais-Royal et la place Vendôme. Les soldats arrivèrent exténués, n'ayant presque rien mangé de la journée. Les troupes de ligne s'étaient montrées sans entrain; elles avaient le plus possible évité de s'engager; lorsque les soldats avaient été obligés de tirer, ils l'avaient fait avec des ménagements marqués. Ils entraient en communication avec les citoyens qui les entouraient et qui ne négligeaient rien pour encourager les dispositions favorables dont les symptômes étaient visibles. Ce qu'on pouvait en conclure de moins inquiétant, c'est qu'ils voulaient garder une sorte de neutralité dans la querelle; ce qu'on aurait eu de mieux à faire eût été de les éloigner et de les remplacer par d'autres troupes. La nuit fit cesser les coups de fusil; partout les réverbères avaient été cassés.

Le grand tort de M. de Polignac pendant cette terrible journée du 28 est d'avoir, malgré l'évidente gravité des faits, gardé ses illusions et de les avoir fait partager au Roi. C'était son neveu, le duc de Guiche, qui portait à Saint-Cloud ses communications. Il ne cessait de dire à Charles X que tout allait au mieux, que les troupes étaient partout maîtresses du terrain, que la prise de l'Hôtel de ville avait tranché la question. Il ajoutait même que les principaux chefs de l'insurrection, parmi lesquels on comp-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tait M. de La Fayette, étaient arrêtés, et que prompte justice allait être faite. Voilà comment s'explique la parfaite confiance dans laquelle le Roi a passé la journée du mercredi et qu'il conservait encore le jeudi matin. Voilà comment, malgré le bruit des feux de mousqueterie et d'artillerie qui retentissaient jusque dans les appartements, malgré la vue du drapeau tricolore que de la chambre de Mme de Gontaut, à l'aide d'une lunette, on apercevait de Saint-Cloud flottant sur les tours de Notre-Dame, le Roi eut le sang-froid de faire encore dans la soirée sa partie de whist accoutumée. Sa sécurité était telle qu'il s'était donné la distraction d'envoyer un page à l'Observatoire, avec l'ordre de rapporter une note exacte sur la température durant cette journée, où la chaleur fut accablante. Il lui était cependant échappé, en lisant une lettre du maréchal, probablement, de dire : *Certes cela va mal;* mais l'impression produite par cet avertissement fut éphémère.

Je transcris fidèlement le récit de cette soirée du 28 dans le salon de Saint-Cloud tel que je le tiens d'un témoin dans lequel j'ai la plus entière confiance.

« Arrivé à Saint-Cloud entre neuf et onze heures du « soir, ce que j'éprouvai en entrant dans la cour du châ- « teau est impossible à décrire; il était éclairé comme à « l'ordinaire; pas un garde de plus, pas un garde de « moins : les fenêtres des salons ouvertes, quelques per- « sonnes s'approchaient des balcons, écoutant, puis se « retirant sans rien de précipité dans la démarche, comme « des gens qui viennent respirer la fraîcheur de la soirée, « après une journée d'une brûlante chaleur. Cependant les « fusillades ne cessaient de se faire entendre dans la direc- « tion de Paris. Que dis-je? elles redoublaient, et parfois « venait s'y mêler le lugubre son du tocsin. Je m'arrêtai « un moment sous le péristyle du palais. Des valets cou- « chés sur des banquettes causaient négligemment des « combats de Paris. *On tire encore, ah! voilà le tocsin, la fu-*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« *sillade redouble, le peuple va marcher sur Saint-Cloud.* Tout « cela dit de ce ton d'indifférence qu'on n'apprend à affecter « avec une telle perfection que dans l'atmosphère qui enve- « loppe une cour. De cette antichambre je montai dans le « salon de service, où je trouvai un officier des gardes qui « me mit au courant de tout ce qu'on savait de Paris, et il « était bien informé. « Et le Roi, lui dis-je, que fait-il? — « Il joue au whist. — Et le Dauphin? — Il fait sa partie « d'échecs. — Eh quoi! pas un ordre donné autour de ce « palais, pas une précaution? Rien, absolument rien! » Je « me décidai alors à entrer dans le salon; j'avançai lente- « ment près de la partie du Roi et je vis clairement dans « son regard que tout nouveau venu, s'il n'était pas dans « la confidence intime, l'importunait sensiblement; aucune « parole ne lui échappait que sur le jeu. M. le Dauphin « paraissait tout aussi attaché à sa partie d'échecs. Avant « d'aller à lui, je me sentis le besoin de prendre l'air et je « m'approchai d'une fenêtre avec l'un des personnages qui « étaient en ce moment de service auprès du Roi. Nous « écoutâmes ensemble les décharges; une fenêtre laissée « fermée était ébranlée de temps en temps par le bruit « qu'elles occasionnaient, ce bruit ne semblait étonner « personne; pas une question, pas un témoignage d'inquié- « tude ou de pitié. M'étant approché du Dauphin, il me fit « une inclinaison de tête sans m'adresser la parole. Au « bout de quelques instants, n'y pouvant plus tenir, je « sortis de ce salon. Une fois réuni, dans la pièce précé- « dente, à quelques serviteurs dévoués et désespérés, je « reconnus bien que l'horrible vérité était parfaitement « établie à leurs yeux, que nul ne doutait qu'on ne touchât « à la plus épouvantable catastrophe. Les nouvelles arri- « vaient secrètement de moment en moment, toujours plus « alarmantes, mais elles ne franchissaient point le seuil du « royal salon. Le duc de Duras sortait, rentrait, s'agitait « auprès de nous, mais en approchant de la table de whist

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« il reprenait son attitude silencieuse. Le cœur navré, je « pris enfin le parti d'aller joindre au dehors du palais « quelques officiers, avec lesquels j'étais décidé à attendre « la journée du lendemain, et bientôt après, en tournant « mes regards sur le château, je vis que tout s'y préparait « pour le repos de la nuit, toutes les lumières disparais- « saient. Je voyais les valets aller de chambre en chambre, « soigneux de tout éteindre. On s'apprêtait à dormir, sans « doute on y réussit. »

Un tel tableau ne peut s'inventer; il faut l'avoir vu pour le peindre d'une manière aussi saisissante. Comment expliquer l'attitude impassible et l'inébranlable sécurité du Roi? Je vais raconter à ce sujet un fait dont je ne puis douter, quelque étrange qu'il soit. Il m'a été transmis d'une manière à ne me laisser aucune méfiance sur son exactitude.

Le commandant de l'école militaire de Saint-Cyr, le comte de Broglie, vint dans la journée de mercredi prendre les ordres du Roi et lui offrir le service des élèves. Il était fort pieux et, comme tel, fort avant dans sa confiance. Soit qu'il eût été auparavant à Paris, soit qu'il eût reçu des avis sûrs, il était fort inquiet et essaya de communiquer son inquiétude à Charles X, qui restait impassible, et qui, fatigué de son insistance, termina la conversation par ces mots : « *Allons, mon cher comte, je vois bien « qu'il faut tout vous dire. Eh bien, Polignac a encore eu des « apparitions cette nuit; on lui a promis assistance, ordonné de « persévérer, en lui promettant une pleine victoire.* » Le comte de Broglie, malgré sa piété, ne pouvait accepter sans en être renversé une telle confidence; dans sa stupéfaction, il fut réduit au silence. Une personne le rencontra sortant de cet entretien tenant sa tête dans les mains, dans une profonde douleur; lui ayant demandé ce qu'il avait: « Que voulez-vous! répondit-il. Tout est perdu, il n'y a plus de ressource. » Il lui raconta ce qui venait de se passer entre le Roi et lui. Je le tiens de cette personne même. Si on

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

veut bien se reporter au discours que l'archevêque avait tenu au Roi à la porte de Notre-Dame le jour du *Te Deum*, on en conclura sans doute que l'exaltation religieuse poussée jusqu'au mysticisme était le lien qui unissait le prince et son ministre favori. Pour qui connaissait le Roi, il n'y avait aucun espoir de modifier ses idées et d'obtenir la moindre concession; cela ne fut que trop démontré.

Trois ou quatre réunions eurent lieu chez moi le mercredi, dans lesquelles se rencontrèrent quelques-uns des principaux membres de la Chambre des pairs, M. Hyde de Neuville entre autres. Dans son zèle plein d'ardeur et de courage, il voulait qu'on allât à Saint-Cloud, qu'on portât la vérité aux pieds du Roi, qu'on le conjurât de ne pas compromettre sa couronne. Il me soutenait que j'étais plus spécialement désigné qu'un autre pour remplir un devoir aussi sacré. Je lui représentai, et fus en cela appuyé par les assistants, le duc de Broglie et M. Portalis étaient du nombre, que nos personnes, la mienne surtout, étaient peu agréables au Roi, que la vérité venant par nous ne lui inspirerait aucune confiance. Nous pensâmes alors à M. l'abbé de Montesquiou, qui avait son franc parler à la Cour et dont les sentiments ne pouvaient inspirer au Roi aucune méfiance. Il vint aussitôt à notre appel, fut de mon avis sur le peu de poids des paroles dont je serais le porteur, ajouta qu'on ne gagnerait rien, de quelque côté que vînt l'intervention, mais ne se refusa pas à s'employer. De suite il se mit en route, mais sa voiture ne put franchir les barrières. Nous ayant rendu compte de sa mésaventure, il se décida à écrire une lettre; il exposait au Roi tous les dangers qu'il affrontait et le conjurait de s'arrêter sur cette pente fatale. J'ai su que cette lettre fut fidèlement remise; sur les instances de M. de Neuville, je me décidai à en écrire une dans le même esprit et la lui confiai. Je n'ai jamais pu découvrir ce qu'elle est devenue.

Le mercredi soir arriva à Saint-Cloud le duc de Morte-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mart. Après l'entrevue qui avait eu lieu le jeudi précédent entre le Roi et lui, il avait cru pouvoir se retirer pour quelques jours chez lui, à quelques lieues de Versailles. Il n'avait appris que le mardi matin la publication des ordonnances et ne fut informé que le mercredi des troubles de Paris, qui d'heure en heure devenaient plus sérieux. Il sut que son régiment des gardes à pied avait été mandé à Saint-Cloud; mais pour le rejoindre il fallait traverser Versailles, qu'il trouva en insurrection. Il fut même atteint d'une pierre lancée dans sa calèche et ne se tira de cette bagarre qu'avec assez de peine. Onze heures du soir venaient de sonner, lorsqu'il entra dans la cour du château de Saint-Cloud; il vit le Roi sortir du salon, s'avancer sur le balcon avant de regagner sa chambre à coucher. Il se hâta de monter, mais ce fut en vain qu'il fit demander par M. de Duras la permission de voir le Roi.

A Paris, la nuit se passa en préparatifs de part et d'autre. A l'état-major, on était obligé de se borner à la défense; M. de Polignac avait expédié des courriers pour appeler de tous côtés des renforts, et ordre était envoyé à tous les régiments de la garde en quartier dans les villes plus ou moins rapprochées de la capitale de s'y porter en toute hâte. Ces mouvements ne pouvaient être efficaces que deux ou trois jours après. Excepté un régiment d'infanterie de la garde qui arriva de Saint-Denis dans la nuit du mercredi au jeudi et qui prit poste aux Champs-Élysées, le maréchal se trouvait encore, le jeudi matin, réduit aux seules forces qu'il avait la veille. Les dispositions prises étaient mauvaises. Pourquoi, disait-on, s'être engagé dans les rues étroites, dans les quartiers les plus populeux? pourquoi avoir compromis les troupes? Il fallait, au contraire, les tenir en masse et toujours prêtes à porter un coup décisif. Cette seule attitude eût suffi pour en imposer aux séditieux. S'il eût laissé s'insurger et s'armer paisiblement toute la ville, quels reproches ne lui aurait-on pas faits? On n'aurait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas manqué de dire que quelques bataillons engagés à propos suffisaient pour dissiper les rassemblements, qu'il était absurde d'avoir ainsi laissé l'insurrection s'organiser. N'avait-on pas l'exemple de la révolte de la rue Saint-Martin en 1827? Ne savait-on pas comment elle avait été vaincue et anéantie par un nombre de troupes bien moins grand que celui dont le maréchal disposait? Tous les renseignements donnés par M. de Polignac l'avaient trompé. Le jeudi matin, il n'y avait plus à choisir, et le parti de se concentrer en gardant le Louvre et les Tuileries était le seul auquel on pût s'arrêter; ce fut aussi celui que le maréchal adopta sans hésiter.

De leur côté, les insurgés ne s'étaient pas endormis, l'Hôtel de ville était retombé en leur pouvoir. Ils en avaient fait, dès le point du jour, leur quartier général; à partir de ce moment, les chefs sont séparés des députés qui espéraient encore des concessions et une solution pacifique. Non pas que je prétende que tous les députés partageaient ces idées. M. Laffitte, par exemple, n'était pas d'accord avec M. Casimir Perier et beaucoup de ses collègues. Ils avaient avec eux la garde nationale; ses légions commençaient à s'organiser dans tous les quartiers, elles reprenaient leurs armes. Si la garde nationale eût existé alors, elle aurait certainement pris parti contre M. de Polignac et contre les ordonnances; on aurait été obligé de les lui sacrifier, mais elle n'aurait pas renversé la dynastie. Le gouvernement se serait trouvé, dès le premier moment, en face d'un certain nombre de chefs assez puissants pour qu'il fût possible et honorable de traiter avec eux. Malheureusement sa réorganisation fut lente, et on comprit la faute que M. de Villèle avait commise en dissolvant la garde nationale. Il enlevait à la monarchie un appui précieux.

Les premières heures de la matinée furent employées à élever de nouvelles barricades. Le nombre des combattants, malgré les pertes faites par l'insurrection, s'était accru. Les

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

élèves de l'École polytechnique fournissaient des jeunes chefs aussi audacieux qu'intelligents. Profitant de ces avantages, les insurgés prirent l'offensive avec un bonheur prodigieux. Tout semblait les favoriser; dans le quartier général des Tuileries, tout était désordre et confusion. Les ministres mêmes ne savaient plus à quel parti s'arrêter. Seul M. de Polignac ne paraissait point ébranlé dans sa confiance, mais plusieurs de ses collègues commençaient à secouer le joug. Les rapports arrivant de tous côtés, les avis des militaires, qui ne dissimulaient plus les périls de la situation, leur faisaient sentir la nécessité d'éclairer le Roi sur les dangers dont son trône était menacé. Le maréchal s'associait à leur pensée; depuis la veille il n'avait cessé d'expédier des dépêches, d'envoyer des aides de camp à Saint-Cloud; mais tous ces avertissements étaient restés sans effet. Charles X avait répliqué à tout par l'ordre réitéré de tenir bon et de masser les troupes. Il n'avait fait aucune attention à la démarche des députés, que le maréchal lui avait racontée. M. de Polignac lui en avait parlé de son côté. Quelle réponse lui avait-il faite? M. de Polignac, dans son interrogatoire devant la Cour des pairs, a déclaré qu'aussitôt reçue, il l'avait communiquée au maréchal, mais il n'a pas voulu en faire connaître le contenu. On peut croire sans témérité que la teneur en était au moins fort sévère.

C'est au milieu de ces divisions, de ces incertitudes, que M. de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs, arriva à l'état-major général accompagné de M. d'Argout. Il était sept heures environ. Il venait sommer les ministres et le maréchal de faire cesser les hostilités et surtout de faire connaître au Roi toute la vérité. M. de Polignac opposa pendant quelque temps à la véhémence de ses interlocuteurs un front calme et obstiné; ceux qui l'entouraient, à l'exception peut-être de M. de Montbel, laissèrent voir des sentiments fort contraires aux siens.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le gouverneur du château, M. de Glandevez, ainsi que MM. de Girardin et de Guiche, parlaient avec grande insistance dans le même sens que M. de Sémonville. Celui-ci alors mit fin à la discussion en commandant à M. de Glandevez, qui n'hésita pas à s'en charger, de lui procurer le moyen de partir pour Saint-Cloud. M. de Polignac tint alors avec ses collègues un conseil dans lequel on prit à l'unanimité la résolution de se transporter auprès de Charles X. Les voitures ne se firent pas attendre; les ministres partirent. M. de Sémonville n'avait sur eux que très peu d'avance; ils le rejoignirent et entrèrent avec lui chez le Roi.

M. de Girardin était porteur d'une lettre du maréchal dans laquelle il appuyait la relation de M. de Sémonville. Il était loin de prévoir alors à quel point sa situation allait devenir critique. Au moment où les ministres le quittèrent, il se croyait en état de tenir deux ou trois jours dans la position du Louvre et des Tuileries. Il avait compté sur l'effet d'une suspension d'armes qu'il devait accorder. Il envoya des officiers pour l'annoncer à la tête des troupes, là où elles se trouvaient en contact avec les insurgés. Il remit aussi à plusieurs maires une proclamation qu'ils devaient répandre. On chargea de ce soin quelques prisonniers faits la veille. Le plus grand nombre de ces prisonniers avaient été trouvés nantis de cartes sur lesquelles étaient inscrits les mots suivants : *Carte des Amis fidèles*. La proclamation fut assez bien reçue en quelques endroits, mais on n'en tint aucun compte du côté où commandaient les vrais chefs du mouvement. Ils étaient décidés à emporter le Louvre, défendu par les Suisses. Ceux-ci étaient fort disposés à se défendre, mais un incident vint affaiblir leur résolution. Le maréchal avait concentré sur la place Vendôme deux régiments de ligne. Or ces régiments, dès la veille, s'étaient montrés très chancelants et commencèrent à fraterniser avec le peuple, puis levèrent la crosse de leurs

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fusils en l'air, en livrant leurs cartouches. Informé de ce fait si imprévu et si grave, le maréchal donna aussitôt aux deux régiments l'ordre d'aller prendre position un peu plus loin; pour les remplacer, il tira du Louvre la moitié des Suisses qui y étaient enfermés. Ce fut une faute; il n'eût dû jamais affaiblir cette garnison. Il était dès lors évident qu'on ne pouvait plus compter sur les troupes de ligne. Le maréchal prit le parti d'envoyer les deux derniers régiments sur la place Louis XV et dans les Champs-Élysées. La situation devenait très critique à l'état-major général de la place Vendôme.

Devant la façade du Louvre, les assaillants profitèrent habilement de la diminution de la garde suisse; l'attaque commença, et bientôt une porte enfoncée, une fenêtre escaladée, les introduisirent dans cette partie de l'édifice. Les Suisses, après une résistance assez molle, frappés sans doute par le souvenir du 10 août, se croyant abandonnés, livrés, puisqu'on avait emmené une partie de leurs camarades, lâchèrent pied et se retirèrent sur le Carrousel. L'envahissement du château des Tuileries devenait inévitable. Une partie des insurgés s'engagea dans la galerie du Louvre, à la poursuite des Suisses, et la fusillade éclata sur la place du Carrousel. Le maréchal apprit tous ces désastres à la fois et donna l'ordre de battre en retraite, de se replier sur les Champs-Élysées et sur la barrière de l'Étoile. Il n'eut que le temps de se jeter à cheval pour gagner le jardin des Tuileries. Un des hommes qui l'accompagnaient fut atteint d'une balle et tomba sous l'Arc de triomphe. Lorsqu'il entra dans le jardin, par le vestibule du milieu du château, les insurgés, arrivés par la galerie, en occupaient les appartements.

Pendant leur retraite, les colonnes qui suivaient le faubourg Saint-Honoré et le bord de l'eau eurent beaucoup à souffrir. Le maréchal avait l'intention de prendre position sur les hauteurs de la barrière de l'Étoile, d'occuper Passy

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et, s'il le jugeait nécessaire, la butte Montmartre. Il devait être une heure environ lorsqu'il y arriva. Au Trocadéro, ses communications avec Saint-Cloud étaient assurées; de là il dominait la ville de Paris, et dans une position aussi forte il aurait pu dicter la loi aux insurgés, ou au moins traiter avec eux. Mais à peine arrivé, il reçut un ordre du Dauphin ainsi conçu, j'ai eu l'original entre les mains :

« Mon cousin, le Roi m'ayant donné le commandement « en chef de ses troupes, je vous donne l'ordre de vous « retirer sur-le-champ avec toutes les troupes sur Saint- « Cloud. Je vous charge en même temps de prendre les « mesures nécessaires pour faire transporter de Paris à « Saint-Cloud toutes les valeurs du trésor royal, suivant « l'arrêté que vient de prendre le ministre des finances. « Vous voudrez bien prévenir immédiatement les troupes « qu'elles ont passé sous mon commandement. — *Signé :* « LOUIS-ANTOINE.

« De mon quartier général de Saint-Cloud,
le 29 juillet 1830. »

Cet ordre avait été signé et expédié de Saint-Cloud avant la messe, c'est-à-dire avant onze heures, car, en sortant de la chapelle, le Dauphin en donna avis au général Gressot, qu'il venait de nommer sous-chef d'état-major. Ainsi la décision avait été prise avant qu'on pût être informé à Saint-Cloud de l'évacuation du Louvre et des Tuileries. Cet ordre si important, qui aurait dû parvenir au maréchal à onze heures trois quarts au plus tard, ne lui fut remis qu'à une heure. Par une négligence qui ne se peut concevoir, il ne fut pas remis à un officier, ni même à une ordonnance spécialement chargée de le porter. Il fut confié au commandant (M. de Saint-Sauveur) d'un convoi qui se dirigeait en ce moment sur Paris et qui apportait du pain

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aux troupes. Ce convoi chemina, suivant l'usage, au pas, si bien qu'il n'arriva à la barrière de l'Étoile qu'à l'instant où le maréchal en sortait à la tête de ses régiments. Il exécuta sans hésiter l'ordre qu'on venait de lui remettre et se dirigea par la nouvelle avenue Charles X. Avant d'arriver au Bois, comme il longeait le parc de l'ancien château de la Muette, ses troupes furent assaillies par des coups de fusil que des habitants de Passy, comme ceux de Chaillot, tiraient sur des hommes qui passaient tranquillement leur chemin. Rien ne prouve mieux à quel point était arrivée l'exaspération des esprits. Il fallut, pour disperser les assaillants, leur envoyer quelques bordées de mitraille.

La cavalerie devait regagner Saint-Cloud par le pont de Neuilly, mais elle apprit en route qu'il avait été barricadé par les habitants des villages voisins; elle prit le parti d'entrer dans le bois de Boulogne par la porte Maillot. Il était deux heures environ lorsque les différents corps que ramenait le maréchal atteignirent le village de Boulogne, où ils bivouaquèrent. Quelques détachements isolés restés dans les casernes eurent assez de peine à rejoindre les corps dont ils faisaient partie. Ils y parvinrent en perdant beaucoup de monde. Un seul détachement de l'infanterie de la garde, posté dans une maison de la rue Saint-Honoré, au coin de la rue de Rohan, fut cerné et massacré. A deux heures, la ville de Paris était entièrement au pouvoir de l'insurrection. Il avait suffi de deux jours de combat pour amener ce résultat. Ces combats avaient été livrés par des ouvriers mal armés, sans chefs apparents. Ils tombaient en vieux soldats et étaient remplacés par des camarades aussi intrépides. Les mauvaises passions n'avaient pas eu le temps de se déchaîner; cette guerre civile, cette guerre de rues n'a été suivie d'aucun autre désordre que ceux inséparables d'une aussi terrible lutte. Point de pillage, hors celui des armes dans les boutiques des armuriers et dans les dépôts du gouvernement; aucun de ces massacres

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de sang-froid commis sur des ennemis désarmés, comme cela arrive presque toujours dans les soulèvements populaires. Il n'y eut, à ma connaissance, d'autre exception que les soldats tués au coin de la rue de Rohan.

Avant l'arrivée des ministres et de M. de Sémonville à Saint-Cloud, Charles X avait déjà eu à soutenir une discussion assez violente. A sept heures du matin, le duc de Mortemart s'était décidé à écarter toutes les formalités de l'étiquette et à tout tenter pour pénétrer, s'il le fallait, jusqu'au lit du Roi, bien décidé à lui exposer dans toute leur nudité les périls de sa situation. Lorsqu'il se présenta, on croyait le Roi endormi; le valet de chambre de service ne se décida qu'avec peine à entrer dans sa chambre à coucher. M. de Mortemart l'y suivit et trouva Charles X debout. Il lui fit part de tout ce qu'il venait d'apprendre, essayant de lui faire comprendre que vouloir encore soutenir les ordonnances et le ministère de M. de Polignac, c'était courir à sa ruine. « On exagère le péril », répondit le Roi; « je connais la vérité et je ne puis me tromper sur « le zèle des officiers qui me servent. » M. de Mortemart était hors de lui et dit au Roi : « Les dangers de la situa- « tion sont tels que c'est à peine si vos plus dévoués osent « se flatter que le moyen de conserver la couronne soit « encore entre les mains de Votre Majesté. Voudra-t-elle « donc qu'on puisse dire qu'elle a succombé sans pré- « voyance, sans gloire, dans une lutte sanglante qui aura « donné la victoire à une population tout entière dont le « soulèvement a été si follement provoqué? » A ces mots, Charles X entra dans une véritable colère et repoussa toutes les vérités qui venaient de lui être dites. « Vous « êtes né au milieu de la Révolution, vous ne connaissez « que cela, et sans vous en apercevoir, vous en avez pris « les préjugés, vous en avez accepté les fausses idées; « mais ma vieille expérience est au-dessus de ces illusions. « Je sais où on me mènerait avec les concessions qu'on me

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« demande. J'aime mieux, je l'ai déjà dit, monter à cheval « qu'en charrette. » Le duc, blessé au vif, insista vainement, puis sentit qu'après de telles explications il devait se séparer du Roi et se retira désespéré.

C'est une heure après qu'arrivèrent au palais M. de Sémonville, M. de Polignac et ses collègues. Il paraît que M. de Polignac et M. de Peyronnet virent le Roi les premiers; mais M. de Sémonville fut introduit fort promptement par M. de Polignac lui-même. Lorsque M. de Sémonville arriva auprès du Roi, il le trouva encore dans la conviction que les troupes étaient restées maîtresses de l'Hôtel de ville et que les principaux conjurés étaient arrêtés. Cependant la lettre du maréchal, que lui apporte M. de Girardin, les avertissements qui arrivèrent de Paris à M. de Luxembourg, capitaine des gardes, les aveux des ministres, même de M. de Polignac, parurent à la fin l'ébranler. M. de Sémonville avait réussi à l'émouvoir par le tableau des périls qu'il faisait courir à sa famille. Madame la Dauphine était à Vichy; dans le long trajet qu'elle aurait à faire pour rejoindre la famille royale, que ne pouvait-on pas craindre si elle venait à traverser des populations insurgées? Le Roi se décida donc à convoquer son conseil, mais la délibération fut retardée parce qu'on ne pouvait changer l'heure habituelle de la messe et du déjeuner. Cela permit à M. de Vitrolles d'arriver avant que la délibération fût commencée. Il était fort au courant des derniers incidents, fort arrêté dans son opinion et dans les conseils qu'il devait donner. Les relations qu'il entretenait avec le général Gérard lui permettaient d'informer le Roi de ce qu'on pouvait encore espérer des députés de l'opposition, dans le cas où il se résoudrait promptement aux concessions nécessaires. Il connaissait dans toute leur étendue les conséquences des combats de la veille. Il ne devait pas laisser ignorer à Charles X le dédain avec lequel M. de Polignac avait accueilli la démarche des commissaires députés au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quartier général, l'ordre donné au duc de Raguse de n'y avoir aucun égard; il concluait enfin que, si le sacrifice de M. de Polignac était accordé, l'homme le plus sympathique au public, entre ceux que le Roi pourrait mettre à la tête de son conseil, serait certainement le duc de Mortemart.

Charles X avait reçu tous ces nouveaux renseignements lorsqu'il entra dans le conseil; aussi la résolution y fut-elle bientôt prise à l'unanimité (M. de Guernon affirme qu'il fut le seul à s'y opposer) de rapporter les ordonnances et de changer le ministère. On comptait, pour former le nouveau cabinet, sur le duc de Mortemart. On le fit rechercher, mais on fut longtemps sans le trouver. Sorti du château après son entrevue avec le Roi, il était resté au quartier des gardes à pied jusqu'à onze heures. Comme on disait que des gens de la campagne venaient d'attaquer une des portes du parc de Saint-Cloud, il était monté à cheval pour vérifier le fait. Quand on l'eut enfin trouvé, on savait déjà la prise du Louvre et des Tuileries et la retraite du maréchal Marmont, sur l'ordre de M. le Dauphin, enfin sa marche sur Saint-Cloud. L'étonnement du duc de Mortemart fut grand, quand on lui dit que le Roi l'attendait dans son cabinet; il ne devait pas s'y attendre après la scène du matin. Charles X, avec quelques mots de regret, lui dit de se préparer à partir pour Paris, où sa présence était indispensable; que M. de Polignac n'était plus ministre, que les ordonnances allaient être révoquées, qu'il venait de le nommer président du conseil et se reposait sur lui du soin de composer un ministère dans lequel on croyait qu'il pourrait faire entrer M. Casimir Perier à l'intérieur, M. Humann aux finances et le général Gérard à la guerre. Le duc de Mortemart refusa; le principal motif de ce refus était la conviction, dont il ne pouvait se défendre, qu'il n'aurait jamais la confiance du Roi. « Le Roi « me croit athée; j'en ai la certitude », osa-t-il dire. Charles X lui prodigua alors les assurances de sa plus entière con-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fiance, lui rappela tous les liens qui le devaient attacher à la famille royale. *Le verrait-il donc refuser les seuls services peut-être qui puissent désormais sauver sa tête et celles de ses malheureux ministres?* Et comme le duc se défendait toujours et allait se retirer, il s'approcha de lui très vivement et passa dans son baudrier la nomination à la présidence du conseil qu'il tenait à la main depuis le commencement de la conférence, lui disant : « Aurez-vous la cruauté de « me la rendre ? » M. de Mortemart baissa la tête et se résigna.

Alors se présenta la question des pouvoirs que le duc de Mortemart devait demander, sans lesquels il ne pouvait se hasarder à rentrer dans Paris. Jusqu'où s'étendraient-ils? Sur ce point si délicat, il était fort difficile d'espérer que le Roi se décidât à rien conclure avant le retour du Dauphin. La conversation se prolongeait; en vain M. de Vitrolles et M. de Sémonville rappelaient à chaque instant que la situation s'aggravait, que telle concession qui eût été acceptée à neuf heures du matin avec reconnaissance serait peut-être repoussée à neuf heures du soir. Le Dauphin n'en poursuivait pas moins sa tournée. Il avait rencontré sur le pont de Saint-Cloud le duc de Raguse qui venait rendre compte au Roi de ses désastres; il lui avait fait un accueil plus que froid. Arrivé à la porte de Boulogne, il fit mettre les troupes en bataille, passa devant le front des régiments qui l'accueillirent bien et continuèrent leur mouvement sur Saint-Cloud.

Quand le Dauphin rentra au château, il était cinq heures. La conversation durait encore entre le Roi et M. de Mortemart; celui-ci, avec raison, énumérait toutes les questions sur lesquelles il aurait à prendre un parti : l'abolition des ordonnances, le rétablissement de la garde nationale, le sort de la garde royale, celui des Suisses, une amnistie générale, sans réserve, et enfin, si elle était impérieusement demandée, la cocarde tricolore. Le Roi manifestait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de grandes hésitations, quand ce n'étaient pas des répugnances invincibles. Il ne voulait pas de la garde nationale; elle empêcherait, disait-il, sa garde royale de rentrer dans la ville. Il avait en horreur la cocarde aux trois couleurs; il l'avait déjà le matin déclaré à M. de Sémonville, et je ne serais pas étonné que, plus tard, ce sentiment eût contribué à décider son abdication. Sur l'amnistie sans réserve, il engageait sa parole royale et pensait que mieux valait ne rien signer; il ne pouvait croire enfin que le retrait des ordonnances et le changement de ministère ne fussent pas suffisants pour tout calmer.

Le Dauphin ouvrit la porte du cabinet au moment où cette conversation était le plus animée. On lui résuma tout ce qui avait été dit. Il écouta le duc de Mortemart avec une humeur très marquée, en se promenant silencieusement de long en large. Une seule fois il l'interrompit; ce fut pour dire qu'il entendait conserver dans tous les cas l'administration du personnel de l'armée. M. de Mortemart fut obligé de combattre cette prétention. La conversation terminée, le Roi eut avec ses anciens ministres une nouvelle conférence. Le duc de Mortemart n'y fut pas admis, elle est restée secrète. Le Dauphin, s'il faut en croire les bruits répandus, s'y serait exprimé avec une grande violence.

Pendant ce temps, MM. de Sémonville, de Vitrolles et d'Argout attendaient dans la pièce précédente. M. de Peyronnet étant sorti un moment, M. de Vitrolles courut à lui pour le conjurer d'en finir. « Vous permettrez bien, mon-« sieur, répondit-il, quand le Roi va faire tant de conces-« sions, qu'on y pense pendant quelques minutes! — Mais, « reprit M. de Vitrolles, vous n'y songez pas, demain peut-« être la déchéance sera prononcée. — Ah! que je le vou-« drais! s'écria M. de Peyronnet. Que la monarchie serait « grande si elle tombait sans concessions! » A six heures, le Roi fit dire à M. de Sémonville qu'il pouvait retourner

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à Paris et annoncer la cessation des hostilités, l'annulation des ordonnances, la nomination de M. de Mortemart à la présidence du conseil, de M. Casimir Perier aux finances, du général Gérard à la guerre. M. de Sémonville partit avec M. d'Argout, et même M. de Vitrolles, auquel il ne crut pas pouvoir refuser une place dans sa voiture. M. de Sémonville ne savait pas combien celui dont il faisait son compagnon de route était resté en possession de la confiance du Roi. Il ne se doutait pas surtout qu'on venait de lui confier une mission dont les conséquences devaient être bien graves.

Le trajet de Saint-Cloud à Paris ne fut pas facile; la route, aux approches de Paris, était couverte de tirailleurs. Arrivés à la barrière, ils furent reçus à coups de fusil. Il leur fallut parlementer assez longtemps; on les laissa pénétrer à la condition d'aller sans escorte à l'Hôtel de ville. M. de Girardin, qui jusqu'alors les avait accompagnés à cheval, voyant ces difficultés, prit une autre route. L'obligation de se rendre à l'Hôtel de ville ne contrariait nullement M. de Sémonville, qui venait d'apprendre l'existence de la commission municipale; mais elle ne convenait en aucune façon à M. de Vitrolles, qui avait compté descendre à la place Louis XV. L'escorte, assez faible en partant, se grossit pendant la route; on avançait péniblement au travers de nombreuses barricades. Enfin, on arriva à la place de Grève vers neuf heures du soir.

M. de Sémonville demanda à être introduit devant la commission municipale. Voici comment cette commission avait pris naissance. Les délégués envoyés la veille au maréchal Marmont par les députés avaient prévenu le maréchal qu'on attendrait la réponse du Roi chez M. Laffitte. On attendit vainement cette réponse toute la soirée. Le lendemain jeudi, sur les dix heures du matin, on se réunit de nouveau chez M. Laffitte, attendant, espérant, désirant même ardemment cette réponse, car les plus

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ardents n'étaient pas sans inquiétude. Les troupes royales pouvaient recevoir de grands renforts ; on savait qu'il en était demandé, et s'ils avaient le temps d'arriver, si les mesures étaient mieux prises du côté du gouvernement, nul ne pouvait savoir à quel parti resterait la victoire. On apprit d'abord le départ des ministres, la défection des deux régiments de ligne, bientôt après l'occupation par les insurgés du Louvre et des Tuileries, enfin l'évacuation complète de la ville par les troupes royales. Tout changea alors, et le danger fut de toute autre nature; le parti des violents triomphait, ses chefs régnaient à l'Hôtel de ville. Au milieu d'un désordre impossible à décrire, c'était le parti révolutionnaire qui allait dominer dans la ville livrée à l'anarchie. Dans une situation aussi critique, la réunion des députés pensa qu'il lui appartenait de conjurer un aussi grand péril et d'organiser une puissance publique dont toute société a besoin, surtout dans une aussi grande ville que Paris. Quelques-uns voulaient nommer un gouvernement provisoire, mais la majorité s'y opposa; c'était prononcer la déchéance du gouvernement de droit qu'elle ne voulait pas encore méconnaître, avec lequel elle avait toujours le désir de traiter. Paris n'est pas toute la France; ce serait une grande témérité d'aller jusqu'à une rupture que le reste du royaume pourrait bien ne pas sanctionner.

L'idée du gouvernement provisoire écartée, la réunion des députés nomma une simple commission municipale, composée de MM. Laffitte, Casimir Perier, comte Lobau, de Schonen, Audry de Puyravault et Mauguin. M. de La Fayette fut nommé commandant général des forces militaires, et le général Gérard commandant des forces actives. On avait cru de cette manière donner à ce dernier le commandement réel, mais en cela on se trompa. Les personnes désignées se rendirent à l'Hôtel de ville. Dans la commission, M. Perier et le général Gérard représentaient ceux qui espéraient toujours un accommodement. M. Laffitte,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qui bientôt après sut attirer à lui le général Gérard, tenait pour le duc d'Orléans, dont le nom n'avait jusqu'alors été prononcé par personne. M. de La Fayette entrevoyait, sans trop l'espérer, la réalisation du rêve de sa vie, l'établissement d'une république sous forme américaine et dont la présidence pouvait bien lui échoir. Autour de lui devaient se grouper les hommes qui avaient joué dans l'insurrection le rôle le plus actif et une foule de jeunes gens dévoués aux mêmes idées.

M. de Sémonville fut introduit devant la commission avec ses deux compagnons, qu'il ne jugea pas prudent de laisser derrière lui (1). En montant l'escalier, il avait dit, de manière à être entendu de la foule, qu'il arrivait de Saint-Cloud, que les ordonnances étaient rapportées, que le ministère Polignac était renvoyé. Cette nouvelle avait été accueillie par les cris de : *Vive la Charte! Vive le Roi!* Ces cris, qui avaient retenti jusque dans la salle où se tenait la commission, n'avaient pas laissé que de la surprendre. M. de Sémonville se borna à raconter ce qu'il avait vu à Saint-Cloud et les décisions prises avant son départ. Ainsi il annonça que le gouvernement avait arrêté toute mesure offensive, que les mesures défensives étaient seules maintenues, que le duc de Mortemart était chargé de former un ministère, pour remplacer celui de M. de Polignac; qu'il devait être parti de Saint-Cloud fort peu de temps après lui, qu'on pouvait par conséquent l'attendre à tout moment. Peut-être fit-il une faute, mais il était impossible de le prévoir en ce moment, en annonçant aussi que deux autres ministres étaient nommés avec lui, M. Casimir Perier et le général Gérard. Quoi qu'il en soit, M. de Sémonville fut assez bien accueilli, et il dut croire que si M. de Mortemart arrivait promptement, comme tout le devait faire penser, on l'écouterait assez favorablement.

(1) On a dit qu'il était entré seul; le fait est faux.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le parti républicain a publié sur cette scène un récit fort différent; il suppose que M. de Sémonville fut assez mal reçu, même éconduit rudement. Je puis garantir l'exactitude de ma version. Un fait que je puis attester, parce qu'il m'a été raconté le lendemain matin par M. de Sémonville devant vingt personnes qu'il ne pouvait vouloir induire en erreur, prouve que le partisan le plus déterminé des révolutions, M. de La Fayette lui-même, ne croyait pas possible dans ce moment-là de lutter contre le bon effet des résolutions qui venaient d'être annoncées. Au moment où M. de Sémonville, qu'il connaissait de vieille date, allait se retirer, il s'approcha de lui, commença par lui offrir une escorte que celui-ci refusa, puis, se penchant à son oreille, lui dit : « Avez-vous au moins « songé, mon vieux camarade, à nous assurer la cocarde « nationale? car encore faut-il que nous autres patriotes « ne sortions pas de ceci sans y avoir gagné quelque « chose, autrement on nous croirait battus. » M. de Sémonville fut obligé de lui avouer qu'il n'avait rien entendu dire à ce sujet.

L'apparition de M. de Vitrolles devant la commission municipale avait produit un assez mauvais effet. M. de Sémonville avait été obligé d'expliquer comment il l'avait trouvé à Saint-Cloud, unissant ses efforts à ceux des bons citoyens qui avaient emporté les résolutions qu'il venait d'annoncer.

En sortant de l'Hôtel de ville, les trois messagers se séparèrent, et M. d'Argout, après s'en être entendu avec M. de Sémonville, se rendit à la réunion des députés chez M. Laffitte. Il y arriva vers dix heures, non sans avoir couru quelques dangers près de l'hôtel de M. Laffitte, où il entra par une porte de côté. Une fois introduit, il trouva dans la première pièce une foule de jeunes gens, plusieurs rédacteurs de journaux et quelques combattants de la veille et de la matinée. M. Laffitte se tenait dans la pièce

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

suivante avec les députés et quelques autres personnes, parmi lesquelles se trouvaient le duc de Broglie. M. d'Argout répéta tout ce que M. de Sémonville avait dit à la commission municipale. Il fut écouté avec attention et avec les apparences d'un intérêt véritable; seulement M. Laffitte dit alors : « Tout cela est fort bien, je m'en « accommoderai à merveille, mais il sera plus difficile de « le faire accepter à ces jeunes têtes que nous avons là de « l'autre côté et qui sont bien animées! » Les membres de la réunion se décidèrent néanmoins à envoyer le duc de Broglie au Luxembourg pour avoir de M. de Sémonville la confirmation de tout ce que venait de leur dire M. d'Argout. M. de Broglie s'acquitta de la mission, et son rapport fut des plus favorables. La réunion resta en permanence jusqu'à une heure du matin, attendant le duc de Mortemart. Ne voyant rien venir, chacun se retira avec promesse de se rejoindre le lendemain de fort bonne heure. Pour plus grande précaution, M. d'Argout avait été prié de se rendre de nouveau à Saint-Cloud afin de savoir ce qui avait pu s'opposer au départ du duc de Mortemart.

Tous ces retards permirent aux hommes qui ne voulaient pas qu'on traitât avec le gouvernement de prendre leurs mesures en redoublant d'activité. M. de La Fayette, revenu de son premier étonnement, se mit avec plus d'ardeur que jamais à préparer sa chère république. M. Laffitte eut les communications les plus actives avec M. le duc d'Orléans, bien résolu à mettre dès le lendemain le nom du prince en avant. Quels obstacles avaient donc empêché l'arrivée du duc de Mortemart?

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XI

Les anciens ministres quittent le Roi. — Incertitudes de Charles X. — Retour de MM. de Vitrolles et d'Argout à Saint-Cloud. — M. de Mortemart force la porte du Roi et lui arrache la promesse de réformes. — Il part ensuite pour Paris; difficultés qu'il éprouve pour entrer dans la ville et s'aboucher avec les membres du gouvernement provisoire. — Ceux-ci se font introuvables. — Propagande active de M. Laffitte en faveur du duc d'Orléans; les députés réunis sous sa présidence défèrent à ce dernier la lieutenance générale du royaume. — Opinion de M. de Talleyrand. — Réunion des pairs. — Optimisme de M. de Chateaubriand. — La Chambre des pairs admet la lieutenance générale. — Triste situation du Roi à Saint-Cloud. — Pourquoi la royauté a-t-elle été vaincue si facilement? — Le plan de Marmont. — Insurrection de Versailles et des communes voisines. — Ordre du jour du Dauphin. — La Cour quitte Saint-Cloud pour Trianon. — Engagement du pont de Sèvres. — Entrevue du duc de Mortemart avec le duc d'Orléans. — M. de La Fayette et ses adhérents. — Le duc d'Orléans se rend à l'Hôtel de ville. — On agite la question de la succession au trône. — Charles X à Rambouillet. — La Dauphine l'y rejoint.

Loin de s'aplanir, les difficultés s'étaient accrues, depuis le départ de M. de Sémonville, entre le Roi et M. de Mortemart. La question des pleins pouvoirs avait été de nouveau soulevée. Charles X et surtout le Dauphin ne pouvaient se faire à l'idée de tant de sacrifices; la nécessité ne leur en paraissait pas suffisamment démontrée; leur répugnance était si évidente que le duc de Mortemart voulut, à plusieurs reprises, retirer le consentement qu'il avait donné. « Je suis plus que jamais convaincu, disait-il, que « je ne conviens pas à la mission dont le Roi a voulu me « charger. Les concessions que la nécessité peut imposer, « venant de moi, seront qualifiées de faiblesses; heureux « si on ne les qualifie pas de trahison. Elles ne peuvent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« être faites que par un homme qui possède plus complè-
« tement la confiance du Roi et surtout celle de M. le
« Dauphin. »

Il n'y avait pas d'illusions à se faire, les anciens conseillers du Roi gardaient leur empire sur son esprit. Le duc de Mortemart se décida à le dire au Roi, en faisant observer que la présence des anciens ministres rendait tout impossible, qu'il le suppliait d'ordonner leur départ immédiat. Le Roi répondit qu'ils n'étaient plus rien, qu'ils devaient partir; en effet, ils partirent dans la nuit. M. de Polignac cessa donc de paraître, et le Roi se montra plus résigné, mais toujours sans faire rédiger les pouvoirs, sans parler de les signer. Enfin, sur de nouvelles instances de M. de Mortemart, il prit le parti de lui avouer qu'il attendait des nouvelles de M. de Vitrolles, retourné à Paris sur son ordre, et qu'il ne se déciderait à faire les concessions qu'après avoir entendu le rapport que devait lui faire cet homme de confiance. Telle était la cause certaine, bien avérée, de la perte de cette soirée qui, habilement employée, eût peut-être permis de sauver la royauté. Je n'accuse pas M. de Vitrolles; ses conseils pendant toute cette journée avaient été bons et politiques. Il n'avait pas eu le crédit de les faire adopter; on avait voulu, avant de se résigner à les suivre, de nouveaux renseignements.

Après la déclaration du Roi, M. de Mortemart n'eut plus qu'à attendre et à se résigner. La soirée se passa comme la précédente : la partie de whist, la partie d'échecs, la même réserve de la part des courtisans. On entendait encore cependant des coups de feu, mais personne n'avait l'air d'y faire attention. Une seule fois, après quelques moments de calme, un nouveau coup étant venu frapper ses oreilles, le Roi dit : « Est-ce qu'on tire encore? » Sur quoi un des assistants répondit : « Non, Sire, c'est un fusil qu'on décharge. »

Le Roi et le Dauphin se levèrent pour se retirer à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'heure accoutumée; le duc de Mortemart, pensant qu'il serait peut-être dans le cas de partir la nuit, s'approcha du Dauphin et lui dit : « Monseigneur, comme vous com-« mandez les troupes, je pense que vous voudrez bien « donner l'ordre de laisser passer moi et ma voiture en cas « de besoin. » A quoi le Dauphin répondit entre ses dents : « Oui, oui, des ordres! »

M. de Mortemart attendit encore une ou deux heures avant de se jeter sur son lit. Il fut réveillé entre quatre et cinq heures par MM. de Vitrolles et d'Argout, revenant tous les deux de Paris. Ils lui dirent comment leur mission avait été accueillie, et ajoutèrent qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour profiter des dispositions qu'ils avaient rencontrées. Elles étaient sans doute favorables, mais rien n'en garantissait la durée. « Partez donc à « l'instant; on vous attend; vous seul pouvez sauver « encore la dynastie, peut-être la monarchie. — Mais com-« ment voulez-vous que je parte? Je n'ai pas même l'or-« donnance signée qui rapporte celles du 25! Je n'ai pas « davantage celle qui doit nommer M. Perier et le général « Gérard; je n'ai pas de pouvoirs, je n'ai rien enfin. » Il fut résolu que le duc de Mortemart allait essayer de forcer la chambre à coucher du Roi; mais il fallait avant rédiger les ordonnances. On se borna à celles que Charles X ne pouvait refuser de signer, c'est-à-dire celles qui rapportaient les ordonnances, qui changeaient le ministère Polignac, qui rétablissaient la garde nationale et nommaient aux différents ministères M. Perier, le général Gérard; les autres restaient en blanc. Il en était de même pour celle qui nommait le commandant de la garde nationale. Était-il possible de se flatter qu'on en obtiendrait un autre que M. de La Fayette? Mais après la conversation de la veille, on n'osa mettre ce nom sous les yeux du Roi, on n'osa pas davantage lui proposer de signer l'adoption de la cocarde tricolore, bien qu'il fût reconnu entre ces messieurs que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

M. de Mortemart, en arrivant à Paris, ne pouvait se dispenser d'y consentir. On résolut enfin de se contenter de sa parole royale pour l'armistice et pour l'amnistie. Il fallait de toute nécessité aller en avant.

Tout se trouvant ainsi convenu à la hâte, muni des pièces qui furent toutes rédigées par M. d'Argout, le duc de Mortemart se présenta à la porte du Roi, qu'il parvint à se faire ouvrir. Le duc de Duras, qui était déjà à son poste de premier gentilhomme, lui en facilita les moyens. Charles X était plongé dans un profond sommeil. M. de Mortemart, quand le Roi fut éveillé, lui apprit le retour de M. de Vitrolles et de M. d'Argout, lui fit le récit des nouvelles, qui toutes, si Sa Majesté persistait à le nommer président du conseil, rendaient son prompt départ indispensable; mais il ne pouvait partir sans emporter les pièces dont il avait été question la veille. Alors recommencèrent les objections. Tout cela était-il donc nécessaire? Le rétablissement de la garde nationale, surtout avec la nomination de M. de La Fayette, était de toutes les concessions la plus dure aux yeux de Charles X, tant les anciens souvenirs avaient de puissance sur son esprit. Voyant qu'à lui seul il ne parvenait pas à convaincre Sa Majesté, le duc de Mortemart proposa de faire entrer M. de Vitrolles et M. d'Argout. Le Roi refusa de voir M. d'Argout, mais accepta avec empressement M. de Vitrolles. Il voulut rester seul avec lui; ce fut un nouvel affront que dut supporter M. de Mortemart. La conférence ne fut pas longue; au bout de cinq minutes, tous les obstacles étaient levés, les ordonnances signées. On le voit, il n'avait été question ni de la nomination d'un lieutenant général, ni d'une abdication. C'est donc bien gratuitement que quelques personnes ont supposé que le duc de Mortemart avait des pouvoirs dont il a négligé de faire usage.

Le nouveau président du conseil partit enfin, accompagné de M. d'Argout, dont le secours, en arrivant à Paris,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pouvait lui être fort nécessaire. Chemin faisant, il aperçut M. de Polignac qu'on s'était engagé à faire partir la nuit précédente; il se promenait en uniforme de général sur la petite terrasse entre le château et les communs. Il alla à lui et lui demanda comment il se pouvait faire qu'il ne fût pas encore parti, lui représenta ce qu'il y avait d'inconvenant à son séjour prolongé auprès du Roi et lui ordonna, en sa qualité de président du conseil, de s'éloigner. M. de Polignac se soumit sans difficulté, promit tout ce qu'on voulut, puis, regardant du côté de Paris et levant ses mains au ciel, dit : « Quel malheur qu'on ait « brisé mon épée dans mes mains! Encore un peu de « patience et de courage, et j'allais établir le gouverne- « ment du Roi et de la Charte sur des bases inébranla- « bles! » Quelques heures après, il rentrait au château, se rendant auprès du Roi pour conférer avec lui et l'aider de ses conseils.

Le duc de Mortemart, arrivé à la porte du village de Boulogne, la trouva fermée et gardée par un détachement de troupes qui avait reçu, dans la nuit, un ordre du généralissime de ne laisser passer qui que ce fût venant de Saint-Cloud et d'empêcher toute communication avec Paris. Ainsi le Dauphin n'avait donné aucune suite à la demande que M. de Mortemart lui avait faite la veille au soir. Comment ne pas voir dans cette circonstance une preuve indubitable d'une résolution prise d'arrêter sa marche et de l'empêcher d'accomplir sa mission? Qui donc avait conseillé une si étrange mesure? Je souhaite pour M. de Polignac que sa conscience n'ait pas à la lui reprocher.

Le duc de Mortemart et M. d'Argout étaient descendus de voiture, et comme ils insistaient pour passer, ils furent assez maltraités par les soldats. Le duc parvint cependant à se faire reconnaître par le capitaine d'une compagnie de grenadiers, M. de Caumont la Force, qui, après quelques

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

réflexions, se décida à lui ouvrir le passage, ainsi qu'à son compagnon, mais ce fut à condition qu'il laisserait sa voiture et s'acheminerait à pied. Il lui fit observer que le bois était rempli de tirailleurs des deux partis qui, comme il l'entendait, échangeaient des coups de fusil; qu'il ferait mieux de retourner sur ses pas et de suivre la route qui longe la rivière. Ce conseil fut suivi; après quelques tentatives infructueuses pour s'avancer dans le bois, la voiture ayant été renvoyée à Saint-Cloud, les deux voyageurs parvinrent à gagner la barrière de Passy. Elle était fermée; le duc de Mortemart, pour se la faire ouvrir, imagina d'aller chercher son beau-frère, M. de Jeanson, qui occupait une petite maison dans le voisinage. M. de Jeanson était en effet très informé de ce qui se passait à cette barrière et apprit au duc que, vers le milieu de la nuit, un ordre de le laisser passer sans difficulté, s'il se présentait, avait été envoyé par M. Laffitte, mais que cet ordre venait d'être retiré depuis peu d'instants. Cette particularité est de haute importance; elle prouve mieux que toute autre combien avaient été grandes dans cette nuit les incertitudes, les hésitations du parti dont M. Laffitte était un des principaux chefs. Sur cet avis, le duc de Mortemart se décida à retourner encore sur ses pas, à aller passer la rivière au pont de Grenelle et à tenter l'entrée de Paris par le côté de Vaugirard. Il entra enfin par cette brèche et, toujours accompagné de M. d'Argout, traversa la ville pour gagner l'hôtel de M. Laffitte, rue d'Artois. M. d'Argout tenait par-dessus tout à l'aboucher le plus tôt possible avec les députés réunis là. Sur leur route, ils furent arrêtés par plusieurs personnes qui les reconnurent, entre autres par M. Bérard; tous les supplièrent de ne pas aller plus loin. Il s'était fait, leur dit-on, depuis le matin, une grande révolution dans les idées. L'hôtel Laffitte était plein de jeunes gens très surexcités, à la tête desquels se trouvait le prince de la Moskowa. Que faire alors? M. de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Mortemart et son compagnon se décidèrent à gagner le Luxembourg, où ils pouvaient consulter M. de Sémonville. C'était encore un bien long trajet à faire à pied. M. de Mortemart était épuisé; depuis quelques jours, la fièvre ajoutait beaucoup à sa cruelle fatigue. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine, appuyé sur le bras de M. d'Argout, qu'il arriva au palais de la Chambre des pairs, vers onze heures; il était dans un état de souffrance si effrayant, qu'un médecin qui se trouvait là lui dit que pour éviter une terrible maladie, il devait se mettre dans un bain. Cette précaution ne l'empêcha pas de s'occuper de sa mission et, assisté de M. de Sémonville, de faire les démarches les plus urgentes.

On envoya porter au général Gérard et à M. Perier les ordonnances qui les concernaient; on fit parvenir à M. de La Fayette, à l'Hôtel de ville, celles qui révoquaient le ministère Polignac, donnaient au duc de Mortemart la présidence du conseil et rétablissaient la garde nationale. On ne trouva ni le général, ni M. Perier. A l'Hôtel de ville, M. de La Fayette, en recevant les pièces qui lui étaient adressées, dit qu'il ne lui appartenait pas de les publier, que tout ce qu'il pouvait faire, c'était d'en donner connaissance aux députés des municipalités assemblés dans la grande salle; ce qu'il fit en effet. Il savait à l'avance comment cette lecture serait accueillie; elle excita de très violents murmures. Ainsi, point de réponse des deux ministres nommés, et complet échec à l'Hôtel de ville.

Ce début n'était pas encourageant pour le duc de Mortemart. Il avait fait porter le texte des ordonnances au *Moniteur*, avec ordre de les imprimer et de les publier le plus tôt possible. Le rédacteur de la feuille officielle l'avait fait demander trois fois chez M. de Sémonville depuis quatre heures du matin jusqu'à sept. Cette démarche lui avait sans doute été suggérée par ceux des membres de la réunion Laffitte qui persistaient dans leur désir d'un accom-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

modement. Mais à onze heures et demie, quand il reçut les ordonnances, défense venait de lui être faite par l'Hôtel de ville de les imprimer. Bien des choses graves s'étaient déjà passées depuis le commencement de la journée. M. de La Fayette et M. Laffitte, chacun de son côté, quoique dans des buts différents, avaient travaillé avec une égale activité pour remporter quelques résolutions de nature à empêcher tout rapprochement avec Charles X. M. de La Fayette était maître à l'Hôtel de ville; il est probable que l'interdiction de publier arrivée au *Moniteur* était son ouvrage. L'influence de M. Laffitte s'exerçait surtout sur les députés, qui se réunissaient chez lui le vendredi matin. Les nouvelles qui arrivaient de l'Hôtel de ville avaient ému les hommes composant cette réunion. On recevait à tous moments des députations qui, au nom des vainqueurs des trois journées, réclamaient la République. M. Laffitte profita habilement de l'impression que faisaient sur l'esprit de ses collègues ces manifestations, pour insinuer qu'il n'y avait qu'un moyen d'éviter la République, il fallait proclamer le duc d'Orléans. Cette proposition n'eut pas d'abord tout le succès auquel il s'attendait, quoiqu'il fût appuyé avec chaleur par M. Dupin, attaché depuis longtemps à la maison d'Orléans.

M. Laffitte pensa qu'il trouverait plus d'écho dans une réunion plus nombreuse et proposa de se réunir dans le lieu ordinaire des séances de la Chambre des députés. Cette idée fut acceptée. Plusieurs des assistants exprimèrent l'espoir d'y trouver le duc de Mortemart. Sans doute ceux qui avaient mis tant de soin à empêcher le duc de pénétrer dans cette réunion savaient combien sa présence pouvait produire d'effet. L'influence de M. Casimir Perier avait été entièrement paralysée par cela seul que tout le monde savait qu'il était désigné pour entrer dans le ministère que M. de Mortemart était chargé de former. Ce n'était pas sa faute si tant de malhabiles lenteurs avaient eu lieu à Saint-Cloud; je ne puis douter que jusqu'au vendredi matin il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

n'ait, par l'intermédiaire de M. de Girardin, fait parvenir au Roi les avis les plus pressants.

Libre de ses mouvements, ne craignant plus une influence qui pouvait contre-balancer la sienne, M. Laffitte poursuivait ses desseins. De tout temps il avait eu sous son patronage un certain nombre de journaux; il leur avait, dès six heures du matin, fait parvenir ses instructions. Les rédacteurs du *National*, MM. Thiers et Mignet, étaient, depuis la fondation de ce journal, dévoués au duc d'Orléans. Ils se chargèrent de donner le signal, auquel répondirent les rédacteurs du *Constitutionnel*, du *Journal du Commerce* et du *Courrier*.

Peu après, les députés arrivaient dans la salle des séances; les conversations, au début, étaient embarrassées; les uns parlaient de M. de Mortemart, des propositions dont il devait être porteur; d'autres mettaient en avant le nom du duc d'Orléans, du Dauphin, enfin celui de Henri V avec une régence, qui présentait d'assez grands avantages pour le solide établissement du gouvernement constitutionnel. En somme, la grande majorité était pour la famille de Charles X. Ceux mêmes qui lui étaient le plus opposés en sont convenus depuis. Qu'on juge de ce qui serait arrivé si M. de Mortemart se fût présenté la veille à une ou deux heures de l'après-midi et s'il eût lui-même convoqué la réunion des députés. Beaucoup d'entre eux l'attendaient encore le vendredi à la Chambre; le malheur a voulu qu'il n'ait pu prendre aucun renseignement sérieux et ne fût informé de rien à propos. Le messager envoyé par M. de Sémonville au général Gérard l'avait enfin trouvé à la réunion des députés. Cette circonstance donna beaucoup d'humeur à M. Laffitte, car il répondit au porteur du paquet, qui le priait de le faire remettre à son adresse : « Monsieur, je ne suis pas la petite poste de Charles X. » Ce message le détermina peut-être à hâter le dénouement. Le nombre des députés n'était encore que de soixante

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

environ; on espérait toujours en voir arriver davantage. M. Laffitte s'était arrogé la présidence; il posa naturellement la question comme il lui convenait. On ne pouvait, dit-il, laisser le pays sans direction, et sans une direction forte. La commission municipale avait suffi pendant vingt quatre heures; mais si on ne venait pas à son aide, tous les pouvoirs lui échapperaient bientôt; on courait risque de tomber dans une effroyable anarchie; il fallait donc aviser; pendant ce temps, ses amis parcouraient les bancs, montrant le danger de voir la République sortir des hésitations et du trouble des seuls représentants du pays. Enfin toutes ces manœuvres finirent par arracher la déclaration qui informait les citoyens que la lieutenance générale du royaume était offerte au duc d'Orléans, et que les couleurs nationales de 89 seraient reprises. Une députation fut chargée de porter au prince cette pièce importante, qui, si j'ai été bien informé, n'était revêtue d'aucune signature; elle avait été certainement votée; aucun doute à cet égard n'est possible, mais nul ne s'était soucié d'y apposer son nom. M. Laffitte lui-même en est convenu avec une personne qui me l'a redit presque immédiatement; sa véracité est au-dessus de tout soupçon.

Pour beaucoup de personnes, même parmi celles qui l'avaient votée, la lieutenance générale ne tranchait pas définitivement la question. Le lieutenant général pouvait négocier avec la famille royale, conclure tels arrangements qui paraîtraient le mieux appropriés aux intérêts du pays. Cette idée si naturelle, et pourtant si loin des intentions de ceux qui venaient de la faire accepter, m'avait été communiquée par un des hommes les plus accoutumés à prévoir et à calculer les chances des mouvements politiques. Je passais au coin de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Florentin, M. de Talleyrand, qui était derrière le rideau de la fenêtre de l'entresol, frappa aux vitres et me fit signe de monter. Je le trouvai dans une grande agitation; il me parla de suite

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

du duc d'Orléans. « On va, me dit-il, se servir de lui, on va « le mettre en avant; il peut en effet jouer un grand et beau « rôle, mais comprendra-t-il sa situation? Saura-t-il qu'il « faut avant tout négocier? que ce n'est que de cette manière « qu'on peut sortir heureusement de la terrible crise où « nous voilà jetés? Je meurs de peur qu'il ne se laisse « entraîner à quelque parti qui rendrait ensuite tout rappro- « chement impossible. Avez-vous entendu dire qu'on vou- « lait le nommer lieutenant général? A mon sens, c'est « aller beaucoup trop vite. Je voudrais qu'il n'acceptât que « le titre de commandant de Paris. Avec ce titre, il peut se « mettre à la tête de tout et ne sera gêné pour rien. » Comme j'abondais dans son sens, il finit par me montrer une lettre qu'il venait d'écrire à Mademoiselle d'Orléans et me consulta sur l'opportunité de cet envoi. Je l'approuvai; il appela un secrétaire de confiance qu'il fit partir aussitôt pour Neuilly. La marche des événements n'a pas tardé à m'apprendre le peu de résultat qu'avait obtenu le message.

M. de Sémonville, s'attendant à de grandes complications dans le cours de la journée, avait pris le parti d'envoyer à tous les pairs une convocation pour la matinée au Luxembourg. M. de Mortemart arriva des premiers. L'avis m'en étant parvenu trop tard, je n'assistai pas à cette réunion, qui fut peu nombreuse. On était plus occupé à chercher et à apprendre des nouvelles qu'à délibérer sur un parti à prendre. M. de Chateaubriand y parut et était dans l'enivrement d'une espèce d'ovation dont venaient de l'honorer une quinzaine de jeunes gens qui l'avaient aidé à passer une barricade au bas de la rue de Tournon. Dans son enthousiasme, il lui échappa de répondre à quelques personnes, inquiètes du sort de la légitimité dans une crise si violente : « Soyez tranquilles. Qu'on conserve la liberté de « la presse, qu'on me laisse ma plume, de l'encre et du « papier; si la légitimité est abattue, je l'aurai relevée au « bout de trois mois. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

L'impression qui resta dans l'esprit de tous ceux qui avaient assisté à cette courte séance fut un sentiment de profonde estime pour la loyauté et l'admirable dévouement du duc de Mortemart. M. Molé, qui y assistait, vint chez moi en en sortant et m'en parla avec enthousiasme. Il s'était chargé de me prévenir que la réunion devait se reformer à huit heures du soir. Il me dit aussi que quatre députés, MM. Delessert, Sébastiani, Augustin Perier et Guizot, étaient venus au Luxembourg pour conférer avec le duc de Mortemart, pour juger des actes dont il était porteur, s'informer des résolutions qu'il comptait prendre et lui annoncer en même temps l'offre qui allait être faite au duc d'Orléans, par la réunion des députés, de la lieutenance générale du royaume.

A la réunion du soir, il n'y avait au Luxembourg que trente pairs environ. M. de Chateaubriand n'y était pas. Il a prétendu, depuis, qu'on ne l'avait pas averti, et en a même témoigné un violent dépit. A l'entendre, il nous aurait inspiré, s'il eût été présent, les plus belles et les plus utiles résolutions. M. de Mortemart, qui était harassé de fatigue, n'y parut pas non plus. Il s'était mis au lit; une fièvre ardente le dévorait.

On savait déjà le parti qui avait été pris par les députés, et cinq ou six des pairs présents auraient voulu que nous fissions quelque chose de semblable; mais la grande majorité n'était pas de cet avis et eût repoussé très nettement la proposition, si elle avait été formellement faite. Je proposai de ne rien faire avant d'avoir conféré avec M. de Mortemart et, puisqu'il ne pouvait descendre, de monter chez lui avec quelques collègues, dont était le duc de Broglie. Nous revenions bientôt, autorisés à dire qu'il ne faisait aucune objection contre la lieutenance générale: qu'il lui semblait, toutefois, que les pairs présents étaient trop peu nombreux pour qu'il leur fût possible de donner à quelque acte que ce fût poids et valeur; qu'il ne fallait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas surtout s'exposer aux désaveux qui surviendraient peut-être et feraient alors beaucoup plus de mal que ne pourrait faire de bien l'acte auquel on souscrirait aujourd'hui. Cette observation fut d'un grand poids, et après beaucoup de paroles inutiles chacun se retira.

Je remontai alors chez le duc de Mortemart; j'avais à lui faire une importante communication, ayant été informé qu'un grand mouvement de la populace armée était au moment de s'effectuer sur Saint-Cloud. On comptait tourner les positions de plusieurs côtés, et entre autres par les hauteurs de Meudon. Si ce mouvement réussissait, que ferait le Roi? Se retirerait-il? Se défendrait-il? M. de Mortemart aussi avait déjà reçu de semblables avis, confirmant les observations qu'il avait pu faire le matin sur la route qu'il avait parcourue. Mais comment avertir le Roi? Il songea à M. de Girardin, qu'il savait à Paris; il l'envoya chercher. J'ai lieu de croire que M. de Girardin partit sur-le-champ pour Saint-Cloud, ainsi qu'un officier de son régiment des gardes à pied, auquel il confia une note écrite de sa main. Elle était déchirée en plusieurs morceaux qui devaient se réunir et que l'officier cacha dans les différentes parties de son vêtement. Mais ayant pris la route de Meudon, la croyant plus sûre, il fut arrêté dans un village et ne put jamais passer outre. La note n'a donc pas été remise; ce fut sans doute l'avis que M. de Girardin s'était chargé de transmettre au Roi qui le décida à partir dans la nuit, avec la famille royale, pour Trianon. Le séjour de Saint-Cloud était trop rapproché de Paris; il n'y en avait pas de plus exposé à des attaques de plusieurs côtés; il fallait donc le quitter, mais était-ce sur Versailles qu'il fallait se retirer? Il eût mieux valu gagner l'excellente position de Saint-Germain, où les renforts auraient pu arriver bien plus aisément.

Pendant le long trajet que je fis dans la soirée entre la rue d'Anjou et le Luxembourg, j'avais été très frappé de

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

l'activité incroyable qui avait été déployée pour pousser les préparatifs de défense. Malgré la retraite des troupes royales, on ne se regardait pas, avec raison, à l'abri de tout danger. On savait que l'ordre de s'approcher avait été envoyé à beaucoup de troupes, et on craignait quelque attaque sérieuse de leur part. Le travail du dépavage et des barricades était continué pendant toute la soirée de jeudi et la nuit suivante; dans la journée de vendredi, on ne pouvait littéralement pas faire cent pas sans rencontrer quelque obstacle. Il y en avait de très difficiles à franchir, même lorsqu'on était aidé par ceux qui les gardaient.

A Saint-Cloud, la journée de vendredi qui avait précédé celle du départ du Roi pour Trianon avait été fort triste: on avait à regret nommé M. de Mortemart président du conseil. On supposait que ce sacrifice allait tout pacifier; cependant aucune nouvelle de celui auquel on avait délégué tous les pouvoirs ne parvenait. Les renseignements qu'on se procurait par des voies détournées étaient de nature à détruire toutes les espérances. A chaque instant le Roi voyait sa situation s'aggraver; il n'avait auprès de lui aucun homme capable de lui inspirer confiance ou de lui suggérer à propos une résolution forte et généreuse. Il n'était séparé du ministère Polignac qu'en apparence et conservait avec lui des relations qui ne pouvaient que lui troubler l'esprit; tiraillé entre la colère des uns, le découragement des autres, assailli de plaintes, de récriminations, de conseils contradictoires, il aurait fallu, pour résister à tant d'angoisses, pour se tracer une ligne de conduite et être en état de la suivre au milieu de tant de difficultés, une netteté d'esprit, une fermeté peu communes. Le malheureux Charles X n'avait même pas la consolation d'être en complet accord avec son fils. Le Dauphin, dans ce moment si critique, ne cachait guère sa désapprobation des actes les plus importants de son père. Ainsi tout le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

monde savait que la nomination du duc de Mortemart lui déplaisait. Dans la matinée du vendredi, le maréchal Marmont ayant été lui rendre compte de la visite des postes, il ne put, malgré le peu de confiance qu'il avait en lui, s'empêcher d'exprimer son mécontentement du retrait des ordonnances. « Mon père, ajouta-t-il, fait beaucoup de « choses que je n'approuve pas. »

Toutes les troupes qui composaient la garnison de Paris, ainsi qu'une partie des régiments de la garde, arrivaient de tous côtés. Il n'y avait aucun moyen assuré de les nourrir, de les payer. On était sans argent; l'imprévoyance de M. de Polignac avait été jusqu'à ce point que la caisse particulière du Roi ne contenait que 60,000 francs.

Quand, dans quelques années, on racontera la révolution de Juillet; quand, en dehors des passions, de l'ardeur de la lutte, on jugera les choses qui l'ont rendue possible, on ne pourra jamais comprendre comment un roi de France a été vaincu, détrôné en trois jours, sans avoir su prendre une position d'où il lui eût été si facile d'inspirer le respect nécessaire pour traiter, sinon pour lui, du moins pour son fils et son petit-fils. Pourquoi, dans la journée du vendredi, au lieu d'attendre qu'on le vînt menacer dans sa position de Saint-Cloud, qui était intenable militairement parlant, n'a-t-il pas pris le parti de se retirer par Saint-Germain sur Compiègne, de s'y faire rejoindre par tous les corps de sa garde, formant à elle seule une armée de plus de trente mille hommes sur lesquels il pouvait compter? De là il donnait la main au camp de Saint-Omer. Il aurait eu le temps de faire arriver la cavalerie du camp de Lunéville; c'était l'arme la mieux disposée pour sa cause. Une attitude aussi ferme, après des concessions raisonnables faites à l'opinion publique, aurait forcé le parti qui lui était le plus hostile à compter avec lui. Les provinces favorables au Roi auraient eu le temps de se prononcer.

Le maréchal Marmont, consulté le vendredi par Charles X,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

n'hésita pas à lui conseiller de se mettre à la tête des troupes restées fidèles, de se transporter au plus vite sur la Loire. « Votre Majesté, lui dit-il, pourra s'établir à Blois, où elle « appellera le corps diplomatique, où elle pourra convo- « quer les Chambres. — Pourquoi pas à Tours? répondit le « Roi. Avant de prendre ce parti, il faut que j'attende le « résultat du voyage du duc de Mortemart à Paris. — Puis- « qu'il n'a encore rien produit, répliqua le maréchal, je « crois qu'il n'en faut rien espérer, et Votre Majesté n'a pas « de temps à perdre pour quitter Saint-Cloud. » S'il faut en croire M. de Guernon-Ranville, le maréchal Marmont aurait donné à M. le Dauphin les mêmes conseils et, sur la demande du prince, aurait rédigé une note de quatre pages qu'il devait communiquer à Charles X. Il faut bien le reconnaître, le Roi s'est abandonné lui-même; dès que les affaires ont pris une tournure alarmante, il n'a pas su prendre les mesures que le plus vulgaire bon sens indiquait. Charles X avait soixante-quatorze ans; M. le Dauphin, qui aurait dû le soutenir, avait perdu tout sang-froid, mettant de la violence et de l'emportement là où il eût fallu une courageuse fermeté.

Dans la journée de vendredi, les mauvaises nouvelles arrivaient de tous côtés; ainsi la ville de Versailles s'insurgeait et arborait le drapeau tricolore; toutes les petites communes environnantes suivaient cet exemple, barricadant leurs rues et leurs portes; Saint-Germain avait fermé les siennes à un régiment; vingt grenadiers de la garde royale abandonnèrent un poste qui leur était confié. Une scène violente eut lieu à propos d'un ordre du jour publié dans la soirée du vendredi par le maréchal Marmont. Cet ordre du jour n'avait pas été, comme il eût dû l'être, communiqué au prince généralissime. Il annonçait aux troupes, qui le reçurent avec grande satisfaction, la nouvelle du départ du duc de Mortemart pour Paris et l'annulation des ordonnances, deux faits qui déplaisaient au prince. De son

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

côté, le prince avait fait rédiger un autre ordre du jour dont voici les termes exacts : « Soldats, vous avez noblement soutenu les dangers et les fatigues des journées qui « viennent de s'écouler; vous avez rempli avec le zèle et « l'énergie qu'on attendait de vous vos devoirs envers la « patrie. C'est la cause de l'ordre que vous défendez, c'est « la France que vous protégez contre des hommes égarés. « Dans leur délire, ils ont tout à coup troublé la paix profonde et le bonheur dont jouissaient vos familles; vous « pouvez faire rétablir cette paix. Continuez donc à soutenir « avec la constance et la vigueur qui conviennent au soldat « français la lutte que vous avez commencée. La France « l'attend de vous; l'Europe entière a les yeux sur vous. « Le Roi m'a nommé commandant en chef de ses troupes; « vous me verrez toujours à votre tête, partageant vos travaux et dans l'intérêt de notre commune patrie. L'union « et la discipline font la force des armées. Officiers, rappelez-le à vos soldats. Dirigez-les de vos conseils et de votre « expérience; dites-leur de se défendre des insinuations « perfides, des bruits mensongers qu'on chercherait à répandre parmi eux. Et vous, soldats, suivez les traces de « vos officiers, qui vous conduiront toujours dans les routes « de l'honneur et du devoir, car je sais qu'ils me suivront « toujours. Les officiers et chefs de corps me signaleront « tous ceux qui donneront des preuves de leur zèle, et je « m'empresserai à mon tour d'appeler sur eux les bontés « du Roi. Le Roi me charge de vous remercier du dévouement que vous lui montrez et de vous témoigner sa satisfaction...

« Fait au château de Saint-Cloud, le 30 juillet 1830.

« *Signé :* Commandant en chef,

« LOUIS-ANTOINE. »

Je n'ai jamais pu me procurer le texte de l'ordre du jour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

donné à la même date par le maréchal Marmont, mais il est certain qu'il était conçu dans un esprit tout différent. On comprend la colère qu'il provoqua. Le prince, ayant fait appeler le maréchal, s'oublia jusqu'à lui arracher son épée, qu'il essaya de briser en se blessant assez profondément à la main. Cette scène se termina par un ordre donné aux gardes du corps, qu'il appela à son secours, de saisir le maréchal, de le conduire dans son appartement et de l'y garder prisonnier. Il fallut que le Roi, une demi-heure après, intervînt pour apaiser cette affaire. Il fit rendre son épée au maréchal, exigea de son fils une réconciliation pour la forme, car de pareilles insultes ne se pardonnent jamais. Un peu plus tard, le Dauphin alla jusqu'à menacer le duc de Duras de le faire mettre aux fers parce qu'il était venu, avec l'approbation du Roi, le pressentir sur le projet d'abdication en faveur du duc de Bordeaux. Alors on était encore à Saint-Cloud; cette idée fut donc conçue plus tôt qu'on ne le suppose généralement, et si elle eût été réalisée alors, elle aurait eu de grandes chances de succès.

Lorsque le Roi partit pour Trianon, il engagea mal à propos, auprès du pont de Sèvres, une escarmouche qui ne servit qu'à faire tuer inutilement quelques hommes, et lorsqu'il voulut lancer les troupes dans une attaque plus sérieuse contre les Parisiens, qui étaient de l'autre côté du pont, il dut reconnaître qu'elles voulaient bien le défendre, le garantir contre toute entreprise ennemie, mais qu'elles ne se souciaient pas d'aller au delà. Telles furent les dispositions qu'à partir de ce moment elles manifestèrent, jusqu'au jour où il fallut se séparer. A cette affaire de Sèvres, un capitaine alla se joindre aux Parisiens avec la meilleure partie de ses soldats; une pièce fut enlevée et livrée par les canonniers. Le poste de Ville-d'Avray, important pour la communication entre Saint-Cloud et Versailles, avait été abandonné la veille au soir. Charles X, pour arriver jusqu'à Versailles, avait été obligé d'envoyer devant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lui, sous le commandement du général Bordessoulle, un fort détachement de cavalerie de la garde, qui avait dû s'emparer des barrières, puis s'établir militairement dans la ville, où le drapeau tricolore continua à flotter.

Pendant que le Roi quittait Trianon pour gagner Rambouillet, les députés réunis avaient envoyé une députation porter au duc d'Orléans la déclaration qui lui offrait la lieutenance générale du royaume. Cette députation n'avait pas trouvé le prince au Palais-Royal. Elle lui fit porter une lettre à Neuilly; il avait quitté cette résidence le mercredi ou le jeudi, craignant qu'on ne vînt l'enlever de Saint-Cloud, et s'était réfugié au Raincy. Sa femme, ses enfants et sa sœur étaient restés à Neuilly. On lui fit parvenir la lettre des députés, et il était revenu au Palais-Royal le vendredi à onze heures du soir. Avait-il arrêté dans son esprit le parti auquel il devait s'arrêter le lendemain matin? Il est permis d'en douter; voici un témoignage qui fait connaître les anxiétés, les angoisses auxquelles il était alors livré. Le récit qui va suivre est presque entièrement tiré d'une conversation tenue, cinq ou six semaines plus tard, par le duc de Mortemart avec une personne qui l'a immédiatement consignée par écrit. Le duc, dans une conversation postérieure, me l'a pleinement confirmée.

Ayant su l'arrivée et le séjour à Paris du duc de Mortemart en qualité de premier ministre du Roi, M. le duc d'Orléans lui fit exprimer son vif désir de le voir et le pria de suivre, à la fin de la nuit, un homme de confiance qui le conduirait jusqu'à son appartement. C'était M. de Rumigny. Il arriva au Luxembourg vers quatre heures du matin, emmena le duc de Mortemart, le fit entrer dans une maison attenant au Palais-Royal d'où, en passant par les combles et suivant mille détours, ils arrivèrent enfin dans la chambre où se trouvait le prince. Étendu sur un sofa, où il paraissait avoir passé la nuit, un madras autour de la tête, il avait la figure rouge et les yeux humides. Son

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

premier mouvement, en voyant M. de Mortemart, fut de s'écrier avec tout l'accent de la vérité : « *Monsieur, mon-* « *sieur, dites, jurez au roi Charles X que jamais je n'accepterai* « *la couronne ! Non, non, jamais !* continua-t-il en prenant « sa tête dans ses mains, *jamais, pour rien au monde !* » M. de Mortemart, stupéfait de cette émotion, lui parla avec un entier abandon. Il ne lui dissimula rien de ce qu'on pouvait penser, de ce qu'on pouvait craindre du rôle qu'il allait jouer, rôle où sa propre volonté ne lui appartiendrait peut-être pas longtemps, et dont il lui montra les écueils avec une énergique franchise.

Le prince lui répondit, par de nouvelles protestations, que rien ne pourrait le faire dévier de la ligne qu'il allait se tracer. « Il est impossible, Monseigneur, reprit le duc « de Mortemart, que je ne vous croie pas quand vous me « parlez avec un tel accent; mais le Roi, qui ne vous en- « tend pas, quel moyen aurai-je, si je vais lui porter vos « paroles, de le convaincre de leur sincérité, de le rassurer « sur les violences que les hommes qui vous appellent et « vont vous entourer pourront exercer sur vos résolutions? « Car enfin, il faut que sa confiance soit entière quand il « décidera s'il peut aller jusqu'à vous déclarer le protec- « teur de sa détresse, à vous confier le soin de défendre, « avec ses droits au trône, ceux de son fils et de son petit- « fils. »

Pendant cette conversation, des cris se faisaient entendre autour du palais. Après un moment de silence et avec tous les signes d'une violente agitation, le prince demanda au duc s'il voulait se charger d'une lettre pour le Roi, s'il avait quelque moyen de la faire parvenir avec sûreté. Sur sa réponse qu'il ne pouvait rien garantir, mais qu'il y mettrait tous ses soins, la lettre fut écrite et lui fut remise. Elle renfermait, avec de vives protestations sur son innocence, l'expression de la profonde douleur de celui qui l'écrivait, de sa ferme volonté de refuser la couronne si

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

elle lui était offerte. Le duc de Mortemart se retira, emportant la lettre roulée dans sa cravate. « Qu'elle arrive « surtout, cette lettre, lui dit le prince au dernier moment, « et qu'une fois au moins ma famille rende justice à des « sentiments toujours méconnus, sans que jamais cette « injustice ait rien changé à l'idée que je conserve de mes « devoirs. »

M. de Mortemart fut remis aux mains de M. de Rumigny, qui le confia bientôt à un officier de la garde nationale, avec lequel il traversa (non sans quelque péril, car il fut reconnu une ou deux fois) la foule qui environnait le palais. Il regagna le Luxembourg, tout occupé des moyens de faire parvenir promptement et sûrement, s'il ne le portait pas lui-même, le précieux dépôt qui venait de lui être confié. Il s'était décidé à se servir de M. de La Bourdonnaye, auquel il n'avait pas voulu confier la pièce. (Il y aurait eu trop de danger à la risquer sur la route de Saint-Cloud.) Il s'était borné à lui en raconter le contenu, mais bientôt il avait été dispensé de tout souci. La lettre lui avait été redemandée au bout de très peu d'heures. Il ne se crut pas permis de la garder. Malgré cette issue si différente du commencement, M. de Mortemart n'a jamais douté de la sincérité du prince pendant son entretien avec lui; mais ce qu'il avait prévu était arrivé : des volontés plus fortes que la sienne en avaient triomphé. Lorsque M. de La Bourdonnaye arriva le samedi matin à Saint-Cloud, Charles X était déjà parti, et il n'eut aucun moyen de le suivre sur la route de Rambouillet. Sa mission n'a donc jamais été remplie.

Le duc d'Orléans reçut le samedi, à neuf heures du matin, la députation de la réunion des députés, car il est impossible de donner à ce groupe de cinquante ou soixante membres le titre de *Chambre*. Deux heures après, les murs de Paris étaient couverts d'une proclamation dans laquelle il déclarait sa résolution d'accepter la lieutenance géné-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rale. Il disait qu'il était entré dans Paris portant les glorieuses couleurs nationales que la capitale avait reprises, que lui-même avait longtemps portées. Il annonçait la convocation immédiate du Parlement. A la fin de la proclamation, on lisait la phrase si souvent invoquée depuis : *La Charte sera désormais une vérité*. Je crois qu'elle avait été fournie par M. Guizot, qu'il avait fait appeler de grand matin auprès de lui avec MM. Laffitte, Casimir Perier, Molé, Sébastiani, le duc de Broglie, Dupont de l'Eure. M. Molé vint me réveiller vers six heures pour m'informer de cette convocation matinale et me demander si j'avais reçu une invitation semblable. Je lui répondis que mes relations avec le Palais-Royal n'étaient point telles qu'on pût s'y croire le droit de disposer ainsi de moi. Il peut être bon de noter que MM. Guizot et Dupont de l'Eure n'avaient point été appelés des premiers. Ils le furent, M. Dupont sur la demande de M. Laffitte, M. Guizot sur celle du duc de Broglie et de M. Casimir Perier.

A une heure, nouvelle réunion sous la présidence de M. Laffitte; la séance fut secrète, comme la veille. Les chefs du mouvement ne voulurent pas, apparemment, qu'on pût remarquer le petit nombre de ceux qui s'arrogeaient de si grands pouvoirs; celui des députés présents fut cependant plus considérable qu'il ne l'avait été la veille. On savait déjà que Charles X avait été obligé de quitter Saint-Cloud dans la nuit, et cela fit cesser quelques hésitations. Le général Sébastiani raconta ce qui s'était passé au Palais-Royal. Il annonça l'acceptation du prince et même la proclamation qu'il venait de faire. Le président exposa alors qu'il serait fort utile que la réunion publiât aussi une déclaration dans laquelle elle ferait connaître sa conduite et les motifs qui l'avaient dictée. Cette proposition ayant été acceptée, la rédaction fut confiée à MM. Guizot, Villemain, Bérard et Benjamin Constant. Pendant qu'ils étaient livrés à cet important travail, des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nouvelles assez alarmantes se répandirent dans la salle. L'effervescence était grande, disait-on, dans la ville et surtout autour de l'Hôtel de ville. La proclamation du duc d'Orléans, loin de calmer les esprits, les avait excités; on avait remarqué qu'elle n'était pas datée et n'était contresignée par personne. Elle aurait dû l'être, disait-on, ou par M. de La Fayette, ou par la commission municipale, seules autorités qui fussent reconnues. Aucune confiance ne devait donc être accordée à cette pièce. Le parti républicain de l'Hôtel de ville et des Écoles profitait habilement de cette circonstance, et on pouvait à tout moment s'attendre à la proclamation de la République, à laquelle M. de La Fayette donnerait sûrement les mains. On décida alors que la réunion tout entière porterait au Palais-Royal la proclamation dont M. Guizot vint faire la lecture.

Les motifs qui avaient décidé les députés à conférer au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume étaient exposés en ces termes : « Il respectera nos droits, car il « tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des « lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté « forte et durable : le rétablissement de la garde nationale « avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix « de leurs officiers, l'intervention des citoyens dans la « formation des administrations municipales et départe- « mentales, le jury pour les délits de la presse, la respon- « sabilité légalement organisée des ministres et des agents « secondaires de l'administration, l'état des militaires « légalement assuré, la réélection des députés promus à « des fonctions publiques. Nous donnerons enfin à nos « institutions, de concert avec le chef de l'État, les déve- « loppements dont elles ont besoin. Français, le duc d'Or- « léans a déjà parlé, et son langage est celui qui convient « au peuple libre. Les Chambres vont se réunir, et elles « aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« maintien des droits de la nation. La Charte sera désor-
« mais une vérité. »

Il était bien évident que ce n'était pas d'un lieutenant général, mais bien d'un roi, qu'on pouvait attendre de semblables réformes dans les lois du pays, et cependant on verra tout à l'heure combien les garanties énumérées dans cette pièce étaient loin de satisfaire aux exigences de ceux qui dominaient à l'Hôtel de ville. La proclamation fut votée à l'instant même et par acclamation par quatre-vingts députés environ. Elle a été signée ensuite par quelques-uns qui n'avaient pas assisté à la délibération. Jamais un plus petit nombre d'hommes sans pouvoirs réguliers n'ont peut-être assumé dans un grand pays une aussi grande responsabilité. Les députés se mirent en route pour porter la proclamation, qu'on avait fait afficher et publier. S'il faut en croire une version très accréditée, M. Laffitte, qui pouvait à peine marcher, ayant un pied foulé et enveloppé, dit au prince à mi-voix, avant de donner hautement lecture de la pièce qui allait être le fondement de sa nouvelle grandeur : « Monseigneur, ce que « je tiens est bien beau, c'est une couronne ; cependant ne « regardez pas à mes pieds (sa jambe était à moitié nue) ; « je ne vous dirai pas que c'est un sans-culotte qui vous « l'apporte, mais cela pourtant y ressemble un peu. » La phrase était piquante et renfermait un plus grand fond de vérité que ne le croyait sans doute celui qui la prononçait.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour se rendre à l'Hôtel de ville, où il fallait enlever le consentement de M. de La Fayette et de ses adhérents. Déjà on lui avait dépêché plusieurs négociateurs. On l'avait assez ébranlé par tout ce qu'on lui avait dit des intentions libérales du lieutenant général; mais les hommes qui l'entouraient étaient plus difficiles à ramener. Ils auraient voulu au moins imposer au lieutenant général les conditions sui-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vantes, qu'ils remirent à M. de La Fayette : 1° la souveraineté nationale reconnue en tête de la constitution, comme dogme fondamental du gouvernement; 2° point de pairie héréditaire; 3° renouvellement complet de la magistrature; 4° loi municipale et communale sur le principe le plus large de l'élection et sans admettre de cens d'éligibilité; 5° élection appliquée à toutes les magistratures inférieures; 6° plusieurs autres dispositions touchant les privilèges et les monopoles qui paralysent l'industrie; 7° tout cela adopté provisoirement et devant être soumis à la sanction de la nation, seule capable de s'imposer le système de gouvernement qui lui convient le mieux.

Ainsi tout aurait été mis en question, même le principe monarchique. C'est bien le programme que les républicains ont continuellement invoqué depuis, dont ils ont en toute occasion cherché à faire prévaloir les principales dispositions dans la Chambre des députés, et que M. de La Fayette a si heureusement résumé lorsqu'il a dit que le trône qu'il s'agissait d'élever devait être *un trône populaire entouré d'institutions républicaines*. On voit toute la distance qui séparait ces conditions de celles qui étaient énumérées dans la proclamation de la Chambre des députés.

Le duc d'Orléans se rendit à l'Hôtel de ville, escorté par un grand nombre de députés. Le cortège fut accueilli aux environs du Palais-Royal et dans la rue Saint-Honoré par beaucoup d'acclamations sympathiques, puis avec une froideur qui s'accentuait à mesure qu'on approchait de l'Hôtel de ville. Les cris de : *Vive La Fayette!* éclataient au moins aussi fréquents que celui de : *Vive le duc d'Orléans!* De distance en distance, quelques cris de : *Vive la République!* M. de La Fayette se trouva au bas du perron de l'Hôtel de ville. Le duc d'Orléans monta les marches en lui prenant le bras, après l'avoir embrassé. De l'autre côté marchait M. Laffitte. Quand il fut arrivé dans la grande salle, M. Viennet donna lecture de la déclaration des députés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le prince fut proclamé par M. de La Fayette, par la commission municipale et par tous les assistants lieutenant général du royaume. Ce fut alors que le général Dubourg s'approcha et lui dit du ton le plus grossier : « Mon-« seigneur, vous connaissez nos besoins et nos droits; si « vous les oubliez, nous saurons vous les rappeler. » Le nouveau lieutenant général lui répondit avec beaucoup d'à-propos et de fermeté, et le remit à sa place.

Le duc d'Orléans rentra dans son palais, roi de fait, sinon de droit. A partir de ce moment, malgré tout ce qui put être encore tenté, une barrière infranchissable fut élevée entre lui et la branche de sa maison qu'il allait remplacer. Le duc d'Orléans, sa résolution prise, ne devait pas s'arrêter devant des considérations de famille. La duchesse d'Orléans, dans sa vertu si haute et dans sa bonté, avait prévu tout ce que la voie dans laquelle s'engageait le prince avait de dangers, tout ce que les divisions de famille devaient apporter d'amertumes. Elle fit, je n'en puis douter, ce qu'elle put pour les éviter. On a dit qu'il fallait à tout prix arrêter le mouvement révolutionnaire, rassurer et grouper les honnêtes gens, éviter l'anarchie, la guerre civile peut-être! On doit, pour être juste, croire que ces puissantes raisons ont décidé le duc d'Orléans, comme elles ont décidé tant d'hommes de bien et du plus honorable caractère à céder aux nécessités du moment et à faire à la paix publique le sacrifice de leurs vieilles habitudes, de leurs affections les plus chères.

Les fautes du gouvernement de Charles X, le désordre dans lequel il avait jeté la France, son incapacité politique et celle de M. le Dauphin, la conviction que jamais ils n'accepteraient franchement les conditions essentielles du gouvernement représentatif, avaient fait jeter les yeux sur le duc d'Orléans. Le nombre était bien petit de ceux qui alors croyaient possible de sortir sans lui de l'état de malaise et de trouble dans lequel on vivait depuis plusieurs mois.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Sous quel titre exercerait-il le pouvoir qu'on croyait nécessaire de lui confier? Le public ne s'en préoccupait guère et était disposé à tout accepter. Il n'en était pas de même dans la coterie très restreinte qui siégeait à l'Hôtel de ville. Les hommes qui la dirigeaient avaient accepté avec regret la résolution des députés; aussi voyait-on sur les murs de Paris, à côté de la déclaration publiée par ceux-ci, la proclamation de la commission municipale. Elle commençait par ces mots : « *Charles X a cessé de régner*. Habitants « de Paris, au lieu d'un pouvoir imposé par les armées « étrangères, vous aurez un gouvernement qui vous devra « son origine. Les vertus sont dans toutes les classes, « toutes les classes ont les mêmes droits, ces droits « sont assurés. » On ne voyait au bas que les signatures de MM. de Lobau, Audry de Puyravault, Mauguin et de Schonen. C'était bien l'expression des sentiments qui dominaient dans les conciliabules de l'Hôtel de ville. On comprend que M. Perier ait évité de signer un pareil manifeste.

Si Charles X avait cessé de régner, restait à décider la question de la succession au trône. En supposant que l'interdiction frappât M. le Dauphin, les droits du duc de Bordeaux, innocent des actes de son grand-père, étaient intacts. Était-il sage de les méconnaître? car, alors même qu'on les écarterait dans le moment présent, ils subsisteraient et pourraient être relevés dans l'avenir. N'y avait-il donc aucun moyen de combiner le respect de ces droits avec les besoins de la France, avec la nécessité généralement sentie de confier le pouvoir au lieutenant général? Qu'il exerçât la régence au nom du duc de Bordeaux, du consentement du Roi et de son fils, abdiquant l'un et l'autre, et tout serait arrangé à l'universelle satisfaction, au dedans et au dehors. Nulle opposition, nulle résistance à craindre alors d'aucun côté; et quel beau rôle que celui de régent! Le duc d'Orléans était le représentant de la nation et le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sauveur en même temps de cette légitimité sur laquelle sa propre autorité pouvait s'appuyer avec une pleine sécurité. Le rêve était assez beau pour qu'on dût s'y complaire : je ne dissimulerai pas que je fus du nombre de ceux qui firent tout pour qu'il se réalisât. Avec quelques amis je cherchai les moyens de faire parvenir à Charles X le conseil de se résigner et de prendre ce parti ; c'était sa dernière chance de salut. J'eus le dimanche matin une longue conversation avec M. de Girardin ; il avait quitté Charles X dans la nuit et devait le rejoindre quelques heures plus tard. Il était venu à Paris pour tâcher de procurer au Roi l'argent qui lui était nécessaire et s'était adressé au ministre des finances, à l'ambassade d'Angleterre, à tout le monde sans avoir réussi. Si j'avais été en situation d'approcher du duc d'Orléans, je n'aurais pas hésité à lui parler dans le sens que nous désirions tous; ne pouvant le faire, je demandai avec instance à M. de Girardin qu'avant que la nouvelle de l'abdication parvînt à Paris, le duc de Bordeaux fût amené en grand secret dans la capitale, et que sa gouvernante vînt le confier à la duchesse d'Orléans. Il ne pouvait être placé dans des mains plus dignes. En y réfléchissant depuis, en dehors des si vives émotions de ces temps difficiles, je ne puis m'empêcher de penser que l'établissement de cette régence aurait rencontré d'invincibles obstacles ; que si on était parvenu à la faire accepter dans les premiers jours, elle aurait été entravée dans sa marche, rendue impossible par ces mêmes hommes qui avaient, par leurs mauvais conseils, leurs préjugés tenaces, amené la chute de Charles X.

Suivant les engagements pris, le duc d'Orléans fit paraître, le 1er août, deux ordonnances : la première disait que nulle cocarde autre que la cocarde tricolore ne serait portée, et la seconde, que les deux Chambres se réuniraient le 3 août dans leur local accoutumé. Puis vinrent tous les actes destinés à organiser le nouveau gouvernement.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Quelle conduite allait-on adopter vis-à-vis de Charles X et des membres de la famille qui étaient à ses côtés? Malgré les entraînements auxquels avait cédé le duc d'Orléans, il est bien probable que, dans le conseil de famille, la question d'une régence a été agitée. Les chances du présent, celles de l'avenir ont dû être pesées. La ville de Paris seule s'était prononcée; qu'allait faire la province? Fallait-il renoncer à l'autorité que donnent les principes, le droit séculaire, la tradition nationale? Fallait-il s'exposer aux revendications qui pouvaient se produire dans un avenir plus ou moins éloigné? Je n'ai personnellement d'autre renseignement sur ce qui a pu être dit, sur ce qui a pu influer sur les décisions prises, que ceux que j'ai pu recueillir dans une entrevue que le hasard m'a procurée. M'étant trouvé, le dimanche matin, dans la maison où la princesse Adélaïde d'Orléans avait donné, en grand secret, un rendez-vous à l'ambassadeur de Russie, on me proposa de la voir. Il me fut facile, dans le court entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec elle, de m'assurer que son avis était de ne rien abandonner, de ne rien partager, qu'elle croyait que le meilleur et le plus sûr était de tout accepter, sans faire aucune concession. Son esprit me parut confiant jusqu'à la témérité. Je ne mets donc pas en doute qu'elle n'ait beaucoup influé sur les déterminations de son frère.

Pendant que les choses prenaient à Paris une marche si rapide, Charles X était arrivé à Trianon; il avait sans doute l'intention de s'y établir pour quelque temps, le Dauphin lui ayant donné l'espérance qu'il pourrait, avec les troupes qu'il commandait, défendre la position de Sèvres et de Saint-Cloud. Malgré la promesse faite au duc de Mortemart d'éloigner ses anciens ministres, il tint conseil avec eux; on s'occupa d'abord de la question d'argent; M. de Montbel, en sa qualité de ministre des finances, se chargea d'écrire dans les départements les plus

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rapprochés pour faire arriver des fonds au quartier général. Il en convient dans le mémoire qu'il a publié à Vienne. On délibéra ensuite sur ce qu'il y avait de mieux à faire, sur la confiance que devaient inspirer la Bretagne et la Vendée. Tout cela est raconté dans le mémoire de M. de Guernon : « Arrivé à Trianon, je pressai mes collègues de se « réunir pour délibérer sur les conseils qu'il était de notre « devoir d'offrir au Roi. Les projets d'ordonnances, pro- « clamations et circulaires furent dressés, et tous les tra- « vaux nécessaires à une exécution immédiate allaient « être terminés. S'ils étaient sanctionnés par Sa Majesté, « le gouvernement allait enfin faire acte de vitalité. Tout « à coup, l'alarme se répand dans le château, des coups de « fusil retentissent dans le lointain; une prompte retraite « peut seule, dit-on, assurer le salut de la famille royale. « L'ordre du départ est donné à l'instant. Désespéré de ce « nouveau contretemps et n'attendant plus rien du faible « entourage du Roi, j'anéantis les écritures préparées et « j'allais sortir, comme tout le monde, lorsque M. de Poli- « gnac passa près de moi et me dit en courant : *Je viens « de voir votre mémoire dans les mains du Roi, nous allons à « Tours*. Ce peu de mots me rend quelque courage, et je me « hâte de suivre la marche du cortège fugitif. J'étais sorti « du château avec M. de Chantelauze, et depuis quelques « minutes nous avions trouvé place dans une des voitures « de la cour, lorsque M. Capelle nous rejoignit. Je quitte « le Roi, nous dit-il. Sa Majesté n'a pas encore perdu toute « espérance de traiter avec Paris; mais il importe au « succès de la négociation qu'on ne puisse reprocher au « Roi de garder près de sa personne et peut-être dans ses « conseils intimes aucun des signataires des ordonnances. « En conséquence, Sa Majesté désire que nous nous éloi- « gnions, en prenant toutes les mesures nécessaires pour « nous mettre à l'abri de la population égarée. »

Ce récit donne la preuve irrécusable de la place que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tenaient toujours auprès de Charles X les ministres signataires des ordonnances. MM. de Guernon et de Chantelauze ne profitèrent point de l'avertissement que venaient de leur donner M. Capelle ainsi que M. de Montbel; ils suivirent le Roi jusqu'à Rambouillet, puis se dirigèrent sur Tours, où ils furent, comme on le sait, l'un et l'autre arrêtés. Quant à M. de Polignac, il prit le parti, en paraissant s'éloigner, de se tenir à portée du Roi. Il était en Normandie, conduit par M. de Semallé, toujours bercé de l'espérance que quelque grand événement allait éclater en faveur de la bonne cause.

Quand M. le Dauphin eut été obligé d'abandonner Sèvres et Saint-Cloud, on prit la résolution de quitter Trianon et de gagner Rambouillet, en évitant de passer par Versailles, en tournant le parc et allant gagner la grande route auprès de Saint-Cyr. Là le Roi vit encore en bataille les élèves de l'École militaire, revenus de Saint-Cloud. Ils saluèrent le Roi par de vives acclamations. Le Dauphin arriva à Rambouillet le lendemain, dimanche 1er août. La Dauphine l'y avait précédé; elle était à Dijon le 28, revenant de Vichy; lorsque la nouvelle des ordonnances y parvint, elle fut saluée au spectacle par des cris de : *Vive la Charte!* Cette violence indiquait assez le soulèvement de l'opinion. Partie le lendemain, la Dauphine s'arrêta au château de M. de Louvois, qui l'accompagna. Elle lui avait fait prendre place dans sa voiture, lui laissa voir sa douleur : « Les malheureux! s'écria-t-elle en fondant en « larmes, *ils ont tout perdu! je l'avais bien prévu!* » Je tiens ce détail de M. de Louvois lui-même. Arrivée à Fontainebleau, elle s'était, sur les bruits de ce qui se passait à Paris, séparée de sa suite et s'était jetée avec une seule personne dans une voiture légère qui la conduisit jusqu'au point où se rencontre la route de Choisy à Versailles; elle la suivit avec l'intention de gagner Saint-Cloud. Mais à la Croix de Berny, elle fut informée que le château était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

évacué et se dirigea sur Versailles. Près de cette ville, elle apprit que le Roi était parti pour Rambouillet; le dévouement d'un postillon lui évita le relais de Versailles, qui eût pu être dangereux, et sans s'arrêter elle gagna Rambouillet. Je tiens de l'un des assistants que le Roi, apprenant son arrivée, courut au-devant d'elle et la reçut dans ses bras en lui disant : « *Pourrez-vous jamais me par-* « *donner?* — *Laissons le passé* », répondit-elle.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XII

Ordonnance de Charles X signée à Rambouillet; ordre du jour du Dauphin adressé aux troupes. — Abdication du Roi. — Dispositions du corps diplomatique pour les Bourbons. — Entrevue de M. de Pozzo avec la princesse Adélaïde. — Le dernier acte de M. de Montbel. — Défection dans les troupes royales. — Le lieutenant général envoie cinq commissaires à Rambouillet; entrevue du duc de Coigny avec Charles X. — Ouverture des Chambres. — Marche de la population parisienne sur Rambouillet. — Envoi de nouveaux commissaires auprès du Roi; M. O. Barrot parvient à convaincre celui-ci de la nécessité d'une prompte retraite. — La cour se met en marche sur Maintenon. — La garde nationale a-t-elle marché sur Rambouillet? — Voyage de Charles X. — M. Pasquier est nommé président de la Chambre des pairs. — L'hérédité de la pairie mise en question; M. Pasquier la défend vivement. — La Chambre des députés déclare le trône vacant. — Le lieutenant général reçoit le titre de roi des Français. — La question du serment. — Appel nominal à la Chambre des pairs. — Marche de Charles X vers Cherbourg; il s'embarque pour l'Angleterre.

Les nouvelles de Paris n'ayant plus laissé aucun doute sur la résolution adoptée de déférer la lieutenance générale au duc d'Orléans, Charles X signa une ordonnance ainsi conçue :

« Le Roi, voulant mettre fin aux troubles de la capitale « et d'une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le « sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le « nomme lieutenant général du royaume. Le Roi, ayant « jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, « approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il « veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France. « Le Roi attendra ici le retour de la personne chargée de « porter cette déclaration. Si on cherchait à attenter à la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« vie du Roi ou de sa famille, ou à leur liberté, il se défen-
« drait jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

« *Signé :* CHARLES. »

(Sans contreseing.)

Cette résolution fut accompagnée de l'ordre suivant, que le Dauphin adressa aux troupes. On y trouve la trace des inquiétudes que leur attitude avait déjà inspirées.

« Le Roi fait connaître aux troupes de terre et de mer
« qu'il est entré en arrangement avec le gouvernement
« établi à Paris, et tout porte à croire que cet arrangement
« est sur le point d'être conclu. Sa Majesté fait connaître
« ces circonstances à son armée, afin de calmer l'inquié-
« tude et les agitations que quelques régiments ont témoi-
« gnées. Les troupes sentiront qu'elles doivent rester
« calmes, unies, afin de veiller à la sûreté de la personne
« du Roi jusqu'à ce que l'arrangement soit officiellement
« publié.

« Rambouillet, 1er août 1830.

« *Signé :* LOUIS-ANTOINE.

« *Par le Dauphin, le major général de l'armée,*
« *Signé :* Baron DE GRESSOT. »

Ces pièces étaient de nature à embarrasser le lieutenant général. Il déclara que les concessions ne suffisaient plus; il donnait clairement à entendre que l'abdication était le seul dénouement qui pût rendre la paix au pays. Il ajouta que, si le Roi prenait ce parti, il pouvait compter sur ses soins, son zèle et ses efforts, pour régler ses intérêts et ceux de sa famille, de la manière qui pourrait le mieux lui convenir. Il m'a été impossible de savoir par qui cette réponse a été portée à Rambouillet. Je suppose que rien

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans cette lettre ne permettait de supposer que l'abdication dût concerner seulement les droits de Charles X, en réservant ceux du Dauphin et ceux du duc de Bordeaux. Le parti était pris, par ceux qui dirigeaient le duc d'Orléans, de ne faire aucune réserve. Le *Moniteur* du 4, qui insérait l'ordonnance de Charles X, l'accompagnait de la note suivante : « Lorsque cette pièce, datée du 1er août, « a été reçue par M. le duc d'Orléans, Son Altesse Royale, « appelée par le vœu du peuple, exerçait déjà depuis deux « jours la lieutenance générale du royaume. » Faut-il attribuer à l'impression produite sur l'esprit du Roi par la lettre du duc d'Orléans, ou aux conseils de quelques personnes qui l'entouraient, la résolution qu'il prit enfin le 2 août? Toujours est-il que, le lundi matin, après avoir consulté le maréchal Marmont, le Roi se décida à abdiquer en faveur du duc de Bordeaux. Le maréchal avait approuvé cette résolution, mais à condition de se retirer sur les bords de la Loire avec le jeune Roi. A midi, Charles X envoya au duc d'Orléans une ordonnance, signée de lui et du Dauphin, par laquelle, abdiquant l'un et l'autre, ils renonçaient à tous leurs droits à la couronne, en faveur du duc de Bordeaux, et chargeaient le lieutenant général de faire proclamer au plus tôt l'avènement de Henri V, puis de communiquer ses intentions au corps diplomatique.

On aura peine à croire que M. de Polignac, pendant les trois jours que dura le combat de Paris, n'avait pas fait dire un seul mot à ce corps diplomatique, ne lui avait offert aucune sauvegarde, ne l'avait pas enfin engagé à se rendre à Saint-Cloud, comme cela eût été si naturel. Pour juger de l'étendue de cette faute, il est bon de savoir que, du moment où on sut la famille royale arrivée à Rambouillet, le nonce et l'ambassadeur de Naples exprimèrent l'intention de se rendre auprès d'elle. L'ambassadeur d'Autriche inclinait au même parti; ils ne furent retenus tous les trois que par le refus de l'ambassadeur d'Angle-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

terre et de l'ambassadeur de Russie de se joindre à eux, refus auquel adhéra bientôt l'ambassadeur de Prusse. Il était dans la destinée de M. de Pozzo di Borgo d'exercer à différentes époques une action décisive sur le sort de la maison de Bourbon, à laquelle il était tout dévoué. Il est intéressant de connaître les motifs qui ont amené, dans ces jours difficiles, une attitude si peu prévue. Il avait été profondément découragé par le spectacle des fautes de Charles X, par l'incapacité, l'incohérence qui, dans ces derniers jours surtout, avaient dominé dans ses conseils. Il y eut cependant un moment où sa tendance à se rapprocher de la branche d'Orléans fut fort ébranlée. Le samedi matin, on vint lui dire que M. Sébastiani serait le ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement. Or, une haine profonde, une haine corse, l'animait contre ce compatriote; il n'en fallut pas davantage pour l'éloigner; le Palais-Royal fut averti par un ami commun, qui lui fut dépêché en toute hâte. Il trouva le comte de Pozzo triste, préoccupé; lorsqu'il l'eut rassuré sur le point qui le préoccupait si vivement, son air devint aussi obligeant qu'il avait été froid et disgracieux. « A la bonne heure, dit-il, rien n'empêche alors qu'on ne s'entende. Ils veulent régner. Eh bien! ils ont raison; il faut qu'ils règnent. » Puis, pressant la main de cette personne, il ajouta : « A « eux à la vie et à la mort! » Cela se passait dans la journée de samedi. Le dimanche matin, l'entrevue dont j'ai déjà parlé eut lieu entre lui et la princesse Adélaïde. Il est évident que les engagements qui furent pris dans cette conférence contribuèrent beaucoup à faire écarter l'idée d'une démarche collective du corps diplomatique à Rambouillet. Si cette démarche avait été faite, elle aurait apporté à Charles X un grand secours. Ce dont je suis positivement sûr, c'est qu'après la conférence de M. de Pozzo avec la princesse d'Orléans, une dépêche partit pour Saint-Pétersbourg, dans laquelle les événements étaient pré-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sentés sous le jour le plus défavorable. Cette dépêche a été signée dans l'hôtel de la rue d'Anjou. Elle avait été apportée à la signature de l'ambassadeur par un secrétaire d'ambassade, M. de Lobinsky, qui dit en se retirant, à la personne chez laquelle se passait cette scène : « Vous « pouvez vous dire, madame, que vous venez de rendre « les plus grands services. Ce que j'emporte remplace une « pièce qui aurait fait éclater la guerre dans toute l'Eu- « rope. » Ce propos me fut répété une heure après.

Si l'ordonnance de Charles X contenant son abdication avait paru avant celle qui établissait la lieutenance générale, ou si seulement elle eût été connue le vendredi matin, elle aurait eu un plein succès. Plus tard, les engagements étaient pris, et je ne sais si on trouverait, dans l'histoire des grands événements qui ont décidé des destinées des États, un seul exemple où le succès ait autant dépendu d'une démarche faite à propos. Or, il n'en a pas été fait une seule, dans la crise présente, qui soit arrivée à son heure. Comment s'en étonner quand on lit dans le mémoire de M. de Montbel, l'un des ministres qui ont suivi le Roi jusqu'à Rambouillet, l'aveu suivant : « Le « dimanche 1er août, je rédigeai une proclamation par « ordre du Roi, mais l'annonce de défections inattendues, « des nouvelles exagérées sans doute par la crainte et la « malveillance, vinrent alarmer l'infortuné monarque sur « la sûreté de sa famille, sur l'existence de ce jeune prince « que la France se plaisait naguère à regarder comme « l'espoir de son avenir. Pour détourner de tels malheurs, « le Roi avait pensé qu'une haute marque de confiance « serait un appel entendu par le premier prince du sang, « et, s'adressant à ses souvenirs, il le nomma lieutenant « général du royaume. En conséquence, au lieu de signer « la proclamation que je lui apportais, il m'ordonna de « faire sur-le-champ une expédition de l'écrit qu'il avait « rédigé lui-même et dont il voulait garder la minute.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« J'obéis..... dès lors mes services cessèrent d'être utiles « au Roi. »

Ainsi donc, après la résolution qui avait été prise de congédier le ministère de M. de Polignac, après l'envoi de M. de Mortemart à Paris, avec les pleins pouvoirs et l'autorité d'un président du conseil, l'ancien ministère fonctionnait encore et inspirait les résolutions les plus contradictoires. Pourquoi alors donner à un serviteur dévoué, à un homme considérable, une mission périlleuse? Pourquoi l'avoir en quelque sorte contraint de l'accepter? On a reproché au duc de Mortemart de n'avoir pas agi avec plus d'énergie, d'avoir manqué d'initiative après avoir pénétré dans la capitale; on a été jusqu'à lui imputer de n'avoir pas pris le soin de correspondre autant qu'il le devait avec le prince qui lui avait donné une si grande marque de confiance. Outre les deux officiers dont j'ai parlé et qu'il fit partir le vendredi soir, j'ai la certitude que le lendemain matin, à la suite de M. de La Bourdonnaye, il envoya M. de Rougé, commandant en second de la compagnie des gardes à pied, puis dans la journée du samedi et du dimanche cinq ou six personnes, dont le général Tromelin, M. de Mackau. M. de Rougé et M. de La Bourdonnaye ne parvinrent point à passer dans le premier moment. Il en fut de même pour plusieurs messagers, et enfin aucun d'eux n'a pu revenir apportant la moindre nouvelle du Roi. Pour surmonter les difficultés sans nombre dont fut entouré M. de Mortemart dès ses premiers pas dans Paris, pour prendre la responsabilité de démarches graves, il eût fallu avoir confiance en soi, il eût fallu surtout avoir confiance dans celui qui l'avait envoyé et être bien certain d'être soutenu par lui.

Les troupes que M. le Dauphin avait laissées derrière lui quand il était allé rejoindre le Roi à Rambouillet, avaient eu à souffrir du manque de vivres, des mauvaises dispositions des habitants. Le mécontentement les gagnait;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

il en vint à ce point qu'à Trappes, presque tous les chefs de corps, entre lesquels il faut compter quatre colonels de régiments d'infanterie de la garde, prirent le parti de se réunir et agitèrent entre eux la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'envoyer à Paris pour faire leur soumission au nouveau gouvernement et demander des sauf-conduits avec lesquels il leur serait permis de retourner dans leurs cantonnements accoutumés. Cet avis allait passer presque sans contradiction, lorsque survint le général Bordessoulle, auquel appartenait le commandement supérieur. Il ramenait à sa suite les trois régiments de grosse cavalerie de la garde avec lesquels il avait occupé Versailles. Il persuada aux officiers réunis de renoncer à leur projet et décida les troupes, qui étaient chancelantes, à continuer leur route jusqu'à Rambouillet. Mais il éprouva, chemin faisant, beaucoup de désertions; enfin, avant d'arriver à Rambouillet, le seul régiment de ligne qui fît encore partie de cette petite armée signifia à son colonel qu'il était décidé à regagner Paris. Le colonel exigea que le drapeau lui fût laissé; il l'emporta avec lui et le remit une heure après entre les mains du Dauphin. Le général Bordessoulle laissa ses trois régiments de grosse cavalerie dans le village de Tacoignières, afin de couvrir la position de Rambouillet. Dans la nuit du dimanche au lundi, ils partirent sans ordre, leurs colonels en tête, regagner leur séjour ordinaire. La position de Rambouillet demeura ainsi complètement découverte. Le Roi fut très péniblement impressionné par ces défections successives des troupes sur lesquelles il croyait pouvoir compter. Toutefois, il avait autour de lui des forces considérables : tous les régiments d'infanterie de la garde, moins celui qui tenait garnison à Rouen, plus toute la cavalerie légère de la garde, dans laquelle pas un homme ne manquait, puis un régiment magnifique d'artillerie avec quarante-deux pièces de canon, et enfin les quatre compagnies des gardes du corps.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Tout cela aurait pu donner un effectif de quinze à dix-sept mille hommes; ces troupes paraissaient bien décidées à se défendre.

Le lundi 2 au soir, arrivèrent à Rambouillet des commissaires que le lieutenant général s'était décidé à y envoyer, sur un rapport qui lui avait été fait par un jeune La Rochejaquelein arrivant de Rambouillet et se disant chargé par Charles X de demander qu'on mît auprès de lui des personnes pouvant lui servir de sauvegarde. M. de La Rochejaquelein avait-il réellement reçu cette mission? Il est vraisemblable qu'il avait pris trop à la lettre des paroles qui n'avaient rien de positif. Les commissaires envoyés furent au nombre de cinq : le duc de Trévise, le duc de Coigny, le colonel Jacqueminot, M. de Schonen, M. Odilon Barrot. Ils avaient sans doute pour instruction d'engager Charles X à s'éloigner plus encore de la capitale et à se rapprocher de la frontière, au delà de laquelle on voulait le pousser. Il était nuit lorsqu'ils se présentèrent au château, et le Roi ne reçut que le duc de Coigny, auquel il dit qu'il ne concevait rien à cette démarche; que, quant à lui, il n'avait plus rien à faire qu'à attendre le résultat de la résolution si généreuse qu'il avait prise le matin, uniquement par le désir d'arrêter la marche de huit cent mille soldats étrangers qui allaient marcher sur la France. Cette dernière phrase, que je tiens du duc de Coigny lui-même, est d'autant plus remarquable qu'elle prouve la confiance que le prince, malgré tout ce que contenait la correspondance de ses ministres à l'étranger, avait toujours dans l'assistance des souverains étrangers. Il ajouta que le lieutenant général du royaume, à l'heure à laquelle il parlait, avait entre les mains l'acte de son abdication; c'était à lui à conduire les affaires de telle manière que ce grand acte pût avoir son plein et entier effet. Charles X, dans cette entrevue, tint presque toujours la parole; le duc de Coigny a l'organe très faible, le Roi avait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'oreille dure; on a prétendu qu'il n'avait pas entendu la moitié de ce que lui avait dit le duc, qu'il avait ignoré que le duc de Trévise fût au nombre des délégués, qu'il l'aurait reçu très volontiers. Quoi qu'il en puisse être, dès qu'ils eurent connaissance de l'abdication, les commissaires pensèrent qu'ils n'étaient plus utiles et crurent devoir rentrer à Paris.

L'ouverture des Chambres avait eu lieu le 3 août. Le lieutenant général arriva à cheval et fut reçu, suivant l'usage, par les grandes députations des Chambres. Sa famille l'avait précédé. Le nombre des députés présents pouvait être de cent soixante à cent quatre-vingts; celui des pairs s'élevait à soixante ou quatre-vingts. Le discours du lieutenant général n'eut de remarquable que la phrase suivante; après avoir parlé des périls qu'il venait de traverser : « Je suis accouru, dit-il, fermement résolu « à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeront « de moi, dans la situation où elles m'ont placé pour réta- « blir l'empire des lois, sauver la liberté menacée et rendre « impossible le retour de si grands maux, en assurant à « jamais le pouvoir de cette charte dont le nom, invoqué « pendant le combat, l'était encore après la victoire. » On s'était beaucoup entretenu, la veille, d'une conversation qu'il avait eue dans la nuit du dimanche au lundi avec une députation du parti républicain, dont l'orateur principal était un jeune homme nommé Cavaignac, fils de l'un des conventionnels qui avaient poussé avec le plus d'acharnement à la condamnation du roi Louis XVI. Le but de la députation était de lui reprocher ce qu'on appelait déjà son usurpation et de le sommer de rendre la liberté à sa patrie en secondant, au lieu de s'y opposer, l'établissement d'un gouvernement républicain. Le duc d'Orléans avait répondu, avec beaucoup de sang-froid, que la liberté serait plus assurée sous un *roi citoyen* qu'au milieu des orages d'une république dont l'établissement rencontrerait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de puissantes oppositions. « Moi aussi, avait-il dit, j'ai été « républicain, mais les événements et l'expérience m'ont « appris qu'il fallait renoncer à cette brillante chimère et « en réaliser les bienfaits par un gouvernement qui, sans « rencontrer autant d'obstacles, arriverait aux mêmes ré- « sultats. »

Le lieutenant général avait annoncé, après son discours, que dès que les Chambres seraient constituées, il leur communiquerait l'acte d'abdication de Charles X et du Dauphin, acte qui lui avait été remis la veille à onze heures du soir. Il en avait donné le dépôt aux archives de la Chambre des pairs. Il attachait donc une grande importance à cet acte, mais il n'avait pas parlé de la condition capitale qu'il renfermait, à savoir, que le Roi et son fils avaient transféré leurs droits au duc de Bordeaux, leur héritier légitime. On ne voulait pas admettre cette transmission. Cependant, si l'abdication avait une valeur réelle, comment séparer la condition qui y était attachée, et, cette condition retranchée, de quel poids le reste pouvait-il être? Il est des circonstances où les inconséquences ne peuvent s'éviter et où la force des choses oblige ceux qui s'en aperçoivent le mieux à les accepter. L'abdication, quoique mutilée, n'en a pas moins exercé une grande autorité sur la foule. Le père et le fils ont cessé de régner de leur propre aveu; veut-on, après cela, que nous nous battions pour un enfant? La présence du Roi à une si petite distance de Paris, avec la force dont il était encore environné, était un sujet constant d'inquiétudes. Du moment où la résolution était prise, et elle l'était évidemment, de n'écouter aucune de ses propositions, de le déposséder entièrement, lui, son fils et son petit-fils, il fallait trouver un moyen de le séparer des troupes qui étaient encore rangées à ses côtés et de le pousser hors du royaume. Pour obtenir ce résultat, on ne devait reculer devant aucun moyen. Dans quel conciliabule a été proposé et adopté celui qu'on a

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

employé? Il n'en fut pas délibéré dans ce qui formait le conseil avoué du gouvernement. Avait-on consulté le lieutenant général? Cela n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, il en a accepté la responsabilité par le récit officiel qu'il a laissé publier le 5 et dans lequel la place de M. de La Fayette se trouve faite très nettement. Il était, au reste, impossible que celui-ci ne fût pas en première ligne dans un mouvement improvisé par ces hommes de l'Hôtel de ville dont il était le porte-étendard et sur lesquels son autorité était beaucoup plus puissante que celle du lieutenant général.

Dans la nuit du 2 au 3, la résolution fut prise de jeter sur la route de Rambouillet tout ce qu'on pourrait réunir des hommes ayant pris part au combat des trois journées de Juillet, et d'en grossir la masse de ce que le flot populaire pouvait fournir de gens de bonne volonté. Le général Pajol se mit fort en avant dans cette entreprise, dont on pourrait croire que la journée du 6 octobre 1789 avait fourni l'exemple. Même but, en effet, et mêmes procédés! Le souvenir de cette journée n'a pas troublé M. de La Fayette. Tous les moyens de transport que peut renfermer une ville comme Paris, fiacres, cabriolets, voitures publiques et bourgeoises, furent mis en réquisition dans la matinée du 3. J'ignorais complètement ce mouvement, au milieu duquel je tombai, en traversant les Champs-Élysées, pour me rendre à la Chambre des députés. J'avais pris ce chemin pour éviter les barricades qui interceptaient encore beaucoup de rues. Il me fut très difficile de me tirer de la cohue qui couvrait la grande avenue et dont l'aspect avait quelque chose de sinistre. J'arrivai au Palais-Bourbon sans avoir pu me rendre compte de l'étrange spectacle qui avait frappé mes yeux et sans avoir deviné ce que ce pouvait être. Quelques personnes mieux informées m'apprirent que cette foule marchait sur Rambouillet, pour disperser les troupes dont le Roi était entouré. A moins de compter sur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

leur défection complète et sur leur parti pris de n'opposer aucune résistance, l'entreprise était véritablement insensée. Il paraît qu'on ne doutait pas de leurs dispositions et qu'on les considérait comme étant en pleine désorganisation.

Notre inquiétude était grande; qui pouvait prévoir les excès auxquels se livrerait cette horde indisciplinée, si on lui résistait et si elle était victorieuse? Si elle était repoussée, à quels actes ne pouvait-on pas s'attendre dans les rues de Paris? Il était impossible que le gouvernement du lieutenant général n'en fût pas préoccupé; il prit le parti d'envoyer à Rambouillet de nouveaux commissaires avec mission de faire connaître au Roi les périls de sa situation et de le conjurer, pour éviter de grands malheurs, de se résigner à sortir du royaume. Toutes les facilités, toutes les garanties, toutes les sauvegardes lui seraient données, à condition que son départ serait immédiat.

Les commissaires furent, cette fois, au nombre de trois : le maréchal Maison, M. de Schonen et M. Odilon Barrot. Ils devaient, dans le cas où Charles X se déciderait à partir, l'accompagner jusqu'au lieu de l'embarquement et veiller à sa sûreté, ainsi qu'à celle de tous les siens. Le bruit de la prochaine arrivée des Parisiens qui s'avançaient sur la route les avait précédés. On prétendait qu'ils étaient au moins quatre-vingt mille. Les trois commissaires avaient sur leurs chapeaux une large cocarde tricolore; sur l'observation qu'ils ne pouvaient se présenter avec cet insigne devant Sa Majesté, M. Odilon Barrot arracha la sienne en disant : « Il s'agit bien d'une cocarde dans un moment comme celui-ci ! » M. de Schonen imita son exemple; le maréchal Maison refusa de quitter les trois couleurs. Étant entrés dans le cabinet où se tenait Charles X, les commissaires se présentèrent comme envoyés pour servir de sauvegardes, dans des circonstances devenues critiques. Puis ils essayèrent de faire accepter au Roi la nécessité d'un prompt départ. Charles X leur répondit avec une grande

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dignité qu'il n'avait rien à démêler avec eux. De quel droit venaient-ils faire auprès de lui une telle démarche? Il avait envoyé son abdication et celle de son fils, mais il avait mis pour condition à la validité de cet acte que son petit-fils serait reconnu et proclamé roi. Il ne devait pas partir et ne partirait pas avant que cette condition fût exécutée. Charles X était d'autant plus en défiance que, vers le milieu du jour, une réponse lui avait été déjà apportée de la part du lieutenant général. J'ai la certitude qu'il l'avait montrée au duc de Laval; elle était ainsi conçue : « Sire, j'ai « reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de « m'adresser, renfermant son abdication et la renonciation « de M. le Dauphin. Je me suis empressé de faire remettre « aux archives de la Chambre des pairs ce document im- « portant. J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le « très humble et très fidèle serviteur. »

Le maréchal Maison parla avec une rudesse fort inconvenante, cherchant à effrayer le Roi par le tableau des nouveaux malheurs que son opiniâtreté pouvait causer et dont il voulut le rendre responsable. Le Roi resta impassible. M. Odilon Barrot, plus habile, lui donna à entendre que son éloignement pouvait seul, en dissipant les défiances, amener la reconnaissance si désirée des droits du duc de Bordeaux. Son refus de s'éloigner anéantirait toutes les chances qui restaient au jeune prince. Ce point de vue fit une impression très visible sur le Roi, qui ne se décida pas encore et fit sortir les commissaires. La conférence avait durée vingt minutes environ. Quelques instants après, le maréchal Maison fut rappelé; le Roi lui demanda s'il était vrai que les Parisiens qui s'avançaient sur Rambouillet fussent au nombre de quatre-vingt mille. « Je ne puis affir- « mer leur nombre, répondit le maréchal (telle est du moins « sa version), mais il est considérable. » Et il décrivit l'immense colonne que formait sur la route la file de voitures de toute espèce qui s'avançait. Bientôt après le Roi donna

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

son consentement aux trois commissaires. M. Odilon Barrot, en sortant du cabinet, s'adressant aux nombreuses personnes qui l'entouraient, dit : « Tout est fini, il n'y a « pas un moment à perdre; il ne faut songer qu'à sauver « les jours du Roi. Toute la population de Paris se précipite « armée, furieuse, sur Rambouillet. Cent cinquante mille « hommes sont sur nos pas, à peu de distance; c'est 1792, « c'est 1793 dans toutes leurs fureurs. Estimons-nous heu- « reux si les plus grands malheurs sont évités. »

Cette allocution avait porté coup, l'ordre du départ fut donné. Entre dix et onze heures du soir, le Roi était déjà avec tous les siens sur la route de Maintenon, où il alla coucher. Les troupes le suivirent, commandées par le maréchal Marmont, qui croyait encore que le Roi n'avait pas abandonné la pensée de se retirer sur la Loire. Il avait en conséquence donné l'ordre à quelques officiers de l'état-major de prendre les devants et de se rendre à Chartres, pour préparer des logements et des vivres. Une brigade de cavalerie légère, commandée par le général Talon, reçut l'ordre de suivre la même direction. A Épernon, un incident lui inspira de sérieuses réflexions sur la fidélité d'une partie des troupes sur lesquelles tous ses projets reposaient. La maladresse d'un messager fit tomber entre ses mains deux sauf-conduits apportés de Paris pour être remis, de la part du lieutenant général, à deux régiments suisses qui faisaient partie de sa petite armée; leurs colonels, MM. de Besenval et de Salis, en avaient fait la demande par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Meillerdes. Les sauf-conduits portaient que ces régiments devaient se rendre dans les villes de Chalon et de Mâcon, c'est-à-dire sur la route de leur pays. Ce pénible mécompte disposa sans doute le maréchal à recevoir avec moins de regret la déclaration, que lui fit Charles X à Maintenon, qu'il renonçait à se rendre à Blois, qu'il se dirigeait vers Cherbourg pour s'y embarquer Des troupes qui l'avaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

accompagné, il ne garda que les gardes du corps et une petite section de l'artillerie, qu'il tint beaucoup à conserver. Il se sépara du reste de sa petite armée à la sortie de Maintenon. Il avait fait lire à la tête des corps un ordre du jour d'adieu noblement conçu. Les régiments alors s'acheminèrent par la route de Chartres, pendant que le Roi prenait celle de Dreux. Le sacrifice était accompli sans résistance!

J'ai ouï dire au maréchal Maison que jamais plus lourd fardeau n'avait pesé sur sa poitrine que celui dont il s'était senti délivré lorsqu'il vit à Rambouillet Charles X et les siens monter en voiture. Il louait le maréchal Marmont, dont il n'avait pas pénétré le motif, d'avoir beaucoup contribué à cette détermination. Celui-ci, en effet, y aida de tout son pouvoir, d'abord parce qu'il avait le plus ardent désir de quitter la position de Rambouillet, qu'il croyait détestable, pour gagner celle de Maintenon, qu'il jugeait préférable, et parce qu'il nourrissait toujours la pensée d'une retraite sur la Loire. Quant au maréchal Maison, il craignait avant tout une rencontre. « Il n'est pas vrai, lui « ai-je entendu dire, que toutes les troupes dussent se « débander; il y avait eu des désertions, mais celles qui « restaient étaient dans de très bonnes dispositions. Les « soldats qui avaient été engagés dans Paris auraient été « heureux de prendre leur revanche sur ceux qui avaient « tiré sur eux par les fenêtres et aux coins des rues. L'ar- « tillerie, admirablement servie, n'avait aucune hésitation, « et ses quarante-deux pièces auraient balayé tout ce qui « se serait présenté devant elles; puis enfin on avait les « gardes du corps, dont la fidélité était inébranlable. Il « aurait donc été fait très aisément un grand carnage des « vainqueurs des trois journées. La guerre civile alors « était inévitable, et nul ne pouvait dire jusqu'à quel point « le pays aurait eu à souffrir. »

J'ai entendu certaines personnes raisonner tout autrement que le maréchal Maison. Elles trouvaient que l'occa-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sion était admirable pour Charles X. Mieux conseillé, il eût compris que, du moment où l'on avait commis la faute de le placer dans le cas de légitime défense, il était impossible que les troupes qui l'entouraient l'abandonnassent, qu'il pouvait faire subir aux Parisiens un épouvantable désastre qui aurait relevé sa situation et forcé ses adversaires à compter avec lui. Ils auraient été trop heureux, après leur déroute, d'accepter la régence du duc d'Orléans avec la royauté de Henri V reconnue et proclamée. Comment n'a-t-on pas pris le parti de la résistance, alors que le succès paraissait si vraisemblable? Comment n'a-t-on pas fait reconnaître la misérable colonne qui s'avançait dans la plaine, en longeant la forêt de Rambouillet, au lieu de s'incliner devant les assertions de gens dont on connaissait les mauvais sentiments? Il eût été démontré qu'il suffisait de deux charges de cavalerie, de quelques volées de canon à mitraille, pour disperser cette cohue sans discipline. Et pourtant le Roi était entouré d'hommes dévoués. Dans sa petite armée, il y avait beaucoup d'officiers capables, énergiques. Ils ont été paralysés sans doute par le spectacle des tergiversations, de l'incohérence dans les ordres, et n'avaient plus confiance dans les conseillers incapables qui avaient préparé et qui achevaient la perte de la monarchie légitime.

Le *Moniteur* du 15 fait le récit officiel de la marche sur Rambouillet; on y voit que « le lieutenant général, attendu « l'inquiétude que donnait aux populations le rassemble « ment de troupes auprès de Charles X, avait donné à « M. de La Fayette l'ordre de faire marcher sur Ram- « bouillet six mille hommes de la garde nationale ». (L'ordre avait-il précédé le mouvement, ou ne serait-il venu qu'après?) « Mais, aussitôt qu'on avait vu ces six mille « hommes se préparer à marcher, le nombre de ceux qui s'y « étaient joints volontairement avait pris une telle exten « sion que quarante ou cinquante mille hommes s'étaient « mis en route avec cet élan qui caractérise le peuple

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« français dans ses entreprises. » Puis les commissaires envoyés, puis enfin le départ de Charles X pour la frontière, jusqu'à laquelle il serait accompagné par lesdits commissaires, chargés de veiller à sa sûreté.

Ce récit cache mal l'embarras de ceux qui l'ont rédigé! Ainsi on avait envoyé six mille hommes de la garde nationale pour combattre quinze mille hommes de la garde royale! Qui donc a vu ces six mille hommes sur la route? Je n'en ai pas vu un seul; il a dû y en avoir bien peu, en admettant que quelques-uns y soient allés isolément. A ma connaissance, il n'y a eu que des volontaires pris dans les derniers rangs de la population, et quand on parle de quarante à cinquante mille, c'est de la fantasmagorie; il n'y en a jamais eu plus de quinze à vingt mille. Cette marche sur Rambouillet, destinée à obtenir par l'intimidation un dénouement ardemment désiré, est sans contredit la mesure la plus difficile à justifier dans l'histoire des journées de la révolution de Juillet. On aura peine à se figurer le douloureux étonnement que nous avons tous éprouvé à Paris quand le triste récit de l'expédition nous fut connu, l'indignation que provoqua le peu de résistance, la résignation inattendue avec laquelle on avait quitté Rambouillet et pris la route de Cherbourg. La branche aînée acceptant son exil! On s'explique qu'après cet abandon, bien des hommes indépendants, éclairés, aient accepté, eux aussi, les faits accomplis et cherché, en aidant à l'établissement du pouvoir nouveau, à éviter au pays de plus grands malheurs. On avait, non sans motif, beaucoup redouté le retour de la colonne lancée sur Rambouillet; tout rentra dans l'ordre sans difficulté. La modération que le peuple de Paris avait montrée dans les jours de combat, l'absence de tout excès après la victoire, en imposèrent aux plus ardents. On ne voulait pas se démentir; ils le sentirent.

Le voyage de Charles X avec son escorte se fit à petites journées. Cette lenteur ne manquait pas de dignité. On a

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dit qu'il se faisait encore des illusions, qu'il attendait quelque revirement en sa faveur, qu'il avait envoyé au général Donnadieu l'ordre de passer la Loire avec toutes ses troupes et de se porter en Vendée. J'ignore si ces assertions sont fondées. Ce que je puis affirmer, c'est que les conversations tenues à Chartres par M. de Peyronnet, après s'être séparé du Roi, ne laissèrent aucun doute sur les illusions qu'on y conservait, sur la puissance du secours qu'on se flattait de trouver dans les dévouements vendéens (1). Le Roi avait encore une raison pour s'éloigner lentement. Il avait, aussitôt que son départ fut résolu, fait connaître à l'ambassadeur d'Angleterre, d'abord son intention de relâcher au moins en Angleterre en sortant de France, puis son désir que des bâtiments anglais vinssent le prendre à Cherbourg, ou qu'une frégate anglaise vînt protéger sa liberté. Il avait la secrète pensée qu'on voudrait le forcer à se réfugier en Amérique, lui et les siens. L'ambassadeur d'Angleterre envoya un de ses secrétaires d'ambassade, M. C. Caradok, à Londres, porter au cabinet anglais le désir du Roi. Le ministère, à la tête duquel était le duc de Wellington, répondit que rien ne s'opposerait à ce que Charles X débarquât avec sa famille en Angleterre ; mais que pour tout ce qu'on lui demandait au delà, le gouvernement de France pouvant s'en offenser, le gouvernement anglais ne saurait l'accorder. M. Caradok fit la course avec

(1) Le désordre était si grand au moment où M. de Peyronnet se crut enfin obligé de quitter le Roi, qu'il ne put obtenir, pour gagner Chartres, ni cheval ni voiture. Le service des écuries du Roi ne tint aucun compte des ordres qui lui furent donnés. Le malheureux fut obligé de s'acheminer à pied avec une petite chaussure de salon. Il fit ainsi les dix lieues qui séparent Rambouillet de Chartres, où il arriva excédé et l'esprit presque égaré. L'hôtel de la préfecture où il se présenta était déjà abandonné par le préfet. Il envoya chercher le receveur général, M. Saillard, auquel il tint encore des discours d'une confiance folle. J'ai su ces détails de M. Saillard, qui l'installa dans une maison où il se reposa quelques heures et où lui furent donnés les moyens de continuer sa route jusqu'à Tours, où elle fut interrompue d'une manière si fatale.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

une grande rapidité et rapporta cette réponse à Charles X, ainsi qu'il me l'a raconté. Au milieu de la nuit, dans une fort misérable chambre d'auberge, il trouva le prince couché; sa vieillesse, son dénuement firent une profonde impression sur ce jeune homme, qui ne l'avait jamais approché qu'au milieu des splendeurs de Saint-Cloud ou des Tuileries. Charles X le retint assez longtemps et s'appliqua surtout à le convaincre que ses malheurs ne devaient être attribués à aucune faute de sa part, que les ordonnances du 25 étaient commandées par tout ce qu'il savait de la conspiration ourdie contre lui et sous laquelle il venait de succomber. « Si j'étais debout, lui dit-il, et que j'eusse « le loisir de chercher dans mes papiers, je vous montre- « rais des preuves irrécusables de ce que j'avance. » Ce fut sur ces paroles que se termina l'entretien.

Dès que le Roi avait quitté le sol français, toute résistance devenait impossible. Rien ne mettait plus d'obstacle à l'établissement de la nouvelle monarchie. Il ne s'agissait plus que de donner une forme légale aux faits accomplis. J'abrégerai donc cette partie de mon récit qui n'a plus d'intérêt.

La Chambre des pairs, la Chambre des députés, s'assemblèrent le 4 août pour procéder, chacune de son côté, aux actes qui devaient les constituer définitivement. M. Pastoret ayant donné sa démission de chancelier et de président de la Chambre des pairs, il fallut pourvoir à son remplacement; le choix était tombé sur moi. Je pourrais dire que ce n'était pas une affaire de préférence, tous les membres de la Chambre en état de la présider se trouvant ou absents ou dans des positions qui ne permettaient pas de penser à eux. J'hésitai beaucoup avant d'accepter, mais la conservation de la Chambre des pairs était pour le pays de la plus haute importance. Je la savais menacée; cette considération me décida. Je pris possession du fauteuil à la séance du 4; les opérations préliminaires pour la constitution de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la Chambre des pairs furent terminées dans cette première séance, et la commission de l'adresse fut nommée. Le nombre des pairs présents ne s'élevait pas au-dessus de quatre-vingts. La Chambre des députés avait à vérifier les pouvoirs de tous ses membres, puisqu'il y avait eu réélection générale; cette opération pouvait être longue. Elle se mit en permanence; la vérification des pouvoirs fut terminée le 5. La nomination des candidats pour la présidence, des vice-présidents et des secrétaires, eut lieu aussi ce même jour. Le choix du lieutenant général pour la présidence se fixa sur M. Casimir Perier. A la séance du 6, M. de Salverte déposa sur le bureau une proposition d'accusation contre les ministres de Charles X, qui avaient contresigné les ordonnances du 25 juillet. Peu de temps après, M. Bérard, député de Seine-et-Oise, après un préambule extrêmement vif contre le dernier gouvernement, contre Charles X et son fils, proposa à la Chambre d'adopter une résolution qui déclarerait le trône vacant, stipulerait les garanties que le nouveau souverain serait tenu de consentir en faveur du pays. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général du royaume, serait appelé au trône, lui et ses descendants, à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant général du royaume, serait en conséquence invité à accepter et à jurer l'observation de la charte modifiée; après quoi, il prendrait le titre de « Roi des Français ».

La Chambre décida que cette proposition serait renvoyée à une commission spéciale, qu'on réunirait à la commission de l'adresse. Peu de temps après, l'un des membres de la commission de l'adresse vint prier la Chambre de s'ajourner à huit heures. « Nous espérons, dit-il, pouvoir alors lui présenter notre travail. » On ne pouvait, en conservant les apparences d'une délibération, mener avec une plus étonnante rapidité une affaire de cette gravité. Tout

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cela avait été préparé, combiné dans les conseils du Palais-Royal, sous la pression du parti à la tête duquel se trouvait M. de La Fayette. On voulait à tout prix tirer de la victoire remportée sur Charles X d'autres avantages que celui d'un changement de dynastie. Ce que les amis de M. de La Fayette voulaient par-dessus tout, c'était, pour me servir d'une expression de M. de La Fayette, *républicaniser la monarchie*. Malheureusement le duc d'Orléans n'était pas dans une position qui lui permit de résister à ces exigences. Je ne crois pas qu'il en ait alors aperçu toutes les conséquences.

Le 6, entre une heure et deux, j'allai, comme président de la Chambre des pairs, présenter quelques questions concernant cette Chambre au lieutenant général. Il avait l'air très préoccupé, et au premier mot que je lui dis, m'interrompit par ces paroles : « La Chambre des « pairs! on s'occupe d'elle en ce moment; il y a un grand « parti à prendre à son sujet; il faut absolument aban- « donner son hérédité; elle est impossible à soutenir. » Je me récriai, j'engageai une discussion qui ne dura pas moins d'une demi-heure ; je ne ménageai rien, j'accumulai les raisons les plus fortes, en montrant clairement pour lui-même et pour les siens les conséquences d'une condition si exorbitante. J'ajoutai que, si l'acte dont il était question contenait une pareille disposition, il ne fallait pas qu'il s'attendît à le voir accepter par la Chambre des pairs. C'était à lui de juger quelles pourraient être les suites d'un refus, en de telles circonstances. Alors il lui échappa de dire : « Mais « que voulez-vous ? Cela est accordé, et peut-être cela est- « il fait à l'heure où nous sommes. » Puis il fit appeler son fils, le duc de Chartres, arrivé depuis deux jours, et me pria de répéter devant lui une partie de ce que je venais de dire. Je vis clairement que ce jeune prince était des plus ardents sur cette question et qu'il avait puissamment contribué à entraîner son père. Ma résistance devint plus vive

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

encore ; je lui montrai les conséquences de pareilles concessions ; mes prévisions étaient bien tristes. Pendant ce temps, le duc d'Orléans avait fait appeler un de ses aides de camp et était sorti avec lui. Il rentra quelques instants après et me congédia, en m'assurant que j'avais fait une grande impression sur son esprit.

A mon grand étonnement, je ne trouvai plus ma voiture dans la cour et fus obligé de me rendre au Luxembourg en fiacre. Je trouvai M. de Talleyrand établi chez M. de Sémonville. Je leur contai ce qui venait de se passer; j'ajoutai que ma résolution était prise, si le lieutenant général persistait dans l'abandon d'un droit si nécessaire à la pairie, de renoncer à la présidence. En conséquence, j'écrivis sur le bureau de M. de Sémonville une lettre que je fis lire à ces messieurs en renouvelant ma résolution inébranlable. Cette lettre fut portée sur-le-champ au Palais-Royal, et je reçus, entre six et sept heures, un billet de la main du lieutenant général dans lequel il me prévenait que j'étais attendu dans son cabinet à huit heures. Lorsque j'arrivai, il était au milieu de beaucoup de personnes, dont il se sépara pour venir à moi ; puis, me prenant la main : « Soyez tranquille, me dit-il, l'hérédité n'est pas aban-« donnée ; nous la sauverons, et je vous remercie beaucoup « des réflexions que vous m'avez fait faire. Voilà (en la « tirant de sa poche) cette démission que vous m'avez si « sévèrement envoyée ; j'espère que vous trouverez bon « que je la déchire. » Ce qu'il fit quelques instants après. Je sus par son aide de camp que c'était lui qui, envoyé par le duc d'Orléans, avait pris ma voiture afin d'aller plus vite à la Chambre des députés dire à M. Guizot de retirer, s'il en était temps encore, la concession de l'hérédité de la pairie. Elle fut maintenue, mais non définitivement sauvée, comme le lieutenant général me l'avait donné à entendre. Rien n'était plus facile cependant ; elle avait en sa faveur, dans la commission, quatorze voix sur dix-huit ou vingt

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et une. L'inamovibilité des juges était bien autrement difficile à conserver, car elle était l'objet de bien des convoitises. Elle échappa au danger, parce qu'elle fut habilement et courageusement défendue par M. Dupin et M. Villemain. L'hérédité de la pairie resta compromise par la proposition qui demandait la revision de l'article de la charte qui la concernait.

M. Guizot eut le tort grave de provoquer lui-même cette revision dans la commission; il crut apparemment que cette mesure dilatoire sauverait le principe sans nuire à la popularité dont il jouissait et dont tous les hommes dans sa position étaient alors si jaloux. Dans son rapport, après avoir établi la convenance d'annuler toutes les nominations qui avaient été faites sous le règne de Charles X, « voulant, dit-il, réserver sans les compromettre les autres questions qui peuvent s'élever à l'occasion de la pairie, votre commission propose d'ajouter le paragraphe suivant : « Et « pour prévenir le retour des graves abus qui ont altéré le « principe de la pairie, l'art. 27 de la Charte, qui donne au « Roi la faculté illimitée de nommer les pairs, sera soumis « à un nouvel examen dans la session de 1831. » Cette rédaction fut modifiée; l'article entier, sans restriction, resta soumis à la revision. Le lendemain, M. Guizot ne craignit pas de me dire que tout était au mieux dans les arrangements faits par lui; l'ajournement de la question avait tout sauvé; lorsqu'elle viendrait à se reproduire au bout d'une année, elle serait nécessairement gagnée, les esprits ayant alors repris leur assiette et ne pouvant manquer de comprendre tous les avantages attachés à cette précieuse prérogative. On sait si les faits ont donné raison à son optimisme.

La Chambre des députés s'était réunie à neuf heures du soir; elle fut bientôt entourée par une foule de jeunes gens qui venaient la sommer d'écarter la monarchie et lui contester le droit de rien faire de définitif, parce qu'ils n'avaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas les pouvoirs nécessaires. M. de La Fayette, assisté de quelques autres personnages de même opinion, alla recevoir les chefs de l'attroupement, pour les calmer; il leur promit que le nouveau monarque serait entouré de tant d'institutions républicaines qu'on n'avait rien à redouter pour l'avenir. La Chambre, débarrassée de cette manifestation, débattit la question de savoir si l'abdication de Charles X et du Dauphin, qui venait de lui être envoyée officiellement par le commissaire provisoire au département de l'intérieur, serait déposée dans ses archives. M. Mauguin s'y opposa, soutenant que ce serait donner à cet acte beaucoup trop d'importance, que ce serait reconnaître un prétendu droit de légitimité impossible à défendre et à justifier. La Chambre ordonna le dépôt. Entre dix et onze heures, elle entendit le rapport de sa commission sur la proposition de M. Bérard et décida qu'il serait imprimé dans la nuit et distribué, afin que la délibération pût commencer à dix heures du matin.

La séance du lendemain dura jusqu'à sept heures du soir; je ne puis entrer dans les détails d'une discussion dans laquelle les questions les plus graves furent si légèrement tranchées. Bien peu de personnes se rendirent compte alors des conséquences de leurs votes; bien peu comprirent ce qu'elles accumulaient d'obstacles et même de dangers sur la route du gouvernement qu'elles voulaient sincèrement établir. Les droits qu'on prétendait s'arroger étaient exorbitants; c'était chose bien sérieuse que de fouler aux pieds la succession naturelle et légitime. Tout cela fut dit avec force et modération dans les termes par MM. de Conny, Hyde de Neuville, de Lezardière, Berryer et Arthur de La Bourdonnaye. M. Hyde fut écouté avec un grand intérêt; on connaissait sa parfaite loyauté, la sincérité de ses convictions et son dévouement à la famille exilée. M. de Podenas ayant laissé échapper contre Charles X le reproche de férocité, M. de Martignac crut

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

devoir relever cette inconvenante injure. Reconnaissant les fautes où l'avaient entraîné de pernicieux conseils, il rendit un éclatant témoignage aux grandes et généreuses qualités de ce prince; il avait eu, dit-il, souvent l'occasion de les apprécier. M. Alexis de Noailles parla dans le même sens. Ils étaient justement attristés des termes de la déclaration : « Considérant en outre que, par suite de cette vio-« lation et de la résistance héroïque des citoyens de Paris, « le Roi Charles X, S. A. R. Louis-Antoine, Dauphin, et « tous les membres de la branche aînée de la maison royale, « sortent en ce moment du territoire français, déclare que le « trône est vacant, en fait et en droit, et qu'il est indispen-« sable d'y pourvoir. » A sept heures du soir, la déclaration fut adoptée par deux cent dix-neuf suffrages contre trente-trois. Le nombre des membres présents ne s'élevait donc qu'à deux cent cinquante-deux. Une expédition de cette pièce fut adressée à la Chambre des pairs, et, sans attendre sa décision, la Chambre des députés, en masse, se mit en route pour le Palais-Royal, où elle fut reçue par le lieutenant général et remit entre ses mains le titre en vertu duquel il allait être investi de la puissance royale.

La Chambre des pairs avait été convoquée ce même jour dans la matinée; la communication de la Chambre des députés n'arrivant pas, elle s'était séparée et se réunit de nouveau à huit heures du soir. Je donnai lecture du message que je venais de recevoir, dans lequel était la déclaration. L'émotion fut grande; le bruit s'était répandu que la Chambre des députés, sans attendre le résultat de la délibération de la Chambre des pairs, s'était rendue au Palais-Royal. M. de Chateaubriand représenta que, dès lors, il n'y avait pas lieu de délibérer, que la participation de la Chambre des pairs était évidemment jugée inutile, qu'elle n'avait par conséquent rien de mieux à faire que de s'abstenir. Cette proposition fut écartée par la considération que, si la Chambre des députés faisait une démarche

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

précipitée et irrégulière, ce n'était pas une raison pour que la Chambre des pairs n'agît pas dans la limite de ses attributions.

M. de Chateaubriand parla avec son talent ordinaire; son discours fut surtout remarquable par l'âpreté des ressentiments personnels, s'adressant à *ces champions du trône qui naguère le traitaient de renégat, d'apostat, de révolutionnaire!*

« Vieux libellistes, leur disait-il, venez donc; le renégat « vous appelle. Venez donc balbutier un mot, un seul mot, « en faveur de l'infortuné maître qui vous combla de ses « dons et que vous avez perdu. Provocateurs de coups « d'État, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? « Vous vous cachez dans la boue du fond de laquelle vous « leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais servi- « teurs du Roi. Votre silence d'aujourd'hui est digne de « votre langage d'hier; que tous ces preux dont les exploits « projetés ont fait chasser les descendants de Henri IV à « coups de fourche tremblent maintenant accroupis sous « la cocarde tricolore, c'est naturel; les nobles couleurs « dont ils se parent protégeront leur personne et ne cou- « vriront pas leur lâcheté! »

La déclaration de la Chambre des députés contenait, outre les questions les plus graves pour l'avenir du pays, une disposition particulièrement pénible pour la Chambre des pairs, celle qui prononçait l'exclusion d'une partie de ses membres. En vain plusieurs de ceux que cette mesure atteignait se hâtèrent-ils de faire le sacrifice de leurs droits; la difficulté restait la même, et aussi la répugnance à sacrifier des collègues. M. de Barante demanda que la Chambre, en adoptant, si elle le jugeait convenable, le reste de la déclaration, décidât qu'elle ne pouvait discuter une pareille question.

On délibéra alors sur la première des dispositions, qui portait que le trône était vacant, en fait et en droit, et qu'il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

était nécessaire d'y pourvoir. Elle fut repoussée et combattue par MM. de Castelbajac, de Rougé, de Sainte-Maure-Montausier, de Lorges, d'Andigné et de Chateaubriand; mais étant mise aux voix, elle fut adoptée par une grande majorité. M. de Bastard proposa de voter sur l'ensemble du projet et de ne pas prolonger, sur les divers articles, une discussion évidemment inutile. Cette proposition ayant été adoptée, on alla aux voix sur l'ensemble de la déclaration. On vota d'abord par mains levées, et l'adoption prononcée fut confirmée par celle qui eut lieu au scrutin secret. Il y eut quatre-vingt-neuf suffrages pour la déclaration, dix contre, quatorze billets blancs et un billet nul. Total : cent quatorze votants.

La Chambre décida ensuite, sans contradiction, que la déclaration adoptée serait immédiatement portée au lieutenant général, par une grande députation à laquelle tous les autres pairs présents pourraient s'adjoindre. Nous arrivâmes au Palais-Royal à dix heures du soir. Le duc d'Orléans nous reçut entouré de toute sa famille; il paraissait fort ému. Les clameurs, le chant de la *Marseillaise* surtout, retentissaient jusque dans les salons et rendaient fort difficile de s'entendre. On n'osait fermer les fenêtres, de peur de mécontenter le peuple. Il serait difficile de donner à ceux qui ne l'ont pas vu une idée de l'aspect du Palais, où une foule étrange affluait, non seulement dans le jardin, mais dans les avenues, les escaliers, les vestibules, jusqu'aux portes des salons; c'était plus que le triomphe, c'était la joyeuse orgie d'une tourbe populaire, sans aucune disposition malveillante.

La journée du dimanche fut employée à régler et à arrêter les détails de la séance du lendemain, dans laquelle le lieutenant général devait accepter, en présence des deux Chambres réunies, la déclaration votée par elles. Je fus appelé le soir au Palais-Royal, où je trouvai le conseil assemblé. On me donna lecture du programme, qui était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

déjà à peu près convenu. Après quelques questions de pure forme, il s'en présenta une beaucoup plus importante. La séance devait se terminer par l'invitation que la commission au département de la justice ferait aux membres des deux Chambres de se réunir le lendemain, dans le lieu habituel de leurs séances, pour y prêter le nouveau serment. Quels seraient les termes de ce serment? Il y avait sur ce point division dans le conseil. La majorité voulait qu'on usât de la formule accoutumée : « Je jure d'être « fidèle au Roi, à la charte constitutionnelle et aux lois « du royaume. » M. Dupont de l'Eure aurait désiré quelque chose de plus explicite, de plus approprié à la circonstance, accentuant la chute de la branche aînée. L'ancienne formule fut maintenue, sur l'avis de M. de Broglie, de M. Guizot et le mien.

Le lendemain, le lieutenant général, ayant pris place sur l'estrade, entendit la lecture de la déclaration faite par le président de la Chambre des députés. Il demanda l'adhésion de la Chambre des pairs, que je lui remis, prononça son acceptation, sans restriction ni réserve, puis, se levant et la tête découverte, prêta le serment suivant : « En pré« sence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte « constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans « la déclaration, de ne gouverner que par les lois et sui« vant les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à « chacun suivant son droit, et d'agir en toutes choses dans « la vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple « français. »

Le commissaire au département de la justice lui présenta alors l'acte dans lequel tout ce qui venait de se passer était consigné; il le signa en trois originaux pour être déposés aux Archives royales, aux archives de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés. Cette formalité accomplie, il fut se placer sur le trône, au milieu des cris répétés de : *Vive le Roi!* Le nouveau roi Louis-Philippe

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parla, en termes très brefs, de l'étendue des devoirs qu'il venait de contracter, de sa ferme résolution de les remplir et des espérances qu'il se plaisait à concevoir pour l'avenir. Le commissaire au département de la justice invita MM. les pairs et MM. les députés à regagner leurs Chambres respectives. Là, le serment de fidélité au Roi, à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, serait individuellement prêté; puis la séance fut levée.

La séance du lendemain 10 août, à la Chambre des pairs, devait être la première à laquelle le public serait admis. J'allais monter au fauteuil quand on m'avertit que M. Guizot et, je crois, M. Sébastiani demandaient à me parler. Ils arrivaient de la Chambre des députés, pour me demander de renvoyer la séance au lendemain, attendu, me disaient-ils, que la Chambre des députés ne se contenterait pas de la formule du serment qu'on avait lu la veille. D'après ce qui venait d'être dit dans les bureaux, il était certain qu'elle en adopterait une plus explicite. Je m'efforçai de leur faire comprendre tout ce que ce changement aurait de fâcheux, qu'il ferait naître la défiance sur les intentions du gouvernement. Pourquoi, le lendemain de la séance royale, revenir sur ce qui y a été solennellement annoncé? Pour les mieux convaincre, j'appelai à mon aide M. de Sémonville, ainsi que M. Molé et le duc de Broglie. Comme moi, ils affirmèrent que, si la formule du serment était changée, un grand nombre de pairs se retireraient. J'ajoutai que l'heure de notre réunion avait été indiquée à la séance royale de la veille; que je ne prendrais pas sur moi de la renvoyer; que tout ce que je consentais à faire, c'était de la retarder d'une heure; que si, dans cet intervalle, une décision officielle du ministère requérait la remise au lendemain, je ferais connaître la démarche à la Chambre, qui prononcerait. Si je ne recevais rien avant ce délai, j'ouvrirais la séance et ferais prêter le serment suivant la formule annoncée. MM. Guizot, Sébastiani, de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Broglie et Molé partirent pour le Palais-Royal, où ils allèrent délibérer avec le Roi.

L'heure fut longue à passer. On s'était bientôt douté, dans la Chambre, que ce retard imprévu devait avoir un motif sérieux; l'inquiétude était extrême. Enfin M. Molé et le duc de Broglie revinrent avant que l'heure fût expirée et me dirent que le conseil s'était rangé à mon avis, que je pouvais ouvrir la séance. Je lus la formule du serment; elle était littéralement conforme à celle précédemment usitée dans la Chambre des pairs. On procéda ensuite à l'appel nominal. C'était une dure épreuve pour tous les vieux serviteurs du Roi, pour ceux qui avaient été attachés à sa personne. Lorsqu'on leur avait demandé de voter sur la déclaration, ils avaient pu mettre dans l'urne un vote négatif ou un billet blanc; il fallait aujourd'hui émettre un vote public! Le nombre des votants n'était que de cent cinq. Le vicomte Dambray seul déclara que sa conscience et ses affections lui commandaient de s'abstenir, jusqu'à ce que le serment qu'il avait prêté autrefois fût jugé suffisant pour lui laisser le droit de voter, et il se retira. Tous les autres pairs se soumirent et prêtèrent le serment demandé. Parmi ceux dont la résolution était attendue avec le plus d'anxiété, se trouvait le duc de Fitz-James. La nouvelle des derniers événements l'avait surpris hors de France; arrivé la veille, il avait hésité sur le parti qu'il devait prendre. Au moment de l'ouverture de la séance, il n'était pas encore décidé. Quand on appela son nom, il demanda à dire quelques paroles. Il est impossible d'en imaginer de plus touchantes : les affections de toute sa vie, ses sentiments les plus intimes, le profond attachement pour son vieux maître, conduit à sa perte par des serviteurs insensés, voilà donc ce qu'on lui demandait de sacrifier! Il s'y résignait, le cœur déchiré; la ruine de tout ce qu'il avait servi avec passion était irrévocable. Beaucoup de ses collègues, parmi les plus sages, avaient accepté les faits qui depuis

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

six jours avaient décidé des destinées de la France. Ils avaient pensé sans doute que, devant l'anarchie prête à tout détruire, il fallait se mettre au-dessus de ses sentiments personnels pour sauver la patrie. De tels exemples ne pouvaient le laisser longtemps incertain; c'était donc à eux qu'il sacrifiait toutes les affections qui depuis cinquante ans l'attachaient à la vie; c'étaient eux qui exerçaient sur son cœur une influence irrésistible et lui donnaient la force de prononcer ce serment qu'on exigeait de lui. L'émotion dans la Chambre fut très considérable; ces paroles, prononcées par le serviteur le plus ardemment dévoué au roi détrôné, étaient la plus terrible condamnation pour les conseillers qui avaient causé tant de ruines! Plusieurs des pairs appelés après le duc de Fitz-James à prêter le serment déclarèrent le faire par les motifs si noblement exprimés par leur collègue. Le duc de Mortemart fut de ce nombre, ainsi que ceux dont l'attachement à la monarchie légitime ne pouvait être douteux : MM. de Duras, de Montmorency, d'Avaray, de Brancas, de Castries, de Montesquiou, de Crillon... puis beaucoup d'hommes attachés à la cour, les maréchaux et les généraux les plus connus.

On a beaucoup affecté, depuis, de compter pour peu la Chambre des pairs; cependant son adhésion était un fait de la plus haute importance, sinon pour Paris, du moins pour les provinces et surtout l'étranger.

La prestation du serment eut lieu le lendemain à la Chambre des députés; là les situations n'étaient pas si délicates que dans la Chambre des pairs. Le nombre des députés ayant des attaches personnelles avec le roi Charles X n'était pas grand; l'immense majorité de la Chambre était donc très décidée à prêter le serment. La question d'un serment plus explicite fut soulevée au commencement de la séance, mais elle fut écartée, par la raison décisive que la forme du serment ne pouvait être changée que par une loi. Il n'y eut pas, ce jour-là, plus de huit à dix

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

refus, parmi lesquels celui de M. Hyde de Neuville. Il avait envoyé sa démission dans une lettre fort digne; M. Berryer, M. Becquey, M. de Berbis, M. de Martignac et M. Royer-Collard se résignèrent. Leurs sentiments, leurs opinions bien connus, ne permettaient pas de mettre en doute leur profonde conviction que la soumission aux actes accomplis était commandée par une invincible nécessité.

Charles X et sa famille poursuivaient à petites journées leur triste voyage. Il fallut quatorze jours pour franchir une distance de quatre-vingts lieues. Rien de plus désolant que cette lente traversée d'un pays où ils auraient été, quelques mois plus tôt, accueillis par tant d'acclamations! Quelques témoignages de respect et d'affection leur furent donnés par de fidèles serviteurs qui se trouvaient de loin en loin sur leur passage; mais nulle part il n'y eut la moindre apparence de sympathie populaire; rien qui pût faire supposer un revirement favorable dans l'opinion publique. Il fallait bien, quelque pénible que fût cet aveu, reconnaître que la chute de ce régime avait été acceptée par le pays tout entier.

L'histoire n'offre peut-être pas un autre exemple d'un souverain détrôné suivant paisiblement pendant quinze jours, sans que la tranquillité ait été troublée un seul instant, la route qui devait le conduire en exil. Dans ces longues et cruelles journées, Charles X eut toujours l'attitude la plus digne, la plus royale. La Dauphine fut remarquable par le courage qui honore les situations les plus pénibles et le sang-froid, plus rare encore, qui permet de trouver au milieu des préoccupations les plus déchirantes des mots qui remuent jusqu'au fond de l'âme les hommes les plus insensibles. Il semble qu'elle fût née pour l'adversité. Telle elle avait été à Bordeaux en 1815, telle elle fut à Rambouillet, à Maintenon, à Cherbourg avec les serviteurs restés fidèles, avec les régiments de la garde, avec les gardes du corps, dont elle dut se séparer. Tous ont

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gardé le souvenir le plus profond de cette noble figure, que tant de malheurs fièrement supportés ont si justement grandie.

On touchait au terme du voyage. A quelque distance de Cherbourg arriva le général Hulot, homme de fort médiocre réputation. C'était le beau-frère du général Moreau (1). Il commandait à Cherbourg et s'était mis à la tête d'un nombreux rassemblement de gardes nationaux, entre lesquels les habitants de Caen tenaient la première place. Les bruits les plus absurdes s'étaient répandus dans cette petite armée, assez mal disciplinée et composée de gens de toutes sortes, les uns supposant que Charles X voulait se jeter dans la Bretagne pour gagner la Vendée; les autres, qu'une fois entré à Cherbourg, il s'en emparerait avec les troupes qui l'accompagnaient. En conséquence, on était résolu à s'opposer au passage de l'escorte, qu'on tenait pour d'autant plus suspecte qu'elle n'avait pas cessé de porter la cocarde blanche. Les commissaires, et surtout le maréchal Maison, parvinrent à écarter cet obstacle. Ils y furent aidés par un député de Caen nommé M. de La Pommeraye, qui jouissait dans cette ville d'un grand crédit.

Le Roi s'arrêta deux jours dans la petite ville de Valognes, située à quatre lieues de Cherbourg. Enfin, arrivé à Cherbourg, il ne descendit de voiture que pour mettre le pied sur une barque qui le conduisit à bord du paquebot

(1) Le général Hulot était un des hommes devant se tenir le plus obligés à la branche aînée de la maison de Bourbon. Il avait été traité on ne saurait mieux à la Restauration. Sa sœur, par une extraordinaire faveur, avait été autorisée à porter le titre de maréchale, bien que son mari n'eût jamais été élevé à cette dignité. M. Hulot avait déjà prouvé qu'il ne se piquait pas de gratitude; ayant eu fort à se louer de l'empereur Alexandre, près duquel il avait été solliciter une pension pour sa sœur (elle avait été accordée), cette considération ne l'avait pas empêché, pendant la guerre qui venait de se terminer, entre la Russie et la Turquie, d'aller à Constantinople et d'offrir ses services au Grand Seigneur. Cette démarche si peu honorable avait été en même temps peu profitable, ses prétentions s'étant trouvées si exagérées que la Porte n'avait pas hésité à les repousser.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

américain qui devait l'emmener. Il fallut alors se séparer de cette troupe dévouée qui l'escortait depuis Rambouillet. Il lui avait fait le matin, avant de quitter Valognes, avec plus d'expansion qu'il n'était dans ses habitudes, ses adieux, auxquels sa famille et Madame la Dauphine surtout s'étaient associées. A son retour, M. de Schonen, en racontant cette scène, a dit que *la princesse avait été sublime, et qu'Homère n'avait rien décrit de plus touchant, de plus beau.* On raconte que, lorsque les commissaires se présentèrent devant Charles X pour lui rendre leurs derniers hommages, le maréchal Maison eut la gaucherie de commencer un petit discours, qu'il avait préparé, par ces mots : « Sire, la plus « grande marque de dévouement qu'il fut en mon pouvoir « de donner à Votre Majesté a été d'accepter la mission « que... » Le Roi l'interrompit avec un accent d'indignation tout à fait royal : *En voilà assez. Taisez-vous, monsieur le maréchal.* Le général Maison avait reçu de lui le bâton de maréchal! M. Odilon Barrot fit de son côté une démarche fort extraordinaire, à laquelle ses collègues refusèrent de s'associer. Il demanda à Charles X une attestation de sa bonne conduite pendant la durée des pénibles fonctions qu'il venait de remplir. Elle ne lui fut pas refusée; on m'a assuré qu'il la gardait précieusement.

Le maréchal Marmont s'était embarqué avec le Roi, sans que personne songeât à s'y opposer. Les ministres, suivant toute apparence, n'auraient pas trouvé plus de difficultés que lui à monter sur le paquebot, s'ils étaient restés dans le cortège; on n'aurait certainement pas cherché à troubler leur incognito. Que de difficultés on eût évitées ainsi!

Le paquebot qui portait Charles X sortit du port de Cherbourg à trois heures de l'après-dîner, escorté par une corvette et un cutter de la marine royale anglaise. Le 17, ils étaient dans la rade de Portsmouth; M. de Polignac avait été arrêté le 15 à Granville, au moment où il allait s'embarquer. Plusieurs jours avant, MM. de Peyronnet,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Chantelauze et de Guernon-Ranville avaient été arrêtés à Tours.

Le vieux Roi emportait avec lui un régime, des idées, des préjugés, si l'on veut, que depuis 1815 lui et ses amis avaient vainement essayé de rétablir en France. La France les avait repoussés. Il emportait aussi le principe de l'hérédité directe qui, pendant des siècles, avait été la loi de la monarchie française, et dans lequel elle avait puisé sa force. Le fait sanctionné par la volonté populaire avait remplacé le droit. La royauté fondée en 1830 trouvera-t-elle dans ce dogme nouveau l'autorité dont elle a besoin pour résister aux volontés changeantes des partis? Cette autorité n'a-t-elle pas été compromise par les concessions si graves faites aux nécessités politiques des premiers jours? Aurons-nous, après des heures d'incertitude et de trouble, la paix et la sécurité nécessaires à ce pays, et qu'il a vainement demandées aux régimes qui se sont succédé si rapidement depuis quarante ans? On a quelque peine à le croire quand, comme nous, on a assisté à tant de catastrophes, quand, comme moi, on est arrivé à l'âge de soixante-quatre ans et qu'on sait ce que valent, en politique, les promesses et ce que durent les illusions.

Je termine mon récit à la date du 20 août 1831.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XIII

Mort du prince de Condé. — Les fonctions de M. Pasquier l'appellent à constater le décès. — Le président de la Chambre des pairs se rend, en compagnie de M de Sémonville, au château de Saint-Leu. — Examen des lieux; déposition de M. de La Villegontier. — M. Pasquier réclame l'assistance de médecins légistes; il interroge Mme de Feuchères. — Dernier écrit laissé par le prince de Condé; depuis longtemps le suicide le hantait. — Rédaction de l'acte de décès. — Billet du Roi à M. Pasquier; ce dernier revient à Paris; son entrevue avec Louis-Philippe et la reine Amélie. — Il est désigné pour prendre part à la cérémonie des funérailles. — L'opinion des salons sur la mort du prince. — Le testament du dernier Condé. — Note de M. de Jaucourt sur la porte secrète. — Hypothèse du verrou fermé du dehors. — Funérailles du prince; la cérémonie à l'église de Saint-Leu et à Saint-Denis.

En vertu d'une ordonnance royale de 1816, le chancelier de France, président de la Chambre des pairs, remplissait les fonctions d'officier de l'état civil auprès du Roi, des princes et des princesses de la famille royale. C'est pour obéir aux prescriptions de cette ordonnance que je fus appelé, le 25 août 1830, au Palais-Royal. Je trouvai le Roi dans son premier cabinet, entouré de plusieurs personnes; il paraissait fort agité. « Il faut, me dit-il, que vous partiez le plus tôt possible pour Saint-Leu, pour constater la mort de M. le prince de Condé, survenue dans le cours de la dernière nuit. J'ai ordonné qu'on vous préparât une voiture, qui va être à vos ordres dans peu d'instants. Ce qu'il y a d'horrible, ajouta-t-il, c'est que le prince s'est suicidé; on l'a trouvé ce matin pendu à l'espagnolette de sa fenêtre. »

M. de Sémonville avait été mandé comme moi, il devait m'accompagner et m'assister en sa qualité de grand réfé-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rendaire. M. Cauchy, secrétaire de la présidence, devait remplir les fonctions de greffier. Trois quarts d'heure après, nous étions sur la route de Saint-Leu, dans une berline attelée de quatre chevaux. M. de Rumigny, aide de camp du Roi, partit avec nous. Il devait rester à Saint-Leu, surveiller l'exécution des mesures que nous aurions à ordonner.

A notre arrivée, nous fûmes reçus par M. de La Villegontier, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé. Je supposais qu'on avait laissé le corps du prince dans la position où on l'avait trouvé, et qu'il nous serait possible d'apprécier en pleine connaissance les circonstances dans lesquelles s'était accompli ce tragique événement. Dès les premières paroles de M. de La Villegontier, nous restâmes convaincus qu'il n'en serait pas ainsi. Il avait fait appeler, dès le premier moment, le maire de Saint-Leu et le médecin de la commune. Deux procès-verbaux avaient été dressés, l'un par le maire, l'autre par le médecin assisté du premier chirurgien du prince; cette double formalité remplie, M. de La Villegontier avait cru pouvoir détacher le corps et le replacer sur le lit. Je ne pus m'empêcher de lui faire, sur l'irrégularité de cette mesure, quelques observations dont il parut fort étonné. Je sus, en outre, qu'il avait procédé, avec l'aide du maire, à la recherche et à l'examen de tous les papiers qui se trouvaient dans la chambre du prince. Cette recherche, me dit-il, n'avait rien produit. Dans de telles circonstances notre mission se trouvait fort simplifiée. Je demandai avant tout à voir les deux procès-verbaux; je les lus avec beaucoup d'attention. Il était impossible que je ne fusse pas frappé de ce fait, constaté dans l'un et l'autre, que le corps avait été trouvé accroché à l'espagnolette de la fenêtre à l'aide de deux mouchoirs, dont l'un entourait le cou, mais sans le serrer; que les pieds touchaient à terre, et que les genoux étaient ployés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Je montai avec M. de Sémonville et M. Cauchy dans la chambre du prince. M. de La Villegontier m'accompagnait, ainsi que le maire de Saint-Leu, le chirurgien et deux valets de chambre. La pièce était fort petite et située à l'angle du château. On n'y pouvait pénétrer que par une petite porte à laquelle conduisait un couloir dont l'entrée donnait sur le corridor, assez large, qui traversait le château dans toute sa longueur. Mes recherches fort minutieuses ne me firent découvrir, pour communiquer avec cette chambre, aucune autre entrée que par la porte que je viens d'indiquer et dont le bas était défoncé. Il avait servi de passage au valet de chambre qui le premier avait pénétré auprès de son malheureux maître. La serrure était fort légère, de celles qu'on appelle *bec-de-cane;* mais il existait dans la partie supérieure de la porte un verrou qui, se trouvant fermé, avait fait seul obstacle à l'entrée des personnes qui s'étaient présentées le matin. Il était fortement ployé, ce qui témoignait des efforts faits du dehors pour forcer la serrure avant de se décider à briser le panneau d'en bas.

Le lit sur lequel le prince avait été placé se trouvait dans une alcôve d'assez petite dimension. La langue, qui sortait noire et fort tuméfiée hors de la bouche du cadavre, attestait la strangulation. C'était la seule indication que j'aie pu relever. La mort datait évidemment de plusieurs heures. Je fis lever par le maire les scellés apposés sur un secrétaire et une commode, je procédai à de nouvelles recherches et à un nouvel examen des papiers. Ils étaient fort insignifiants et ne contenaient rien qui offrît le moindre renseignement sur les causes de la mort. Des mémoires d'ouvriers, des demandes de secours, beaucoup de plans et des lettres sans nulle importance, puis deux ou trois petits volumes dont il vaut mieux ne pas dire les titres. Voilà tout ce que renfermait le secrétaire. Cette perquisition était une affaire de pure forme, car que pouvais-je en

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

attendre, alors que dans le désordre inséparable du premier moment, alors que le maire avait opéré, il eût été si facile de détourner tout objet compromettant; alors que, au dire de M. de La Villegontier, plus de deux cents personnes, gens de la maison, gens du village, étaient entrées dans la pièce avant l'apposition des scellés? Il est peut-être sans exemple qu'on ait à ce point négligé les précautions les plus simples, et surtout qu'on n'ait pas craint de faire assister tant de monde à un spectacle dont on eût dû s'efforcer, au contraire, de détourner tous les regards. Il était évident que le premier gentilhomme de la chambre, M. de La Villegontier, avait été profondément troublé par la catastrophe. On ne pouvait ignorer que Mme de Feuchères, revenue d'Angleterre à la suite du prince, avait depuis plusieurs années usurpé sur son esprit un crédit qui lui donnait dans l'intérieur une autorité absolue. Elle était l'objet du mépris ou de la haine de tout ce qui, de près ou de loin, appartenait au service de la maison de Condé. L'anarchie dut être complète dans le château quand on découvrit que le prince avait cessé de vivre.

Mes recherches achevées dans la chambre à coucher, je redescendis dans l'appartement du rez-de-chaussée, pour procéder à la rédaction de l'acte de décès. J'écrivis au Roi pour l'informer des circonstances vraiment extraordinaires qui accompagnaient la mort du prince. Je lui dis qu'il me semblait de la plus haute importance que des hommes fort experts dans les questions de médecine légale vinssent très promptement faire une autopsie, qui sans doute préciserait les causes de cette mort étrange. J'insistai sur la nécessité d'une information judiciaire, que M. le procureur général devrait surveiller avec grand soin. Ma lettre fut portée au Palais-Royal par un homme à cheval, auquel je recommandai la plus extrême diligence. Cette précaution prise, je fis appeler les valets de chambre et les différentes per-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sonnes dont le témoignage me paraissait, avec celui de M. de La Villegontier, le plus digne de confiance. Je les interrogeai, sans toutefois employer les formes judiciaires, dont il ne m'appartenait pas d'user en cette occasion. Ces interrogatoires eurent lieu en présence de M. de Sémonville et de M. Cauchy, et je puis affirmer que, dans ce premier moment, pas une parole ne fut dite, pas une insinuation ne fut faite dont je pusse conclure qu'il s'élevait dans l'esprit de qui que ce fût le moindre doute sur la réalité du suicide. Tout le monde était d'accord sur les faits principaux : la seule porte par laquelle il fût possible d'entrer dans la chambre du prince étant fermée au dedans par un verrou dont la résistance n'avait pu être surmontée, on avait été obligé d'enfoncer le panneau du bas; les personnes qui avaient pénétré les premières dans la pièce avaient trouvé les fenêtres hermétiquement fermées; dès lors aucun individu n'avait pu approcher du prince dans le cours de cette nuit; par conséquent, il s'était tué.

Tout cela nous parut fort concluant; cependant je n'aurais pas cru ma tâche remplie si je n'avais pénétré jusqu'à Mme de Feuchères. Il se pouvait qu'elle fût en état de donner sur les circonstances qui avaient précédé et peut-être déterminé la funeste résolution des renseignements que nul ne pouvait avoir. Elle me reçut dans son appartement, situé au rez-de-chaussée, au-dessous de celui du prince. MM. de Sémonville et Cauchy furent introduits avec moi. Elle était entourée de plusieurs personnes que je la priai d'éloigner. Toutes ses réponses aux questions que je lui adressai furent très insignifiantes. Une seule chose pouvait avoir de l'importance; elle nous raconta que, le dimanche précédent, étant entrée dans le cabinet du prince, elle l'avait trouvé écrivant, ce qu'il faisait très rarement, lui avait demandé quel était le sujet de cette écriture et en avait reçu cette réponse : « Non, ma petite, je ne vous le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dirai pas; cela vous ferait trop de peine »; d'où on pouvait conclure qu'il s'occupait en ce moment de quelques dispositions ayant trait à sa fin prochaine; ce récit fut fait avec un sang-froid qui ne permettait pas de supposer une grande émotion. Au moment où je me retirai, tout d'un coup ses yeux parurent se remplir de larmes, elle porta son mouchoir à son visage. Il serait possible que le fait qu'elle m'a raconté eût quelque rapport avec le papier dont les lambeaux ont été ramassés et recueillis après mon départ, et sur lequel se trouvaient écrits ces mots :

« Saint-Leu, ses dépendances appartiennent à votre roi « Philippe; ne pillez ni ne brûlez le château, ni le village; « ne faites de mal à personne, ni à mes amis, ni à mes « gens. On vous a égarés sur mon compte, je n'ai qu'à « mourir, en souhaitant bonheur et prospérité au peuple « français et à ma patrie.

« *Signé :* L.-H. DE BOURBON, prince de Condé.

« *P.-S.* — Je demande à être enterré près de mon « malheureux fils, à Vincennes. »

Si cet écrit doit être considéré comme authentique, il atteste un grand effroi et un désordre manifeste dans les idées; car comment le prince a-t-il pu oublier que Saint-Leu ne devait pas appartenir au Roi, qu'il faisait partie de l'énorme legs que son testament contenait en faveur de Mme de Feuchères?

M. de La Villegontier, de son côté, nous raconta que, quelques jours auparavant, le prince, passant devant la porte de l'appartement qu'il habitait, y était entré et avait, à peine assis, mis la conversation sur l'ennui de la vie. « N'est-ce pas, lui avait-il dit, que vous seriez bien aise de « mourir? » Et sur sa protestation qu'il n'avait nulle envie de quitter ce monde : « Je ne vous conçois pas, avait-il « dit; arrivé à un certain âge, tout devient ennui, et on n'a

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« rien de mieux à faire que de mourir. » Cette conversation était de nature à rendre le suicide moins étonnant, et tel était bien le sens que M. de La Villegontier lui donnait. Il nous dit encore que le prince s'était fait apporter dernièrement un couteau, qu'il avait rendu, ne le trouvant pas assez affilé pour l'usage auquel il le destinait, puis qu'il avait ordonné à l'homme chargé du soin de ses armes de mettre dans sa chambre un petit fusil de chasse qu'il serait bien aise d'avoir sous la main, si l'envie lui prenait d'aller tirer des lapins dans le parc. « Mais, Monseigneur, « lui avait répondu cet homme, vous marchez si difficile- « ment, cela vous serait impossible. Si vous voulez, en « effet, tirer des lapins, il faut nous en prévenir deux « heures auparavant; on en traquerait dans quelque « endroit du parc où vous vous feriez conduire dans votre « chaise roulante; alors, je vous tiendrais vos fusils prêts. » Le prince n'avait pas insisté davantage et n'était pas revenu depuis sur cette idée. Le fait du fusil a été raconté un peu différemment dans les interrogatoires et les dépositions dont se compose l'instruction judiciaire, mais je suis sûr de ne pas me tromper en disant que telle fut, dans le premier moment, la version de M. de La Villegontier. Il nous donna encore, au sujet du verrou qui avait opposé une si grande résistance alors qu'on avait voulu entrer le matin dans la chambre du prince, les renseignements que voici. L'usage constant de M. le prince de Condé a été d'avoir à la porte de la chambre où il couchait un verrou, et de le tenir fermé pendant toute la nuit. A cet effet, son valet de chambre le quittait toujours avant qu'il fût entré dans son lit et après avoir allumé une grosse bougie qui devait brûler toute la nuit et qu'on plaçait dans la cheminée, afin que la lumière ne fatiguât pas ses yeux. Cet usage s'observait même lorsqu'il devait se lever à quatre ou cinq heures du matin pour gagner un rendez-vous de chasse. On venait, dans ce cas, comme les jours ordi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

naires, frapper à sa porte à l'heure indiquée; il se levait en chemise, tirait le verrou et rentrait dans son lit en attendant que les préparatifs de son lever fussent faits.

Je rédigeai l'acte de décès en me bornant à constater le fait de la mort, sans rien dire de la cause, puisqu'elle devait être l'objet d'une information judiciaire. Le juge d'instruction de Pontoise venait d'arriver et se disposait à remplir ses fonctions. La journée était assez avancée lorsque je pus enfin partir avec M. de Sémonville et M. Cauchy. L'aide de camp du Roi resta, suivant les instructions qu'il avait reçues. Vers la moitié du chemin, je rencontrai un courrier que m'envoyait le Roi et qui me remit la lettre suivante :

« Vous pensez bien que ce que vous me demandez m'a « fait dresser les cheveux sur la tête. Oui, sans doute, il « faut une instruction; mais il me semble que vous devez la « diriger, ou au moins y participer comme chargé de l'état « civil de la maison royale. J'envoie chercher, comme vous « le désirez, M. Marc et M. Marjolin pour vous les expédier « dès qu'ils arriveront. En attendant, je vous envoie ceci « par un homme à cheval pour vous prier de ne pas quitter « Saint-Leu jusqu'à ce que vous ayez présidé à cette « enquête et donné à cette investigation tout le développe- « ment possible. Je vous le recommande de la manière la « plus forte et la plus positive.

« Ce vendredi 25 août, à cinq heures et demie.

« *P.-S.* — Je fais avertir le procureur général par le garde « des sceaux, que j'envoie chercher au plus vite; mais « n'attendez personne pour agir vigoureusement. »

Sur la lecture de cette lettre, j'eus un moment d'incertitude. Retournerai-je à Saint-Leu? ou continuerai-je ma route sur Paris? Je me décidai pour ce dernier parti. Le Roi était dans l'erreur lorsqu'il supposait que je pouvais

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

présider ou même participer à l'instruction judiciaire. Il était nécessaire que je lui fisse comprendre qu'il me mettrait dans la position la plus fausse, mes fonctions ne devant être en cette occasion que celles attribuées par la loi commune aux notaires et aux maires. Je poursuivis donc mon chemin, et au moment d'entrer à Saint-Denis, je fus encore arrêté par une voiture du Roi, dans laquelle se trouvaient M. Marc, M. Marjolin et Pasquier. Nous eûmes ensemble sur la route quelques minutes de conférence. Ils me dirent leur mission, et je leur racontai les circonstances qui m'avaient le plus frappé dans le procès-verbal du maire. Le mouchoir qui entourait le cou n'était pas serré, les jambes touchaient à terre, et les genoux étaient ployés. Ils ne me parurent pas attacher une aussi grande importance à ces particularités et me répondirent qu'on avait beaucoup d'exemples de strangulations volontaires exécutées dans ces conditions; que la strangulation, chez les vieillards, était chose très facile; que la moindre compression suffisait pour l'opérer.

Arrivé au Palais-Royal, entre huit et neuf heures du soir, je rendis compte au Roi dans le plus grand détail de l'emploi de ma journée et lui répétai les motifs de mon retour. Il m'approuva et me demanda à plusieurs reprises mon opinion sur le fait du suicide, insistant pour bien connaître l'impression sur laquelle j'étais resté. Je lui répondis qu'il avait dû voir par ma lettre que j'avais d'abord incliné fortement à le croire impossible. Je devais convenir que, personne dans le château n'ayant paru élever le moindre doute sur ce point, la clôture absolue de la pièce où avait été trouvé le prince paraissant démontrée, et les médecins ne paraissant attacher que fort peu d'importance aux circonstances qui m'avaient d'abord frappé, je revenais avec grande satisfaction à la pensée qu'un crime aussi atroce que celui auquel mon imagination s'était arrêtée quelques instants n'avait pas été commis. Il fallait donc regarder le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

suicide comme la conséquence d'un affaiblissement d'esprit qu'expliquait assez bien le genre de vie que le prince avait toujours mené. Les seules jouissances auxquelles il eût été sensible jusqu'alors lui manquaient à la fois, sa santé ne pouvant plus soutenir les fatigues de la chasse. Enfin, sa tête affaiblie n'avait pu supporter l'ébranlement qu'avaient dû lui causer les derniers événements politiques.

Je fis le même récit à la reine Amélie, chez laquelle je fus introduit. Près d'elle se trouvaient Madame et Mgr le duc d'Orléans. Les deux princesses adoptèrent l'explication du suicide, mais le jeune prince ne voulut pas l'admettre. Que son oncle, qui était si brave, disait-il, se fût tiré un coup de pistolet, il le comprendrait encore; mais qu'il se fût pendu, qu'il eût voulu mourir d'une telle mort, il le tenait pour impossible. Il y avait dans cette incrédulité quelque chose de noble et d'élevé qui donnait peu d'envie de la combattre. Cependant je le priai d'observer qu'on ne devait jamais, sans les présomptions les plus fortes, admettre la supposition d'un crime, et qu'il devait au moins suspendre son jugement, jusqu'au moment où le rapport des médecins et le résultat de l'enquête lui fourniraient les moyens de l'asseoir sur une plus ample connaissance des faits.

Je pensais que ma tâche était terminée et que je n'aurais plus à m'occuper d'une si triste affaire. Mais le Roi jugea à propos de me désigner, comme président de la Chambre des pairs, pour tenir, à la cérémonie des funérailles, un des coins du drap mortuaire; les trois autres devaient être tenus par le président de la Chambre des députés, le maréchal Macdonald et le comte de La Villegontier. La cérémonie eut lieu le 4 septembre. Huit jours s'étaient écoulés depuis le décès, et ces huit jours avaient suffi pour donner force et vie à tous les sentiments qu'une telle catastrophe pouvait faire naître, pour soulever et accréditer les bruits les plus odieux. Les circonstances qui avaient, dans le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

premier moment, autorisé les soupçons dont je ne m'étais pas moi-même défendu, avaient été grossies, amplifiées. Le faux avait été mêlé au vrai, et pour le plus grand nombre peut-être les soupçons étaient devenus des certitudes. La haine que toute la maison du prince portait à Mme de Feuchères avait contribué à propager les plus graves imputations sur la part qu'on se plaisait à lui attribuer dans l'attentat qui avait, disait-on, tranché les jours du malheureux prince. J'ai rencontré dans les salons de Paris, surtout dans ceux du faubourg Saint-Germain, beaucoup de personnes ne pouvant se résoudre à croire que le dernier des princes de la maison de Condé eût volontairement terminé sa vie, admettant beaucoup plus volontiers la possibilité d'un crime. Cette hypothèse supposait la plus monstrueuse des ingratitudes (il n'eût pu être commis que par une seule main) et aussi la plus rare scélératesse.

Il faut le reconnaître, il y avait dans la situation de Mme de Feuchères un côté qui prêtait aux mauvaises pensées. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les intrigues qu'elle avait mises en œuvre, de toutes les suggestions dont elle avait usé pour s'assurer une immense part dans la fortune du prince. Peu s'en était même fallu qu'il ne la lui laissât tout entière, au détriment de tous ses proches. Mieux conseillée, elle avait cependant compris qu'un don de soixante à soixante-dix millions serait tellement exorbitant que la puissante famille dépouillée trouverait probablement moyen d'en contester la validité et de le faire annuler. C'est alors qu'elle avait habilement suggéré un testament qui fut signé au mois d'août 1829. Le prince de Condé, après avoir institué son légataire universel le duc d'Aumale, quatrième fils du duc d'Orléans, son petit-neveu et son filleul, laissait à Mme de Feuchères, avec le château de Saint-Leu, des valeurs en terres, bois, argent comptant et mobilier qui ne pouvaient pas être estimées moins de douze millions. Elle avait été

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jusqu'à faire comprendre dans ce legs un pavillon qu'elle occupait à Paris, dans le Palais-Bourbon, où elle s'était fait arranger un somptueux appartement. Nul souvenir pour une fille naturelle du prince, Mme de Reuilly, qu'il avait jadis beaucoup aimée, mais qu'elle était parvenue à écarter de lui dans les dernières années. Enfin, les officiers, les domestiques du prince étaient traités sans générosité et ne recevaient guère que ce qu'il était impossible de ne pas leur donner.

Ce testament, dont la principale disposition, celle qui désignait le légataire universel, était déjà généralement connue, devint public aussitôt après le décès. On peut aisément se faire une idée des réflexions auxquelles il donna lieu, lorsque tous les détails en furent connus. Mme de Feuchères avait donc un intérêt à ce que l'ouverture de la succession eût lieu le plus tôt possible. N'était-il pas toujours revisable? Un seul jour de refroidissement entre le prince et elle pouvait amener son annulation. Or, ce refroidissement commençait à se manifester, au dire de beaucoup de personnes. Le prince paraissait fatigué de ses relations avec elle; elle-même n'avait plus pour lui les attentions accoutumées. Les derniers événements politiques ne pouvaient-ils pas lui inspirer des résolutions fort différentes de celles auxquelles il s'était arrêté? Il avait eu la pensée de quitter la France et pouvait éprouver le besoin de secourir ses parents exilés. Sa mort tranchait toutes ces questions; on disait très hautement que Mme de Feuchères l'avait désirée, que peut-être elle l'avait voulue.

La veille du jour où devait avoir lieu la cérémonie des funérailles, un de mes collègues à la Chambre des pairs, l'un des hommes les plus consciencieux de cette Chambre, M. de Jaucourt (sa famille avait eu beaucoup de rapports avec la maison de Condé), me remit une note dans laquelle étaient énumérées toutes les circonstances qui pouvaient motiver les plus graves soupçons. Il était surtout beaucoup

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

parlé d'une porte restée inaperçue dans le premier moment et par laquelle les meurtriers avaient pu entrer dans la chambre du prince. Elle était, disait-on, située dans un des coins de son alcôve et donnait dans une garde-robe qui avait sa sortie dans le corridor. Rien de plus positif, de plus circonstancié que cette assertion. Je répondis à M. de Jaucourt que, si le fait était exact, il ne pouvait manquer d'être constaté dans la visite des lieux que les magistrats chargés de l'instruction judiciaire avaient dû faire; que cette instruction n'était pas de mon ressort, mais que, comme j'allais le lendemain à Saint-Leu, je ne manquerais pas de le vérifier moi-même avec le plus grand soin, à moins que les scellés apposés n'y missent obstacle.

Le lendemain samedi, j'arrivai un peu avant l'heure indiquée pour les funérailles. Le corps était exposé dans l'appartement d'en bas, et nul scellé n'avait été mis sur l'appartement que le prince avait occupé au premier étage. Je me fis sans difficulté ouvrir sa chambre à coucher, dont je visitai tous les détails avec l'attention la plus scrupuleuse. Ce nouvel examen me convainquit que l'existence d'une porte dans l'alcôve était de pure invention, et qu'il n'y en avait pas d'autre que celle qu'il avait fallu briser pour pénétrer dans la chambre, le jour de la mort. Eh bien, on n'en a pas moins distribué dans tout Paris, quelques jours plus tard, une brochure à laquelle était joint un plan où cette porte d'alcôve se trouvait indiquée.

Je redescendis dans l'appartement dans lequel se réunissaient les personnes devant assister à la cérémonie. J'y trouvai M. de La Villegontier et fus très surpris de l'étrange modification qui s'était opérée dans son esprit. Huit jours auparavant, je l'avais laissé ne supportant pas la moindre apparence d'un doute sur la réalité du suicide; je le retrouvai très porté à admettre l'assassinat, presque décidé à y croire. Je le priai de m'expliquer la cause de ce changement. « Le verrou, me dit-il, était fermé au dedans; dès

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lors je regardais comme impossible qu'il y eût un moyen pour qui que ce fût d'entrer dans la chambre et d'en ressortir; mais depuis, on m'a montré qu'il était fort aisé, après être sorti d'une pièce, de refermer le verrou, bien qu'il fût placé en dedans. Il suffit pour cela de passer dans ce verrou un ruban mouillé qu'on tire à soi en même temps qu'on ferme la porte. » Il essaya de faire la démonstration de cette manœuvre sur le verrou d'une des portes de l'appartement où nous nous trouvions. Elle me parut en effet praticable, quoique bien malaisée. Il aurait fallu, pour s'y fier, un assassin bien hardi et bien expérimenté. La chambre longeait le corridor, sur lequel étaient situés tous les appartements du premier; au-dessous, un entresol habité : tout cela rendait bien difficile, sans risquer d'être entendu, d'y commettre un acte de violence quelconque. Je n'ai nullement l'intention de discuter les allégations plus ou moins fondées qui se trouvent dans les nombreuses brochures publiées; j'ai dit simplement les motifs qui ont décidé ma conviction personnelle.

Le duc d'Orléans devait conduire le deuil et arriva à l'heure indiquée avec ses trois frères, le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Aumale. Mais M. Laffitte, qui devait, comme président de la Chambre des députés, porter un des coins du drap mortuaire, non seulement se fit attendre longtemps, mais n'arriva pas. Il n'avait envoyé aucun avertissement et n'a, je crois, jamais fait aucune excuse pour le sans-gêne avec lequel il s'était soustrait à une fatigante corvée. Le déjeuner qui précéda la cérémonie fut court et silencieux. Je me trouvai placé auprès de M. le duc d'Orléans, qui, voyant que M. Laffitte n'arrivait décidément pas, me consulta sur la personne qui pourrait le remplacer. Je lui indiquai le duc de Montmorency, qui était venu comme parent, et que toutes les convenances appelaient à cet honneur. Le prince alla au duc de Montmorency, qui n'hésita pas à accepter l'invitation.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En passant dans le salon voisin, la première personne qui frappa mes regards fut le prince de Rohan. Il venait d'entrer; on ne l'avait pas vu jusqu'alors. Il était beaucoup plus proche parent que le duc de Montmorency et aurait dû être choisi avant lui. On en avertit le duc d'Orléans, qui vint me confier son embarras. Je lui dis qu'il ne pouvait retirer au duc de Montmorency l'honneur qu'il venait de lui faire, qu'il devait, pour tout arranger, prendre la peine de dire lui-même au prince de Rohan que son choix serait certainement tombé sur lui s'il était arrivé plus tôt. Cette démarche faite de fort bonne grâce parut satisfaire M. de Rohan; je crois cependant que l'humeur que lui avait causée la préférence accordée au duc de Montmorency n'a pas été étrangère à la violente hostilité qu'il a montrée depuis.

Le convoi s'étant mis en marche pour sortir du château et gagner l'église de Saint-Leu, il fut impossible de n'être pas frappé de la douleur, je dirai même pour quelques-uns, du désespoir des vieux serviteurs du prince. Rien de plus patriarcal que le gouvernement intérieur des grandes maisons des princes de la maison de Bourbon, et surtout de celle des Condé. Il n'était pas rare que certaines familles fussent dans la maison depuis sept et huit générations; on y naissait, on y vivait, on y mourait. Les gages, les appointements n'étaient pas considérables; mais on y était soutenu, secouru, soi et les siens, pendant toute sa vie. L'émigration de 1790 avait un moment dispersé cette troupe fidèle; à la Restauration, chacun, petit et grand, était revenu en toute confiance reprendre son poste, comme on rentre chez soi. Toutes ces paisibles existences étaient bouleversées par la mort du dernier des Condé! Dans le village, il y avait un grand concours d'habitants du pays; leur affliction était touchante. Depuis de bien longues années ils avaient été comblés des bienfaits de la famille.

L'église de Saint-Leu est basse et petite; le catafalque

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

en occupait la meilleure partie. La chaleur était étouffante, l'air raréfié par les nombreux cierges. La place d'honneur que j'occupais auprès du catafalque, entre deux candélabres chargés de lampes, me causa un grand malaise. Cette église de village, cette cérémonie si modeste étaient peu dignes du dernier des Condé; mais les circonstances étaient telles qu'on devait s'estimer heureux d'avoir pu éviter un plus grand théâtre, un plus pompeux spectacle. Une grande partie du clergé était dispersée (l'archevêque de Paris se tenait encore caché). On n'avait pas à redouter les difficultés que la rigueur des lois ecclésiastiques pouvait soulever devant les circonstances de la mort, circonstances si hautement réprouvées par la religion catholique. Il valait mieux avoir affaire au curé du village, dont les dispositions n'étaient pas douteuses. Tout se passa avec simplicité et avec une grande convenance.

Outre les officiers de la maison du prince, le cortège se composait des officiers envoyés par le Roi, des princes de sa famille, de quelques amis, parmi lesquels je remarquai M. de Vitrolles, qui dans les derniers temps voyait souvent le prince et était de la société assez intime de Mme de Feuchères. A la sortie de l'église de Saint-Leu, nous nous dirigeâmes sur Saint-Denis; le corps devait y être déposé dans le caveau où tant des siens avaient reposé, où il allait rejoindre son père, mais où il ne devait pas retrouver son fils! Il avait demandé dans son testament à être inhumé à Vincennes auprès de lui. On avait pensé que, pour le moment du moins, l'exécution de cette volonté était impossible. Le cortège, composé de nombreuses voitures à six et à quatre chevaux, fut escorté par la garde nationale; la haie des deux côtés du corbillard fut formée pendant le reste de la route par des pompiers. Étrange escorte pour un Condé! Ce ne fut qu'aux portes de Saint-Denis que nous vîmes enfin les uniformes de l'armée française. Deux escadrons de hussards et de cuirassiers

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

entourèrent le cercueil. Le temps, qui avait été assez beau pendant toute la nuit, se gâta, le ciel s'obscurcit; lorsque nous descendîmes de voiture à la porte de l'abbaye, nous fûmes assaillis par un torrent de pluie qui causa un grand désordre et ajouta une tristesse nouvelle aux lugubres impressions qui pesaient sur nous. Un aumônier prononça un discours fort convenable dans lequel on remarqua cette phrase : « Il est innocent de sa mort devant Dieu. » Voulait-il dire par là que le prince ne s'était pas suicidé, ou que dans le trouble de son esprit il avait, en se tuant, agi inconsciemment? Beaucoup ont adopté le premier sens; pour moi, je suis convaincu que ce prêtre consciencieux a voulu expliquer pourquoi, malgré la doctrine de l'Église sur le suicide, on n'avait pas voulu refuser les prières et le service religieux.

Aucun des évêques chanoines n'était présent; le corps fut reçu par les chanoines de second ordre. Leur doyen répondit au discours de l'aumônier, de telle sorte qu'on ne put saisir qu'à grand'peine quelques phrases insignifiantes. Comment se défendre d'une amère tristesse devant cette scène si mesquine, alors que tout, dans ces lieux, rappelait le temps où les voûtes de cette cathédrale retentissaient de la grande voix du plus éloquent des évêques, de Bossuet, célébrant la gloire du plus grand des capitaines, celui qu'on appelle encore le Grand Condé! Beaucoup de personnes étaient venues de Paris : des maréchaux de France, des généraux, des pairs, entre lesquels le duc de Fitz-James, M. de Sémonville; mais comment ne pas s'étonner qu'il n'y eût pas un des chefs du clergé de France, pas un évêque, pas même un des évêques chanoines!

J'ai suivi le cercueil dans le caveau jusqu'à la table de marbre, sur laquelle il fut déposé. Là encore je retrouvai le douloureux contraste entre les grands souvenirs du passé et les déceptions du présent. Les caveaux de cette église dont le roi Dagobert a jeté les premiers fondements, où

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

il fut enterré en 638, ces voûtes sous lesquelles tant de princes, tant de héros, Duguesclin, Turenne, ont reposé jusqu'au jour où les fureurs révolutionnaires vinrent les en arracher, n'avaient plus l'aspect religieux que donne le temps. Pour effacer la trace des dévastations sacrilèges, il a fallu reconstruire, réparer; on trouve à peine quelques traces laissées par la fumée des torches sur les pierres blanches et polies. Ce fut donc avec un sentiment de soulagement que, débarrassé enfin de mon rôle officiel, je m'éloignai de la foule peu recueillie qui était venue là chercher un spectacle.

Peu de jours après, le prince de Rohan attaqua le testament qui enlevait à sa famille une partie de la succession sur laquelle il avait des droits incontestables. Ses conseils pensèrent que le succès de l'action civile qu'il se proposait d'intenter serait très facilité par celui qu'obtiendrait une accusation contre les auteurs présumés de la mort du prince. Parmi eux devait se trouver en première ligne Mme de Feuchères, car elle était la partie intéressée, et il était difficile de ne pas lui attribuer la suggestion du testament. M. de Rohan n'épargna rien pour établir l'existence du crime et n'hésita pas à se porter partie civile. L'avis des médecins envoyés par le Roi concluait au suicide, et cet avis fut publié avec un mémoire dans lequel le docteur Marc entrait dans des détails les plus circonstanciés. Un autre médecin publia aussitôt un mémoire en sens contraire. La cour royale de Paris, sur le vu d'une première enquête, avait appelé à elle l'instruction de l'affaire, qui fut conduite avec un grand soin et dura plusieurs mois. Il y eut plus de cent témoins entendus. Le procureur général ne voulait s'en rapporter à aucun de ses substituts du soin de rédiger le réquisitoire. Il était complètement à décharge et établissait la mort par suicide. J'en ai entendu faire, à plusieurs des juges, un fort grand éloge. Enfin la cour déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre. Elle alla même

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus loin, car elle articula, dans un considérant, qu'il n'était pas établi que la mort du prince fût le résultat d'un crime. Ce considérant donna lieu, de la part du prince de Rohan, à un recours en cassation. Il prétendit qu'il y avait excès de pouvoir, que la cour, en se prononçant ainsi sur l'existence du fait, s'était attribué des fonctions de jury qui ne lui appartenaient pas. Cette opinion pouvait se soutenir, mais la cour de cassation a repoussé l'appel. Le ministère public ne s'était pas pourvu, et elle n'a pas reconnu qualité dans l'appelant. Ainsi s'est éteinte l'action judiciaire au criminel. Reste l'action à laquelle la famille de Rohan ne paraît point avoir renoncé, et pourtant j'ai de la peine à croire que des jurisconsultes puissent se flatter d'obtenir l'annulation d'un testament régulièrement fait un an avant la mort du testateur, lorsqu'il n'y a pas d'héritiers légitimes directs et nécessaires.

En résumé, plus j'ai examiné les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort du prince de Condé, plus j'ai été convaincu que l'idée d'un crime devait être écartée, que les arguments principaux qu'on employait pour l'établir étaient de nature à prouver le suicide : le mouchoir n'était pas assez serré autour du cou, le corps était suspendu trop bas, en sorte que les pieds touchaient à terre; la mort volontaire est inadmissible dans ces conditions. N'est-il pas plus vrai de dire que les assassins devaient avant tout s'assurer que l'asphyxie était complète et que le corps était assez solidement attaché pour rester suspendu? Comment comprendre que des hommes ayant eu la présence d'esprit et l'adresse nécessaires pour faire avec un ruban la manœuvre si délicate du verrou, n'aient pas eu celle qui devait assurer le succès de leur criminelle entreprise? Si donc le temps n'apporte pas de nouvelles lumières sur cette mort si tragique, si extraordinaire, je reste convaincu que l'idée du suicide doit seule être admise.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE XIV

Procès des ministres de Charles X. — Arrestation de quelques membres du dernier cabinet de Charles X. — M. de Salverte propose leur mise en accusation. — Arrestation de M. de Polignac; sa lettre à M. Pasquier. — Discussion sur l'étendue de pouvoirs dont devait être investie la commission d'enquête de la Chambre des députés. — Incarcération des ex-ministres au donjon de Vincennes. — Proposition de M. de Tracy relative à la suppression de la peine de mort en matière politique. — Interrogatoire des accusés. — Présentation du rapport des députés instructeurs. — Discussion de la proposition de mise en accusation; résolution de la Chambre. — Effervescence de l'opinion publique. — Discussion de la proposition de Tracy. — Adresse de la Chambre au Roi. — Troubles dans Paris; la foule se rend à Vincennes; faible attitude du gouvernement en face de l'émeute. — Ordre du jour de M. de La Fayette; proclamations du préfet de police et du préfet de la Seine. — La Chambre des pairs se constitue en haute cour de justice; questions préalables. — Appel nominal des pairs. — Choix des commissaires. — M. Pasquier se rend à Vincennes pour procéder à l'interrogatoire des prévenus; attitude de ceux-ci; leur système de défense. — Audition des témoins. — Dépositions de MM. Laffitte, Lobau et Gérard. — Instruction sur les incendies de Normandie. — Dernier interrogatoire de M. de Polignac. — M. de Bastard est chargé de la rédaction du rapport. — Crise ministérielle du 2 novembre 1830; mécontentement de la population; inquiétudes de la famille royale; on parle d'ajourner le procès. — Aménagement du Petit-Luxembourg pour recevoir les accusés. — Choix des officiers chargés de leur garde. — Communication du rapport de M. de Bastard aux commissaires de la Chambre des députés. — Arrêt de la Chambre des pairs relatif aux parties civiles et à la mise en accusation des ministres. — Dans des conférences tenues chez M. Pasquier, on discute sur la peine applicable. — Précautions prises pour transférer les prisonniers de Vincennes au Luxembourg. — *Ouverture des débats (15 décembre 1830).* Interrogatoire des ex-ministres, dépositions de MM. de Chabrol et Courvoisier. — *Deuxième audience (16 décembre).* Audition des témoins. — *Troisième audience (17 décembre).* Suite de l'audition des témoins. — M. Pasquier reçoit de nombreux avis des dangers que court la Chambre des pairs. — Sentiments des Anglais sur le procès des ministres. — *Quatrième audience (18 décembre).* Discours de M. Persil, commissaire de la Chambre des députés; plaidoiries de M. de Martignac. — *Cinquième audience (19 décembre).* Défense

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de M. de Peyronnet; plaidoyers de M. Hennequin et de M. Sauzet. — *Sixième audience (20 décembre)*. Suite du plaidoyer de M. Sauzet — M. Crémieux présente la défense de M. de Guernon-Ranville. — L'émeute menace le palais du Luxembourg — Discours de M. Bérenger. — M. Pasquier se rend au Palais-Royal; il prend avec le Roi les dispositions nécessaires pour assurer la sûreté des accusés. — *Septième audience (21 décembre)*. Discours de M. Madier de Montjau, réplique de M. de Martignac. — M. de Montalivet ramène les ministres sains et saufs à Vincennes. — Questions posées à la Cour. — Rédaction de l'arrêt; M. Pasquier en donne lecture à la Cour. — M. Pasquier chez M. de La Fayette. — Communication de l'arrêt aux condamnés; l'optimisme de M. de Polignac. — Le faubourg Saint-Marceau menace le Luxembourg. — M. de La Fayette et la garde nationale de Paris. — Modifications dans le ministère. — Condamnation de MM. d'Haussez, Capelle et de Montbel. — Protestation maladroite de ce dernier.

Plusieurs membres du dernier ministère de Charles X avaient été arrêtés. MM. de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville étaient à Tours, cherchant, sous des noms supposés, à gagner Bordeaux. M. de Peyronnet aurait été au moment d'être relâché, lorsqu'il fut trahi par un sieur Forest, ancien procureur général à la Cour de Bourges, qu'il avait maltraité pendant son ministère de la justice. On avait conduit le fugitif devant lui; M. de Peyronnet, avec beaucoup de présence d'esprit, lui avait dit : « Puisqu'on assure, monsieur, que vous connaissez M. de « Peyronnet, vous n'hésiterez pas, sans doute, à déclarer « que je n'ai rien de commun avec lui. » M. Forest répondit : « Vous êtes monsieur de Peyronnet. » M. de Guernon-Ranville s'était fait passer pour le domestique de M. de Chantelauze; on allait le mettre en liberté, lorsqu'un marchand colporteur qui se trouvait à Tours et qui l'avait vu en Normandie le reconnut.

Le 6 août, M. de Salverte avait déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition ainsi conçue : « La Chambre des députés accuse de trahison les ministres signataires du rapport au Roi et des ordonnances du 25 juillet. » La proposition ayant été prise en considération, la Chambre nomma pour l'examiner une commission

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

composée de MM. Daunou, Bérenger, Caumartin, Pelet, Madier de Montjau, Lepeletier d'Aulnay, Bertin de Vaux, Manguin et de Salverte.

Le 15 août, M. de Polignac fut arrêté à Granville, au moment où il allait s'embarquer pour l'île de Jersey. Conduit à Saint-Lô, dans la prison, il m'adressa le 17, en ma qualité de président de la Chambre des pairs, une lettre dans laquelle il réclamait son privilège de pair; rien de plus juste, la Charte nouvelle ayant statué, comme la Charte ancienne, qu'un membre de la Chambre des pairs ne pouvait être arrêté qu'avec l'autorisation de cette Chambre. Il ajoutait, ne sachant pas ce que la Chambre déciderait à cet égard, ni si elle admettrait sa responsabilité dans les tristes événements qu'il déplorait plus que personne, que son désir était de se retirer chez lui pour y reprendre les habitudes d'une vie paisible, les seules qui convinssent à ses goûts. S'il ne pouvait obtenir la permission de rentrer tranquillement dans ses foyers, il demandait qu'il lui fût permis de se retirer à l'étranger, avec sa femme et ses enfants. Enfin, si la Chambre des pairs voulait maintenir son arrestation, il désirait que le lieu de détention fixé par elle fût le fort de *Ham*, en Picardie, où il avait déjà été détenu, ou dans quelque citadelle *commode* et *spacieuse* à la fois. Il y aurait, ajoutait-il, quelque chose de barbare à le faire arriver dans la capitale dans un moment où tant de préventions étaient soulevées contre lui, préventions que sa voix ne pouvait apaiser, que le temps seul pouvait calmer. Cette lettre se terminait ainsi : « Je vous ai soumis tous mes désirs, Monsieur le baron; « je vous prie, ignorant à qui m'adresser, de vouloir bien « les soumettre à qui de droit. »

Le 18, la commission de la Chambre des députés vint demander l'autorisation d'exercer tous les pouvoirs qui, dans le cours ordinaire de la justice, appartiennent au juge d'instruction et à la chambre du conseil. Ceci soule-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

vait une grosse question que l'accusation proposée contre M. de Villèle, trois ans auparavant, avait donné occasion de traiter : Où s'arrêteraient, dans l'exercice du droit d'accuser, les pouvoirs de la Chambre des députés? Lui était-il loisible, sous prétexte de motiver l'accusation, de se faire produire des pièces qui n'étaient pas encore livrées au public, d'user des voies et moyens pratiqués en justice, de recevoir des dépositions sous la foi du serment, de lancer des mandats, de faire enfin une véritable instruction judiciaire? Les informations dont elle avait besoin ne devaient-elles pas se borner aux faits patents, de notoriété publique, aux actes établis, que personne ne pouvait révoquer en doute? Or, les faits et les actes de cette nature ne manquaient certainement pas dans le cas présent. N'était-on pas, d'ailleurs, en droit de prétendre que la recherche des preuves appartenait à ceux qui devaient juger, à la Chambre des pairs, par conséquent? que c'était devant elle seule que devaient s'accomplir toutes les parties de l'instruction qui, suivant les dispositions du code, se poursuivaient dans les divers degrés de la hiérarchie judiciaire, toutes celles, dès lors, qui sont de la compétence du juge d'instruction et de la chambre du conseil?

La Chambre des députés, enfin, pouvait-elle exercer d'autres droits que ceux du ministère public? N'était-il pas évident que rien de ce qui était du ressort d'un juge proprement dit ne pouvait être du sien? Cela était vrai surtout quand l'acte qui en émanerait deviendrait ainsi un véritable jugement, un jugement comme celui que prononce la chambre d'accusation toutes les fois qu'elle renvoie un prévenu devant une cour d'assises, ou qu'elle ordonne de le mettre en liberté. La discussion qui aurait lieu dans la Chambre des députés, à la suite d'une instruction aussi approfondie que celle dont la commission voulait faire usage, pourrait élever contre les accusés de terribles présomptions, soulever l'opinion publique au point où elle

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gênerait l'indépendance des juges. A l'appui des prétentions de la commission, on faisait valoir le motif très spécieux, quand il était employé devant des hommes peu versés dans les matières d'instruction criminelle, que, pour porter une accusation avec connaissance de cause, il fallait s'assurer des faits. On invoquait les termes de l'article de la Charte de 1814, article conservé dans la Charte de 1830, portant que la Chambre des députés a le droit d'*accuser* les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a le droit de les juger. Le mot *traduire* ajoutait quelque chose au sens de celui *accuser;* on en concluait que la Chambre des députés devait conduire l'instruction jusqu'au degré où d'habitude elle est conduite par la chambre du conseil devant le jury.

A mon avis, la principale cause de l'erreur dans laquelle la Chambre des députés se laissa entraîner tient à une confusion de mots et aussi à la prétention mal fondée de faire en cette occasion une application complète des formes et des actes usités devant les tribunaux. On voulait réunir, dans la procédure suivie devant les Chambres, la plainte et la poursuite, puis la mise en accusation, enfin le jugement. Dans le cours ordinaire de la justice, la plainte et la poursuite appartiennent au procureur général; l'arrêt de mise en accusation est prononcé par la chambre du conseil (cour royale) sur l'instruction faite par le juge d'instruction; le jugement enfin est rendu par le jury. Ce sont trois pouvoirs séparés et bien distincts. Dans l'espèce, il n'y en avait que deux : la Chambre des députés et la Chambre des pairs; or la Chambre des députés a incontestablement le droit de plainte et de poursuites. Quand on y réfléchit sérieusement, il est impossible de croire que les rédacteurs de la Charte aient entendu accorder autre chose, et qu'en se servant de l'expression *accuser* ils l'aient entendue dans un autre sens que celui communément admis. Ils n'ont pu avoir la pensée qu'on pourrait en tirer toute une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

distribution nouvelle et plus ou moins justement combinée des formes qui sont énumérées dans le Code d'instruction criminelle. A la Chambre des pairs, aux termes de la même Charte, appartenait incontestablement le droit de juger dans toute l'étendue que ce mot peut avoir. Jusque-là point de difficulté; mais on a voulu faire une place entre ces deux droits à celui de rendre l'arrêt de mise en accusation, qui, dans la juridiction ordinaire, appartient, dans les cours royales, à la chambre d'accusation. Il fallait chercher à laquelle des deux Chambres il convenait le mieux de donner cette attribution; car, entre ces deux pouvoirs, on ne pouvait songer à en interposer un troisième. Dans toutes les affaires que la couronne avait, jusqu'à cette époque, soumises à la cour des pairs, celle-ci avait rendu les deux arrêts, celui de mise en accusation et celui de jugement. En admettant que ce fût cumuler deux pouvoirs, c'était au moins les placer dans des mains aptes à les exercer tous les deux, puisqu'il y avait en elle qualité de juge. Mais quand on a voulu réunir le droit de poursuivre et le droit de rendre l'arrêt d'accusation dans les mains de la Chambre des députés, on est tombé, à mon sens, dans un excès condamnable, puisqu'on a donné à la partie plaignante, qui exerce les poursuites, le droit de rendre un arrêt contre celui qu'elle poursuit. Or, il ne saurait y avoir rien de plus exorbitant. A la vérité, on a évité l'emploi du mot *arrêt*, mais en réalité la Chambre des députés s'est attribué le droit de faire des actes dont le soin est, dans le droit commun, confié au juge d'instruction. Il était sans doute fort regrettable qu'un point de législation aussi important n'eût pas été réglé par une loi; mais il avait toujours été impossible de surmonter, sur ces graves et délicates matières, les dissentiments élevés entre les deux Chambres.

La Chambre des députés discuta longtemps les conclusions de sa commission. Elles furent combattues avec force et talent par M. Persil et surtout par M. Villemain. Le pre-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mier fit valoir toutes les considérations d'ordre judiciaire; le second s'appuya principalement sur les exemples tirés de la jurisprudence du Parlement d'Angleterre, qu'il connaissait bien; les esprits parurent un moment partagés. Le rapporteur de la commission, M. Bérenger, qui avait l'avantage de parler le dernier, en usa avec habileté; la proposition fut adoptée.

Deux jours après, je donnai à la Chambre des pairs communication de la lettre de M. de Polignac; il réclamait son privilège de pair, la Chambre devait statuer sur sa réclamation. Je lus également à la Chambre la lettre du ministre de la justice, M. Dupont de l'Eure, m'informant de l'arrestation de M. de Peyronnet. Il importait que la Chambre des pairs prit sa résolution promptement, afin de n'être pas devancée par la commission de la Chambre des députés. La commission chargée d'examiner la question eut pour rapporteur M. Siméon. Ses conclusions furent : 1° de ne pas s'occuper de M. de Peyronnet, attendu l'article de la Charte de 1830 par lequel il était retranché du nombre des pairs dont se composait la Chambre; 2° d'autoriser l'arrestation de M. de Polignac, parce que le privilège accordé aux pairs et aux députés de ne pouvoir être arrêtés qu'avec l'autorisation de leur Chambre respective, ne pouvait être opposé quand il y avait flagrant délit ou clameur publique. Autrement, il y aurait dans certains cas impossibilité de satisfaire aux nécessités de la justice. Or, M. de Polignac avait été arrêté et détenu, la clameur publique le poursuivant à raison d'actes d'où pouvait résulter pour lui une immense responsabilité. Le soustraire à la justice lorsqu'il était notoire que la Chambre des députés préparait une accusation contre lui serait commettre le plus inexplicable déni de justice. Il n'était pas nécessaire de se constituer en cour de justice pour prendre une décision sur la demande de M. de Polignac. La Chambre s'abstiendrait de réclamer en sa faveur la garantie constitutionnelle; elle

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

autoriserait seulement une détention qui n'est pas de son fait. Ces conclusions furent adoptées, et on évita ainsi un premier conflit entre les deux Chambres.

Le 29 août, les quatre ministres arrivèrent au château de Vincennes. Il était temps de leur faire quitter les prisons de Tours et de Saint-Lô; leur sûreté eût pu être compromise par les violences populaires. Ils se mirent en route avant qu'on eût décidé à Paris quel serait le lieu de leur détention. J'étais allé au Palais-Royal pour entretenir le Roi de questions concernant la Chambre des pairs. Le Roi présidait le conseil; il sortit un moment, et après avoir terminé l'affaire qui m'amenait, il me dit ce qui le préoccupait. Les anciens ministres vont arriver; « Nous ne voyons, me dit le Roi, que la Conciergerie où il soit possible de les mettre avec sûreté, et pourtant c'est bien dur ». Je répondis qu'en outre le lieu me paraissait bien mal choisi. La Conciergerie, bien fermée, bien gardée, était au centre de Paris, dans le quartier le plus peuplé, là précisément où une émeute serait le plus à craindre. Il n'y avait, à mon avis, aucune convenance à mettre des prisonniers d'État dans une prison où d'habitude on enfermait les voleurs et les assassins. D'ailleurs, les prisonniers dont on se préoccupait ne devaient pas être jugés par un tribunal siégeant au Palais de justice. « Mais où les mettre? dit le Roi. — Pourquoi pas au donjon de Vincennes? répliquai-je; ils y seraient parfaitement en sûreté, et il n'y a pas de prison d'où il soit plus difficile de s'évader. — Mais les interrogatoires qu'il faudra leur faire subir? — Eh bien. MM. les commissaires de la Chambre des députés iront deux ou trois fois en quinze jours à Vincennes. Si la Chambre des pairs doit les juger, il en sera de même pour son président et pour ses commissaires, jusqu'au jour où les débats s'ouvriront. Il faudra alors les amener plus près du Luxembourg; mais jusque-là aucune difficulté sérieuse. » Le Roi trouva mon idée raisonnable et la fit

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

adopter au conseil. Les ordres furent expédiés dans ce sens.

A plusieurs reprises, Louis-Philippe m'avait entretenu des soucis que lui causait ce procès et de son vif regret que les anciens ministres se fussent laissé prendre, M. de Polignac surtout, contre lequel tant de passions étaient soulevées; mais dans cette dernière circonstance il alla plus loin : à partir de ce moment, il n'a pas cessé, c'est un témoignage que je lui dois, de me parler de sa crainte que ce procès n'eût une sanglante issue, de son intention de tout faire pour éviter ce malheur, de s'y opposer de tout le poids de son *veto*. Pendant quatre mois j'ai reçu ses confidences de chaque jour; elles n'ont jamais varié, et sa volonté n'a pas faibli un seul instant.

Avant l'arrivée des ministres à Vincennes, M. de Tracy avait développé le 17 août, à la Chambre des députés, une proposition ayant pour objet de faire retrancher du Code pénal la peine de mort. Cette idée toute philosophique pouvait être controversée, mais elle était inspirée par un sentiment d'humanité et même de générosité qui, dans les circonstances où l'on se trouvait placé, ne permettait pas de l'écarter sans examen. Elle fut donc prise en considération. Pendant ce temps, la commission nommée sur la proposition de M. de Salverte s'était empressée d'user du pouvoir que la Chambre lui avait si largement donné. Elle avait confié à trois de ses membres, MM. Bérenger, Mauguin et Madier de Montjau, le soin de diriger et de suivre l'instruction. Ces trois commissaires avaient interrogé deux fois les ministres dans le donjon de Vincennes entre le 28 août et le 9 septembre. Ils avaient entendu treize témoins, tant sur les faits qui avaient accompagné, suivi ou précédé les ordonnances que sur les actes de violence commis dans les trois journées de combat, et notamment sur la manière dont les hostilités avaient été engagées. Ils s'étaient fait délivrer, dans les différents ministères, toutes

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les pièces qui leur avaient paru de nature à justifier l'accusation.

Le rapport ne fut présenté que le 22 septembre; il était habilement conçu; mais, malgré le soin apporté par son auteur, M. Bérenger, on y rencontrait tous les inconvénients résultant du système qu'on avait adopté. L'instruction n'avait pu être assez approfondie; des faits importants, assez justifiés, on s'étendait sur une foule de détails qui, aux yeux des véritables juges, ne devaient rien ajouter à la force de l'accusation, mais qui étaient bien faits pour remuer les passions populaires. Si de pareils défauts avaient existé dans le travail du juge d'instruction, dont le compte est rendu secrètement à une chambre du conseil, le mal aurait été sans conséquence; mais c'était dangereux dans un rapport qui devait servir de texte à un débat devant quatre cents députés, surtout alors que le public devait y assister. Le Code veut que tout, dans l'instruction, se passe en secret, loin des regards du public. De plus graves inconvénients devaient se rencontrer encore dans la fausse route où on s'était engagé. Les conclusions du rapport de la commission sortirent d'une manière fâcheuse du cercle où elles auraient dû se renfermer. On avait longtemps discuté sur ce point; le rapporteur aurait voulu qu'on se renfermât dans l'accusation de trahison, mais cette sage réserve ne pouvait convenir à ceux qui voulaient arriver à une condamnation capitale et qui, sans oser encore le dire, cherchaient à en préparer les moyens. Ils disaient : Le crime de trahison prévu par la Charte n'est pas défini dans le Code; aucune peine ne lui est assignée. C'est une circonstance que les accusés ne manqueront pas de faire valoir; qui sait si ce ne sera pas pour eux un moyen d'échapper à la condamnation? N'est-il pas à craindre que la Cour des pairs, obligée d'arbitrer la peine, ne veuille pas user de son pouvoir pour prononcer la peine capitale? On remédiera à cet inconvénient en faisant

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

porter l'accusation, non pas seulement sur le crime de trahison, mais sur tous ceux qui peuvent résulter des faits que l'instruction a mis au jour, qui sont prévus par le Code et punis de la peine de mort. Pour plus de sûreté, on énumérera tous ces articles, afin que le but indiqué ne soit pas douteux. Je ne calomnie point les intentions d'une partie de ceux qui adoptèrent les conclusions du rapport, car il serait difficile de ne pas les lire fort clairement dans le discours que M. Mauguin prononça pour les défendre. Quatre commissaires avaient été de l'avis de M. Bérenger et voulaient borner l'accusation à la trahison. L'autre opinion, défendue par MM. Mauguin et de Salverte, ne l'avait emporté que d'une voix (1).

Voici les termes de la résolution proposée à la Chambre : « La Chambre des députés accuse de trahison MM. de « Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, de Guernon- « Ranville, d'Haussez, Capelle et de Montbel, ex-ministres, « *signataires des ordonnances* du 25 juillet :

« Pour avoir abusé de leur pouvoir, afin de fausser les « élections et de priver les citoyens du libre exercice de « leurs droits civiques;

« Pour avoir changé arbitrairement et violemment les « institutions du royaume;

« Pour s'être rendus coupables d'un complot attentatoire « à la sûreté intérieure de l'État;

« Pour avoir excité à la guerre civile en armant ou por- « tant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, et « porté la dévastation et le massacre dans la capitale et « dans plusieurs autres communes, crimes prévus par les « articles 56 de la Charte de 1814 et par les articles 91, « 109, 110, 123 et 125 du Code pénal;

(1) Les quatre membres pour la simple accusation de trahison étaient MM. Bérenger, Madier de Montjau, Lepeletier d'Aulnay, Bertin de Vaux. Les cinq autres étaient MM. Daunou, Mauguin, Caumartin, de Salverte et Pelet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« En conséquence, la Chambre des députés traduit « MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, de « Guernon-Ranville, d'Haussez, Capelle et de Montbel « devant la Chambre des pairs.

« Trois commissaires pris dans le sein de la Chambre « des députés seront nommés par elle au scrutin secret « et à la majorité absolue des suffrages pour, en son nom, « faire toutes les réquisitions nécessaires, suivre, soutenir « et mettre à fin l'accusation devant la Chambre des pairs, « à qui la présente résolution et toutes les pièces de la pro- « cédure seront immédiatement adressées. »

La discussion s'ouvrit le 27 septembre. M. de Martignac demanda la parole pour dire que la situation particulière dans laquelle il se trouvait ne lui permettait pas de prendre part à la délibération. M. de Polignac, malgré les vifs dissentiments politiques qui avaient existé entre eux, venait de réclamer son secours, et l'avait prié de se charger de sa défense; il n'avait pas cru devoir repousser cette marque de confiance. Le sentiment qui lui avait dicté cette résolution et la manière pleine de convenance dont il en donna connaissance à la Chambre lui concilièrent tous les suffrages. Quelques jours avant, M. de Polignac avait fait faire la même démarche auprès de M. Lainé: mais il était pair, et par conséquent juge. Or, il ne dépendait pas de lui de se départir de cette qualité sans le consentement de la cour. Je ne lui dissimulai pas, quand il me consulta, que très probablement ce consentement ne lui serait point accordé. Il n'était pas à ma connaissance qu'un juge eût jamais été autorisé à descendre de son siège pour défendre un accusé. M. Lainé eut quelque peine à se rendre à mes raisons; il en parla au Roi, consulta d'autres personnes; tous lui parlèrent dans le même sens que moi. Il finit par comprendre qu'il y aurait pour son oncle, M. de Polignac, intérêt à ne pas perdre un des juges dont l'opinion, suivant toutes les apparences, incli

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nerait le plus vers la douceur et l'un de ceux auxquels son talent et son influence personnelle donnaient le plus de poids.

Des discours prononcés à la Chambre des députés, je ne veux retenir que celui dans lequel M. Berryer employa un système de défense que, plus tard, les avocats des ministres ont suivi. Il soutint que, le trône étant renversé, la déchéance de Charles X et de ses légitimes héritiers ayant été prononcée et un autre souverain proclamé, on n'avait pas le droit de poursuivre des ministres qui n'étaient responsables que dans un ordre de choses qu'on avait détruit. La discussion générale étant terminée, le rapporteur prit la parole et s'empressa de reconnaître les erreurs qui lui étaient échappées dans son rapport, sur des faits de quelque importance. M. Berryer profita de l'occasion pour en signaler une fort grave qui se trouvait dans ce rapport, au sujet d'un ordre du jour du 20 juillet, donné par le duc de Raguse, et qu'on y avait représenté comme fait en vue des événements pouvant amener les ordonnances du 25, comme signalant dès lors une cruelle préméditation. Il montra que cet ordre du jour n'était que la répétition de celui qui existait depuis plusieurs années, avec de légères modifications qu'avaient rendues nécessaires quelques changements survenus dans l'emplacement des casernes. Cette explication était fort nécessaire, car l'allégation contraire faisait peser une très lourde charge sur le duc de Raguse, qui déjà était si fort en butte à l'animadversion publique. Nouvelle preuve des inconvénients attachés à la publicité que, dans le système adopté par la Chambre, on était obligé de donner à une instruction criminelle, alors qu'elle était si peu avancée et que rien n'y était approfondi.

Il fallut ensuite se fixer sur l'ordre de la délibération, et cette nécessité souleva de grandes difficultés. Prononcerait-on sur tous les ministres? On vota successivement sur

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les quatre chefs d'accusation que proposait la commission et qui furent adoptés sans aucun changement, puis sur les sept ministres, en commençant par M. de Polignac et ses trois collègues détenus avec lui. Il y eut, pour la mise en accusation de M. de Polignac et son renvoi devant la Cour des pairs, 244 voix contre 47. M. de Peyronnet eut en sa faveur 54 voix, M. de Chantelauze 75, M. de Guernon-Ranville 74, M. d'Haussez 66, M. Capelle 61, M. de Montbel 69.

Les commissaires chargés de soutenir l'accusation devant la Chambre des pairs furent MM. Bérenger, Persil et Madier de Montjau. M. Persil venait d'être nommé procureur général près la cour royale de Paris. Le rôle de la Chambre des députés était terminé; celui de la Chambre des pairs commença.

Deux mois n'étaient pas encore écoulés depuis l'établissement du règne de Louis-Philippe, et déjà les passions se donnaient carrière. Les révolutionnaires sentaient bien qu'ils avaient été trompés dans leurs espérances; que la liberté, l'égalité n'étaient pas établies telles qu'ils les concevaient. Il leur fallait une société plus radicalement modifiée; les institutions nouvelles ne pouvaient les satisfaire, il fallait revenir à l'établissement d'une république. Pour atteindre leur but, ils cherchaient à troubler l'ordre par tous les moyens, par les journaux, par des placards dont ils couvraient les murailles, enfin par les déclamations de leurs orateurs dans les clubs, les cafés, les estaminets et les cabarets. Le manque d'ouvrage, la misère qui en résultait, aidaient puissamment les efforts de leur propagande. Si le mal n'a pas été plus grand, ce fut grâce à la belle contenance, à la ferme attitude et au zèle de la garde nationale.

Le procès des ministres de Charles X, venant au milieu de toutes ces agitations, devait les augmenter encore et soulever les passions populaires. Sitôt après les journées

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de Juillet, lorsque les tombes des victimes étaient à peine fermées, lorsque les hôpitaux étaient remplis de blessés, comment le peuple aurait-il renoncé à une vengeance qui, disait-on, lui était due? Si le tribunal chargé de l'assurer s'y refusait, il devait exécuter lui-même l'arrêt de mort que des juges iniques n'auraient pas voulu rendre. Ceci se disait tout haut, puis tout bas on ajoutait qu'on aurait à voir s'il ne convenait pas de punir les juges eux-mêmes. De telles excitations étaient redoutables, parce qu'on ne fait jamais en vain appel aux sentiments haineux de la classe populaire d'une grande ville. Ce qui était plus grave encore, c'était que la garde nationale ne s'y montrait pas complètement insensible; non sans doute qu'elle n'eût horreur de prêter assistance à un acte de violence, mais elle était animée d'une profonde indignation contre les ministres accusés, contre M. de Polignac surtout. Pour le plus grand nombre, la condamnation de ce grand coupable à la peine capitale ne devait être qu'un acte de justice rigoureusement nécessaire. Pouvait-on espérer qu'elle employât la force des armes pour dissiper les attroupements, réprimer des émeutes, verser le sang de ses concitoyens pour défendre la vie de ceux qui n'avaient pas craint de déchaîner la guerre civile, d'ensanglanter les rues de Paris?

Les discussions de la Chambre des députés, la manière dont l'acte d'accusation avait été rédigé, surtout le soin apporté dans cet acte à fixer l'attention publique et celle des juges sur les scènes sanglantes des trois journées de Juillet, n'étaient pas de nature à calmer les passions. Il faut dire que, dans les classes élevées, parmi les hommes politiques éclairés, les sentiments étaient d'une tout autre nature. La révolution de Juillet était jusqu'alors restée pure de tout sang versé hors de la chaleur du combat; fallait-il lui laisser perdre le caractère de générosité qui la recommandait aux yeux même de ses ennemis et lui avait

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

peut-être concilié les suffrages de l'étranger? Il ne s'agissait, il est vrai, que de condamnations judiciaires requises au moyen des lois; mais était-il permis d'ignorer que ces condamnations amènent d'implacables ressentiments? On ne pouvait oublier la pente sur laquelle avait glissé la Révolution française. A quoi avaient servi ces exécutions faites au nom du salut public? Les vengeances auxquelles s'étaient laissés aller les gouvernements depuis quarante ans avaient-elles augmenté leur force et leur prestige? Ces crimes si rigoureusement punis qui excitent, au moment où ils sont commis, une si vive indignation, de quel œil différent ne sont-ils pas jugés, quelques années et souvent quelques mois plus tard! Cette sorte de justice alternativement invoquée et pratiquée par tous les partis, combien n'en avait-on pas reproché l'usage au gouvernement de la Restauration? Fallait-il que celui qui le remplaçait s'engageât dans les mêmes voies? La légalité de la vengeance était-elle si incontestable? En supposant que les objections ne fussent pas capables d'empêcher un jugement, elles devaient au moins commander une grande réserve dans l'application des peines.

Sous l'influence de ces considérations se forma un parti d'hommes modérés, bien décidés à réagir contre l'entraînement des passions populaires et à profiter de toutes les circonstances qui pourraient favoriser leur généreux dessein. C'est pour cette raison que la proposition de M. de Tracy, sur l'abolition de la peine de mort, eut l'air de rencontrer beaucoup plus de partisans qu'elle n'en avait réellement. Comment, en effet, supposer que l'application de cette peine pût avoir lieu pour des crimes politiques, lorsqu'on la repoussait pour des assassins, pour les êtres dont la société tout entière a horreur? On attendit avec impatience le rapport de la commission nommée pour examiner cette proposition. Il avait été confié à M. Bérenger, ancien magistrat, auteur d'un ouvrage estimé sur les lois crimi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nelles, homme de grand talent, du caractère le plus honorable, ayant dans la Chambre une grande autorité. La commission, tout en applaudissant aux idées philanthropiques de M. de Tracy, n'avait pu s'empêcher d'observer que l'application immédiate en serait impossible; elle avait pensé qu'un si grand changement dans le système de la pénalité ne pourrait s'introduire que graduellement, et qu'il serait à propos, sauf à l'étendre plus tard, de commencer par le supprimer dans un certain nombre de cas où ses inconvénients étaient plus sensiblés : ainsi les crimes d'infanticide, de fausse monnaie, et enfin les crimes politiques. M. Bérenger avait déduit avec beaucoup d'art, de force et de logique les motifs qui avaient déterminé l'opinion de cette commission, et concluait à l'ajournement de la proposition de M. de Tracy, appelant de tous ses vœux le moment où le gouvernement s'occuperait de la réaliser lui-même. Ce rapport eut un grand succès; on ne peut manquer de remarquer le soin et la puissance de raison avec lesquels il avait traité la question des crimes politiques : « Il faut bien le dire, nulle part les échafauds dres-« sés au nom de la liberté n'ont affermi la liberté; elle rou-« girait de devoir à des supplices la plus faible partie de « son existence ou de sa conquête; elle n'est durable « qu'autant qu'elle est pure. Les révolutions ne parvien-« nent à s'affermir que par la modération dans la victoire, « par la générosité envers les vaincus, par la justice à « l'égard de tous. »

La discussion eut lieu le surlendemain 9 octobre. M. de Tracy défendit longuement sa proposition. M. de Kératry lui succéda, fit un très beau discours et demanda que la commission se retirât immédiatement pour rédiger et présenter à la Chambre un projet d'adresse au Roi, suppliant Sa Majesté de faire préparer dans son conseil une loi qui réalisât les vœux exprimés dans le rapport. M. de La Fayette parla dans le sens de M. de Tracy, déclara s'unir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à lui, et demanda pour les crimes politiques l'abolition immédiate de la peine de mort. M. Girod de l'Ain proposa un projet de résolution ainsi conçu : « La peine de mort est « abolie; un projet de loi sera présenté aux Chambres, « dans la prochaine session, pour déterminer les peines « qui devront être substituées à la peine de mort, dans les « cas auxquels elle est maintenant appliquée. Il sera sursis « à toute exécution de la peine de mort qui serait pro- « noncée jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi dont « les dispositions seront appliquées aux individus qui les « auront encourues. »

M. le garde des sceaux soutint la proposition de M. de Kératry, qui fut adoptée; la commission se retira aussitôt pour rédiger l'adresse, qu'elle apporta le jour même, dans une séance qui eut lieu le soir. Cette adresse, rédigée avec beaucoup de prudence, s'appuyait sur le grand principe qui doit consacrer et fortifier le respect pour la vie de l'homme; on demandait qu'il fût graduellement et progressivement introduit dans la législation pénale de la France, « ce qui la rendrait ainsi digne du siècle éclairé, témoin de tant de mémorables événements. La Chambre, ne pouvant entreprendre un si grand travail, appelait l'initiative de Sa Majesté. Trop de gloire y était attachée, trop d'avantages devaient en découler pour que la nation voulût le devoir à d'autres qu'à son Roi. » On voit qu'aucun cas n'était spécifié; mais le rapport et la discussion ne pouvaient laisser aucun doute sur les idées qui avaient dicté cette adresse.

Après M. de Tracy, qui soutint sa proposition avec un véritable talent, le colonel Jacqueminot parla avec une éloquence toute militaire, disant que personne plus que lui ne blâmait la conduite des anciens ministres, mais qu'il ne voulait pas de la peine de mort en matière politique, que pour cela il voterait l'adresse. M. de Salverte lui répondit; enfin M. de Briqueville rappela à la tribune que,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pendant les guerres de Vendée, au moment où son père était fusillé par les bleus, les chouans enlevaient son grand-père pour lui faire subir un sort pareil; il concluait que les vengeances pour faits politiques entraînent toujours de terribles représailles, et que la peine de mort ne doit pas être appliquée aux crimes qui ont ce caractère.

L'adresse fut votée par 225 boules blanches contre 21 noires; le lendemain 9 octobre, le Roi répondit à la députation qui la lui présentait : « Le vœu que vous m'expri-« mez est depuis longtemps dans mon cœur. Témoin dans « mes jeunes années de l'épouvantable abus qui a été fait « de la peine de mort en matière politique, j'en ai con-« stamment et bien vivement désiré l'abolition. Le souvenir « de ce temps de désastres et les sentiments douloureux « qui m'oppressent quand j'y reporte ma pensée vous sont « un sûr garant de l'empressement que je vais mettre à « vous faire présenter un projet de loi conforme à votre « vœu. Quant au mien, il ne sera rempli que quand nous « aurons entièrement effacé de notre législation toutes les « peines et toutes les rigueurs que réprouvent l'humanité « et l'état actuel de la société. »

Après une aussi éclatante manifestation de la Chambre des députés et l'accueil fait par le Roi à l'adresse qu'on lui présentait, qui désormais pouvait penser que la Chambre des pairs userait du pouvoir discrétionnaire qui lui appartenait, pour donner en France le dernier exemple des condamnations capitales en matière de crimes politiques? Le parti avancé, les hommes qui cherchaient à perpétuer l'agitation, sentirent qu'ils allaient perdre une précieuse occasion, si on parvenait à calmer les haines qui poursuivaient les ministres de Charles X. Ils résolurent d'abord d'essayer leurs forces; s'ils n'obtenaient pas tout ce qu'ils voulaient, ils étaient bien certains d'arracher au pouvoir quelques concessions; ils répandirent le bruit qu'on trahissait le peuple, que, peu soucieux de tirer une juste ven-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

geance du sang des citoyens répandu dans les trois journées de Juillet, on avait résolu dans les Chambres et au Palais-Royal de soustraire à la sévérité des lois les coupables, auteurs des massacres qui avaient désolé la ville de Paris. On affirmait qu'une pétition des blessés, qui avait produit un si bon effet à la Chambre, n'était qu'une misérable intrigue. On avait abusé de la faiblesse de quelques âmes sensibles, surpris de rares signatures qui ne pouvaient l'emporter sur des milliers de blessés qui réclamaient justice. Peut-être, en effet, comme il arrive souvent en pareilles circonstances, la pétition avait-elle été préparée avec peu de prudence; toujours est-il que certains journaux publièrent de nombreux démentis, et il fut bientôt établi dans le peuple et dans la garde nationale qu'il ne fallait voir dans cet acte de générosité si vanté qu'une comédie sentimentale sans valeur. En peu de jours, l'agitation devint extrême. Le 17 octobre, les groupes qui se réunissaient sur différents points de la capitale, notamment aux environs du Palais-Royal, jusque dans les cours et le jardin, commençaient à faire entendre le cri de : *Mort aux ministres! Mort à Polignac!*

Les patrouilles de la garde nationale dispersaient, non sans peine, les rassemblements, mais l'obstination des manifestants était extrême; repoussés d'un côté, ils reparaissaient presque aussitôt de l'autre. Le lendemain, une bande revint encore, portant un drapeau tricolore sur lequel était écrit : *Mort aux ministres!* Le porte-drapeau et une partie de ceux qui l'entouraient furent arrêtés et conduits au poste le plus voisin. Des placards étaient affichés dans les rues les plus fréquentées; on réclamait la mort des ministres et on proférait contre les juges les menaces les plus révoltantes. Un homme qui avait arraché un de ces placards dans le jardin du Luxembourg fut poursuivi par une troupe de furieux et n'eut que le temps de se jeter dans une maison. Il s'y trouva bloqué par le flot populaire

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

et n'en put sortir que lorsque la garde nationale fut arrivée assez en force pour le délivrer.

On apprit, vers huit heures du soir, qu'un rassemblement considérable se formait dans le haut de la rue Saint-Honoré, toujours aux cris de : *Mort aux ministres!* Des gens arrivant des faubourgs s'y joignirent, et bientôt il remplit la rue Saint-Honoré dans toute sa longueur et se porta sur le Palais-Royal. Les troupes qui étaient réunies étaient évidemment insuffisantes pour résister à un tel orage; un appel fut adressé aux légions de la garde nationale les plus rapprochées, mais il était à craindre qu'elles n'arrivassent trop tard pour préserver la demeure royale de l'invasion dont elle était menacée. Fort heureusement, un ou deux bataillons arrivèrent et barrèrent la rue entre la barrière des Sergents et la place du Palais-Royal; ils purent contenir la foule et donner le temps aux renforts d'arriver et de la disperser.

L'entreprise manquée de ce côté, les chefs formèrent plus loin une colonne de sept ou huit cents hommes qui se porta sur Vincennes, où elle arriva vers onze heures du soir. Les émeutiers avaient commis beaucoup de désordres sur leur route; ils avaient désarmé des postes isolés, forcé l'entrée de l'établissement des pompes funèbres, et avaient pris toutes les torches pour éclairer leur marche. A la porte du château, ils voulurent d'abord escalader une première barrière qui en défendait les approches, et comme le général Daumesnil, commandant la place, venait pour parlementer avec eux, ils lui dirent : *Nous voulons les ministres, ou leur mort*. Le général n'était pas homme à se laisser intimider. Il répondit qu'il ne pouvait remettre les prisonniers que sur les ordres des autorités qui les avaient confiés à sa garde. Sur leur insistance, il ajouta qu'ils devaient savoir qu'il n'était pas d'humeur à se laisser forcer la main; que s'ils parvenaient à pénétrer dans la place, il la ferait sauter, ainsi que le donjon et la moitié du faubourg

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Saint-Antoine. L'effet de cette attitude si ferme ne se fit pas attendre; tous les braves, si déterminés une minute auparavant, se mirent à crier : *Vive Daumesnil! Vive la jambe de bois!* Puis ils prièrent le général de leur accorder un tambour et deux gardes nationaux pour les reconduire jusqu'au Château d'Eau, sur le boulevard Saint-Martin. Il y consentit et s'en débarrassa ainsi.

Rentrés dans Paris, ils retournèrent au Palais-Royal; pendant le trajet, la troupe s'était augmentée. Ils étaient peut-être mille et avaient à leur tête un homme à cheval. Cette fois, ils ne demandèrent plus seulement la mort des ministres détenus à Vincennes, mais la liberté de ceux de leurs camarades arrêtés le matin.

La garde nationale était restée en force autour du palais; elle était sur ses gardes, ses positions étaient bien choisies. Les séditieux furent refoulés; leur chef apparent, leur drapeau, leur tambour et deux cents des plus acharnés tombèrent au pouvoir de la garde nationale. Tous ces prisonniers, joints à ceux qu'on avait faits le matin et dans la journée, finirent par encombrer les postes de police. Il fallait les mener à la préfecture; on craignait qu'ils ne fussent enlevés en route. Une escorte de trois cents hommes de la garde nationale les y conduisit.

Vers sept heures du matin, l'ordre était tout à fait rétabli. Le Roi descendit dans la cour du palais à l'heure du défilé des gardes montantes et descendantes. Il était accompagné de son fils, le duc d'Orléans, du général La Fayette, et du maréchal Gérard, ministre de la guerre. Il adressa à la garde nationale à pied et à cheval des remerciements et des éloges mérités par les services que ces différents corps avaient rendus à l'ordre public dans le cours de la nuit.

Le péril avait été écarté, mais de pareils troubles n'étaient-ils pas graves pour un gouvernement encore mal affermi? Il fallait rassurer le commerce de Paris, auquel ces émeutes portaient un gros préjudice. L'occasion était

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bonne pour signaler sans ménagement à l'indignation publique les fauteurs et les acteurs de ces désordres. Il fallait surtout ne faire aucune concession ; une telle résolution, une marche aussi ferme étaient-elles possibles avec le gouvernement? Le 19 au matin, le *Moniteur* publia un article officiel évidemment envoyé la veille, avant la grande scène qui n'avait éclaté qu'à huit heures du soir. Les actes commis le 17 et dans la matinée du 18 étaient qualifiés avec une juste sévérité; cependant, au travers de ces paroles de réprobation, on voyait déjà percer la faiblesse sur laquelle avaient compté ceux qui avaient organisé la sédition. « Dans les circonstances mêmes, était-il dit, qui ont donné « lieu à ces désordres, aucun prétexte ne les autorise. Le « gouvernement, qui pense que l'abolition universelle et « immédiate de la peine de mort n'est pas possible, pense « aussi, après un examen attentif, que pour la restreindre « dans notre code aux seuls cas où la nécessité la rend « légitime, il faut du temps et un long travail; mais il sait « en même temps que son premier devoir est le ferme « maintien de l'indépendance des juges et de la sûreté de « tous. Il sait que l'honneur comme le repos de la société « sont à ce prix; il la garantira de toutes violences. Des « ordres sont donnés pour dissiper tous les rassemblements « tumultueux, interdire tout placard, tous cris injurieux « ou menaçants. Leurs auteurs seront poursuivis et punis « selon les lois... » Malgré l'apparente fermeté de ces dernières paroles, il était évident que le gouvernement battait en retraite sur l'affaire des ministres, puisqu'il donnait clairement à entendre qu'il n'y avait pas moyen de songer pour le moment à introduire dans la législation criminelle l'adoucissement que la Chambre des députés avait réclamé et qui pouvait influer sur leur sort.

Vers le milieu de la matinée, le *Moniteur* publia un supplément dans lequel se trouvait un récit assez exact de ce qui s'était passé la veille, dans la soirée et la nuit : « Une

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« enquête sévère, était-il dit en terminant, aura lieu sur les « véritables auteurs de ces désordres, qui inspirent à la « population une si juste antipathie; les lois et les juges « du pays en feront justice. Le repos d'un grand peuple « ne saurait être compromis par quelques brouillons qui « fomentent des passions coupables, égarent quelques « esprits crédules et servent directement ou indirectement « les plus mauvais desseins. La garde nationale est digne « des plus grands éloges; sa conduite a été prompte, « ferme, sage, bien calculée; elle conçoit et remplit par- « faitement sa mission, elle maintient l'ordre au profit de « la justice et de la liberté. »

Un ordre du jour de M. de La Fayette parut en même temps que cet article. On y remarquait cette phrase : « Ce « n'est pas ainsi (en s'élevant contre tous les désordres « des jours précédents) qu'on parviendra à consolider « ce que nous avons déjà gagné par la révolution de la « grande semaine, et à obtenir ce qui nous reste à faire « pour achever la régénération de la France sur des bases « de liberté complète, sans restriction comme sans alliage, « sur des bases dignes de cette révolution faite par un « peuple généreux, ayant le sentiment de ses droits et de « ses devoirs. » Toujours ce besoin de régénérer la France et de compléter ses libertés! C'était précisément ce que voulaient, à leur manière, les chefs des hommes contre lesquels la garde nationale venait de marcher; c'était le but qu'ils se vantaient de poursuivre, ce qu'ils prétendaient enlever par la force. Puis parurent deux pièces que le gouvernement ne fit point insérer au *Moniteur*, la proclamation du préfet de police et celle du préfet de la Seine. Il était impossible qu'en de telles circonstances, ces magistrats ne fissent pas entendre leurs voix.

La proclamation du préfet de police, M Girod de l'Ain, cherchant en quelque sorte une excuse au peuple qui avait pris part à ces désordres, disait : « Un grand procès suit

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« son cours... on voudrait faire croire au peuple que les « accusés seront soustraits à la responsabilité de leurs « actes... Il saura qu'on l'abuse, que justice sera faite ; « mais pour qu'elle le soit, il faut que la majesté des lois « et l'indépendance des juges soient respectées ; c'est avec « calme qu'il attendra ce résultat. » Sans doute le sens de ces paroles est rigoureusement correct, mais le peuple qui les lisait devait y puiser la confiance qu'il ne fallait pas désespérer de la condamnation des ministres.

Le préfet de la Seine, M. Odilon Barrot, avait employé un langage plus habile. Sa proclamation était beaucoup plus longue. Elle contenait sur la *justice* opposée à la *vengeance,* sur les *accusés* placés sous la sauvegarde des lois et qui devaient être *chose sacrée* pour le peuple, des phrases très bien dites, mais au milieu desquelles il en avait laissé échapper une de la dernière inconvenance. Voulant toujours fournir des excuses au peuple : « Une démarche « inopportune, avait-il dit, a pu faire supposer qu'il y avait « concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice « à l'égard des anciens ministres... » Ainsi le préfet de la Seine, membre de la Chambre des députés, se permettait de désigner par les mots de *démarche inopportune* une adresse votée par la Chambre des députés à une immense majorité, présentée par elle au Roi et accueillie par Sa Majesté avec une satisfaction dont sa réponse faisait foi.

Ces deux proclamations furent placardées dans les rues, et tous les journaux s'empressèrent de les transcrire, moins le *Moniteur,* auquel le gouvernement en fit défense fort à propos.

Les députés s'étaient montrés très blessés du langage de leur collègue M. Barrot ; plusieurs en avaient aussitôt porté leurs plaintes au Roi. En bonne justice, il aurait dû être remplacé le lendemain à la préfecture de la Seine ; mais il avait pris une part fort active aux journées de Juillet, il avait été commissaire pour accompagner Charles X jusqu'à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la frontière, il était étroitement lié avec M. de La Fayette et M. Dupont de l'Eure, ministre de la justice; c'était une puissance! Dans l'intimité du Palais-Royal, on comptait beaucoup sur son attachement particulier à la personne du Roi. M. Odilon Barrot resta donc à son poste, contre le vœu et la demande du ministre de l'intérieur. Ce fut M. Guizot qui bientôt après se retira, ne pouvant supporter la responsabilité que faisait peser sur lui un pareil collaborateur. M. Girod de l'Ain, bien moins compromis que M. Barrot, fut moins heureux et fut remplacé, dès les premiers jours de novembre, par M. Treilhard, fils du conventionnel, membre distingué du Conseil d'État de l'Empire.

L'accusation fut apportée à la Chambre des pairs le 1er octobre par un message de la Chambre des députés. En ma qualité de président, je proposai un projet d'arrêté ainsi conçu : « La Chambre, vu le message à elle adressé, « sous la date du 30 septembre dernier, portant communi- « cation de la résolution prise par la Chambre des députés « dans la séance du 28 du même mois, et de la nomination « des commissaires chargés de suivre et de soutenir l'accu- « sation portée en ladite résolution, arrête qu'à l'effet de « procéder ainsi qu'il appartiendra sur ladite résolution, « elle se réunira en cour de justice lundi prochain, 4 du « présent mois, à midi, et que la Chambre des députés en « sera informée par un message. »

Cette forme m'avait paru nécessaire, attendu la nouveauté de la situation dans laquelle la Chambre se trouvait. Jusqu'alors, elle n'avait jamais eu à statuer que sur des accusations émanées de l'autorité royale, qui la constituait à cet effet en cour de justice. Il n'y avait eu lieu, en ce cas, qu'à un simple ajournement de séance ou de délibération, ajournement que le président avait prononcé; mais cette fois, il fallait que la Chambre se constituât elle-même, sur une accusation émanée de la Chambre des députés; il fallait qu'elle le fît par un acte formel, authentique. L'arrêté que

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

je proposais fut accepté; on ajouta seulement que le président se retirerait par devers le Roi, pour lui donner connaissance du présent arrêté.

Avant de poursuivre sa marche, la Chambre avait deux grandes questions à résoudre : 1° La Chambre des députés avait nommé des commissaires pour suivre et mettre à fin l'accusation devant la Chambre des pairs. Pouvait-on lui reconnaître ce droit? En supposant qu'il fût admis, la présence de ces commissaires dispensait-elle de l'action d'un ministère public institué par le Roi pour remplir auprès de la cour toutes les fonctions que ce ministère accomplit dans l'ordre accoutumé des juridictions, et dont il s'était acquitté dans toutes les affaires dont elle avait précédemment connu? 2° La Chambre des députés s'était attribué toutes les fonctions du juge d'instruction et des chambres du conseil, dans les cas ordinaires de la justice. La Chambre des pairs pouvait-elle donner son assentiment à cet envahissement, et dans tous les cas pouvait-elle renoncer à son droit de faire elle-même l'instruction préparatoire qui la mettrait, avant de procéder aux débats, dans le cas de juger la validité de l'accusation, ou devait-elle ouvrir immédiatement les débats?

La première de ces questions avait de fort bonne heure appelé l'attention du gouvernement lui-même. S'il fallait un ministère public auprès de la Cour des pairs, c'était à lui à le nommer; il ne devait pas attendre qu'on le demandât. M. Dupont de l'Eure, ministre de la justice, avait senti la délicatesse de cette situation et l'importance de la résolution à prendre dans l'une et l'autre hypothèse. Il avait, dès le 10 septembre, réuni chez lui, avec quelques-uns des ministres, un certain nombre de pairs. Les ministres présents étaient avec lui : MM. de Broglie, Guizot et Dupin Les pairs étaient le président, MM. Séguier, Portalis, de Bastard, de Maleville, Decazes, de Sainte-Aulaire et de Barante. M Dupont de l'Eure demanda la permission

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'introduire dans cette réunion son secrétaire général, M. Mérilhou, qui jouissait de toute sa confiance et passait même pour le gouverner.

Au premier moment, tous les magistrats, et ils étaient en force, furent d'avis que, dans le cas même où la Chambre des députés nommerait des commissaires pour suivre son accusation devant la Chambre des pairs, il serait impossible de se passer d'un ministère public nommé par le Roi; que sa présence serait indispensable soit pour les actes de procédure qu'il serait encore nécessaire de requérir, soit pour veiller à l'exécution des mandements de la cour et de ses arrêtés, soit enfin pour maintenir, au profit de la puissance royale, le droit qui lui appartenait, et que la jurisprudence française lui avait toujours reconnu, d'intervenir dans toutes les poursuites, dans toutes les instructions criminelles, et de veiller, par des gens à elle, à ce qu'il ne se passât rien de contraire aux lois du royaume et aux droits de chacun. Les motifs à l'appui de cette opinion étaient nombreux et puissants, surtout par la manière très logique dont ils se déduisaient des divers articles du Code de procédure criminelle. Je les combattis cependant et ne fus d'abord appuyé que par le duc de Broglie, M. Guizot et M. de Barante.

Voici en abrégé nos raisons pour écarter l'intervention d'un ministère public : En reconnaissant la généralité des principes qui la commandaient, le cas tout nouveau d'une accusation portée par la Chambre des députés nous semblait nécessiter une exception à ce principe. Comment, en effet, concevoir l'existence simultanée des commissaires de la Chambre des députés et d'un ministère public indépendant d'eux? Si le procureur général du Roi et les commissaires étaient du même avis, si tous deux soutenaient l'accusation, quel poids énorme ce concours ne mettrait-il pas dans la balance? Il y aurait de l'inhumanité à soumettre les accusés à l'épreuve de cette double poursuite Si, au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contraire, les commissaires de la Chambre et le procureur général venaient à être divisés d'opinion, si le procureur général usait des droits qui appartiennent au ministère public de se désister d'une accusation qu'il croirait mal fondée, s'il parlait enfin à décharge, lorsque les commissaires persisteraient dans l'accusation, comment n'être pas alors frappé du désordre résultant de cette dissidence entre les organes de deux des grands pouvoirs de l'État? Ce n'était pas tout; il pouvait arriver, et ce serait même le cas le plus ordinaire, que les ministres fussent accusés contre la volonté du gouvernement royal. Comment alors espérer quelque résultat de l'intervention du ministère public délégué par ce gouvernement, si cette intervention, après avoir été jugée une fois nécessaire, venait à être refusée en d'autres temps? Quelle ne serait pas la conséquence de ce refus? Il en résulterait presque nécessairement un conflit où le gouvernement tout entier serait en quelque sorte mis en cause.

La première conférence fut sans résultat; M. le garde des sceaux inclinait pour un ministère public, M. Dupin et M. de Sainte-Aulaire étaient indécis, M. Portalis paraissait ébranlé par mes raisons, et son avis devait être d'un grand poids. Une seconde conférence eut lieu au bout de huit jours, et dans celle-là mon opinion prévalut. Le ministère s'était donc décidé à ne pas nommer de ministère public; sur ce point, je dus provoquer une délibération de la Chambre.

La seconde question n'était pas moins délicate; jusqu'alors, dans les procès qu'elle avait eu à juger, la Chambre des pairs avait procédé à l'audition des témoins, aux interrogatoires, expédié les mandats, décidé de la prévention. Dans le cas présent, l'instruction était déjà faite; la regarder comme non avenue était impossible; c'était la base du procès. La cour, toutefois, ne pouvait renoncer au droit de recueillir de nouveaux documents et de faire au

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

besoin une instruction supplémentaire. Cette instruction était nécessaire, d'abord pour éclairer sa conscience, ensuite pour prononcer un arrêt sur sa compétence avant de passer aux débats. Cet arrêt était d'autant plus important que, si la cour devait accepter, attendu la qualité des accusés et la nature du délit principal, l'obligation de les juger, elle pouvait l'accepter seulement pour une partie de l'accusation.

A la première réunion du lundi 4 octobre, l'appel nominal donna cent trente-deux présents. Deux excuses furent présentées : celle du duc de Gramont, beau-frère de M. de Polignac, — elle fut acceptée; — celle de M. de Chabrol, membre du ministère du 8 août, mais l'ayant quitté à l'époque de l'entrée de M. de Peyronnet. Elle fut rejetée, sur l'opposition formelle de M. Lainé. Je donnai ensuite connaissance à la cour des deux questions qu'elle avait à résoudre et terminai mon exposé par la lecture d'un projet d'arrêt qui devait, en régularisant la situation de la cour, lui assurer l'usage de tous ses droits. Les commissaires de la Chambre gardaient une position équivalente à celle du ministère public ordinaire. J'avais, dès le début, pris une méthode dont je ne me suis jamais départi : la rédaction de l'arrêt avait été faite d'accord avec M. Portalis, puis soumise à une réunion composée de quinze membres de la cour, choisis tout à la fois parmi les plus instruits en ces matières et parmi les plus influents dans les différentes nuances d'opinions. MM. Lainé et Roy représentaient les hommes qui conservaient le plus d'affection pour la famille tombée, et par conséquent fort enclins à l'indulgence. MM. Portalis, Siméon, de Bastard, de Broglie, de Sainte-Aulaire, Portal et Mounier étaient au nombre des jurisconsultes les plus éclairés de la Chambre; MM. de Pontécoulant, Molé, Séguier et Decazes passaient pour favorables au nouvel ordre de choses. J'ai dû à cette manière de procéder l'avantage de ne rencontrer presque aucun

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

obstacle, de faire accepter facilement à la cour des propositions qui très probablement n'auraient été adoptées qu'après de fort longues discussions. Dans la séance du 4, après de fort courtes observations, l'arrêt que j'avais proposé fut rendu avec de très légères modifications (1).

Il faut remarquer que, dans le premier considérant, la cour, en relatant soigneusement les articles 55 et 56 de la charte de 1814, n'avoue et ne reconnaît son droit de juger les ministres accusés que sur le fait de trahison; que dans le second, elle emploie avec prudence et circonspection les termes les plus propres à maintenir, sans blesser la Chambre des députés, son droit de reviser l'instruction faite par cette Chambre.

Dans le premier paragraphe du dispositif, elle se réserve non seulement d'éclairer, mais de qualifier les faits, ce qui emportait, en jugeant la compétence, la possibilité d'exclure certains de ces faits. Puis, en réglant la manière dont les commissaires de la Chambre des députés pouvaient intervenir, elle excluait de fait un ministère public nommé par le Roi. Il fut décidé qu'on laisserait au président le choix des commissaires chargés de la nouvelle instruction.

Aussitôt l'arrêt rendu, je fis connaître à la cour le nom des commissaires sur lesquels mon choix était tombé. C'étaient MM. Séguier, de Pontécoulant et de Bastard. M. Séguier, premier président de la cour royale de Paris, était désigné par ses fonctions. Il jouissait à un assez haut degré de la faveur du parti libéral. M. de Bastard, président de la section criminelle à la cour de cassation, homme laborieux, consciencieux et éclairé, était celui que je comptais charger du difficile et important rapport qu'il faudrait lire à la cour quand l'instruction serait terminée. M. de Pontécoulant était un homme politique fort indépen-

(1) Je crois inutile de donner le texte de l'arrêt, qui se trouve dans tous les recueils officiels.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dant par caractère et dont l'esprit élevé savait se mettre au-dessus des règles étroites et minutieuses de la procédure ordinaire.

A la fin de cette première séance, la cour prit un arrêté qui chargeait son président de rappeler par écrit à chacun de MM. les pairs la stricte obligation qui lui était imposée de se rendre aux audiences lors du jugement de l'accusation portée par la Chambre des députés. Les pièces à l'appui de l'accusation ne m'arrivèrent que du 15 au 20, et les interrogatoires ne commencèrent que le 25. J'allai pendant trois jours de suite à Vincennes avec les trois commissaires. J'éviterai les détails déjà connus du public; je veux me borner à donner une idée générale des interrogatoires et de l'impression qu'ils produisirent sur nous.

J'avais déjà eu le pénible devoir de franchir les portes du donjon de Vincennes; j'avais voulu, dès les premiers jours du mois, juger par moi-même de la situation des prisonniers que venait de remettre en nos mains la Chambre des députés. J'étais accompagné des commissaires désignés par elle, de M. de Sémonville, grand référendaire, et de M. Cauchy, greffier de la cour. C'était à moi qu'allaient appartenir désormais le devoir et le soin de régler tout ce qui concernait le régime intérieur des accusés et les facilités qui leur seraient accordées pour communiquer avec leurs parents ou leurs amis. Ils avaient été pendant de longs jours tenus au secret rigoureux; on l'avait levé fort récemment, mais le commandant avait cru devoir les soumettre à des précautions qui rendaient tout rapport avec l'extérieur fort pénible. J'avais bien des fois en ma vie visité des prisons, comme préfet de police; les prisons de Paris et toutes les misères qu'elles renferment m'étaient connues. Mais les prisons d'État ont un caractère particulier par la nature des faits qui y conduisent et par celle des personnes qu'elles contiennent; elles n'étaient pas sous l'inspection du préfet de police, je n'y avais par conséquent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

jamais pénétré. Du donjon de Vincennes je ne connaissais que ce qu'on laissait visiter aux curieux : la chambre où le grand Condé avait été enfermé et celle où Mirabeau avait écrit à Sophie les lettres brûlantes qu'on a publiées.

Ce fut avec la plus pénible émotion que j'entendis le bruit des verrous et aperçus derrière la lourde porte du cachot M. de Polignac. Je n'avais eu avec lui que de bons rapports; dix-huit mois auparavant, il me faisait offrir d'être ministre avec lui! Il supportait sa captivité avec beaucoup de calme et une sérénité qui ne manquait pas de dignité, fort différent en cela de M. de Peyronnet, qui avait contre la prison des éclats d'indignation affectés dont je fus peu troublé. Je me souvenais avec quelle implacable dureté il avait frappé ses adversaires dans le moment de sa puissance, et quelle insensibilité il avait montrée pour les misères semblables à celles dont il gémissait. Nos dissentiments politiques avaient, pendant la durée de son premier ministère, donné à ses rapports avec moi un caractère d'aigreur que je n'avais rencontré chez aucun de ses collègues. Il avait usé envers mes amis de procédés dont j'avais été profondément blessé; j'étais cependant bien décidé à tout faire pour qu'il fût convaincu que j'avais tout oublié. M. de Chantelauze témoignait une grande résignation, et sa figure maladive inspirait une vive sympathie. M. de Guernon, qui depuis a eu une excellente tenue, venait d'éprouver des souffrances assez vives; l'impression qui lui en était restée avait pu un moment faire craindre qu'il ne tombât dans une sorte de désespoir. Il se plaignait très vivement des entraves apportées à ses libres conversations avec sa femme et les personnes qui avaient obtenu la permission de le visiter.

D'accord avec mes collègues, je dois ajouter avec l'assentiment des commissaires de la Chambre des députés, je fis en faveur des détenus tous les arrangements qui pouvaient être compatibles avec la sûreté de la prison. Je me con-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

certai sur tous ces détails avec le général Daumesnil, gouverneur de la place. Outre la garde militaire du château, qui se composait de deux bataillons d'infanterie de ligne et d'un régiment d'artillerie à cheval, le commandant général de la garde nationale de Paris y envoyait chaque jour un fort détachement qui non seulement couvrait les approches du donjon, mais dont une partie occupait des postes dans la cour intérieure, afin d'avoir le moyen de s'assurer de l'existence des prisonniers aux heures où la promenade leur était permise.

L'interrogatoire de M. de Polignac dura sept heures et occupa tout le premier jour. Le second fut rempli par l'interrogatoire de M. de Peyronnet et par celui de M. de Chantelauze; le troisième, enfin, par celui de M. de Guernon-Ranville.

J'avais, de concert avec M. de Bastard, donné aux interrogatoires la plus grande latitude; il ne fallait pas qu'on pût dire que les commissaires avaient négligé une seule des voies qui pouvaient s'offrir aux accusés pour se défendre. Comment avait été amenée la formation première du ministère du 8 août? quels étaient les motifs des changements successifs opérés dans ce ministère? comment avait été suscitée la résolution de dissoudre la Chambre des députés et de recourir à de nouvelles élections? comment était venue, sur le vu de ces élections, et par qui avait été suscitée la pensée des ordonnances du 25 juillet? quelle part chacun avait-il eue au projet, à la rédaction, à l'adoption de ces ordonnances? n'aurait-il pas été bien compris qu'elles constituaient un véritable coup d'État? de quel moyen était-on convenu pour en assurer l'exécution? comment avaient été prises les résolutions qui avaient amené la mise en état de siège de la ville de Paris et les désastres des trois journées? par qui avaient été donnés les ordres qui avaient tout décidé pendant ces trois journées? de quel côté avait été la première agression? comment, par qui,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par quels motifs avaient été repoussées les propositions de paix qu'avaient apportées à l'état-major des Tuileries, dans la journée du mercredi, un certain nombre de députés? Le Roi avait-il été exactement informé des événements, des malheurs sans nombre qui accablaient la capitale? s'il avait été induit en erreur à cet égard, à qui fallait-il en attribuer le tort? qu'est-ce qui s'était opposé jusqu'à la fin à ce qu'il écoutât les vœux, les doléances de ses sujets, et leur accordât les justes satisfactions auxquelles ils avaient droit?

Puis nos questions portèrent sur l'affaire des incendies, à propos de laquelle le rapport de la commission de la Chambre des députés faisait peser sur le gouvernement des soupçons qu'il fallait éclaircir. Sur ce point, les prévenus eux-mêmes avaient pris les devants en réclamant, même par la voie des journaux, la plus sévère enquête. Mes questions étaient posées sans nulle malveillance, sans nul désir d'embarrasser ou de troubler les accusés; mais quelles pitoyables réponses! des dénégations manifestement démenties par les faits : les ordonnances n'étaient pas un coup d'État, et le pouvoir de les rendre était toujours justifié par l'article 14 de la Charte.

Ce qui fut plus fâcheux encore, c'est le système dont M. de Polignac prit l'initiative et que ses trois collègues adoptèrent sans hésiter. La ville de Paris ayant été mise en état de siège, les ministres, à partir de ce moment, n'étaient plus responsables de rien, n'avaient plus rien à ordonner, à prescrire. Ils étaient venus à l'état-major des Tuileries pour être mieux informés des événements et nullement pour les diriger. Tous les reproches, à partir de ce moment, devaient donc, suivant eux, se reporter sur le maréchal Marmont. Ils croyaient en pouvoir faire impunément leur bouc émissaire; en conséquence de ce fait si grave de la mise en état de siège d'une capitale, M. de Polignac affirmait que ni lui ni ses collègues n'en avaient en aucune manière entrevu les conséquences. Quant aux

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ordres qu'il avait personnellement donnés comme ministre de la guerre par intérim, pour les mouvements préalables et les rassemblements des troupes, il avait beau jeu quand il invoquait l'insuffisance des dispositions prises. Il était malheureusement avéré que son incurie devait s'expliquer par la confiance où il s'était complu que nul obstacle ne s'opposerait à l'exécution de ses plans, qu'il n'avait à craindre que la sédition de quelques centaines de misérables dont auraient aisément raison trois ou quatre escadrons de gendarmerie.

Lorsque je posai la question de l'influence que le Roi lui-même pouvait avoir exercée sur ses ministres, quand je leur demandai s'ils avaient été contraints par cette autorité souveraine, ils s'imposèrent dans leurs réponses un devoir de délicatesse dont aucun d'eux ne s'écarta et couvrirent le Roi.

Malgré les dénégations de M. de Polignac, il ressortait de tous les faits établis par l'enquête, aussi bien que par les réponses de ses collègues, qu'il avait entretenu avec persévérance Charles X dans l'erreur sur la gravité de la situation, et que depuis le commencement de la crise, c'est-à-dire depuis le mardi soir 27, tout le pouvoir avait été concentré dans ses mains. Il avait sur toutes choses agi souverainement et sans les consulter. A toutes les difficultés d'une situation si périlleuse, les quatre ministres joignaient celles qui devaient résulter de leur désaccord. D'un côté, M. de Polignac et M. de Chantelauze, qui avaient certainement la plus grande part dans les faits énumérés; de l'autre, M. de Peyronnet et M. de Guernon-Ranville, entraînés fort au delà de ce qu'ils avaient prévu et voulu l'un et l'autre. Ils ne pouvaient cacher l'amertume qui existait au fond de leurs cœurs contre ceux qui les avaient perdus.

Notre triste tâche accomplie à Vincennes, nous eûmes à nous occuper, au palais du Luxembourg, de l'audition

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des témoins, au nombre de quatre-vingt-cinq, plus huit entendus par commission rogatoire. C'était inutile, car l'affaire n'avait rien de caché; le principal délit, le délit fondamental, celui de la signature des ordonnances de juillet, n'avait-il pas un degré d'authenticité dispensant de toute recherche? Ce n'était donc pas aux juges qu'il y avait, dans la réalité, quoi que ce fût à apprendre; mais une instruction complète, approfondie, était nécessaire pour calmer l'opinion publique.

Les témoins à charge vinrent raconter dans les plus minutieux détails les combats livrés dans les rues, avec les circonstances que chacun jugeait les plus propres à faire ressortir la culpabilité de ceux qui les avaient provoqués. Un point resta obscur : de quel côté venait la première agression? L'un des témoins qui avaient le plus étudié la question, M. Plougoulm, avocat chargé par la commission municipale d'écrire une notice sur les faits qui s'étaient passés dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, déclara qu'il lui paraissait certain que les hostilités avaient été commencées devant l'hôtel du ministre des affaires étrangères, par les pierres lancées par le peuple sur les gendarmes. Mais cela avait lieu le mardi soir, et les véritables hostilités, qui n'eurent lieu que le mercredi, me semblent avoir été entamées sur la place du Palais-Royal par une charge de cavalerie contre un rassemblement populaire de gens criant : *Vive la Charte! A bas les ministres!* Ils attachaient aussi une grande importance à ce fait que les sommations légales n'avaient pas précédé l'emploi de la force. Tout disparaissait devant ce fait indéniable de la solennelle violation de la Charte par les ordonnances du 25. Ceux qui avaient pris la téméraire résolution de les publier étaient certainement décidés à en poursuivre l'exécution par tous les moyens de force qui seraient en leur pouvoir. Ils entraient par ce seul acte dans un état de guerre; la légalité devait des deux parts être nécessairement mise de côté.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

C'était pour les témoins une si belle occasion de se produire, de parler de soi! Il fallut subir le long défilé des hommes empressés à signaler les importants services qu'ils avaient rendus au peuple. Nous ne pouvions, sans être accusés d'empêcher la vérité de se faire jour, arrêter le flot des narrations confuses et inutiles; ce fut une des plus pénibles obligations de notre fatigante tâche.

Les plus importantes dépositions furent celles des députés Laffitte, général Lobau et général Gérard, venus le 27 juillet au quartier général du maréchal Marmont, et dont M. de Polignac avait fait repousser l'intervention; puis celles des deux aides de camp du maréchal Marmont, constatant les efforts faits par lui pour éclairer Charles X, efforts dont M. de Polignac avait évidemment empêché l'effet; enfin celle de M. de Sémonville, qui, plus qu'aucun autre, fit ressortir l'obstination de M. de Polignac et montra à quel point il avait été difficile de lui faire abandonner la partie. Plusieurs officiers généraux commandant les corps de la garde dans les trois journées avaient été assignés, mais ils avaient pris le soin de s'éloigner et envoyèrent des excuses plus ou moins bien fondées que nous acceptâmes sans difficulté.

L'instruction porta sur les incendies de Normandie. Elle ne révéla pas le moindre fait à la charge des ministres; il fut au contraire démontré que cette calamité leur avait causé les plus vifs soucis, et qu'ils avaient tout fait pour la faire cesser. Il était cependant indispensable que cette recherche eût un grand éclat, d'abord pour calmer les imaginations, puis pour arrêter les soupçons généralement répandus et apaiser l'émotion populaire. Nous fîmes venir de toutes les cours dans le ressort desquelles ces incendies avaient donné lieu à des instructions, les dossiers ainsi que la correspondance des procureurs généraux avec le ministère. Nous reçûmes les dépositions des commandants de gendarmerie qui s'étaient trouvés sur les lieux, des officiers

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

généraux commandant les troupes. Nous fîmes transférer à Paris deux jeunes filles convaincues, condamnées, et dont l'une surtout avait, avant et depuis sa condamnation, paru un moment disposée à faire d'importantes révélations. Nous les interrogeâmes longuement et à plusieurs reprises. Celle que déjà deux fois on avait crue ébranlée parut encore, sur nos instances pleines de douceur, prête à tout déclarer, lorsqu'elle fut prise d'une attaque de nerfs à la suite de laquelle il fut impossible d'en rien tirer. C'était le même dénouement que celui qui avait eu lieu devant la cour d'assises. Il nous parut vraisemblable que l'aveu auquel elle ne pouvait se décider devait concerner un homme qu'elle aimait et qui avait dû être l'instigateur de son crime.

Il fallut ensuite entendre un misérable, nommé Berrié, escroc, voleur, déjà condamné une fois à la prison, qu'il avait subie à Bicêtre. Sa peine avait été abrégée, grâce à l'intérêt qu'il avait su inspirer, à force d'hypocrisie, à quelques personnes pieuses. Il se trouvait de nouveau détenu à Toulouse et allait être envoyé devant les assises. L'instruction que nous suivions sur les incendies lui parut une belle occasion pour retarder sa condamnation, peut-être aussi pour se ménager quelques chances d'évasion. Il écrivit au rapporteur de la commission de la Chambre des députés qu'il avait à faire d'importantes révélations. Il avait déjà raconté aux magistrats de Toulouse qu'il avait été employé à l'organisation d'un système d'incendie général; que de l'argent, des lettres mystérieuses lui avaient été confiés; qu'il avait vu M. de Polignac, qui s'était ouvert à lui sans réserve et lui avait remis une sorte de sauf-conduit. Ce sauf-conduit se trouvait, disait-il, avec d'autres papiers laissés à Bordeaux. Il offrait de les livrer à la justice, sous la promesse d'un adoucissement à son sort. L'imposture était évidente; cependant il eût été fort dangereux, dans les dispositions des esprits, d'avoir l'air de ne pas donner une sérieuse attention aux dires de ce misérable. Il fut

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

donc amené à Paris; nous l'interrogeâmes avec grand soin, à plusieurs reprises; on lui promit tout ce qu'il demandait. Il donna enfin l'adresse à Bordeaux de la personne qui était dépositaire de ses papiers, avec l'ordre de les livrer. Le tout fut envoyé au procureur général de Bordeaux, qui nous fit bientôt savoir qu'aucune personne n'était connue sous le nom qui avait été donné, ni à l'adresse indiquée, ni dans toute l'étendue de la ville. Nous le fîmes reparaître après ce résultat; il n'eut rien à opposer à l'évidence de ses mensonges, et on le renvoya à Toulouse. Nous ne fûmes donc pas plus heureux que ceux qui, avant nous, avaient essayé de percer le mystère qui couvrait la criminelle organisation de tant d'incendies.

Le 29 novembre, je fus obligé d'interroger une dernière fois M. de Polignac pour relever et éclaircir une contradiction qui se trouvait entre ses dires et ceux de M. de Champagny, sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre. Il prétendait n'avoir donné aucun ordre pour la formation d'un conseil de guerre, lors de la mise de la ville de Paris en état de siège, et M. de Champagny déclarait avoir reçu de lui, dès le mercredi matin, à Saint-Cloud, l'ordre de s'en occuper à l'instant même, ce qu'il avait exécuté, mais son travail avait été inutile. Dans sa réponse à ces allégations, M. de Polignac prit une attitude nouvelle. Il avait, dans ses précédents interrogatoires, repoussé la supposition qu'il avait pu subir l'influence personnelle de Charles X; mais depuis, son neveu le duc de Guiche avait écrit à Charles X et avait reçu une réponse qui autorisait les accusés à user de son nom, à ne se faire aucun scrupule de lui imputer dans les résolutions et dans l'action toute la part qui pourrait venir à leur décharge. M. de Polignac voulut profiter de cette facilité. Dans la conversation qui suivit sa réponse au fait sur lequel seul j'étais venu l'interroger, il se laissa aller à parler des objections qu'il avait plusieurs fois opposées aux volontés du Roi, du vif désir qu'il avait eu de se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

retirer quelque temps avant le 25 juillet. Je lui demandai s'il voulait que ce dire fût consigné dans le procès-verbal que dressait M. Cauchy. Il le désirait, mais souhaitait que cela fût amené par quelque question qui ne lui donnât pas l'apparence d'avoir pris l'initiative; je me prêtai à son désir. « Comment, lui dis-je, alors que vous croyiez qu'une « abdication si complète des pouvoirs ministériels résultait « de la mise en état de siège de la ville de Paris, la pensée « ne vous est-elle pas venue de vous retirer des affaires et « de donner votre démission? » Voici sa réponse : « Le « désir de me retirer des affaires, non seulement je l'ai eu, « mais je l'ai exprimé plusieurs fois au Roi, dans le cours « de mon ministère. Quinze jours même avant la signature « des ordonnances, j'en réitérai l'expression à Sa Majesté, « en la priant au moins de nommer un autre président du « conseil, si le Roi jugeait convenable que je restasse au « ministère pour le bien de son service. »

Les interrogatoires nous avaient conduits aux derniers jours de novembre; il fallait les résumer dans un rapport qui mît la Chambre au courant des faits sur lesquels reposait l'accusation et lui permît de statuer sur la compétence, sur l'arrêt à intervenir, sur la translation des accusés dans une prison plus voisine de la cour, et enfin sur l'ouverture des débats. Je confiai à M. de Bastard cette œuvre très délicate. Personne ne songeait à hâter son travail; le gouvernement désirait que les débats ne s'ouvrissent qu'après la première quinzaine de janvier.

Bien que l'émeute du 5 octobre eût été comprimée, le parti avancé avait réussi à intimider le gouvernement. Des changements dans le ministère avaient eu lieu qui étaient de nature à lui donner satisfaction. Le 2 novembre, quatre ministres ayant portefeuille donnaient leur démission. Deux autres ministres sans portefeuille les suivaient. M. Molé était remplacé au ministère des affaires étrangères par le maréchal Maison, M. Guizot à l'intérieur par M. de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Montalivet; le duc de Broglie à l'instruction publique par M. Mérilhou, ami intime de MM. Dupont de l'Eure et Laffitte. Il n'entre pas dans mon sujet de raconter les intrigues qui avaient amené ces changements. Des hommes d'une incontestable capacité faisaient place à des hommes moins expérimentés. On éloignait ceux qui avaient jusqu'alors apporté dans l'exercice du pouvoir le plus de modération. Toute l'influence passait aux mains de MM. Laffitte, Dupont de l'Eure, et, par une conséquence forcée, de M. de La Fayette.

Le 17 novembre, le maréchal Maison, qu'on avait appelé un peu légèrement au ministère des affaires étrangères, qui était fort ami du bon ordre, fut remplacé par le général Sébastiani, remplacé lui-même à la marine par M. d'Argout, pair de France, homme d'affaires très capable, très actif, pouvant en de difficiles circonstances rendre de très précieux services. Le général Gérard était, par sa santé, forcé de quitter le ministère de la guerre, qui fut confié au maréchal Soult. Le *Moniteur* annonçant ces changements publia une ordonnance dans laquelle on trouvait parmi les promotions de conseillers d'État et de maîtres des requêtes le nom de M. Taschereau, secrétaire général de la préfecture de la Seine, l'un des coryphées de la Société des Amis de la patrie, intime ami de M. Odilon Barrot. C'était un succès des plus significatifs pour le parti dont il était un des actifs directeurs. On n'avait pas tardé à reconnaître que M. Treilhard, préfet de police, n'était pas capable de s'opposer longtemps aux projets des sociétés révolutionnaires. Tout cela ne devait pas rassurer les hommes d'ordre; l'inquiétude devenait chaque jour plus vive, on s'attendait à quelque explosion de la part du parti républicain, profitant de l'occasion que lui offrait le jugement des ministres. On redoutait de grands malheurs dans le cas où ils ne seraient pas condamnés à la peine capitale, surtout dans le cas où M. de Polignac ne serait pas frappé. C'est

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contre lui que les pamphlets et les journaux s'efforçaient de soulever l'opinion publique. On désertait Paris pour aller passer à la campagne l'époque où la crise pouvait éclater. L'audace des perturbateurs augmentait avec le découragement des bourgeois paisibles qui formaient la plus grande partie de la garde nationale; heureux si le corps d'artillerie, qui y tenait une place fort importante, n'était pas, ainsi qu'on le prétendait, complice des agitateurs.

Les rapports, les confidences les plus alarmantes, venaient chercher les personnes dont la responsabilité se trouvait le plus engagée. J'en étais plus assailli que qui que ce fût, mais j'eus le bonheur que la confiance que donne le sentiment d'un devoir à accomplir ne fut jamais troublée chez moi. Je connaissais de longue date le caractère des habitants de Paris et de la garde nationale. Je l'avais vue à l'œuvre dans des circonstances bien difficiles, et je ne pouvais admettre qu'elle consentît jamais, comme tant de personnes le supposaient, à rester témoin impassible et muet des désordres, des crimes qu'on semblait redouter; l'événement a prouvé que je l'avais bien jugée.

Au Palais-Royal, les inquiétudes étaient extrêmes; quand j'y allais, le Roi ne me parlait pas d'autre chose que du procès, qui lui paraissait, ainsi qu'à toute sa famille, comme un obstacle redoutable placé sur sa route et contre lequel il y avait grande chance de se briser. Jamais cependant, je dois à Louis-Philippe cette justice, il n'a supporté la pensée qu'on pût sacrifier la vie des accusés. Il cherchait les moyens de franchir un pas bien difficile; le souvenir de la sédition du 5 octobre était encore vivant dans son esprit. Il s'effrayait à la pensée des dangers que pouvait courir la ville de Paris, soit au moment où il faudrait transférer les prisonniers de Vincennes à Paris, soit à celui du jugement. On se croyait si peu sûr de conjurer ces dangers, qu'il fut question d'un ajournement de six

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mois. Si ce parti eût été adopté, le secret devait en être rigoureusement gardé, les prisonniers auraient été, au milieu de la nuit, enlevés de Vincennes et transférés soit à Ham, soit dans toute autre citadelle. Le lendemain matin, un message adressé aux Chambres leur aurait annoncé que le Roi avait cru devoir renvoyer à six mois le jugement d'une affaire à l'occasion de laquelle certains partis avaient été jusqu'à ce point d'annoncer hautement la résolution d'intimider et d'entraver la justice. Le Roi me demanda une note sur les avantages et les inconvénients de cette manière de procéder. Je la lui remis; je ne pouvais conseiller une pareille mesure, mais je disais que le gouvernement seul connaissait le secret de sa force ou de sa faiblesse, que c'était à lui de peser la valeur des motifs qui lui feraient une loi de l'adopter. Il fut fort heureusement écarté.

Toutefois on restait partisan de l'ajournement jusqu'au 20 novembre; on ne cessa de me répéter, au Palais-Royal, qu'il ne fallait pas penser à ouvrir les débats avant le 15 janvier, espérant que d'ici là l'opinion se calmerait et s'éclairerait. Le Roi, par les satisfactions qu'il avait données dans ses derniers arrangements ministériels au parti que, pour ne pas l'appeler *révolutionnaire*, on désignait sous la qualification plus bénigne de parti du *mouvement*, croyait se l'être concilié. Il se flattait d'y trouver de jour en jour plus d'appuis; M. Odilon Barrot, surtout, lui inspirait une confiance que rien ne pouvait troubler. Gagner du temps n'était nullement difficile; il suffisait d'envoyer quelque commission rogatoire dans les départements et de demander un supplément d'instruction. Je me préparais à le faire, lorsque je vis arriver chez moi, le 22, le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet. Le conseil, me dit-il, avait entièrement changé d'avis; il lui semblait que ce mauvais pas devait être franchi avant la fin de décembre. C'était le seul moyen de rendre un peu d'activité au com-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

merce du jour de l'an, toujours si important pour la ville de Paris. Les commerçants, qui formaient la plus grande partie de la garde nationale, exprimaient les vœux les plus pressants. On pourrait d'autant mieux compter sur leur fermeté pour réprimer les troubles qui menaçaient la capitale, qu'ils seraient intéressés à ce que rien ne vînt arrêter l'activité de leurs affaires.

Ces raisons me parurent sages, mais le délai était bien court. On voulait que le jugement fût rendu au plus tard la veille de Noël; cela encore était raisonnable, pour ne pas offrir aux rassemblements les renforts que leur apporte toujours l'oisiveté des jours de fête. Alors il fallait que les débats s'ouvrissent au plus tard le 15. Les avocats ne demandaient pas moins de douze ou quinze jours pour se préparer; le rapport de M. de Bastard devait donc être présenté à la cour le 29 novembre. La précipitation qu'il fut obligé de mettre dans son travail en rend encore le mérite plus frappant; il eût été difficile de présenter un ouvrage plus complet, mieux ordonné, plus exact et plus consciencieux.

On se hâtait en même temps de disposer les bâtiments isolés du palais du Luxembourg, séparés par le jardin réservé au président, pour recevoir les prisonniers de Vincennes. Je ne donne ces détails que parce qu'ils peignent la situation et les passions de l'époque. On était exposé à tant de soupçons et d'accusations que, pour les déjouer à l'avance, l'esprit ingénieux et perspicace de M. de Sémonville, grand référendaire de la Chambre, sur lequel tombait le soin de tous les arrangements matériels, avait déployé un luxe de précautions et de mesures de sûreté qui eût été risible en toute autre circonstance. Ainsi, doubles enceintes du côté du jardin, double chemin de ronde, toutes les fenêtres grillées avec des hottes, pour empêcher de voir au dehors; les cheminées grillées intérieurement, les portes ordinaires remplacées par des portes de quatre à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cinq pouces d'épaisseur, toutes garnies en fer et avec de gros verrous, des guichets succédant les uns aux autres, des guérites de sentinelles de tous côtés, même dans les corridors intérieurs, des corps de garde distincts pour la garde nationale et la garde municipale, des abris pour placer au besoin au moins douze cents hommes de la garde nationale, des logements pour un nombreux état-major, un chemin pratiqué entre deux rangs de planches pour conduire les accusés au palais. Et quand tout cela fut fait, on prétendit qu'il existait une communication entre les caves du bâtiment destiné aux détenus et les carrières qui, de ce côté, s'étendent sous une partie de la ville et dont la sortie est placée hors des barrières. Cette communication, disait-on, n'avait été que légèrement fermée avec des planches, et rien ne serait plus aisé que de les renverser. Il fallut, pour rassurer les alarmistes, ordonner une visite à laquelle furent appelées des personnes considérables dont le témoignage ne pouvait être récusé. Elles reconnurent que la prétendue communication n'existait pas. Puis on donna pendant plusieurs jours, à qui en demandait, des permissions pour visiter l'intérieur de cette prison, objet d'une attention si inquiète. Il y eut une affluence de curieux dont on fut bientôt fatigué, mais qu'il fallut supporter jusqu'au jour où la porte dut être définitivement close.

Si tant de précautions étaient prises pour empêcher une évasion, elles avaient aussi l'avantage de garantir la sûreté des prisonniers contre les coups de main auxquels ils pouvaient être exposés; ce danger était plus à prévoir que l'autre. Le choix des officiers préposés à la garde des ex-ministres était de la plus haute importance; il fallait qu'ils inspirassent confiance aux plus ombrageux, et il les fallait assez fermes dans le devoir pour qu'on n'eût à craindre de leur part aucune faiblesse, aucune connivence dans le cas d'une irruption populaire. La garde nationale devait jouer

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le premier rôle; de ce côté, tout dépendait de son commandant général, M. de La Fayette. A ne considérer que ses intentions, exprimées à plusieurs reprises, il eût été impossible de s'en affliger; car, si une résolution paraissait bien arrêtée dans son esprit, c'était celle de ne pas souffrir qu'on mît en péril des existences dont il acceptait d'être le protecteur responsable. Il ne voulait pas la mort des ministres, même prononcée par jugement; à plus forte raison ne pouvait-il vouloir qu'elle fût amenée par les fureurs populaires. On devait seulement se demander s'il saurait prendre les meilleurs moyens pour résister, si ses complaisances habituelles pour le public qui fait les émeutes, jointes à la pesanteur de son âge, lui permettraient de prendre à propos les résolutions vigoureuses que pourraient nécessiter les circonstances.

M. de Sémonville, dont un des mérites particuliers est de prévoir les choses à l'avance, avait été, dès les premiers jours, trouver le ministre de la guerre, le général Gérard, et lui avait fait comprendre la nécessité d'intervenir dans le choix des commandants supérieurs des gardes nationaux et de ne pas l'abandonner à M. de La Fayette. Le général Gérard, après avoir examiné avec M. de Sémonville les qualités qu'il fallait rencontrer dans les hommes auxquels seraient confiées des missions aussi délicates, alla trouver M. de La Fayette et lui laissa le plaisir de feuilleter la liste de son état-major, discutant amicalement les choix qu'il indiquait, puis il finit, d'accord avec M. de Sémonville, par lui faire accepter le colonel Feisthamel comme commandant du Luxembourg, et pour la garde nationale M. Lavocat, tanneur du faubourg Saint-Marceau et lieutenant-colonel de la 12e légion de la garde nationale. Ces choix étaient bons et habiles; M. Feisthamel, officier assez distingué, s'était fait remarquer par quelque action d'éclat durant les Cent-jours. Avant la révolution de Juillet, il servait comme major dans le 5e régiment de la garde

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

royale, en cantonnement à Rouen. En août, à la nouvelle des événements de Paris, il y était accouru et s'était mis à la disposition de M. de La Fayette, qui l'avait placé dans son état-major au rang de colonel. M. Lavocat, élève de l'École militaire de Saint-Cyr, ancien officier de la garde impériale, avait été compromis dans la conspiration du 19 août 1820, et la Chambre des pairs l'avait, à cette époque, condamné à mort par contumace avec le capitaine Nantil et l'avocat Rey, de Grenoble. Réfugié en Espagne, il avait été encore condamné à mort en 1823, par la cour d'assises de Paris. Il eût donc été difficile de soupçonner ces deux hommes de dangereuses complaisances pour les ministres accusés; quoi qu'on pût penser de leur conduite antérieure, on ne pouvait leur refuser d'être l'un et l'autre des hommes d'une grande fermeté, une fois leur parti pris, incapables de se laisser intimider par quelque tumulte que ce fût.

Le rapport de M. de Bastard avait été communiqué d'abord à M. Séguier, à M. de Pontécoulant et à moi, puis aux commissaires de la Chambre des députés, qui ne firent aucune objection sérieuse et déclarèrent que le travail leur semblait complet et tout à fait irréprochable. Ils furent aussi très frappés de la gravité des charges; il échappa à l'un d'eux, à M. Bérenger, de dire, après avoir entendu le passage qui concernait la déposition de M. de Sémonville sur M. de Polignac : « Eh! mon Dieu, il n'y aura pas « moyen de sauver cette tête-là. » Je le priai de réfléchir que cette déposition, comme toutes les autres, ne constatait rien qui, comme crime politique, ne fût surpassé de beaucoup par la signature des ordonnances et le renversement des lois de l'État; revenu de son premier mouvement, il le pensa comme moi. « Mais si ce n'est pas sur l'esprit des juges, me dit-il, qu'il faut redouter l'effet de ces dépositions, c'est sur le public. »

Le point sur lequel nous appelâmes l'attention de MM. les députés commissaires fut celui de la compétence de la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

cour. Nous la reconnaissions aux termes de l'article 56 de la Charte de 1814, c'est-à-dire uniquement sur le fait de trahison, et n'acceptions point la connaissance et le jugement des crimes prévus par les articles 91, 109, 110, 123 et 125 du code pénal, que la Chambre des députés avait invoqués dans son accusation. Nulle contradiction de la part de MM les commissaires de la Chambre, lorsque nous leur donnâmes lecture de cette partie du rapport. J'insiste sur cette remarque, attendu le parti que l'un d'eux a cru devoir prendre ensuite.

Quelques parents des victimes de Juillet, quelques personnes qui avaient à cette époque souffert dans leurs propriétés s'étaient portés parties civiles et réclamaient des indemnités. Des requêtes avaient été déposées au greffe de la cour, et si elles eussent été admises, beaucoup d'autres devaient suivre. Il eût alors fallu entendre les plaidoiries des avocats les plus ardents du barreau; le moins qui pût en arriver eût été de prolonger les débats. Cette prétention des parties civiles nous causa quelque émoi. M. Séguier surtout ne voyait pas comment on pourrait l'écarter. Nous arrivâmes à reconnaitre que la Cour des pairs n'était pas constituée de manière à pouvoir prononcer sur des intérêts civils. L'absence même d'un ministère public, que les commissaires de la Chambre des députés ne pouvaient suppléer sur ce point, lui ôtait les moyens d'éclairer suffisamment les faits sur lesquels les droits prétendus se seraient appuyés. Ajoutez comme raison d'un ordre supérieur et tirée du principe même de sa juridiction, qu'elle ne pouvait être saisie d'une accusation dirigée contre les ministres que par la Chambre des députés, qu'elle n'était pas, comme les juridictions ordinaires, obligée d'admettre toutes les plaintes portées devant elle. Devant la Cour des pairs, les parties civiles se trouvaient écartées par cet axiome si connu, que *le droit d'intervention ne peut être là où le droit d'action n'existe pas.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Comme le rapport provoquait une délibération sur un certain nombre de points, il avait été nécessaire de préparer l'arrêt qui devait intervenir, et la rédaction de ce arrêt, qui fut aussi préalablement communiqué aux commissaires de la Chambre des députés, avait été l'objet des plus grands soins. Elle avait été discutée dans cette réunion préparatoire dont j'ai déjà dit la composition et dans laquelle tout le monde avait fini par tomber d'accord.

Le nombre des pairs présents fut de cent cinquante. M. de Bastard donna lecture de son rapport; il était divisé en trois parties. La première contenait un exposé des faits qui constituaient le chef principal de l'accusation. La seconde était consacrée à une analyse rapide de ce qui concernait les incendies, qu'on voulait y rattacher quoiqu'ils lui fussent totalement étrangers. La troisième appelait l'attention de la cour sur les principes qui devaient présider à la vérification de sa compétence et la mettait en état de juger si les parties civiles qui se présentaient devant elle étaient fondées à demander que leurs droits y fussent discutés et appréciés. Cette lecture terminée, les députés commissaires se retirèrent sans présenter aucune réquisition. Je fis alors à la cour un bref exposé des questions sur lesquelles elle avait à statuer et lui communiquai un projet d'arrêt dans lequel elles étaient résolues. Il fut adopté; il était ainsi rédigé :

« La Cour des pairs,

« Vu la résolution adoptée par la Chambre des députés « le 28 septembre dernier, ladite résolution transmise à la « Chambre des pairs par un message du 30 du même mois;

« Vu l'arrêt de la Cour des pairs du 4 octobre dernier;

« Vu les requêtes d'intervention à fins civiles déposées « dans le cours de l'instruction par Marie-Élisabeth Gottis, « veuve Crussaire, et autres;

« Ouï, en la séance de ce jour, M. le comte de Bastard « en son rapport des examens de pièces et complément

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« d'instruction, auxquels il a été procédé en vertu dudit « arrêt;

« Les commissaires de la Chambre des députés entendus;

« Après qu'il a été donné lecture par le greffier des « ordonnances du 25 juillet insérées au *Moniteur* du 26, « et après en avoir délibéré;

« Vu les articles 55 et 56 de la Charte de 1814, lesquels « sont ainsi conçus : Art. 55. La Chambre des députés a le « droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la « Chambre des pairs, qui seule a le droit de les juger. « Art. 56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de « trahison et de concussion; des lois particulières spécifie- « ront cette nature de délits et en détermineront la pour- « suite;

« Considérant que par la résolution de la Chambre des « députés susdatée, les sieurs de Polignac, de Peyronnet, « de Chantelauze, de Guernon-Ranville, d'Haussez, Capelle « et de Montbel sont accusés et traduits devant la Cour des « pairs pour faits de trahison, comme ayant conseillé et « contresigné lesdites ordonnances du 25 juillet;

« Considérant que, tant à cause de la qualité des per « sonnes que de la nature des faits qui leur sont imputés, « la Cour des pairs est seule compétente pour les juger;

« Considérant aussi que dans le procès porté devant « elle par la résolution de la Chambre des députés, la Cour « des pairs, à raison de la nature de l'action et des formes « dans lesquelles cette action est poursuivie, ne se trouve « pas constituée de manière à statuer sur des intérêts « civils;

« La Cour ordonne que Auguste-Jules-Armand-Marie, « prince de Polignac, ancien ministre des affaires étran- « gères, président du conseil, âgé de cinquante ans, né à « Paris; Pierre-Denis, comte de Peyronnet, ancien ministre « de l'intérieur, âgé de cinquante-deux ans, né à Bordeaux; « Jean-Claude-Balthazar-Victor de Chantelauze, ancien

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« ministre de la justice, âgé de quarante-trois ans, né à « Montbrison; Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, « comte de Guernon-Ranville, ancien ministre de l'instruc- « tion publique, âgé de quarante-trois ans, né à Caen; « d'Haussez, ancien ministre de la marine; Capelle, ancien « ministre des travaux publics, et de Montbel, ancien « ministre des finances, seront pris au corps et traduits « dans la maison du Petit-Luxembourg, que la Cour « désigne pour servir de maison de justice près d'elle, sur « les registres de laquelle maison ils seront écroués par « tout huissier de la Cour sur ce requis;

« Ordonne que la résolution de la Chambre des députés « du 28 septembre dernier sera annexée au présent arrêt, « pour le tout être notifié tant à chacun des accusés détenus « qu'aux accusés absents, mais sans que l'instruction de la « contumace à l'égard de ces derniers puisse retarder le « jugement des détenus;

« Ordonne que les débats s'ouvriront au jour qui sera « ultérieurement indiqué par le président de la Cour, de « laquelle indication il sera donné connaissance au moins « dix jours à l'avance tant à MM. les commissaires de la « Chambre des députés qu'à chacun des accusés présents;

« Déclare que dans lesdits débats ne seront appelés ni « reçus aucun intervenant ou partie civile, tous leurs droits « réservés pour se pourvoir, s'il y a lieu, devant les tribu- « naux ordinaires;

« Ordonne que le présent arrêt sera transmis au garde « des sceaux ministre secrétaire d'État de la justice, pour « qu'il en poursuive l'exécution. »

En vertu du pouvoir que cet arrêt me donnait, le lendemain 30 novembre, je rendis une ordonnance qui fixait au 15 décembre l'ouverture des débats. J'avais vu auparavant les défenseurs des accusés; il m'avait été fort difficile de leur faire accepter un délai aussi court. M. Hennequin surtout, défenseur de M. de Peyronnet, aurait voulu pour

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

se préparer un temps beaucoup plus long. Un jeune avocat de Lyon, M. Sauzet, devait défendre M. de Chantelauze; la réputation qui l'avait précédé non seulement ne s'est pas démentie dans cette occasion, mais s'est beaucoup accrue. M. de Guernon-Ranville avait fait choix d'un avocat de Nîmes nommé Crémieux, nouvellement établi à Paris. Il était juif, homme d'esprit et fort libéral.

On ne publie pas ordinairement les pièces de l'instruction qui précède l'ouverture des débats; il en est seulement donné communication aux accusés, à leurs défenseurs, aux juges, aux jurés et au ministère public. Mais cette communication donnée successivement à cent cinquante juges aurait amené une trop grande perte de temps; cependant il était indispensable qu'ils connussent les interrogatoires que nous avions fait subir aux accusés et les dépositions que nous avions reçues. Je me déterminai donc à les faire imprimer et à en ordonner la distribution, ainsi que celle du rapport de M. de Bastard, aux pairs, aux députés commissaires, aux accusés et à leurs défenseurs.

Pendant les quinze jours qui nous séparaient de l'ouverture des débats, je cherchai à connaître les dispositions de mes collègues de la Chambre des pairs et quelles seraient les condamnations que la cour se résoudrait à prononcer, car l'hypothèse d'un acquittement n'était pas admissible. Il y eut chez moi plusieurs conférences dans lesquelles beaucoup d'avis différents furent débattus; la peine de mort fut de prime abord écartée. Il y avait en faveur de cette détermination un motif péremptoire. Pour établir la compétence de la cour et son droit d'appliquer des peines que le code n'avait pu spécifier, puisqu'il n'avait pas défini le cas qui y donnait lieu, nous avions été obligés d'affirmer, dans le rapport de M. de Bastard, que les actes du procès dont il s'agissait n'étaient pas seulement judiciaires, qu'ils participaient nécessairement du caractère législatif. « Comment, « en effet, pourrait-il en être autrement, avions-nous dit,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« lorsque la même puissance en cette matière règle la pro-
« cédure, qualifie les faits, détermine les peines et, en
« même temps qu'elle statue sur toutes ces choses en prin-
« cipe, en fait aussitôt et presque simultanément l'applica-
« tion, crée la loi et en use à l'instant même pour prononcer
« le jugement? Ainsi le commande la nécessité, qui proroge
« tous les pouvoirs, qui est la plus impérieuse, la plus irré-
« fragable des lois. » Mais cette nécessité pourrait-elle jamais fournir une excuse à ceux qui avaient entre les mains une telle accumulation de pouvoirs, s'ils se permettaient d'en outrer l'usage? Ils ne pouvaient prendre sur eux, par exemple, de créer une peine de mort, quand cette peine venait d'être si hautement réprouvée dans la Chambre des députés, quand on avait demandé de tant de côtés qu'elle fût effacée de presque toutes les pages du code. Pourquoi verser le sang, alors que la société pouvait être plus dignement vengée?

Il n'y a jamais eu d'occasion où il fût plus commandé de braver les fureurs populaires; la Chambre des pairs n'a point hésité sur ce devoir; sa ferme volonté de l'accomplir n'a même pas été douteuse un seul moment. La peine de mort écartée, viennent, dans le code, celles des travaux forcés, de la déportation, de la reclusion, du bannissement. Les travaux forcés ont un tel caractère d'infamie que jamais on n'a pu penser à en faire l'application à des condamnés pour délits politiques. Les ex-ministres auraient été fondés à y voir un raffinement de cruauté à demander plutôt la mort. Il ne fallait donc pas s'y arrêter. La déportation et le bannissement peuvent être considérés avec juste raison comme applicables aux crimes politiques; mais le bannissement eût semblé d'une indulgence qui équivalait presque à l'impunité. Tel eût été le cas pour le principal coupable, pour M. de Polignac; marié en Angleterre, y possédant une grande fortune, il aurait pu aller en jouir paisiblement. La déportation était infiniment plus rigoureuse que le bannis-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sement, puisqu'elle condamne celui qui la subit à demeurer dans le lieu où il est transporté. Cette peine eût été indiquée, n'était la conviction établie dans tous les esprits que, à peine arrivés dans le lieu de déportation, les ministres trouveraient le moyen d'en sortir; que quelque bâtiment anglais, expédié par Charles X, viendrait les en tirer, et qu'en fait ce ne serait bientôt plus pour eux qu'un bannissement. La détention était donc la seule peine pouvant remplacer, dans le cas présent, soit le bannissement, soit la déportation, et s'il s'agissait de la déportation, peine perpétuelle, la détention devait l'être aussi. Mais alors c'était une peine nouvelle; elle n'existait pas dans le code, qui n'admet les emprisonnements que pour un temps déterminé.

Je résume ici de longues délibérations qui eurent lieu chez moi pendant plusieurs séances; notre embarras était grand. Il ne fallait pas braver l'opinion publique, si on ne voulait pas fournir des armes aux agitations, si on ne voulait pas augmenter les dangers qui menaçaient les accusés. L'emprisonnement à perpétuité était la condamnation à laquelle tous les collègues présents s'arrêtèrent pour les accusés qui seraient considérés comme ayant encouru le maximum de la peine. Un peu d'hésitation restait toujours dans l'esprit de quelques personnes, notamment dans celui de M. Portalis. Il lui répugnait beaucoup d'adopter une peine qui ne se trouvait pas dans le code. On surmonta cette répugnance en lui représentant qu'il serait possible d'exprimer, dans le considérant, que la peine de la déportation était celle que la cour avait réellement en vue, à laquelle elle se serait arrêtée si son exécution eût été possible; qu'en prononçant l'emprisonnement perpétuel elle avait seulement adopté en droit l'équivalent qui, dans l'usage, existait en fait. L'emprisonnement substitué à la déportation devait avoir les mêmes conséquences dans l'arrêt. M. Lainé s'y opposait, il ne voulait pas surtout

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'il fût fait mention de la mort civile ; c'était précisément la conséquence à laquelle tenaient le plus les personnes qui regardaient comme nécessaire de frapper l'esprit public par l'emploi des mots les plus sévères, les plus durs en apparence ; dans la réalité, elle n'entraînait pour les accusés aucune suite trop fâcheuse, car qui pouvait penser que la femme de M. de Polignac, par exemple, crût jamais son mariage dissous, même pour les effets civils ; que sa femme et ses enfants, s'il venait un jour à sortir de prison, refusassent de lui rendre la propriété des biens dont sa mort civile les aurait mis en possession ?

Le gouvernement était, non sans raison, préoccupé du transfèrement des prisonniers de Vincennes au Luxembourg. Quel serait le moment le plus favorable pour cette opération ? Comment composerait-on l'escorte ? Quelle route prendrait-on ? Vers le 6 décembre, le maréchal Soult, ministre de la guerre, et M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, me proposèrent une conférence qui eut lieu au Luxembourg. M. de Sémonville y assista avec un ou deux autres pairs. Je n'ai jamais pensé que ce transfèrement dût être aussi dangereux qu'on le supposait ; je l'avais plusieurs fois dit au Roi. L'agression eût été trop brutale, la faction se serait par trop mise dans son tort. Il était plus vraisemblable que, s'il devait y avoir une attaque, elle se produirait dans les heures qui précéderaient le jugement, afin d'intimider les juges, plus probablement encore quand le jugement serait rendu. Mon avis était qu'il fallait prendre les précautions nécessaires sans apparat. Ainsi M. de La Fayette avait proposé d'amener les accusés à midi, en traversant le faubourg Saint-Antoine et arrivant directement au Luxembourg par les quartiers les plus populeux ; il se faisait fort du succès, se portait garant qu'il n'y aurait aucune violence. Cela me parut une bravade inutile ; choisir le milieu de la nuit me paraissait témoigner une timidité et une méfiance de ses forces tout à fait fâcheuses.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pourquoi ne pas partir au point du jour? On donnerait, dans les dernières heures de la nuit, les ordres nécessaires aux détachements de la garde nationale et des troupes de ligne; quant à l'escorte, comme elle se composerait de cavalerie et que les mouvements de cette arme sont fort rapides, il suffirait de faire partir pour Vincennes, à cinq heures du matin, un détachement de la garde nationale à cheval, sur laquelle on pouvait compter. Un escadron de chasseurs arriverait en même temps d'un autre côté; on avait pour cela à sa disposition le régiment des chasseurs d'Orléans. L'escorte se trouverait ainsi formée de manière que les prisonniers pussent partir de Vincennes à sept heures du matin et arriver à huit heures au Luxembourg.

Quelle route suivrait-on? Il y en avait deux qui se présentaient naturellement : arriver jusqu'à la barrière du Trône, prendre à gauche les boulevards extérieurs, venir ainsi gagner par Bercy le pont d'Austerlitz et arriver à l'extrémité du jardin du Luxembourg, toujours par les boulevards extérieurs, ou arriver jusqu'à la barrière du Trône, suivre la longue et large rue du Faubourg-Saint-Antoine jusqu'à la gare de l'Arsenal, le long de laquelle on atteindrait le pont d'Austerlitz et ensuite le Luxembourg soit par les boulevards extérieurs, soit par les rues assez isolées qui traversent le faubourg Saint-Marceau. J'indiquai un troisième itinéraire auquel on n'avait pas pensé. On sortirait du château de Vincennes par la porte du bois qu'on traverserait jusqu'à Charenton, dont on passerait le pont, puis on irait joindre le nouveau pont sur la Seine qui débouche dans la plaine d'Ivry, d'où on viendrait tomber sur les boulevards extérieurs, à peu de distance de la partie qui touche l'extrémité du jardin du Luxembourg, par lequel il serait toujours convenable d'entrer. Il était presque impossible qu'en passant par cette route on fît aucune fâcheuse rencontre; mais je conseillai de la réserver pour le retour, car il faudrait, suivant toutes les appa-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rences, ramener après le jugement les prisonniers à Vincennes. Ce serait alors que se présenteraient, avec les plus grands dangers, les véritables difficultés.

Le premier itinéraire fut adopté; le jour du transport, on attellerait les voitures, amenées à l'avance, avec six chevaux du régiment d'artillerie caserné dans le château, conduits par des artilleurs, gens fort adroits et déterminés. M. de Montalivet se chargea de surveiller ces divers arrangements et annonça qu'il accompagnerait le détachement de la garde nationale à cheval, dont les hommes seraient par ses soins choisis entre ceux sur lesquels on pouvait le mieux compter. Le général Carbonnel, chef de l'état-major de la garde nationale, devait commander toute l'escorte.

La translation eut lieu le 10 novembre. MM. de Polignac, de Peyronnet, de Guernon-Ranville étaient à huit heures du matin rendus dans la prison préparée au Luxembourg. M. de Chantelauze, dont la santé était fort ébranlée, se trouva plus souffrant au moment du départ de ses collègues. Dès qu'il fut remis, le général Daumesnil n'hésita pas à le prendre dans son cabriolet et le conduisit sans fâcheux incident jusqu'au Luxembourg. Depuis quatre jours la garde nationale et la garde municipale étaient venues occuper tous les postes qui leur étaient destinés. On avait jugé à propos de leur faire prendre à l'avance l'habitude de ce service; il était bon, d'ailleurs, d'y accoutumer les regards du public, et c'était aussi une manière de moins appeler son attention sur le jour où les prisonniers arriveraient. On remit entre les mains de M. de La Fayette le commandement des troupes de ligne qui devaient concourir à la garde des prisonniers et du palais où la cour allait tenir ses séances. Le général Fabvier, commandant de la place, avait ordre de se concerter avec le général Carbonnel, chef de l'état-major de la garde nationale, pour tout ce qui pourrait intéresser le maintien de la tranquillité publique. Un ordre du jour du général La

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Fayette avait enjoint jusqu'à nouvel ordre et à partir du 14, à tous les aides-majors, généraux, colonels, officiers supérieurs de l'état-major ou de légions, à tous les citoyens composant la garde nationale de Paris et de la banlieue, de ne quitter sous aucun prétexte leur uniforme. Il avait annoncé l'intention de s'établir au Luxembourg pendant toute la durée du procès. Il y venait tous les matins et s'y tenait pendant la durée des audiences; chaque jour depuis le 5 décembre, une nouvelle légion de la garde nationale était appelée à faire le service du palais et de la prison; les légions s'y rendaient suivant l'ordre de leurs numéros.

Le mercredi 15 décembre, l'audience fut ouverte à dix heures. La cour, avant d'entrer dans la salle des séances publiques, se réunissait toujours en chambre du conseil. Il me sembla convenable de remettre sous les yeux de MM. les pairs les usages auxquels ils s'étaient conformés et les devoirs qu'ils s'étaient imposés dans les grands procès qu'ils avaient jugés quelques années avant. Je relus le discours que M. le chancelier Dambray leur avait fait entendre en pareille circonstance; il était fort bien conçu; c'était une autorité, et cette autorité devait augmenter la mienne dans une occasion si solennelle.

La séance publique s'ouvrit suivant les formes accoutumées. Les accusés furent introduits, leurs défenseurs prirent place au-dessous d'eux, les commissaires de la Chambre des députés montèrent sur l'estrade qui leur était réservée. L'appel nominal de tous les pairs présents eut lieu alors; on constata que leur nombre s'élevait à cent soixante-trois. Vingt-neuf avaient manqué à cet appel; leur absence était justifiée par des motifs très valables, tirés soit de l'état de leur santé, soit de fonctions exercées hors de France, soit de leur parenté avec les accusés, soit de fonctions incompatibles avec celles de juge; pour trois d'entre eux : MM. de Sémonville, de Glandevès et de Chabrol, parce qu'ils avaient été entendus comme témoins. Cette

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

formalité remplie, les quatre accusés répondirent successivement aux demandes que je leur adressai. Ils eurent soin de renouveler toutes les réserves de droit contenues dans leur précédent interrogatoire, sur la compétence de la cour. Je rappelai alors aux défenseurs les obligations que leur imposait l'article 311 du Code d'instruction criminelle, puis le greffier donna lecture de la résolution de la Chambre des députés du 28 septembre précédent et de l'arrêt de la cour du 29 novembre. Cette lecture terminée, je donnai la parole aux députés commissaires.

M. Bérenger exposa en peu de mots et d'une manière fort convenable les motifs de l'accusation. On ne put s'empêcher de remarquer l'énergie avec laquelle il s'exprima sur l'indépendance et la liberté qui devaient être assurées à la cour dans l'exercice des fonctions qu'elle allait remplir. « S'il était possible de supposer qu'elle fût exposée à « une apparence même légère d'oppression, la décision, « dit-il, ne serait plus un jugement; la France, l'Europe, « la postérité lui en contesteraient le caractère. » Ce discours terminé, le greffier donna lecture de la liste des témoins appelés tant à la demande des commissaires de la Chambre des députés qu'à celle des accusés. Les témoins présents se retirèrent alors dans la salle qui leur était destinée, et je commençai les interrogatoires par celui de M. de Polignac.

Mes questions portèrent nécessairement sur les faits, les circonstances déjà connus. Tous les pairs avaient entre les mains les précédentes instructions, que le public aussi connaissait parfaitement. Il ne sortit rien de nouveau de ces interrogatoires; mêmes constatations, mêmes dénégations, même système de défense. De la part de M. de Polignac, une incroyable inhabileté à saisir les occasions qui lui étaient offertes de représenter sa cause sous un jour plus favorable. Je sus, le lendemain, que M. de Martignac n'avait pu s'empêcher d'en témoigner son étonnement et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

son chagrin. M. de Peyronnet ne répondit pas mieux sur l'accusation principale : il écarta assez adroitement les reproches qui lui étaient personnellement adressés relativement aux moyens dont il avait usé pour agir sur les élections. Il adjura les pairs qui avaient été à cette époque présidents de collèges électoraux de déclarer comment il avait répondu à ceux qui l'avaient alors interrogé sur la direction qu'il entendait donner aux élections. Je lui demandai de s'expliquer sur les hautes influences qui avaient pu entraîner ses décisions. « Le système qui a pré-« valu, lui dis-je, n'était pas le vôtre. Je suis donc fondé à « vous demander si votre respect pour des opinions, pour « des volontés qui auraient réduit votre raison au silence, « n'aurait pas influé puissamment sur la détermination à « laquelle vous avez cédé. — Je suis, répondit-il, profon-« dément touché, monsieur le président, des sentiments « qui vous ont porté à m'adresser cette question; je rends « la cour juge du sentiment qui me porte à refuser d'y « répondre. »

Les interrogatoires de MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville n'offrirent rien de remarquable; tout ce qu'on pouvait en conclure, c'est que M. de Chantelauze avait contribué plus activement que M. de Guernon-Ranville à la rédaction des ordonnances. Une dernière question adressée à M. de Peyronnet, lorsque les quatre interrogatoires généraux furent terminés, ne laissait aucun doute que son intention était, sans l'articuler formellement, de faire comprendre que, depuis le lundi 25 juillet, toute l'action du gouvernement était tombée entre les mains de M. de Polignac, que lui seul en devait être responsable.

Les interrogatoires terminés, je demandai aux commissaires de la Chambre des députés s'ils avaient des questions à adresser aux accusés. M. Persil prit la parole; il revint, avec une âpreté qui fut d'un mauvais effet, sur quelques points que j'avais déjà touchés et sur lesquels il n'obtint

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aucun renseignement nouveau. J'interrogeai encore à cette séance les deux premiers témoins appelés sur la demande des commissaires : MM. de Chabrol et Courvoisier. Le premier n'ajouta rien à ce qu'il avait dit dans son précédent interrogatoire et s'appliqua surtout à bien démontrer qu'il était resté absolument étranger à tout ce qui s'était fait depuis sa sortie du ministère. M. Courvoisier s'expliqua dans le même sens; il donna quelques détails sur les fluctuations qui avaient eu lieu dans les délibérations, dans les résolutions du conseil, pendant qu'il en faisait partie, s'appliqua surtout à justifier les opinions et les sentiments de M. de Guernon-Ranville. Il raconta que, revenant habituellement de Saint-Cloud avec M. de Polignac, il l'avait toujours trouvé très décidé à respecter la Charte et fort disposé à repousser tout ce qui pourrait y porter atteinte; « mais le lendemain il hésitait, et sa ferme résolution de « la veille paraissait avoir rencontré des obstacles qu'il ne « pouvait vaincre ».

En sortant de cette séance, je me trouvai soulagé d'un grand poids. L'interrogatoire des ministres était terminé; c'était la partie la plus délicate du rôle si difficile que j'avais à remplir. L'audience s'était passée de la manière la plus décente; le silence avait été complet, religieux; l'attitude du public n'avait pas mérité le moindre reproche. Les abords du palais avaient été complètement libres; il n'y avait eu aucun rassemblement; la ville paraissait calme, la situation bien meilleure qu'on ne s'y était attendu.

Le lendemain jeudi 16, j'entendis vingt-six témoins; il fut surtout question des combats qui avaient eu lieu dans les différents quartiers de Paris. M. Billot, procureur du Roi à cette époque, se fit remarquer par la fermeté avec laquelle il prit sur lui les ordres qui avaient été donnés le 27 juillet pour l'arrestation de quarante-cinq journalistes. Le général Gérard raconta la démarche inutile qu'il

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait faite le mercredi 28, avec trois autres députés, auprès du maréchal Marmont. Ils voulaient obtenir la cessation des hostilités; il raconta le refus fait par M. de Polignac de le recevoir, ainsi que ses collègues. Son témoignage fut sans nulle amertume; on voyait qu'il eût voulu pouvoir atténuer plutôt qu'aggraver l'accusation.

A l'audience du vendredi 17 décembre, un des cent soixante-trois pairs appelés manqua, le comte Soulès; il était tombé dangereusement malade; l'audition des témoins fut plus importante que la veille. Elle donna lieu plusieurs fois à une controverse fort animée entre les témoins, les accusés, leurs défenseurs et les commissaires de la Chambre des députés.

M. Laffitte et le général Lobau racontèrent, comme le général Gérard, leur démarche du mercredi à l'état-major des Tuileries et son inutilité. Ils reconnurent que le maréchal Marmont avait témoigné un vif regret de ce qui se passait, qu'il désirait ardemment la fin des malheurs auxquels il était forcé de contribuer. Ses deux aides de camp ne négligèrent rien pour confirmer ces impressions, en rapportant les démarches faites par leur chef auprès de Charles X dans la journée du mercredi et la matinée du jeudi, les nombreux messages envoyés par lui; tout ce qu'ils disaient à sa décharge retombait à la charge de M. de Polignac; il y eut surtout un point très fâcheux sur lequel il resta fort compromis, celui de la confection de la liste d'arrestations qu'on avait fait signer dans la journée du mercredi au maréchal et dont l'exécution ne fut suspendue que sur l'ordre formel de celui-ci, après la visite des députés. M. Arago, membre de l'Institut, s'était aussi trouvé à l'état-major à ce moment. La manière dont il raconta ce qu'il y avait vu et entendu faisait porter sur M. de Polignac sinon la totalité, du moins la plus grande part de la responsabilité dans les événements. Enfin M. de Sémonville, qui avait plus que personne contribué à décider

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le départ des ministres pour Saint-Cloud, où il était arrivé en même temps qu'eux, ajouta sur cette scène et sur toutes celles dont il avait été témoin, avant et après, des détails qui donnaient à M. de Polignac la plus grande part dans la résistance opposée à toutes les démarches qui pouvaient mettre un terme aux calamités qu'avaient entraînées les ordonnances. Il termina son récit de manière à mettre en relief la volonté de Charles X dominant celle de M. de Polignac comme celle des autres ministres. Sur le conseil et avec l'aide de M. de Martignac, M. de Polignac, qui sentait toute l'importance de cette déposition, avait préparé une réponse qu'il eut l'air d'improviser et qu'il termina par quelques paroles nobles et touchantes. Ces paroles produisirent sur cette assemblée généreuse l'effet que produisent toujours, en pareil cas, celles d'un homme placé dans une situation dangereuse et cruelle. Il courut sur les bancs un murmure approbateur. Cette très fugitive expression d'un sentiment fort difficile à contenir n'en fut pas moins exploitée avec habileté par ceux qui étaient aux aguets de tout ce qui pouvait faire suspecter la bonne foi d'une cour aussi évidemment prévenue, suivant eux, en faveur du plus odieux des accusés. Une observation attentive m'a convaincu que c'est à partir de ce moment que leur travail a été spécialement dirigé sur ce point, que le sacrifice de M. de Polignac était nécessaire. Ils trouvaient un grand écho dans la population, conservant le souvenir implacable des combats, des morts, des blessés, dont le sang criait vengeance. C'était M. de Polignac qui avait provoqué la guerre civile; c'était son obstination qui avait arrêté ceux qui avaient voulu la faire cesser.

Je m'étais décidé à habiter le Luxembourg pendant la durée du procès; souvent, dans ces jours qui jamais ne s'effaceront de ma mémoire, j'ai vu arriver chez moi, dès le point du jour, des officiers de la garde nationale; ils avaient fait le service de la nuit et gardaient la forte

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

impression des conversations du corps de garde. Plusieurs, en bon nombre même, sortaient des rangs les plus élevés de la société; tous venaient m'avertir des dangers auxquels la Chambre des pairs ne pouvait échapper si elle ne se résignait pas à sacrifier M. de Polignac. Jamais, me disaient-ils, la garde nationale ne s'engagera contre le peuple pour défendre la vie d'un tel homme; la passion populaire déchaînée épargnera-t-elle les juges? Je repoussais ces conseils, comme mon devoir et mon honneur le commandaient; mais je ne pouvais méconnaître le danger que de tels sentiments, répandus dans la bourgeoisie, pouvaient faire courir à l'ordre public. Ces craintes avaient largement pénétré dans le conseil des ministres; plusieurs d'entre eux étaient arrivés à croire qu'il serait sage de sacrifier M. de Polignac. Les ministres étrangers eux-mêmes avaient accepté cette idée, et j'ai la certitude que plusieurs des plus considérables se transportèrent pendant le cours des débats chez le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, et le prièrent instamment d'appeler l'attention de son gouvernement sur le danger qui pouvait résulter d'une trop grande obstination à sauver une vie contre laquelle tant de haines étaient soulevées. Fallait-il donc courir les risques d'une nouvelle révolution dans Paris, dont l'Europe entière ressentirait le contre-coup? MM. les ambassadeurs, en faisant cette démarche, n'avaient pas compris qu'ils invoquaient l'action du gouvernement là où elle ne pouvait rien, sur une question soumise à une cour composée d'hommes que leur honneur, je dirai même celui de la France, plaçaient dans une sphère supérieure à toute considération comme à toute crainte personnelle. Je n'ai jamais connu, je le dis avec orgueil pour mon pays, une grande assemblée qui ait été à ce point dominée par le sentiment du devoir et qui, sans trouble, sans défaillance, ait marché d'un pas aussi ferme dans la ligne que sa conscience lui indiquait. Il est aussi une jus-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tice que j'ai toujours rendue au Roi et à sa famille; l'hésitation qui avait pénétré dans le conseil ne s'étendit jamais jusqu'à Louis-Philippe ni jusqu'aux siens; ils ont toujours gardé l'attitude généreuse qu'ils avaient le premier jour.

C'était une chose assez remarquable que le grand changement qui s'était opéré, durant les trois dernières semaines, dans la manière dont l'issue du procès des ministres de Charles X était envisagée en Angleterre. Les correspondances anglaises dans le courant du mois de novembre déclaraient qu'on jugerait de l'esprit véritable de la France, des progrès qu'elle avait faits en civilisation et de la confiance qu'elle avait en son bon droit et en ses forces par la sentence qui serait rendue. Si le sang était versé, il faudrait prodigieusement rabattre de l'opinion qu'on avait d'elle et qui était méritée par la modération des vainqueurs du mois de juillet. Ces mêmes correspondances, au mois de décembre, avaient beaucoup modifié les idées généreuses professées avec tant d'assurance. Il fallait voir, il fallait examiner; un grand exemple, mais *sur un seul,* pouvait être nécessaire. Avait-on le droit de le refuser? En fallait-il courir le risque? C'était matière à beaucoup de réflexions. On voit que M. de Polignac était sacrifié de tous les côtés. J'ai quelquefois pensé que les Anglais, en se rappelant leur propre histoire, aimaient mieux que la France n'eût pas dans la sienne une page qui lui ferait un honneur auquel l'Angleterre ne pouvait prétendre. Dans quel pays les jugements politiques ont-ils été plus sévères et parfois plus iniquement cruels que sur cette terre où sans cesse on affiche les idées les plus philanthropiques?

A l'audience du samedi 18 décembre, M. Persil, l'un des commissaires de la Chambre des députés, prit la parole. Il développa l'accusation dans un long discours divisé en trois parties. La première contenait un exposé général des faits; il remonta assez inutilement jusqu'à la restauration de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

1814 et arriva, à travers un récit mal ordonné, à la résolution de la Chambre des députés. Dans la seconde partie, il traita des objections qu'on pouvait opposer à cette résolution, ou autrement dit des questions préjudicielles, et se donna dans cette discussion un tort tout à fait inutile. Il avait eu avant la cour la communication confidentielle du rapport de M. de Bastard. Il n'avait élevé aucune objection contre le système suivant lequel la Cour des pairs ne devait trouver les bases de sa compétence que dans les articles de la Charte de 1814, et nullement dans les articles du Code que la Chambre des députés avait invoqués. On pouvait donc croire que c'était chose convenue entre la commission de la Chambre des pairs et les députés commissaires. Ce fut avec une surprise générale qu'on vit M. Persil combattre un système qu'il avait paru accepter; mais les plus étonnés encore furent ses deux collègues; il ne leur avait pas communiqué son travail, et ils étaient loin de s'attendre à cette incartade; ils ne dissimulaient pas leur mécontentement. Sa discussion sur ce point était sans valeur comme sans talent. Dans la troisième partie étaient réunies toutes les preuves de l'accusation. Tout cela fut exprimé avec une âpreté qui blessa la meilleure partie de l'auditoire, surtout les juges auxquels il appartenait de prononcer. Il est vrai qu'il s'adressait moins à eux qu'au public, dont il voulait flatter les passions. Dans les circonstances présentes, cela était à la fois inconvenant et coupable; ni son esprit ni son talent n'étaient à la hauteur du rôle politique dont il était chargé. Dans sa maladroite ardeur, il donna un petit avantage à M. de Peyronnet, contre lequel il avança un fait de très peu d'importance que celui-ci avait déjà formellement dénié et dont il établit la fausseté de la manière la plus irrécusable.

Après ce discours, les plaidoiries commencèrent; M. de Martignac prit le premier la parole pour défendre M. de Polignac. Un pareil discours ne s'analyse pas; tout se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tient, tout s'enchaîne avec une parfaite logique; l'exorde, l'ordre dans lequel les idées sont présentées, le tact avec lequel les arguments sont choisis, laissant dans l'ombre avec une habileté consommée ce qui peut nuire, mettant en pleine lumière tout ce qui peut servir, tout cela est complet, admirable. On l'écoute à peine depuis quelques instants, et déjà on est sous le charme de cette voix pleine, harmonieuse, de ce style simple et élégant; à mesure que la discussion se développe, la pensée s'élève, et on arrive enfin à la plus éloquente, à la plus émouvante des péroraisons. Je n'oublierai jamais l'impression qu'il produisit sur l'assemblée lorsqu'il prononça ces paroles : « Le sang « que vous verseriez aujourd'hui au nom de la sûreté « publique, pensez-vous qu'il serait le dernier? En poli- « tique, comme en religion, le martyre produit le fana- « tisme, et le fanatisme produit à son tour le martyre. « Sans doute ses efforts seraient vains, et des tentatives « insensées viendraient se briser contre une force et une « volonté invincibles: mais n'est-ce rien que d'avoir à « punir sans cesse, à soutenir les rigueurs par des rigueurs « nouvelles? N'est-ce rien que d'accoutumer les yeux à « l'appareil du supplice et le cœur aux tourments des vic- « times, aux gémissements des familles? Tels seraient les « inévitables résultats d'un arrêt de mort. Le coup que « vous frapperiez ouvrirait un abîme, et *ces quatre têtes ne « le combleraient pas.* » Le ton dont il prononça ces derniers mots et le geste dont il les accompagna sans nulle affectation causèrent une de ces émotions d'autant plus profondes qu'elles sont inattendues. Ce plaidoyer honorait doublement M. de Martignac; c'était un acte de courage et de généreux dévouement; c'était un des plus beaux modèles de l'éloquence politique et judiciaire.

L'audience du 18 fut levée, comme les précédentes, sans que rien pût faire supposer que le calme dont on jouissait dût être bientôt troublé; cependant, le soir même,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la plus étrange révélation de ce qui se préparait fut faite chez M. Laffitte, président du conseil. Un certain nombre de députés s'y trouvaient réunis; ils étaient parmi ceux qui avaient le plus à cœur de soutenir le gouvernement et de lui donner les moyens de maintenir le bon ordre. On raisonnait sur la situation, sur les mauvais bruits qui circulaient, sur les précautions qu'il convenait de prendre, lorsque M. Odilon Barrot, préfet de la Seine, dit qu'il ne fallait pas se faire d'illusions, qu'une attaque non seulement contre la Chambre des pairs, mais contre le gouvernement et même contre la personne du Roi, était préparée, qu'elle aurait lieu très probablement le lundi suivant, que les chefs qui dirigeaient le mouvement avaient à leurs ordres plus de dix mille hommes capables de tout. Le chef des Amis de la patrie et les *ventes* établies dans la capitale en devaient fournir douze ou quinze cents; le général Dubourg et le général Lacroix, de deux à trois mille (on savait que ce dernier, sous prétexte d'aller au secours de la Belgique ou de marcher sur l'Espagne, tenait un bureau d'enrôlement); le reste serait fourni par cette partie de la population qui, dans une grande ville, est toujours prête à prendre part à tous les désordres. On demanda alors à M. Barrot depuis quand il avait ces renseignements. Depuis deux fois vingt-quatre heures, dit-il. On demanda à M. le président du conseil ce qu'il savait de ce complot; il répondit qu'il en entendait parler pour la première fois.

Ainsi M. le préfet de la Seine, instruit depuis deux jours, avait gardé le cas secret et n'avait pas jugé à propos d'en donner le moindre avis au gouvernement! Une telle conduite avait lieu de causer plus que de l'étonnement; elle lui attira de la part des personnes qui jusque-là avaient été ses amis de très vifs reproches, mais rien ne put altérer son calme imperturbable. M. le président du conseil dit qu'on allait donner des ordres, que le gouvernement pourvoirait à tout, et qu'on pouvait être tranquille. M. Barrot

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait indiqué un étrange moyen de calmer, de désarmer l'émeute qui se préparait. Il suffisait que la Chambre des députés votât immédiatement une loi d'élections conforme aux vœux des Amis de la liberté. C'était montrer plus que de raison à quel point l'agitation populaire était factice, à quel point elle dépendait de quelques chefs que M. le préfet de la Seine connaissait sans doute. La réunion se sépara fort inquiète des révélations de M. Odilon Barrot; je ne fus pas du nombre de ceux qui furent informés et n'ai rien su avant l'issue de la crise.

L'audience du lendemain dimanche 19 s'ouvrit par la défense de M. de Peyronnet. Il donna lui-même lecture d'un discours. Son but, disait-il, n'était pas de discuter l'accusation qui pesait sur lui, mais de dissiper les préventions qu'il avait lieu de redouter; pour cela il voulait faire l'histoire de sa vie, soit publique, soit privée, afin de réclamer l'indulgence et la justice qu'il croyait lui être dues. Il désirait expliquer enfin comment ses sentiments politiques n'étaient en aucune façon et n'avaient point été jusqu'au dernier moment ceux que devaient faire supposer les actes auxquels il avait eu le malheur de concourir et dont il déplorait plus que personne les funestes conséquences. Il fut écouté avec attention, je dirai même avec l'intérêt que ne peut manquer d'inspirer un accusé qui s'efforce de se concilier la faveur de ceux qui doivent le juger. Après lui, son défenseur, M. Hennequin, discuta toutes les questions de droit de la cause, puis les faits sur lesquels reposait l'accusation (il chercha à en démontrer le peu de fondement), et enfin les témoignages entendus. On peut remarquer le soin qu'il mit à représenter son client comme opposé jusqu'à la fin, ainsi que M. de Guernon-Ranville, au système qui avait prévalu dans le conseil. Ainsi, toujours même séparation dans les situations adoptées, avouées par les quatre accusés. Le discours de M. Hennequin, plein de répétitions, d'une fatigante longueur, ne répondit pas à

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'attente que sa réputation avait fait concevoir. On a prétendu qu'il avait été gêné parce que M. de Martignac avait exprimé la plus grande partie de ce qu'il comptait dire, que ses facultés avaient été paralysées.

Après M. Hennequin vint le défenseur de M. de Chantelauze, M. Sauzet; il parla d'abondance jusqu'à la fin de la séance et fut obligé de demander à la cour la permission de remettre au lendemain ce qui lui restait à dire. Jeune, plein de verve et d'imagination, doué d'une prodigieuse facilité d'élocution, il captiva et charma plusieurs fois l'auditoire, parcourut le cercle d'idées le plus étendu, s'éleva aux plus hautes considérations politiques sur les droits des nations, sur les nécessités des gouvernements, sur les terribles conflits qui s'élèvent quelquefois entre ces droits et ces nécessités, sur la ligne indécise qui les sépare, en sorte que les plus habiles comme les plus sages peuvent s'égarer. Il fit accepter par un auditoire bien susceptible des paroles bien hardies, grâce à l'impétuosité d'un talent qui semblait puiser dans sa bonne foi et ses profondes convictions la meilleure partie de ses forces. Au sujet de l'article 14 de la Charte et de l'usage que les ministres de Charles X avaient cru pouvoir en faire, il s'écria : « Rien, « messieurs, n'est dangereux comme de mettre à nu la « faiblesse des sociétés humaines; il le faut pourtant : il « faut vous apprendre qu'il n'est point de charte sans « article 14; que, quand il n'y est pas, la nécessité peut « forcer un jour à l'y mettre. Il faut toujours un pouvoir « prédominant qui, dans le choc des opinions contraires, « imprime la direction et vienne au secours de l'état social, « dans les crises qu'il est condamné à subir. Cette vérité « de l'histoire s'appellera ostracisme, dictature, lit de jus- « tice, et chez vous régime des ordonnances. » Ailleurs, il avait parlé de la dynastie déchue, en ces termes : « Qu'y « a-t-il d'étonnant qu'un prince nourri près du trône, « n'ayant vu qu'avec effroi les premiers symptômes de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« notre révolution, dont l'imagination est toujours frappée « de la sanglante catastrophe de son frère, qu'y a-t-il « d'étonnant qu'un tel prince, aigri par les souvenirs de la « Révolution et les chagrins de l'exil, ait cru le bonheur « de son peuple intéressé au maintien de sa prérogative? « Ce fut une erreur, cette expression douce doit m'être « pardonnée. Je sais que l'exil a son inviolabilité, et cet « éloge de la dynastie tombée peut m'être permis, car c'est « le premier qui sort de ma bouche. » Ces deux citations sont suffisantes pour donner une idée de la hauteur à laquelle s'éleva M. Sauzet et de l'effet qu'il dut produire. Peut-être ce discours ne pouvait-il pas avoir de grands effets sur la calme raison des juges; jeté dans le public, il en devait produire un considérable. Malheureusement, il fut mal recueilli; M. Sauzet n'a pas pris la peine de l'écrire; ceux qui ne l'ont pas entendu ne l'ont pas apprécié à sa valeur.

On put, en sortant de cette audience, remarquer pour la première fois, autour du palais et dans les rues adjacentes, des groupes dont la composition n'avait rien de rassurant. On sut même qu'il s'y était tenu des propos très violents; c'était donc un avertissement d'augmenter et de fortifier pour le lendemain les mesures de précaution.

Le lendemain 20, les pairs se rendant à la séance remarquèrent sur leur passage, aux approches du Luxembourg, une affluence encore plus considérable que la veille. Les premières heures de l'audience furent consacrées à entendre la seconde partie du plaidoyer de M. Sauzet. Elle fut longue encore; il sut donner à sa péroraison, qui sous quelques rapports n'était que la paraphrase de celle de M. de Martignac, un éclat qui lui fut particulier. Il était difficile de faire sur la grande scène politique une plus brillante apparition, et M. Sauzet paraissait destiné à parcourir la plus brillante carrière, soit qu'il prît place au milieu du barreau de la capitale, soit qu'il fût porté à la Chambre des députés.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

La cour entendit après lui le défenseur de M. de Guernon-Ranville, M. Crémieux. Il faut convenir qu'arrivant le quatrième, après l'effet produit par les plaidoiries précédentes, sa tâche devenait extrêmement difficile. On a prétendu, mais je n'ai à cet égard aucune notion certaine, que peu d'instants avant qu'il parlât, M. de Guernon-Ranville lui fit connaître sa volonté de renoncer à une partie du plan de défense qui avait été convenu entre eux. Dans le plan concerté d'abord, sa cause se trouvait séparée d'une façon très notable de celle de ses collègues, ou du moins de celle de M. de Polignac et de M. de Chantelauze. Si le fait est exact, je crois que M. de Guernon a d'autant mieux agi en cédant à ce mouvement généreux que l'acte de faiblesse auquel il s'est refusé n'aurait en rien amélioré sa situation. M. Crémieux, arrivé de Nîmes assez récemment, était peu connu à Paris; il y venait précédé par une réputation de talent bien établie dans le barreau qu'il quittait. Ce qu'il dit était bien, mais sans relief; il commençait une péroraison assez ambitieuse, quand il tomba sans connaissance; il fallut l'emporter de la salle (1). M. de Guernon-Ranville ayant déclaré qu'il regardait sa défense comme terminée, je donnai la parole à MM. les commissaires de la Chambre des députés.

J'avais reçu à plusieurs reprises, pendant la plaidoirie de M. Crémieux, l'avis qu'un énorme rassemblement se formait dans la rue de Tournon et menaçait le palais. Le cri de *Mort aux ministres!* se faisait entendre. De la tribune des journalistes, il m'était arrivé plusieurs billets que j'avais fait passer à M. de Sémonville; après information,

(1) La prudence avait suggéré à M. Crémieux l'idée que, pour échapper plus facilement au danger d'une émeute, il fallait mettre sous sa robe un habit complet de garde national; l'excessive chaleur produite par cet accoutrement contribua beaucoup à l'accident qui avait interrompu son discours. Cette singulière précaution se révéla fort naturellement lorsque, pour le faire mieux respirer, on fut obligé d'ouvrir sa toge.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

il vint me dire que le fait était exact. Nous touchions donc à la crise prévue depuis longtemps; il n'en fallait pas moins poursuivre notre tâche.

M. Bérenger commença son discours; il s'était réservé le soin de discuter les questions générales, politiques et préjudicielles, qui avaient été soulevées dans le commun intérêt de la défense des accusés, et avait laissé à M. Madier de Montjau celui de débattre et de rétablir dans toute leur force les preuves judiciaires sur lesquelles reposait la culpabilité. Le discours de M. Bérenger, grave, mesuré et d'une logique fort puissante, mit à néant, sans beaucoup de peine, le système de la défense en tout ce qui touchait l'incompétence de la cour, soit relativement au crime, soit relativement à la peine dont il pouvait être frappé. Il n'eut pas le tort, que s'était donné M. Persil, d'attaquer le parti que la cour ne pouvait manquer d'adopter sur les principes d'où dérivait sa compétence. Il repoussa de très haut la prétention des défenseurs, que la chute du trône ôtait toute possibilité d'appliquer le principe de la responsabilité aux ministres qui avaient entraîné cette chute. M. Bérenger conclut par ces mots : « Ce grand débat touche à sa fin ; « c'est vous, messieurs, qui allez le terminer souverai- « nement, irrévocablement, avec indépendance, avec « dignité. Ce ne sont pas les hommes que vous avez à « juger : ce sont les actes, les doctrines. Votre jugement « atteindra plus haut encore que les ministres coupables ; « il servira de leçon aux rois. Il effrayera tous les hommes, « à quelque rang que leur fortune les place, qui seraient « tentés de violer les droits des peuples et de manquer à « leurs serments. Il consacrera à jamais le grand principe « de la responsabilité, principe sans lequel, hélas ! nous le « voyons, il n'y a que trouble, désordre et anarchie. Vous « assurerez donc par un exemple sévère le repos des « nations, et cet exemple, croyez-le, ne sera pas sans fruit « pour l'affermissement des trônes. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pendant le temps qu'avait duré ce discours, les avertissements sur l'émeute qui grondait au dehors arrivaient plus nombreux et plus pressants. L'heure permettait de continuer la séance; il était urgent d'arriver au terme, et j'aurais voulu que M. Madier de Montjau, qui devait parler après M. Bérenger, fût encore entendu. Je lui demandai s'il avait le projet de parler longuement. « Pendant une heure environ », me répondit-il. « Il est tard, repris-je, et M. le commissaire n'aura la parole que demain. » M. de Martignac alors se leva, en priant la cour de remarquer qu'il avait déjà été obligé de parler immédiatement après l'accusation. Il la priait donc d'entendre encore aujourd'hui M. le commissaire, parce qu'il aurait au moins la nuit pour se préparer. « C'est un avantage, ajouta-t-il, que la défense « réclame. La cour ne voudra pas le lui enlever. » J'hésitais, lorsque le commandant Lavocat, qui se tenait assis au bas de l'estrade, se leva précipitamment, accompagné de M. Molé, et, s'approchant de moi, me dit à l'oreille quelques mots; je crus comprendre que le rassemblement croissait toujours et devenait de plus en plus inquiétant. Ce que j'entendis très distinctement, ce fut M. Molé (1) m'assurant qu'à son sens je ne pouvais, sans un grand péril, prolonger la séance d'un quart d'heure. Or, il était difficile que je ne me rendisse pas à un tel avis, lorsqu'il me venait de l'homme préposé à la garde des prisonniers et qui insistait pour les reconduire le plus tôt possible en lieu sûr. Je me décidai donc à lever l'audience; mais devant l'insistance de M. de Martignac, je devais indiquer le motif de ma décision, et je dis qu'il pouvait importer à la tranquillité publique que la séance fût terminée avant la

(1) M. Molé m'avait déjà écrit quelques minutes auparavant ce billet: « Cher collègue, pendant que vous nous présidez si dignement avec « un admirable sang-froid, vous ne vous inquiétez peut-être pas assez « de l'émeute qui nous assiége et devient à tout moment plus formi- « dable. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nuit. Cette phrase causa une assez vive émotion; on fut tenté, au premier moment, de me la reprocher, mais les difficultés que rencontrèrent à la sortie MM. les pairs les eurent bientôt convaincus que j'avais pris le meilleur parti. Les malheureux accusés purent entendre, en traversant le jardin pour se rendre à leur prison, les sinistres clameurs dont ils étaient l'objet.

Malgré les avertissements qui résultaient des aveux de M. Odilon Barrot chez le président du conseil, aucune précaution n'avait été prise. Le palais du Luxembourg et la prison attenante étaient pourvus des gardes nationaux et de troupes de ligne qui, depuis l'arrivée des prisonniers, avaient été jugés nécessaires pour le service; mais tout le monde sait que, dans une grande ville surtout, la sûreté d'un établissement menacé ne peut être garantie que si on en défend d'un peu loin les approches, et la confiance de M. de La Fayette ne lui avait pas permis de pourvoir à cette nécessité; depuis les ponts sur la Seine jusqu'au Luxembourg, il n'y avait pas un poste, pas une réserve qui fût de force à arrêter, à dissiper un rassemblement de cinq cents personnes seulement. A mesure qu'on avança dans la matinée, on vit commencer les préparatifs de l'émeute, et tous les hommes qui devaient y prendre part défilèrent paisiblement par le pont Neuf et la rue Mazarine. Ils se formèrent au carrefour de Buci et, lorsqu'ils se trouvèrent suffisamment nombreux, s'avancèrent sur la rue de Tournon. Fort heureusement, au bruit de leur marche, trois compagnies de la légion de garde nationale la plus voisine se portèrent en toute hâte dans cette rue et dans celle de l'Odéon, qu'elles barrèrent à une très petite distance du palais. A tous moments la masse des assaillants devenait plus considérable; bientôt elle occupa tout l'espace situé entre le pont Neuf, la place de l'Odéon et la tête de la rue de Tournon, du côté du palais. Malgré les renforts que la garde nationale recevait, il était fort à craindre

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'elle finît par être enfoncée. Elle le fut pendant une ou deux minutes du côté de l'Odéon; un assez bon nombre d'émeutiers qui avaient percé ses rangs arrivèrent jusqu'à la porte des basses cours du palais, qui se trouvent derrière le théâtre. Ils essayèrent de l'enfoncer; mais la garde nationale s'étant reformée, ils ne se trouvèrent pas assez en force et se rejetèrent dans les rues adjacentes, du côté de la place Saint-Michel; ce fut le moment le plus périlleux.

Au moment où l'audience fut levée, la masse de l'émeute était dans la rue de Tournon, à cinquante pas au plus de la porte principale qui donne sur cette rue. Il n'y avait donc pas moyen de sortir de ce côté, et les voitures entassées dans la grande cour se trouvaient sans issue. Beaucoup de pairs sortirent à pied; mais il y en avait de très âgés qui ne pouvaient prendre ce parti. Enfin la porte située derrière le théâtre de l'Odéon s'étant trouvée dégagée, on fit passer les voitures de ce côté; elles purent gagner par l'extrémité de la rue de Vaugirard la rue de la Harpe. Avant de partir, j'allai avec M. de Sémonville et quelques pairs dans la lanterne située au-dessus de la porte principale. De là nous avions pu observer l'étendue du flot populaire et apprécier le mérite de la résistance ferme et sans violence que lui opposait la garde nationale. Elle accourait de tous côtés; du moment où elle avait pu tenir contre le premier choc, il était évident que force lui resterait. Son action avait été spontanée, les ordres avaient été mal donnés; M. de La Fayette, suivant sa coutume, sortit du palais, se mêla dans les rangs des gardes nationaux et essaya, ce qui lui réussit assez mal, de haranguer la foule qu'ils poussaient peu à peu devant eux et au milieu de laquelle il n'avait pas retrouvé, dit-il en rentrant, ses amis des barricades de Juillet. « Ceux-là, ajoutait-il, n'auraient « pas manqué de reconnaître ma voix et d'y obéir. »

La redoutable colonne commençait cependant à reculer dans la rue de Tournon, au moment où je montai en voi-

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

ture. Pendant toute la crise, M. de Sémonville avait montré le calme et le sang-froid les plus imperturbables. Grâce à lui, l'ordre a été maintenu dans l'intérieur du palais; la cour a pu arriver sans encombre jusqu'au but qu'elle devait atteindre.

J'avais donné rendez-vous rue d'Anjou à ceux de mes collègues qui composaient la commission avec laquelle je devais arrêter la rédaction définitive de l'arrêt qui, le lendemain, devait être l'objet des délibérations. Mais avant de m'y rendre je voulus passer par le Palais-Royal. Le Roi tenait conseil avec ses ministres, au milieu desquels je fus introduit. Ils n'étaient pas encore parfaitement instruits de l'état des choses du côté du Luxembourg; je leur appris que l'émeute touchait à sa fin. « Oui, me répondit-on, « mais elle recommencera demain; comment parvenir « maintenant à terminer le procès? Les pairs, sortis du « Luxembourg au milieu d'une pareille scène, n'y reparaî- « tront pas demain, ou ils seront en si petit nombre que « leur jugement ne sera d'aucun poids. Il faut d'ailleurs « deux ou trois jours pour arriver à la fin; qui pourrait « d'ici là répondre des événements? — Il ne manquera pas « demain, répliquai-je, un seul des pairs qui étaient pré- « sents aujourd'hui, je m'en fais fort, pourvu que le che- « min soit libre, pourvu qu'ils puissent arriver, et cela « dépend du gouvernement. Quant à l'arrêt, il sera rendu « dans la journée de demain ou dans la nuit au plus tard: « j'en suis encore garant. » J'ajoutai : « Les scènes n'ont « eu lieu aux environs du Luxembourg que parce qu'au- « cune précaution n'avait été prise pour les prévenir; que « demain on fasse, dès le point du jour, occuper le fau- « bourg Saint-Germain, que les principales rues soient « gardées, que de forts détachements se massent sur la « place Sainte-Geneviève et sur la place de l'Estrapade « afin de s'opposer à une irruption du faubourg Saint-Mar- « ceau, et tout sera parfaitement tranquille. La cour pour-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« suivra ses travaux avec le calme et la dignité qui lui « conviennent. Les débats seront clos de bonne heure, et « l'arrêt rendu au plus tard dans la nuit. »

On me demanda ce qu'on ferait des accusés dans cette hypothèse. On avait toujours supposé que la délibération de la cour durerait deux ou trois jours; on avait toujours espéré pouvoir, dans l'une des nuits, les transférer à Vincennes. Demain, le jugement une fois rendu, tous les yeux allaient être dirigés sur eux; il deviendrait difficile d'opérer leur transfèrement par surprise. La garde nationale elle-même voudrait-elle y prêter les mains? Cela était au moins fort douteux. Je levai encore cette difficulté, et voici ce que je proposai : « Les débats seraient clos entre onze « heures et midi au plus tard, la présence des prisonniers « devenait inutile, car il n'était pas dans les habitudes de la « cour de faire lire la sentence devant eux. Il ne faudrait « pas reconduire les ex-ministres dans leur prison du « Luxembourg; en sortant de l'audience, on les ferait des- « cendre par un petit escalier conduisant auprès de la « grille du palais qui ouvre sur le milieu du jardin. On les « ferait monter dans une voiture escortée de huit ou dix « hommes à cheval, en traversant le jardin jusqu'à la « grande grille en face de l'Observatoire, gardée tous les « jours par deux escadrons de chasseurs d'Orléans, et le « cortège gagnerait Vincennes en passant par la plaine « d'Ivry, le nouveau pont de la Seine et celui de Charen- « ton. De cette manière, les quatre prisonniers seraient « enfermés dans le donjon de Vincennes avant qu'on fût « informé au centre de Paris de la clôture des débats. » Ce plan était d'une exécution d'autant plus facile que l'intérieur du jardin n'avait été jusqu'alors gardé que par un régiment de ligne, et que le public n'y pouvait pénétrer. Ce plan si simple frappa le conseil. MM. de Montalivet, Sébastiani, Laffitte, le maréchal Soult l'approuvèrent. Le Roi n'y fit aucune objection.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour réussir, il fallait que le projet restât secret; il était difficile de n'en pas parler à des hommes dont la discrétion était douteuse; parmi eux était M. de La Fayette. Il fut convenu qu'entre dix et onze heures du soir, M. de Montalivet irait le trouver au Luxembourg, où il devait cette fois passer la nuit, et que j'aurais soin de m'y trouver à la même heure. Nous réunirions nos efforts pour enlever son consentement; tout cela dit et arrêté, je quittai le Roi et ses ministres. Arrivé rue d'Anjou, j'entrai en conférence avec les membres de notre réunion habituelle sur la rédaction de l'arrêt. J'ai dit ailleurs les points principaux qui avaient été à peu près convenus avant l'ouverture des débats. Rien n'était survenu qui dût changer nos convictions. Pour le maximum de la peine, l'emprisonnement perpétuel, avec les conséquences de la déportation exposées dans l'arrêt, spécialement la mort civile. Ce maximum, applicable à M. de Polignac, le serait-il aux autres accusés? Il y eut à cet égard partage dans les avis; cependant la majorité inclinait pour ne pas appliquer à tous les peines accessoires. En résumé, il fut reconnu que la condamnation de M. de Polignac devait être, dans la forme, plus sévère que celles des autres, mais que le crime principal, celui qui caractérisait la trahison, la signature des ordonnances, étant avoué par tous, il n'y avait pas de bons motifs pour varier la durée de l'emprisonnement. La réunion dura jusqu'à minuit; mais je fus obligé de partir à dix heures; on sait ce qui me rappelait au Luxembourg; il fut convenu que M. de Bastard m'apporterait le lendemain la résolution à laquelle on se serait fixé. Ce fut principalement l'ouvrage de MM. Portalis, Decazes et de Bastard. Le résultat le plus précieux de cette conférence fut l'accord unanime des membres présents, qui évita pour le lendemain des discussions inutiles.

Arrivé au Luxembourg, je me rendis avec M. de Sémonville chez M. de La Fayette. J'y trouvai M. de Montalivet.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le général Sébastiani, M. Odilon Barrot et le fils de M. de La Fayette faisant fonction d'aide de camp. Les deux ministres avaient déjà expliqué au général le plan arrêté dans le conseil et s'étaient efforcés de lui en faire sentir les avantages; mais il y entrevoyait beaucoup de difficultés et même de périls. « Au grand jour! » disait-il toujours; « qu'arrivera-t-il si l'éveil est donné, si le peuple, si la « garde nationale, ce qui n'est pas impossible, se jettent « sur le passage de la voiture, l'arrêtent sur la route? Les « malheureux seront massacrés, et quelle honte pour nous « tous, surtout pour moi! Et puis ce parti est-il régulier, « le jugement n'étant pas rendu? » Nous passâmes une grande demi-heure à lui démontrer que tout autre procédé entraînait des dangers encore bien plus grands; nous lui expliquâmes que, du moment où il n'était pas d'usage que la cour fît lire en séance la sentence aux accusés, leur présence après la clôture des débats devenait entièrement inutile. Convaincu sur ces deux points, il fallut convenir des moyens d'exécution. Pour ce qui concernait les soins matériels, M. de Montalivet se chargea de tout : de fournir une voiture, de la tenir prête, de la faire amener au moment où elle serait nécessaire. Restait l'escorte et surtout le commandement de cette escorte. On proposa de le confier au général Carbonel, chef d'état-major de la garde nationale. Il avait toute la confiance du commandant général; mais M. de La Fayette déclara qu'il lui était impossible de se passer de M. Carbonel; l'escorte serait faite par un régiment de cavalerie de la ligne; il était, selon lui, beaucoup plus convenable qu'elle eût à sa tête le général Fabvier, commandant de la place. Il se chargerait de le faire avertir, de donner tous les ordres nécessaires, et répondait de sa fermeté.

On ne pouvait faire d'objections sur ce choix; je pensais aussi que M. Fabvier, chargé de la mission, l'exécuterait fidèlement, bien qu'il fût de ceux qui ne concevaient pas

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'on hésitât à sacrifier M. de Polignac. M. de Montalivet annonça son intention de se joindre à l'escorte, ainsi qu'il l'avait déjà fait lorsque les prisonniers avaient été amenés de Vincennes. Cette fois encore, il serait à cheval, en tête de leur voiture, et ne les quitterait que lorsqu'il les aurait vus rentrer dans le donjon. Nous allions nous retirer, lorsque M. Georges de La Fayette pria son père de remarquer qu'il engageait beaucoup sa responsabilité en prenant sur lui de transférer, avant que le jugement fût rendu, des prisonniers qui étaient sous sa garde spéciale, qu'il devait se tenir jusqu'au dernier moment en état de représenter. Ne devait-il pas aussi penser à l'irritation populaire qui éclaterait probablement lorsque ce transfèrement serait connu? Les conséquences pourraient alors entraîner les plus grands malheurs. Je répondis que les prisonniers étaient à ma disposition, comme président de la cour, et que je remettrais le lendemain entre les mains de M. de La Fayette, ou de qui il jugerait à propos, l'ordre signé de moi de les reconduire à Vincennes. Il n'y eut plus alors d'objection possible.

M. Odilon Barrot, pendant cette conférence, parla peu et parut approuver le plan proposé; il offrit même d'y concourir et dit qu'il se trouverait le lendemain matin à l'heure indiquée (c'était entre onze heures et midi) au Luxembourg, qu'il y viendrait dans son uniforme de préfet, et si cela était jugé nécessaire accompagnerait les prisonniers. Il lui échappa de dire, lorsqu'on l'interrogea sur les dispositions prises pour le lendemain et sur les renseignements qu'il pouvait avoir relativement à la situation des esprits dans les faubourgs : « Que voulez-vous qu'on fasse et « qu'on sache avec un préfet de police comme M. Treil- « hard? » Il était onze heures et demie environ lorsque nous nous séparâmes, convaincus que M. de La Fayette allait envoyer chercher le général Fabvier, ou au moins lui faire savoir qu'il devrait se trouver au Luxembourg le

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lendemain à sept heures du matin. Aucun de nous n'eut l'idée qu'il serait plus prudent de ne pas nous reposer sur lui de ce soin; si elle était venue à M. de Montalivet, il n'aurait pas hésité à s'en charger; de grands embarras, de grands périls eussent été évités pour le lendemain (1).

J'allais prendre un peu de repos après cette écrasante journée; mais, avant d'entrer dans mon appartement, j'allai chez M. de Sémonville. Je lui racontai ce qui venait d'être convenu, et je le prévins que je lui remettrais le lendemain l'ordre de transfèrement qu'il donnerait, au moment décisif, à qui de droit. Des avertissements furent portés pendant la nuit au domicile de tous les pairs, pour leur rappeler que l'audience s'ouvrirait à l'heure accoutumée.

Le mardi matin 21 décembre, la garde nationale presque entière fut sur pied dès le point du jour; la circulation dans le faubourg Saint-Germain fut parfaitement assurée, et les pairs ne trouvèrent aucun obstacle sur leur route. M. de Bastard m'avait apporté, dès huit heures, la rédaction convenue dans la réunion; l'ordre nécessaire pour le transfèrement des prisonniers était rédigé, signé et remis à M. de Sémonville, avant d'entrer en séance. Avant de passer à l'audience, la cour entra, suivant sa coutume, dans la salle du conseil, où je crus devoir lui adresser une courte allocution. J'assurai que toutes les précautions nécessaires avaient été prises pour que la cour pût accomplir avec dignité et indépendance la pénible tâche dont elle était chargée et qui touchait à sa fin, la réplique de l'accusation devant se terminer à l'ouverture de l'audience, et celle de la défense ne paraissant devoir occuper que peu de temps. Je traçai ensuite la marche à suivre après la

(1) J'ai su plus tard du général Sébastiani que M. de La Fayette, en le reconduisant, lui dit à l'oreille les paroles que voici : « Vous le voyez, je fais ce que vous voulez, mais c'est sous la condition que le Roi changera de gouvernement comme de chemise, et que la Chambre des pairs s'en ira à vau-l'eau. » Ces paroles donnent à penser sur sa conduite du lendemain et des jours suivants.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

clôture des débats. A l'audience publique, on procéda à l'appel nominal, et sur les cent soixante-deux pairs qui, la veille, avaient répondu, il n'en manqua qu'un seul qui s'était trouvé mal deux fois dans la précédente séance et n'avait été emporté qu'à son corps défendant. Parmi ces cent soixante-deux présents, on comptait huit octogénaires, et beaucoup avaient passé soixante-dix et soixante-quinze ans; le nombre des infirmes était aussi fort considérable. Tous cependant résistaient depuis sept jours à la fatigue d'une tension d'esprit continuelle, que l'air étouffé pendant ces séances de sept heures rendait plus pénible encore.

M. Madier de Montjau prit la parole au nom des commissaires de la Chambre des députés. Il parla avec énergie et convenance; malgré la sévérité de ses déductions, il ne craignit pas de terminer son discours par des paroles qu'inspirait un grand sentiment d'humanité : « Notre dernière révolution, dit-il, surprenante et admirable en « tout, a-t-elle apporté au monde une politique et une justice nouvelles dont la supériorité soit déjà tellement « sentie que vous deviez, messieurs, réaliser *dès à présent* « le vœu que l'un des grands pouvoirs a exprimé pour « l'avenir? C'est à votre arrêt qu'il appartient de le décider... Quel qu'il soit, il subjuguera notre conviction. « Nous nous plaisons à vous offrir l'hommage solennel de « cette respectueuse confiance qui est le plus beau de vos « droits et que nous avons regardé comme le premier de « nos devoirs. » Pendant ce discours dont la lecture dura un peu plus d'une heure, j'avais reçu de M. de Sémonville un avis fort inquiétant. Ne voyant pas paraître le général Fabvier et n'entendant parler d'aucunes dispositions pour le transfèrement, il avait pris le parti d'aller trouver M. de La Fayette; il avait su alors que, nul avertissement n'ayant été envoyé dans la nuit au général Fabvier, il n'était plus chez lui et avait déjà commencé ses tournées dans la ville, lorsqu'on lui avait porté, vers huit heures, l'ordre de se

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rendre au Luxembourg. Quand cet ordre lui parviendrait-il donc? On n'en savait rien; on l'attendait, on l'espérait à tout instant; mais pour peu qu'il tardât encore, il était évident que le plan ne pouvait plus s'exécuter, et qu'il faudrait, à la sortie de l'audience, faire rentrer les accusés dans la prison du Luxembourg, ce qui rendrait leur départ pour Vincennes infiniment plus difficile et plus périlleux.

Dans cette nouvelle situation, il fallait que l'audience se prolongeât; M. de Martignac prit la parole après M. Madier. Sa réplique improvisée ne fut pas indigne de son grand plaidoyer; il fut même, par moments, plus vif, plus pénétrant encore. Sa péroraison ne fut pas moins heureuse. « Messieurs, les forces manquent à mon zèle, mais le cou-« rage et l'espérance ne manquent pas à mon cœur. Mon « mandat est fini. Pairs du royaume, magistrats, hommes « de bien, hommes de cœur, le moment est venu; allez « aussi remplir le vôtre. Votre tâche est grande et noble, « elle est digne de vous, car rien n'y manque, pas même « les honneurs du danger. Allez donc; c'est avec confiance « entière que nous attendons votre retour. Qu'importe la « rumeur sinistre qui s'élève autour de vous? Elle ne péné-« trera pas dans ce lieu réservé où le cri de la conscience « doit seul être écouté, et quand elle parviendrait à s'y « faire entendre, qu'importerait encore? Les menaces de « la sédition n'ont jamais fait qu'élever les âmes géné-« reuses, que leur rendre la voix du devoir plus impérieuse « et plus sacrée. Qu'ils viennent, ceux qui croiraient pou-« voir arracher de vous, par la violence, ce qu'ils n'obtien-« draient pas par la justice; qu'ils viennent, le procès de « Strafford à la main, qu'ils regardent la liste, qu'ils « comptent les pairs d'Angleterre qui, au jour orageux du « jugement, osèrent venir prendre leur place au parle-« ment, et qu'ils jettent les yeux sur l'appel nominal que « nous avons entendu tout à l'heure. Ils comprendront « alors ce que la sédition aurait à espérer des pairs de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« France! Quant à nous, je le déclare, nous n'avons pas « besoin d'autre garantie. »

M. de Sémonville m'avait averti que le général Fabvier était enfin venu, mais qu'il n'avait pas voulu se charger d'une entreprise si délicate sans avoir pris lui-même les ordres du Roi; qu'il avait de plus exprimé le besoin de s'entourer de quelques hommes de confiance; qu'il était allé au Palais-Royal, de là à l'état-major, et qu'on ne pouvait espérer son retour avant deux ou trois heures; il allait par conséquent falloir reconduire les accusés dans la prison. M. de Montalivet était arrivé à l'heure dite avec la voiture; il était plein de zèle et de résolution, mais il ne pouvait rien seul. Un incident des plus fâcheux vint accroître les difficultés que le retard avait apportées. Le jardin, qui la veille n'était occupé que par un régiment de ligne, venait de recevoir de nombreux bataillons de la garde nationale rurale que M. de La Fayette avait jugé à propos d'y introduire et devant lesquels il pouvait être hasardeux d'opérer le transfèrement. Quant à M. de La Fayette, il ne bougeait de son logis, affectait un grand calme, paraissait résolu à rester autant que possible étranger à tout ce qu'on pourrait faire. Il avait eu soin de dire au général Fabvier que toute la responsabilité pesait sur lui seul. M. Odilon Barrot avait apparu un moment revêtu de son uniforme, mais s'était retiré, voyant que rien n'était prêt. Ce fut donc avec ces tristes préoccupations qu'il me fallut continuer de diriger la cour dans la voie déjà bien difficile où nous étions engagés. Quand M. de Martignac eut fini de parler, je demandai aux accusés s'ils voulaient ajouter quelque chose à leur défense. Ils répondirent tous par un signe négatif. Je demandai encore à MM. les commissaires de la Chambre des députés s'ils avaient quelque chose à dire à la cour. M. Bérenger se leva et dit d'une voix ferme et élevée : « Pairs de France, notre mission est finie; la vôtre va « commencer; la résolution de la Chambre des députés est

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« sous vos yeux; le livre de la loi y est également. Il vous « trace vos devoirs; le pays attend, il espère, il obtiendra « bonne et sévère justice. » Cette courte allocution avait un caractère plus dur que tout ce qu'avait dit jusque-là M. Bérenger; on en fut frappé. Que voulait-il dire aussi par le livre de la loi qu'il invoquait? Il savait bien que la cour déclinait formellement les applications du code pénal que la Chambre des députés avait invoquées. Il craignait peut-être de mécontenter ses collègues de la Chambre s'il n'affirmait pas une dernière fois la doctrine qu'elle avait soutenue. Lorsqu'il se fut rassis, je prononçai les paroles suivantes : « Les débats sont clos; la cour ordonne qu'il « en sera délibéré. Elle va se retirer dans la chambre du « conseil pour régler l'ordre de ses délibérations. MM. les « pairs doivent rester à leur place jusqu'à ce que les accusés « se soient retirés. »

Il était un peu plus d'une heure; je m'étais à dessein servi de ces expressions *pour régler l'ordre de ses délibérations*. Il importait beaucoup qu'on ne prévît pas le moment où elle rendrait son arrêt, car c'était alors que les chefs de l'émeute devraient faire leurs plus grands efforts. On était généralement convaincu que la délibération serait longue et durerait peut-être plus d'un jour. J'avais pris la formule pouvant faire croire que les formes employées s'opposeraient à un rapide dénouement.

Lorsque la salle de l'audience fut complètement évacuée par le public, la cour y rentra; il était deux heures environ. Je fis alors un bref exposé, dans lequel je rappelai à la cour les usages que, dans les cas analogues, elle avait suivis, tant pour les formes de la délibération que relativement à la proportion qui serait gardée dans le nombre des votes jugés nécessaires, pour rendre arrêt. Les voix, recueillies par ordre inverse de réception et données provisoirement à un premier tour d'opinion, ne devaient être définitives qu'au second. La majorité des cinq huitièmes,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nécessaire pour les déclarations de culpabilité, l'était également pour l'application de la peine la plus sévère; enfin la réduction des voix avait lieu entre parents et alliés, ainsi qu'elle se pratique dans les tribunaux.

Ces bases étant convenues, il ne s'agissait plus que de poser les questions sur lesquelles la cour aurait à prononcer. Elles étaient de deux ordres, les questions de culpabilité et les questions de pénalité. Il paraissait désirable qu'avant de statuer sur la peine, la question de culpabilité fût résolue à l'égard des quatre accusés. On était convenu, dans la réunion de la veille, d'en agir ainsi pour éviter que le jugement rendu sur M. de Polignac ne pût être connu au dehors avant celui frappant ses collègues. Quant aux questions de culpabilité, elles pourraient se compliquer par l'énumération, faite dans la résolution de la Chambre des députés, de quatre chefs d'accusation définis par diverses dispositions du code pénal. Mais dans son arrêt de compétence, la cour n'avait pas rappelé ces quatre chefs. Elle avait pensé qu'aux termes de la Charte de 1814, le crime de trahison pouvait seul fixer sa compétence et servir de base à son arrêt. Les quatre chefs avaient donc été considérés comme pouvant fonder l'accusation de trahison, mais non comme formant autant d'accusations distinctes sur lesquelles la cour fût obligée de statuer. La cour en avait déjà décidé ainsi, et elle persisterait sans doute dans cette décision. Je me proposais donc de lui soumettre seulement sur chaque accusé la question de savoir s'il était coupable du crime de trahison, ce qui n'empêcherait pas chacun de MM. les pairs d'examiner les divers chefs portés en la résolution de l'autre Chambre et d'en tirer argument pour former son opinion, favorable ou contraire, relativement à l'accusation de trahison. La question de culpabilité une fois résolue, la cour aurait à se fixer sur la peine, à l'égard de chacun des accusés, et je n'avais pas besoin de lui rappeler qu'il résultait de ses précédents, peut-être

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aussi de l'état de la législation à l'égard du crime de trahison, qu'elle n'était pas entièrement astreinte à suivre dans ses décisions sur la peine le texte rigoureux et littéral du code.

M. Molé demanda si, dans le vote sur la culpabilité, il ne serait pas possible de comprendre dans un seul appel nominal les quatre accusés, sur lesquels toutefois chacun pouvait s'expliquer séparément; on éviterait ainsi une grande perte de temps. Je lui répondis qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à s'écarter, en matière aussi grave, des usages ordinaires, qui exigent une délibération spéciale et individuelle sur chaque accusé, et il fut passé outre. On arrêta alors le tableau des réductions de voix qui devaient s'opérer pour raison de parenté ou d'alliance, dans le cas d'avis conforme. Il se trouva contenir quarante noms qui n'auraient plus donné que vingt suffrages; mais on ne fut jamais obligé d'y recourir, les décisions ayant toutes été rendues à une majorité qui rendait cette précaution superflue.

Les formalités préalables accomplies, je soumis à la cour la première question.

M. de Polignac devait-il être déclaré coupable du crime de trahison? Le premier tour d'opinion sur cette question fut le seul long de tous ceux qui eurent lieu dans la soirée. Il donnait l'occasion de traiter les plus graves questions soulevées par le procès. Un assez bon nombre de pairs motivèrent leur vote, mais tous évitèrent avec soin les paroles inutiles. Deux jeunes gens portant le même nom, MM. de Ségur, déclarèrent seuls que leur conscience ne leur permettait pas de se considérer comme compétents, et qu'ils avaient l'intention de ne pas prendre part au scrutin. M. Lainé, ainsi qu'il l'avait annoncé la veille, se prononça pour la culpabilité, réservant toute son indulgence pour l'application de la peine. Son opinion agit puissamment sur quelques esprits jusqu'alors incertains.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Elle fut appuyée par MM. Portalis, Siméon, Mounier; comme président, j'opinai le dernier.

Le résultat du second tour d'opinion fut que M. de Polignac était coupable de trahison. La décision fut rendue par 136 voix contre 20. Total : 156 votants, parce qu'il faut retrancher des 161 présents 7 pairs n'ayant pas trente ans révolus et dont le suffrage ne comptait pas.

Au moment où je faisais connaître à la cour ce résultat, je fus informé que M. de Polignac venait de partir sans encombre pour Vincennes, avec ses trois collègues. Cette nouvelle me tira d'une anxiété d'autant plus pénible que les billets que je recevais sans cesse de M. de Sémonville ne m'avaient rien laissé ignorer des difficultés qu'on avait dû surmonter; elles venaient surtout de l'impossibilité de traverser le jardin, grâce à la fausse mesure de M. de La Fayette. Toutes les issues se trouvaient hermétiquement fermées par la garde nationale, qu'il avait introduite et devant laquelle on n'osait passer. Ces craintes étaient fondées; les sentiments de la garde nationale n'avaient jamais été plus exaltés contre les accusés, contre M. de Polignac surtout. L'embarras était d'autant plus grand que les dispositions prises dans le jardin ne permettaient pas de faire approcher deux voitures que M. de Sémonville avait fait placer dans la cour d'un manège situé entre une des grilles du jardin et la rue Madame.

Le général Fabvier, qui avait enfin accepté la responsabilité du transfèrement des prisonniers à Vincennes, remplit son devoir avec une grande fermeté. Dès son retour au Luxembourg, il se concerta avec M. de Sémonville et M. de Montalivet. Ils étaient munis de mon ordre, au bas duquel M. de La Fayette avait joint celui qu'il donnait au général Fabvier d'en assurer l'exécution. C'est la seule part qu'il ait prise à cette difficile opération, qu'il n'a surveillée que du fond de son appartement. M. de Montalivet et le général Fabvier, ayant reconnu l'impossibilité

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de sortir par le jardin, s'arrêtèrent au plan que voici, qu'ils ont bravement et heureusement exécuté. Ils firent venir M. Renouard, commandant du bataillon de gardes nationales auquel appartenait la compagnie de grenadiers placée dans la cour de la prison, puis en présence du colonel Feisthamel, du lieutenant-colonel Lavocat et du capitaine Bailly, de service avec eux, M. de Montalivet leur communiqua l'ordre que j'avais signé et celui du général de La Fayette; après quoi il lui demanda si on pouvait compter sur son concours et celui de sa compagnie. Sa réponse fut affirmative; sur cette assurance, le colonel Feisthamel se présenta aux postes occupés par la compagnie de grenadiers, sous les ordres du capitaine de Laplace et du lieutenant Richard, fit prendre les armes, former le cercle, et donna lecture des ordres signés par nous. Cette lecture terminée, il annonça que les ex-ministres allaient être conduits à leur destination, ajoutant qu'il connaissait assez le bon esprit de la garde nationale pour être sûr que l'exécution de cet ordre ne souffrirait aucune difficulté. Il avait agi habilement en s'adressant sans préparation à une seule compagnie qui, isolée de toute communication avec le dehors, n'en pouvait recevoir de mauvais conseils et devait obéir sans hésitation à l'ordre si formel de ses chefs.

Les grenadiers, avec une émotion qui se trahissait sur leurs visages, se rangèrent dans un profond silence sur deux lignes séparées l'une de l'autre par dix pas de distance, aboutissant d'une part à la porte de la prison et de l'autre à la rue de Vaugirard. Un embarras imprévu se produisit alors à la prison. Ne comptant pas que les accusés dussent y rentrer, je n'avais pas préposé d'huissier pour donner au concierge décharge des prisonniers. Il en exigeait absolument une. M. de Montalivet, auquel on ne saurait donner trop d'éloges pour la part si intelligente, si courageuse qu'il a prise à toute cette opération, parvint à lever la difficulté en faisant accepter, malgré son irrégula-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

rité, une décharge qu'il signa sur le registre d'écrou, comme ministre de l'intérieur. Les accusés furent alors amenés à la porte de la prison; là, nouvelle difficulté : il fut pendant dix minutes impossible de faire approcher la calèche de M. de Montalivet, qu'il avait laissée à quelque distance. Cette attente pouvait tout faire échouer. Les grenadiers de la garde nationale ne se départirent pas un instant de leur ferme attitude. Ils restaient immobiles, et les prisonniers furent enfin conduits entre leurs rangs par MM. Feisthamel et Lavocat, jusqu'à la voiture. Elle était fermée de glaces; on lui fit suivre assez doucement, pour ne pas éveiller les soupçons, la rue de Vaugirard jusqu'à la rue Madame, puis elle gagna la rue de l'Ouest, qu'elle remonta avec une grande rapidité. M. de Montalivet et le général Fabvier étaient à cheval devant et derrière, accompagnés d'un très petit nombre de cavaliers; arrivés à l'avenue de l'Observatoire, ils trouvèrent un escadron de chasseurs au milieu duquel la calèche fut placée; en moins d'une heure, elle était au donjon de Vincennes, en suivant la route de la plaine d'Ivry, le pont de Charenton, où une nouvelle escorte l'attendait. M. de Montalivet et le général Fabvier ne quittèrent les prisonniers qu'après les avoir remis entre les mains du général Daumesnil.

Je reviens aux délibérations de la cour. La même question de culpabilité ayant été posée à l'égard des trois autres accusés, les opinions furent recueillies dans la même forme. Les huit appels nominaux que ces décisions nécessitèrent conduisirent jusqu'à six heures du soir; il fallut alors donner à la cour une demi-heure de repos.

L'audience reprise, j'annonçai à la cour qu'elle allait délibérer à l'égard de chaque accusé, sur la peine qui devait être prononcée. On délibéra d'abord sur M. de Polignac. Dans le premier tour d'opinion, deux avis partagèrent les esprits. L'un tendait à appliquer à l'accusé la peine de la détention perpétuelle avec tous les effets de la déportation,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'autre à prononcer seulement la détention perpétuelle. Le bannissement fut proposé par quelques personnes. Enfin il y en eut huit qui votèrent pour la peine de mort, sans oser prononcer le mot; leur vote était exprimé en ces termes : « La plus forte des peines exprimées dans le Code. » Au second tour d'opinion, la cour prononça contre l'accusé, à une majorité qui se composa de 128 suffrages, la détention perpétuelle avec les peines accessoires de la déportation. Cette fois, le nombre des votants pour la mort se trouva réduit à quatre.

La question ayant été posée dans la même forme relativement à M. de Peyronnet, plusieurs opinions se produisirent au premier tour : la première consistait à appliquer à cet accusé la même peine qu'au précédent; la seconde, à prononcer contre lui la détention perpétuelle, accompagnée de l'interdiction légale et de la déchéance des titres, grades et ordres; la troisième, à ne prononcer qu'une détention temporaire ou le bannissement. Ces opinions se défendirent successivement avec chaleur. Au second tour, il y eut 87 voix pour la prison perpétuelle avec l'interdiction légale, et 68 pour la prison perpétuelle avec les conséquences de la déportation. La peine la plus douce, qui était la première, se trouva donc acquise à l'accusé. La même décision fut successivement appliquée, et dans la même forme, aux deux derniers accusés.

Restait la rédaction de l'arrêt (1). Je donnai une première lecture de celui qui avait été préparé. L'insertion dans le dispositif des conséquences de la déportation, que

(1) Je n'ai pas voulu interrompre ce récit si grave par la mention d'un fait de petite importance, mais qui a cependant son côté remarquable. Une porte située dans les cintres du palais fut à plusieurs reprises poussée par le vent. Il en résulta un bruit qui ressemblait à celui du canon; deux militaires, qui devaient bien s'y connaître, ne purent s'empêcher de s'écrier : *Mais c'est le canon! on tire le canon!* Cette observation laissa la Chambre indifférente, et le vieux M. de Marbois prit la parole pour dire : « *Eh bien, que fait le canon à ce qui nous occupe?* »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la cour avait votée, et entre lesquelles se trouvait la mort civile, rencontra quelques opposants; je m'y étais attendu. Il fut facile de leur répondre que du moment où la peine était votée, il y avait d'autant plus d'avantage à la faire connaître dans toute son étendue que les mots de *mort civile* étaient de nature à faire quelque impression sur l'esprit du peuple, et qu'on pourrait s'en servir utilement pour le calmer; ce qui est arrivé en effet. Cette difficulté principale étant levée, j'annonçai que j'allais me retirer pour préparer la rédaction définitive de l'arrêt, en faisant droit à celles des observations que la cour avait paru accueillir. J'appelai à cet effet dans une salle voisine MM. Portalis, Séguier, Siméon, Decazes, Malleville et de Pontécoulant.

Notre travail de revision, qui fut très minutieux, dura plus d'une demi-heure. Rentrés dans la salle des délibérations, je donnai lecture à la cour de la rédaction, sur laquelle les voix furent recueillies et qui fut adoptée. Le greffier avait eu soin de préparer les feuilles en tête desquelles devait se trouver la minute de l'arrêt et que tous MM. les pairs signèrent, pour se conformer à l'usage qui veut que l'arrêt en matière criminelle soit signé par tous les juges présents. Cette formalité étant remplie, j'ordonnai de faire entrer à l'audience MM. les commissaires de la Chambre des députés et les défenseurs des accusés. Les uns et les autres reprirent les places qu'ils avaient occupées pendant les débats. Les tribunes furent bientôt remplies par des gardes nationaux qui étaient de garde au palais.

A dix heures du soir, je prononçai l'arrêt dont la teneur suit :

« La Cour des pairs,

« Ouï les commissaires de la Chambre des députés, en « leurs dires et conclusions, et les accusés en leur défense;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Considérant que par les ordonnances du 25 juillet, la « Charte constitutionnelle de 1814, les lois électorales et « celles qui assuraient la liberté de la presse ont été mani- « festement violées, et que le pouvoir royal a usurpé la « puissance législative;

« Considérant que, si la volonté personnelle du roi « Charles X a pu entraîner la détermination des accusés, « cette circonstance ne saurait les affranchir de la respon- « sabilité légale;

« Considérant qu'il résulte des débats que Auguste- « Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, en sa qualité de « ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, de « ministre de la guerre par intérim et de président du con- « seil des ministres; Pierre-Denis, comte de Peyronnet, en « sa qualité de ministre secrétaire d'État de l'intérieur; « Jean-Claude-Balthazar-Victor de Chantelauze, en sa qua- « lité de garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de « la justice, et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, « comte de Guernon-Ranville, en sa qualité de ministre « secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'in- « struction publique, responsables aux termes de l'article 13 « de la Charte de 1814, ont contresigné les ordonnances du « 25 juillet, dont ils reconnaissent eux-mêmes l'illégalité; « qu'ils se sont efforcés d'en procurer l'exécution, et qu'ils « ont conseillé au Roi de déclarer la ville de Paris en état « de siège, pour triompher par l'emploi des armes de la « résistance légitime des citoyens;

« Considérant que ces actes constituent le crime de « trahison, prévu par l'article 56 de la Charte de 1814,

« Déclare :

« Auguste-Jules-Armand, prince de Polignac,
« Pierre-Denis, comte de Peyronnet,
« Jean-Claude-Balthazar-Victor de Chantelauze,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de « Guernon-Ranville,

« Coupables du crime de trahison;

« Considérant qu'aucune loi n'a déterminé la peine de la « trahison, et qu'ainsi la cour est dans la nécessité d'y « suppléer;

« Vu l'article 7 du Code pénal, qui met la déportation « au nombre des peines afflictives et infamantes;

« Vu l'article 17 du même code, qui porte que la déporta- « tion est perpétuelle;

« Vu l'article 18, qui déclare qu'elle emporte la mort « civile;

« Vu l'article 25 du Code civil, qui règle les effets de la « mort civile;

« Considérant qu'il n'existe hors du territoire conti- « nental de la France aucun lieu où les condamnés à la « peine de la déportation puissent être transportés et « retenus :

« Condamne le prince de Polignac à la prison perpé- « tuelle sur le territoire continental du royaume, le déclare « déchu de ses titres, grades et ordres, le déclare mort civi- « lement, tous les autres effets de la peine de la déporta- « tion subsistant, ainsi qu'ils sont réglés par les articles « précités;

« Ayant égard aux faits de la cause tels qu'ils sont « résultés des débats :

« Condamne le comte de Peyronnet, Victor de Chante- « lauze et le comte de Guernon-Ranville à la prison per- « pétuelle;

« Ordonne qu'ils demeureront en état d'interdiction « légale, conformément aux articles 28 et 29 du Code « pénal, les déclare pareillement déchus de leurs titres, « grades et ordres;

« Condamne le prince de Polignac, le comte de Peyron- « net, Victor de Chantelauze et le comte de Guernon-Ran-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« ville personnellement et solidairement aux frais du « procès ;

« Ordonne qu'expédition du présent arrêt sera trans- « mise à la Chambre des députés par un message ; ordonne « que le présent arrêt sera imprimé et affiché à Paris et « dans toutes les autres communes du royaume, et transmis « au garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la jus- « tice, pour en assurer l'exécution. »

Le silence avec lequel la lecture de cet arrêt fut accueillie par les tribunes n'avait pas empêché de saisir les signes très apparents d'un mécontentement difficilement contenu. On avait annoncé la condamnation de M. de Polignac à la peine de mort, et cette nouvelle avait été reçue sur plusieurs points avec de cruelles manifestations. Des bonnets furent jetés en l'air en signe de joie. Comment et par qui ce faux bruit avait-il été répandu? Il est fort possible que le mot de *mort civile*, répété au dehors, ait causé une confusion d'idées d'où serait née la persuasion que la peine de mort était appliquée à M. de Polignac.

L'audience étant levée, MM. les pairs purent se retirer sans rencontrer aucun obstacle. Je fus obligé de rester dans le palais; j'avais à faire dresser et à signer deux expéditions de l'arrêt, dont l'une devait être adressée le lendemain à la Chambre des députés et l'autre devait être portée ce jour même de grand matin à Vincennes par le greffier de la cour, auquel était commis le soin d'en donner lecture et signification aux condamnés.

Puis il me fallait encore remplir un devoir de convenance en écrivant à M. de La Fayette, au nom de la Cour des pairs, une lettre contenant ses remerciements à la garde nationale pour le zèle qu'elle avait apporté dans l'accomplissement des devoirs si pénibles que les derniers jours lui avaient imposés. Je voulais remettre moi-même cette lettre à M. de La Fayette; je descendis à son appar-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tement, je n'y trouvai que son fils avec quelques officiers d'état-major qui me parurent assez émus. M. Georges de La Fayette me dit que son père était dans la grande cour, occupé à haranguer les bataillons de la garde nationale. Il se chargea de ma lettre; comme je lui disais que j'allais chercher ma voiture, il m'exprima aussitôt d'une manière fort obligeante l'intention de m'accompagner, ne voulant pas que je m'exposasse seul au milieu du grand tumulte qui régnait dans la cour et qui, à en juger par le bruit qu'il entendait, n'était pas encore apaisé, malgré les efforts de son père. Arrivés sur le perron, je vis en effet que son récit n'avait rien d'exagéré. L'agitation la plus violente régnait non pas dans les rangs de la garde nationale, ils étaient rompus, débandés, mais dans des groupes tumultueux. On entendait les cris : *C'est une indigne trahison! Nous ne voulons plus servir!* Puis des fusils jetés en l'air et brisés. J'aperçus M. de La Fayette; j'entendis sa voix, mais sans pouvoir distinguer ses paroles; il fut cependant évident pour moi que sa présence inspirait encore quelque respect, et que c'était dans ce moment la seule autorité qui pût contenir ces esprits égarés. Je parvins non sans peine à gagner ma voiture, grâce aux soins de M. Georges de La Fayette, par la porte de derrière l'Odéon. Je me rendis au Palais-Royal.

Après mon départ, M. de La Fayette se tira d'affaire en congédiant les bataillons et en faisant rentrer chacun chez soi. Il ne laissa dans le palais qu'un poste extrêmement faible, tout à fait insuffisant pour le défendre d'un coup de main.

Au Palais-Royal, je trouvai le Roi et la famille royale dans une grande satisfaction de l'issue du procès et du succès qu'avait eu le transfèrement des prisonniers en plein jour. Il était près de minuit quand je pus enfin rentrer chez moi, après une des journées qui doivent le plus compter dans ma vie. Je sortais d'une terrible épreuve, et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

j'avais le bonheur d'en sortir, j'ose le croire et le dire, sans que ma conscience me reprochât rien.

Le lendemain 22 décembre, le greffier de la Cour, M. Cauchy, assisté d'un des huissiers de la Cour, se rendit à Vincennes et fut introduit dès sept heures du matin dans le donjon, où il donna lecture aux prisonniers de l'arrêt de la veille. Ils en parurent fort affectés. La confiance qui n'avait jamais abandonné M. de Polignac allait au point que, le lundi soir, il disait encore à des parents, dans la prison du Luxembourg : « Je suppose qu'ils me con-« damneront à une prison qui ne pourra être de longue « durée, mais que, dans tous les cas, au bout de quelques « mois, on me permettra d'aller sur ma parole à ma terre « de Millemont. » Déjà M. de Martignac m'avait dit, un mois auparavant : « Les défenseurs sont souvent obligés « de mettre tous leurs soins à calmer, à tranquilliser les « accusés, et moi, j'ai toutes les peines du monde à per-« suader M. de Polignac que son affaire n'est pas un jeu « d'enfants. »

Quant aux trois autres condamnés, l'étonnement qu'ils montrèrent sur ce qu'ils appelaient la *rigueur* de leur condamnation s'explique par la pensée qu'ils avaient toujours nourrie que leur sort serait beaucoup moins rigoureux que celui de M. de Polignac. Il en eût été ainsi, en effet, si le jugement de la Cour avait eu pour base principale les faits des trois journées de juillet, pendant lesquelles M. de Polignac était compromis plus qu'eux. Ces faits avaient tenu une place très considérable dans les débats; il était assez naturel de leur supposer une grande influence sur la décision. Mais cette influence fut nulle, du moment où la Cour n'admit la compétence que pour le crime de trahison.

Ce jugement, auquel le reproche d'une excessive sévérité a été adressé par quelques amis des condamnés, fut apprécié différemment par les hommes les plus éclairés en France et en Europe, en Angleterre surtout.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans la soirée du 24 décembre, les quatre prisonniers furent transférés du donjon de Vincennes dans le fort de Ham.

Le tumulte dont j'avais été témoin le mardi, dans les bataillons de la garde nationale occupant la cour du Luxembourg, s'était produit également partout où cette garde était assemblée, dès qu'elle avait eu connaissance de l'arrêt. Heureusement l'heure était avancée, les hommes étaient fatigués, ainsi que les perturbateurs. Leurs chefs ne s'étaient pas attendus à un dénouement aussi prompt. La foule s'écoula donc assez paisiblement, et à minuit chacun était rentré chez soi. Cette trêve fut une chose heureuse; les passions se calmèrent, et les sentiments d'humanité reprirent leur empire sur les esprits de cette bourgeoisie honnête et bonne dont la garde nationale était composée. Les plus violents de la veille rougissaient des paroles qui leur étaient échappées dans le premier moment de dépit. La sévérité de l'arrêt, qu'ils taxaient quelques heures auparavant de faiblesse indigne, leur apparaissait; ils comprirent mieux les conséquences de la *mort civile* qui frappait M. de Polignac. Ils redoutaient les désastreuses conséquences, pour la ville de Paris, du triomphe pendant quelques heures seulement des forcenés qu'ils avaient eu à repousser dans les journées précédentes. Ainsi, par la seule force des choses, les dispositions de la garde nationale se montraient déjà, le mercredi matin, toutes différentes de ce qu'elles étaient le mardi soir.

Le mercredi de très bonne heure, une bande d'émeutiers, descendus à l'improviste du faubourg Saint-Marceau, se présenta pour envahir le palais du Luxembourg; au premier moment, elle n'était heureusement pas très nombreuse. Les portes étaient fermées, et les commandements qui furent faits dans la grande cour aux hommes qui composaient le poste, le bruit des armes firent croire aux assaillants que les moyens de défense étaient plus consi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dérables qu'ils ne l'avaient supposé. Ils se contentèrent de pousser des cris et attendirent les renforts qui leur arrivaient. La plus prochaine légion de la garde nationale avait été avertie; ses nombreux détachements parurent successivement et formèrent une barrière que l'attroupement n'était pas en état de franchir. Un quart d'heure plus tard, le palais eût été envahi, et, suivant toutes les apparences, il aurait été traité comme le fut, sept semaines après, le palais de l'Archevêché.

L'éveil donné dans tous les quartiers, la garde nationale fut sous les armes à onze heures. Les attroupements se formaient sur un nombre considérable de points, principalement dans les rues du centre. Il était évident qu'un coup se préparait. Les ministres de Charles X n'étaient qu'un prétexte; le véritable but qu'on poursuivait était bien, ainsi que l'avait indiqué M. Odilon Barrot à la conférence du samedi précédent chez M. Laffitte, d'obtenir du gouvernement de nouvelles concessions politiques. Mais quelles étaient ces concessions? Les feuilles du parti républicain et les démarches connues de ses chefs auprès du gouvernement et du Palais-Royal ne permettaient aucun doute. Il leur fallait au moins l'abolition de l'hérédité de la pairie, si ce n'était sa suppression radicale. Il leur fallait la dissolution de la Chambre des députés, un certain nombre de nouveaux ministres imposés à la couronne, enfin toutes les rectifications que, suivant eux, entraînait dans la constitution la glorieuse révolution de Juillet. Voilà ce que la peur devait arracher, on l'espérait du moins, au Roi et à son ministère. Dans le cabinet, M. Dupont passait pour être très favorable à la meilleure partie de ces exigences; on ne savait que penser de M. Laffitte et de M. Mérilhou. Hors du ministère, M. de La Fayette ne pouvait être sincèrement contraire à un mouvement qui amènerait, suivant toutes les apparences, l'exécution de son cher programme de l'Hôtel de ville.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

M. Odilon Barrot avait publié le matin une proclamation dans laquelle il parlait convenablement du jugement de la veille, du transfèrement des prisonniers à Vincennes, félicitait les citoyens de ce respect pour la loi qui l'avait emporté dans leur esprit sur les plus justes ressentiments et qui avait dicté la conduite de la garde nationale. On y remarquait cette phrase, qui attestait ses bonnes intentions en ce qui touchait l'interprétation de l'arrêt : « Polignac, disait-il, n'appartient plus à la société; il est « mort civilement. Sa vie matérielle est sauve, mais elle « s'écoulera dans une prison solitaire et sera flétrie par « l'infamie. Les autres accusés sont privés pendant toute « leur vie de cette liberté sans laquelle l'existence est un « fardeau. Ainsi s'est accomplie l'action de la loi. » Toutefois, les liaisons de M. Dupont avec M. Odilon Barrot et avec M. de La Fayette et les chefs du parti qui dirigeaient le mouvement populaire donnaient à penser qu'il voulait, avec plus de prudence peut-être, arriver au même but qu'eux.

La journée se passa dans une très pénible incertitude, la tactique de la faction étant de répandre l'alarme, de propager les bruits les plus sinistres, qui étaient démentis à l'heure suivante. La garde nationale restait partout inébranlable et tenait tête sur tous les points menacés, avec un imperturbable sang-froid. Les élèves de l'École polytechnique et ceux des Écoles de droit et de médecine, sur lesquels les séditieux avaient compté, trompèrent leurs espérances; ils se réunirent à la garde nationale et vinrent offrir leurs services au Palais-Royal. Rien n'était mieux fait pour décourager les perturbateurs; à partir de cette éclatante démarche, on vit les rassemblements se fondre peu à peu, et entre onze heures et minuit, tout paraissait rentré dans l'ordre. Il y eut cependant encore une assez sérieuse alerte; la première cour du Louvre était occupée par le corps d'artillerie de la garde nationale; sa formation n'avait pas été assez surveillée. Officiers et soldats étaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'opinion assez exaltée, fort partisans du programme de l'Hôtel de ville; alors que tout semblait fini, on découvrit que, d'accord avec les chefs d'un attroupement qui s'était reformé dans les environs du Palais-Royal, ils allaient sortir avec leurs canons et marcher sur le palais, où ils dicteraient des lois au gouvernement. Ce plan, qui avait été révélé par quelques membres du corps, fut déjoué par la ferme attitude d'un bataillon de la garde nationale qui se trouvait dans la même enceinte et qui en barra les issues (1). Puis arrivèrent des aides de camp du Roi, des officiers d'état-major; les précautions furent bien prises, et le complot avorta. Ce fut le dernier effort de la faction qui avait espéré, durant ces jours si difficiles, dominer par la force ou au moins par la peur. Le jeudi, le Roi passa des revues et remercia la garde nationale et les troupes de ligne.

Le gouvernement n'était pas encore sorti d'embarras. Ce que la force et la peur n'avaient pu obtenir, MM. de La Fayette, Dupont de l'Eure et Odilon Barrot prétendaient l'avoir comme récompense du triomphe remporté sur l'émeute et du rétablissement de l'ordre dans les rues. Il fut aisé de juger de cette prétention dans l'ordre du jour publié par M. de La Fayette le 22 décembre. « Votre con-« duite, disait-il à ses chers frères d'armes, ne sera pas « perdue pour la cause générale de la liberté et de l'ordre « public; elle montrera ce que sont *les institutions fondées « sur une large et complète conscience des droits et des sentiments « français.* » Or c'étaient précisément ces institutions fondées sur une large et complète conscience des droits et des sentiments français que réclamaient les organisateurs des émeutes.

(1) Parmi les officiers qui contribuèrent le plus courageusement à cet heureux résultat, il faut citer M. Lacave-Laplagne, ancien officier d'artillerie. Il avait un commandement dans le corps et jouissait d'une véritable considération dont il usa pour arracher beaucoup de canonniers à l'influence du commandant en chef Cavaignac, qui finit par devoir quitter la place et qu'il remplaça.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le vœu fut exprimé plus nettement encore le soir même, dans une adresse des Écoles polytechnique, de droit et de médecine, à leurs amis et concitoyens. On y lisait : « Sans « le prompt rétablissement de l'ordre, la liberté est perdue ; « avec le rétablissement de l'ordre, la certitude nous est « donnée du rétablissement de la prospérité publique, car « le *Roi notre élu*, La Fayette, Dupont de l'Eure, Odilon « Barrot, nos amis et les vôtres, se sont *engagés sur l'hon-* « *neur* à l'organisation complète de la liberté, qu'on nous « *marchande* et qu'en juillet nous avons *payée comptant.* »

Pour calmer ces impatiences, il fallait obtenir quelque chose, et pour cela l'important était de s'assurer d'une prépondérance incontestable dans le conseil. MM. de La Fayette et Dupont de l'Eure demandèrent, en conséquence, que le ministère de l'intérieur fût donné à M. Odilon Barrot. M. de La Fayette prétendait faire nommer au ministère des affaires étrangères M. de Tracy, son ami fort intime. Le Roi avait beaucoup de goût pour M. Odilon Barrot ; sa nomination au ministère de l'intérieur en d'autres circonstances ne lui aurait pas été désagréable, mais M. de Montalivet venait de rendre un grand service au Roi : l'heureux transfèrement des prisonniers avait été dû en grande partie à sa présence d'esprit, à son courage, à son dévouement. Le moment était mal choisi pour proposer de le déplacer. Louis-Philippe s'accommodait fort bien de M. Sébastiani aux affaires étrangères et n'avait nulle envie de le changer.

Le président du conseil, M. Laffitte, sur lequel M. de La Fayette et M. Dupont comptaient particulièrement, était obligé de se ménager. Le Roi l'avait largement aidé pour ses affaires personnelles ; il pouvait encore avoir besoin de ses services. Il dut céder à l'impérieuse nécessité et se décida à marcher avec lui. Ainsi soutenu, le Roi refusa toute concession.

La querelle fut portée à la tribune de la Chambre des

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

députés, et beaucoup de révélations curieuses se firent jour. M. de La Fayette croyait qu'il avait dans la main un moyen d'imposer sa volonté, c'était d'offrir sa démission de commandant de la garde nationale de Paris. Une occasion se présenta de tenter l'aventure. La Chambre des députés discutait le projet de loi sur la garde nationale, dans lequel on établissait qu'il ne devait plus exister de commandement général des gardes nationales du *royaume*. C'était un pouvoir beaucoup trop grand dans l'État. Le principe avait été adopté ; M. de La Fayette l'avait soutenu autrefois, et il ne pouvait le désavouer; mais son orgueil fut cependant très blessé de ce qu'on avait jugé à propos de le remettre en vigueur dans un moment où ce commandement était dans ses mains. Il prit donc le parti d'y renoncer avant que la loi fût rendue; ce qui trahit son violent dépit et l'intention de dicter des conditions fut sa résolution de joindre à sa démission celle du commandement de la garde nationale de Paris. Alors les négociations commencèrent; les messages allaient de chez lui au Palais-Royal et du Palais-Royal chez lui. Cela dura plus de vingt-quatre heures. Des conditions avaient été posées dès le premier moment par M. de La Fayette : pour qu'il consentit à retirer sa démission, il fallait que le gouvernement prît un engagement formel sur l'abolition de l'hérédité dans la Chambre des pairs et une nouvelle composition de cette Chambre, et sur la présentation immédiate d'une nouvelle loi d'élections, enfin sur la dissolution de la Chambre des députés. Puis venaient les questions personnelles et, avant toutes autres, la nomination de M. Odilon Barrot au ministère de l'intérieur.

Peut-être le Roi, dans le premier moment, vit-il avec une certaine appréhension les conséquences d'un refus qui allait éloigner de lui le vieux défenseur de la liberté dans les deux mondes; c'était chose grave qu'une rupture entre son gouvernement et ce chef reconnu du parti libéral;

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mais, d'autre part, il avait été on ne saurait mieux reçu dans ses dernières revues de la garde nationale, et il venait de faire dans les différents quartiers des tournées pendant lesquelles on l'avait salué par des acclamations unanimes. Tout cela lui donnait confiance dans sa popularité. Il se décida à ne pas céder. Mais quel successeur donner à M. de La Fayette? Son choix s'arrêta fort heureusement sur le général comte Lobau; il était député, avait pris une grande part aux journées de Juillet, et sa réputation militaire devait flatter la garde nationale.

Enfin, dans la nuit du 26 au 27 décembre, la question fut tranchée. M. de La Fayette ayant déclaré qu'il persistait dans toutes ses exigences, le Roi, sur le rapport de M. de Montalivet, accepta sa démission et nomma le comte de Lobau commandant général de la garde nationale de Paris. M. de La Fayette, sur le conseil de ses amis, désolés qu'il n'eût pas le dessus, fit savoir au Roi que, dans son ardent désir de ne rien hasarder qui pût troubler le repos public, il pourrait rester encore deux ou trois mois à son poste. Le Roi lui répondit par l'expression d'un grand regret de ce que cette communication ne lui fût pas arrivée plus tôt; mais le comte de Lobau avait accepté, et dès lors il n'y avait plus moyen de revenir sur la résolution que le *Moniteur* annonça avec la nomination du maréchal Lobau, dans la matinée du 27.

Le remplaçant de M. Treilhard à la préfecture de police fut M. Baude, député, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. M. Dupont de l'Eure avait été trop mêlé aux démarches de M. de La Fayette pour qu'il lui fût possible de ne pas le suivre dans sa retraite, et il donna sa démission. On fut très étonné de le voir remplacé aux sceaux par son ami M. Mérilhou, qui céda le ministère de l'instruction publique à M. Barthe. Celui-ci sortait aussi des rangs du barreau. M. Odilon Barrot, qui le croirait? tint bon contre cet orage. Il resta préfet de la Seine, ce qui ne

Digitized by Google Origina from HARVARD UNIVERSITY

l'empêcha pas de prononcer encore le 28, à la Chambre des députés, un discours qui mérite d'être lu. Il jetait en quelque sorte à la tête du gouvernement sa démission de la préfecture de la Seine, et le gouvernement n'osa l'accepter.

Ces modifications dans le ministère, si insuffisantes qu'elles fussent, causèrent dans le public une très vive joie, et je dirai avec l'immense majorité de la ville de Paris que, malgré son ordre du jour, malgré ses adieux à ses frères d'armes, adieux qu'il s'efforça de rendre très touchants, le départ de M. de La Fayette ne causa aucune impression pénible dans la garde nationale. On était las des agitations, las des émeutes, et l'éloignement de ce remuant personnage paraissait un gage de repos et de sécurité. S'il avait fallu un motif de plus pour justifier le gouvernement d'avoir accepté la rupture que lui-même avait offerte, il le donna dans son discours à la Chambre des députés, le jour même où sa retraite fut annoncée dans le *Moniteur*. Après quelques phrases assez embarrassées sur sa situation comme commandant général des gardes nationales du royaume, sur les inconvénients de ce commandement qu'il avait toujours reconnus, il arriva à dire que, s'il avait cru devoir se démettre ainsi du grand pouvoir dont il serait resté investi comme commandant général de la garde nationale de Paris, c'est que sa présence à ce poste aurait été encore pour quelques-uns un sujet d'*ombrage*, surtout, ajouta-t-il, dans les cercles diplomatiques. Cette démission qu'il venait d'offrir et que le Roi avait acceptée avec tous les témoignages de sa bonté ordinaire, il ne l'aurait pas donnée avant la crise qu'on venait de traverser. « Aujourd'hui ma conscience d'homme public est pleinement « satisfaite. J'avoue qu'il n'en est pas de même de ma « conscience d'ami de la liberté. Nous connaissons tous ce « programme de l'Hôtel de ville : *Un trône populaire, entouré « d'institutions républicaines*. Il a été *accepté*, mais *nous ne*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« *l'entendons pas tous de même*. Il ne l'a pas toujours été *par* « *les conseils du Roi comme par moi*, qui suis plus impatient « que d'autres de le voir réaliser; quelle qu'ait toujours été « mon indépendance personnelle dans toutes les situations, « je me sens, dans ma situation actuelle, plus à mon aise « pour discuter la question avec vous. » Ce peu de mots donnait le motif de toutes les émeutes passées et contenait le programme de toutes les émeutes à venir.

La position de Louis-Philippe était consolidée; il avait pour lui l'opinion publique. S'il avait osé modifier plus complètement son ministère, appeler à la présidence du conseil l'homme énergique qu'il a appelé quatre mois plus tard, il n'aurait pas eu à supporter la journée du 13 février, avec toutes ses conséquences, et ne se serait pas vu amené à consentir à la dissolution de la Chambre qui l'avait mis sur le trône et qui, plus qu'une autre, était propre à consolider l'œuvre qu'elle avait entreprise. Il avait aussi un parti à prendre relativement à la Chambre des pairs, qui venait de rendre à lui, à l'État, à la France, un si grand service. Ce fut un tort grave de ne pas profiter du moment où elle s'était placée si haut dans l'estime publique pour la fortifier en nommant cinquante pairs pris parmi les hommes les plus honorables. On l'aurait ainsi sauvée des périls qui la menacent et auxquels il n'est pas sûr qu'elle puisse échapper. J'ai vingt fois proposé, demandé cette mesure avec les plus vives instances; toujours elle a été ajournée par des motifs plus ou moins spécieux. L'art de gouverner consiste, quand on ne peut écarter toutes les difficultés, à braver celles qui sont les moins dangereuses. Louis-Philippe et son gouvernement ont commis là une grande faute. L'histoire en dira les conséquences.

Il me reste à parler d'un dernier incident qui avait son importance. La procédure pour le jugement des ministres contumaces avait été disjointe. Les formalités nécessaires dans cette seconde affaire ne furent remplies que le 11 avril.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Le baron d'Haussez, le baron Capelle et M. de Montbel furent condamnés aux mêmes peines que MM. de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville. M. de Montbel, retiré à Vienne, jugea à propos de m'adresser, à la date du 21 janvier, une missive sous le titre de *protestation,* dans laquelle il déclinait la compétence de la Cour et déclarait illégale toute procédure instruite contre lui. Dans la lettre d'envoi au président de la Cour, lettre qui m'avait été envoyée, ainsi que le mémoire, par l'ambassadeur de France à Vienne, il demandait que sa protestation fût soumise à la Cour. Ce que ce mémoire avait de plus remarquable, c'était le soin avec lequel il détruisait tout le système de défense de ses collègues condamnés. Il avouait tout ce qu'ils avaient nié, il se glorifiait de tout ce qu'ils avaient cherché à repousser. Il ne ménageait pas M. de Polignac et reconnaissait que les mesures d'exécution avaient été insuffisantes et mal prises. C'était le seul reproche qu'on pût s'adresser quand on avait fait partie du dernier ministère de Charles X. Quant à l'ordre d'arrêter les quarante journalistes contre lesquels des mandats avaient été décernés à la requête du procureur du Roi Billot, il avait été délibéré dans le conseil et transmis à qui de droit. M. Billot avait, par conséquent, rendu un faux témoignage en déclarant qu'il n'avait reçu aucun ordre des ministres, et les ministres en avaient imposé à la justice en soutenant qu'ils étaient étrangers à cette mesure. Les ministres n'étaient pas venus le mercredi à l'état-major des Tuileries pour y chercher un asile, mais pour s'y tenir assemblés et diriger de là les affaires avec plus d'activité. La liste sur laquelle se trouvaient portés les noms d'un certain nombre de personnes qui devaient être arrêtées, et parmi lesquelles étaient les députés qui se présentèrent peu après chez le maréchal Marmont, avait été délibérée dans le conseil et remise par les ministres au maréchal; celui-ci ne l'avait signée que sur leur commandement. M. de Montbel se défendait soi-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gneusement d'avoir pris aucune part au retrait de cette liste; le maréchal seul l'avait décidé. La distribution de la somme pour laquelle M. de Montbel avait délivré un bon sur le Trésor avait été arrêtée en conseil, et si ce mandat n'avait pas été depuis régularisé par le ministre qui tenait le portefeuille de la guerre, c'est parce que celui-ci n'avait eu aucun moyen de communiquer avec son ministère. Les réponses de M. de Polignac et des trois autres condamnés avaient donc été, sur tous ces points, contraires à la vérité.

M. de Montbel n'était pas plus d'accord avec les déclarations de ses collègues sur les circonstances de leur départ pour Saint-Cloud, le jeudi matin, ni sur celles qui se rattachaient aux premières délibérations qui eurent lieu chez le Roi dans cette résidence. Il résultait clairement de son mémoire que, malgré la démission donnée le jeudi par le ministère dont il faisait partie, ce ministère avait continué ses rapports avec le Roi et avait encore travaillé pour lui et avec lui pendant plusieurs jours. M. de Montbel donnait même des détails sur les différents actes auxquels lui, personnellement, avait concouru, ses fonctions n'ayant décidément pris fin que le dimanche soir à Rambouillet, lorsque le Roi, évidemment contre son avis, s'était décidé à nommer M. le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. M. de Polignac et ses collègues avaient donc encore trompé la justice lorsqu'ils avaient dit qu'à partir du conseil où leur démission avait été donnée à Saint-Cloud le jeudi, leurs fonctions avaient complètement cessé. Cette déclaration était bien grave, puisqu'elle accusait la sincérité de tous les actes faits à Saint-Cloud par le Roi lui-même. Elle n'expliquait que trop bien les retards qui avaient été apportés dans la journée de jeudi à l'envoi du duc de Mortemart à Paris, et aussi les restrictions que le Roi et le Dauphin avaient voulu opposer aux pouvoirs qu'ils l'avaient forcé à accepter.

Je ne prétends pas discuter les assertions de M. de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Montbel; j'incline à les croire vraies; mais était-ce une bonne action que de les rendre publiques, alors que ses collègues subissaient une peine dont l'atténuation ne pouvait s'obtenir désormais que par le plein exercice de la prérogative royale? Cet acte de clémence n'allait-il pas être beaucoup plus difficile non seulement aux yeux de ceux qui les avaient jugés, mais aussi aux yeux de tant de personnes qui déjà avaient trouvé qu'on les traitait avec trop d'indulgence?

Mon devoir, en recevant cette protestation, était tracé par la loi, qui n'admet de la part des contumaces, alors qu'ils ne se présentent pas, aucune défense écrite, et qui ne permet même pas à leurs défenseurs de plaider autre chose que l'excuse légitime d'absence. Cette pièce ne devait donc pas faire partie de la procédure; je ne pouvais pas en rendre compte officiellement. Les journaux du parti auquel appartient M. de Montbel ne tardèrent pas à être informés de l'existence de ce mémoire et ne manquèrent pas d'en instruire le public. On sut même bientôt que les rédacteurs de la *Quotidienne* en avaient une copie, et la veille du jour où la Cour des pairs devait s'assembler pour connaître de l'affaire des contumaces, il se trouva imprimé et distribué à tous les pairs. Les commissaires de la Chambre des députés en reçurent chacun un exemplaire. M. Bérenger se persuada, dans le premier moment, qu'il ne pouvait passer sous silence une semblable publication, et qu'il devait requérir à son sujet une nouvelle information. Il me communiqua son intention; je le priai de trouver bon que la question fût examinée entre lui, ses collègues et quelques pairs des plus versés dans ces matières. Sur son consentement, je fis appeler MM. Portalis, de Bastard, Séguier, Malleville, de Broglie, Decazes et de Sémonville. Il fut démontré par M. Portalis que tous les actes de procédure auxquels on voudrait donner une pareille pièce pour base seraient entachés d'irrégularité et

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

contraires à l'esprit de la loi. Les collègues de M. Bérenger finirent par se ranger à cette opinion, et lui-même, sans paraître entièrement convaincu, céda cependant. Toutefois on ne put obtenir qu'il ne fît pas mention de cet incident dans l'espèce de réquisitoire qu'il avait préparé. Il donna donc un court extrait de la pièce, auquel il ajouta une réserve au sujet des droits que le Trésor pourrait exercer sur les biens des ministres condamnés, pour le recouvrement de la somme de 371,051 francs qui, d'après les aveux mêmes de M. de Montbel, avaient été tirés par lui irrégulièrement du Trésor. Il conclut en requérant qu'il lui fût donné acte de cette réserve. La Cour ne pouvait s'y refuser, et la réserve fut introduite dans le libellé de l'arrêt.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Modifications dans le ministère; M. de Damas aux affaires étrangères, M. de Clermont à la guerre, M. de Chabrol à la marine. — Mutations dans le haut personnel administratif. — Affaires de presse; ordonnance du 16 août 1824. — Épuration du Conseil d'État. — Voyage de M. Pasquier à Londres: il y rencontre M. de Polignac; caractère de ce dernier; ses sentiments à l'égard de M. de Villèle. — Derniers moments de Louis XVIII. — Caractère du souverain défunt; ses rapports avec les membres de sa famille. — Attitude du nouveau roi. — Efforts de M. de Fitz-James et de ses amis pour rallier toutes les opinions royalistes. — Accueil fait par le public au nouveau règne. — Entrée de Charles X à Paris. — Funérailles de Louis XVIII. — Article de M. de Salvandy dans les *Débats*. — Convocation des Chambres. — Ordonnance concernant l'armée; mécontentement qu'elle soulève parmi les officiers généraux. — Affaires d'Espagne; l'occupation française. — La cour de Naples échappe complètement à notre influence. — Glorieux succès des Grecs dans leur lutte pour l'indépendance. 1

CHAPITRE II

Discours du Roi à l'ouverture de la session. — Loi sur les congrégations de femmes. — Puissance de la *Congrégation*. — Loi sur le sacrilège. — Loi sur l'indemnité des émigrés; mesures financières prises par M. de Villèle pour mettre son projet à exécution; discussion dans les Chambres; discours du général Foy. — Effet produit par le vote de la loi. — Les dépenses de la guerre d'Espagne devant le Parlement; impression du rapport relatif aux marchés Ouvrard; M. Pasquier prend part au débat soulevé sur cette question dans la Chambre des pairs. — Sacre de Charles X. — Clôture de la session. — Insuccès des combinaisons financières de M. de Villèle. — Négociation avec le gouvernement d'Haïti; mission de M. de Mackau auprès du président Boyer. — Influence croissante du clergé. — Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier*. — La Cour de Paris se déclare incompétente pour prononcer sur l'affaire Ouvrard; on en saisit la Cour des pairs. 24

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

La guerre de Grèce; siège de Missolonghi; les philhellènes. — Mort de l'empereur Alexandre. — L'indolence de M. de Villèle fait perdre à la France tous les avantages de son intervention en Espagne. — Ouverture de la session (31 janvier 1826). — Nouvelle affaire de presse; le *Journal du Commerce*. — Débats sur le droit d'aînesse. — Discussion du budget. — Débats sur les Jésuites. — Clôture de la session (6 juillet). — Arrêt prononcé par la Chambre des pairs dans l'affaire des marchés Ouvrard. — Mort du roi Jean VI de Portugal. — Réglement de la succession au trône; le nouveau souverain, don Pedro, accorde à ses sujets une constitution. — Voyage de M. Canning à Paris. — Mission de lord Wellington à Saint-Pétersbourg. — Difficultés avec la Prusse au sujet de la démarcation de la ligne frontière. — Débarquement de troupes anglaises en Portugal. — Discussion de la pétition de M. de Montlosier sur les congrégations; rapport de M. Portalis; M. Pasquier prend part aux débats qui se terminent par un échec pour le ministère. 52

CHAPITRE IV

Nouveau projet de loi sur la presse; intervention de l'Académie française; réponse du Roi; discussion à la Chambre des députés; la Chambre des pairs prend parti contre le ministère. — Funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. — Le cabinet retire son projet de loi sur la presse. — Manifestation de la garde nationale; elle est licenciée. — Retraite de M. de Doudeauville. — Discussion du budget; clôture de la session (22 juin 1827). — Une ordonnance rétablit temporairement la censure. — Traité de Londres (6 juillet 1827). — Mort de Canning. — Bataille de Navarin. — Voyage du Roi au camp de Saint-Omer et dans le nord de la France; il en revient enthousiasmé. — Situation périlleuse de M. de Villèle en présence d'une opposition sans cesse grandissante. Il se décide à dissoudre la Chambre. — Ardeur apportée à la lutte électorale. — Nomination de soixante-seize pairs. — Défaite complète du ministère dans les collèges d'arrondissement. — Troubles à Paris. — Résultat général des élections. — Illusion de M. de Villèle; il songe à modifier la composition du cabinet; M. de Martignac lui refuse sa collaboration. — Le Roi se résigne à se séparer de son ministre. — Constitution du cabinet Martignac (5 janvier 1828). 77

CHAPITRE V

Illusions du Roi et du public sur la combinaison ministérielle du 5 janvier 1828. — Prétentions de la contre-opposition royaliste et du parti constitutionnel. — Destitution de MM. Delavau et Franchet. — Le Dauphin est appelé à prendre part à l'administration de l'armée. — Rentrée en faveur de M. de Chateaubriand. — M. de Vatimesnil reçoit le portefeuille de l'instruction publique. — Élection

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

du bureau de la Chambre des députés. — Discussion de l'adresse; elle a pour conséquence la retraite de MM. de Chabrol et de Frayssinous. — Impression produite par l'adresse sur le Roi; sa réponse. — M. Pasquier rapporteur à la Chambre des pairs. — Projets de loi sur les listes électorales et la presse périodique; ils sont adoptés. — M. de Chateaubriand obtient l'ambassade de Rome. — Discussion sur l'organisation des petits séminaires; deux ordonnances réglementent et limitent leur exercice; résistance opiniâtre du clergé. — Négociation avec le Saint-Siège. — Discussion du budget. — Pétition relative au rétablissement de la garde nationale. — M. Labbey de Pompières propose de mettre le précédent ministère en accusation; ajournement de la discussion. — Clôture de la session. — Situation du cabinet. — Voyage de M. de Polignac à Paris. — Vues de Charles X sur lui. 103

CHAPITRE VI

Fin de l'occupation française en Espagne; convention conclue avec le gouvernement espagnol le 30 décembre 1828. — Situation de la Grèce; les Égyptiens évacuent la Morée; la politique française en Orient en 1828. — Blocus d'Alger. — Don Miguel accepte la couronne de Portugal et prête serment à une constitution qu'il ne tarde pas à supprimer; appréciation de Charles X sur son compte. — Constitution de deux commissions d'enquête sur l'état des voies de communication et sur le régime commercial de la France. — Mouvement dans les ambassades. — Voyage du Roi dans les départements de l'Est et de la duchesse de Berry dans le Midi. — Mémoire présenté au Roi par le cabinet. — Épuration du Conseil d'État. — Négociations relatives à la délimitation du nouvel État grec. — Victoires des Russes sur le Danube. — M. de La Ferronnays quitte le ministère; le choix de son successeur donne lieu à de nombreuses intrigues; le Roi veut introduire M. de Polignac dans le cabinet; opposition de M. de Portalis. — M. de Polignac, appelé par le Roi, vient à Paris et cherche à constituer un ministère; il s'adresse à M. Pasquier, qui lui refuse sa collaboration; ses tentatives restent infructueuses, et, sur la prière des ministres, le Roi le renvoie à Londres. — Discussion de l'adresse. 131

CHAPITRE VII

Session de 1829. — Projets de loi sur l'administration départementale et communale; exposé des motifs de M. de Martignac; travail des commissions; elles ne tardent pas à entrer en désaccord avec le gouvernement. — Élection du général Clausel. — Discussion de la loi sur l'administration départementale; le projet du cabinet est violemment attaqué par l'opposition de droite et de gauche; M. de Martignac porte à lui seul le fardeau de la défense. — L'obstination de l'opposition à réclamer la suppression des conseils d'arrondissement a pour conséquence le retrait du projet de loi. — Compétitions

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nombreuses élevées au sujet du portefeuille des affaires étrangères. — M. de Chateaubriand à Rome. — Modifications dans le cabinet. — Discussion du budget; la salle à manger de M. de Peyronnet. — Clôture de la session de 1829. — Propos tenus par M. Royer-Collard à Charles X. — Constitution du cabinet Polignac; elle donne lieu à de longues négociations. 159

CHAPITRE VIII

Le ministère Polignac et l'opinion publique; sentiments de la presse — Les projets du cabinet; ses irrésolutions. — M. de Rigny refuse d'entrer dans la combinaison ministérielle. — M. Courvoisier accepte en stipulant le respect pour la Charte. — Caractères et dispositions des membres du cabinet. — Démission de M. de Belleyme, préfet de police. — Attitude de son successeur M. Mangin. — Autres démissions au Conseil d'État. — Procès de presse; condamnation du *Figaro*. — Voyage triomphal de M. de La Fayette dans le Midi. — Les associations pour le refus de l'impôt; condamnation du *Commerce* et du *Courrier*. — Mouvement dans le personnel administratif. — La guerre russo-turque; mission du général Muffling à Constantinople; signature de la paix. — Mission de M. de La Bretonnière à Alger; insulte au pavillon parlementaire; l'expédition est décidée. — Désaccord de M. de Polignac et de M. de La Bourdonnaye; ce dernier quitte le ministère, où il est remplacé par M. de Guernon-Ranville. — Condamnation de l'*Apostolique*. — Arrangement définitif des affaires de Grèce. — Méhémet-Ali propose au gouvernement français de châtier le dey d'Alger. — Préparatifs de l'expédition. — Mécontentement de l'Angleterre; négociations avec le *Foreign Office*. — Sentiments hostiles de la Grande-Bretagne à notre égard. 186

CHAPITRE IX

Ouverture de la session de 1830; discours du Trône. — Élection du bureau de la Chambre. — Discussion de l'adresse; elle est votée par deux cent vingt et un membres. — Attitude du ministère; réponse du Roi à l'adresse. — Agitation profonde de l'esprit public. — Incendies en Normandie. — Voyage de M. de Villèle à Paris; son entrevue avec M. de Peyronnet. — Départ de la flotte pour Alger. — Dissolution de la Chambre des députés. — Modifications dans la composition du ministère. — Séjour du roi et de la reine de Naples à Paris. — Bal au Palais-Royal. — Menées secrètes de M. de Peyronnet pour constituer un cabinet à l'exclusion de M. de Polignac. — Proclamation royale. — La politique dans les départements. — Résultats des élections. — Délibération du conseil des ministres; préparation du coup d'État. — Prise d'Alger. — *Te Deum* à Notre-Dame; discours de l'archevêque de Paris. — Précautions prises pour assurer le secret des dispositions du gouvernement. — Avis donné à M. Greffulhe. 216

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE X

Signature des ordonnances; leur contenu; impression de la population parisienne. — Organisation de la résistance; l'insurrection éclate; son caractère spontané. — Inaction et impéritie du ministère. — Déclaration de l'état de siège. — Lutte des troupes contre la population. — Le maréchal Marmont est contraint de se replier sur le Louvre. — Malgré la gravité des circonstances, le maréchal Marmont entretient le Roi dans l'illusion que le calme pourra être facilement rétabli. — La cour à Saint-Cloud pendant la lutte. — Les visions de M. de Polignac. — Réunions tenues chez M. Pasquier; l'abbé de Montesquiou essaye en vain de parvenir jusqu'au Roi. — Arrivée du duc de Mortemart à Saint-Cloud. — Les ministres quittent Paris et rejoignent le Roi. — L'insurrection maîtresse du Louvre. — Les troupes royales se retirent au Trocadéro, puis à Saint-Cloud. — Calme relatif de la population parisienne soulevée. — M. de Mortemart arrive jusqu'au Roi et lui dépeint la situation dans toute sa vérité. — Convocation du conseil. — Le Roi donne le ministère à M. de Mortemart et envoie MM. de Sémonville, de Vitrolles et d'Argout à Paris. — Leurs négociations avec la commission municipale. — M. de Mortemart n'arrive pas 246

CHAPITRE XI

Les anciens ministres quittent le Roi. — Incertitudes de Charles X. — Retour de MM. de Vitrolles et d'Argout à Saint-Cloud. — M. de Mortemart force la porte du Roi et lui arrache la promesse de réformes. — Il part ensuite pour Paris; difficultés qu'il éprouve pour entrer dans la ville et s'aboucher avec les membres du gouvernement provisoire. — Ceux-ci se font introuvables. — Propagande active de M. Laffitte en faveur du duc d'Orléans; les députés réunis sous sa présidence déférent à ce dernier la lieutenance générale du royaume. — Opinion de M. de Talleyrand. — Réunion des pairs. — Optimisme de M. de Chateaubriand. — La Chambre des pairs admet la lieutenance générale. — Triste situation du Roi à Saint-Cloud. — Pourquoi la royauté a-t-elle été vaincue si facilement? — Le plan de Marmont. — Insurrection de Versailles et des communes voisines. — Ordre du jour du Dauphin. — La cour quitte Saint-Cloud pour Trianon. — Engagement du pont de Sèvres. — Entrevue du duc de Mortemart avec le duc d'Orléans. — M. de La Fayette et ses adhérents. — Le duc d'Orléans se rend à l'Hôtel de ville. — On agite la question de la succession au trône. — Charles X à Rambouillet. — La Dauphine l'y rejoint 281

CHAPITRE XII

Ordonnance de Charles X signée à Rambouillet; ordre du jour du Dauphin adressé aux troupes. — Abdication du Roi. — Dispositions du corps diplomatique pour les Bourbons. — Entrevue de M. de Pozzo avec la princesse Adélaïde. — Le dernier acte de M. de Montbel.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

— Défection dans les troupes royales. — Le lieutenant général envoie cinq commissaires à Rambouillet : entrevue du duc de Coigny avec Charles X. — Ouverture des Chambres. — Marche de la population parisienne sur Rambouillet. — Envoi de nouveaux commissaires auprès du Roi ; M. O. Barrot parvient à convaincre celui-ci de la nécessité d'une prompte retraite. — La cour se met en marche sur Maintenon. — La garde nationale a-t-elle marché sur Rambouillet ? — Voyage de Charles X. — M. Pasquier est nommé président de la Chambre des pairs. — L'hérédité de la pairie mise en question ; M. Pasquier la défend vivement. — La Chambre des députés déclare le trône vacant. — Le lieutenant général reçoit le titre de roi des Français. — La question du serment. — Appel nominal à la Chambre des pairs. — Marche de Charles X vers Cherbourg ; il s'embarque pour l'Angleterre. 313

CHAPITRE XIII

Mort du prince de Condé. — Les fonctions de M. Pasquier l'appellent à constater le décès. — Le président de la Chambre des pairs se rend, en compagnie de M. de Sémonville, au château de Saint-Leu. — Examen des lieux ; déposition de M. de La Villegontier. — M. Pasquier réclame l'assistance de médecins légistes ; il interroge Mme de Feuchères. — Dernier écrit laissé par le prince de Condé ; depuis longtemps le suicide le hantait. — Rédaction de l'acte de décès. — Billet du Roi à M. Pasquier ; ce dernier revient à Paris ; son entrevue avec Louis-Philippe et la reine Amélie. — Il est désigné pour prendre part à la cérémonie des funérailles. — L'opinion des salons sur la mort du prince. — Le testament du dernier Condé. — Note de M. de Jaucourt sur la porte secrète. — Hypothèse du verrou fermé du dehors. — Funérailles du prince ; la cérémonie à l'église de Saint-Leu et à Saint-Denis. 348

CHAPITRE XIV

Procès des ministres de Charles X. — Arrestation de quelques membres du dernier cabinet de Charles X. — M. de Salverte propose leur mise en accusation. — Arrestation de M. de Polignac ; sa lettre à M. Pasquier. — Discussion sur l'étendue de pouvoirs dont devait être investie la commission d'enquête de la Chambre des députés. — Incarcération des ex-ministres au donjon de Vincennes. — Proposition de M. de Tracy relative à la suppression de la peine de mort en matière politique. — Interrogatoire des accusés. — Présentation du rapport des députés instructeurs. — Discussion de la proposition de mise en accusation ; résolution de la Chambre. — Effervescence de l'opinion publique. — Discussion de la proposition de Tracy. — Adresse de la Chambre au Roi. — Troubles dans Paris ; la foule se rend à Vincennes ; faible attitude du gouvernement en face de l'émeute. — Ordre du jour de M. de La Fayette ; proclamations du préfet de police et du préfet de la Seine. — La Chambre des pairs se constitue en haute cour de justice ; questions préalables. — Appel

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nominal des pairs. — Choix des commissaires. — M. Pasquier se rend à Vincennes pour procéder à l'interrogatoire des prévenus: attitude de ceux-ci; leur système de défense. — Audition des témoins. — Dépositions de MM. Laffitte, Lobau et Gérard. — Instruction sur les incendies de Normandie. — Dernier interrogatoire de M. de Polignac. — M. de Bastard est chargé de la rédaction du rapport. — Crise ministérielle du 2 novembre 1830; mécontentement de la population: inquiétudes de la famille royale; on parle d'ajourner le procès. — Aménagement du Petit-Luxembourg pour recevoir les accusés. — Choix des officiers chargés de leur garde. — Communication du rapport de M. de Bastard aux commissaires de la Chambre des députés. — Arrêt de la Chambre des pairs relatif aux parties civiles et à la mise en accusation des ministres. — Dans des conférences tenues chez M. Pasquier, on discute sur la peine applicable. — Précautions prises pour transférer les prisonniers de Vincennes au Luxembourg. — *Ouverture des débats* (*15 décembre 1830*). Interrogatoire des ex-ministres, dépositions de MM. de Chabrol et Courvoisier. — *Deuxième audience* (*16 décembre*). Audition des témoins. — *Troisième audience* (*17 décembre*). Suite de l'audition des témoins. — M. Pasquier reçoit de nombreux avis des dangers que court la Chambre des pairs. — Sentiments des Anglais sur le procès des ministres. — *Quatrième audience* (*18 décembre*). Discours de M. Persil, commissaire de la Chambre des députés; plaidoirie de M. de Martignac. — *Cinquième audience* (*19 décembre*). Défense de M. de Peyronnet; plaidoyers de M. Hennequin et de M. Sauzet. — *Sixième audience* (*20 décembre*). Suite du plaidoyer de M. Sauzet. — M. Crémieux présente la défense de M. de Guernon-Ranville. — L'émeute menace le palais du Luxembourg. — Discours de M. Bérenger. — M. Pasquier se rend au Palais-Royal; il prend avec le Roi les dispositions nécessaires pour assurer la sûreté des accusés. — *Septième audience* (*21 décembre*). Discours de M. Madier de Montjau, réplique de M. de Martignac. — M. de Montalivet ramène les ministres sains et saufs à Vincennes. — Questions posées à la cour. — Rédaction de l'arrêt; M. Pasquier en donne lecture à la cour. — M. Pasquier chez M. de La Fayette. — Communication de l'arrêt aux condamnés; l'optimisme de M. de Polignac. — Le faubourg Saint-Marceau menace le Luxembourg. — M. de La Fayette et la garde nationale de Paris. — Modifications dans le ministère. — Condamnation de MM. d'Haussez, Capelle et de Montbel. — Protestation maladroite de ce dernier. 367

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

121

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET CIE,

Rue Garancière, 8.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

OCT MAR 10 '42

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY